This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 477974

Digitized by Google

UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
BEQUEST

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE

LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES

DE

LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

ARCHIVES HISTORIQUES

REVUE

DE LA SAINTONGE & DE L'AUNIS

XX

PARIS
A. PICARD, LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE BONAPARTE, 82

SAINTES
Mlle C. ISAMBART, LIBRAIRE
RUE ESCHASSERIAUX, 42

1900

Digitized by Google

Digitized by Google

Bates
Nijhoff
7-17-26
13492

REVUE
DE SAINTONGE & D'AUNIS
BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU 1er JANVIER 1900

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ : Revue de la presse, page 2.
AVIS ET NOUVELLES : Distinctions honorifiques ; découverte d'un manuscrit de Pitou ; statistique des Charentes ; société du Périgord ; souvenir à Tamizey de Larroque ; une biographie de Pigreau de Béhaine ; *L'allée des demoiselles ;* journaux ; monuments ; autographes ; sainte Véronique ; *Errata :* Béchillon ; les Sossiondo, page 4.
A TRAVERS LES REVUES : Procès Mercier du Rocher ; les Comminges ; les chevaliers du Saint-Esprit ; à Pasteur ; Saint-Michel ; Sophie de Crouseilhes ; le *Mois ;* Madaillan ; le maréchal Jourdan, page 11.
ACTES D'ÉTAT CIVIL. — *Décès :* Boffinton, Bouyer, Chandeau, Chopy, Collin, Coudreau, Darolle, Dast Le Vacher de Boisville, Adélaïde Gaucherel, Guinois, Imbert, Langevin, Lévêque, Marcotte de Quivières, Méneau, Siret, Vincent, p. 17. — *Mariages :* Jacques de Dampierre et Françoise de Fraguier, Féry d'Esclands et Angèle de Dampierre, Joly d'Aussy et Jeanne Cremière, Louis de Laage de Meux et Geneviève de Brix, Tornezy et Gabrielle Bès de Berc, page 23.
ARCHÉOLOGIE : Sceau de Châteauneuf ; comité de surveillance de La Bretèche ; découvertes à Saintes, à Rochefort, page 26.
VARIÉTÉS : I. Nicolas Poussin en Saintonge, p. 28 ; II. Cognac en 1739, p. 29 ; III. Pêle-mêle Saintonge : V. Hugo, Dufaure, Pelletan, p. 32 ; IV. La Saintonge au Transvaal, p. 34 ; V. Les Bernard de Javersac, p. 35 ; VI. L'exécution de Louis XVI d'après Victor Hugo, p. 38 ; VII. La jeune Saintonge poétique, p. 40 ; VIII. Le castrum de Fractabotum, p. 50 ; IX. La famille Harouard, p. 55.
QUESTIONS ET RÉPONSES : Les Rancon, seigneurs de Taillebourg ; Mme de Dreux, empoisonneuse ; Jean-Louis Fé-Fondenis ; Saint-Mégrin, traducteur de Cicéron ; les Jussac d'Ambleville ; François Leduc de Saint-Jean d'Angély ; les gavaches de Monségur ; les Le Fourestier d'Orignac et de Vauvert ; nos vieilles maîtrises, etc., p. 62.
BIBLIOGRAPHIE : *A—DU*, page 69.

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 7 décembre 1899 (Bureau).

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre est adopté.

Admission de huit nouveaux membres.

Est discuté un projet de conférence.

La société accepte l'invitation qui lui est faite par le ministre de l'instruction publique de prendre part à l'exposition de 1900 par l'envoi de ses publications. Elle fera connaître son adhésion par une réponse à laquelle sera joint un rapport très détaillé et

Digitized by Google

très consciencieux de notre confrère M. l'abbé Bertrand de Cugnac sur les travaux de la société depuis sa fondation.

Ce rapport, qui fait ressortir la valeur et l'utilité de ces travaux, au point de vue de l'histoire régionale, est approuvé par le bureau qui vote sa transcription sur le registre des délibérations et des remercîments à son auteur.

—

Ont reproduit le sommaire de la *Revue* du 1er novembre : Le *Phare des Charentes*, l'*Echo rochelais* et la *Charente-Inférieure* du 8 ; le *Libéral*, de Jonzac, et le *Catholique* de novembre, le *Peuple* du 10 ; le *Bulletin religieux* du 11 ; la *Croix de Saintonge*, l'*Ere nouvelle* et l'*Echo de Jonzac* du 12 ; l'*Union nationale* du 16.

L'*Echo rochelais* du 4 novembre et les *Tablettes* du 9, l'*Union nationale* du 12 ont reproduit l'article *L'ossuaire de Saint-Hilaire ;* le *Phare des Charentes* du 8 et le *Progrès* du 16, le *Mémorial de Saintes* du 12, le *Peuple* du 19, *La Saintonge chez les Boërs ;* le *Progrès* du 10, l'*Indépendant* du 14, le *Mémorial de Saintes* du 19, *Les déesses mères;* le *Clairon* du 17 décembre, l'*Indépendant* du 21, et le *Peuple* du 24, la note de M. G. sur le souterrain-refuge de Pont-Labbé; la *Charente-Inférieure* du 16, le *Mémorial de Saintes* du 17, le *Peuple* du 12, l'*Echo charentais*, l'*Echo de Jonzac*, l'*Union nationale* du 24 et l'*Echo rochelais* du 27, l'annonce de la publication de notre XXVIIIe volume ; le *Bulletin religieux* du 23, l'*Indépendant* et la *Charente-Inférieure* du 16, le *Clairon* et le *Moniteur de la Saintonge* du 17, la note relative à la publication des *Lettres à ma cousine.*

La *Seudre* du 3 décembre reproduit notre question n° 687, relative aux bains romains de Royan et demande une réponse.

—

Les *Annales du midi* d'octobre analysent les quatre derniers volumes des *Archives:* XXIV et XXVI, *Registres de l'échevinage de Saint-Jean d'Angély ;* XXV, *L'instruction primaire, gratuite et obligatoire avant 1789*, et XXVII, *L'abbaye de La Grâce-Dieu;* puis le XVIIIe volume de la *Revue de Saintonge et d'Aunis* dont on cite les principaux articles : Laverny, *Les Pénétreau de l'île de Ré* (rectifications à leur généalogie) ; *Tombes de la famille d'Agrippa d'Aubigné* (transportées au musée de Niort, inscriptions) ; H. Clouzot, *Le théâtre en Aunis et en Saintonge* (trois lettres inédites de 1763, 1775, 1786, relatives aux théâtres de Rochefort et de La Rochelle) ; E. G., *Famille Vivier*, de La Rochelle (généalogie) ; L. Audiat, *Le chansonnier de Piis* (sa parenté, ses œuvres) ; S. de La Nicollière-Teijeiro, *Faye, Soubise et Mortaigne* (extraits de l'inventaire de Reys, manuscrit des archives du duc de La Trémoille) ; abbé M. Brodut, *Le camp de La Pilette* (description de ce camp fortifié, probablement d'origine romaine, sis à l'ouest de Tonnay-Charente); Guillaud, *Les piles gallo-romaines* (résume les trouvailles et

Digitized by Google

les idées de MM. Lièvre, A. Nicolaï, Musset, C. Jullian, soutient que la pile de Chagnon n'a pu servir à délimiter les châtellenies voisines de Taillebourg, Aunay, Matha) ; La Morinerie, *Deux victimes de la révocation de l'édit de Nantes* (Tourneur, pilote huguenot, ayant acheté une barque à M. des Palus, nouveau converti, se sauve dessus et émigre sans la payer. Pièces de 1680 et 1689). P. D.

—

La *Revue historique de l'ouest* de septembre-octobre signale dans notre 6e livraison de 1899 : « *Un ossuaire à Saint-Hilaire ; Le souterrain-refuge de Féole* (Charente-Inférieure), par le docteur G.; *Deux reines à Cognac et à Saintes ; Saint Vincent de Saintes était-il de Saintes ; Une épouse abandonnée, la marquise de Schomberg* (1667), par Paul d'Estrée ; *Un poète charentais, Désyr Ravon*, par Louis Audiat ; *Les fêtes et réjouissances publiques à Cognac* (1784-1800), par P. de Lacroix ; *Le poète Bertrand Bernard de Javerzac et sa famille*, recherches généalogiques des plus intéressantes. »

—

L'*Intermédiaire des chercheurs* (n° du 15 novembre), rappelant la note publiée dans la *Revue des questions héraldiques* du 28 octobre sur Le Fourestier, seigneur de Vauvert (Gard), analyse notre article du 1er novembre, XIX, 386, *Le Fourestier d'Orignac*.

—

Lemouzi d'octobre, rappelant notre article de septembre sur le conventionnel Borie-Cambort, constate qu'en effet, né à Sarlat, mort à Cognac, il est tout différent de Jean Borie, né à Saint-Basile de Meyssac, membre de la convention pour le département de la Corrèze. « Les actes de ce dernier, que d'aucuns mirent gratuitement sur le compte de Borie-Cambort, doivent être définitivement restitués au représentant corrézien. A la suite de M. Audiat, nous nous sommes livré à un travail de contrôle qui aboutit aux mêmes conclusions que celles du savant érudit saintongeais. J. P. »

—

Le *Paris-Canada* du 15 novembre a reproduit notre article du 1er, *Champlain à Honfleur*.

—

Le *Bulletin de la société historique du Périgord*, 5e livraison de 1899, p. 402, signale l'article de M. Jules Pellisson, *Les boutons scolaires*, de notre livraison de juillet.

—

Le *Petit national* du 30 novembre, dans sa chronique de décentralisation littéraire, cite parmi les revues provinciales la *Revue de Saintonge*.

—

Les *Etudes* du 20 décembre, page 843, rendent compte de notre XXVIIe volume.

—

Digitized by Google

On lit dans le *Pays poitevin* de novembre :

« Nous avons annoncé précédemment, d'après la très renseignée *Revue de Saintonge et d'Aunis*, la découverte à la bibliothèque vaticane d'un manuscrit du nonce Guidi sur le siège de La Rochelle. A propos de la publication de ce document par M. Emmanuel Rodocanachi, M. Louis Audiat en donne une analyse substantielle, dans le numéro de mai de sa revue. Nous relevons cette citation, qui intéressera les curieux : « Le nonce... admire la piété du monarque, son exactitude à remplir ses devoirs religieux. Le jour de la pentecôte, le roi toucha, à Surgères, 2.670 infirmes, et, parmi eux, une jeune fille aveugle qui avait des scrofules ; elle guérit de son mal et recouvra la vue. Elle était de La Jarne, bourg situé à 2 lieues de l'armée. Le même miracle se renouvela en faveur d'un enfant paralysé des jambes. A peine fut-il touché qu'il se mit à marcher. Pareillement un enfant de douze ans, dont la langue était liée, commença à parler. L'un et l'autre étaient de Saint-Jean d'Angély. »

» Dans ce même numéro, l'érudit directeur lie une gerbe nouvelle de matériaux concernant saint Eutrope et son culte.

» Le numéro de juillet rectifie une erreur de M. Foncin, l'auteur de la brochure que nous avons commencé à analyser, *Les pays de la France :* « La Normandie a André Lemoyne, » déclare M. Foncin. — « André Lemoyne est né à Saint-Jean d'Angély, réplique M. Audiat. Il a bien écrit une *Idylle normande*, mais habitant Paris, il vient passer toutes ses vacances en Saintonge. » (Voir *Statues et statuettes. Le poète André Lemoyne*, par M. Gabriel Audiat).

» Signalons encore une étude de M. Jules Pellisson sur *Les boutons scolaires en Saintonge* et une revue des livres par MM. Gabriel Audiat et Louis Audiat, où nous avons relevé tant de généreux aperçus, d'idées nobles, que nous voudrions pouvoir la reproduire toute entière. Nous en ferons des extraits pour la rubrique *Régionalisme* de notre prochain numéro. »

Le n° de décembre reproduit *Le culte de Saint-Eutrope* de notre livraison de mai.

AVIS ET NOUVELLES

Le XXVIIIe volume des *Archives* a paru le 28 novembre, comme nous l'avions annoncé. Nos confrères ont dû recevoir leur exemplaire ou l'ont retiré chez nos correspondants. S'il y avait eu erreur dans l'envoi, ils voudront bien nous en avertir immédiatement.

—

Les cotisations pour l'année 1900 ont été mises en recouvrement à partir du 15 décembre pour ceux qui n'avaient pas envoyé leurs 13 francs.

—

Digitized by Google

Nos confrères MM. Daniel Bethmont, à Paris, et Henri Tamizey de Larroque, à Gontaud, ont racheté leurs cotisations, moyennant 150 francs.

—

Dans sa séance du 1er décembre, l'académie des inscriptions et belles-lettres a, par 24 voix contre 11 données à M. Théodore Reinach, 6 à M. Joret et 3 à M. Cordier, élu membre notre confrère M. le duc Louis de La Trémoille, prince de Tarente. Nous applaudissons de grand cœur à cette nomination. Nul ne la méritait mieux que ce grand seigneur lettré et érudit et par l'importance de ses ouvrages et aussi par sa bienveillance à mettre ses vastes connaissances, ses précieuses archives à la disposition des travailleurs. La Société des *Archives* doit déjà à sa libéralité accueillante une foule de pièces, et son prochain volume sera tout entier formé d'un document qui vient de son chartrier.

—

Notre confrère M. Léonce Depont, de Surgères, qui avait, l'an dernier, été couronné par l'académie française pour son volume de vers *Déclins*, a obtenu, cette année, le prix Capuran (1.600 francs) pour son volume *Affinités*. Voir plus bas, p. 44.

—

A la séance publique annuelle du 2 décembre, l'académie des inscriptions et belles-lettres a accordé à notre confrère M. Emile Garnault des mentions honorables pour ses trois ouvrages sur le *Commerce rochelais au XVIIIe siècle*.

—

L'académie de médecine a décerné à M. le Dr Chavanon, inspecteur départemental des enfants assistés, à La Rochelle, une médaille d'argent pour son travail sur l'hygiène de l'enfance.

—

M. Joseph Castaigne, second fils de M. Albert Castaigne, maire de Bassac, vient de passer à Paris son concours d'internat en médecine, 4e année, et d'obtenir la médaille d'or.

—

M. Fernand Ravail, fils de M. Ravail, notaire à Sainte-Marie en Ré, qui avait passé au commencement de l'année son examen de doctorat ès sciences juridiques, vient de subir son doctorat ès sciences politiques.

—

Parmi les 26 élèves reçus à l'école nationale des chartes sur 44 concurrents, nous comptons M. Jules Pandin de Lussaudière, ancien élève du lycée de La Rochelle, avec le n° 18, et M. Etienne Clouzot, de Niort, avec le n° 15.

—

M. le docteur Ardouin, bibliothécaire de la marine à Rochefort, a découvert un journal du chansonnier royaliste Ange Pitou, déporté à Cayenne, qui fut incarcéré à la prison de Saint-Maurice, à Rochefort. Il a donné communication de cette trouvaille à la société de géographie, dans la séance du 6 novembre.

—

Digitized by Google

Le *Journal officiel* du 5 décembre publie le rapport sur le mouvement de la population de la France en 1898.

Il constate pour la Charente-Inférieure 451.420 habitants, 3.314 mariages, 95 divorces, 8.071 naissances dont 7.661 légitimes et 410 naturelles contre 8.623 décès, soit un excédent de 552 décès.

Pour la Charente, 359.332 habitants, 2.616 mariages, 46 divorces, 6.436 naissances dont 6.120 légitimes et 316 naturelles contre 7.144 décès, soit un excédent de 708 décès.

—

Heureuses les sociétés qui peuvent célébrer leurs noces d'argent !

Nos confrères de la société historique et archéologique du Périgord, qui ne cesse de prospérer, ont fêté le 9 novembre son 25e anniversaire, le matin par un service solennel pour les confrères défunts ; à 1 heure, assemblée générale ; à 7 heures, un grand banquet. Toasts : du président, M. de Romejoux, qui se félicite de la bonne harmonie, du succès de la société, et rappelle heureusement que « c'est aujourd'hui l'anniversaire de la bataille de Coulmiers ; » et il lève son verre « en l'honneur des mobiles de la Dordogne et des héros qui tombèrent ce jour-là pour la patrie ; » — de M. Eugène Roux, rédacteur en chef de l'*Echo de la Dordogne*, qui a raconté les origines de la société et salué particulièrement le dernier survivant des trois fondateurs Massosbres, Galy et M. Dujarric-Descombes ; — de M. Dujarric-Descombes, qui a donné l'exemple des nombreux et sérieux travaux, et qui engage tout le monde, les jeunes à assurer l'existence prospère de la société, et à continuer cette œuvre patriotique, faire connaître et aimer le passé. M. Benjamin Buisson, de Mussidan, avait envoyé deux pièces de vers, l'une en patois. (Voir le *Journal de la Dordogne* du 11 novembre). Tous ces discours et ces vers ont eu le plus grand succès, et l'on s'est donné rendez-vous pour les noces d'or.

—

C'est le tour de Béziers. Dans sa séance publique du 11 mai dernier, la société archéologique a entendu la lecture par son président, Frédéric Donnadieu, depuis décédé, d'un discours d'ouverture, *La vie et les œuvres de Philippe Tamizey de Larroque et notamment son mémoire sur le sac de Béziers en 1209* (et sur le mot faussement attribué au légat d'Innocent III, Arnaud, abbé de Citeaux : « Tuez-les tous ; Dieu saura bien reconnaître les siens.») *et un languedocien oublié, l'abbé de Croisilles*. Le tout a formé une élégante brochure (Béziers, imp. Sapte, 1899, in-8°, 46 pages). Il y a en appendice une série de lettres adressées à Donnadieu sur divers sujets d'histoire locale. J'y note un projet de mémoire sur le grand helléniste Philippe de Maussac, pour lequel le très aimable marquis de Saint-Geniez, descendant des Baderon de Maussac, mort à Saintes le 23 octobre 1897 (voir *Revue*, XVIII, p. 29), lui avait envoyé des renseignements ; et dans ces lettres, où la bienveillance déborde, je relève, comme document, une caustique épigramme ; il est vrai

Digitized by Google

qu'il s'agissait du gascon Bladé « qui n'a ni beauté physique ni beauté morale : »

Le plus grand des blagueurs de toute la Gascogne,
Se met fort au-dessus de confrères qu'il cogne.
Qu'a-t-il fait cependant ? — Le géant démarqua
Oiénard, Auteserre et l'illustre Marca.

—

Nous avons annoncé (t. XIX, p. 333) pour le 1er novembre la mise en vente, chez l'éditeur Plon, de la 2e série des *Lettres à ma cousine*, sous ce titre, *L'allée des demoiselles ;* le volume a eu un mois de retard. Voici ce que nous lisons à ce propos dans le *Mois* de décembre :

« A plusieurs. On me demande tous les jours des nouvelles d'un certain petit livre, *L'allée des demoiselles*, que j'ai le droit de beaucoup aimer, puisque j'y ai mis un peu de mon âme, dont je n'ai le droit de ne rien dire, puisqu'il porte ma signature.

» Le *Mois*, en en publiant la préface, le 1er octobre dernier, a éveillé des curiosités qui me font honneur.

» Mais mes éditeurs, moins impatients, ont pensé que l'époque des étrennes était le meilleur moment pour offrir au public ce « bréviaire, » qui rêve en sa fantaisie d'éclairer les mamans, de conforter les jeunes filles, voire de consoler les vieilles... Et je conviens qu'il fera très bien dans une bibliothèque féminine, si seulement on lui met une reliure distinguée...

» C'est donc à partir du 1er décembre qu'on le pourra demander, 8, rue Garancière, à la librairie Plon. Et maintenant, comme dit le poète :

Va t'en, pauvre oiseau passager,
Que Dieu te mène à ton adresse !

» GABRIEL AUBRAY. »

Nous avons déjà dit que ce volume se trouvait aux bureaux de la *Revue*, moyennant 3 fr. 50. L'*Union nationale* de Saint-Jean d'Angély du 24 décembre publie un très élogieux compte rendu.

—

A la société de géographie de Rochefort, le 27 octobre, le secrétaire général, M. le commandant Sylvestre, qui a passé vingt ans de sa vie comme administrateur de la Cochinchine, et dépensé toute son intelligence, toute son activité au progrès constant de cette belle colonie, a raconté, avec une compétence spéciale et une émotion communicative, la vie de Pigneau de Béhaine, évêque d'Adran, qui a donné la Cochinchine à la France, vie agitée, tourmentée, pleine de périls et d'embûches. L'empereur Gia-Long, persécuté comme lui, fuyant de puissants rebelles, avait trouvé en lui un conseiller énergique, un tacticien habile, un organisateur de la victoire, un sage qui lui apprit à régner. Aussi quel bel éloge fit de son ami, à sa mort, l'empereur glorieux et triomphant ! Et combien le récit de M. Sylvestre a été intéressant ! C'était une révélation véritable pour le public. Voir les *Tablettes* du 31 octobre et le *Phare* du 1er novembre.

—

Digitized by Google

Le journal le *Réveil angérien*, qui paraissait à Saint-Jean d'Angély, a cessé sa publication le 30 septembre.

—

La *Résistance* que M. l'abbé Fanaud rédigeait depuis sept ans à Châtelaillon et imprimait à La Rochelle, chez M. Ossian Pic, et en dernier lieu à Niort, chez M. Chiron, a été tuée par une *Lettre circulaire* de Mgr de La Rochelle (24 mai 1899) adressée aux curés-doyens du diocèse, qui condamne « la feuille périodique intitulée la *Résistance*, comme contenant des assertions ou propositions respectivement fausses, captieuses, malsonnantes, pernicieuses, téméraires, scandaleuses, injurieuses pour le souverain-pontife, outrageantes pour les évêques, induisant au mépris de leur personne et de leur autorité, empiétant sur leurs droits et ouvrant la voie à la désobéissance. » « Faisons défense au clergé de notre diocèse de s'abonner à cette feuille, de la lire, de la communiquer, de la conserver » ainsi qu' « à toute feuille périodique que dirigerait l'auteur de la *Résistance*. »

Ce journal accusait de mollesse certains évêques.

—

Le 12 novembre, le *Journal de Jonzac* a cessé de paraître et est remplacé par le *Démocrate*, organe de l'union républicaine.

—

Le 30 octobre, a paru, à l'imprimerie Ve Béraud, à Cognac, 35, rue Lhomeyer, le *Moniteur des eaux-de-vie de Cognac*, organe des intérêts économiques, commerciaux et viticoles des deux Charentes (mensuel, in 4° à deux colonnes, 16 pages. (Abonnement : un an, 25 fr.; six mois, 14 francs).

—

Nous avons annoncé (XIX, 279) qu'on se préparait à Cozes à réparer le monument élevé en 1886, par le docteur Moinet, à la mémoire de Louis-Gabriel Pillet, enseigne à bord du *Vengeur*. C'est fait, grâce à l'initiative de M. Courpron, propriétaire à Cozes, qui a réuni une somme de 76 francs, à laquelle la société du souvenir français a ajouté pareille somme de 76 francs. Total : 152 francs.

—

Le 25 novembre, a eu lieu à La Rochelle l'adjudication, en un seul lot, des travaux de restauration de la maison dite Henri II, sur la mise à prix de 36.283 fr. 30, non compris les travaux de sculpture et les honoraires de l'architecte, ni la somme à valoir pour imprévus, qui est de 3.628 fr. 33; M. Buisson, entrepreneur, a été déclaré adjudicataire moyennant une remise de 18 %. Les travaux seront dirigés par M. Ballu, architecte en chef des monuments historiques.

—

La société historique du Périgord ouvre une souscription

Digitized by Google

pour élever un buste à son vice-président, le baron Jules de Verneilh, qui a rendu de si grands services à l'histoire et à l'archéologie françaises. Ce buste serait placé au musée de Périgueux, à côté de celui de Félix de Verneilh. On peut envoyer sa souscription à M. de Saint-Pierre, trésorier de la société.

—

La *Revue des autographes* (novembre 1899), par M. Eugène Charavay, annonce : 1° de Louis de Bassompierre, évêque de Saintes, premier aumônier de Philippe de France, fils naturel du maréchal de Bassompierre, mort en 1676, une lettre au président Comte, à Bordeaux, (de Saintes, le 28 avril 1651), où il lui demande de s'accorder avec le prieur de La Chaume, commune de Pont l'Abbé ; 12 francs.

2° De Billaud-Varennes, le célèbre conventionnel, né à La Rochelle en 1756, mort à Port au Prince en 1819, une lettre signée, Paris, 29 brumaire an II, 2/3 de page in-fol.; 8 fr.

3° De François, marquis de Chasseloup-Laubat, célèbre général du génie de la république et de l'empire, qui prit part à la bataille de Marengo, né à Saint-Sornin en 1754, mort en 1833, une pièce signée avec 5 mots autographes, an V, 1 p. 1/4 in-fol.; 6 fr. « Mutations en faveur de Jean-Louis Picot de Moras, chevalier de Malte. »

4° De Garnier, de Saintes, célèbre conventionnel montagnard, né en 1754, mort en 1820, lettre au citoyen Petiet, Paris, 25 thermidor an IV, 1 p. in-4° ; 10 fr.

5° Siège de La Rochelle (Louis XIII). Pièce manuscrite, octobre 1628, 4 p. 1/2 in-fol. déchirée et tachée. Compte rendu des derniers combats livrés par la flotte anglaise sous les ordres de lord Lindsay les 3 et 4 octobre, pour disperser la flotte française, forcer la digue et pénétrer dans La Rochelle : « Nos vaisseaux conduictz par le commandeur de Valensay se disposèrent de les recevoir et mesme de les attacquer et, s'estantz mis en bataille, s'advancèrent vers l'ennemy de plus près que de la portée du canon qui commansa à tirer de toutes partz, surtout celluy du roy, de Chef de Bois et de poincte de Coreilhe... »

—

A l'occasion de la plantation de la croix de Jérusalem sur la plage des Saintes-Maries, la présence de sept mille pèlerins accourus de toute la Provence a donné, cette année, au pèlerinage annuel les proportions d'un événement historique. La *Semaine religieuse de l'archidiocèse d'Aix*, du 15 octobre, a publié un enthousiaste compte rendu de cette cérémonie qui passionne toute la région. Une main amie nous écrit à ce sujet : « Ne pourriez-vous pas dire que l'écho de cette fête « unique et inoubliable » du 10 octobre est arrivé jusqu'à la Saintonge, tout imprégné d'une poésie chrétienne...? Le culte de sainte Véronique est nôtre vraiment, puisque le sanctuaire de Notre-Dame de la fin des terres, qu'elle a érigé et où ses restes mortels sont

Digitized by Google

vénérés, veille en quelque sorte avec le phare de Cordouan sur notre Saintonge aimée. Or, sainte Véronique était la compagne et l'amie des saintes femmes dont le 8 octobre a fait revivre le souvenir! Elles s'étaient rencontrées sur le chemin de la croix, là où notre rédemption a été opérée... Le souvenir des Saintes-Maries (avec celui des lieux saints de Provence) est donc et doit donc être « inséparable » de celui de sainte Véronique. »

Et comme je ne saurais avec autant de foi, avec autant de poésie, parler de ces fêtes grandioses, la joie de tout un peuple, de ces cris enflammés, de ces cantiques où s'exhalent les sentiments de la foule en français et en provençal, les discours pathétiques des orateurs, les naïfs témoignages de dévotion, cette marche triomphale de la croix, ces baisers passionnés donnés à ce bois, ces acclamations et ce délire, je m'incline humblement et me tais, ayant ainsi satisfait à ce pieux désir, qui était un ordre pour moi.

—

Errata. — *Revue*, xixe vol., p. 192, 2e §, ligne 11, Saint-Pierre le Mouliers, lire Saint-Pierre le Moutiers; p. 229, § 3, ligne 27, *Clevaux*, lire *Clervaux*; p. 351, note 2, lire « la reine Nathalie de Roumanie. »

Archives, tome xxviii, p. 306, § 4, lignes 1 et 3, « Le Vanneau : MM. de Chevillon et Dirlan en sont seigneurs ;» p. 307, § 6, « Vallant : MM. Dyrlan et de Chevillon en sont seigneurs. » Le texte est ainsi; mais il y a erreur: il faut lire partout *de Béchillon* et *d'Irlaud*, ainsi qu'à la table.

En effet, à l'époque — 1686 ou 1687 — à laquelle a été dressée la statistique dont il est cas, Irlaud (et non Irland), Le Vanneau et Vallans étaient trois seigneuries appartenant à la famille de Béchillon ; Irlaud en dépendait depuis le mariage de Jean de Béchillon, né en 1325 et mort en 1392. Le Vanneau en relevait depuis la donation faite à Pierre de Béchillon, fils du précédent, par Jean de Vouhé. Enfin Vallans lui appartenait depuis le 10 janvier 1650, date à laquelle Charles de Béchillon l'avait achetée du marquis de Thouarcé. Voir le nouveau *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou*, par MM. Beauchet-Filleau : pour Irlaud, § 1er, filiation suivie, 3; pour Le Vanneau, § 1er, filiation suivie, 4; pour Vallans, § 3, branche d'Irlaud, 10; à ce dernier numéro Charles de Béchillon figure comme baron d'Irlaud, seigneur du Vanneau, de Vallans, etc. Par sa fille Marie, il fut le grand-père du maréchal de Sennectère.

*
* *

Nous avons publié (xix, 283, septembre 1899) le programme du congrès des sociétés savantes, à la Sorbonne, en 1900. La question 23 posée par la section d'histoire et de philologie a été depuis modifiée ainsi qu'il suit: « Tracer, d'après les archives départementales et communales, l'histoire des fêtes nationales

Digitized by Google

qui furent célébrées dans un chef-lieu de canton sous le directoire. »

*
* *

Les Sossiondo. — A propos du mariage Guérin et Pain, la *Revue* énonce que la famille Sossiondo — dont le nom est ajouté à celui de Guérin — figure à Archingeay depuis le milieu du XVIIIe siècle. Ils sont de date plus ancienne dans le Bordelais. On les rencontre à Bordeaux dès le XVIe siècle. Mathieu Sossiondo, citoyen de cette ville, juge consul de la bourse, fut élu jurat en 1607, etc.

La M.

On peut ajouter les deux suivants :

Nicolas de Sosciondo était conseiller du roi en la cour des aides de Guyenne, lorsqu'il mourut en 1759. C'est Jean de Majance, sieur de Murailhes, qui eut sa charge, le 4 septembre de cette année.

Louis de Sosciondo, écuyer, signe devant Rauzan, notaire à Bordeaux, le 3 février 1762, un acte qui atteste la filiation de Jean-Baptiste et Jean-Bonaventure de La Mothe.

*
* *

Rectifions aussi une erreur (t. XIX, p. 346) :

Pierre-*Auguste* Beaussant, de son mariage avec Mlle Angélique de Socciondo (1806-1869) n'a eu que deux filles : Nancy, mariée avec Pascault, conseiller à la cour de Poitiers, tous deux décédés ; et Juliette, épouse de Gillot Saint-Evre, professeur à la faculté des sciences de Poitiers.

M. Ernest Beaussant est le neveu, non le fils d'Auguste Beaussant, qui ne fut pas président du tribunal civil de La Rochelle, mais juge d'instruction à Jonzac, président du tribunal de Marennes, président du tribunal civil de Poitiers et président de chambre à la cour ; de plus, comme son frère, maire de La Rochelle, il a siégé pendant de longues années au conseil général de la Charente-Inférieure, où il représentait le canton de Saint-Savinien.

A TRAVERS LES REVUES

Une question intéressante est devant les tribunaux en ce moment. Se fondant sur ce principe que tout manuscrit déposé dans une collection d'état tombe dans le domaine public après les délais légaux, M. Paul Bonnefon, bibliothécaire de l'Arsenal, a publié dans la revue d'histoire, *Souvenirs et mémoires*, le manuscrit de Mercier du Rocher sur les *Guerres de la Vendée* (voir la *Revue* du 1er mai dernier, XIX, 153). Mais un descendant de ce Mercier, de La Rochelle, M. Ernest Brisson, juge au tribunal de Fontenay-le-Comte, détenteur du manuscrit origi-

Digitized by Google

nal, intente un procès à M. Bonnefon, comme portant atteinte à sa propriété, et cela devant le propre tribunal de Fontenay, qui s'est pourtant déclaré compétent. Les éditeurs ont fait appel, et paraissent décidés à épuiser toutes les juridictions.

—

Dans la *Revue historique de l'ouest* (septembre-octobre), M. Louis Audiat a publié un premier article : *Les célébrités inconnues. Un petit neveu de Michel de Montaigne. Raymond de Montaigne, lieutenant général à Saintes, évêque de Bayonne, etc.*

M. Alcide Bonneau, dans la *Revue encyclopédique* du 23 décembre, publie un compte rendu de *Par la clémence*, de notre confrère M. Pierre Corneille, avec 3 photographies.

—

Dans son article *Pèlerinages d'autrefois*, la *Quinzaine* du 1er septembre a raconté, d'après le manuscrit publié en 1893 par M. Camille Couderc, le *Voyage de Louis de Rochechouart*, évêque de Saintes, à Jérusalem en 1461. (Voir *Revue*, t. xv, p. 77, 80).

—

L'*Intermédiaire des chercheurs* avait demandé quelles traces avaient laissées en Saintonge les Comminges. Dans le numéro du 7 décembre, M. Louis Audiat a cité, d'après l'*Epigraphie santone*, l'épitaphe de Charles de Comminges, comte de Guitaud, tué au siège de Pignerol en 1630 et enterré dans le caveau de l'église de Saint-Fort sous Brouage, aujourd'hui commune de Saint-Jean d'Angle — et non Saint-Jean d'Angély ; — puis l'épitaphe que lui a consacrée le P. François Dinet dans le *Théâtre de la noblesse*. On sait que la société des *Archives*, dans son volume XIII, a publié la correspondance du comte de Comminges, ambassadeur de France en Portugal (1657-1659), avec les notes de Philippe Tamizey de Larroque.

—

Le *Pays poitevin*, qui a repris sa périodicité désormais régulière, nous parle, dans sa livraison de novembre, d'une de nos vieilles connaissances : *Eléonore Desmier d'Olbreuse et sa descendance royale*, par notre confrère M. Paul Beauchet-Filleau, avec un portrait de la duchesse, une vue du château d'Olbreuse où elle est née, et un tableau généalogique prouvant que descendent d'elle la reine d'Angleterre, les empereurs d'Allemagne et de Russie et le duc d'Orléans. Il y a aussi *Sainte Radégonde*, poème et musique du comte de Beaufranchet.

—

La *Revue du Bas-Poitou* (3e livraison 1899) contient *Les chevaliers du Saint-Esprit de la province du Poitou de 1578 à 1700*, notes extraites d'un manuscrit de la bibliothèque nationale par M. le vicomte Paul de Chabot. On y voit Charles de La Rochefoucauld, seigneur de Barbezieux, grand sénéchal de Guyenne ; Jean d'Escars, comte de La Vauguyon ; Antoine, sire de Pons, comte de Marennes ; Louis de Saint-Gelais de Lusignan ; René

Digitized by Google

de Rochechouart, baron de Mortemart, de Tonnay-Charente; Philippe de Volvire, baron de Ruffec, gouverneur d'Angoumois.

—

Le *Mercure poitevin*, dans sa livraison de décembre, a achevé *Un petit coin de terre dans l'Atlantique*, description pittoresque de l'île de Ré, par M. F. Benassis.

—

Dans le *Concours médical*, journal hebdomadaire de médecine et de pharmacie, du 11 novembre, un feuilleton raconte le diner d'hiver des anciens médecins et pharmaciens de la marine. Notre compatriote, M. Delavaut, de Rochefort, devait y charmer ses collègues, *Postquam exempta fames*. Il y a lu une série de sonnets, *Hommages posthumes à Pasteur*. C'est Biot, c'est Dumas, c'est Jenner, etc., qui viennent tour à tour louer Pasteur.

O Pasteur, sauve-nous! viens combattre la peste.
Tu n'es plus là! mais ton génie entier nous reste...

—

La querelle n'est pas terminée entre les partisans de l'évangélisation de la Gaule au Ier siècle et ceux qui la reculent au troisième. M. le chanoine Arbellot est un champion tenace et redoutable de saint Martial apôtre. Que de lances rompues en son honneur! Que de batailles livrées! et aussi que de coups reçus! Mais il est des blessures glorieuses et des défaites qui honorent. Je me suis laissé dire que sa campagne en faveur du saint limousin et des compagnons d'évangélisation au Ier siècle l'aurait empêché d'arriver aux honneurs de l'institut et à la croix de chevalier de la légion d'honneur. Et pourtant il ne se décourage pas. Dans le journal *la Vérité* du 23 octobre dernier, il a grand plaisir à rendre compte d'un ouvrage important de Mgr Bellet, qui défend sa thèse, *Les origines de l'église de France et les fastes épiscopaux*: cet ouvrage est une réponse à M. l'abbé Duchesne. Avec quelle joie le docte et vénérable président de la société archéologique de Limoges signale les points où l'adversaire est pris en défaut et où des faits nouveaux permettent d'en appeler du jugement de M. l'abbé Duchesne. Nous appelons, sur cette polémique, l'attention de nos lecteurs qui s'intéressent à la question, à cause de saint Eutrope. A quelle époque la Saintonge a-t-elle été évangélisée? Je suis bien sûr qu'on ferait de la peine à notre confrère, l'aimable doyen de Saint-Savinien du Port, qui fêtait l'autre jour si magnifiquement le patron de sa paroisse, si l'on venait lui prouver que saint Savinien n'était pas le compagnon de saint Eutrope et que tous deux n'avaient pas, dès le premier siècle, prêché à Sens et à Saintes.

—

La société des sciences, lettres et arts de Pau a publié en 1896 la première partie des *Lettres de la baronne Sophie de*

Digitized by Google

Crouseilhes. Elles ont eu tant de succès que l'éditeur vient de donner la seconde partie (Pau, imprimerie Garet, 1899, in-8°, 340 pages). Cette correspondance ne pouvait tomber en de meilleures mains que celles de M. Adrien Planté, président de la société; homme de goût, il en a vite apprécié le mérite; érudit versé dans l'histoire du Béarn, il l'annotait avec une sûreté et une abondance de détails dignes de sa réputation. Une préface magistrale nous raconte tout ce que l'on peut savoir de Mlle Catherine-Sophie d'Arret, née le 19 janvier 1770 à Oloron, mariée le 4 mai 1790 à Jean-Pierre Dombidau, baron de Crouseilhes, avec lequel elle divorça pour cause d'émigration le 6 novembre 1794, morte le 30 novembre 1816. L'auteur a apprécié très sommairement, mais en excellents termes, cette femme remarquable, « la Sévigné béarnaise. » Elle fut la mère de Marie-Jean-Pierre-Pie Dombidau, baron de Crouseilhes, sénateur, pair de France, ministre de l'instruction publique, décédé en 1861, homme fort distingué, digne d'une mère aussi intelligente et aussi dévouée. Cette correspondance méritait d'être publiée. Les délicats qui en savoureront les charmes sauront gré à M. Adrien Planté de la leur avoir révélée.

—

Le *Mois*. — Savez-vous — moi, non — si dans les perquisitions faites chez les assomptionnistes on a trouvé 1.800.000 francs et si, comme il l'affirmait l'autre jour du haut de la tribune législative (séance du 7 décembre, *Journal officiel* du 8), M. Gaucher Tourgnol avait vraiment vu les 58 vaisseaux des jésuites, sous pavillon noir et blanc, apporter à Bordeaux les immenses trésors de leur commerce dans le monde entier ?

La police affirme qu'elle a bien vraiment constaté 1.800.000 fr. dans le coffre-fort de ces moines ; les assomptionnistes disent qu'ils n'ont jamais eu pareille somme. En tous cas ils étaient bien imprudents de conserver tant d'argent chez eux ; c'est trop tentant par ces temps de cambriolage. Pourquoi n'avaient-ils pas imité ce bien brave homme qui rentrait chez soi au mois de mai pour mettre ordre à ses papiers, dans la perspective d'une visite domiciliaire qu'on fit en effet à la fin d'août. D'ailleurs une pareille somme prouverait que cette imprimerie est lucrative et que leurs 50 ou 60 publications qui occupent un millier d'ouvriers ou employés ne rapportent pas que la misère. Leur dernière création n'a pas encore une année d'existence et elle a pris sa place à côté du *Cosmos*, des *Questions actuelles*, des *Contemporains*, etc. Le *Mois littéraire et pittoresque* (12 francs par an) est une publication très moderne et très actuelle, qui réunit tous les agréments, science et poésie, romans et histoire, voyages et modes, art et jeux d'esprit. Et des gravures à foison : estampes, photographies, dessins, caricatures. Il y a de quoi satisfaire les goûts les plus divers.

Le numéro de novembre contient des vers de Paul Harel et de François Fabié ; *Bruges*, notes d'art et de voyage avec 12

Digitized by Google

photographies ; *Les cartes postales illustrées* avec 15 reproductions et 5 dessins ; *La place de la Concorde* depuis son origine (11 estampes, 11 photographies), etc., etc.

J'appelle l'attention de mes lecteurs sur la « causerie littéraire » où Gabriel Aubray parle de trois écrivains dont la valeur est connue : MM. Amédée de Margerie, Thureau-Dangin et Georges Goyau, et apprécie Lamennais, Newmann et saint François de Sales, « trois ouvriers du christianisme » à des titres divers.

Et puisque le numéro de novembre m'arrive, j'y note à la hâte la causerie : *Un siècle qui bat la berloque.* « J'ai de la pitié plein l'âme. J'écris dans la semaine des morts et le ciel très doux me dit d'être indulgent à ceux qui ne sont plus. C'est la dernière fois que ma causerie porte ce millésime 18... Cela tout de même vous incline à un peu de charité. Seulement je vous prie que ce soit fini aussi des adulations grossières... Lui grand ? Voyez dans quoi il meurt ! Lui généreux ? Mais aucun n'a guillotiné, fusillé, tué, incendié, spolié, emprisonné, proscrit avec une aussi admirable continuité. A bas la tête de Louis XVI, et celle de Marie-Antoinette ! Cloué au rocher, le Titan Napoléon ! Proscrit à soixante-dix ans, Charles X ! Proscrit à soixante-quinze ans, Louis-Philippe ! Proscrit, V. Hugo ! Proscrit, Napoléon III ! Fusillé, le duc d'Enghien ! Fusillé, le maréchal Ney ! Fusillés, Mgr Affre et Mgr Darboy ! Mitraillé, le peuple ! et déporté, tout le monde ! Quel parti, quelle doctrine ou quel rêve n'a pas un crime à lui reprocher ?...

« Que voulez-vous ? ce fut un pauvre grand fou de siècle, qui peut-être au fond, tout au fond, n'était pas plus méchant que les autres. Il a eu même parfois de bons mouvements. Et c'est vrai aussi qu'il a invente le téléphone et la bicyclette, ce qui n'est pas plus sot peut-être que d'avoir élevé les Pyramides ou découvert l'Amérique... Mais, de naissance, il lui manquait quelque chose, ou peut-être lui a-t-on fait boire quelque philtre abominable... Toujours est-il que, toute sa vie, il a battu la berloque. »

Voilà le début ; c'est Victor Hugo qui va lui fournir les motifs et les considérants du jugement dans ses mémoires, dans ses souvenirs, sa biographie, sa correspondance, *Choses vues.* Il y a là une appréciation très fine, très malicieuse, une comparaison amusante entre le siècle de Voltaire et le siècle de Victor Hugo. Nous ne pouvons qu'indiquer le morceau.

Il ne faut pas oublier une grande étude sur Hippolyte Flandrin avec 19 estampes et portraits originaux, par M. Louis Flandrin ; deux romans, *Le roman d'une bossue* et *Le chardon bleu ;* puis des poésies, des articles scientifiques : *De quoi l'homme est fait, Le recul des glaciers, Concours photographiques,* des comptes rendus, des chroniques musicales, des caricatures, *L'esprit en France et à l'étranger.*

—

Digitized by Google

« Madaillan est plus qu'un nom de famille, c'est celui d'une race: race illustre, puissante et féconde dont l'origine se perd dans le lointain de notre histoire. » C'est à cette race que M. Maurice Campagne a consacré un splendide volume, *Histoire de la maison de Madaillan, 1076-1900* (Bergerac, imp. Castanet, 1900, in-4°, 434 pages). Alliés aux plus brillantes familles, à la maison de France, les Madaillan se trouvent à peu près dans toutes nos provinces : en Agenais, en Guienne, dans l'île de France, en Périgord, en Poitou, en Saintonge, etc. Or, l'auteur a cherché partout leurs traces, les a suivis dans tous leurs châteaux, recueillant religieusement tout ce qui parlait d'eux : monuments, récits, pièces diverses ; il a tout vu, tout lu, tout compulsé, archives et livres. Le labeur est immense. Il y a un chapitre surtout intéressant pour nous : celui des Madaillan d'Estissac où l'on voit le d'Estissac gouverneur de La Rochelle, et les publications de la société des *Archives* y sont maintes fois citées. L'histoire est intéressante parce que M. Campagne sait tout et qu'il possède l'art de grouper les faits. On lira en particulier la biographie du marquis de Lassay, si ravissante. Le livre est dédié à la mémoire du grand érudit Tamizey de Larroque qui avait encouragé ce travail. Il est digne par la beauté typographique, par la rareté des recherches, de l'illustre famille des Madaillan et de celui à qui il est dédié. M. Campagne a fait là une œuvre monumentale.

—

La *Revue historique de l'ouest* continue à publier les preuves de noblesse des demoiselles du Poitou de M. le vicomte Paul de Chabot. La livraison de novembre 1899 parle de Brilhac de La Garnerie, de Broc, Brossin de Méré, La Broue de Vareilles, Brunet de Neuilly.

—

Dans le *Gaulois* du 22 octobre est un fragment des mémoires du maréchal Jourdan, *Le siège de Sarragosse*. Et à ce propos un fureteur a déniché dans un journal de l'an VIII cette curieuse épigramme :

Quand Jourdan apprit la nouvelle
Du décret qui l'exclut du corps législatif,
Son front pâlit d'horreur ; et sa fureur fut telle
Et son emportement si vif,
Que sa femme, voulant par amour conjugale
Dans son malheur le consoler,
Jourdan se moquant du scandale,
Sganarelle nouveau, *battit la générale.*
Elle, peu faite à cette humeur brutale,
De consolation n'osant plus lui parler,
Ingénûment lui dit pour l'apaiser :
« De votre part, Jourdan, ce traitement m'étonne,
Vous qui n'avez jamais battu personne ! »

Digitized by Google

ACTES D'ÉTAT CIVIL

I. — DÉCÈS

La société des *Archives* a quatre nouvelles pertes à déplorer :

I.— Le 22 novembre, est décédé à Bordeaux, à l'âge de 31 ans, Jean-Numa Dast Le Vacher de Boisville, secrétaire général de la société des archives historiques de la Gironde, membre de la société archéologique. Excellent confrère, très dévoué, il s'était livré avec passion et succès à l'étude de l'histoire bordelaise et avait déjà publié plusieurs volumes d'érudition. La municipalité de Bordeaux l'avait chargé d'un important travail. C'est une véritable perte pour la science.

La foule était nombreuse à ses obsèques, le 24, en l'église Saint-Sernin, présidées par M. le chanoine Pailhès, archiprêtre. Au cimetière de la Chartreuse, trois discours ont été prononcés : au nom de la municipalité, par M. de La Ville de Mirmont, adjoint au maire, délégué aux beaux-arts (voir son discours dans le *Bulletin municipal officiel de la ville de Bordeaux* du 3 décembre) ; par M. Camille Jullian, professeur à la faculté des lettres, au nom de la société archéologique ; et au nom de la société des *Archives historiques* de la Gironde, par M. Habasque, président de la société, qui publiera dans son prochain volume une notice complète avec ces discours. (Voir le *Nouvelliste de Bordeaux* des 24, 25 et 30 novembre).

La revue historique *La légitimité*, du 1er décembre, lui consacre un court article où elle vante surtout son attachement à la cause de Louis XVII. « Avec quelle obligeance il recherchait dans les archives les pièces relatives à la question, et s'il avait la chance d'en découvrir une, avec quel aimable empressement il nous la communiquait. Il sut allier la plus solide érudition à la foi catholique la plus sincère et la plus pratique. »

—

II. — Le 29 novembre, est décédé à Saintes, dans sa 65e année, le docteur Marcel Bouyer. Né à Saintes le 14 octobre 1835, il était fils de Louise-Marcelline Gastineau, de Saint-Genis, et du docteur *Charles*-Louis-Célestin Bouyer, né à Marennes en 1806, mort à Saintes le 17 mai 1882, et petit-fils de Joseph Bouyer, aussi médecin, et de Rose Naval. Sa famille était originaire de l'île d'Oleron, où elle tenait un rang honorable, comme nous l'avons dit, t. XVII, p. 335. Jean Bouyer de Champvolant eut deux fils : 1° Jacques Bouyer, sieur de Champvolant, conseiller du roi, substitut du procureur en la maréchaussée de Marennes, épousa, le 15 octobre 1696, en l'église Saint-Georges d'Oleron, Catherine-Thérèse Desbouiges, dont la sœur avait épousé, le 15 novembre 1691, Arnaud d'Audiffredy, lieutenant des vaisseaux du roi; devenu veuf en 1708, il se remarie, le 19 août 1711, avec Cathe-

Digitized by Google

rine de Châtillon, de la paroisse de Saint-Seurin de Bordeaux, dont vinrent: Marie-Elisabeth, née à Saint-Georges en 1714, morte à Saint-Georges le 4 octobre 1789, et Catherine, qui épousa à La Rochelle, le 10 mai 1742, Antoine Agard. De Thérèse Desbouiges il eut Marie-Louise, le 19 septembre 1701, à Saint-Georges d'Oleron, et Joseph, le 19 mars 1704; 2° Jean-Baptiste Bouyer (1) de Champvolant, chirurgien, décédé à Saint-Georges le 1er mai 1738, sans postérité.

Joseph Bouyer de Champvolant, chirurgien, fils de Thérèse Desbouiges, né en 1704, mort à Rochefort, paroisse Saint-Louis, le 6 octobre 1772, épousa, le 25 juillet 1757, à Saint-Georges, Marie-Anne Bouyer, sa parente, dont il eut un fils, qui suit: Joseph-Charles Bouyer de Champvolant, chirurgien-major des vaisseaux du roi, puis médecin des hôpitaux à Marennes, né le 26 juin 1759 à Rochefort, paroisse Saint-Louis, se maria en premières noces, le 6 frimaire an III, à Anne-Elisabeth-Françoise Clémot, fille de Clémot, maître de chirurgie et chirurgien ordinaire du port de Rochefort, et en secondes noces, le 13 nivôse an V, à Rose Naval. Il fut chevalier du Lys et maire de Marennes en 1808. De sa seconde femme il a eu: 1° Etienne Bouyer, né à Marennes le 12 décembre 1803, médecin de marine, puis médecin à Marennes, qui a épousé Mlle Charron. C'est elle qui, en souvenir de sa fille Emilie, fonda dans sa propriété d'Avallon, commune d'Arvert, l'asile Emilie, où l'on recueille les orphelines de la religion protestante; 2° Charles-Louis-Célestin Bouyer, né à Marennes le 25 octobre 1805, d'abord médecin de marine, qui se fixa à Saintes en décembre 1833; 3° Louis Bouyer, lieutenant de vaisseau.

Après ses études classiques terminées à Sainte-Barbe et son diplôme de docteur obtenu à Paris, Marcel Bouyer vint se fixer à Saintes, où, sous la direction d'un père habile et renommé, il apprit l'art de guérir. Sa carrière a été racontée et appréciée par ses trois confrères qui ont pris la parole sur sa tombe. Marcel Bouyer ne tarda pas à acquérir une réputation régionale surtout pour l'art chirurgical, et ses grandes qualités professionnelles le désignèrent pour les nombreux services publics dont il s'acquitta toujours avec dévouement: médecin des épidémies, médecin légiste, médecin des prisons; ses mémoires sur l'hygiène lui valurent une médaille. Pendant les années 1870-71, chargé du service médical régimentaire, il déploya une activité singulière que soutenait un ardent patriotisme. Ses malades étaient pour lui des amis, tellement il prenait part à leurs souffrances et se donnait entièrement à eux. Il était déjà en proie à la maladie qui l'a emporté, lorsqu'un coup terrible vint briser ses

(1) Un autre Jean Bouyer, sieur de La Garenne, capitaine au régiment de Martel, au Château d'Oleron, se maria, le 5 mai 1709, à Anne Prévôt, de Saint-Georges, qui décéda le 27 février 1742; lui, major général des troupes gardes-côtes de l'île d'Oleron, fut, le 26 avril 1730, inhumé dans la chapelle de Chéray, sépulture ordinaire des Prévôt, des Desbouiges et des Bouyer. (Voir *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. VII, p. 107 et *passim*).

Digitized by Google

espérances et abattre ses forces. Un fils à qui il comptait léguer une fort belle clientèle et qui venait de s'installer près de lui, comme il l'avait fait lui-même près de son père, lui fut soudainement ravi. Sa douleur fut immense ; il ne s'en releva pas.

On peut dire que toute la ville de Saintes assistait aux funérailles de cet honnête homme et de ce chrétien. Les cordons étaient tenus par MM. les docteurs Termonia, Mauny, des Mesnards et Naud. Ces trois derniers ont loué fort dignement le défunt dans des discours qui ont été reproduits par le *Moniteur de la Saintonge* du 3 décembre et le *Progrès de la Charente-Inférieure* du 6. De son mariage (1er juin 1864) avec Marie-Lucile Besson, de Saint-Thomas de Cosnac, fille de Léon Besson et d'Eulalie Rainguet, Marcel Bouyer a eu deux fils : Charles, docteur en médecine, né le 9 juin 1869, décédé le 11 août 1897 à Saintes (voir XVII, 335), et Léon, avocat à Saintes, né le 16 juin 1865, marié, le 19 avril 1893, à Marthe-Renée Julien-Laferrière, dont une fille, Marcelle.

—

III.—Le 3 décembre, est décédé, à Barbezieux, Pierre-Antoine-*André*-Adhémar Darolle, pharmacien, époux de Claire-Elisabeth-Mariette Robain. Depuis de longues années, il était membre du conseil municipal de Barbezieux.

Né à Barbezieux le 6 mars 1851, il y commença ses études qu'il acheva à Pons, puis suivit les cours de pharmacie de Bordeaux, où il fut préparateur du professeur Micé, et lauréat de l'école. Son diplôme obtenu, il revint dans sa ville natale où il se fit aimer et estimer.

Une grande partie de la population l'a accompagné au cimetière, ainsi que l'harmonie de Barbezieux, la société chorale, la société de secours mutuels, celle des anciens militaires avec leurs bannières voilées. Les cordons étaient tenus par MM. Peychez, sous-préfet, Charles Drilhon, maire, docteur Landry, le docteur Meslier, ancien maire, Gaston Chevrou, banquier, conseiller d'arrondissement, et Grasset, pharmacien. A l'église, M. l'archiprêtre de Barbezieux a dit ce qu'était le défunt comme chrétien et comme citoyen. Des discours ont été prononcés au cimetière par MM. Drilhon, Landry, adjoint, Chevrou, Boutin, pharmacien, Grasse, professeur, et Cheminade.

Tous ont vanté sa bonté, sa charité ; il exerça pendant plus de vingt ans la profession de pharmacien avec un scrupule et un désintéressement qui furent l'honneur d'une existence, hélas ! trop tôt brisée. Il fut bon, il fut juste et ne connut du mal que celui qu'on lui fit. Il était un républicain libéral, tolérant, rêvant la fraternité universelle. Les discours de MM. Drilhon comme maire, Landry au nom du corps médical, Chevrou comme son ami, Boutin comme son successeur ont été publiés par l'*Echo charentais* du 17, et celui de M. Grasse, le 24.

—

IV. — Le 11, est décédé à Arcachon, en sa villa Palissy, où il s'était retiré depuis plusieurs années, Jean-Baptiste-

Digitized by Google

Stanislas Boffinton, O. ✱, I. ✿, qui fut tour à tour préfet, conseiller général, député et sénateur de la Charente-Inférieure. Né à Bordeaux le 27 août 1817, il fut sous-préfet de Jonzac en 1850, de Saintes en 1852, d'Alais en 1854, préfet de la Charente-Inférieure en 1856, du Gard en 1865, des Basses-Pyrénées en 1868 et de la Dordogne en 1869. Destitué après le 4 septembre 1870, il fut élu le 11 mai 1873 membre de l'assemblée nationale pour la Charente-Inférieure par 51,672 voix, contre 47,000 au docteur Rigaud, de Pons, candidat républicain, en remplacement du marquis Prosper de Chasseloup-Laubat, décédé, et le 30 janvier 1876, élu au sénat où il resta jusqu'en 1885.

Boffinton avait le brio du méridional, et était fort populaire dans nos contrées. Le *Courrier de La Rochelle* du 17 a raconté qu'il avait débuté par être commis voyageur en vins de la maison Ducos, de Bordeaux, qui, ministre de la marine et parent de sa femme, lui avait ouvert la carrière administrative. C'est une erreur : il fut fait sous-préfet le 12 juillet 1850 par Baroche, ministre de l'intérieur, qui le connaissait et était ami de sa famille ; de même, l'envoi à Pau n'était pas une disgrâce, car là était Biarritz, séjour favori de l'empereur ; enfin c'est à Périgueux, et non à Pau, qu'il se trouva le 4 septembre, et n'a jamais cessé d'être bonapartiste militant. Voilà bien des lapsus.

Un article de M. Pic, dans l'*Echo* du 16, a dit la note juste à son sujet. Le *Gaulois* du 16 rappelle ce souvenir : « Ce qu'on appelait en 1871, dès le lendemain de la commune, jusqu'en 1880 environ, la promenade de l'île d'Elbe. La promenade de l'île d'Elbe était bordée d'un côté par la rue Caumartin et de l'autre par l'Opéra. C'est là que de quatre heures à sept heures — on dînait de bonne heure en ces temps antédiluviens — se donnaient rendez-vous, pour déambuler de concert, beaucoup de bonapartistes de marque : Abbatucci, toujours agité, nerveux, vibrant ; Vast-Vimeux, Roy de Loulay, Boffinton, déjà nommé, représentants de cette Charente qu'on appelait la Corse continentale, et un grand nombre d'anciens préfets, Gimet, baron de Farincourt...

» Tous ces promeneurs de l'île d'Elbe étaient de la même étoffe morale que les vieux de la vieille de 1815. Eux aussi croyaient au retour prochain du petit chapeau. C'étaient des hommes de foi, comme nous en avons beaucoup, grâce à Dieu, dans les rangs royalistes, mais qu'il convient de saluer dans les autres partis. »

—

Le 15 octobre, est décédée à Paris, âgée de 62 ans, Adélaïde Belnoue, née à La Rochelle le 24 juin 1837, mariée, le 12 avril 1883, à *Gustave*-Edmond Gaucherel, rédacteur au ministère de la justice, veuf de Maria Féchan, dont il avait deux enfants : 1° Marthe-Adèle-Maria, née à La Rochelle le 9 mai 1873 ; 2° Gaston-Emile-Gustave, né à Paris le 17 décembre 1877.

—

Le 1er novembre, est décédé à La Rochelle, âgé de 60 ans, et a été inhumé civilement le 2, au cimetière Saint-Maurice, *Eugène-*

Digitized by Google

Pierre-Auguste Siret, rédacteur en chef de la *Charente-Inférieure*, ancien conseiller municipal, veuf Bataillé. Après ses études au lycée de La Rochelle, Eugène entra dans l'atelier de son père, Auguste Siret, qui avait obtenu en 1849 un brevet d'imprimeur et créé le *Courrier de La Rochelle*. Pendant plus de trente ans Eugène Siret combattit dans ce journal pour les idées républicaines, ayant su grouper autour de lui des hommes de talent et d'énergie. Puis il vendit son imprimerie ; il y a un an et demi, il abandonna même le *Courrier* et devint rédacteur en chef de la *Charente-Inférieure*, non sans combattre de temps en temps ses anciens amis et collaborateurs. Au cimetière, M. Alfred Chapron « a exprimé en termes émus les regrets d'un parti, les regrets d'une génération, et il a donné, au nom du *Courrier de La Rochelle*, le dernier adieu au mort, dont le nom, malgré tout, dit le *Courrier* du 5, reste inséparable de celui de notre maison. » Voir aussi la *Charente-Inférieure* du 4.

—

Le 5 novembre, est décédé à La Rochelle, âgé de 27 ans, Henri-*Paul* L'Evêque, ancien élève du lycée de La Rochelle, élève de l'école des beaux-arts de Paris. C'était déjà un artiste dans le sens le plus délicat et le plus élevé ; devant lui s'ouvraient les riantes espérances, fort estimé de ses maîtres et de ses camarades. En l'absence de son père, M. Eugène L'Evêque, que la maladie et la douleur retenaient au logis, le deuil était conduit par son gendre, M. le docteur Henri Pineau.

—

Le 11 novembre, est décédé en Algérie, âgé de 48 ans, Raphaël Méneau, avocat au barreau de Blidah. Né à La Rochelle, fils de Gustave Méneau, Raphaël Méneau fut élève de l'école polytechnique et officier du génie ; puis il étudia le droit. Il laisse plusieurs ouvrages de jurisprudence et quelques œuvres littéraires. Le *Courrier de La Rochelle* loue fort le défunt, qui a été son collaborateur.

—

Le 13 novembre, est décédé à Rochefort, âgé de 75 ans, Jean-Baptiste-Siméon Chopy, époux de Nathalie-Augustine-Victoire-Cornélie Dumay, qui fut président du tribunal civil à Rochefort de 1865 au 23 septembre 1883, date de sa retraite prématurée. Originaire de Saint-Jean d'Angély, il y était procureur impérial lorsqu'il fut nommé en la même qualité à Rochefort en 1863. « Chopy, disent les *Tablettes* du 14, tenait parmi nous une place considérable que justifiaient son amour de la chose publique, ses lumières, son esprit libéral et son intégrité. »

—

Le 23 novembre, est décédé à La Rochelle, âgé de 54 ans, Henri Collin, I. ✪, époux Gilbert, professeur de 4e au lycée, un des plus anciens fonctionnaires de cet établissement. Maître répétiteur à 18 ans, en octobre 1863, il y fut successivement professeur de 8e, de 6e et de 4e depuis 36 ans. Il s'était acquis parmi les

Digitized by Google

nombreuses générations d'élèves, l'estime et l'affection de tous, et ils conserveront de lui le souvenir d'un homme d'une grande conscience et d'une grande bonté. Deux discours ont été prononcés sur sa tombe à Saint-Eloi par le proviseur et par l'inspecteur d'académie.

—

Le 28 novembre, est décédé, à Genouillé, Aimé Vincent, curé de cette paroisse, dans la 96e année de son âge et la 72e de sa prêtrise. Il avait été vicaire à Marans, curé à Villeneuve-La-Comtesse, à Saint-Christophe et à Genouillé depuis 30 ans. A l'occasion de ses noces de diamant, il avait été fait chanoine honoraire de La Rochelle. A ses obsèques où assistaient la plupart des curés des cantons de Surgères et de Tonnay-Charente, M. le doyen Brodut a, « dans un langage littéraire des plus brillants, rendu un public hommage au cher et respecté défunt, aux mérites de l'homme et du prêtre, à ses qualités d'esprit et de cœur comme à ses vertus. « Le *Bulletin religieux* du 16 décembre lui a consacré un long article.

—

Le 10 décembre, est décédé à Quimperlé, à l'âge de 84 ans, Edme-Maurice-Marie-Louis Marcotte de Quivières, ancien sous-préfet de Saintes, qui succéda, le 17 février 1841, à Ludovic-Ange-Laurent Thevenin de Tanlay, et administra l'arrondissement jusqu'au mois de mars 1848, où il fut remplacé par Roch Bargignac, et se fit agent de change. Il résidait à Quimperlé, mais avait sa principale demeure au château de Janville, près de Cany (Seine-Inférieure). De son mariage avec Mlle Thérèse-Gabrielle d'Amblat, Marcotte de Quivières laisse deux fils, MM. Pierre et Paul de Marcotte de Quivières, et une fille Mme la marquise de Montholon, veuve du marquis de Montholon, fils du général de Montholon qui fut l'un des représentants de la Charente-Inférieure à l'assemblée nationale de 1848. Le fils aîné de Mme de Montholon, aujourd'hui chef de la famille, a récemment épousé Mlle d'Harcourt, fille de M. le marquis d'Harcourt, ancien député du Loiret, et de Mlle de Gontaut-Biron.

—

Le 11 décembre, est décédé à Rochefort, âgé de 34 ans, Ernest-Pierre-Augustin Chandeau, époux d'Estelle-Marie-Eugénie Drieux, conseiller municipal, juge suppléant au tribunal de commerce, président d'honneur de l'union ouvrière. Républicain libéral, tempérament généreux, il payait de sa personne et de sa bourse. Des discours ont été prononcés par M. l'archiprêtre, M. le maire Poupard, par M. Victor Enault qui a raconté son dévouement aux œuvres de bienfaisance. Fils d'un vieux pilote, ancien adjoint de Fouras, qu'il entourait d'une affection sans bornes, il s'intéressait surtout à l'œuvre des anciens marins.

—

Digitized by Google

Le 12 décembre, est décédé presque subitement à Rochefort, dans sa 64e année, Louis-Marie-*Anatole* Imbert, ancien négociant, époux de Joséphine-Clémentine Pitaud. Il appartenait à une des plus anciennes familles de Rochefort ; très dévoué aux idées conservatrices, il était universellement estimé.

—

Le 13, est décédé à Marans, où il était aumônier depuis de longues années, Ernest-Pierre Langevin, ancien curé de Champagne, dans la 65e année de son âge et la 38e de sa prêtrise. Il était frère de M. A. Langevin, commissaire de la marine en retraite.

—

Le 17, est décédé dans la 81e année de son âge, 46e de sa prêtrise, Jean Guinois, ancien curé de Floirac, petit-cousin de M. François Coppée.

—

Le mois dernier, est décédé d'une fièvre pernicieuse, au cours d'un voyage sur les rives de l'Amazone, Henri Coudreau, né à Sonnac le 6 mai 1859, sorti de Cluny en 1880, professeur d'histoire au lycée de Clermont-Ferrand, chargé d'organiser le collège de Cayenne, explorateur intrépide, auteur de plusieurs ouvrages de découvertes, etc. Voir *Revue*, VIII, 189 ; XI, 233 ; XII, 20, 65, etc.

II. — MARIAGES

Le 30 octobre, en l'église Saint-Louis de Rochefort, a été bénit par M. l'archiprêtre Bouquin, qui a rappelé le passé des deux familles, le mariage de M. Louis Tornézy, commissaire de 2e classe de la marine, fils de M. Albert Tornézy, ancien magistrat, avocat à la cour d'appel de Poitiers, ancien bâtonnier, avec Mlle Gabrielle Bès de Berc, fille de M. Emmanuel Bès de Berc, O. ✻, directeur des constructions navales. Les témoins étaient pour la mariée : son oncle, M. Georges Bès de Berc, ✻, trésorier payeur général de l'Aube, et son frère, M. Jean Bès de Berc ; pour l'époux, ses cousins, MM. Georges Courbe, propriétaire à Poitiers, et Lucien Arnoux, O. ✻, capitaine de frégate en retraite.

—

Le 8 novembre, a été célébré en l'église Sainte-Anne, à Amiens, le mariage du marquis Jacques de Dampierre, ancien élève de l'école des chartes, petit-fils du marquis Élie de Dampierre, président de la société des agriculteurs de France, dont nous avons publié la biographie (voir *Le marquis Elie de Dampierre, 1813-1896*, in-8°, 16 p., ou *Revue de la Saintonge*, mars 1896), et du général de La Moricière, fils d'Aymar de Dampierre, zouave pontifical, volontaire dans l'armée de Charette en 1870-71, maire de Plassac, décédé en 1876 des suites d'une maladie contractée à la guerre, et d'Isabelle Juchault de La Moricière, avec Mlle Françoise de Fraguier, fille du lieutenant-colonel et de la comtesse née de Mareuil. Les témoins du marié étaient le comte de Dam-

Digitized by Google

pierre et le comte de Maistre, ses oncles ; ceux de la mariée, le comte de Mareuil et le marquis de Fraguier, aussi ses oncles.

—

Le 14 novembre, a été bénit en l'église Saint-Pierre, à Douai, par M. le chanoine Armand de Laage, supérieur du petit séminaire de Montlieu, le mariage de Louis de Laage de Meux, au château de Mongaugé, commune de Chérac, fils de M. Alexis de Laage et de sa première femme, Marie-Pauline de Saluces, morte à Mongaugé le 20 avril 1887, petit-fils d'Albin-François de Sales de Laage, mort à Saintes le 7 juin 1873, époux d'Alix Desprez de Montpezat, et d'Aristide, marquis de Saluces, ✻, officier de cavalerie, décédé le 21 janvier 1873 à Angoulême, mari de Marie-Madeleine-Mathilde de Gyvès, décédé à Aizecq le 7 mai 1892, âgée de 77 ans, avec Mlle Geneviève de Brix, fille du conseiller à la cour de Douai. Les témoins de la mariée étaient son oncle, M. Arnould Locard de Noël, I. ✻, ingénieur à Lyon, et M. de Longraire, chevalier des saints Maurice et Lazare et de la couronne d'Italie, ingénieur à Paris ; pour le marié, le comte Oscar de Saluces, chevalier de Pie IX, décoré de la médaille de Mentana, son oncle (marié à Mlle de Fonfais, frère de Gabriel de Saluces, marié à Mlle de Maret, et d'Arthur, époux de Mlle Périgord de Villechenon), et M. Paul de Laage de Meux, capitaine au 15e dragons, son cousin. Voir, pour les de Laage et leurs différentes branches, *La noblesse de Saintonge*, par M. de La Morinerie, p. 82-84 et 318-319.

—

Le 23 novembre, a été bénit, en l'église Sainte-Clotilde du Bouscat (Gironde), le mariage de M. Armand Joly d'Aussy, lieutenant au 57e régiment d'infanterie, à Bordeaux, né le 23 avril 1871 de Denys Joly d'Aussy, vice-président de la société des *Archives*, décédé le 5 juin 1895 (voir *Revue*, xv, 240), et de Louise-Elisabeth Oudet, morte le 27 janvier 1899 (*Revue*, xix, 86), avec Mlle Jeanne Cremière, née le 23 avril 1881, fille de feu Ludovic Cremière, ancien notaire à Bordeaux. Les témoins étaient : pour l'époux, son oncle, M. le baron Amédée Oudet, et le colonel Cloquart, commandant le 57e régiment d'infanterie ; et pour la mariée, M. le vicomte André de La Jaille, son beau-frère, et M. le baron d'Etcheverry.

« La famille Joly d'Aussy, dit le *Bulletin héraldique de France* de janvier 1899, p. 56, originaire de Picardie, s'établit en Saintonge vers la fin du xve siècle. Elle a possédé dans cette province la baronnie de Salles et de Maubert au xvie siècle, la terre de Besne, de Chadegnac (lire *Chadignac*) au xviie ; les seigneuries de La Prade, de Pellouaille, de Ternant et de Nantillé au xviiie. Le 3e aieul des membres aujourd'hui vivants ayant épousé l'héritière d'une branche de la famille d'Auxy, de l'Artois, son fils ajouta à son nom patronymique celui de sa mère, conservé depuis lors par tous ses descendants. »

—

Le 2 décembre, a été bénit, en l'église Saint-Ausone d'Angou-

Digitized by Google

lême, par Mgr Lorenzelli, nonce du saint-père à Paris, le mariage de M. Elie-François-Xavier Féry d'Esclands, lieutenant au 76e régiment d'infanterie, né à Paris en 1867, petit-fils de Louis-Zacharie-Fortuné-Charles, décédé à 83 ans, le 17 décembre 1893, d'une famille originaire de Liège, fils de M. Joseph-Camille-Alphonse-Charles, duc romain, Féry d'Esclands, 63 ans, O ✻, conseiller maître à la cour des comptes, et de Mme Marianne-Géromine-Eugénie de Casabianca, 62 ans, demeurant à Paris, avec Mlle Marie-Marguerite-Gabrielle-*Angèle* de Dampierre, née en 1879, fille de M. Guillaume-Guy, comte de Dampierre, de Pons, et de dame Marie-Thérèse-*Marguerite* Léger, d'Angoulême, mariée en 1876.

Les témoins étaient: pour le marié, M. Joseph-Marie-Raphaël, comte de Casabianca, ✻, ancien député, son oncle, et M. Armand-Marie-Joseph Soucanye, baron de Landevoisin, propriétaire; pour la mariée, son oncle, M. Marie-Jean, comte de Dampierre, propriétaire à Paris, et son cousin, M. Jean-Marie-Adolphe Alquié, avocat.

Pour la famille de Dampierre, voir notre *Revue*, t. XVI, pages 98 et 168. Originaire du Ponthieu, elle a formé deux branches : celle des seigneurs de Sainte-Agathe, dont descendait le marquis Elie de Dampierre, de Plassac, fils du pair de France, et celle des seigneurs de Millancourt, dont sont issus les Dampierre de Pons. Cette famille a été maintenue dans sa noblesse le 6 mai 1667.

La branche de Millancourt a pour auteur Pierre Toussaint de Dampierre, capitaine, fils de Toussaint, qui épousa aux Antilles Jeanne La Caille, un des sept fils — il y eut en outre six filles — de Mathieu, capitaine de grenadiers, et de la deuxième de ses trois femmes, Marie-Louise Ballain. Ils furent maintenus dans leur noblesse à l'intendance d'Amiens le 15 janvier 1710, et à la Martinique le 9 novembre 1728. Marié le 5 novembre 1735 à Marie-Anne des Vergers de Sannois, parente des Tascher, Pierre Toussaint eut : 1° Louis, officier au régiment de La Fère; 2° Dominique-Louis, et 3° Antoine, né en 1745. De Dominique-Louis et d'Anne-Marie de Baulès (mariage du 21 octobre 1772) vint Guillaume-Guy de Dampierre, mari de Marie-Thérèse-Armande-Antoinette de Vassal et père d'Hector-Guy-Aymar. Celui-ci, né à Bordeaux, le 6 janvier 1824, domicilié à Saint-Nicolas de La Balerme (Lot-et-Garonne), épousa à Pons le 19 juin 1848, ayant pour témoins son frère, Antoine-Godefroy, propriétaire à Saint-Nicolas de La Balerme, et son cousin, Armand-Guillaume-Guy de Dampierre, demeurant à Plassac, Marguerite-Angèle Mersier, née le 5 décembre 1828 de Jacques-Antoine Mersier, décédé à Pons le 15 janvier 1839, et de Marguerite-Angélique Laurenceau, décédée à Pons le 12 mars 1838. De cette union naquirent : 1° le 11 septembre 1849, Guillaume-*Guy*, marié à Angoulême en 1876 à Mlle Léger, dont trois enfants: Léonard, Angèle et Gabrielle ; 2° le 28 février 1852, Marie-*Jean* de Dampierre, marié en juin 1884 à Mlle Marie-Jeanne de Janzé, dont trois enfants : Raymond, Hubert et Jeanne.

Digitized by Google

Ignorance qu'on ne s'explique guère ! Le *Gaulois* du 5 décembre, dans un long et magnifique compte rendu de la cérémonie et des toilettes du mariage, fait descendre la mariée des comtes de Flandre : « L'origine de la famille de Dampierre remonte au neuvième siècle. Un Dampierre fut connétable de Normandie. »

ARCHÉOLOGIE

UN SCEAU DE CHATEAUNEUF

M. Jules Pellisson a dans sa collection un sceau en cuivre, rond de 4 centimètres 50 ; on y voit une grande fleur de lys de trois centimètres de hauteur, accostée en pied d'un soleil à senestre et d'un croissant à dextre. Ce sceau, du commencement du xve siècle, a pour légende :

S guillv pecier prepositi de castronovo

Sceau de Guillaume Pecier, prévôt de Châteauneuf.

Ce sceau, qui est venu à notre confrère de Cognac, doit être le sceau de la prévôté de Châteauneuf, ville voisine de Cognac.

UN SCEAU DU COMITÉ DE SURVEILLANCE DE LA BRETÈCHE

M. le baron Eugène Eschasseriaux nous communique deux sceaux ovales de 0^m04, fort bien gravés. Le premier montre une longue pique surmontée du bonnet phrygien et entourée de deux branches de chêne ; en légende :

SOCIÉTÉ POPULAIRE DE LA BRETÈCHE.

L'autre : au sommet un œil qui lance au loin des rayons ; au-dessous, à gauche une balance à deux plateaux, et à droite une oreille ; autour, dans le champ, ces mots :

COMITÉ DE SURVEILLANCE

coupant par une ligne, aux deux tiers de la médaille,

DE LA BRETÈCHE

Au bas, une motte de terre d'où sort une branche de pampre ou de lierre.

D'où vient ce sceau ?

Il y a en France une vingtaine de localités qui portent le nom de *La Bretèche* ou *La Bertèche*, dans l'Eure, l'Eure-et-Loir, le Loir-et-Cher, la Loire-Inférieure, la Maine-et-Loire, le Loiret, la Sarthe, l'Orne, la Seine-et-Marne, l'Indre-et-Loire.

Mais M. Eschasseriaux ne s'expliquerait pas la présence de ce sceau chez lui, s'il n'appartenait pas à la Charente-Inférieure

Digitized by Google

ou à un département limitrophe : Saintonge ou Agenais. Il a raison. Il y a en la commune de Nieulle-Saint-Sornin un village de La Bretèche qui certainement n'a eu ni comité de surveillance, ni société populaire. Mais on se rappelle que beaucoup de paroisses, devenues communes, s'étaient empressées sottement de changer leur nom, surtout s'il rappelait un souvenir féodal ou quelque ci-devant saint ; exemple ce gentilhomme de Cognac, lequel crut se faire pardonner sa noblesse, en prenant pour lui — et sa femme — le nom de Cochon. La commune de Saint-Sorlin, pendant la période révolutionnaire, essaya trois fois une appellation convenable. Elle choisit d'abord « La Réunion sur Seudre, » puis « Fleurus sous Broue ; » enfin, ne voulant être ni *sur* Seudre ni *sous* Broue, elle avisa son modeste village La Bretèche et sans façon lui vola son nom. (Voir *Revue*, XIX, 44 et 136.). Or, Pierre-Isaac Garesché, qui fut député aux états généraux, et sur la maison duquel, à Nieulle-Saint-Sorlin, la société des *Archives* a placé en 1896 une plaque commémorative, était l'arrière-grand-père de M. le baron Eugène Eschasseriaux. Et voilà comment le cachet est resté dans la famille.

—

Dans le jardin de la maison numéro 47 de la rue de la Boule, à Saintes, en arrachant un arbuste, le locataire a découvert à fleur de terre une ouverture fermée par une simple pierre. Cette ouverture pouvait laisser passer une seule personne, s'élargissait à deux mètres et donnait accès à une excavation presque comblée de pierrailles. Le tout donnait l'idée d'une bouteille. Les murs étaient formés de pierres appareillées. Beaucoup de débris de tuiles romaines, de débris de poterie, quelques os d'animaux.

—

Dans le *Recueil des travaux de la société libre de l'Eure* (1899), un mémoire important de M. Léon Courtel, *Les figurines en terre cuite des Eburovices, Velocasses et Lexovii*, étude générale sur les Vénus à gaines de la Gaule romaine.

—

La société archéologique de Bordeaux a commencé dans son 2e fascicule de 1897 un bien important travail ; c'est un *Essai de répertoire archéologique du département de la Gironde* ; l'auteur est notre confrère M. Emilien Piganeau, dont on connait la compétence et l'activité.

La même livraison reproduit, avec un mémoire de M. Camille de Mensignac, où est cité l'autel gaulois de Saintes, le dieu tricéphale gaulois de la commune de Condat (deux planches).

—

Aux linguistes maintenant. Nous leur signalons un très curieux opuscule : *Les noms de lieux dans la région lyonnaise*

Digitized by Google

aux époques celtique et gallo-romaine, par l'abbé A. Devaux. *Répliques et observations*, par M. André Steyert (Lyon, Bernoux et Cumin, 1899, in-4°, 98 pages avec cartes et figures). C'est une polémique entre deux savants à propos d'étymologies. Sans doute il s'agit de noms locaux dans la région lyonnaise. Mais ces noms se retrouvent dans toute la Gaule : car dans toute la Gaule il y a des cours d'eau, des rochers, des montagnes, des vallées ; il y a des habitants dont les noms se rencontrent dans les différentes provinces, et ainsi l'opuscule a un intérêt général. Et comme notre auteur à une science immense joint un esprit prodigieux, cette discussion technique se lit avec grand plaisir. On y lit des dissertations sur le mot *Aigurande*, *Egrande*, *Ygrande*, dont on a voulu faire une limite de peuplade ; sur le mot *dore* (Mont*dore*, *Dor*dogne), sur *lougos*, nom du corbeau, (*Lugotorix*, chef breton); sur le dieu *Lug* (Lugdunum) et tant d'autres; puis tout le long des remarques sages, des conseils prudents aux faiseurs d'étymologies. Utile et amusante dissertation par un savant doublé d'un homme d'esprit.

—

M. le docteur Ardouin a fait connaître, le 6 novembre, à la société de géographie de Rochefort que M. Inconnu avait découvert, dans sa propriété de Bois-Rambaud, deux sarcophages gallo-romains. M. Léon Moinet donne les renseignements suivants : ils n'ont pas de couvercles ; à l'intérieur, un mélange de terre, de calcaire provenant des couvercles, et des ossements orientés de l'ouest à l'est ; le plus grand mesure 2m30 de longueur, 80 centimètres de largeur à la partie supérieure, 55 à la partie inférieure, 45 de hautéur ; le plus petit, 2 mètres de longueur, 60 et 45 de largeur, 40 de hauteur ; on a trouvé — on ne dit pas si c'est dans une des auges ou aux environs — une monnaie de bronze de Trajan (98-117). Il est bien difficile d'admettre que ces sépultures soient contemporaines de cet empereur.

VARIÉTÉS

I

NICOLAS POUSSIN EN SAINTONGE

M. l'abbé E. Tenaud, curé de Landes, près Saint-Jean d'Angély, a donné au supplément hebdomadaire du *Gaulois*, du 22 octobre, un article reproduit par le *Progrès* du 1er novembre et par l'*Union nationale* de Saint-Jean-d'Angély du 14 décembre, *Nicolas Poussin au château de Mornay*. Propriété de M. Louis Roy de Loulay, député de Saint-Jean d'Angély, ce château avait été construit en 1533 ; on y relève les armes des Ligoure. « Et quand, quelques années plus tard, après que Nicolas Pous-

Digitized by Google

sin, humilié de se voir traité par la mère de son protecteur en simple valet, aura péniblement regagné la capitale, abandonnant son œuvre à quelque continuateur de hasard, et aura été chargé, en collaboration avec Lemercier, de décorer la galerie du Louvre, il ne craindra pas d'opposer ses idées propres quant à la disposition et architecture de la galerie, de rompre même avec ses collaborateurs plutôt que de céder sur ce point, nous n'aurons plus lieu de nous en étonner, si nous remarquons qu'ici, au château de Mornay, se retrouve cette disposition de galerie que Poussin rêvait pour le Louvre. »

Voici évidemment à quoi l'auteur fait allusion :

Né aux Andelys en 1594, Nicolas Poussin rencontra à Paris un jeune gentleman du Poitou qui lui offrit sa bourse et son amitié et l'introduisit auprès de ceux qui lui pouvaient ouvrir des cartons ou des galeries. « Le jeune seigneur poitevin qui l'avait apprécié et secouru, ayant été rappelé auprès de sa mère, raconte Charles Blanc, *Histoire des peintres*, Poussin l'accompagna avec l'espoir d'être employé à peindre les appartements du château ; mais, au lieu d'être accueilli en peintre, comme il s'y attendait, il eut la douleur de se voir traiter avec dédain par la mère de son ami, femme ignorante et hautaine qui prétendait charger le Poussin de travaux incompatibles avec la dignité de son art. Il reprit tristement la route de Paris. »

Et M. l'abbé Tenaud décrit « une galerie qui mesure 34 mètres 60 en longueur et 5 mètres 40 en largeur. La voûte est ornée de six sujets. A droite et à gauche douze compartiments représentent des scènes de la vie de Bacchus. Six grands panneaux sur toile semblent avoir trait à la vie de Renaud et d'Armide... Telles sont les peintures, les scènes diverses au nombre de cinquante que nous considérons comme l'œuvre de Nicolas Poussin. Et en effet, indépendamment de leur caractère propre, si nous devions récuser cette conclusion, il n'y aurait plus qu'à admirer pourquoi dans sa féconde carrière Nicolas Poussin aima tant à se souvenir des sujets reproduits au château de Mornay et lui faire des emprunts parfois flagrants et en tous cas fort nombreux. Nicolas Poussin se souvenait assurément et se souvenait de Nicolas Poussin : telle est notre conclusion. »

Tout cela est fort bon ; mais le moindre grain de mil ferait mieux notre affaire ; un texte quelconque, une pièce, un contrat, une lettre nous dirait si c'est bien de Mornay, de Ligoure qu'il s'agit ; en tous cas ce n'est pas des Ligoure ; car ce n'est qu'en 1633 que le receveur des tailles, Isaac de Ligoure, acheta la terre de Mornay d'Emmery de Chaumont, comme on l'a pu voir, *Revue*, XIX, page 123, et Poussin était déjà célèbre.

—

II

COGNAC EN 1739

Je dois à l'obligeance de M. Dujarric-Descombes, ancien président de la société archéologique du Périgord, la commu-

Digitized by Google

nication de cet extrait du deuxième volume des *Voyages*, manuscrits de Louis de Chancel, dit le chevalier de Lagrange-Chancel, frère puiné de l'auteur des *Philippiques*, né à Périgueux le 20 septembre 1678. Il était ancien officier de marine, chevalier de Saint-Louis et commandeur de Saint-Lazare. Il mourut à Antoniac, paroisse de Razac, à quelques kilomètres de Périgueux, le 25 novembre 1747.

« De la ville de Coignac.

Berceau du roi François premier qui naquit dans son chateau, ville renommée par ses excellents vins blancs et ses eaux de vie, apanage de Mr le duc et la duchesse de Berry, située sur une hauteur qui descend doucement sur les bords de la Charante, entourée d'anciens remparts, avec des fossés taillés dans le roc, fort peuplée et très commerçante avec les estrangers. Le peuple très affable, la plupart encore calvinistes ; quantité de rues estroites, hautes et basses, avec un grand faux bourg séparé de la ville par un long pont de pierre de six arches, sous lequel passent les gabares et barques qui montent ou descendent la rivière. De ce pont je trouvai une porte ancienne flanquée par deux tours qui conduit, en montant d'une rue à la place du Marché, au haut de la ville, sur laquelle est un couvent de religieuses bénédictines et un couvent de cordeliers, ainsi que le minage. C'est le siège d'une élection de la généralité de La Rochelle, siège royal qui suit les coutumes de l'Angoumois, à sept lieues d'Angoulême. Outre la paroisse ornée d'un beau clocher qui se découvre de très loing, il y a un hospital, des recolets et une deuxième paroisse dans le faux bourg de là les ponts.

Son château royal, grand et magnifique, ouvrage commencé par Jean, comte d'Angoulesme, et fort advancé par François premier, son petit-fils, qui ne le put finir, est bâti solidement avec de fortes tours, des croisées, des balustrades et des ornemens à l'antique, mais fort négligé par ses gouverneurs messrs comtes d'Aubigni, de Rions, duc de Richelieu, qui tirent douze mille livres par an, ainsi que les grands gouvernements n'y font point quasi de séjour, quoiqu'il y ait un beau et grand parc garni de bois, d'estans, de prairies et de gibier et bestes fauves. Il est entouré de murailles et a environ une lieue de circuit.

On met toujours de la cavalerie ou des dragons en quartier à Coignac à cause de ses pâturages. On a joint à Coignac la chatellenie de Marpins, où j'ai esté, lieu quasi abandonné, quoiqu'on y voye les restes d'un chasteau qu'on assure avoir esté bâti par Charlemagne.

Henri trois d'Angleterre s'empara des chatellenies de Coignac et de Marpins, et ensuite tombèrent aux comtes d'Angoumois. Le maire et les échevins ont la direction de la police. Louis treize y establit l'élection.

De Coignac je fus au chateau d'Ars, qui a titre de marquisat ;

Digitized by Google

il contient de vastes logemens, mais qui n'a rien de remarquable. Le seigneur de la maison de Sainte-Maure, comme capitaine de vaisseau, avec lequel j'avois servi dans le *Juste* en 1705, m'y régala ; puis je visitai Marpin..... »

La page qu'on vient de lire n'est pas en tout point d'une exactitude scrupuleuse. On pourrait notamment y reprendre cette allégation qu'en 1739 les habitants de Cognac étaient, en majorité, calvinistes. La ville n'était pas si peuplée que le chevalier de Lagrange-Chancel veut bien nous le dire. Sa description n'en est pas moins curieuse et valait la peine d'être publiée.

Les anciennes descriptions de Cognac sont rares. Citons au XVIe siècle les vers latins du Cognaçais Jacques Babin, qui débutent ainsi :

Est urbs Cogniacum proprio quam nomine dicunt
Indigenæ, Engolei existens in fine ducatus.

On trouvera cette pièce dans l'*Almanach de Cognac* de 1860, qui promettait un prix consistant en un abonnement perpétuel à cette publication depuis sa fondation, à l'auteur de la meilleure traduction en vers français. L'*Almanach* de 1861, qui fut le dernier, publia une traduction signée Eug. Giraudias fils, une autre en vers patois signée Pierre Lagarenne, dont voici le début :

Au fin bord dau duchet angoumoêsin, ol at
Ine ville, noumée en le pays Cougnat.

On sait que Pierre Lagarenne est un des nombreux pseudonymes du regretté Marc Marchadier, qui fit suivre sa traduction patoise d'une autre en vers français signée Marc-Marc et de ce joli triolet signé M. M.:

O vieux Babin, à te traduire,
Tu m'as fait perdre mon latin,
Et j'ai cassé ma pauvre lyre,
O vieux Babin, à te traduire !
Mais, si mon français prête à rire,
J'ai mon excuse sous la main :
O vieux Babin, à te traduire,
Tu m'as fait perdre mon latin.

Il y a aussi à la bibliothèque de Cognac le seul exemplaire connu de l'*Entière description de la ville de Cougnac* (Saintes, Bichon, 1625, in-12, 24 pages), dont l'auteur est le poète cognaçais, Bertrand Bernard de Javerzac. La *Revue*, XVII, 371, en a donné une strophe.

J. P.

—

Digitized by Google

III

PÊLE-MÊLE SAINTONGE

Victor Hugo et Jules Dufaure. — V. Hugo en Saintonge. V. Hugo et Eugène Pelletan.

Encore qu'on ne s'empresse guère de suivre mon exemple, je continue à relever dans mes lectures et à transcrire pour la *Revue* tout ce qui peut être utile ou amusant à connaître aux curieux de notre histoire.

Je trouve aujourd'hui dans le volume de Victor Hugo, paru récemment, *Choses vues*, ce croquis piquant de notre Dufaure; il fut pris à l'Assemblée nationale de 1849.

Dufaure.

M. Dufaure est un avocat de Saintes qui était le premier de sa ville vers 1833. Ceci le poussa à la chambre. M. Dufaure y arriva avec un accent provincial et enchifrené qui était étrange. Mais c'était un esprit clair jusqu'à être parfois lumineux, précis jusqu'à être parfois décisif. Avec cela une parole lente et froide, mais sûre, solide, et poussant avec calme les difficultés devant elle.

M. Dufaure réussit. Il fut député, puis ministre. Ce n'est pas un sage, c'est un homme honnête et grave, qui a tenu le pouvoir sans grandeur, mais avec probité, et qui tient la tribune sans éclat, mais autorité.

Sa personne ressemble à son talent, elle est digne, simple et terne. Il vient de la chambre boutonné dans une redingote gris noir, avec une cravate noire et un collet de chemise qui lui monte aux oreilles. Il a un gros nez, les lèvres épaisses, les sourcils épais, l'œil intelligent et sévère, et des cheveux gris en désordre. »

Il y a une petite erreur. Jules Dufaure était avocat à Bordeaux et avocat célèbre, à une époque brillante où Louis XVIII pouvait dire : « Si je n'étais roi de France, je voudrais être avocat à Bordeaux, » lorsqu'il fut nommé en 1834 député de Saintes. En 1839-1840, Dufaure avait été déjà ministre des travaux publics, et ministre de l'intérieur en 1848.

*
* *

Les volumes de la *Correspondance* d'Hugo ne sont pas trop vieux pour que je cite en même temps quelques lettres qui nous intéressent un peu. Les premières valent à nos yeux uniquement par la date.

De Luz, le 25 août 1843, une lettre à sa chère « Didine, » Léopoldine, mariée depuis quelques mois à Charles Vacquerie, annonce qu'il va quitter les Pyrénées, et que c'est à La Rochelle qu'il faut lui écrire désormais.

Rien de remarquable, si ce n'est que cette lettre devait être la

Digitized by Google

dernière à Didine ! Le 4 septembre, le lendemain du jour où elle la reçut, Léopoldine mourait noyée à Villequier avec son mari.

Le 2 septembre, Hugo était à Cognac. Il écrit à sa femme. « J'ai visité Tarbes, Auch, Agen, Bergerac, Périgueux, Angoulême, Jarnac, et je vais à Saintes, puis à La Rochelle, où je compte trouver de bonnes lettres de toi et de vous tous, mes bien-aimés. Je n'écris qu'à toi aujourd'hui ; car j'ai les yeux brûlés par la route blanche de poussière et de soleil... »

Oh ! l'aveuglante route en effet que celle de Jarnac à Cognac! Je l'ai faite en été, par plein midi. Je confirme...

Mais ne serait-il pas intéressant — pour quelqu'un qui aurait une heure à passer dans les 20 ou 25 volumes de V. Hugo postérieurs à 1843 — de chercher s'il n'a pris et publié nulle part aucune note sur Saintes et La Rochelle, ou si la mort de sa fille qu'il apprit à Saumur a brusquement effacé toutes les impressions de son voyage à travers notre pays ?

*
* *

Voici maintenant une lettre à Eugène Pelletan, la seule qui nous soit donnée.

Eugène Pelletan avait publié, en signant « l'Inconnu », un article sur *les Rayons et les Ombres* dans *la Presse* du 4 juillet 1840.

V. Hugo, qui soignait beaucoup sa presse, et était fort sensible à la louange comme à la critique, envoya aussitôt ce joli billet :

« A « l'Inconnu. »

» 6 juillet 1840.

» Je sais bien qui vous êtes, monsieur, et je vais vous le dire : Vous êtes un homme d'imagination qui êtes un homme de bon sens ; un homme d'esprit qui êtes un homme de cœur ; un homme de pensée qui êtes un homme de style. Vous êtes un noble caractère et un beau talent. Comme tous les réfléchisseurs éminents, vous avez deux graves côtés : par un de ces côtés vous êtes philosophe ; par l'autre, vous êtes poète. Vous voyez bien que je vous connais. Je ne sais pas votre nom, cela est vrai ; mais je vois clair dans votre intelligence, et j'en suis heureux. Quant à votre nom, il est ou il sera célèbre. Lorsqu'une grande pensée se fait feuilleton et se promène dans la foule, on reconnaît bien vite la Vénus déguisée. *Vera incessu patuit Dea.*

» Tôt ou tard, monsieur, vous sortirez de ce nuage que vous faites si lumineux. J'en serai personnellement charmé. Au lieu de vous remercier par une froide lettre, je pourrai vous serrer la main, et l'on dit tant de choses dans un serrement de main ! »

Je n'en avais aujourd'hui qu'à V. Hugo (1). Je rechercherai et

(1) Peut-être ce petit détail vaut-il encore d'être relevé, puisqu'il a trait à un personnage, dont la *Revue* a parlé plus d'une fois, le charentais Jacques

Digitized by Google

conterai un autre jour quel fut le premier contact de Pelletan avec Lamartine. L'anecdote est curieuse.

Je vous dis que dans l'histoire de notre Saintonge, comme en un fragment de miroir, le siècle entier peut se refléter.

GABRIEL AUDIAT.

—

IV

LA SAINTONGE AU TRANSVAAL. — Dans son numéro de novembre, la *Revue* (XIX, p. 341) mentionnait, sur la foi d'un journal parisien, le *Petit Parisien*, l'origine française et tourangelle du général Joubert qui commande avec tant de maëstria, malgré son grand âge, et, jusqu'à présent, avec tant de succès, la vaillante armée de l'héroïque petit peuple dont la cause réunit l'universelle sympathie. Le *Figaro* du 7 décembre nous apprend, d'après « l'extrait d'une correspondance de Londres publiée dans le *Soleil*, en 1896, » que le glorieux général est notre compatriote, étant originaire de La Rochelle. Ce nom-là est, d'ailleurs, encore aujourd'hui fort répandu dans notre province. Les Saintongeais ont donc le droit d'être fiers de ce Boër (on prononce *Bour*) que son courage et le bonheur de ses armes ont déjà rendu illustre entre tous. Le correspondant du *Soleil* croit même que le général Joubert « doit parler le français dont on se servait dans le Poitou au dix-septième siècle ; » c'est le saintongeais tout pur, hâtons-nous de le constater avant que les Parisiens, jaloux de la gloire qui en résulte pour la Saintonge, aient aussi l'idée de lui prêter l'argot et l'accent du *faubourg*. L'extrait du *Soleil*, outre son caractère documentaire, nous initie au système d'éducation toute spartiate qui fait des Boërs les plus habiles tireurs et sera assurément goûté des lecteurs de la *Revue :*

« A cette époque, les fermes étaient à une grande distance des églises et des écoles, la campagne était infestée de bêtes féroces et de Cafres. Néanmoins il fallait que les enfants allassent à l'école.

» On donnait à chaque garçon une certaine quantité de poudre et de balles. Il devait, à son retour de l'école, s'exercer au tir, et, pour prouver qu'il s'était acquitté de sa tâche, il était tenu de rapporter au logis un carnier rempli de gibier. Les Cafres avaient une peur bleue de ces enfants, à qui on enseignait pourtant à ne point se montrer agressifs et à n'attaquer personne.

» Le général Joubert, le vainqueur de Krügersdorp et de Majuba, n'insiste pas sur ce dernier détail, et même, quand il

---

Roux. C'est dans *Choses vues* que je le trouve, au récit que fait V. Hugo de l'exécution de Louis XVI, d'après un témoin oculaire. « Dans le même moment où Sanson, saisissant aux cheveux la tête coupée de Louis XVI, la présenta au peuple et en laissa couler le sang sur l'échafaud, Jacques Roux montrait dérisoirement les gros mollets et le gros ventre de Capet. »

Digitized by Google

y fait allusion, un fin sourire a l'air de se jouer sur sa physionomie si expressive. »

MARCEL PELLISSON.

*
* *

Voici, quant à l'origine saintongeaise ou aunisienne, ce qu'écrit aux *Tablettes des deux Charentes* du 19 décembre notre confrère M. l'abbé Brodut, curé-doyen de Tonnay-Charente :

« Les Joubert, gentilshommes huguenots, étaient anciennement seigneurs des Jarriges et de La Siraye, en Puy-du-Lac, qui relevait alors de Tonnay-Boutonne. En 1652, Lévy Joubert, juge sénéchal de la baronnie de Tonnay-Boutonne, épousa Dorothée de Beaucorps, fille de Pierre, écuyer, seigneur de La Grange, en Saint-Crespin. De cette union naquirent Henri et Pierre Joubert.

» Henri, seigneur de La Siraye, succéda à la magistrature de son père et reçut de Louis XIV, malgré ses opinions réformistes, le collier de l'ordre de Saint-Michel (20 juin 1659). Jeanne, sa fille unique, épousa Jacques Lambert, sénéchal de Vandré, dont : Honoré-Henri, lieutenant général au siège de Rochefort, marié à Marie Daniaud, fille d'un maire de cette ville ; et Jacques, seigneur de La Siraye et de La Tricherie, en Genouillé, président trésorier de France, à La Rochelle, et qui obtint des lettres d'anoblissement de Louis XV.

» Pierre, second fils de Lévy, suivit l'émigration calviniste, conduite par Abraham Duquesne, son voisin de Belébat, et petit-fils, par sa mère, Suzanne Guiton, du célèbre Guiton, qui résida lui-même à Tonnay-Boutonne, après le siège de La Rochelle. Les Duquesne possèdaient aussi La Bourelle.

» Les exilés s'établirent d'abord en Hollande, puis passèrent au Cap ; et, plus tard, reculant devant l'envahissement des Anglais, ils plantèrent définitivement leurs tentes dans le Transvaal. »

On signale d'autres Joubert, originaires de Provence et de Bretagne. Reste à prouver que le généralissime descend bien d'un de nos Joubert ou d'un autre. L.

—

V

LES BERNARD DE JAVERSAC

LE POÈTE BERTRAND BERNARD DE JAVERZAC ET SA FAMILLE

Voir tome III, p. 253, et XIX, 372.

Comme complément à l'article de M. Jules Pellisson : *Le poète Bertrand Bernard de Javerzac et sa famille*, inséré dans le dernier numéro de la *Revue*, t. XIX, pages 372-383, nous publions l'arrêt de la cour du parlement de Paris du 12 décembre 1645, concernant Gédéon Bernard, frère du poète :

« Veu par la cour la requeste présentée par Jean Foucques, marchand, demeurant à Cougnac, contenant que, dès le quator-

Digitized by Google

ziesme juillet dernier, il auroit obtenu sentence au siège royal dudit lieu par laquelle Gédéon Bernard auroit esté condamné payer au suppliant le droit de dixme des vins par luy récoltés l'année dernière en sa borderie de Javerzac, lesquels à cette fin il bailleroit par déclaration avec deffenses à luy faictes de prendre et enlever à l'advenir les fruicts qui proviendroient en ses vignes situées en ladicte paroisse de Javerzac, sans au préalable advertir le suppliant vingt-quatre heures auparavant, de laquelle sentence ledict Bernard ayant interjecté appel, le suppliant la faict anticiper sur icelluy en ladicte cour dès le dernier juillet passé, au préjudice de quoy et le onziesme aoust ensuivant, icelluy Bernard s'est advisé de faire intimer sur le mesme appel ledict suppliant pardevant les présidiaux d'Angoulesme, où il auroit obtenu jugement le deux septembre ensuivant, par lequel après sa déclaration qu'il s'estoit restraint au premier de l'édit ils ont donné défaut contre le suppliant à faute de plaider, et ordonné que, sans avoir esgard à l'intimation faicte en ladicte cour, les parties procèderoient devant eux comme en procès par escript, et qu'à la diligence du suppliant le procès qui avoit esté apporté en la cour seroit rapporté audict siège et l'appelant deschargé du port d'icelluy, sauf au messager de se pourvoir contre le suppliant;

» A ces causes, requérant estre receu appellant de ladicte sentence du 2 septembre dernier, ordonner que les parties procedderont en la cour sur ledict appel; ensemble sur l'appel de ladicte sentence du quatorziesme juillet, ce pendant que deffenses fussent faictes audict Bernard, de faire aucunes poursuittes pour raison de ce audict siège d'Angoulesme et ainsi qu'en la cour, à peine de mille livres d'amende, despens, dommages et intérests ; veu aussi lesdictes sentences et autres pièces attachées à ladicte requeste, conclusions du procureur général du roy; tout considéré, ladicte cour a receu et reçoit ledict suppliant appellant, tenu et tient pour bien relevé, ordonne que sur lesdictes appellations, procedderont en la cour, leur faict inhibitions et deffenses de se pourvoir faire poursuites pour raison de ce ailleurs qu'en ladicte cour.

» Fait et prononcé le 12 décembre 1645, mardi après midi. Crespin, rapporteur. Président: De Mesmes; conseillers : H. Crespin, C. Lemusnier, M. Ferrand, M. de Champront, J. Lesné, J. Leclerc, A. Rancher, J. Gontier, N. Barthélemy, P. Payen, G. Deshelis. »

(Archives nationales, parlement de Paris, X$\frac{1}{a}$ 2216)

*
* *

L'abbé Joly, dans sa critique du *Dictionnaire de Bayle* (page 440, seconde partie), dit que : « Parmi plusieurs petites poésies de divers poètes insérées en tête de la *Muse naissante du petit de Beauchâteau*, on trouve quatre madrigaux de M. de Javersac, à la louange de cet enfant. Voici le dernier, qui sert à faire connaître l'âge de l'auteur :

Digitized by Google

Si César a poussé tant de soupirs divers,
Pour n'avoir pas encore osé rien entreprendre,
En ton âge, auquel Alexandre
Avoit conquis tout l'univers :
Sur le bruit de tes vers, dont tout le ciel résonne,
A plus forte raison, je soupire à tous coups
De te voir à dix ans déjà connu de tous,
Sans qu'à cinquante encor je le sois de personne.

« La *Muse naissante* fut imprimée en 1657. Javersac était donc né vers 1607. Il s'était établi à Paris avant 1628, ainsi qu'il parait, tant par les ouvrages qu'il mit au jour que par ceux qu'on publia contre lui, cette année, ce qui me fait douter qu'il eût auparavant plaidé des causes à Cognac, comme on le dit dans la défaite du Paladin. »

La *Biographie générale Didot* reproduit cette date de 1607 comme étant celle de la naissance de Javersac ; mais il est probable que le poète cognaçais était né quelques années auparavant, peut-être en 1605 ; car la pièce imprimée en 1657 pouvait avoir été composée en 1655 (1). Malheureusement les registres testants de Cognac n'existent pas à cette date. En 1628, il perdit son père et fit son premier voyage à Paris. Il était marié et fut bientôt père d'un fils qui naquit pendant son absence et fut baptisé catholique.

Les madrigaux de Javersac adressés au jeune Beauchâteau ne figurent pas dans ses œuvres, pas plus que le sonnet adressé au jeune roi Louis XIV, inséré ci-après et dont nous devons la communication à M. Maurice de Jarnac de Gardépée, qui l'a trouvé dans de vieux papiers chez Mme Lecoq de Boisbaudran :

SONNET POUR PLACET AU ROI

Sur ce que S. M. a renvoyé le Sieur de Iaverzac à se pourvoir par les voyes ordinaires pour les Provisions de son Office de Conseiller et Secrétaire du Roi au Collège de Navarre, où il demande d'être receu à ocuper la vingt-unième Place vacante, conformément à sa résignation et au préjugé de l'Edit de l'an 1635, donné en faveur de Me Antoine de Labat, par lequel ledit Collège des vingt Secrétaires doit être fait et nommé des Vingt-un :

Après les Chevaliers, les Ducs, et les présens
Que vôtre Bonté seule a pris plaisir de faire,
Ne vous ferés-vous point enfin un Secrétaire,
Dont i'ai le droit aquis dès plus de quarante ans (2) ?

(1) Ce qui est corroboré par la naissance de Beauchâteau, qui est du 8 mai 1645. Si à cette date Javerzac avait 40 ans, il était né en 1605.

(2) Pierre Bernard de Javerzac, le père, avait été pourvu de son office de secrétaire le 22 septembre 1588. Cet office passa ensuite par résignation à Géléon Bernard de Javerzac, son fils aîné (Voir l'étude sur Javerzac le poète dans le *Bulletin de la société archéologique de la Charente*, 1875, p. 231.)

Digitized by Google

Après avoir perdu mes Placets et mon tems,
Et tant et tant de Vers pour ma petite affaire,
N'arrivera-t'on point une fois à vous plaire,
Avant qu'on perde encor, ou la vie ou le sens?

Quoi qu'on en puisse dire en rigueur de Iustice,
Si votre Maiesté m'en fait un bon Office,
La Paix n'aura point eu de plus fameus succez;

Mon Auguste en mes Vers trionfera de Iule,
Et s'il avoit éteint cet Hidre du Procez,
Il se verroit encore y trionfer d'Hercule.

De Iaverzac.

Ce sonnet est imprimé sur une feuille de format in-4° qui porte en tête les armes de France.

Entre les années 1640 et 1661, le poète Javersac eut un procès au parlement de Paris avec un sieur Martin de Monjourdain des environs de Jarnac. Le conseiller Foullé, qui devait faire son rapport dans cette affaire, reçut un jour un placet en vers disant que le plaideur-poète le croyait équitable, mais, parce que son adversaire était enclin à toutes les roueries de la procédure, comme avocat au conseil, il en craignait les coups comme le diable.

On ne sait quelle fut l'issue de ce procès, bien qu'on en ait cherché l'arrêt définitif dans plus de 60 volumes des registres du parlement. Il fallait en feuilleter encore 200, on y a renoncé.

P. L.

—

VI

L'EXÉCUTION DE LOUIS XVI D'APRÈS VICTOR HUGO

Le numéro du *Gaulois* du 22 octobre reproduit de la nouvelle série de *Choses vues* de Victor Hugo, volume qui vient de paraitre, une page fort curieuse, *L'exécution de Louis XVI*, qui, laissant de côté les faits bien connus, s'attache aux détails particuliers, aux anecdotes inédites. Nous notons ce passage sur notre Jacques Roux : « Et tandis que la foule considérait tour à tour le corps du roi entièrement vêtu de blanc, comme nous l'avons dit, et encore attaché, mains liées derrière le dos, sur la planche bascule, et cette tête dont le profil doux et bon se détachait sur les arbres brumeux et sombres des Tuileries, deux prêtres, commissaires de la commune, chargés par elle d'assister comme officiers municipaux à l'exécution du roi, causaient à haute voix et riaient dans la voiture du maire, Jacques Roux, l'un d'eux, montrait dérisoirement à l'autre les gros mollets et le gros ventre du Capet. »

Il y a plus loin : « Au moment où la tête de Louis XVI tomba, l'abbé Edgeworth était encore près du roi. Le sang jaillit jusque sur lui. Il revêtit précipitamment une redingote brune, descendit de l'échafaud et se perdit dans la foule. Le premier rang des spectateurs s'ouvrit devant lui avec une sorte d'étonnement mêlé de respect ; mais, au bout de quelques pas, l'attention de

Digitized by Google

tous était encore tellement concentrée sur le centre de la place où l'événement venait de s'accomplir, que personne ne regardait plus l'abbé Edgeworth. Le pauvre prêtre, enveloppé de la grosse redingote qui cachait le sang dont il était couvert, s'enfuit tout effaré, marchant comme un homme qui rêve et sachant à peine où il allait. Cependant, avec cette sorte d'instinct que conservent les somnambules, il passa la rivière, prit la rue du Bac, puis la rue du Regard et parvint ainsi à gagner la maison de Mme de Lézardière, près de la barrière du Maine.

» Arrivé là, il quitta ses vêtements souillés, et resta plusieurs heures comme anéanti, sans pouvoir recueillir une pensée ni prononcer une parole.

» Des royalistes, qui le rejoignirent, et qui avaient assisté à l'exécution, entourèrent l'abbé Edgeworth et lui rappelèrent l'adieu qu'il venait d'adresser au roi : « Fils de saint Louis, montez au ciel ! » Toutefois, ces paroles si mémorables n'avaient laissé aucune trace dans l'esprit de celui qui les avait dites. — « Nous les avons entendues, » disaient les témoins de la catastrophe, encore tout émus et tout frémissants. — « C'est possible, répondait-il, mais je ne m'en souviens pas. » L'abbé Edgeworth a vécu une longue vie sans pouvoir se rappeler s'il avait prononcé réellement ces paroles.

» Mme de Lézardière, atteinte d'une grave maladie depuis près d'un mois, ne put supporter le coup de la mort de Louis XVI. Elle mourut dans la nuit du 21 janvier. »

Complétons ce récit par quelques mots sur l'hôte de l'abbé Edgeworth, qui était d'une grande famille du Poitou, les Robert de La Salle et les Robert de Lézardière. Louis-Charles-Gilbert Robert, baron de Lézardière et de Poiroux, syndic de la noblesse du Poitou en 1788, vit en 1791 son château de La Poustière brûlé et lui-même incarcéré aux Sables. Rendu à la liberté, il vint à Paris, et à la fin de 1792 il se retira à Choisy-le-Roi. C'est là que, le soir du 21 janvier, l'abbé Edgeworth vint réclamer un asile et y trouva l'hospitalité. Arrêté au mois d'avril suivant, il allait être décapité comme père d'émigrés, lorsque ses deux fils, pour sauver leur père, se constituent prisonniers et paient de leur tête cet acte de piété filiale (19 messidor an II). Mis en liberté, il se retira à Bayeux avec l'abbé Edgeworth. Sa femme était Marie-Jeanne-Charlotte Babaud de La Chaussade. Elle fut la mère de la célèbre Mlle de Lézardière et grand'mère de Félicie Robert de Lézardière, épouse de Jules Dupuy d'Angeac. Sur le château de Brives (Charente), où elle est décédée le 1er août 1887, on voit sculpté un écusson *d'azur à trois abeilles d'argent*, qui est Dupuy, accolé d'un autre écusson *d'argent à trois quintaines de gueules*, qui est Robert. C'est à elle que Brives doit son église et son couvent de religieuses. (Voir *Revue*, VII, 345). Le comte Raymond Robert de Lézardière, veuf de Gabrielle de Mesnard, est décédé à 58 ans, le 14 juillet dernier.

—

Digitized by Google

VII

LA JEUNE SAINTONGE POÉTIQUE

PIERRE ARDOUIN. — LÉONCE DEFONT. — LÉON BOUYER

J'ai déjà cité, je recopie encore une fois, les sages et bonnes paroles par lesquelles Alphonse Daudet remettait dans leur voie les petits jeunes, égarés dans Paris, qui lui apportaient leur premier volume : « Écoutez mon conseil. Vous me remercierez plus tard. Rentrez au bercail. Faites-vous une solitude dans un coin de la maison ou de la ferme. Promenez-vous dans votre mémoire. Les souvenirs d'enfance sont la source vive et non empoisonnée de tous ceux qui ne possèdent pas un pouvoir d'évocation magistral. D'ailleurs vous verrez... Vous avez le temps... Faites causer ceux qui vous entourent, les fermiers, les chasseurs, les filles, les vieux, les vagabonds. Laissez cela se rejoindre. Et si vous avez du talent, vous écrirez un livre personnel, qui aura votre marque, qui intéressera vos confrères d'abord et le public ensuite... »

Et, secouant la cendre de sa pipe, il citait comme exemples : Baptiste Bonnet, « qui s'est dans *Vie d'enfant* manifesté poète admirable, rien qu'à raconter ce qu'il avait eu devant les yeux ; » Rodenbach, « l'exquis, le raffiné poète, tout trempé dans les brumes flamandes, dont la phrase a la douceur des beffrois, la tendre dorure des châsses et des vitraux ; » Pouvillon, « à qui nous devons la physionomie pleine de charme de la région montalbanaise... »

Toutes les fois qu'il pensait à Mistral, il disait : « Cette vie de Maillane est idéale ! Non seulement cultiver son jardin et sa vigne, mais encore les célébrer, ajouter par la gloire à la légende, renouer la chaîne des ancêtres ! »

Sans doute, le grand poète est rare. « Je ne demande pas, ajoutait-il, pour chaque clocher son Mistral. Mais il ne manque pas d'esprits consciencieux pour cette admirable besogne d'écrire l'histoire du *coin* qu'ils habitent et cultivent, de recueillir les habitudes, les légendes, ce qui frappe l'imagination, ce qui subsiste d'autrefois, ce qui ne s'est point dégradé... »

*
* *

Je me suis réjoui de la même joie qu'aurait éprouvée Daudet en recevant ces jours-ci le volume de M. Pierre Ardouin, *les Glaneuses*, avec une si franche simplicité portant en sous-titre le nom du pays d'où il vient : *Poèmes de Saintonge*.

Pierre Ardouin ? J'ai demandé quel était le nouvel arrivant à la vie littéraire qui portait ce vieux nom.

On m'a dit : fils du notaire Ardouin, de Tesson, où il est né en 1870 ; petit-fils du Dr Ardouin, de Pons, si populaire, et de

Digitized by Google

l'ancien conseiller général Coudret ; neveu du Dr Ardouin-Bey, ancien médecin-inspecteur général du service sanitaire à Alexandrie ; cousin des Dufaure... J'étais renseigné sur la race : elle était bonne.

Mais le jeune amateur de lettres ne s'était-il pas déraciné comme tant d'autres, et pour la grand'ville, où le talent peut, s'imagine-t-on, se mettre en lumière, délaissé Tesson trop morne et Pons trop mesquin ?

Le livre ouvert m'a tout de suite répondu :

> Je vis en campagnard ; mais il m'est doux d'écrire.
> Sois campagnarde, ô Muse, et partage mon sort.
> . . . . . .
> Tu n'auras pas au front la voilette mignonne
> D'une Parisienne au profil délicat.
> . . . . . .
> Mais simplement vêtue en jupon de glaneuse,
> Malgré ton pied chaussé du bois léger de hêtre,
> Que ton aile s'envole au son des angelus !

Chemise « de gros lin roux, » jupon de glaneuse et sabots de hêtre : c'est cela, j'ai reconnu ma Saintonge ; et le poète que j'ignore est un ami.

> Salut, ô ma Saintonge, ô terre riche et belle,
> Aux coutumes d'antan pieusement fidèle !
> Pays au ciel clément, à l'air pur et léger,
> Pays du travailleur sagement économe ;
> De tes champs cultivés jusqu'à tes toits de chaume
> Vole mon rêve ainsi qu'un oiseau passager.

C'est bien. Des bords de la Charente, dont « les peupliers chanteurs bercent le cours heureux, » dont le pont de fer de Beillant si hardiment « enjambe l'eau qui rêve entre les joncs et l'herbe, » jusqu'aux bords de la Gironde, qui, « fleuve et mer à la fois, »

> Bordant les grands marais, à l'horizon lointain,
> Comme un ruban soyeux s'étend, nacrée et blonde...

je vais au miroir d'argent de la poésie, revoir les sites familiers de la chère province, et les douces prairies, et les marais à l'infini, et les coteaux aimables, et les blanches métairies, et les landes de Montguyon, et les dunes de pins, et les falaises de Vallières, et les sables d'Arvert, et la mer, l'éternelle amie qui berce de sa vague chantante cette terre de dilection.

De nos oiseaux, *Oiseaux des bois, oiseaux des plaines*, alouette et pinson, coucou et chardonneret, martin-pêcheur ou hibou, je vais entendre la chanson redite par le fin villageois qui les connait bien tous, pour les avoir dénichés souvent quand il était petit, pour savoir les comprendre et leur parler à présent qu'il est poète.

... Et voici que je l'évoque lui-même en sa maison. C'est un fidèle du coin de terre patrimonial, un Racan qui vit tout bonnement la bonne et saine vie champêtre qu'il chante.

Digitized by Google

Au sommet d'un coteau, dominant des vallées,
Ouvert au bon soleil comme aux brises salées
Et saines de la mer, sous un ciel calme et pur,
L'humble petit logis se découpe en l'azur,
Et dresse sa tourelle au clocheton d'ardoise,
Où le peuple joyeux des moineaux s'apprivoise.
Près de lui le vieil orme, un colossal ami,
De ses rameaux touffus le recouvre à demi.
Au pied du clair logis s'étend une prairie.
Comme voisin il a ses chais, sa métairie,
L'étable, le bercail et deux humbles maisons
A toits roses et gris, basses et sans pignons.

J'y vis, aimant ce coin chaque jour davantage.
Je vois de ma fenêtre au loin plus d'un village
Qui sourit sur le flanc d'un coteau bien assis,
Emergeant des blés mûrs, d'un pré vert, d'un taillis.
De là je vois, là-bas, la superbe Gironde
Et les grands paquebots fuir vers le Nouveau-Monde.

Le domaine, c'est le Gendreau, sur un coteau voisin de celui où est perché Saint-Thomas de Cosnac. L'heureux nid pour un oiseau chanteur !... A gauche, au loin, le décor romantique de Blaye ; à droite, les rochers de Talmont et Meschers ; tout autour le vaste marais, non pas d'une poésie mélancolique comme celui de Rochefort et Brouage, mais d'une fécondité riante ; en face, le large ruban moiré du grand fleuve que borde, comme un liseré violet, la côte du Médoc...

Oh ! mon rêve s'envole et fuit vers l'horizon...
Et chaque jour me met dans l'âme une chanson.
Je chante avec amour ce pays des ancêtres,
Ces bois de châtaigniers, de chênes et de hêtres,
Ces coteaux rocailleux de vignobles couverts,
Ces champs bruns de labour et ces grands pâtis verts,
Ces sentiers pleins d'ombrage et de mélancolie
Où s'égarent mes pas et ma douce folie.

Poésie de la nature et poésie du souvenir..... Car, orphelin à vingt ans, Pierre Ardouin, qui avait d'abord fait comme les autres, et du collège de Pons s'en était allé à Bordeaux commencer ces vagues études de droit, prétexte ordinaire à la trahison, à l'abandon de la terre, est vite revenu prendre et tenir sa place au milieu de ses métayers qu'il aime.

Et comment nous plaindre du délaissement de nos campagnes, si nous donnons nous-mêmes l'exemple du mépris pour la vie rustique ?

Où vas-tu, chemineau plein de désespérance,
Qui meurtris tes pieds nus aux cailloux du chemin ?...
. . . . . .
Toi, l'enfant du pays, oh ! ne va pas ailleurs !

Reste au pays. Et livre encore ta poitrine
A l'air vivifiant de nos coteaux féconds ;
A la brise embaumée ouvre encor ta narine,
En fauchant les prés mûrs sur la rive marine,
En coupant dans nos champs d'abondantes moissons.

Digitized by Google

Mon aïeul, cet ami de tes père et grand-père,
Sagement économe, intelligent et bon,
A gardé pour nous deux, en un temps plus prospère,
Des champs entretenus, un toit pour ta misère,
Et des bœufs dans l'étable assise en ce vallon.

J'ai dans un coin de grange encore une charrue,
Faite pour tes bras forts et ton effort ardent...
Pour allaiter ton fils, j'aurai dans la prairie
La vache au large flanc...
Veille au vieux cep surtout...

Et ton travail fini, quand le soleil décline,
Quand tes bœufs reviendront de boire à l'abreuvoir,
Que ton œil souriant contemple la colline,
Les jeunes blés mouvants qu'un léger vent incline,
Ta femme remontant lentement du lavoir...

Où tu pourrais aller la foule indifférente
Te considérera comme un rustre étranger.
Tu ne seras jamais qu'une pauvre âme errante...

Là-bas c'est l'isolement, la misère, l'envie, la haine, « un goût de vaines libertés. » Ici l'air pur, le labeur rude mais fécond, les souvenirs du passé, toute la chaleur des amitiés fidèles ; et puis,

L'ouvrier de la terre est l'ouvrier de Dieu.
Et quand tu dormiras dans l'humble cimetière,
Pour toi s'élèvera vers Dieu, de cette terre,
L'éternelle oraison dont vibre le ciel bleu.

Ah ! les délicats pourront regretter que les rimes ne soient pas plus rares, que le grelot ne soit pas à la fois plus ouvragé et mieux sonnant. Des artistes comme André Lemoyne nous ont rendus difficiles.

Mais qui oserait dire que cela n'est pas éloquent, et noble, donc vraiment beau ? Cette sincérité d'émotion dans la hauteur de la pensée relève en l'animant la forme, l'illumine... Si la poésie est plus que le fredon d'un virtuose, le chant d'une âme, je dis qu'il y a là une âme, parce qu'il y a un grand amour.

En vers ou en prose maintenant — il n'importe — Pierre Ardouin est voué à la Saintonge comme François Fabié au Rouergue... Il prépare, me dit-on, une histoire de Saint-Thomas de Cosnac : bravo ! L'histoire pour être vivante et populaire doit être écrite par un poète. En vers ou en prose, il dira nos paysages, les travaux de nos paysans, nos coutumes ; soyez sûr qu'il les dira bien et qu'il les fera aimer, parce que de ces paysages, de ces travaux, de ces coutumes il a su composer harmonieusement sa vie, rêve et réalité, labeur et chanson mêlés. Œuvre féconde et fécond exemple.

A sa manière il continue une tradition : c'est sa force...

Et vous, ô chers parents défunts, ô noble aïeul,
Maître ancien du logis où je suis resté seul
Gémissant sur le seuil du foyer solitaire,
Ecoutez la chanson qui chante notre terre.

Digitized by Google

Quelque jour, il le prévoit, à ce foyer, où parfois malgré tout pèse sur ses vingt-neuf ans la froide solitude, une espérance nouvelle, un printemps en fleurs viendra s'asseoir. La chanson rustique un instant deviendra chanson d'amour, et puis berceuse :

Nous aimerons le beau, tout en faisant le bien...
Viens, chère, et le bonheur tiendra là tout entier.

*
* *

Je plaindrais en vérité qui ne sentirait pas la douce beauté d'une existence ainsi ordonnée. Et, j'en suis bien sûr, tout caressants que soient, suivant Vauvenargues, les premiers feux de la gloire, de sa rue de Beaune, proche du ruisseau fameux de la rue du Bac, et du pont Royal, et du Louvre, Léonce Depont, le jeune et triomphant auteur de *Sérénités* et *Déclins* (1), saluera en me lisant, d'une pensée mélancolique et jalouse, le vieux logis des bords de la Gironde, où il ferait si bon étudier la glèbe et composer des bucoliques !

Léonce Depont a été présenté ainsi, en novembre dernier, aux lecteurs de l'*Union nationale* de Saint-Jean d'Angély, par mon ami A. M., toujours d'un zèle éclatant à soutenir en son coin nos « nationaux. » Puisqu'il m'a emprunté, je lui emprunte à mon tour :

« Léonce Depont, aujourd'hui professeur à l'école Saint-Thomas d'Aquin, de Paris, est né à Surgères, en 1862 : c'est un jeune. Famille de commerçants établie là depuis plus d'un siècle : le grand-père paternel, Rochelais ; le grand-père maternel, originaire d'Aunay ; le père et la mère, nés tous deux à Surgères : en voilà un qui peut se dire fortement raciné dans notre vieux sol d'Aunis-Saintonge.

Est-ce la vue du vieux château en ruines de sa petite ville natale et le souvenir des amours poétiques d'Hélène de Surgères et de Ronsard, ou toute autre influence qui a insinué en Léonce Depont le goût des vers ?... Toujours est-il qu'il en a beaucoup lu, puis s'est mis à en composer aussi, en artiste amoureux de son art, les orfévrant comme un joaillier fait un bijou, et, à force de distinction, obligeant le public, d'ordinaire assez indifférent à la poésie, à le prendre en haute estime.

François Coppée, toujours avec les honnêtes et les bons, est son protecteur, et de Hérédia son maître. L'académie lui a décerné, ce printemps, un de ses prix spéciaux, le prix Capuran (1.600 francs), pour son superbe livre de poésies, *Sérénités*. Nul doute qu'elle ne couronne l'an prochain le beau recueil de sonnets que Depont vient de donner sous le titre de *Déclins* et qui sera suivi et complété par un troisième : *Visions*.

La *Revue des deux mondes*, peu hospitalière pourtant aux poètes non encore consacrés par de nombreuses éditions, publiait, le 15 septembre dernier, des *Bucoliques*, de Léonce De-

(1) 2 vol. in-18 à la librairie Lemerre.

Digitized by Google

pont. On voit que je ne suis pas seul à lui trouver un très beau talent et que ce n'est pas uniquement l'amour-propre de clocher qui me fait conseiller la lecture de ce beau livre, où l'auteur s'est efforcé

De rendre avec la lyre aux sublimes accents
La nature attentive et les cœurs frémissants.

J'ai moi-même, dans le *Mois littéraire et pittoresque* du 1er août dernier, essayé de caractériser ce talent prestigieux, qui a réalisé le tour de force de mettre en sonnets 82 couchers de soleil.

« Il est vrai — on me pardonnera de me citer à mon tour — que non seulement le soleil couchant est l'enchanteur merveilleux qui peint sur la toile de fond des paysages d'une variété infinie ; mais dans ce décor la pensée du contemplateur peut évoquer à l'infini aussi des visions toujours nouvelles.

C'est le cadre où surgiront des scènes d'histoire ou de légende et des tableaux d'épopées, et toutes sortes d'imaginations et toutes sortes de rêveries.

Ici (*couchant triomphal*), c'est sous un arc géant le cortège d'un César ; l'astre

Tombe, vêtu de pourpre, en empereur romain.

Là (*couchant épique*), c'est la chevauchée illusoire et fantasque des paladins « vêtus d'airain, gantés de fer, coiffés du casque, » qui laissent en traînée derrière eux des rêves d'épopée.

Un ciel rose « peuplé d'ombres enchanteresses » apparaît comme un paysage limpide de l'Elysée antique :

Un demi-jour teinté de vapeurs violettes
Plane comme l'encens épars des cassolettes,
Noyant tout dans un pâle et frêle coloris ;
Et feuillages muets qu'un vent léger balance,
Herbes, fleurs et roseaux savourent attendris
L'harmonieux accord du rêve et du silence.

Admirez, mais de près, de quelles pierres éclatantes fut composé ce *couchant merveilleux :*

Le soir est un chemin triomphal fait de roses,
De pavots et de lis répandus à foison ;
Les nuages épars, idéale toison,
Etalent mollement leurs flancs nacrés et roses.

. . . . . .

C'est l'instant où, du fond des pacages herbeux,
De pourpre auréolés mugissent les grands bœufs,
Où tout semble emporté dans l'extase infinie ;

Mais l'astre de splendeur que Dieu seul peut mouvoir,
Apitoyant sa lente et sublime agonie,
Couvre de baisers d'or l'eau sombre du lavoir.

Ce *couchant biblique* est un vrai bijou oriental, avec sa plaine « calcinée, immense, solitaire, » où la tribu est en marche, et dans le lointain le frais mirage d'une oasis de figuiers, d'un

Digitized by Google

puits où viennent de boire les troupeaux, d'une jeune fille qui, par l'aride chemin, va remplir son amphore à la fontaine... »

Mais il n'y a pas qu'une féerie éblouissante, où le couchant apparaît tour à tour *héroïque* et *pastoral*, *évangélique* et *païen*, *radieux* et *lugubre*, *serein* et *infernal* ; tout un livre, intitulé les *Vestiges*, traduit en vers pénétrants un nostalgique amour du passé, qui nous touche davantage, nous les provinciaux, gardiens des traditions, ou, pour mieux dire, gardiens des ruines.

Il y a de bien pénétrants sonnets sur l'agonie de tant de vieilles choses vénérables : *Versailles* et *Guérande*, villes mortes ; les *Arènes* et le *Pont du Gard*, vestiges de l'immortalité du peuple-roi ; *Surgères* avec son église romane,

Où des sculpteurs ont mis l'éternité de l'Art,

avec son château délabré à dix tours croulantes, où parmi les myrtes dévastés et les ronces vivaces on cherche l'éternité de l'amour,

Le sourire d'Hélène et les vers de Ronsard.

Et c'est Surgères encore, et la vieille terre d'Aunis qui met sa rustique poésie dans les morceaux de *la Glèbe*, le livre préféré de l'auteur. Le marais et la friche, la rentrée des troupeaux et la veillée du mort, le vieux cheval dans l'enclos offrant sa tête aux caresses des petits, et le chêne géant planté par les aieux et dont l'inévitable et mystérieux bûcheron qui se nomme le Temps abat les branches une à une, et les dernières gerbes, et les charretées de foin, tout cela a été vu, senti, aimé par un poète qui, sous l'habit de coupe... académique, garde une âme bien rurale... Un déraciné ? non ; dites un exilé, — et qui par la pensée revient avec amour à la patrie absente, qui naturellement demande aux phares de nos côtes, aux oiseaux de nos grèves, aux chardons bleus de nos sables, des images, des symboles où enclore ses nobles idées et ses grands rêves.

Sur la grève infinie et monotone et brune,
Où m'attirent le soir et la mer et le vent,
Je vais, foulant d'un pas distrait le sol mouvant,
Tandis que monte au loin une funèbre lune...

Et de façon poignante il a dit cette nostalgie de ceux qui, tout enfants, étendus sur le sable, ont pour toujours recueilli dans l'oreille le bruit de la vague et dans l'âme la mystique douceur de la contemplation infinie : oh ! s'écrie-t-il, si tu n'as jamais erré sur les grèves sans fin,

Surtout si tu n'as pas, lorsque le jour décline,
Emplissant tes poumons de la brise saline,
Aspiré longuement le rauque souffle amer,

Et contemplé, les bras tendus, ivre de joie,
La place où va sombrer le soleil qui rougeoie,
Oh ! ne revois jamais la mer, la vaste mer !

Vraiment j'ai quelque remords. Parce qu'élève de Leconte

Digitized by Google

de Lisle et de M. de Hérédia, Léonce Depont ouvrage ses purs chefs-d'œuvre avec une délicatesse minutieuse, je l'ai peut-être trop appelé un orfèvre, un joaillier, un ciseleur, un émailleur... Plus je le relis, mieux je sens qu'il est autre chose qu'un ouvrier en pierres précieuses ; il est un ouvrier du grand art. Pour choisir ses mots à la loupe, il n'en a pas moins la vision large. Laissez-le grandir, vous verrez qu'il aura le coup d'aile puissant et dominateur...

Un grand poète nous est né.

***

Et il nous en est né, ou du moins il s'en est révélé à nous, presque en même temps, un autre, dont les vers pleins, fermes, de pur et sonore métal, valent d'être cités après ceux de Léonce Depont.

Même art appliqué et scrupuleux ; même orfèvrerie de sonnets en pierres fines, dans la façon de M. de Hérédia.

Ou plutôt disons que Léonce Depont est le maître joaillier, et Léon Bouyer (1), en sa vie apparente avocat à Saintes, devient secrètement, une fois rentré à l'atelier, un robuste et patient tailleur d'images.

A l'un, au magicien des couchers de soleil, la matière précieuse, les couleurs éclatantes, somptueuses ; à l'autre, la pierre grise, le dur granit dans lequel furent sculptés les saints de nos cathédrales. *Le Portail*, *le Tympan*, *les Tours*, *la Balustrade :* c'est bien, en effet, la cathédrale fleurie, dont il nous donne en ses sonnets la nette miniature. Toute la ferveur des vieux maîtres sculpteurs, et leur naïf symbolisme, et leur piété craintive revivent en ces images évocatrices : l'archevêque mitré qu'un démon noir empale ; l'ange au milieu des animaux fabuleux mettant impérieusement un doigt sur sa bouche ; le seigneur en marbre, sous le manteau de pierreries que leur font les verrières, couché à côté de sa dame ; et le réseau de dentelle qu'a brodé tout enhaut le vieux maître.

Sur son échafaudage ébranlé par le vent,
Il vécut solitaire et dut prier souvent
Pendant que son maillet se balançait sans trêve.

Car ce fut pour Dieu seul qu'il orna ces sommets,
Sachant bien que d'en bas nul ne pourrait jamais
Pénétrer les détails infinis de son rêve...

De ces huit sonnets, sans doute envoyés en avant pour faire désirer tout un livre, je détache — oh ! presque au hasard — celui qui exprime avec tant de grâce cette mélancolique idée que le pur artiste, « au-dessus de la foule étreignant sa chimère, » n'a point à regarder si d'en bas monte la gloire. Un sourire de l'Idéal réalisé, c'est le meilleur salaire — et le seul.

---

(1) *Les Tailleurs d'images*, huit sonnets, plaquette tirée à quelques exemplaires.

Digitized by Google

Sur son chantier perché comme un nid de corneille,
Le bon maître imagier polit dès le matin
L'animal symbolique ou le verset latin
Que son ciseau subtil a dégrossis la veille.

C'est à peine à ses pieds si la ville s'éveille.
Son aïeul et son père ont eu même destin.
Et pourtant qui saura, dans l'avenir lointain,
Le lent et triple effort d'où jaillit la merveille ?

Aussi, lui, le dernier de sa race, a voulu,
Mettant la gloire après le bonheur de l'élu,
Donner les traits des trois artisans aux rois mages.

Et pour prix de cent ans d'un labeur acharné,
La Vierge leur sourit, montrant le nouveau-né
Qui tend ses bras divins aux vieux tailleurs d'images.

*
* *

Or, je pense, en lisant tous ces bons et beaux vers de jeunes, que notre vieille Saintonge, patrie de Fromentin, terre d'adoption de Palissy et de Michelet, entend rester fidèle à l'Idéal, au Beau, qu'elle veut, même au dur siècle qui vient, avoir sa floraison d'art.

Fromentin, Bouguereau, Geoffroy et toute la colonie de l'île de Ré, voyez comme d'une génération à l'autre nos peintres se passent le flambeau. Pour la poésie, faites autrement : si vous aimez mieux que de compter les années, promenez-vous à travers nos deux provinces sœurs. Si peu que vous choisissiez habilement votre saison, tous nos chanteurs sont au pays.

A Surgères, Depont, qui de là va rêver au milieu des bœufs, dans les grands pâturages de Vendée, ou demander leurs confidences aux arbres séculaires de la forêt d'Aunay.

A Rochefort, Georges Gourdon, le fervent de la vieille France, le bon trouvère aux chansons de geste naïves, pittoresques et attendrissantes...

Aux portes de Saint-Jean, dans le bouquet de verdure de Saint-Julien de l'Escap, André Lemoyne, le vieux maître qui égrène encore les perles rares de son chant si pur, et salue de son souvenir nos vignes disparues... et la république de Lamartine!

A Saintes, Léon Bouyer, sous ses airs détachés de sceptique fin de siècle cachant un imagier fervent du moyen-âge...

Un peu plus loin, à l'arrêt de Thenac, — oh ! le commode petit tramway qui s'en va vers Mortagne... — Edmond Maguier, plus discret encore, à huis clos dans sa maison fleurie de roses, balançant pour soi seul et pour sa fille l'*escarpolette* aimable de la rime...

A Royan, Victor Billaud... qui avait tant de talent à l'époque où Royan avait tant de charme!.. Hélas ! l'argent, l'électricité, les tramways, les casinos ont tout gâté...

Aux bords plus paisibles de la Gironde, Pierre Ardouin, grillon charmant de ce vieux logis du Gendreau, d'où sans doute il

Digitized by Google

n'y a pas bien loin jusqu'à Saint-Seurin d'Uzet et Léchailler, où vit cet autre sage qui se nomme Marcel Pellisson, et qui n'a pas de l'esprit qu'en vers patois...

L'on oserait parfois rêver d'une petite académie de province, non pas une *Académie des muses santones*, mais un cercle intime d'amateurs d'histoire, d'art, de lettres, se réunissant une ou deux fois le mois, fumant un cigare ensemble après un dîner confortable, frottant leurs idées les unes contre les autres pour les rendre plus nettes, plus brillantes, se donnant des conseils, se prêtant des revues, des livres, réchauffant à un foyer commun et leur amour des choses de l'esprit et leur tendresse pour la petite patrie, collaborant avec bonne humeur et foi à faire revivre dans le présent le passé trop oublié, méconnu, à régénérer la province qui meurt, à lui redonner un cerveau, une conscience, une âme.

La force serait féconde de l'exemple donné par ces privilégiés de l'esprit et du savoir, faisant là où le sort les a placés leur métier de flambeau, comme disait Hugo, et pour prix de leurs efforts préférant, comme Montaigne, une bonne notoriété de province à la décevante et vaine poursuite d'une gloire plus haute.

A leurs écrits ils feraient, dans leur public, une clientèle que Paris trop occupé ne peut fournir même aux plus chanceux... Pourquoi, parmi tous les livres qui pleuvent sur ma table et dont plusieurs n'auront jamais les pages coupées, ceux-ci ont-ils attiré ma main, ont-ils pris, pour les charmer, quelques-unes de mes heures?... Parce qu'ils sont charmants? d'autres aussi le sont sans doute ; mais parce que, à la voix du pays qu'ils m'apportent, j'ai plaisir en même temps que devoir à répondre.

Oui, devoir en même temps que plaisir... Et après avoir à la suite de Daudet redit aux jeunes : « Restez au pays, pour le travail les heures y sont plus longues ; pour l'inspiration les sources y sont plus neuves et plus pures, » que j'aie permission aussi de faire honte un peu à ma Saintonge de son indifférence, ingrate autant que malhabile, à l'égard de ceux qui travaillent pour elle !

Comment tous ceux qui savent épeler n'ont-ils pas la curiosité — je ne demande pour le moment rien de plus — de lire tout ce qui leur parle de leur pays ou tout ce qui est signé du nom d'un des leurs ?

Je suis fâché sans doute d'avoir en disant cela l'air de le dire un peu pour moi... Et quand cela serait vrai, quand il serait vrai que j'aie quelque mélancolie (oh ! très légère, je vous assure), à penser que, si demain je fais paraître un livre, je serai loué, critiqué dans toute la France, et peut-être traduit à l'étranger avant d'être lu dans ma province, est-ce donc là un sentiment inavouable ?...

Mais ce n'est pas d'aujourd'hui que j'ai posé cette question, qui est restée sans réponse, et qui ne devrait pas même pouvoir

Digitized by Google

être posée : « Est-il une seule bibliothèque, publique ou privée, qui ait recueilli et puisse offrir tout ce qui, en fait d'histoire, de poésie, de roman, de littérature, de science, est sorti de notre sol ? »

On collectionne les timbres et les cartes postales, oui. De plus avisés comme notre confrère M. Jules Pellisson, qui savent qu'une collection vaut surtout par la rareté, recueillent avec amour les fers à hosties ou les boutons historiés. Est-il parmi tant de bacheliers, tant d'avocats, de médecins, de magistrats, d'officiers, tant de liseurs de journaux, est-il quelqu'un qui puisse se lever et dire : « Moi, j'ai collectionné les livres saintongeais. Moi, j'ai tout Fromentin, tout André Lemoyne, et Bersot, et Dufaure, et Pelletan... Moi, j'aurai bien vite, puisque vous me les signalez, *Sérénités, Déclins* et *les Glaneuses*... »

Mais nous sommes tous comme ces paysans à l'esprit perverti, qui, jalousement ou niaisement, rendent la vie insupportable aux « bourgeois » du vieux logis, aux « richards » du vieux château. Quand ceux-ci, qu'il aurait fallu, quels que fussent leurs travers, flatter, choyer, garder à tout prix, sont une fois partis pour la ville, on s'aperçoit, et parce qu'il n'y a plus personne pour dépenser, pour faire travailler, et parce que les terres s'avilissent, de ce que coûte à tout le monde leur désertion.

Tout se tient, et tout se paye tôt ou tard : c'est pourquoi on me pardonnera ces remontrances. Ne soyons pas indifférents aux efforts de ceux qui parmi nous sont plus laborieux ou plus artistes ; c'est le moyen qu'ils ne soient pas dédaigneux. Par devoir, sinon par sympathie, traitons-les en enfants gâtés, afin qu'ils ne nous renient pas, qu'au contraire ils s'attachent à nous de plus en plus.

Comme on dit dans l'argot d'aujourd'hui : Ne soyons pas des « muffles, » afin qu'ils ne soient pas des « rosses... » Et pour nos enfants qui peut-être seront plus curieux que nous des choses du pays, garnissons au fur et à mesure en notre bibliothèque la tablette saintongeaise.

GABRIEL AUDIAT.

—

VIII

DE L'EMPLACEMENT DU CASTRUM FRACTABOTUM

Adhémar de Chabannes, moine de l'abbaye de Saint-Cybard d'Angoulême, au début du XIe siècle, et chroniqueur renommé, raconte, et tous les historiens charentais ont raconté d'après lui, que, du temps du comte d'Angoulême Guillaume Taillefer II (1001-1028), Aimeri de Rancon, son vassal, éleva en Saintonge le fort de *Fractabotum*. C'était aux environs de pâques et pendant que le comte était à Rome, circonstance doublement aggravante pour lui, d'autant plus qu'il lui avait auparavant juré fidélité sur les reliques de saint Cybard. Le châtiment d'un tel parjure ne

Digitized by Google

se fit pas attendre. Transpercé peu de jours après par l'épée de Geoffroy, fils cadet du comte, il rendit immédiatement le dernier soupir. Dès son retour, le comte Guillaume, avec l'aide d'Audouin, son fils aîné, assiégea le fort, le prit de vive force et le détruisit. Plus tard, il le reconstruisit et le donna à son fils Geoffroy.

Voici, du reste, le texte même du passage : « Quo tempore Aimericus, princeps Ronconiensis, contra seniorem suum Willelmum comitem Engolismæ, dum ipse Willelmus Romæ esset, castrum Fractabotum in Sanctonico extruxit per dies Resurrectionis. Promiserat ei fidelitatem super reliquias sanctorum calciamentorum sancti Eparchii. Et qui parjurus contra ipsum fuit, post paucos dies a Josfredo, filio comitis supradicti, obviante ferro confossus, animam sine more reliquit. Comes vero Willelmus cum Alduino filio castrum diu obsedit et fortiter expugnatum capiens destruxit, et post multum tempus iterum reedificavit, et filio suo Josfredo commendavit (1). »

M. Jules Chavanon, archiviste du département du Pas-de-Calais, qui a publié récemment une nouvelle édition de notre auteur régional, fixe au mois d'avril 1024 les faits d'armes en question; mais il n'a pu en identifier l'endroit (2). On ne trouve pas, en effet, en Saintonge, ni sur les limites de l'Angoumois ni ailleurs, de nom de lieu se rapportant plus ou moins à Fractabotum. L'auteur inconnu de l'*Histoire des pontifes et des comtes d'Angoulême* (3) avait indiqué Bouteville, sans prendre garde que cette localité, appelée très nettement *Botavilla*, était le siège d'une importante châtellenie, qui avait déjà fait, dès 866, l'objet d'une contestation entre Landry, comte de Saintes, et Emenon, comte d'Angoulême (4), et qu'à l'époque précise dont parle Adhémar, Geoffroy lui-même, second fils du comte d'Angoulême, l'avait en sa possession, du chef de sa femme, Pétronille, fille et héritière du dernier seigneur ou prince, Maynard le Riche (5). Massiou (6) indique vaguement la limite orientale de la Saintonge et ajoute que : « le nom latin *Fractabotum* ne paraît pas avoir été francisé, » comme si ce n'était pas le contraire qui s'était produit, c'est-à-dire que le chroniqueur Adhémar avait latinisé une dénomination locale.

Fractabotum est un nom composé double, *Fracta* et *botum*, dont la première partie, qui est un qualificatif, a un sens plus net que la seconde, qui semble devoir être le sujet ou substantif et renfermer l'idée principale. Nous trouvons dans les documents du XIe siècle deux noms similaires. L'un, *Fractavallis*, est dans le cartulaire de l'abbaye de Vendôme (7); l'autre, *Fractarota*, dans

(1) Adhémar de Chabannes, *Chronique*, édition Jules Chavanon; Paris, 1897, p. 185 et 186.
(2) *Ibid.*, p. 185, en marge et note 2.
(3) *Hist. pont. et com. Engolism.*, apud Labbe, t. II, p. 254.
(4) *Ann. Aquit.*, années 863-866, apud *Script. rer. franc.*, t. VII, p. 223 et 224.
(5) *Historia pontificum*, apud Labbe, II, p. 257.
(6) Massiou, *Hist. Saint. et Aunis*, t. I, p. 393.
(7) *Cartulaire de Vendôme*, par l'abbé Ch. Métais, 1893.

Digitized by Google

le cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély (1). Le premier s'applique à une localité du Loir-et-Cher appelée de nos jours Fréteval ; le second, à un village des bords de l'Isle, situé près de Mussidan (Dordogne) et qui se nomme aujourd'hui Fraicherode. Par analogie dérivative, *Fractabotum* aurait pu donner *Frétebot* ou *Fraichebot*, voire *Frétebout*, peut-être aussi par contraction surajoutée *Frébot*, *Fraibot* ou *Fraibout*, *Flébot*, *Flébout*, toutes variantes possibles, ainsi que quelques autres encore.

On pourrait enfin admettre qu'Adhémar de Chabannes a latinisé une appellation vulgaire, comme brise-botte, brise-butte, analogue à brise-barre et à brise-vent, qui sont de notre langue actuelle. Mais nous n'avons pas plus de noms de lieux saintongeais correspondant aux uns qu'aux autres, sauf peut-être Brizambourg, qui conviendrait sous certains rapports, et non sous d'autres.

Les conjectures historiques manquent en général d'intérêt, surtout pour des faits secondaires comme celui qui nous occupe ; et nous n'en eussions sans doute jamais disserté dans cette *Revue* si le hasard, ce grand maître de toutes les recherches historiques ou scientifiques, ne nous eût pas fourni un point de repère certain.

Dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean d'Angély, se trouve, intercalé dans un groupe de 17 chartes, relatives aux biens de l'obédience de Pérignac, canton de Pons, le texte suivant :

« De Durenni. Ecce carta de piscatoria quæ est in flumine Karantonæ, et est inter castello fracta Bute et ecclesia quæ vocatur Brivas, in loco qui dicitur fossato de campo, quæ emit abbas Aimericus (ou Ainericus) et monachi Sancti Joannis (2). »

Ce texte, qui a tout l'air d'une courte analyse d'un acte d'achat spécial et plus étendu, est placé, sans transition aucune, à la suite d'une charte relative à la donation de l'église et de la paroisse de Saint-Trojan à l'abbaye de Saint-Jean d'Angély par Ramnulfe et ses frères, fils de dom Ramnulfe, archidiacre de Saintes, pendant l'épiscopat de Boson (1071-1083). Il est suivi d'une autre charte, avec séparation d'intervalle et de titre, transférant le monastère et l'église de Saint-Sever (sur Charente) à la même abbaye, ainsi que les deux tiers d'une double pêcherie voisine. Ce dernier arrangement fut approuvé par Guillaume, vicomte d'Aunay, qui jouissait de la châtellenie de Pons, suzeraine de cette localité, seulement depuis la conquête de Saintes par Guy-Geoffroy en 1062, et qui mourut en 1071, ce qui en fixe à quelques années près la date.

Les deux chartes en question sont la 13e et la 14e du groupe de l'o-

---

(1) *Cartulaire de Saint-Jean d'Angély*, manuscrit bibl. nat., fonds latin, n° 5451. — Voir aussi *Dict. top. de la Dordogne*, par le vicomte de Gourgues, Paris, imprim. nat., 1873.

(2) *Ibid.*, fol. 101 ou 117, verso.

Digitized by Google

bédience de Pérignac. Elles sont précédées de chartes relatives à Pérignac, Brives et aux environs : Lonzac, Juillac le Petit (commune de Saint-Martial de Coculet), Salignac de Pons et Dompierre sur Charente, celle-ci la 12e. Elles sont suivies de trois autres, relatives à Saint-Sever sur Charente. Comme le cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean d'Angély est à peu près régulièrement rédigé par obédiences, c'est donc parmi les possessions des environs de Pérignac qu'il faut ranger, sans le moindre doute, l'acte d'acquisition de pêcherie que nous signalons. Quant à sa date exacte, elle reste plus douteuse. Le texte de la copie de la bibliothèque nationale dit bien que l'acquéreur fut l'abbé Aimeri, au nom de ses moines. Mais le nom de cet abbé est lui-même sujet à confusion. Le rédacteur a parfois écrit Ainricus pour Henricus, et sous cette première forme, il est facile de confondre avec Aimricus ou Aimericus, Henri avec Aimeri. Or, un Aimeri, second et dernier du nom, fut abbé de Saint-Jean d'Angély pendant un temps compris entre 1018, date certaine de l'existence de son prédécesseur, Renaud II, et 1038, date certaine de l'existence de son successeur, Arnaud. Il était certainement abbé entre 1020 et 1028, en 1027 et vers 1030. L'abbé Henri ou Ainri, lui, le seul du nom, fut élu en 1104, pour mettre fin aux désordres survenus dans l'abbaye, à la suite de la mort de l'abbé Ansculphe (1102 ou 1103), et vécut jusque vers 1130. La date de notre acquêt appartient donc à la période de 1018 à 1038, ou à la période de 1104 à 1130.

Le groupe des chartes de l'obédience de Pérignac est tout entier du XIe siècle, ou plutôt de la période comprise entre 1058 et 1089, dates extrêmes de la direction de l'abbé Odon ou Eudes. La première, qui paraît la plus ancienne et qui est intitulée : « *Carta de Campania quæ dicitur Pariniacus*, Charte de la Champagne de Pérignac, » est du temps de ce dernier abbé et du comte de Poitiers, Guy-Geoffroy, c'est-à-dire contemporaine ou postérieure à l'avènement de ce dernier, qui eut lieu en 1058. Mais il est fait allusion dans le texte à des conventions antérieures. « Tempore quo comes Gaufredus Santonicæ patriæ præsidebat, » dit la charte au début, un certain Guillaume Achelin, Gersende, sa femme, et Euphémie, surnommée Vénérie (ou petite Vénus), leur fille, donnèrent à Saint-Jean les jardins qu'ils avaient devant l'église Saint-Pierre de Pérignac. Ostens de Bédenac, mari d'Euphémie, ne voulut pas ensuite consentir à ce don, bien qu'à l'époque où il fut fait son mariage fût déjà arrêté. Mais Guy-Geoffroy, bien que non encore comte régnant, lui donna tort et ratifia ce don de jardins, comme seigneur suzerain, sans doute comme possesseur de la châtellenie de Pons. Cela nous reporte au temps de la domination de Geoffroy Martel sur la Saintonge, qui commença en 1030, et, en tous cas, avant 1058.

Les autres chartes sont datées de 1069, de 1070, de 1071 ou de l'épiscopat de Boson, évêque de Saintes de 1071 à 1083. Enfin la dernière, qui a trait à la prévôté de Saint-Sever, est du temps de l'abbé Odon, c'est-à-dire au plus tard de 1089.

Digitized by Google

Il faut donc admettre que le contrat qui parle du fort de Fractabotum est de la période de l'abbé Aimeri, c'est-à-dire de 1018 à 1038. Cela est d'autant plus probable que l'abbaye de Saint-Jean d'Angély paraît avoir été possessionnée de fort bonne heure dans cette région de la Champagne de Pérignac et des bords de la Charente.

Quoi qu'il en soit, et pour en revenir à l'emplacement même de Fractabotum, les quelques lignes du cartulaire, qu'elles soient plus ou moins contemporaines des événements dont Adhémar nous a conservé le souvenir, ne laissent pas le moindre doute. Le fort de Fractabotum ou de Fractabute était sur le bord même de la Charente, non loin de Brives. Il ne s'agissait plus que de retrouver sur les lieux et que de contrôler sur place ces indications si formelles et si précises.

Nous avons tout de suite pensé à la butte ou terrier des Landarts, située dans la commune de Chérac et en surplomb sur la rive droite de la Charente, un peu en amont de Brives. Il se trouve, en effet, en ce lieu, au-dessus et au levant du village, entre deux gorges profondes, dont l'une est occupée par les habitations, une étroite avancée de terrain, qui se termine à pic, à 40 mètres au-dessus des eaux de la rivière coulant au pied, et qui n'est facilement abordable qu'au nord, du côté du plateau. On y voit de larges circonvallations et de grands mamelons de terres, dont le plus élevé est occupé par les restes d'un moulin à vent, appelé dans le pays le moulin des Babinots, du nom des récents propriétaires. Mais aucune trace de murailles ni de constructions en pierre. Il s'agit évidemment là d'une fortification passagère, d'une sorte de camp momentané, fait de terres et de bois, comme on en élevait au xe et au xie siècle. Néanmoins, aux abords de cette enceinte et sur le plateau, les cultivateurs ont trouvé, dans les champs voisins, des fondations de murs et de maisons, l'emplacement d'un village, reconnaissable encore à la plus grande fertilité du sol, à sa couleur et aux pierrailles et débris de tuile qui le jonchent. Sans doute aussi, il y avait là une tranchée ou une fortification transversale, allant d'un vallon à l'autre et isolant davantage ce bout de coteau. Mais tout apparait rasé et comblé à l'heure présente, et aucune dénomination actuelle, soit en usage parmi les habitants du village, soit dans le cadastre de la commune, ne se rapporte au nom du fort, ni aux autres lieux qu'indique le cartulaire de Saint-Jean d'Angély. Néanmoins, sur les précieuses indications de M. Laventure, instituteur à Chérac, et grâce à l'obligeance de M. Phélippot, clerc de notaire et propriétaire au même lieu, nous avons pu recueillir et vérifier, dans un censif de Chérac du xvie siècle, un texte qui a confirmé nos présomptions premières. Sous le n° 359, on lit dans ce censif :

« Nicolas Bernard, Jean Forestier, Yvon Bernard et autres doivent dix sols et deux chapons et quatre boisseaux avoine pour leur village et maine appelé le village des Landards, assis près la ville de Franche bourg, contenant deux cartiers, tenant

Digitized by Google

d'un costé aux terres qu'ils tiennent à l'agrière, d'autre aux terres de la mesterie de Franche bourg, appartenant au sieur De la Cour, d'un bout à la prairie de Douzillet, un chemin entre deux, d'autre bout aux terres à l'agrière des Garniers (1). »

Il s'agit évidemment sous ce nom de Franchebourg de la butte fortifiée qui domine le village des Landards et dont les champs qui montrent des traces d'anciennes constructions sont connus justement des habitants sous le nom de « la ville. » Franchebourg est non moins évidemment la dérivation ou le nom original de Fractabotum ou de Fractabute. De sorte qu'il ne reste plus le moindre doute sur l'identification de ce lieu momentanément célèbre de la Saintonge.

Rappelons, enfin, la tradition locale rapportée par Gautier dans sa *Statistique de la Charente-Inférieure* (2), à propos de la commune de Chérac, et d'après laquelle il existait autrefois, au levant du bourg, une ville appelée *Flagot* avec un très beau fort placé sur un monticule élevé de plus de 150 pieds au-dessus des eaux de la Charente. Il ne peut être question d'autre chose que du fort des Landarts ou de Fractabotum, dont le nom corrompu en *Frachebot*, *Fragbot*, *Fragot*, *Flabot*, est resté, à 800 ans d'intervalle, dans les plus vieux souvenirs des populations des bords de la Charente jusqu'au commencement de notre siècle.

Saintes, le 7 octobre 1899. Dr J.-A. GUILLAUD.

—

IX

LES FAMILLES ROCHELAISES

IV

LA FAMILLE HAROUARD

Voir XIX, 134, 200.

Je possède sur la famille Harouard quelques notes prises au jour le jour et un peu partout (3).

Si j'avais pu aller en Saintonge, j'aurais essayé de les rendre moins indignes de figurer dans la *Revue*; mais, puisque mon

---

(1) *Copie du papier censif des cens et rentes dues à Chérac par chacun an à vénérables et discrètes personnes messeigneurs les doyen et chanoines et chapitre de Xaintes*, etc., du 20 janvier 1553. Appartenant à M. Philippot, de Chérac.

(2) *Statistique de la Charente-Inférieure*, par Gautier, La Rochelle, 1839, 2e partie, p. 132.

(3) Prenant ces notes uniquement pour mon instruction personnelle, j'ai négligé — j'en demande pardon à tous les érudits — d'en donner la provenance ; cependant je puis citer les sources ci-après :

1° *Généalogie de la famille Bernon*, par Joseph Crassous de Médeuil, notaire et procureur du roi à La Rochelle. Cet ouvrage, dont un exemplaire est à la bibliothèque de La Rochelle, a été imprimé vers 1780. Je regrette de n'avoir pu le consulter de nouveau, il nous aurait donné, je présume, la clef de bien des difficultés. Les Bernon étaient extrêmement nombreux ; les familles de 10 et 15 enfants s'y rencontrent à chaque génération ; plusieurs d'entre eux se sont mariés 2 et 3 fois ; en sorte qu'il y a bien peu de familles de la noblesse ou de la haute bourgeoisie du pays, qui n'aient contracté alliance avec eux. L'ouvrage, très complet, comprend presque toujours la descendance des lignes

Digitized by Google

éloignement m'empêche de me livrer à ce travail, je donne mes notes telles qu'elles sont en faisant appel à toute l'indulgence de nos érudits confrères.

Grâce à l'extrême obligeance de M. de La Morinerie, je puis y joindre quelques documents intéressants. En les combinant avec ceux déjà parus dans la *Revue* (XIX, 134 et 200), M. R., qui a eu l'excellente idée de faire des recherches sur cette vieille et si honorable famille rochelaise, parviendra sans doute à nous dresser une généalogie très exacte et plus complète.

HAROUARD DU BEIGNON, *alias* BEUGNON, DE LA JARNE ET DE SAINT-SORNIN.

Armes : *D'or au pin de sinople sur une terrasse de même* (alias *sur une terrasse d'hermine*), *au chef de gueules chargé de trois étoiles d'argent.*

Ces armes figurent sur la façade du château de Cramahé ainsi que sur de nombreux objets d'argenterie encore possédés par les descendants des Harouard.

Les armes indiquées par M. de La Morinerie : *D'or à 3 pins arrachés de sinople, posés 2 et 1*, insérées dans l'armorial de 1696, appartenaient, ainsi qu'il le dit, à Jean-Baptiste Harouard, procureur au parlement. Or rien n'indique que ce Jean-Baptiste fut de la même famille que ceux de La Rochelle. L'analogie des armes peut faire croire à une brisure et, ainsi que je l'indiquerai plus loin, il est de tradition dans la famille qu'il existait à Paris, à la fin du XVIIIe siècle — cent ans plus tard — une famille Harouard sans liens connus avec la famille Harouard, de Saint-Sornin. Ces deux familles avaient-elles cependant une origine commune ? C'est là un des nombreux points que je n'ai pu éclaircir.

Le premier Harouard dont j'ai pu retrouver la trace est :

I. Pierre Harouard (1), conseiller du roi, receveur des douanes

---

féminines comme celle des lignes masculines. C'est une mine précieuse de renseignements pour la généalogie de presque toutes les familles rochelaises.

2° Papiers Delayant et Jourdan à la bibliothèque de La Rochelle. Les derniers ont été publiés dans la *Revue* (XIX, 200).

3° *Les châteaux de Vendée. Saint-Sornin*, par R. Vallette, Vannes, 1892.

(1) *Contrat de mariage de Pierre Harouard et Suzanne Bernon :*

« Sur le traité de mariage qui s'accomplira... entre Me Pierre Harouard, conseiller du roy, receveur au bureau de cette ville, veuf de dame Marie Pagez, son épouse, d'une part ; et damoiselle Suzanne Bernon, fille de défunt sieur André Bernon et de damoiselle Esther Depont, sa veuve, d'autre part ; ...

» Ledit Harouard assisté de Me Henry Château, aussi conseiller du roy, receveur général des fermes unies à La Rochelle, son beau-frère à cause de dame Marie-Anne Pagez ; de Innocent Chotard, escuyer, sieur de Loiré, conseiller du roy, receveur des droits des fermes unies au bureau de Charente, y demeurant, en Saintonge, et ladite Bernon, de l'autorité et conseil de sa mère, porté par la procuration passée pardevant même notaire, représentée par Me Jean Bernon, docteur en téologie, demeurant à Saint-Just en Saintonge, et demeurée à ma liace, et est assistée aussi du sieur André Bernon, son frère, marchand ; de damoiselle Ester Bernon ; du sieur Paul Depont, marchand, de damoiselle Sarra Bernon, sa femme ; ses frère, beau-frère et sœurs ; dudit sieur Jean Bernon et du sieur Samuel Bernon, marchand, ses oncles paternels ; et

Digitized by Google

à La Rochelle, décédé en 1711. Je n'ai vu nulle part qu'il ait été directeur général des vivres de l'armée d'Italie en 1690. Dans les actes que je connais, on lui donne seulement le titre de receveur des douanes. Il contracta deux alliances : en premières noces il épousa Marie Pagès, dont il eut cinq enfants, entre autres : 1° Geneviève, décédée en 1727, épousa Pierre de Vayssé, écuyer, sieur de Vidotte, capitaine au régiment d'Anjou ; 2° Marianne, décédée en 1737, épousa Simon Billaud, sieur d'Ardennes.

En secondes noces Pierre Harouard épousa Suzanne Bernon, fille d'André Bernon, banquier à La Rochelle, et d'Esther de Pont (1).

De ce mariage vinrent une fille et trois fils : 1° Marie-Suzanne épousa Gabriel-Jean-Nicolas de Gabaret, chevalier, seigneur châtelain de la Cour de Saint-Sornin (2) ; ils n'eurent point d'en-

---

encore ledit sieur Jean Bernon faisant pour les sieurs Benjamin Faneuil, marchand, oncle à cause de défunte Marie Bernon, sa femme; les sieurs Paul Depont et Pierre Favereau, aussy marchands, Suzanne et Ane Bernon, leurs femmes, aussy oncles et tantes du mesme costé; pour Sarra Gombauld, veuve du sieur Jean Depont ayeule maternelle, Sarra Depont, veuve du sieur Benjamin Fouchard, Marie Depont veuve du sieur Fa..., sieur Isaac Mouchard, damoiselle Suzanne Depont, sa femme, damoiselle Anne Depont, femme du sieur Elie Dioré, oncles et tantes du costé maternel, demeurant tous en cette ville... ledit mariage célébré suivant les solennités de l'Eglise catholique... Ledit Jean Bernon, en vertu de la procuration... constitue à la future épouse 9,000 liv. payables en deniers effectifs le jour de la bénédiction... en outre de son cabinet garny estimé 1,000 liv., lesquels forment 10,000 liv. Ledit Harouard, pour l'amour qu'il porte à ladite damoiselle, lui fait don pour sa jeunesse de la somme de 6,000 liv., plus celle de 2,000 liv. pour ses bijoux et pierreries et d'une chambre garnie de pareille somme de 2,000 liv... Et d'autant que du mariage avec ladite Pagez sont issus cinq enfants et qu'aucun inventaire n'a été fait... Fait en la maison de la damoiselle Bernon, mère, le 10 janvier 1692.

BILLON, *notaire.* »

(1) Esther de Pont, fille du sieur Jean de Pont ou Depont, banquier, et de dame Sara Gombault, était d'une ancienne famille de l'Aunis qui a possédé Les Granges de Virson. Un des neveux d'Esther, Paul François, est qualifié seigneur d'Aigrefeuille ; il était président trésorier de France au bureau des finances ; il eut deux enfants : l'un, Paul-Charles, chevalier, seigneur des Granges de Virson, fut maire de La Rochelle en 1757; l'autre, Jean-Samuel, chevalier, seigneur de Manderoux, Forges, Puidrouard et autres lieux, fut le dernier intendant de la généralité de Metz. Son fils Charles-François, né à Paris, le 6 septembre 1767, était un petit prodige dont les mémoires de l'époque font souvent mention : à 16 ans il était avocat ; à 17 ans, avocat général au parlement de Metz ; à 22 ans, en 1789, il devint conseiller au parlement de Paris ; son petit-fils Henri épousa Blanche de Saint-Légier d'Orignac et se fixa au château des Salles, près Saint-Fort-sur-Gironde, où il mourut en 1898 ; il a laissé deux fils et deux filles.

(2) Saint-Sornin, commune du département de la Vendée. La seigneurie érigée en châtellenie, le 21 août 1601, appartenait, au commencement du XVIIe siècle, aux Grassineau. Elle passa aux Gabaret, par suite de l'alliance de Marie-Anne Grassineau avec haut et puissant seigneur messire Nicolas Gabaret, gouverneur pour le roi dans les îles françaises d'Amérique. Gabriel-Jean-Nicolas était leur fils. Il ne vivait plus en 1750, époque à laquelle Etienne-Henry Harouard acquit Saint-Sornin par suite d'arrangements avec messires de Marconnay et Beaumont d'Echillais, héritiers de Gabriel-Jean-Nicolas de Gabaret.

L'acquéreur prit le nom de Saint-Sornin qu'il transmit à son fils cadet François-Henri, tandis que l'aîné prenait le nom de Harouard de La Jarne.

En 1771, François-Henri vendit Saint-Sornin à dame Julie-Marie-Louise

Digitized by Google

fants ; 2° Etienne-Henry, dont l'article suit ; 3° Un fils désigné sous le nom de M. l'abbé Harouard (1).

Pierre Harouard mourut en 1711 (2). Sa veuve, Suzanne Bernon, se remaria avec messire Gaspard de Bernard de Marigny, écuyer, seigneur de La Mothe-Marigny, lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis ; elle en eut un fils qui fut père du général vendéen et une fille qui épousa M. de Régnon de Chaligny. Elle était veuve (3) de nouveau en 1733, époque à laquelle elle se fit recevoir *maîtresse tailleresse et recuitresse à la monnaie de La Rochelle ;* elle n'existait plus en 1768, époque à laquelle sa fille Marie-Suzanne, alors veuve de messire Jean-Nicolas de Gabaret, se fait envoyer en possession de l'héritage de sa mère (4).

---

d'Espinay, veuve de messire René-François de Lantivy. Par suite de plusieurs ventes le château est revenu en la possession d'un descendant des Grassineau ; il appartient actuellement à M. Merveilleux du Vignaux « qui se trouve ainsi succéder à ses pères dans ce domaine de famille. » (R. Valette, *Les châteaux de Vendée*). Une petite seigneurie voisine, La Garenne, qui jusqu'en 1750 faisait partie de Saint-Sornin, est, de même, après plusieurs ventes, revenu en la possession d'un descendant de ses anciens seigneurs ; elle appartient actuellement à M. R. de Larocque-Latour.

(1) Ces deux derniers enfants sont ainsi désignés sur un tableau généalogique qui existe au château de Cramahé.

(2) Dans les dernières années de sa vie, Pierre Harouard avait eu des revers de fortune, ainsi que le prouve l'acte ci-après, en date du 4 août 1696 :

« A tous ceux... Charles-Denis de Bullion, chevalier, marquis de Galardon..., conseiller du roi en ses conseils, prévôt de la ville et prévôté de Paris, salut. Vu le procès meu et pendant en jugement devant nous au châtelet de Paris entre Suzanne Bernon, femme de Pierre Harouard, autorisée par justice, d'une part, et ledit Harouard, d'autre part, tendant à ce qu'elle demeurerait séparée de biens d'avec le défendeur..., que celui-ci paierait la somme de 10.000 livres qu'elle lui a apportée en faveur de son mariage... avec les intérêts..., à raison du mauvais état et du désordre des affaires du défendeur. Tout vu et considéré... la demanderesse sera séparée de biens... et le défendeur lui payera 9.000 livres avec intérêts. »

(3) « En l'assemblée tenue en l'hôtel de la monnoye de La Rochelle par les prévost, ajusteurs et monnoyeurs d'icelle, a comparu : Dame Suzanne Bernon, veuve en premières noces du sieur Pierre Harouard, receveur du bureau des fermes ; en secondes noces de messire Gaspard de Marigny, laquelle nous a dit qu'elle est fille d'André Bernon, maître monnoyeur reçu en cette monnoye le 20 avril 1664, et de Ester Depont, ses père et mère, ce qui lui donne droit... et voulant s'y faire recevoir maîtresse tailleresse et recuitresse, elle a présenté sa requête... Par ordonnance du 20 de ce mois elle a été reçue...

» Vu le contrat de mariage d'entre ledit feu sieur André Bernon et ladite Ester Depont, passé par Langlois, notaire royal en cette ville, le 30 octobre 1664 ; l'extrait baptistaire de ladite Suzanne Bernon, du 24 août 1672 ; vu les lettres de réception de maître monnoyeur d'André Bernon, du 21 août 1664... Admettons ladite... au nombre des maîtresses... dont acte... Le 29 décembre 1733.

Signé : Allard ; Belin, prévost des ajusteurs ; Renaud, prévost des monnoyeurs ; Etienne Viault, lieutenant des prévosts ; François Auboyneau, lieutenant des monnoyeurs ; Louis Auboyneau de La Sablière, procureur sindic...; Segnette ; Charle Decouteau dit Réas et Pierre Réss...

GILLOIS, *greffié du corps.* »

On consultera avec fruit la série de pièces sur *La monnaie de La Rochelle* publiée dans le tome VIII des *Archives*, pages 338 et suivantes.

(4) « Les gens tenant le siège présidial de la ville de La Rochelle... mandons, à la requête de dame Suzanne Harouard, veuve de messire Jean-Nicolas

Digitized by Google

II. Etienne-Henry Harouard du Beignon, né le 31 janvier 1697 à La Jarne (1), fut reçu, en 1734, ricochon, c'est-à-dire apprenti à la monnaie de La Rochelle (2). Il était armateur et entretenait avec les colonies un commerce très considérable. En 1745, il obtint la charge de conseiller-secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances (3), charge qui conférait la noblesse.

---

de Gabaret, chevalier, seigneur de Saint-Sornin, demeurant à Luçon, héritière de défunte dame Suzanne Bernon, veuve de messire Gaspard de Bernard, chevalier, seigneur de Marigny, sa mère... Donné par nous, Pierre-Auguste Viette de La Rivagerie, écuyer, conseiller du roy, juge magistrat au siège présidial de La Rochelle, le 30 mai 1768. »

(1) « Le 3e février 1697, a été baptisé : Etienne-Henry, né du dernier jour du mois de janvier de la même année, fils de monsieur Harouard et de demoiselle Susanne Bernon, sa femme. A été parrain François Boyer, marchand, et marreine, Marie Bertaud, sa femme, laquelle a déclaré ne savoir signer.

Je soussigné, prestre, curé de la paroisse de N.-D. de La Jarne, certiffie à qui il appartiendra que le susdit extrait a été tiré de mot par mot d'un des registres de la paroisse, entièrement conforme à l'original, et l'ai délivré pour servir où besoin sera.

J. Conqueteau, *curé de La Jarne.* »

« Nous, Gabriel Béraudin, lieutenant général de la sénéchaussée de La Rochelle, certifions à tous qu'il appartiendra que ledit sieur Conqueteau qui a délivré le certificat ci-dessus est curé de La Jarne et que c'est sa véritable signature.

Béraudin. »

(2) « Par devant nous, Pierre Garire-Lamarque (?) et Charles-Policarpe Bourgine, conseillers du roi, juges gardes de la monnoie royale de La Rochelle, a comparu Henry Arouard, demeurant en cette ville, âgé de 37 ans ou environ, fils de defunt Pierre Arouard, receveur au bureau des fermes de cette ville et de dame Suzanne Bernon... lequel nous a dit être né, suivant son extrait baptistaire, du 3 février 1697... et ladite dame Bernon sa mère, ayant été reçue maitresse tailleresse et recuitresse en cette monnoye. suivant lettres expédiées, le 20 juillet 1733, il est, par conséquent, d'esta et de ligne et a droit en cette monnoye, il désirerait se faire recevoir ricochon en icelle, aux offres, qu'il fait, de prester le serment accoustumé et de payer les droits pour ce deubs... et aurions rendu notre ordonnance le 26 février dernier portant que sa requête serait communiquée à messire Jean Gilbert, contrôleur contregarde en cette monnoye... Sur quoy... nous l'avons reçu au nombre des ricochons de cette monnoye... fait faire le serment... en l'hôtel de la monnoye.

Le 26 mai 1734. »

(3) Le dossier de sa réception dans la compagnie des conseillers secrétaires du roi, maison, couronne de France et de ses finances, est conservé aux archives nationales à Paris. La réception était précédée d'une enquête sur l'honorabilité du postulant ; dans l'enquête relative à Etienne-Henry Harouard, il est constaté que « sa famille tient un rang distingué dans la ville de La Rochelle, qu'il est beau-frère de monsieur de Gabaret de Saint-Sornin et oncle de monsieur Mouchard, receveur général des finances de Champagne ; que, de tout temps, il a fait profession de la religion catholique, apostolique et romaine, qu'il a fait ses pâques la présente année, et très zélé et fidèle serviteur du roy et très en état de remplir la charge de conseiller secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances. »

La réception eut lieu le 15 avril 1745. Etienne-Henry fut dispensé de venir en personne y assister, sur la demande adressée au chancelier par le lieutenant général de la sénéchaussée de La Rochelle, qui le 16 mars avait écrit la lettre suivante :

« Mgr, le sieur Dubeignon, négociant de cette ville, auquel vous avez bien voulu donner votre agrément pour l'acquisition d'une charge de secrétaire du roy, se trouve dans un extrême embarras pour sa réception : les armements qu'il fait pour les colonies et la nécessité de profiter des escortes lui occasion-

Digitized by Google

Après avoir longtemps porté le nom de du Beignon, il prit celui de Saint-Sornin, lorsqu'il eut acquis cette seigneurie en 1750, et il le transmit à son fils cadet.

Comme son père et de même que sa mère, il contracta deux mariages :

En premières noces il épousa Louise Bonneau (1) dont il eut deux fils et une fille : 1° Pierre-Etienne-Louis, dont l'article suit ; 2° Henri-François, qualifié sieur de Saint-Sornin, de La Garde-Croix-Chapeau et de Charmeneuil, épousa, le 22 février 1762 Françoise-Esther de Saint-Estève, fille de Bruno de Saint-Estève (2), qui fut commissaire provisoire des guerres de la généralité de La Rochelle en 1738, et de Françoise Blavout (3). Ils eurent quatre enfants : un fils mort à 25 ans (4), une fille morte jeune et deux autres filles :

a. Louise-Esther-Henriette, décédée le 15 décembre 1842 ; elle avait épousé, le 28 novembre 1787, Charles-Cosme-Marie, comte de Meynard, officier au régiment du roi-infanterie, qui émigra, commanda un régiment anglais à Saint-Domingue et fut maire de La Rochelle sous la restauration. Il mourut en 1823. C'est en grande partie à ses actives démarches que La Rochelle doit d'avoir conservé la préfecture qui lui était vivement

---

nent beaucoup d'occupations et, s'il était obligé de se faire recevoir à Paris, son commerce, qui est considérable, en souffrirait.

» Ces motifs, auxquels se joint l'envie que j'ai de lui faire plaisir parce que c'est un fort honnête homme, m'engage à vous supplier, Mgr, de le dispenser du voyage de Paris en m'adressant une commission qui m'authorise à recevoir le serment qu'il doit au roy pour raison de la charge qu'il vient d'acquérir. C'est une grâce que je prends la liberté de vous demander avec instance et que je vous serai infiniment obligé de m'accorder. »

(1) Louise Bonneau avait une sœur, Marie, qui épousa François Mouchard de Chaban ; les Bonneau portaient : *D'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles de même rangées en chef.*

(2) Bruno de Saint-Estève était né à Saint-Martin de Ré, fils de Jacques, écuyer, capitaine au régiment de Piémont, et de Marie-Anne de L'Isle dont le père, Moyse-Louis, était lieutenant général de l'amirauté de La Rochelle.

Bruno de Saint-Estève était veuf lorsqu'il épousa Françoise Blavout ; il avait épousé en 1res noces Marie-Renée-Françoise de Racine dont il avait trois fils ; leurs descendants habitent la Vendée et Saujon ; il mourut le 4 avril 1771.

(3) Françoise Blavout était fille de Jean Blavout et de dame Esther Marchand ; elle avait un frère, Pierre Blavout, né en 1733, conseiller du roi, juge-garde à la monnaie, qui épousa le 28 août 1741 Anne-Radegonde de Bourgine, et deux sœurs : Geneviève épousa le 20 mai 1765 Patrice Bodkin, bourgeois, demeurant à Paris, fils de Robert et d'Elisabeth Butler, et mourut à La Rochelle le 27 décembre 1801 ; et Marie-Esther épousa Louis-Auguste Massieu, négociant ; elle était veuve en 1765 ; l'abbé Augustin-Louis-Victor Massieu, chanoine, décédé le 6 mars 1810, était probablement son fils.

(4) Mme de Saint-Sornin, née de Saint-Estève, suivant en cela une vieille coutume, tenait un *livre de famille* sur lequel elle a inscrit au jour le jour les divers événements intéressant la famille ; ce registre, continué par sa petite-fille, Mlle Françoise de Meynard, qui décéda à La Rochelle en 1876, fut ensuite tenu par son arrière-petite-fille, Mme de Chantreau, née Alexandrine de Cugnac. On y lit :

« M. l'abbé Crouzet, ancien précepteur de M. Harouard, fils de M. Harouard de Saint-Sornin, lequel est mort à l'âge de 25 ans en 1790, est décédé au commencement de l'année 1811. » C'est le seul renseignement que j'aie sur ce dernier des Saint-Sornin.

Digitized by Google

disputée par Saintes (1). Ils habitaient La Garde-aux-Valets, qui appartient actuellement à leur petit-fils, le baron de Cugnac. *b.* Marie-Suzanne-Joséphine épousa, en 1800, Jean-Marie, comte de Larocque-Latour ; ils demeuraient à Cramahé, qui appartient actuellement à leur petit-fils.

Henri-François Harouard avait hérité de la terre de Saint-Sornin ; il la vendit en 1771 ; mais, par l'acte de vente, il se réserva expressément le droit de porter, sa vie durant, le nom de Saint-Sornin sous lequel il était connu. Il mourut le 14 août 1809. Je possède de nombreuses lettres adressées à sa veuve, qui vécut jusqu'en 1832 (2) ; ces lettres portent comme suscription : « A madame de Saint-Sornin, en son hôtel (3), place d'Armes (4), à La Rochelle. »

Voulant continuer à posséder une terre qui rappelât son nom, François-Henri Harouard avait bâti dans les bois de La Garde-aux-Valets une ferme à laquelle il avait donné le nom de Saint-Sornin (5). Sa veuve est la dernière qui ait porté ce nom de Saint-Sornin, qui n'a appartenu aux Harouard que pendant deux générations. Je ne vois pas qui peut bien être Jean-Joseph Harouard, seigneur de Saint-Sornin, trésorier des émoluments du sceau de la chancellerie, époux de N... de Cassaux, indiqué par M. R. (XIX, 135).

3° Suzanne-Jeanne épousa, le 3 décembre 1764, Denis-François-Marie-Jean-de-la-Croix de Suarez, marquis d'Aulan (6). De ce mariage vinrent deux filles :

a. Mme de Bressac, dont une fille qui épousa M. Mac-Carthy (7) ; *b.* N... épousa M. Harouard dont la famille, originaire de Paris, n'avait, avec les Harouard du Beignon et de Saint-

---

(1) Voir, aux archives départementales, les lettres où il raconte ses démarches.

(2) « Mme de Saint-Sornin, née de Saint-Estève, est décédée le 9 août 1832. » (Registre de famille).

(3) C'est la maison où est actuellement l'hôtel du Commerce ; elle avait été acquise, le 30 août 1780, de Me Etienne-François-Jean-Baptiste Griffon, écuyer, qui la possédait à titre d'héritier de son père, Me Jean-Baptiste Griffon, avocat en parlement. (Acte reçu par Bouchet et Delavergne, conseillers du roi, notaires à La Rochelle).

(4) La place Royale devint, pendant la révolution, place du 10 Août et ensuite place d'Armes. « Le 28 fructidor an VI de la république, Anne-Louise Mouchard, âgée de 60 ans, veuve de François-Philippe-Amédée, capitaine d'infanterie, née à Paris, demeurant dans la maison du sieur Harouard, sise place du 10 Août, est décédée. » (Registre des décès de la ville de La Rochelle). Le même événement est noté dans le registre de famille : « Mme de Chaban est venue à La Rochelle le 27 septembre 1797 ; elle est décédée le 14 septembre 1798. »

(5) La carte d'état-major donne à cette ferme le nom de *Saint-Sorlin ;* c'est une erreur qui provient d'une appellation vicieuse assez répandue ; le vrai nom est Saint-Sornin.

(6) Un frère de Denis d'Aulan était gouverneur de Saint-Martin de Ré ; il était bailli de l'ordre de Malte ; son tombeau est dans l'église de Saint-Martin ; un autre frère de Denis était évêque de Dax ; le célèbre jésuite Suarès était de cette famille.

(7) « Mme de Mac-Carthy, née Bressac, est décédée au mois de janvier 1811. Mme de Bressac était Mlle de Suarès d'Aulan, et la mère de cette dernière était Mlle Harouard du Beugnon de La Jarne. » (Registre de famille).

Digitized by Google

Sornin, aucuns liens de parenté connus (1). Ils eurent un fils : Louis-Etienne Harouard, né en 1804, décédé en 1879 ; par ordonnance royale du 18 octobre 1814, il fut autorisé à relever le nom de son grand-père d'Aulan ; son fils et son petit-fils ont été députés de la Drôme.

Etienne-Henri Harouard se remaria en secondes noces le 11 mai 1748 à Angélique de Meynard (2), veuve de Louis Guillem de Piton, seigneur du Château d'Oleron, capitaine de cavalerie ; de ce second mariage il n'eut point d'enfants.

III. Pierre-Etienne-Louis Harouard du Beignon, seigneur de La Jarne (3), secrétaire du roi, lieutenant général de l'amirauté, lieutenant civil et criminel au présidial en 1766, avait épousé, le 5 février 1765, Marie-Agathe Petit du Petit-Val (4), qui mourut le 3 juillet 1809.

Pierre-Etienne-Louis vota avec la noblesse d'Aunis en 1789 ; en 1794 il fut incarcéré à Brouage ; il décéda le 30 mars 1812 (5).

Il n'eut qu'une fille : Marie-Louise-Henriette, qui épousa, le 14 février 1787, Etienne-Pierre Chérade, comte de Montbron, exempt des cent-suisses, dont l'arrière-petit-fils habite encore le château de Buzay, à La Jarne. G. DE C.

QUESTIONS ET RÉPONSES

I. — QUESTIONS

N° 692. — *Les Rancon, seigneurs de Taillebourg.*

Les seigneurs de Taillebourg étaient, aux XIIe et XIIIe siècles, les sires de Rancon, vassaux du roi d'Angleterre. Cette illustre famille est-elle complètement éteinte ? Est-il possible de pouvoir établir une filiation depuis l'époque ci-dessus énoncée ?

---

(1) « La sœur de Mme de Bressac, N. de Suarès d'Aulan, avait épousé M. Harouard, qui n'était pas de la famille Harouard de La Rochelle ; elle mourut le 10 juin 1811. » (Registre de famille).

(2) Angélique de Meynard était fille de Jean-Joseph, chevalier, seigneur de Saint-Michel, capitaine aide-major au régiment de Thiérache, et de Marie-Angélique Régnier, fille de Pierre Régnier, écuyer, secrétaire du roi, conseiller au présidial, maître des ports et havres et juge des traites foraines ; elle avait un frère, Pierre-Cosme, né en 1714, époux de Julie-Marie de Mazières du Passage, et une sœur qui épousa en 1755 Pierre-Marie Serin de La Cordinière.

(3) La seigneurie de La Jarne avait été acquise en 1735 par Etienne-Henry, qui l'avait achetée à Anne Bernard, veuve de Gaspard de Vésigny. D'autre part, dans un acte en date du 7 décembre 1700, Suzanne Bernon, épouse de Pierre Harouard, est dite : dame de la châtellenie de La Jarne.

(4) Marie-Agathe Petit du Petit-Val était fille de Jean-François Petit du Petit-Val, seigneur de Huré, Lagord et des Halles de Puilboreau, et de Marie de Vilson : et petite-fille de François Petit du Petit-Val et d'Esther Bernon, sœur de Suzanne Bernon, épouse de Pierre Harouard. Pierre-Etienne-Louis épousa donc sa cousine issue de germain.

(5) « M. Harouard, de La Jarne, le frère de mon mari, est mort le 30 mars 1812. » (Registre de famille).

Digitized by Google

Depuis un temps immémorial, il existe en Saintonge et en Aunis plusieurs familles portant le nom de *Rancon* ou *Ranson*. Je serai très heureux de me procurer quelques documents sur lesdites familles.

E. D.

—

N° 693. — Dans le nouveau livre si important de M. Frantz Funck-Bretano, *Le drame des poisons*, à côté de la marquise de Brinvilliers, de la Voisin et autres, a figuré la femme d'un membre des requêtes au parlement, Philippe de Dreux, sieur de La Judaière, Catherine-Françoise Saintot, dont Mme de Sévigné s'est tant divertie. (Voir ses lettres, t. VI, 277, 358, 366-368, 403). Accusée, elle fut confrontée avec la Voisin et fut condamnée à une aumône de 500 livres. Je n'ai pas trouvé ce Philippe de Dreux dans la généalogie pourtant si complète de Beauchet-Filleau. Son mari était-il des Dreux de Saintonge, seigneurs de La Pommeraye, du Port d'Arclou, de Dreux, plus tard Dreux-Brézé ? Il devait être parent de Thomas Dreux, qui fut nommé conseiller au parlement de Paris en 1669 et mourut en 1682, fondateur du monastère des Saintes-Claires à Saintes.

B.

—

N° 694. — Le *Gaulois du dimanche* des 4, 5 novembre dernier, consacré tout entier au coup d'état du 18 brumaire, donne de longs extraits des poésies inspirées par cet événement. Un de ces écrits est intitulé : *Le dix-huit brumaire an VIII, poème héroïque*, par Jean-Louis Fé-Fondenis, ancien militaire, demeurant à Bièvres, département de Seine-et-Oise. Que sait-on de cet écrivain qui appartenait à l'ancienne famille Fé dont les nombreuses branches étaient établies en Angoumois ?

J. P.

—

N° 695. — *Un Saint-Mégrin, traducteur de Cicéron.*

M. Paul de Lacroix, bibliothécaire de Cognac, si zélé pour l'histoire locale, nous signale parmi les manuscrits de la bibliothèque nationale, le n° 12.234 : « Traduction des *Offices de Cicéron*, par M. de Saint-Mégrin, 1 vol. in-8°, relié en maroquin, tranche dorée. » Voici l'

« ÉPITRE DÉDICATOIRE A MONSEIGNEUR LE DAUPHIN

Monseigneur, c'est vous sacrifier mon amour-propre que d'oser soumettre à vos lumières ma faible production. Daignez, je vous supplie, agréer cet hommage de mon esprit et de mon cœur. Vous offrir un traité des devoirs ou de l'homme parfait, c'est vous montrer à vous-même et vous offrir un portrait que votre modestie semble ne dérober à vos yeux que pour l'embellir aux nôtres.

Je suis, avec le plus profond respect et la plus parfaite sou-

Digitized by Google

mission, de monseigneur, le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur. SAINT-MÉGRIN.

Ce 18 septembre 1761. »

Le duc de La Vauguyon père était gouverneur du dauphin et gouverneur de Cognac ; son fils, Saint-Mégrin, fut le gouverneur de Cognac en 1771. (Voir *Gouverneurs de Cognac*, de P. de Lacroix, *Bulletin* de la société archéologique de la Charente, 1877).

On demande s'il existe d'autres ouvrages de ce littérateur.

A.

—

N° 696. — Je m'occupe, depuis plusieurs années. de la famille de Jussac d'Ambleville, dont un des membres a été gouverneur de Cognac, et je serais heureux de savoir d'où venait cette famille et ce qu'elle est devenue après 1640. En faisant un appel à nos collègues, il serait peut-être possible de réunir un certain nombre de renseignements qui compléteraient ceux que j'ai déjà trouvés dans les archives. François de Jussac d'Ambleville avait épousé, étant capitaine des gardes du duc d'Epernon, à Angoulême, Isabelle de Bondélec, de la maison d'Archiac, vers 1595. Il fut gouverneur de Cognac vers 1600 et est mort en 1626.

P. L.

—

N° 697. — Dans un ouvrage qui paraîtra sous peu : *Notre-Dame de Celles* (*Deux-Sèvres*), *son abbaye*, *son pèlerinage*, par l'abbé Alfred Largeault (in-8° d'environ 300 pages, avec 5 planches hors texte), est une quittance passée devant les notaires de Celles Texier et Berthommé, le 26 juin 1669, par laquelle François Le Duc, maître maçon, reconnait avoir reçu des religieux de l'abbaye de Celles la somme de 2.800 livres, plus un pot-de-vin, pour la reconstruction des voûtes du sanctuaire et du transept de l'église abbatiale. « François Leduc, maistre masson, demeurant en la ville de Saint-Jean d'Angély, » est-il connu par d'autres travaux ? A. L.

II. — RÉPONSES

N° 215 : t. III, p. 253, et XIX, p. 386 et 372 (non 279). — Le *poète Bertrand Bernard de Javerzac*. Voir plus haut, page 35.

—

N° 295 : tome V, page 59 ; VIII, 378 ; XIX, 320. *Les gavaches de Monségur, du Blayais, du Bas Médoc.* — Le mot *gavache* est un mot encore fort usité dans certaines provinces. Le *Glossaire du centre de la France*, par le comte Jaubert, l'indique avec la signification injurieuse de *lâche ;* c'est un terme de mépris que volontiers les Espagnols appliquent aux Français, *gavaches ;* cela a été dit, VIII, 378. On a aussi parlé, V, 59, de ces *gavaches*

Digitized by Google

ou *Marotins* qui en 1527 sortirent de la Saintonge pour aller, à la prière d'Henri d'Albret, roi de Navarre, habiter dans la vallée du Drop (Gironde).

A.

—Le *Ventre rouge* du 1er novembre cite ce passage d'une lettre de M. l'abbé S. Léglise, curé de Gensac, auteur d'une *Histoire de Monségur :*

« Voici tout ce que je sais : D'après Léo Drouyn, les abbés de La Sauve et de Saint-Ferme, voyant les pays qui dépendaient de leurs abbayes presque déserts, firent venir de Saintonge des colonies qu'ils établirent sur leurs terres. Cette immigration se fit par infiltration, en ce sens qu'il resta dans le pays des familles gasconnes qui gardèrent leur langage et le gardent encore. Ainsi, l'on trouve porte à porte, à Monségur, des familles dont l'une parle gascon et l'autre gabaye. A Saint-Ferme la presque totalité des indigènes parle gabaye. » Comme preuve que l'immigration gavache à Monségur est postérieure au XIVe siècle, meite Grandgorjhe ajoute que les chartes et autres pièces, délibérations de jurandes, coutumes fixées par des arrêtés de consuls, etc., compilées dans l'*Esclapot*, cartulaire de Monségur du XIVe siècle, sont toutes en langue gasconne ou latine. Le reste des archives date de 1580 et postérieurement, et forme d'énormes volumes de manuscrits. Il serait assurément intéressant de rechercher s'il s'y trouve quelque trace de l'élément gabaye. La grosse difficulté est de déchiffrer ces manuscrits du XVIe et du commencement du XVIIe siècle.

D'après Larousse, la peste ayant dépeuplé en 1524 et 1525 plusieurs communes situées sur les rives du Drop, petite rivière qui se jette dans la Garonne au-dessous de La Réole, Henri d'Albret, roi de Navarre, fit appel pour les repeupler à des colons de Saintonge et d'Angoumois. On y parle, dit Guérin (*Dictionnaire des dictionnaires*), un patois mixte dit *taro*. Larousse ajoute : « Les habitants de la Gironde donnent aussi le nom de gavaches à la population qui occupe une partie du Blayais, rive droite de la Gironde et du Bas Médoc, le long du littoral et des marais salants, rive gauche du même fleuve... De ces gavaches ceux de la partie du Blayais qui est limitrophe de la Saintonge sont bien les enfants du sol : ils n'ont reçu ce nom que plus tard à cause de leur ressemblance avec les gavaches du Drot. Quant aux gavaches du Bas Médoc, ils furent introduits aux quartiers de Soulac, de Cerles et d'Audenge, à l'époque assez moderne où des sauniers originaires de Marennes transportèrent au Verdon le dialecte saintongeais, en même temps que leur industrie. Leurs descendants ont fidèlement gardé la profession, les usages, la langue et jusqu'aux coutumes de leurs ancêtres. »

D'après Jouanet (*Musée d'Aquitaine*, t. III) cité par Larousse, « le mot *gavache*, en langage espagnol *gavacho*, dérivé du celtique *gau*, désignait des cantons voisins les uns des autres, mais appartenant à des peuples différents. Ainsi le pluriel celtique *gau-ac* répondait aux mots latins *pagani* et *villani*. Dans

Digitized by Google

la suite cette dénomination est devenue une injure de même que *payen*, et *vilain*, ses synonymes. »

PIARE MARCUT.

— Le *Ventre rouge* du 15 novembre cite ce passage des *Variétés girondines* de Léo Drouyn, t. III, p. 31 : Après la guerre de cent ans les seigneurs laïques, voyant le pays, la Dordogne et la Garonne, dépeuplé et inculte, avaient offert à de bonnes conditions des terres que des paysans de l'Aveyron, du Poitou, Angoumois et Périgord s'empressèrent d'accepter : « Bail à fief nouveau par Bernard d'Espiamont, abbé de Blazimont, à Jean Boneu, paroissien de Loyre en Saintonge, de 30 journaux de terres situées dans la paroisse de Pix, 25 janvier 1478. — Bail à fief nouveau par l'abbé à Jacques Giraudeu, de la paroisse de Neuville, diocèse de Saintes, de 60 journaux de terres, 31 janvier 1478. »

Les paysans, surtout du Poitou, de la Saintonge et de l'Angoumois, affluèrent, et y furent plus nombreux que la population autochtone ; ils y implantèrent si bien leurs mœurs et leur langage que même à présent leurs descendants parlent un patois français mélangé à quelques mots gascons. Les voisins les virent d'un mauvais œil, et leur donnèrent le nom injurieux de « Gabay, » « Gavache, » p. 168.

—

N° 681 : t. XIX, p. 320 et 386. *Le Fourestier d'Orignac et de Vauvert.*

En même temps que notre réponse à la question, paraissait dans la *Revue des questions héraldiques* du 25 octobre un article de notre confrère M. le comte de Saint-Saud, article identique au nôtre.

L'*Intermédiaire des chercheurs*, où la question avait été aussi posée, s'occupait de notre Jean Le Fourestier, seigneur de Vauvert. Dans le n° du 15 novembre, p. 832, M. La Coussière dit : « Denis Le Fourestier, qui vivait en 1398, se maria deux fois : 1° avec Lise Peyreau ; 2° avec Béatrix Ferrand d'Orignac, dame et héritière d'Orignac. De la seconde union provint un fils, Yvon, qui joua un certain rôle lors des guerres anglaises ; il était lieutenant de Talmont-sur-Gironde ; il fut inhumé à Pons en avril 1405. De Marguerite de Chambes il eut : 1° Jean, seigneur de Vauvert, sujet de la demande ; 2° Chardon, mort en 1505, qui continua la postérité des seigneurs d'Orignac en Saintonge, éteints chez les Saint-Légier. Le savant M. Audiat, dans le numéro du 1er novembre de la *Revue de Saintonge*, donne de son côté quelques détails sur ces Fourestier qui portaient *D'argent au lion de gueules, couronné d'or...* »

— Dans le n° du 30, f° 921, M. E. B. écrit : « M. Audiat a certainement eu connaissance du manuscrit qui m'a été très obligeamment

Digitized by Google

communiqué. » — Je crois bien : il dit nettement : « Généalogie que nous devons à Mme la comtesse de Saint-Légier d'Orignac. » — « Il contenait une erreur matérielle de nom ; il faut lire Marguerite de Joyeuse. Yvon et Marguerite de Chambes, père et mère de Jean Le Forestier, donnèrent quittance à Jean de Chambes de la somme de 300 écus d'or promise pour mariage devant Jean des Ages, notaire en la cour de Parcoul le 24 janvier 1421. Enfin le lion des Le Forestier était *de gueules couronné de même ;* la couronne d'or est une brisure des sieurs de Beaudouère, branche cadette. »

M. P. M. ajoute : « Je n'ai pas lu les notes que consacre à cette famille M. Audiat dans la *Revue de Saintonge*, mais je crois pouvoir dire qu'il n'a pas connu les Le Forestier qui habitaient la paroisse de Donnezac dans la Gironde, tout près de Montandre. La commune de Donnezac est si près de la Saintonge qu'il est probable que c'était la même famille. « Le 28 novembre 1670, mariage de Louis Beton, instructeur de la jeunesse, avec Marie Le Forestier, fille de feu Dominique, écuyer, et de Marie Rabaine. — Le 18 février 1691, baptême de Jeanne, fille d'Yves Le Forestier, écuyer, sieur de Manda et d'Anne Fèvre. — Le 30 juillet 1721, baptême de Pierre, fils de Dominique, écuyer, sieur de Manda et de Marie-Madeleine de Beauchamp, » inhumée le 9 septembre 1741, lequel Dominique se remarie le 27 janvier 1750 avec Marguerite Rabaine, et mourut le 21 novembre 1758, « sieur de la baronnie de Manda, ancien officier d'infanterie. »

L'auteur a raison. Nous n'avons pas parlé de ces Le Fourestier : 1° parce que nous ne les connaissions pas ; on ne les trouve pas cités dans le volume sur les Rabaine, de M. Dangibeaud (voir *Archives*, t. XIX) ; 2° parce qu'il n'était question que de Jean Le Fourestier de Vauvert ; 3° qu'il aurait fallu citer aussi les autres, ceux que nomme Rainguet, pages 72, 204, 248.

M. E. B., dans l'*Intermédiaire* du 15 décembre, affirme que tous ces Le Forestier là sont les descendants de Chardon Le Forestier, frère du seigneur de Vauvert et de la branche de Beaudouère, devenue branche aînée par l'extinction de celle des seigneurs d'Orignac, arrivée vers la fin du XVIe siècle. » Ah ! si Mme la comtesse de Saint-Légier voulait bien nous aider !

L. A.

—

N° 685 : t. XIX, 383. *Nos vieilles maîtrises.* — Ceux qui voudront des détails originaux sur les coutumes particulières de l'église de Saintes consulteront *Saint-Pierre de Saintes*, par M. Louis Audiat. Presqu'à chaque page il y a des extraits du chanoine Tabourin sur l'église de Saintes au XVIIe siècle, les événements, les cérémonies, la liturgie. On lira aussi les extraits du *Registre de François Tabourin, prêtre et prévôt des choristes de l'église Saint-Pierre de Saintes*, dans le tome III, p. 89-172 du *Recueil des actes, archives et mémoires de la commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure.*

Digitized by Google

Le mercredi des rogations, l'abbesse de Saintes devait au chapitre un grand mai entouré de fleurs, que l'on plantait sur les murailles de la ville, au jardin de la psalette ; on le portait en procession ; le mai se transforma en un bouquet, que la dame donnait à chaque chanoine.

Pendant le *Veni Creator* l'on jetait du haut du clocher des oublies, de l'eau et du feu, et dans le chœur, par un trou de la voûte, des oublies. « Quelquefois il venait près de nous des oublies que nous ramassions ; et pour en avoir amassé, je fus bien fouesté à l'issue de la messe. »

Et la fête des Innocents ! Un enfant de chœur était élu en chapitre pour être évêque. Tous les vicaires et choristes l'accompagnaient, « fort bien accommodés de belles robes, les unes de taffetas, les autres de satin et les autres de damas, avec de beaux seurpelits bien pliés en toile d'Olende, avec chacun une belle haumusse sur le bras, tenant le rang des chanoines. » Procession autour des cloîtres ; les chanoines sont acolytes. Le petit évêque officie à vêpres ; on lui porte l'antienne du *Magnificat*. Après diner on fait visite à l'abbesse qui offre un millier d'épingles blanches, des gants rouges fourrés et une collation. Cet évêque et ses chanoines ont chacun un laquais pour tenir leur cheval. La crosse est portée à cheval ; l'évêque est sur un petit cheval ou petit mulet.

Aux matines de pâques on jouait la résurrection de Notre-Seigneur. Des enfants de chœur en filles formaient les trois Maries. Deux autres en anges se mettaient sur le coin du grand autel. Voyant venir les trois Maries : « *Quem quæritis?* » — Réponse : « *Jesum Nazarenum.* » Bruit pendant quelques instants, pour représenter les Juifs qui gardaient le monument.

L. A.

—

N° 690 : tome XIX, page 385. — Il n'y a pas eu dans la marine des membres de ces familles : ce sont des noms quelconques : à moins qu'il n'y ait une intention satirique.

E,

—

N° 691 : tome XIX, page 385. *L'auteur de la brochure* Réflexions aristocratiques.

On lit, page 234, dans l'ouvrage de M. Louis Audiat, *Deux victimes des septembriseurs*, où sont racontés tous les détails de la lutte de l'évêque constitutionnel Isaac-Etienne Robinet contre l'évêque de Saintes, l'héroïque Pierre-Louis de La Rochefoucauld : « Elle (son *Exhortation pastorale*) fut vivement attaquée dans une brochure anonyme de 14 pages in-8°, *Réflexions aristocratiques*. L'auteur, que Rainguet affirme être un ecclésiastique, relève dans six pages cinq mensonges, trois calomnies et trois blasphèmes... »

X...

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Almanach-Annuaire de l'île de Ré, année 1899. Saint-Martin (île de Ré), imprimeur-éditeur A. Eclercy, 1899, in-18, 64 pages. Il y a quelques notes sur chaque commune, mais trop sommaires et faites à la légère.

—

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, t. XXVIII. Paris, Picard; Saintes, Léon Cassereau, 1899, in-8°, 457 pages. Le sommaire des pièces contenues dans ce volume a été publié dans la *Revue de Saintonge* du mois de novembre, t. XIX, 332.

—

Archives historiques du Poitou, XXVIII. Poitiers, typographie Oudin, 1898, in-8°, XIX-CXCI-319 pages. Notice sur Bélisaire Ledain (1832-1898), né et mort à Parthenay, élève du collège de Pons, avocat, conseiller de préfecture, surtout historien, archéologue, secrétaire de la société des *Archives*. C'est M. Alfred Richard qui a payé un tribut d'hommage à son collaborateur et à son ami. Le volume contient la première partie du *Cartulaire des sires de Rays* (1160-1449), tiré des archives du duc de La Trémoille par M. René Blanchard. Les chartes sont précédées d'une ample préface qui contient la généalogie des sires de Rays jusqu'à l'amiral Prigent de Coëtivy, comte de Taillebourg, qui fut un véritable bibliophile; puis les domaines des seigneurs de Rays, les faits notables du cartulaire; les écoles, on en trouve à La Guerche dès 1263, à Bourgneuf en 1332, à Machecoul en 1409; les chasses et les forêts, le commerce, les gens d'église, évêques de Nantes, abbés de La Chaume, etc., et le fameux Gilles de Raiz qui finit une vie de débauches et de crimes par le gibet du 26 octobre 1440.

— *Archives historiques du Poitou*, XXIX. *Idem*, VIII-LX-VIII-506 pages.

C'est le VIIIe *Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la chancellerie de France* (1431-1447), publié par M. Paul Guérin, secrétaire des Archives nationales. L'auteur y résume dans la préface les faits historiques de l'époque note les principaux personnages et biographie, particulièrement le célèbre routier, Jean de La Rochefoucauld, seigneur de Barbezieux. Beaucoup de ces pièces sont des lettres de rémission qui nous édifient sur les mœurs du temps.

—

ATGIER (Le docteur), archiviste-bibliothécaire de l'académie des sciences et belles-lettres d'Angers. *Des sires de Mauléon, seigneurs de l'île de Ré, d'après des documents inédits ou peu connus (1137-1268)*. Angers, imp. Lachèse, 1898, in-8°, 40 pages.

Digitized by Google

(Extrait des *Mémoires* (t. IV) *de l'académie des sciences et belles-lettres d'Angers*). 2e édition revue et corrigée.

Mauléon était une seigneurie entre Thouars et Montaigu, qui relevait de la vicomté de Thouars et du comté du Poitou. Les seigneurs descendaient d'Arnold Ier de Thouars, dont le fils bâtit le château qui servit à désigner cette branche de la maison de Thouars; ils héritèrent en 1137 des seigneurs de Châtelaillon et de l'île de Ré. C'est leur histoire que raconte M. le docteur Atgier pendant qu'ils ont possédé l'île jusqu'en 1268, où elle passa dans la maison de Thouars. L'auteur a rassemblé avec un soin pieux tous les renseignements qu'il a pu trouver. Nous avons là une page des annales de l'île. Les Mauléon en effet furent les fondateurs de l'abbaye de l'île de Ré, donnant aux habitants de nombreuses chartes et privilèges, bâtirent des forteresses pour défendre le littoral des pirates normands, etc. Nous avons parlé, t. XVIII, p. 72, du mémoire de l'actif docteur sur les vicomtes de Thouars, seigneurs de Ré après les Mauléon, avant les La Trémoille. Et nous savons qu'il ne s'arrêtera pas en aussi bon chemin; il y a tant à dire sur l'île de Ré, et M. Atgier sait tant!

—

Atgier (Le docteur), médecin major de 1re classe. *Anthropologie de la Vienne aux temps actuels.* (Etude de la population de ce département, d'après les observations et résultats statistiques recueillis sur les hommes de la classe de 1891). Paris, 1898, in-8°, 23 pages. (Extrait des *Bulletins de la société d'anthropologie de Paris*, t. IX, IVe série).

— *Etude et statistique ethnique de l'Indre.* Paris, 1899; Beaugency, imp. Laffray, 1898, in-8°, 31 pages. (Extrait des *Bulletins de la société d'anthropologie de Paris*, t. X, IVe série.

—

Atgier. Voir Bussière, page 74, *La Rhéade.* — Dans *la Charente-Inférieure* du 25 janvier 1899, compte rendu de M. Georges Musset, *Historiens de La Rochelle et du pays rochelais. Jean de Bussières et Giovanni Francesco Guidi.*

—

Bernard de Jandin, docteur en droit, diplômé de l'école des sciences politiques. *Des professions que les étrangers peuvent exercer en France.* Paris, A. Pedone, éditeur, 1899; La Rochelle, imprimerie nouvelle Noël Texier, 1899, in-8°, 288 pages.

—

Aubray (Gabriel) [Audiat]. *Lettre à ma cousine* (2e série). *L'allée des demoiselles.* Paris, Plon, 1899, in-18, 349 pages. Prix : 3 fr. 50.

La préface, datée de « Pranzac-sous-Braconne, septembre 1899, » est une « lettre de ma cousine » où sont racontées les mœurs et les légendes de cette partie pittoresque de l'Angoumois. Voici du reste la table du livre: 1° *Le sentier des petites :* La première maternité : l'âme de nos poupées ; — la préparation à la

Digitized by Google

vie: pianos à vendre ; — la part du rêve: petites fées, bonnes vierges.

2° *Le rond-point:* En face du mariage : mariage sentimental; — la superstition de l'amour: l'idole ; — mariage de raison: mariage de devoir.

3° *La montée de sable* : En dehors, au-dessus du mariage ;— l'émancipation à brevet: les doctoresses ; — les vraies vierges fortes ; — vieilles filles: le roman et la vie de tante Lucienne.

—

Audiat (Louis). *Le culte de saint Eutrope.* La Rochelle, imp. Texier, 1899, in-8°, 10 pages. Extrait de la *Revue de Saintonge.*

—

Balincourt (Le comte E. de), ancien officier supérieur de cavalerie, membre de l'académie de Nîmes. *Jehan Le Forestier, seigneur de Vauvert (1464-1494).* Nîmes, imp. Chastanier, 1899, in-8°, 47 pages.

Si la seigneurie est en Languedoc, le seigneur est bien saintongeais. (Voir *Revue*, xix, 387). M. de Balincourt, dans un substantiel travail, nous a raconté tout ce qui les concerne, ayant trouvé les vieux papiers du château. C'est pendant qu'il était capitaine d'Aigues-Mortes, croit-il, que, par acte du 21 août 1464, à Saint-Fiacre, près de Nantes, Jean Le Forestier, capitaine d'Aigues-Mortes, acquit de Jean de Lévis, comte de Villars, moyennant 3.000 écus d'or la baronnie de Vauvert, ville et seigneurie de Marguerittes. Ce fut le commencement des procès. Qui terre a guerre a. Un premier, à propos des privilèges du seigneur et des droits des vassaux, dura dix ans ; on ne sait pas même s'il se termina. Un second eut lieu entre lui et un parent, Henri de Chambes, archidiacre de Notre-Dame de Vauvert, à propos de juridiction ; l'harmonie était rétablie en 1472. L'auteur suit notre Le Forestier dans tous les actes où il le rencontre : en 1481, il rend un dénombrement pour ses terres de Vauvert, Marguerittes et Candiac, où l'on voit que le budget se soldait par un déficit de 173 livres et qu'on consommait annuellement 250 hectolitres de vin et 200 de blé, « juste de quoi désaltérer et nourrir 70 personnes par jour. » En 1474, il fait hommage d'Orignac à Marguerite de Culant, dame d'Ainay-le-Vieil, en Berry, veuve de Louis de Belleville, sieur de Cosnac, et sœur de Louis de Culant, chambellan du roi, auquel Le Forestier vendit (2 octobre 1484) ses seigneuries de Vauvert et de Marguerittes. Il mourut le 26 mars 1493, ayant testé en faveur de sa femme. Celle-ci n'accepta la succession que sous bénéfice d'inventaire : car les héritiers de Lévis, vendeur de Vauvert, réclamaient en vertu du droit de substitution. Elle chercha un protecteur et après dix mois de veuvage elle épousa (20 janvier 1494) Gailhardet de Montcalm, maître d'hôtel du roi Charles VIII, bailli du Gévaudan ; elle vivait encore en 1513. Le procès se termina par une transaction, le 8 octobre 1515. Montcalm conserva Candiac qu'il possédait du chef de Marguerite de Joyeuse, héritière de Jean Le Forestier, qui l'avait acquis

Digitized by Google

de ses deniers; il délaissa les seigneuries de Vauvert et de Marguerittes et reçut des Lévis 8.200 livres, près de 225,000 francs pour les réserves et les plus-values.

On voit tout ce qu'a ajouté à notre personnage la brochure de M. de Balincourt. Il a fort bien rectifié le nom de sa femme mal lu: « Marguerite de Joyeuse. » A mon tour de lui donner un petit erratum: il croit (p. 8) que le duc de Guyenne fut, avec sa maîtresse, Colette de Chambes, dame de Montsoreau, « victime d'un attentat dont la responsabilité remonta jusqu'au trône. » Il faut décharger Louis XI de ce crime: les deux amants périrent par où ils avaient pêché, hélas! et d'une maladie trop connue qui ne vient pas de la chasteté. Voir sur ce point la *Revue de Saintonge*, t. IV, page 166.

—

BISSEUIL (A.), sénateur. *Une réforme parlementaire. Incompatibilité des fonctions de ministre avec le mandat de sénateur ou de député.* Paris, bureaux de la *Nouvelle revue*, 1899, in-8°, 31 pages. (Extrait de la *Nouvelle revue* du 1er juillet 1899).

—

BONHOMME (Frédéric). *Les morts qui reviennent* (vers). Cahors, imp. Coueslant, 1899, in-8°, 16 pages. Prix : 50 centimes.

—

BOULE (Marcellin) et Gustave CHAUVET. *Sur l'existence d'une faune d'animaux arctiques dans la Charente à l'époque quaternaire.* Paris, Gauthier-Villars, 1899, in-4°, 3 p. Voir XIX, 223.

—

BOUTIRON (Le docteur M.), A.✿, de La Rochelle. *Pasteur et les microbes. Essai de vulgarisation scientifique des méthodes et découvertes pasteuriennes.* Alençon, imp. ve Guy; La Rochelle, Foucault, 1899, in-12, 55 pages.

Vive admiration pour le génie de Pasteur; désir ardent de faire connaître ses merveilleuses découvertes, voilà en deux mots le sens de cette brochure. C'est rendre service à l'homme que lui montrer les remèdes à ses maux, et c'est encourager les chercheurs que de vanter les initiateurs et les bienfaiteurs de l'humanité. M. le docteur Boutiron a donc été bien inspiré en répandant cet opuscule, qui est fort instructif et qui résume en quelques pages et en langage intelligible les vastes travaux de Pasteur et les ouvrages techniques.

—

BORDAGE (Edmond), directeur du muséum d'histoire naturelle de l'île de la Réunion (Bourbon). *L'aritotomie chez les phasmides.* (*La nature*, 28 mai 1898, p. 407-411, 2 fig.). [Traduction allemande, par le Dr E. Krause, dans *Prometheus*, de Berlin, et traduction anglaise dans *Annals and magazine of natural history*, de Londres].

— *Variation sexuelle consécutive à une mutilation chez le papayer commun.* (*C. Recueil hebdomadaire de la société de biologie de Paris*, séance du 2 juillet 1898).

Digitized by Google

— *Cas de régénération du bec des oiseaux expliqué par la loi de Lessona.* (Même recueil, séance du 9 juillet 1898).

— *Sur les localisations des surfaces de régénération chez les phasmides.* (*Id.*, séance du 30 juillet 1898).

— *Sur le mode probable de formation de la soudure fémoro-trochantérique chez les arthropodes* (*Id.*, séance du 30 juillet 1898).

— *Des causes diverses qui influent sur la régénération tétramérique chez les Phasmides.* (*Id.*, séance du 15 octobre 1898).

— *Influence des surfaces et des milieux colorés sur la coloration des chrysalides de certains lépidoptères des îles Mascareignes* (Mémoire présenté au congrès international de zoologie de Cambridge, Angleterre, 23 août 1898).

— *Etude sur les insectes nuisibles à la canne à sucre.* (*Revue agricole de l'île de la Réunion*, dirigée par M. A. de Villèle, n° de septembre 1898).

— *Notes d'entomologie agricole.* (*Revue agricole de l'île de la Réunion*, n° de novembre 1898).

— *Expériences sur la relation qui existe entre la coloration du milieu et la couleur des chrysalides de certains lépidoptères.* (Mémoire présenté au congrès international de zoologie de Cambridge, en 1898, et inséré aux comptes rendus).

— *Régénération des membres chez les mantides et constance de la régénération tétramérique du tarse après autotomie chez les orthoptères pentamères.* (Communication présentée à l'académie des sciences de Paris par M. A. Milne-Edwards; comptes rendus de l'académie, 26 juin 1899).

— *Sur l'absence de régénération après autotomie des membres postérieurs des orthoptères sauteurs et ses causes probables.* (Comptes rendus de l'académie des sciences, séance du 10 juillet 1899).

— *Régénération tarsienne et régénération des membres des deux paires antérieures chez les orthoptères sauteurs.* (C. r. de l'académie des sciences, séance du 17 juillet 1899).

— *Sur le mode de croissance en spirale des appendices en voie de régénération chez les arthropodes.* (C. r. acad. des sciences, septembre 1899).

— *Sur un mode particulier de protection des appendices en voie de régénération chez les insectes.* (C. r. acad. des sc., septembre 1899).

— *De l'influence de certaines conditions sur la constance de la régénération tétramérique chez les phasmides.* (C. r. soc. biologie, octobre 1898).

— *Régénération chez les phasmides après sections artificielles non autotomiques.* (*Annales de la société entomologique de France*, 1898). (*La nature*, 28 mai 1898, avec gravures).

Digitized by Google

— *Etude sur les ennemis et les maladies du caféier à la Réunion (Revue des cultures coloniales.* Paris, 5 mai 1899).

—

Bouyer (Léon). *Les tailleurs d'images.* Huit sonnets, s. n. l. n. d., petit in-8°, 12 pages.

Ces huit sonnets sont dédiés « au maître François Coppée. » Ils célèbrent les artistes qui ont sculpté les cathédrales : portail, tympan, tours, balustrade, qui ont amoureusement orné, idéalisé la pierre et sont morts sans songer même à laisser leur nom.

Voir plus haut, page 47.

—

Bremond d'Ars (A. de). *Allocution.* Voir *Société archéologique de Nantes*, t. xix, p. 69.

—

Bulletin de la société des archives historiques. Revue de la Saintonge et de l'Aunis, t. xix. Paris, Picard ; Saintes, Léon Cassereau, 1899, in-8°, 442 pages ; gravures.

—

Bussière (Le P. de). *La Rhéade ou l'île de Rhé délivrée.* Poème épique en trois chants, écrit en latin au xviie siècle par le P. de Bussière, traduit en français par le docteur Atgier. Angers, Germain et Grassies, 1898, in-8°, 106 pages. « Chante, l'île de Rhé, ô ma muse, et cette citadelle qui elle seule victorieuse d'une armée anglaise tout entière... » C'est le début du poème. M. Atgier a eu une heureuse idée de faire connaître cette œuvre à peu près ignorée du public. On ne s'imagine pas le nombre considérable des ouvrages dans toutes les langues qu'a inspirés le siège de La Rochelle en 1628.

—

Caillon (Henri). *Entre deux quittances. Poésies.* La Mothe Saint-Héraye, imp. Guittet, 30 avril 1899, in-18, 200 pages.

Le titre, pour être original, n'est pas moins vrai, et la preuve, c'est que le titre de la couverture du volume est *Entre deux quittances.* L'auteur fait des chiffres toute la journée, et le gagne-pain assuré ainsi, il laisse courir sa plume au dos d'un papier de service. Ce qui m'étonne, c'est le libéralisme de l'administration des finances qui ne lui a pas gardé rancune de se délasser ainsi des chiffres qu'il lui doit. Ah ! s'il eut appartenu à l'université, je ne serais pas aussi bien rassuré sur son sort ! Je connais un fonctionnaire de l'enseignement qui avait eu l'audace, sans la permission de ses chefs, de composer un livre qu'avait couronné l'académie française. C'était l'époque où il avait pour inspecteur d'académie un fort brave homme, très savant en sciences, mais qui poussait le dédain de la littérature jusqu'à ignorer que Lamartine eût fait des vers. On a marché depuis, et ce sont les recteurs qui patronnent et lancent dans les revues spéciales les poésies... des instituteurs.

Digitized by Google

Il y a de tout dans ce volume : des odes et des couplets, des fables et des sonnets. Comme l'auteur ne fait pas du vers un métier, il attend que l'inspiration vienne. Presque toutes les pièces du recueil sont des pièces de circonstances. La gaîté y met sa pointe et l'esprit n'y fait point défaut. Toute l'histoire actuelle de La Mothe Saint-Héraye est là ; il en a célébré toutes les fêtes, tous les incidents, et les rosières et le bon Chameau qui les créa.

Ah ! quel bon Chameau c'était là,
La la.

—

Chauvet (Gustave) et Emile Rivière. *Station quaternaire de La Micoque (Dordogne).* Paris, secrétariat de l'association, 1897, in-8°, 11 pages. (Extrait de l'*Association française pour l'avancement des sciences. Congrès de Saint-Etienne, 1897*).

—

Chauvet (Gustave). *Silex taillés du Nil et de la Charente (Comparaisons).* Angoulême, imp. Chasseignac, 1899, in-8°, 15 pages. (Extrait du *Bulletin de la société archéologique et historique de la Charente*, année 1898).

L'infatigable chercheur, par ses études et ses comparaisons, est arrivé à ces conclusions : « Il y a en Egypte : 1° des silex taillés dont les types ne se trouvent jamais dans les sépultures, même des premières dynasties ; 2° des silex, des types semblables, sont connus en Europe, notamment dans les graviers de la Seine, de la Somme, de la Charente ; 3° pour la vallée du Nil, comme pour la vallée de la Charente, ces pierres taillées semblent avoir été déposées à des époques où les fleuves couvraient habituellement toute leur vallée, ce qui indique un régime de pluie différent de celui actuel. »

—

Chérot (Le P. Henri), de la compagnie de Jésus. *Lettre inédite de Bourdaloue au cardinal* (à propos de la disgrâce du cardinal de Bouillon), suivie de quatre lettres extraites des *Pensées*, avec un fac-simile d'autographe. Paris, Retaux, 1899, in-8°, 108 pages.

— *Lettre inédite de Bourdaloue à François Bochart de Saron, évêque de Clermont* (5 septembre 1701). Paris, Retaux, 1899, in-8°, 74 pages.

Un magistrat ne demandait que dix lignes de l'écriture d'un homme pour le faire pendre ! Donnez seulement au P. Henri Chérot dix lignes inédites de Bourdaloue ; il vous les rendra en un petit volume, où tout sera intéressant et éclairera le texte. Nous avons déjà signalé ses publications sur Bourdaloue. Souhaitons-en d'autres, et beaucoup ; il a tant à nous apprendre ! Croiriez-vous qu'à propos de la lettre à Bochart de Saron, nous avons d'abord des détails sur tous les Bochart connus et jusque

Digitized by Google

sur le grand vicaire de l'évêque de Clermont? Il est vrai qu'il devint évêque de La Rochelle en 1702, « un des plus saints et des plus grands évêques de France au XVIIIe siècle, » et qu'on trouvera sur lui quelques nouveaux renseignements même après Ant. de Lantenay et l'abbé Braud, *Etienne de Champflour* (La Rochelle, 1883), y compris « l'affaire dite des *Bochardes?* »

— *Deux nouvelles lettres de Bourdaloue.* Paris, Retaux, 1898, in-8°, 30 pages.

L'appel du P. Chérot, que nous signalons (XIX, p. 55), a été entendu. Deux nouvelles lettres lui sont arrivées, l'une au P. Bouhours, 27 juin (1700?), l'autre à un jésuite de Trèves (3 novembre 1691). Il les a très doctement encadrées, comme à l'ordinaire.

—

Cinquantenaire de la société de secours mutuels les Travailleurs réunis de Saintes. Compte rendu de la fête du 4 juin 1899. Saintes, imp. Gay, 1899, in-18, 32 pages.

—

CLAUDIN (A.), lauréat de l'institut. *Les origines de l'imprimerie à Paris. La première presse de la Sorbonne.* Paris, A. Claudin, 1899, in-8°, 59 pages. (Extrait à cent exemplaires du *Bulletin du bibliophile*).

On sait avec quelle ardeur, et avec quel succès, M. Claudin s'est livré à l'étude difficile, mais si importante, des origines de l'imprimerie en France. Le présent opuscule fixe l'époque de l'introduction à Paris des premiers typographes. Or, par des faits multiples l'auteur prouve que, contrairement à l'opinion accréditée, la Sorbonne ne s'est en aucune façon occupée d'amener des typographes à Paris. La gloire en revient à Jean de La Pierre, ancien recteur de l'université, et à Guillaume Fichet, prieur de la Sorbonne, ambassadeur de Louis XI en Italie. Ils firent venir à leurs frais et installèrent dans les bâtiments de la Sorbonne, en 1470, Friburger, Gering et Crantz, qui se mirent à dessiner, graver, fondre des caractères et imprimer pour premier ouvrage le recueil des lettres de Gasparino Barzizi, de Bergame. Suivent une foule de détails qui font de cette brochure une étude complète.

—

CORNEILLE (Pierre). *Théâtre populaire poitevin.* IV. *Par la clémence*, tragédie en trois actes et en vers, représentée sur la scène du parc, à La Mothe Saint-Héraye, le 10 septembre 1899. Paris, Chamuel; achevé d'imprimer sur les presses de la petite imprimerie vendéenne, le 6 septembre 1899, in-18, 104 pages. Prix: 1 fr. 50. Voir *Revue*, XIX, 363.

—

DANGIBEAUD (Charles). *Un fief en Saintonge. La maison de la Madeleine à Cognac.* La Rochelle, imprimerie nouvelle

Digitized by Google

Noël Texier, 1899, in-8°, 198 p. (Extrait du t. XXVIII des *Archives historiques de la Saintonge*).

—

DAST LE VACHER DE BOISVILLE. *Liste des gouverneurs, lieutenants généraux et lieutenants du roi en Guienne*. Auch, imp. Cocharaux, 1898, in-8°, 11 pages.

Ces deux listes, qui vont l'une de 1224 à 1758, l'autre de 1216 à 1787, ont été dressées d'après des documents d'archives. On y voit des Condé, des d'Epernon, César-Phœbus d'Albret, le duc de Richelieu, puis Olivier de Coëtivy, seigneur de Taillebourg; Charles de Coucis, seigneur de Burie; Paul d'Estuer de Caussade, comte de Saint-Mégrin, Monluc, deux Sourdis, marquis de Villars, maréchal de Biron, Durfort de Duras, Andrault de Langeron, etc.

—

D'AVONE (Charles) [Dom Eutrope]. *Une gerbe de légendes*. Paris, 8, rue François Ier, bibliothèque de la bonne presse. 3e édition revue et augmentée, 1899, in-8°, 225 pages ; illustrations de Pichot. Voir *Revue*, XIX, 244.

—

DEBEST (André), avocat. *De la nomination et de la révocation des fonctionnaires publics*. Thèse pour le doctorat, soutenue le 22 février 1899. Paris, Pedone ; La Rochelle, imp. nouv. Noël Texier, 1899, in-8°.

—

DEPONT (Léonce). *Déclins*. Paris, Lemerre, 1899, in-12, 242 p. Voir plus haut, page 44.

—

D'ESTRÉE (Paul). *Un roman du docteur Procope*. Saint-Denis, imp. Bouillant, 1899, in-8°, 10 pages. (Extrait de la *Correspondance historique et archéologique*, 1899).

On connaît le nom du café Procope, qui fut pendant tout le XVIIIe siècle le plus célèbre des établissements parisiens du même genre. Il avait été fondé par le sicilien Procope vers la fin du XVIIe siècle, et sa dynastie en garda pendant près de cent ans la direction. C'est d'un de ses fils, le docteur Michel Procope-Canteau, que notre confrère a retrouvé une correspondance, et dont il nous raconte les aventures, surtout l'histoire romanesque de son second mariage avec Mlle Madeleine-Henriette de Brisseau-Montfort.

—

DIENNE (Comte de). *Les archives de la ville et de l'abbaye d'Aurillac, d'après la correspondance et les transcriptions de Vacher de Bourg-L'Auge*. Aurillac, imp. Blancharel, 1898, in-8°, 35 pages. (Extrait de la *Revue de la Haute-Auvergne*).

Digitized by Google

La collection Moreau est bien connue des érudits qui fréquentent la bibliothèque nationale. Le tome CCCXLVII contient toute la correspondance échangée à l'occasion des investigations faites par Vacher de Bourg-L'Auge, chargé de chercher les anciens monuments historiques de la province d'Auvergne. M. le comte de Dienne, avant de publier l'inventaire des pièces, en a fait l'historique. Son mémoire, plein de détails curieux sur les hommes et les choses, accompagné de notes sans nombre, est un chapitre d'histoire littéraire qu'ont lu avec un vif intérêt les érudits surtout de la Haute-Auvergne, en attendant la publication du cartulaire du Carladais qui, depuis plusieurs années, occupe tous les loisirs de M. le comte de Dienne. Notons que les sires de Pons ont été vicomtes du Carladais.

—

DIONNE (N.-E.). *Pierre Bédard et son temps*. (Extrait des *Mémoires de la société royale du Canada*; 2e série, 1898-1899; in-8°, 1898, p. 73-117.

C'est un épisode de la lutte formidable des Canadiens français contre le pouvoir tyrannique de l'Angleterre, que nous raconte M. Dionne. Notre savant confrère nous reporte à un temps, déjà loin, où des hommes énergiques, au nom du droit et de la justice, résistaient loyalement aux vexations des maîtres. On se ferait aujourd'hui difficilement une idée de l'état d'exaspération des Anglais contre les Canadiens, si l'on n'avait les preuves par les journaux du temps. Pierre-Stanislas Bédard, né le 13 novembre 1762, mort le 29 avril 1827, fut un des héros de la lutte. Par la parole comme avocat, ou député, par la plume dans le *Canadien* qu'il avait fondé, il porte de rudes coups à l'omnipotence haineuse des Anglais et sut discipliner ses compatriotes. M. Dionne a très justement mis en relief les vertus et les talents de son héros. Il est beau, après la victoire, de rappeler ceux qui l'ont conquise, et, en jouissant de la liberté politique, de saluer ceux qui l'ont, au péril de leur vie, assurée à leurs descendants. C'est une noble et généreuse idée.

—

DOUBLET (L'abbé Amédée). *Impressions poétiques*. Paris, Tolra, 1898, in-18, 250 pages.

Dans un modeste presbytère de campagne, à Romegoux, doyenné de Saint-Porchaire, un prêtre a consacré quelques heures de loisir à aligner en vers les objets de ses pieuses méditations de chaque jour. De là ce petit volume. Les pièces qui le composent sont inspirées par quelque texte sacré ou quelque passage de la liturgie, et cette distraction poétique est encore une prière. Tous les moments de la vie de l'homme, ou plutôt du chrétien, sont rappelés, du berceau à la tombe ; l'auteur a imité la variété des faits par la variété des rythmes, depuis le grand et solennel alexandrin jusqu'au petit vers sautillant et redoublé; au fond, le point visé est l'âme humaine, c'est vers elle que le

Digitized by Google

prêtre porte, dirige ses efforts. Il y a parfois une note personnelle ; lisez *Lourdes*, *Montlieu*, *Le village de Saint-Paul*.

Tiens, regarde ; c'est là, sous ce vieux toit rustique,
Humble et sainte maison et coin de terre unique,
Où, pour moi, les objets étaient tous enchantés.

C'est là que nous venions passer tous nos étés ;
C'est là que j'ai coulé mes plus douces journées,
Parmi les paysans courbés sur leurs moissons
Et peinant pour trancher le blé de leurs sillons...

Qu'il y ait parfois un peu de prose dans ces vers, quelques impropriétés de termes, quelques chevilles, je ne le nierai point. Quel rimeur n'a pas sur sa conscience quelque péché de ce genre, même les plus habiles et parmi les professionnels? On doit donc être indulgent pour un écrivain qui n'a qu'une prétention, charmer ses loisirs, pour un prêtre qui, même en ses distractions, songe au salut des âmes.

—

Dureteste (André). *Procédure à suivre à l'égard des jeunes délinquants*. Paris, A. Pedone, éditeur ; La Rochelle, imprimerie nouvelle Noël Texier, 1899, in-8°, 156 pages.

—

Duval (Louis). *Papeteries et imprimeries du département de la Creuse, 1519-1898*. Guéret, imp. Amiault, 1898, in-8°, 31 pages. (Extrait des *Mémoires de la société des sciences naturelles de la Creuse*, t. vi).

Mémoire très important, fait surtout avec des pièces d'archives. Notes sur les diverses imprimeries de la Creuse, y compris celle de Bourganeuf qui date seulement de 1834.

—

Du Vauroux (Paul), chanoine. *Notice sur M. l'abbé Louis-Jules Bosson, doyen honoraire du chapitre de La Rochelle*. La Rochelle, imp. rochelaise O. Pic, 1899, in-8°, 12 pages.

Cette notice a paru d'abord dans le *Bulletin religieux* des 17 et 24 décembre 1898. On la retrouvera ici corrigée et augmentée. C'est une page vivante de l'histoire ecclésiastique du diocèse. En racontant la vie active du pieux ecclésiastique, professeur, vicaire, curé, doyen du chapitre, l'auteur a narré bien des faits qui sont déjà loin de nous et presque oubliés. Il a suivi son héros dans les diverses phases de sa vie, à la fondation du séminaire de Montlieu, à l'apostolat dans les paroisses de Tugéras, Plassay, Ozillac, puis dans le doyenné de Cozes, puis à Notre-Dame de La Rochelle, puis au chapitre. Vie édifiante semée d'anecdotes caractéristiques, écrite avec une sincère affection et un beau talent. Cette biographie complète l'esquisse que nous avons donnée dans notre livraison de janvier 1898, et que les nécessités de la périodicité nous avaient forcé d'écourter.

Digitized by Google

Argus de la presse, fondé en 1879. — « Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'*Argus de la presse*, qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, et en fournit les extraits sur n'importe quel sujet. » HECTOR MALOT (*Zyte*, p. 70 et 323).

L'*Argus de la presse* fournit aux artistes, littérateurs, savants, hommes politiques tout ce qui paraît sur leur compte dans les journaux et revues du monde entier. L'*Argus de la presse* est le collaborateur indiqué de tous ceux qui préparent un ouvrage, étudient une question, s'occupent de statistique, etc., etc.

Bureaux de l'*Argus*, 14, rue Drouot, Paris. Téléphone.

La Revue du monde catholique (bimensuelle ; 25 fr. par an ; Paris, Savaète, 76, rue des Saints-Pères) a dans son numéro du 1er décembre : La politique et le clergé, XXX ; — La contradiction de la libre-pensée, Mgr Justin Fèvre ; — La loi du travail religieux et les faux moines en Afrique, Dom Besse ; — Fête des armées républicaines (1796), Bonnal de Ganges ; — Une fille de France au Carmel, De Mayol de Lupé ; — La larme divine ; Le vœu ; Le damoiseau (poésies), Ch. Clair, s. j. ; — Le roman chrétien et la presse, Lucien Darville ; — L'éducation en Pensylvanie, Ch. Barneaud ; — Encore M. Turmel ! Lettre de M. Turmel, J. Turmel ; — Réponse du R. P. Fontaine, J. Fontaine, s. j. ; — La fleur merveilleuse de Woxindon (suite), R. P. Spillmann ; — Autour du monde (décembre 1899), Arthur Savaète ; — Revue des livres.

La Quinzaine (Paris, 45, rue Vaneau ; directeur, M. George Fonsegrive) contient, dans son numéro du 1er décembre : Le renard britannique. I. Le naufrage, Pierre Clésio ; — La liberté de la presse depuis la révolution. VI. Consulat et empire, Gustave Le Poitevin ; — Les métiers pittoresques. L'ivoirerie dieppoise, Charles Le Goffic ; — Les maîtres d'aujourd'hui. La peinture française ; Le moment présent, Paul Lorquet ; — La lutte contre l'alcoolisme. Les remèdes, Paul Baugas ; — Critique musicale. *Tristan et Yseult ; La prise de Troie*, Arthur Coquard ; — Chronique politique ; — Nouvelles scientifiques et littéraires ; — Revue des revues ; — Notes bibliographiques.

Etudes publiées par des Pères de la compagnie de Jésus. Sommaire du numéro du 20 novembre 1899 : Les premières « années saintes, » par le P. H. Prélot ; — Le crime et ses remèdes, par le P. H. Martin ; — Le peuple français, par le P. L. Boutié ; — M. Estaunié et le roman de l'Ecole centrale, par le P. H. Bremond ; — « Le testament de N.-S. J.-C., » par le P. J. Brucker ; — Lettre à M. Fr. Rabbe, à propos d'une soi-disant découverte, par le P. H. Chérot ; — Livres ; — Événements de la quinzaine.

—

Pouvoir recueillir dans les journaux du monde entier tout ce qui paraît sur un sujet quelconque, sur une question dont on aime à s'occuper ; — surtout savoir ce que l'on dit de vous et de vos œuvres dans la presse, qui ne le souhaite parmi les hommes politiques, les écrivains, les artistes ? Le **Courrier de la presse** (bureau de coupures de journaux, fondé en 1880 par M. Gallois, 21, boulevard Montmartre, à Paris) répond à ce besoin de la vie moderne avec autant de célérité que d'exactitude. Le *Courrier de la presse* lit 6.000 journaux par jour. Le *Courrier de la presse* reçoit sans frais les abonnements et annonces pour tous les journaux et revues.

Le gérant, NOEL TEXIER.

Digitized by Google

REVUE
DE SAINTONGE & D'AUNIS
BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU 1er MARS 1900

Chronique de la société : Revue de la presse; François Coppée, page 82.
Avis et nouvelles : Réunion générale; Congrès de la Sorbonne; Distinctions honorifiques; Faits divers; Saint Eutrope, Louis de La Rochefoucault, Beaupoil de Saint-Aulaire; Joubert et les Boers; Champlain; Les Sossiondo; Répertoire de la *Gazette de France;* Conférences, page 86.
Livres et revues : Le théâtre de La Rochelle avant 1789; La théophilanthropie à Saintes; Un livre pour la jeunesse; Océan et Gironde; L'instruction à La Mothe Saint-Héraye; La gravure japonaise et M. Th. Duret; La *Revue épigraphique; Le Mois.*
Actes d'état civil. — *Décès :* Bastard, Besnard, Boilève, Caudéran, Cruchon-Duchesne, Gaudin, Girault, Harpain, Hennessy, Horric de La Rochetolay, Jambon, Larquier, Meschinet de Richemond, Staïner, page 98.
Mariages : Georges de Clock et Marguerite Marguier d'Aubonne, Cormelié et Suzanne Peychez, Hériard et Marguerite Callandreau, Seguin et Anne-Marie Brillouin, Fougerat et Thérèse Daviaud, page 107.
Archéologie : Epigraphie de Saint-Hilaire de Villefranche, page 108.
Variétés : I. Petite patrie; II. A travers l'histoire de la contrée; III. Le géant Gargantua en Saintonge; IV. Une société secrète catholique au XVIIe siècle; V. Un Saintongeais Vendéen; VI. Un procès, conséquence de l'édit de Nantes, p. 120; VII. Les d'Ocoy en Saintonge et à Saint-Brice, p. 124; VIII. Les cartes de visite saintongeaises, p. 127.
Questions et réponses, p. 132 : Le sculpteur Constantin de Jarnac; La chanson de Guilleri; Les romans dont la scène se passe en Saintonge-Aunis; L'improvisateur Eugène de Pradel et *Les plaisirs de Rochefort*; Les Jussac d'Ambleville.
Bibliographie : *E — H*, page 137.

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

La société des *Archives historiques de Saintonge et d'Aunis* dans sa dernière séance, a admis comme membres :

MM. Paul Beauchet-Filleau, à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres), présenté par MM. Audiat et Gandaubert;

Achille Beaud, avoué à Saintes, rue Saint-Vivien, présenté par MM. Louis Audiat et Babinot;

Daniel Bethmont, 14, boulevard Emile-Augier, Passy-Paris, présenté par MM. Audiat et Charles Dangibeaud;

Emile Bodin, directeur de la revue *Le Ventre rouge*, 26, rue Jamet, à Bordeaux, présenté par MM. Marcel Pellisson et le docteur Boutiron;

Digitized by Google

Léon Bruhat, A. ✪, professeur au lycée de La Rochelle, présenté par MM. Audiat et Termonia ;

Léon Cassereau, libraire, à Saintes, rue Eschasseriaux, présenté par MM. Audiat et Mortreuil :

Maurice Challe, étudiant, 29, place Pey-Berland, à Bordeaux, présenté par MM. Audiat et Gandaubert ;

Léonce Depont, professeur à l'école Saint-Thomas d'Aquin, 12, rue de Beaune à Paris, présenté par MM. Louis et Gabriel Audiat ;

Pierre-Paul Faure, ✻, capitaine au 6e d'infanterie à Saintes, présenté par MM. le commandant Poitou et Gandaudert ;

L'abbé Guilbaut, archiprêtre de Barbezieux, présenté par MM. Chevrou et Laverny ;

Armand Joly d'Aussy, lieutenant du 57e d'infanterie, à Bordeaux, présenté par MM. Louis Audiat et Oudet ;

Alexis de Laage de Meux, à Libourne, 23, rue de Gerand, présenté par MM. Laverny et Audiat ;

Lacour, directeur du *Crédit Lyonnais*, à Saintes, présenté par MM. Gandaubert et Audiat ;

Le docteur Manguis, médecin à Saint-Savinien, conseiller d'arrondissement, présenté par MM. Louis Audiat et l'abbé Grateau ;

René Richeteau, ingénieur des arts et manufactures, à Denain, présenté par MM. Louis Audiat et Edmond Bordage ;

Georges Rousselin, 2e maitre-fourrier à bord du d'*Entrecasteaux*, division navale de l'Extrême-Orient, présenté par MM. Audiat et Gandaubert ;

Angel Sabourdin, avocat à la cour d'appel de Bordeaux, présenté par MM. Gabriel et Louis Audiat.

REVUE DE LA PRESSE

Ont reproduit le sommaire de la livraison du 1er janvier :

L'*Union nationale* du 4 février, le *Phare des Charentes* et la *Charente-Inférieure* du 10, l'*Echo rochelais* du 11, le *Progrès* du 12.

—

Les *Tablettes* du 20 janvier, puis l'*Union nationale* du 25, l'*Indépendant* du 27, le *Courrier de La Rochelle* du 1er février : « A lire dans le n° de janvier de la *Revue de Saintonge et d'Aunis* quelques pages charmantes de M. Audiat sur « La jeune Saintonge poétique » : MM. Pierre Ardouin, l'auteur des *Glaneuses*, Léonce Depont, l'auteur des *Déclins*, et Léon Bouyer, avocat à Saintes, qui a réuni sous ce titre : *Les Tailleurs d'images*, huit sonnets qui font désirer tout un livre. « Or, conclut M. Audiat, je pense, en lisant tous ces beaux et bons vers des jeunes, que notre vieille Saintonge, patrie de Fromentin, terre d'adoption de Palissy, entend rester fidèle à l'idéal, au beau, qu'elle veut, même au dur siècle qui vient, avoir sa floraison d'art. »

—

Digitized by Google

La *Revue historique de l'ouest* signale dans notre livraison de janvier : Nicolas Poussin en Saintonge; Cognac en 1739, par J. P.; Les Bernard de Javerzac. Le poète Bertrand Bernard de Javerzac et sa famille, par P. L.; L'exécution de Louis XVI, d'après Victor Hugo, par Gabriel Audiat; Les familles rochelaises. La famille Harouard, par G. de C.

—

L'*Echo rochelais* du 6 janvier : « Chaque livraison de la *Revue de Saintonge et d'Aunis* prouve l'utilité de cette publication si intéressante en sa diversité. La livraison du 1er janvier redresse, au sujet de M. Boffinton, quelques erreurs de fait, et réduit ainsi à néant la légende du commis voyageur. » Suit l'article nécrologique.

—

Le *Polybiblion* de février reproduit nos sommaires de septembre, novembre et janvier derniers.

—

Le *Ventre rouge* du 15 janvier mentionne l'article de M. Marcel Pellisson : *La Saintonge au Transvaal.*

—

Le *Pays poitevin* de janvier : « Nos notes et enquêtes contiennent une question relative à l'origine poitevine et saintongeaise du généralissime Joubert. Nous trouvons tous les renseignements utiles dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis* du 1er janvier. L'abondance des matières nous oblige à retarder la reproduction de ces notes. Dans ce même numéro, un article de M. Gabriel Audiat, sur *La jeune Saintonge poétique*, où les idées qui nous sont chères sont développées avec émotion et force. Nous adressons nos plus vifs remerciements à notre excellent doyen, M. Louis Audiat, directeur de cette revue, qui a bien voulu nous autoriser à reproduire son travail sur saint Eutrope. Nous sommes heureux d'annoncer que l'érudit bibliothécaire de Saintes devient notre collaborateur. Nous publierons de lui, très prochainement, une étude inédite sur les apparitions en Poitou. »

—

Le *Journal de Royan* du 14, le *Conservateur* de Marennes, la *Seudre* des 14, 21 janvier, 4 février : « Nous avons lu d'un trait, comme toujours, ces 50 pages qui font revivre périodiquement un passé quelquefois glorieux, toujours intéressant, et sert de guide le plus sûr et le plus dévoué pour ceux qui veulent fouiller dans l'histoire des hommes et des choses d'autrefois en notre cher pays de Saintonge. » Suit l'analyse de ce que contient la *Revue* au point de vue surtout de la région de Marennes : Boffinton, Beaussant, les Bouyer, La Bretèche-Saint-Sornin, Jules Dufaure, les Harouard, les *Poèmes de Saintonge* de M. Ardouin, etc.

—

La *Revue du Bas-Poitou*, 4e livraison de 1899, p. 602 (parue le 18 février) rappelle l'article de M. l'abbé Tenaud sur *Nicolas Poussin au château de Mornay* et ajoute : « Tout cela est fort

Digitized by Google

bon, comme dit très justement notre excellent collègue, M. Louis Audiat, de la *Revue de Saintonge et d'Aunis ;* mais le moindre grain de mil (texte, pièce, contrat ou lettre) ferait bien mieux notre affaire. Nous avons dit naguère, dans la *Revue poitevine et saintongeaise*, les motifs qui nous faisaient supposer que c'était en Poitou et chez M. de Régnon de Chaligny, que Nicolas Poussin avait trouvé asile. »

Et plus loin, page 623, la *Revue* cite « une intéressante étude de généalogie locale sur la famille Harouard, dont M. René Vallette, dans ses châteaux de Vendée (article Saint-Sornin) avait précédemment parlé.

« Un de ces Harouard, Pierre, mort en 1711, avait épousé Suzanne Bernon, qui se remaria avec messire Gaspard Bernard de Marigny, écuyer, seigneur de La Motte-Marigny, lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis. Elle en eut un fils qui fut le père du général vendéen et une fille qui épousa M. de Régnon de Chaligny. »

—

La *Revue historique* de janvier 1900 mentionne dans notre numéro de septembre : L. Audiat : Une paroisse de l'ancienne Saintonge (Montboyer). — *Id.* L'instruction primaire en Saintonge avant 1789. — *Id.* Les conventionnels Borie et Roux Fazillac. — Dans celui du 1er novembre : Saint Vincent de Saintes était-il de Saintes ? (l'abbé Degert vient de prouver que non). — Paul d'Estrée : Une épouse abandonnée : la marquise de Schomberg, 1667 (publie un placet de la marquise au roi, et le contrat de son mariage avec le marquis). — P. de Lacroix : Les fêtes et réjouissances publiques à Cognac, 1784-1800.

—

Le *Bulletin de la société historique du Périgord* (décembre 1899) mentionne, p. 526, dans notre livraison de septembre, « un article de M. Louis Audiat sur *Les conventionnels Borie et Roux-Fazillac*, et la suite de l'étude de M. Jules Pellisson sur les *Boutons scolaires*, où l'auteur signale ceux d'une pension d'Abzac, établie à Périgueux, dont l'existence est niée par les uns et affirmée par les autres, et page 537, un mémoire de M. Jules Pellisson sur le poète cognaçais *Bertrand Bernard de Javerzac.* »

—

Les *Analecta Bollandiana* (Bruxelles, 30 décembre 1899), page 426, parlent ainsi de l'article de la *Revue* du mois de mai dernier, *Le culte de saint Eutrope* : « Depuis la publication de son livre, *Saint Eutrope dans l'histoire, la légeude et l'archéologie*, en 1887, M. L. Audiat n'a cessé de recueillir des documents et des renseignements sur le culte du saint auquel il semble avoir voué le meilleur de son temps et de ses travaux. Cette fois encore il apporte une multiple moisson d'informations relatives au culte, dans diverses parties de la France, du célèbre martyr santon. Comme le dit l'auteur, ce n'est qu'un ensemble de me-

Digitized by Google

nus faits qui échappent à une analyse détaillée. Nous ne pouvons que signaler ce nouvel article de M. Audiat, en ajoutant cependant que toutes ces recherches témoignent d'une infatigable patience d'érudit, et sont présentées d'une façon très précise. Autant qu'il l'a pu, l'auteur a contrôlé les renseignements qui lui ont été fournis, et toujours il en discute, avec une sage critique, la valeur et la portée réelle. »

—

A propos du projet de la candidature législative à Angoulême de M. François Coppée en remplacement de notre confrère, M. Paul Déroulède, l'*Echo rochelais* du 10 janvier écrit :

» Un journal radical de Paris fait observer que M. Coppée s'est forgé une généalogie charentaise pour les besoins de sa candidature ; c'est un mensonge ou tout au moins une erreur. Il y a dix ans environ que M. Louis Audiat, directeur des *Archives de Saintonge et d'Aunis*, a scrupuleusement établi la filiation de l'auteur des *Humbles* ; c'est grâce aux travaux de M. Audiat que l'ami de Déroulède a pu dire, au cours d'un interview :

« Je ne suis pas tout à fait étranger aux Charentes ; mon » grand-père maternel était de la Saintonge ; il s'appelait Bau- » drit, dit le Saintongeais. C'était un modeste ouvrier serrurier. » Sur les registres des paroisses de Boutenac et de Floirac fi- » gurent, depuis Louis XIV, bien des Baudrit, qui furent culti- » vateurs et marins. »

Et en souriant M. Coppée a ajouté :

« Entre nous, Baudrit le Saintongeais était plutôt illettré. Çà » ne l'empêchait pas d'être un brave homme ! »

—

L'*Intermédiaire des chercheurs* du 17 février répond à une question sur *Le Camus de Néville* en citant la *Revue de Saintonge*, où ont été publiés des renseignements sur ce personnage.

—

Le *Bulletin mensuel* de la société archéologique de la Charente (n° 9 de 1899) rend compte de notre tome XXVIII des *Archives* : « M. Maufras a fait don à la société des *Archives de Saintonge* d'un ensemble de documents (1434-1570) lui permettant de tirer de l'oubli l'histoire d'une famille noble de Cognac. dont le rôle fut assez considérable à la fin du XVe siècle, Jacques de La Madeleine, en effet, après avoir été son camarade de jeux, fut investi de la confiance de Charles d'Orléans, qui le nomma auditeur de ses comptes et contrôleur de ses finances, en fit son « procureur général et certain messager spécial du pays et comté d'Angoulmois. » De son mariage avec Marie de Céris, il eut trois filles ; l'une d'elles épousa Jean de Bremond, à qui échut l'hébergement de La Madeleine, à Cognac.

« Les ancêtres de Jacques nous sont surtout connus grâce aux

Digitized by Google

témoins qu'il fournit à l'enquête d'un procès, conclusions de démêlés héroï-comiques occasionnés par un banc d'église, entre plusieurs des premières familles de Cognac. Cette pièce curieuse, où les traits de mœurs abondent, nous a valu une introduction pleine de verve de M. Dangibeaud. Il suffit de citer ce nom pour attester le soin apporté à la publication du texte.

» Nous signalerons parmi les *Mélanges* édités dans le même volume : L'état des paroisses de la généralité de Limoges en 1686 (p. 285, 326) ; — l'état des domaines du roi engagés, dans la généralité de La Rochelle, fin du XVIIIe siècle. Cognac (p. 337); — le « partage de la châtellenie de Saint-Germain de Vibrac entre Charles Chesnel, seigneur de Meux, et Charles Chesnel, seigneur des Réaux, acquéreurs en commun du seigneur de Chaux » (p. 364). DE LA MARTINIÈRE.

AVIS ET NOUVELLES

Une réunion générale de la société des *Archives* aura lieu le mardi 13 mars prochain, à 2 heures, dans la salle ordinaire de ses séances, cours National, n° 99, à Saintes. Nous prions instamment nos confrères de s'y trouver.

Ordre du jour : Renouvellement pour deux ans du Bureau, du Comité et du Conseil d'administration ; lectures ; communications diverses.

—

Nous rappelons à nos confrères que le congrès des sociétés savantes s'ouvrira à la Sorbonne le 5 juin. Ceux qui voudraient s'y rendre sont priés d'en avertir le président avant le 25 avril, dernier délai. Il leur sera adressé un laisser-passer, avec réduction de 50 0/0, valable à dater du 27 mai au 8 juin pour l'aller et pour le retour du 9 au 14 juin.

—

Par décret du 25 décembre 1899, notre confrère M. Guillaume-*Guy*-Marie de Cugnac, capitaine au 29e d'infanterie, détaché à l'école normale de tir du camp de Châlons, a été nommé au grade de chevalier dans la légion d'honneur (*Officiel* du 27 décembre 1899).

—

Par décret du 15 janvier, notre confrère M. le Dr Gelineau, ancien chirurgien de marine, ancien chirurgien des mobilisés de la Charente-Inférieure, qui a longtemps exercé la médecine à Aigrefeuille, puis à Paris, auteur de plusieurs ouvrages estimés, a été fait chevalier de la légion d'honneur.

—

Par arrêté du 1er février, notre confrère, M. le docteur Jacques-Fernand Rigabert, médecin à Marly-le-Roy, et nos collabo-

Digitized by Google

rateurs, MM. Jules-Gaston de Lacroix, bibliothécaire de Cognac, et M. Henri Clouzot, « auteur dramatique » à Niort, ont été nommés officiers d'académie.

—

Notre confrère M. René Richeteau, ancien élève du collège de Saintes, ingénieur des arts et manufactures, vient d'être nommé, sur le choix fait par la direction de l'Ecole centrale, ingénieur à la société des hauts-fourneaux, forges et aciéries de Denain et d'Anzin.

—

M. le baron Eugène Eschasseriaux a offert à la société des *Archives historiques* les deux cachets de la SOCIÉTÉ POPULAIRE DE LA BRETÈCHE et du COMITÉ DE SURVEILLANCE DE LA BRETÈCHE, c'est-à-dire de Nieulle-Saint-Sornin. Voir *Revue*, XX, 26.

—

Le 17 février, Mgr de La Rochelle a consacré, et le 18 inauguré l'église de Saint-Jean d'Angély, espèce de grange qui tombait en ruines, et que le curé, M. l'archiprêtre Bardon, au prix d'efforts inouis, est parvenu à faire un lieu décent, grâce à l'habile architecte M. Rullier.

—

Le *Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle*, du 10 février, contient des articles : *Saint Odilon à Saint-Jean d'Angély ; Saint Eutrope : sa mission en Saintonge*. Il annonce un pélerinage diocésain au tombeau du saint pour le 17 mai prochain. Nous espérons que ce jour là les portes de la crypte seront ouvertes et que les fidèles y pourront prier.

Le *Bulletin* ajoute que le cardinal Richard a installé, le 5 février, le tribunal de l'ordinaire chargé du procès dans la cause des martyrs de septembre 1792 ; que le saint père avait récemment dit au nouvel évêque de Beauvais, Mgr Douais, tout l'intérêt qu'il portait à la glorification des deux frères La Rochefoucault, évêques de Saintes et de Beauvais. Enfin, Mgr de La Rochelle, outre cette nouvelle, « a reçu avis que le nom d'un prêtre qui échappa jusqu'ici aux plus consciencieuses recherches, figure sur la liste des martyrs de Saint-Firmin ; c'est celui de l'abbé Antoine-Claude-Auguste Beaupoil de Saint-Aulaire, âgé de 27 ans, étudiant en Sorbonne, où il achevait sa licence. Les inscriptions au séminaire et à la Sorbonne ne laissent pas le moindre doute sur son diocèse d'origine : car il est mentionné « Santonensis ».

—

Le *Mémorial de Saintes*, du 11 février, publie *Les hommes de la région. M. André Lemoyne*, conférence faite à Royan le 3, par M. Max. Tiple, directeur de l'école Gambetta.

—

Dans le *Pays poitevin*, de février, notons *Le félibrige poite-*

Digitized by Google

vin (Auguste Gaud, Adolphe Métivier, Henry Martin), par Gustave Boucher; *Les Poitevins d'autrefois*, A, Métivier; *Le culte de saint Eutrope*, Louis Audiat, reproduit de la *Revue de Saintonge* (mai 1899); *Une fontaine de saint Martin* à Nieuil les Saintes; *Saint Rufin*, G. Michaud; Nouvelles, etc.

—

JOUBERT, GÉNÉRAL DES BOERS

A propos du généralissime des Boers, Joubert, nous avions demandé qu'on prouvât la généalogie qui le fait descendre des Joubert rochelais ou provençaux.

Dans un long article de l'*Echo rochelais* du 11 janvier, *Les Joubert et les Duquesne-Guiton*, M. Georges Musset prouve que la thèse de M. l'abbé Brodut ne se soutient par aucune preuve.

M. Brodut, dans les *Tablettes* du 23 et l'*Echo rochelais* du 24, a objecté des preuves morales.

Dans la *Charente-Inférieure* du 27 janvier et la *Gazette de l'ouest* du 10 février, une note de M. de Richemond rappelle un mémoire lu, le 9 janvier 1895, à la société huguenote de Londres par M. Hinde, d'où il résulte que Pierre Joubert, natif de La Motte d'Aigues en Provence, embarqué avec sa femme, partit le 20 mars 1688 de Rotterdam pour le cap de Bonne-Espérance. Le mémoire se termine ainsi :

« De nombreux descendants existent encore, notamment P. Joubert, le célèbre commandant général de la république sud-africaine du Transvaal. »

Voir aussi dans la *Revue des questions héraldiques* du 25 février *L'élément français dans l'Afrique australe.*

—

Le *Peuple* des 4, 7 et 14 février, signature Polydore, contient une biographie de *L'explorateur Henri Coudreau*, dont nous avons annoncé la mort dans notre dernier numéro, xx, 23.

—

La *Revue du monde catholique* des 15 janvier et 1er février 1900 a publié *Une famille sous la Terreur. Les Baillard de Troussebois*, par M. Louis Audiat.

—

Dans sa séance du 28 janvier, la société de géographie de Rochefort a entendu la lecture d'un manuscrit de Jacques-François Louveau de La Règle, décédé à Saintes le 14 mars 1885, communiqué par M. Théophile de Laage de Meux, son gendre. C'est le récit émouvant du naufrage du bâtiment de l'état *La Levrette*, que commandait Louveau de La Règle en 1846, sur la côte de la Nouvelle-Grenade, les péripéties du sauvetage périlleux, puis les étapes de l'équipage à travers les hordes sauvages des tribus batailleuses, jusqu'à la rade du Rio-Haha, sans avoir perdu un seul homme, grâce à l'énergie du commandant et à la discipline des marins.

—

Ceux qui aiment les étymologies feront bien de lire *Les noms*

Digitized by Google

de lieux romans en France et à l'étranger, mémoire considérable que M. le docteur Meynier a inséré dans les *Mémoires* de la société d'émulation du Doubs (Besançon, 1898).

—

Notre confrère M. Georges Musset, bibliothécaire de La Rochelle, a publié dans le journal la *Charente-Inférieure* des 10, 13, 20, 31 janvier, 7 février, une série d'articles, *Note sur les beaux arts*, où il parle de M. William Bouguereau, François Bunel, peintre de la cour de Navarre et valet de chambre du roi, fils de Jean Bunel, peintre lui-même à Blois, qui pendant trois ans de séjour à La Rochelle, fit plusieurs tableaux commandés par Henri IV et par d'autres personnes : portraits d'Urbain de Saint-Gelais, ou peut-être Saint-Gelais, seigneur de Chevreux et de Saint-Jean d'Angle, de François-Salomon de Bremond, seigneur de Vaudoré, et du fils de Mlle Esther Imbert.

—

Dans la conférence archéologique qu'il fait à Clermont-Ferrand, M. du Ranquet a étudié l'influence exercée par l'école auvergnate en dehors de la province; il décrit l'église de Sainte-Gemme en Saintonge, bâtie par trois moines de La Chaise-Dieu, Artaud, Théodard et Robert, que l'abbé Durand avait envoyés en 1079 fonder une colonie en Saintonge. Voir *Semaine religieuse de Clermont* du 23 décembre 1899.

—

Les Sossiondo. — Nous avons déjà parlé de cette famille (*Revue*, t. xix, p. 345, et xx, p. 11). Un aimable correspondant nous écrit d'eux : « Ils sont d'origine basque, et sortis du village d'Ascain, près de Saint-Jean-de-Luz. Leurs armes sont : *Un écu droit à un cavalier armé, à cheval, cantonné à dextre d'une fleur de lys et à senestre d'une croix patée.* Il y eut dans la famille un évêque de Bayonne (1569-1578).

Voilà une indication qui comble une lacune de *La noblesse de Saintonge aux états généraux*. Désormais nous saurons les armes des Socciondo, que ceux qui en descendent ignorent encore.

M. de Jaurgain, qui est notre meilleur généalogiste, prétend que tous les Sossiondo de Bordeaux sont issus de celui de Bayonne.

Ajoutons que c'est par erreur que la *Gazette des bains de mer* a attribué aux Guérin de Sossiondo un titre qu'ils n'ont jamais eu ni pris.

—

La *Revue des autographes* du 20 janvier annonce la vente à 6 francs, d'une lettre autographe de Caroline Fraser, princesse Murat, femme du prince Lucien-Napoléon-Charles Murat, fils de Joachim Murat et de Caroline Bonaparte, à Mme d'Hautmesnil (Paris, 13 septembre 1862); « elle l'informe de la convalescence de sa fille Caroline, mariée au baron de Chassiron, à la suite d'une chute de cheval ; » et une lettre signée de Janot de Monléon, seigneur de Varzay (15 juillet 1530) : Quittance de Ja-

Digitized by Google

not de Monléon, seigneur de Varzay (canton de Saintes), à Georges Douyn, receveur de La Chèze, pour une chapellenie que détient son fils dans l'église du château de La Chèze. Prix : 10 francs.

Dans le numéro de février, la *Revue* annonce de Jean-Charles de Coucy, évêque de La Rochelle, puis archevêque de Reims, né à Escordal (Ardennes) en 1746, mort en 1824, une lettre (Reims, 15 janvier 1822). Il vit au milieu « de cérémonies funèbres pour la réception du cœur de mon cher et bien-aimé cardinal (Maury) » ; il lui annonce la mort de l'évêque de Dijon (J.-B. Dubois) ; une lettre de Jean-Louis de Nogaret, duc d'Epernon, favori de Henri III, gouverneur du Dauphiné, de Saintonge et de Provence, né en 1554. mort en 1642, à M. de Poyanne, lieutenant en Béarn (Cadillac, 19 avril 1621):

« Le roy se voulant servir de quelqu'un dans le Beart pour y fere hobeir Mr de La Force... fit elexioun de moy aveques vous, ce quy m'est counfirmé par la lettre que vous avès pris la pene de m'escrire. » L'ordre du roi lui est survenu « lors que je ne sounjouès qu'à demeurer en repos en ma mésoun ; » mais puisque Sa Majesté lui fait l'honneur de le « chouesir », il se rendra bientôt près de M. de Poyanne. (En 1621, M. de La Force avait soulevé les protestants du Béarn, pour aider ceux de l'Aunis et du Languedoc).

—

L'*Intermédiaire des chercheurs* du 30 janvier imprime, page 152, l'acte suivant où figure Samuel de Champlain :

« Le 29 décembre 1625, devant Claude Dauvergne et Germain Trousson, notaires au châtelet de Paris : « Samuel Champlain, escuier, cappitaine pour le roy en la marine du ponant et lieutenant pour monseigneur le duc de Ventadour en la Nouvelle-France, demeurant à Paris, aux Marestz du Temple, rue de la Marche, paroisse Saint-Nicolas des Champs, » transporte par donation entre vifs « à Charles Lebert, sieur du Carlot, ingénieur et géographe du roy et sergent major en la ville de Brouaige, y demeurant, » la donation qui lui a été faite par « deffunct Guillaume Hellaine, de nation marseillois, naturel de la citté de Marseille, estans lors en la cité de Cadis, par acte passé audict Cadis en Espagne pardevant Marc Deribera, notaire publicq en ladicte citté, le 11 juillet mil six cens ung... pour la bonne et vraye amour naturelle que a toujours portée et porte ledict sieur de Champelain audict sieur du Carlot. Le 19 février 1626, par acte passé devant les mêmes notaires, ledit Charles Lebert accepte cette donation. Le 25 février 1626, les deux actes ci-dessus sont enregistrés au châtelet de Paris. (Archives nationales, Y, 165, f° 304 verso). Pour analyse : Théodore Courtaux. »

—

Le 10 janvier, a paru à La Rochelle (rédaction, administration, impression, rue des Saintes-Claires, 29, Noël Texier) *La Gazette de l'Ouest*, revue régionale, politique, littéraire, scientifique et artistique, paraissant le 10 et le 25 de chaque mois, in-8°, 16 pages.

Digitized by Google

Sommaire du 1er numéro : Programme : ne sera jamais une revue sectaire, insérera les travaux de ses abonnés quelles que puissent être les opinions politiques. *Recrues royalistes ;* la Conscience de l'enfant, petites proses, les catholiques américains et l'enseignement, les élections sénatoriales, poésies, le laboratoire municipal de La Rochelle, la quinzaine.

—

En souscription à Angoulême, chez M. Coquemard, au prix de 10 francs, *Le pays du Cognac*, par M. Ravaz, environ 400 pages in-4° avec de nombreuses illustrations.

—

En souscription chez M. Emile Grimaud, imprimeur-éditeur, 4, place du commerce, Nantes, le répertoire historique et biographique de la *Gazette de France*, depuis l'origine jusqu'à la révolution (1631-1790), par le marquis de Granges de Surgères.

Tous les amis de notre histoire nationale savent quelle mine inépuisable de renseignements de toute sorte contient l'antique *Gazette de France*, qui fut, en réalité, le *Journal officiel* de l'ancienne monarchie.

Malheureusement, cette collection inestimable n'est accessible qu'à un petit nombre de privilégiés. A part quelques exemplaires — complets ou à peu près — conservés dans les grands dépôts de la capitale, on n'en rencontre que de rares volumes isolés dans les bibliothèques de province, publiques ou privées. Aussi peut-on dire, sans exagérer, que ces précieux volumes ont toute la valeur d'un manuscrit dont il existerait quelques copies.

M. le marquis de Granges de Surgères, de Nantes, bien connu par de multiples et importants travaux historiques, a résolu depuis plusieurs années de mettre à la portée de tous un outil de travail aussi précieux.

Ce travail, qui, dans sa totalité, a nécessité le dépouillement de cent cinquante mille pages de texte environ, contient donc l'analyse ou abrégé, au point de vue français, des *cent soixante premières années* de la *Gazette*. On y trouvera, groupés par noms de famille, et selon l'ordre alphabétique, tous les faits relatés dans ce journal concernant la vie publique ou domestique des représentants de la noblesse, des membres du clergé ou de la magistrature, de ceux qui appartiennent à l'armée ou à la marine, ainsi que des savants, des artistes et des citoyens de la république des lettres.

Les mariages, les naissances et les décès ; les grâces, distinctions ou décorations obtenues du roi, les présentations à la cour, les contrats de mariage signés par leurs majestés et la famille royale ; les érections de terres, les collations de titres, les lettres de noblesse accordées à la bourgeoisie ; les nominations aux emplois à l'armée, les actions d'éclat accomplies au cours des guerres, les noms de ceux qui furent tués ou blessés à l'ennemi ; les opérations des escadres, les prises faites par nos hardis corsaires pendant les guerres de la succession d'Espagne, de Sept ans et de l'Indépendance ; les missions à l'étranger, diploma-

Digitized by Google

tiques, scientifiques, artistiques ou secrètes; les nominations aux évêchés, abbayes, prieurés ou bénéfices ecclésiastiques quelconques; les élections et réceptions aux académies, les ouvrages couronnés; les observations ou découvertes scientifiques; les diverses productions artistiques, tableaux, gravures, etc., etc.

Ce *répertoire* sera un instrument indispensable à tous les travailleurs; il sera aussi le *Livre d'or* de l'ancienne société française. Il comprendra trois (et peut-être quatre) forts volumes in-4° à deux colonnes, imprimés en caractères neufs. Le prix de chaque volume sera, pour les souscripteurs, de 25 fr., le port en sus, payable dans le mois qui suivra sa réception.

Le 1er février, a eu lieu en l'église Saint-Eutrope à Saintes, une messe de *requiem* en musique par le Souvenir français. La cérémonie a été fort belle. Le P. de Poumayrac, des dominicains de Bordeaux, a prononcé un fort éloquent discours plein de pensées élevées, plein de tact et dit avec émotion.

Le soir, la salle de l'ancien palais était absolument comble, pour entendre M. Niessen, fondateur de cette association Le Souvenir français, qui a parlé avec son âme et a fait une vive impression. — Le général Philebert, qui présidait la soirée, a fort heureusement rappelé ses souvenirs de Saintes au temps où il commandait le 6e de ligne. Enfin, notre confrère M. Jules Gandaubert, président du Souvenir français de Saintes, a fait entendre des accents vraiment patriotiques dans une belle langue; il s'est révélé orateur, et quand il a terminé ses compliments pleins de tact à chacun par son cri vibrant de « Vive la France! » il n'y a eu qu'un immense écho avec des applaudissements unanimes.

Dans une réunion particulière des anciens officiers de terre et de mer, M. le général Philebert a harangué ses compagnons d'armes et leur a montré la nécessité de s'associer; séance tenante, on a créé une section à Saintes de l'Union centrale des officiers retraités, société de prévoyance dont il est le président. C'est notre confrère, M. le commandant Poitou, qui a été proclamé président, chargé de créer la section de Saintes. Les officiers présents ont bien placé leur confiance, et M. Poitou, par une intelligente activité, fera, pour la mutualité des officiers, ce que M. Gandaubert a fait pour le Souvenir français. On peut s'adresser à lui rue des Notre-Dame pour les conditions, les statuts, etc.

Conférences. A Saint-Jean-d'Angély: le 9 janvier, par M. Coignard, professeur au collège, *Théophraste Renaudot et les origines du journal*; le 10, par M. Meynard, instituteur, *Les Boers et leur pays*; le 24, par M. Saisy, instituteur, *L'éducation laïque*; le 11 février, par M. le baron Amédée Oudet, *La liberté d'enseignement*.

A La Rochelle, le 27 janvier, *Les Indes anglaises*, par M. Klobukowski, consul général de France à Calcutta; le 3 février, *La Tunisie*, par M. Proriol, directeur de l'école normale de Lagord; le 24, le *féminisme*, par M. Ruyssen, professeur au lycée.

Digitized by Google

LIVRES ET REVUES

LE THÉATRE A LA ROCHELLE AVANT 1789

Le théâtre à La Rochelle avant la révolution de 1789. — La première représentation vraiment théâtrale dont on rencontre le souvenir est celle de la *Passion* en 1492. En 1573, Catherine de Parthenay y fit jouer la tragédie d'*Holoferne* ; puis viennent des farces où l'on tourne en ridicule les cérémonies catholiques, puis des fêtes scéniques aux entrées des rois et reines; en 1632, les élèves des jésuites représentent l'*Hercule gaulois* ou victoires du roi ; « et 18 députés de différentes nations, chacun d'eux vestu à sa mode et parlant autant de langues naturelles, » haranguent la reine, parce qu'il y a là « force jeunesse étrangère, laquelle vient s'instruire à leurs leçons de tous les endroits de la terre. » Le théâtre proprement dit date du XVIIIe siècle; il est dû à une société privée, *Société de musique*, puis *Académie de drame et de musique de La Rochelle*. Le corps de ville refusa de se mêler en quoi que ce soit de spectacles, par puritanisme, par défaut d'argent, disait-il. Le théâtre ne fut pas moins fréquenté, et eut des artistes de valeur et des troupes importantes. Tel est le résumé d'un mémoire de M. Musset dans le volume *Réunion des sociétés des beaux arts* en 1899.

—

Dans le même volume, page 381, un autre de nos confrères, M. Emile Biais a biographié *Nicolas Pineau, dessinateur, graveur, sculpteur, architecte, inventeur du « contraste »*, né à Paris en 1684, mort à Paris en 1754; notice soigneusement rédigée. L'auteur, d'après des papiers de famille, a résumé tous les détails de son existence et cité toutes les productions qu'il a pu retrouver; il a beaucoup puisé, dans sa propre collection des Pineau, dont il s'est particulièrement occupé.

—

LA THÉOPHILANTHROPIE A SAINTES

La théophilanthropie a été créée non pas par Larevellière-Lépeaux, qui en fut seulement un zélé partisan et dévot propagateur, mais par Valentin Haüy, l'inventeur de l'impression en relief, qui dirigeait alors l'institut des jeunes aveugles. Elle eut un moment de vogue succédant au culte de la Raison et amalgamant le culte de l'Etre suprême. M. Charles Moiret étudie ses manifestations dans le département de l'Yonne (voir *Bulletin de la société des sciences de l'Yonne*, année 1898, 52e volume, 2e partie, p. 235).

Voici un point d'histoire à traiter. La théophilanthropie a-t-elle existé dans la Charente-Inférieure ? où la constate-t-on ? Quels étaient ses rites, ses adhérents? A Saintes elle s'était installée dans le temple décédaire, c'est-à-dire la chapelle du collège,

Digitized by Google

où se faisaient les mariages. La cathédrale était réservée aux assemblées électorales et populaires; le club, la société des amis de la constitution, puis des Jacobins était, dans l'église des Récollets. Sur les murs de cette chapelle étaient peints en noir les avis, sentences, apophthegmes de la secte ; sous le badigeon, j'ai pu lire encore ces phrases peu compromettantes : SILENCE, RESPECT, et puis ce sage conseil : FEMMES, VOYEZ DANS VOS MARIS LES CHEFS DE VOS MAISONS.

Quel dommage qu'on n'ait pas relevé ces inscriptions et les autres ! Il en était temps encore quand l'abbé Lafforie, aumônier du collège, a entrepris la restauration de ce petit monument. M. Hérisson y a peint une belle voûte azurée semée d'étoiles, et dans l'azur les membres de la défense nationale en forme d'apôtres. Salut à Jules Favre, Henri Rochefort, Crémieux, Eugène Pelletan !! Qui fera revivre l'épigraphie théophilanthropique ? Qui écrira le chapitre de l'histoire de la secte à Saintes ou à La Rochelle et dans les autres villes ?

—

UN LIVRE POUR LA JEUNESSE

Le secret des deux (Paris, Tallandier, 1900, in-4°, 274 pages ; illustrations de P. Merwart). Elle est bien douce et bien réconfortante l'historiette que nous narre M. J.-B. Tartière. Un paysan saintongeais travaille énergiquement pour élever ses enfants; il est laborieux, économe, un peu ambitieux; il a la passion de la terre et l'idée fixe de faire de son fils un polytechnicien. Mais le malheur survient; un accident qui lui arrive par dévouement, le réduit à l'impossibilité de faire usage de ses bras et de ses jambes ; la petite propriété, acquise à crédit, dépérit; l'huissier saisit terres et meubles; il faut quitter le pays. Heureusement il a des enfants qu'il a élevés dans les meilleurs sentiments. L'aîné quitte le collège de Saintes; résolument il prend un métier, forgeron; il connaît la misère; son cœur le sauve de toutes les défaillances ; sa sœur est apprentie lingère; ils viennent en aide à leurs parents ; même à eux deux ils ont résolu de rendre à leur père la maison toujours regrettée d'autrefois : *c'est leur secret*. Après des efforts constants le frère devenu directeur d'une importante fabrique d'instruments aratoires, la fille maîtresse d'un vaste atelier de couture, sans oublier le plus jeune admis à l'école de Saint-Maixent, célèbrent enfin la victoire du travail, de la bonne conduite, de la piété filiale, par la réintégration du vieux paysan dans la maison qu'il avait bâtie.

Il y a des incidents nombreux qui tous tendent à mettre en lumière des vertus morales. Outre la famille, qu'on peut citer comme un modèle, père, mère et trois enfants, figurent dans cette modeste existence un vieil instituteur retraité dont les sages conseils, la prudence, l'expérience et le modeste traitement viennent en aide à ces parents, et un capitaine retraité, amputé d'une jambe en 1870, qui jette la note gaie, par sa verdeur patriotique. La lecture de ce livre, que l'auteur a gentiment dédié

Digitized by Google

à ses deux filles, ne peut qu'inspirer les plus nobles sentiments. M. Tartière, qui n'en est pas à son coup d'essai, sait parler aux enfants la langue du devoir avec un charme communicatif. Si les gravures nombreuses attirent l'œil de l'enfant, du jeune homme, le récit l'attache singulièrement; sous chaque phrase il y a une leçon, présentée sans efforts, naturellement. Je serais bien étonné si *Ce secret des deux* n'avait pas des milliers de lecteurs, comme le précédent livre de l'auteur, *Sylvain*.

—

OCÉAN ET GIRONDE

Poursuivant son attachante étude sur les *Côtes et ports français de l'Océan* dans la *Revue des deux mondes*, M. Charles Lentheric (numéro du 15 janvier dernier) traite *de la Gironde à la Loire*. Il faut lire ces pages intéressantes d'un ingénieur particulièrement informé sur Royan, Arvert, où les montagnes marchent; La Coubre; le dangereux pertuis de Maumusson qui se fait entendre à plus de 20 kilomètres; la Seudre; La Tremblade dont le nom rappelle l'extrême mobilité de l'ancien sol, Anchoisne engloutie par la mer où l'on a voulu voir le *Portus Santonum* qui « très probablement se trouvait sur la rive droite de la Seudre, au nord même de Marennes, et occupait l'emplacement d'un petit hameau à peu près abandonné, presque ruiné aujourd'hui, l'ancienne ville de Brouage, dont les bastions se profilent encore dans toute leur pureté au milieu d'une plaine déserte d'une tristesse infinie »; l'île d'Oleron, détachée récemment du continent puisque Bernard Palissy raconte que de son temps les habitants avaient passé presque à pied sec du Chapus au Château et que dans une enquête de 1335 des vieillards affirmaient avoir franchi dans leur enfance à l'aide d'un bâton le petit fossé séparant l'île de la terre ferme; Saujon qui était peut-être cet ancien *Novioregum* de l'itinéraire Antonin, fort déchu de l'époque où les trirèmes de la métropole du monde et les embarcations des riches gallo-romains fréquentaient le golfe de la Seudre et qu'on y faisait par mer un commerce important de blé, d'huile et de vin »; les huîtres si estimées des Romains, qui se trouvent dans les claires par centaines de millions; le magnifique clocher de Marennes, haut de plus de 80 mètres, qu'on aperçoit de près de dix lieues; le fort du Chapus, la citadelle du Château avec ses fortifications de Vauban qui, peut-être par suite du lent soulèvement de la côte, se trouvera resoudé au continent; l'île Madame, rocher qui n'a pas même 1 kilomètre de longueur sur un demi de largeur; l'île d'Aix fortifiée depuis Vauban et dont les nouveaux forts munis d'une puissante artillerie peuvent défendre l'arsenal de Rochefort contre toute attaque du côté de la mer; Fouras avec sa magnifique forêt de chênes verts, et la falaise calcaire de Châtelaillon, et Brouage, et Saintes, et La Rochelle, l'île de Ré, Rochefort, Tonnay-Charente, l'ancien golfe du Poitou, Marans, l'île de Noirmoutier, etc.

—

Digitized by Google

L'INSTRUCTION A LA MOTHE SAINT-HÉRAYE

Le *Mercure poitevin* de février, à côté du roman de M. Ramey, nouvelle de M. Clouzot, de *La musique palestrinienne*, de M. Ducret, poésies de M. Corneille, etc., contient, de M. le docteur Prouhet, un chapitre original sur l'instruction à La Mothe Saint-Héraye. A la fin du XVIe siècle, la fabrique entretenait une école au moyen d'une fondation de la confrérie de Saint-Crépin, que touchait Pierre Delusannes « pour instruire en lettres les enfants dudit lieu. » Et, comme il est proverbial que c'est le protestantisme qui a créé les écoles, il résulta qu'il fallut employer les fonds de la confrérie pour rebâtir l'église ruinée par les protestants ; le régent quitta sa chaire pour se faire tabellion et les élèves firent l'école buissonnière. On rétablit les classes, mais les parents furent obligés de payer l'écolage. De 1581 à 1789, l'auteur a compté 42 instituteurs, exerçant quelquefois simultanément à La Mothe, et aussi dans les paroisses rurales. Le maître est à la fois praticien, notaire, procureur ; il transmet son métier à son fils. Un enfant, pour dix mois à l'école, paie 6 livres et est fourni « d'écritoires et papier, des plumes et plusieurs chartes. » En 1667, le régent qui enseigne à lire et à écrire, a 10 sols par mois; c'est le taux normal. En 1694, un laboureur fait marché pour son fils pendant 3 ans : la première année, 3 livres pour apprendre à lire ; les deux autres, 6 livres pour écrire ; l'enfant apportera un livre des alphabets, un peigne (5 sols), deux chartes (3 sols). Pour un pensionnaire, 60 à 70 livres par an. Un jour, les précepteurs de la jeunesse, dans un moment de gêne pour la ville, abandonnèrent leur traitement, et même, en 1740, l'un d'eux, Gilles Chevalier, qui n'avait point de gage, est représenté comme « un homme aisé, qui a beaucoup d'écoliers pensionnaires, couchant, logeant et mangeant chez lui, qui a, en outre, plusieurs du bourg, desquels il se fait exactement bien payer. »

Ce travail nous fournit d'utiles observations, et l'auteur conclut : « Grâce à la dotation de la fabrique, l'école fut gratuite ; quand, par le malheur des temps, elle devint payante, les pères de famille eurent le droit de choisir l'instructeur de leurs enfants, en vertu de cet arrêt du parlement de Tournay (11 octobre 1696) : « Ceux qui paient les gages du maître d'école ont droit de le commettre. » Exclusivement laïque, le personnel, soumis à la surveillance ecclésiastique, mais ne dépendant, pour les devoirs de sa charge, que de ceux qui l'entretenaient, était-il dans une situation si inférieure à celle des instituteurs d'aujourd'hui ? »

—

La *Gazette des beaux arts* du 1er février publie, de notre confrère M. Théodore Duret, *La gravure japonaise à propos des récentes acquisitions du cabinet des estampes*. La rédaction ajoute cette note : « Le cabinet des estampes s'est enrichi de la collection de livres et d'albums illustrés formée par M. Théo-

Digitized by Google

dore Duret. Cette collection, commencée au Japon même, lors du voyage que M. Duret y fit en 1871, en compagnie de M. Cernuschi, a été continuée depuis systématiquement, de manière à s'étendre à tous les genres de la gravure compris dans les livres et les albums. On pourra donc bientôt trouver à la bibliothèque nationale la suite complète des monuments d'une des branches les plus intéressantes de l'art japonais.

« M. Th. Duret doit rédiger, pour la bibliothèque, un catalogue qui servira de guide sur un terrain où, sans indication spéciale, il serait difficile de s'orienter et de trouver le fil conducteur. Les pages suivantes, qui pourront servir de préface à ce catalogue, résument l'histoire de la gravure artistique au Japon, telles que les dernières recherches des japonisants permettent de la fixer. »

—

La mort (27 novembre 1899) d'Auguste Allmer, le maître incontesté de l'épigraphie antique de la Gaule, a fait passer la *Revue épigraphique*, qu'il avait fondée, aux mains de M. le capitaine Espérandieu, déjà associé à son œuvre. Nul n'était plus capable de prendre cette succession et nul n'était mieux désigné. Le dernier numéro (95 de la série, décembre 1899) continue la série des *Dieux de la Gaule*, par Allmer, les *Matræ*, *Matres* (suite), puis *Matrona*, etc. Citons encore le mémoire de M. Otto Hirschfeld, de l'académie de Berlin, *Les Eduens et les Arvernes sous la domination romaine.*

—

Lessieux et général Bourelly. — Sous le titre alléchant de *Perles de la côte d'azur*, un mi-Saintongeais et un Aunisien viennent de publier un livre de haut luxe, qui est en même temps un livre sérieux, très bien écrit, documenté et illustré. Le général Bourelly, allié à une famille de Tonnay-Charente, la famille de Montulet, familiarisé depuis longtemps aux richesses de tous ordres du pays qui avoisine Menton et Monte-Carlo, historiques, archéologiques, artistiques, géographiques, etc., a écrit le texte : il n'a rien oublié, il a tout vu, a parcouru la région dans ses plus petits recoins, il a visité toutes les *curiosités*, de sorte qu'il parle de tout en parfaite connaissance de cause. C'est un guide sûr, que l'on peut suivre sur parole.

Lessieux, émigré depuis deux ans vers les rives fleuries de la Méditerranée, captivé à son tour par des couleurs rutilantes, le pittoresque des villages, des costumes, le flamboiement des soleils couchants, la verdeur des campagnes toujours couvertes de fleurs, s'est chargé de semer tout le long du livre les aquarelles lumineuses, les dessins exacts sans minutie. On sait quel fin et rigoureux dessinateur est Lessieux: sa réputation n'est plus à établir, son éloge n'est plus à faire parmi nous. Ce volume, à la fois album, ne démentira pas sa réputation : il la consolidera dans notre département, il la répandra ailleurs : car les *Perles de la côte d'azur* ne doivent pas seulement leur titre aux villes

Digitized by Google

méditerranéennes, elles le méritent autant par les perles que l'artiste y a enchâssées.

Ch. D.

—

Dans le *Mois* de février : *Anglais* et *Boers* de l'Afrique australe au XIXe siècle ; l'*Usine des canons Krupp à Essen ;* d'*Irun à Barcelone; Saint Jean Chrysostome et les dames de Constantinople ;* voilà pour la partie historique, sans compter *Frédéric Chopin*, et la *Causerie littéraire* où Gabriel Aubray apprécie avec de grands éloges le beau drame de Henri de Bornier, *Prusse d'abord* et la *Chanson de Jeanne d'Arc*, de Clovis Hugues. Quel amusant article surtout pour l'illustration que *Les moyens de déplacement !* Et des images à chaque page, quelques unes d'une grande valeur artistique.

ACTES D'ÉTAT CIVIL

I. — DÉCÈS

La Société des *Archives* a une nouvelle perte à déplorer :

Le 12 janvier, est décédé, en son hôtel, rue de Pessac, 142, à Bordeaux, âgé de 49 ans, Louis-Marc Horric de La Rochetolay, licencié en droit (1). Il était fils du comte Louis-Marc-Stanislas de La Rochetolay, chevalier de la légion d'honneur, mort en 1881, inspecteur général des ponts et chaussées, à qui l'on doit la construction de presque tout le réseau des chemins de fer du Midi et du grand pont métallique de Bordeaux, ingénieur en chef des travaux maritimes de la Gironde, marié à Saintes, en 1851, à Louise Dejean, sœur du général d'artillerie Edmond Dejean, décédé en décembre 1881, sur son domaine du Roc, commune de Saint-Thomas de Cosnac; et petit-fils de Louis-Marc, sous-préfet de Barbezieux le 2 août 1815, secrétaire général de la préfecture de la Charente-Inférieure, né à Saintes le 8 juin 1790, mort le 24 juin 1846, époux (8 mars 1813), de Marie-Esther Dumorisson.

Arrière-petit-fils d'Emmanuel Horric de La Rochetolay, seigneur de La Rochetolay, de Préguillac, de Saint-Antoine du Bois, chevalier de Saint-Louis (2), capitaine des chasseurs de Picardie, émigré, mort en 1811, qui avait épousé à Saintes, le 5 mars 1782,

---

(1) Les domaines de La Rochetolay dont il portait le nom étaient situés en partie en Saint-Projet, partie en Augé, canton de Saint-Maixent (Deux-Sèvres), estimés 30,000 livres en 1791.

(2) Le 3 pluviôse an II, séquestre et inventaire des biens de François-Horric de La Rochetolay, « dont les enfants (Pierre et Emmanuel) sont convaincus d'émigration ». Il avait épousé (10 avril 1741), Rose-Françoise de Guibal, morte en 1781, fille d'Emmanuel et de Charlotte de Gascq, qui avait eu en 1762 le domaine de Saint-Genis de la succession de Gascq, président à mortier au parlement de Bordeaux. Voir dans le tome XXVIII des *Archives de Saintonge*, p. 370, une pièce où elle figure avec son père Emmanuel de Guibal, écuyer,

Digitized by Google

Rose-Julie Dexmier de Saint-Simon d'Archiac (1), qui, selon l'usage alors, pour éviter la confiscation des biens d'émigré, divorça, le 27 nivôse an VII, devant Eutrope Arnaud, officier public de la commune de Saintes, et fut enfermée à Brouage (2), le défunt descendait d'Antoine Horric, seigneur de La Barre, 3e fils issu du mariage (22 septembre 1464), de Jouyn Horric, seigneur de La Courade, avec Jeanne de Barbezières (3).

Les branches de Beaucaire et de La Mothe Saint-Genis, encore représentées, descendent de Regnaud Horric, seigneur de La Courade et de Montigné, fils aîné issu du même mariage. Notre confrère était le dernier représentant mâle d'une des branches de l'ancienne maison Horric qui a marqué, dans les provinces de l'ouest, à l'époque féodale, et à qui ses services militaires ont valu vingt-six nominations dans l'ordre de Saint-Louis et celui de la légion d'honneur.

—

Le 16 décembre 1899, est décédé, à Saint-Aubin de Blanquefort (Gironde), où il était curé depuis sept ans, l'abbé Pierre-Marie-*Hippolyte* Caudéran (de son vrai nom Grenier, si l'on en croit nombre de gens qui se disent bien renseignés). Né à Caudéran le 26 février 1835, il fit ses études au petit séminaire de Bordeaux et, voulant s'adonner au professorat, il commença par être précepteur dans plusieurs familles du Bordelais. En 1868, il entra chez les bénédictins, prit le nom de dom Eutrope de la Sainte-Croix, alla à Saint-Bertrand de Cominges, puis successivement à Montmajour-les-Arles, à La Ducherais en Bretagne. à Saint-Jean d'Angély, où il fut enfin ordonné prêtre en 1875, et à Soulac. En ce dernier endroit, il fut le collaborateur de M. Mesuret d'abord et de dom Maguelone ensuite; et si avec le premier il travailla à l'*Histoire de sainte Véronique* et de *Notre-Dame de la fin des terres*, il aida beaucoup le second dans l'invention du P. Boursaud et de sa formule (*Elixir dentifrice inventé en 1373 par les bénédictins de l'abbaye de Soulac* (4). Lors des décrets du 29 mars 1880, il fut expulsé; il devint vicaire à Caudéran, puis professeur au petit séminaire de Montlieu, curé de Saint-Palais de Négrignac et de nouveau pro-

---

seigneur de Préguillac, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie, à propos d'une transaction avec Jean-Antoine d'Agoult, prêtre, prieur de Saint-Jean des Arènes, et le sire de Pons.

(1) Julie Dexmier femme séparée de biens d'Emmanuel Horric, émigré, acquit, le 26 fructidor an V, le domaine de Saint-Antoine, séquestré par la nation sur son mari.

(2) Le 12 juin 1792, Jean Vanderquand et Pierre-Philippe Penard font inventaire du château de Préguillac, saisi sur Emmanuel Horric, émigré.

(3) Voir dans le t. IV des *Archives historiques de Saintonge*, p. 84, un accord (1271) entre Itier Horry, chevalier, seigneur de Contré, et Pierre, abbé de Fontdouce.

(4) Voir sur ce sujet *Revue de Saintonge*, XIX, 250 et sur Boursaud, *prieur de Soulac*, inventé par Caudéran, le tome XII, p. 213 (1892), où l'élixir, qui opère toujours, est étudié au même titre que « le vieux breuvage des Pharaons » de Saintes, et « les huîtres au goudron » de La Rochelle.

Digitized by Google

fesseur, mais cette fois à l'institution Fénelon, à La Rochelle. A la mort de l'abbé Richard, le célèbre hydrogéologue, il s'était senti soudain la vocation scientifique; il se posa de suite comme son successeur en hydrogéologie; grâce à ses prospectus et à ses réclames il fut appelé en différents pays, même en Saintonge, parcourut le monde à la recherche des sources. Sans doute les ondes souterraines répondirent mal à sa voix: car il cessa assez vite ses voyages et redevint professeur, puis curé.

C'était incontestablement un travailleur, doué d'intelligence, de mémoire, ayant une certaine facilité d'assimilation; mais c'était un esprit bizarre et inconstant, manquant de suite et de méthode dans ses études. De même que prêtre, il fut moine, curé, professeur, sans arriver à découvrir où était sa voie, sa vocation; de même il fit de la linguistique, de l'histoire, de l'archéologie, de l'entomologie, de la botanique, de la géologie, de l'hydrogéologie, etc., sans jamais savoir à quel genre d'étude se consacrer; il toucha à tout sans rien approfondir. Dans plusieurs journaux et périodiques de la région, il a écrit des notes, des études, très-inégales comme valeur scientifique. En outre, il a publié en 1862 un *Essai grammatical sur le dialecte bordelais*; en 1868, le *Catalogue des papillons de jour de la Gironde*, en 1878, une *Histoire de la sainte église de Bordeaux. Saint-Léonce* (Toulouse, Hébrail, 1878, in-18, 249 pages), récompensée par l'académie de Bordeaux, et qui passe pour être ce qu'il a fait de mieux. Il a même publié *Notizie scientifiche intorno l'abate Pietro-Theophilo Richard* (1883, 15 pages). Son imagination s'est surtout donné carrière dans *Les étymologies girondines* qu'il insérait dans la feue *Revue catholique de Bordeaux*. Elles faisaient notre joie et le désespoir du directeur, M. l'abbé Allain, qui les insérait pourtant par complaisance pour un confrère et pour remplir une page commencée.

M.

—

Le 29 décembre est décédé, à l'hôpital Saint-Louis de La Rochelle, âgé de 90 ans, Pierre-*Adolphe* Besnard, chanoine de la cathédrale et doyen d'âge du clergé du diocèse. Né le 7 juin 1810, à Saint-Jean d'Angély, il passa quelques années dans une maison de commerce; à 19 ans, il entrait en cinquième au petit séminaire de Pons, puis au grand séminaire de La Rochelle. Prêtre le 25 mai 1839, il fut nommé économe de la maison naissante de Montlieu que dirigeait alors Augustin Rainguet. En 1844, il devint vicaire du curé de Saint-Fort sur Gironde; huit mois après, il était nommé curé de Sainte-Soulle où il resta deux ans. Le 15 octobre 1847, il revenait à Montlieu comme professeur de seconde, et en 1852 il était nommé aumônier de la maison-mère et pensionnat de Ste-Marie de la Providence à Saintes, où il resta près de 20 ans, veillant à l'éducation des élèves et des novices, faisant profiter l'établissement de ses connaissances littéraires et pédagogiques, et contribua pour sa part à la prospérité du couvent. Il fut nommé chanoine honoraire en 1858. Il

Digitized by Google

avait établi dans la chapelle l'association des mères chrétiennes, fondée depuis peu à Paris par l'abbé Ratisbonne, et lui donna beaucoup de son zèle. A la fin, une maladie de larynx l'obligea à renoncer à la parole; au mois de mai 1872, il fut appelé à La Rochelle comme chanoine prébendé de la cathédrale, où il retrouvait son vieil ami Augustin Rainguet, lui aussi arraché à Montlieu. L'année suivante, il était donné comme aumônier aux carmélites. Le 15 février 1881, il devenait chanoine titulaire. A 80 ans, pour se débarrasser des soucis d'un ménage et être tout à Dieu, il se mit pensionnaire à l'hospice Saint-Louis où il devint directeur des religieuses de la Sagesse. Tous les matins il assistait à la messe de six heures; c'est là qu'il fut pris d'un refroidissement qui l'enleva en quelques jours. Dans le *Bulletin religieux* du 13 janvier, M. le chanoine Maurice Savineau a raconté cette vie de dévouement et dit les vertus de ce prêtre savant, doux et modeste avec une véritable émotion.

—

Le 31 décembre, à Lardeau, près de Bergerac, est décédé des suites d'une diphtérie, à l'âge de 26 ans, le docteur-*Charles* Lucien-Paul Meschinet de Richemond, médecin à La Rochelle, fils de M. Louis de Richemond, archiviste de la Charente-Inférieure, et de Mme née des Mesnards, frère du pasteur de Hanoï, marié le 20 juin 1899 à Mlle Gabrielle Labrousse, une des filles du pasteur de Bergerac (Voir *Revue*, XIX, 229). Après ses études médicales à Lyon et à Bordeaux, il s'était établi à La Rochelle. Le service funèbre a été fait à Bergerac, le 2 janvier, par MM. les pasteurs de Visme, président du consistoire de La Rochelle; Gustave Meyer, de Paris; Monméjà, de Bordeaux; Rayroux, des asiles John Bost à La Force; M. le docteur Jean Morin a parlé de son dévouement professionnel (Voir la *Charente-Inférieure* du 17 janvier).

—

Le 31 décembre, est décédé, à l'âge de 67 ans, Julien Jambon, curé de Saint-André de Lidon depuis 1874. Né en 1842 à Brive sur Charente, il avait été chez l'abbé Jégu, au presbytère de Rouffiac, condisciple d'Henri Valleau, évêque de Quimper, qui, le jour de sa consécration, l'avait fait chanoine de sa cathédrale. Après ses études au petit séminaire de Montlieu et au grand séminaire de La Rochelle, il fut ordonné prêtre en 1858 et nommé successivement vicaire de Surgères, curé de Cherbonnières, de Thenac, de Nuaillé, enfin de Saint-André. Il est resté là 26 ans, consacrant ses forces à la restauration complète de son église, malgré les difficultés de tous genres. M. l'abbé Doussin, curé-doyen de Gemozac, a rappelé ses vertus, sa vie dépensée sans mesure au service de ses paroissiens. (Voir dans le *Bulletin religieux* du 20 janvier un article nécrologique).

—

Le 4 janvier, est décédé, à Arcachon, Pierre-*Paul* Gaudin.

Digitized by Google

Né à La Rochelle, le 9 avril 1835, il descendait, par sa mère, d'une des plus vieilles familles de cette ville, petit-fils de P.-S. Callot, maire de La Rochelle, auteur de *La Rochelle protestante* et *Jean Guiton*, qu'il ne faut pas confondre, comme Damien Rainguet, avec Jacques Callot, de Nancy, et neveu de Dor, aussi maire de La Rochelle, qui avait épousé une fille de Callot. Gaudin fut secrétaire de la société littéraire, au moment où cette société brillait de tout son éclat, donnait des conférences fort suivies et publiait des travaux estimés.

Poète, artiste, musicien, son talent s'exerça dans différentes branches. On a de lui : *Caprices poétiques* (La Rochelle, Boulet, 1853); *Dimanche et vendredi* (La Rochelle, Siret, 1888); *Scherzo ; idylles et odelettes* ([La Rochelle] Dentu, in-12, 1867); *Les chefs-d'œuvre de Desportes*, avec une préface et des notes, (Paris, Poulet-Malassis, in-12, 1862); *Du rondeau, du triolet et du sonnet* (Paris, Lemerre, in-12, 1870). Il a fait les paroles des pièces suivantes : *L'amoureux transi*, opéra-comique, musique de Léon Méneau (1864); *Un amour d'oncle*, musique d'Antony Garnault (1867), représentées sur le théâtre de La Rochelle. Notons aussi *De la fable en France*, *Etude sur Fromentin*, conférences faites à la bibliothèque populaire.

Collaborateur du *Courrier de La Rochelle*, il y insérait des articles de critique, des chroniques théâtrales, des comptes rendus littéraires, etc. Républicain convaincu, il a contribué à l'organisation du comité républicain, à la fondation des œuvres démocratiques, à la bibliothèque populaire. Il fut conseiller municipal du 7 mai 1871 au 4 mai 1884. A cette époque, il disparut de La Rochelle et alla se fixer à Arcachon.

« Bien qu'oublié de beaucoup de nos concitoyens, dit le *Courrier de La Rochelle* du 7, nous n'en devons pas moins rendre hommage à sa mémoire, en raison des précieux services qu'il a rendus à la presse et au parti républicain, en même temps que nous croyons devoir évoquer le souvenir de ce charmant écrivain qui, dans notre ville, faisait partie de cette petite phalange d'hommes érudits, distingués, amoureux des lettres, disparus aujourd'hui et qui, malheureusement, n'ont pas été remplacés. »

—

Le 8 janvier, est décédé, à Saintes, dans sa 80e année, Louis Cruchon-Duchesne, ancien curé de La Chapelle des Pots. Né en 1820, prêtre en 1848, il avait été vicaire à Saint-Pierre d'Oleron, curé à Saint-Sauvan, à Montpellier de Médillan et pendant 14 ans à La Chapelle ; forcé par l'âge et la maladie, il s'était retiré à Saintes depuis trois ans.

—

Le 11 janvier, est décédé, à La Rochelle, âgé de 75 ans, *Charles*-Delphin-Célestin Girault, ancien professeur, administrateur du *Courrier de La Rochelle*. Fils d'un chef de musique aux armées, devenu maître de chapelle à la cathédrale de Poitiers, il fut

Digitized by Google

professeur à La Rochelle des cours de français sous la direction de M. Suire; en 1852, ayant refusé le serment, il fut considéré comme démissionnaire et se fit professeur libre et comptable; en 1866, il fut attaché au *Courrier de La Rochelle* comme administrateur et, plus tard, associé de l'imprimerie Girault, Masson et Cie. A ses obsèques civiles, M. Chapron, directeur du *Courrier*, a loué ses « sentiments libéraux et libres-penseurs, affranchis de tous les préjugés et de toutes les tyrannies », et ses services rendus à la ligue de l'enseignement et au comité républicain. Voir le *Courrier de La Rochelle* du 14 janvier.

—

Le 17 janvier, est décédé, à Versailles, où il s'était fixé, en prenant sa retraite, le 6 décembre 1899, le général de brigade d'infanterie de marine Charles-Emile Boilève de La Gombaudière, commandeur de la légion d'honneur, et le 22 janvier, après la cérémonie religieuse à l'église Notre-Dame du Château, inhumé dans le cimetière du Château d'Oleron.

Il était né au Château le 6 décembre 1837, de Pierre-Léon Boilève et de Marie-Rosalie-Zulime Desnouy. Un jugement du tribunal civil de Marennes, en date du 17 janvier 1899, l'autorisa à joindre à son nom celui du fief de La Gombaudière, appellation dont hérite son fils aujourd'hui âgé de dix ans.

Entré au service comme engagé volontaire le 2 novembre 1855, il fut sous-lieutenant le 21 mai 1864, lieutenant le 7 novembre 1866, capitaine le 25 décembre 1869, chef de bataillon le 31 août 1878, lieutenant-colonel le 10 octobre 1883, colonel le 23 avril 1888, général de brigade le 16 juillet 1895. (Voir pour sa carrière l'*Echo Rochelais* du 6 janvier).

Il comptait de brillants services aux colonies. C'est à la tête de la 3e brigade d'infanterie de marine, à Rochefort, qu'il a terminé sa carrière le 6 décembre dernier.

Notre confrère M. Ernest Pelletier, ancien notaire, a recueilli ces notes sur la famille Boilève de La Gombaudière. Elle remonte à Jean Boilève de La Gombaudière et à Marguerite de Lafon, qui étaient décédés en 1724 ; ils eurent 4 enfants nommés dans un acte de partage du 19 mars devant Patry, notaire au Château d'Oleron : 1° Jean Boilève, qui suit; il épousa Catherine-Elisabeth Marcolay; 2° Jean-Joseph, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'infanterie ; 3° Marie, mariée à Pierre Guy, chevalier, seigneur de La Guinalière, paroisse de Dolus ; 4° Marie-Anne, mariée à Jean de Bachoué, écuyer, sieur du Pradet, capitaine d'infanterie, demeurant à Feusse, paroisse de Saint-Sornin de Marennes, dont Mme de Lestrade née de Bachoué.

Jean Boilève, seigneur de La Gombaudière, commissaire d'artillerie, demeurant en sa maison noble de La Gombaudière, paroisse du Château d'Oleron, eut onze enfants dont trois seulement existaient en 1743, ainsi qu'il résulte d'un acte de règlement de compte passé devant Villain, notaire au Château, le 11 juillet 1743 : 1° Angélique, née le 7 novembre 1706 ; 2° Jean-

Digitized by Google

Joseph, né le 1er janvier 1708, prêtre, curé de Saint-Martin de Courcoury, près de Saintes, et 3° Pierre-Jérémie Boilève, seigneur de La Gombaudière, qui continua la descendance. Pierre-Jérémie, major général de la capitainerie des gardes-côtes de l'île d'Oleron, épousa Marie Maurat, dont sont issus trois enfants; deux filles : 1° Marie-Anne, épouse de Jacques Vachot, capitaine d'infanterie, dont Thirza Vachot, qui, épouse de Joseph-Jacob Lévêque, capitaine d'infanterie, eut Euphémie Lévêque, veuve Bonnet, et Angélina Lévêque, épouse Bessi; 2° Thérèse-Angélique, épouse de Pierre Recoulle, notaire à Saint-Georges d'Oleron, dont vint Julienne-Rosalie Recoulle, épouse de Jean-Baptiste-Auguste Duchesne, père d'Angélique-Julienne Duchesne, veuve Gilles, et un fils; 3° Joseph-Jacques-Benjamin, époux d'Agathe Vacherie, auteurs de Pierre-Léon Boilève, notaire au Château d'Oleron, époux de Marie-Rosalie-Zuline Desnouy. C'est d'eux que naquit le général; il a épousé au 9e arrondissement de Paris, le 21 août 1895, Victorine-Pauline-Françoise Renouvel, née à Dinan (Côtes du Nord), le 30 janvier 1851, de Paul Renouvel et de Françoise Forestier. Il laisse un fils, Léon-Paul-Charles Boilève de La Gombaudière.

Les obsèques ont eu lieu dans l'église du Château d'Oleron, au milieu d'une foule d'amis et de compatriotes. Au départ de Versailles, à la gare des Chantiers, de patriotiques allocutions ont été prononcées par le général de Morlaincourt, commandant la brigade d'artillerie, au nom des officiers de la garnison de Versailles, et par le général Voyron, divisionnaire de l'infanterie de marine. Tous deux ont fait ressortir les admirables services du général, qui avait à son actif quarante-quatre ans de services et trente campagnes, dont quinze de guerre.

Au cimetière, des discours ont été prononcés par M. le colonel Colonna de Giovelina, commandant le 7e de marine, qui a retracé sa belle carrière militaire, par M. Bouineau, maire du Château et conseiller général, exprimant son admiration pour l'enfant du pays, et par M. Pelletier, chef de bataillon en retraite, comme ami et condisciple.

—

Le 23 janvier, est décédé, à Bourgneuf, Charles Harpain, ancien curé de Croix-Chapeau, dans la 80e année de son âge et la 42e année de sa prêtrise. Né à Saintes, le 23 juin 1820, de René Harpain, couvreur, et de Marie Picotain, il était frère de Marie-Eustelle, « l'ange de l'eucharistie, » née à Saintes, au faubourg Saint-Pallais, le 20 août 1814, morte en odeur de sainteté le 29 juillet 1841. (Voir *Revue*, XVIII, p. 303). On lit dans sa biographie (*Les contemporains*, 20 mars 1898) : « Elle eut la joie de voir appeler au sacerdoce son propre frère, Charles Harpain, qui, après sa vingtième année, abandonna son métier de couvreur pour entrer au séminaire. » Ordonné prêtre le 17 mai 1858, il fut nommé le 15 juin vicaire de Taugon, puis le 27 décembre curé de Clavette,

Digitized by Google

le 5 décembre 1874 curé de La Ronde, enfin de Croix-Chapeau le 29 août 1885. La maladie l'obligea, malgré son zèle, à renoncer au ministère paroissial, et le 31 décembre il se retira à Bourgneuf, où ses obsèques ont eu lieu au milieu d'un grand concours de prêtres et de la population.

—

Le 30 janvier, est décédé, en son logis de Pimbert, commune d'Arthenac, âgé de 70 ans, le docteur Pierre-*Emile* Larquier, ✱, maire d'Arthenac pendant 25 ans, conseiller général du canton d'Archiac d'octobre 1871 à juillet 1898, date où il a été remplacé par son fils, M. Paul Larquier, maire d'Archiac. Il s'était retiré de la politique quand il échoua comme maire d'Arthenac. Le 14 juillet 1891, il avait été décoré de la légion d'honneur. En 1893, à l'élection des députés, il eut 7.692 voix contre 10.534 qu'obtenait M. le baron Eschasseriaux. Il entra dans la vie politique au 4 septembre 1870, où il fut nommé président de la délégation municipale d'Arthenac, puis maire, de 1872 à 1876. M. Ossian Pic écrivait de lui en 1879, dans ses *Petites gazettes :* « Brave homme, simple et obligeant, il siège à gauche et ferait bien à droite ; il est tout juste assez républicain pour n'avoir pas cessé d'être conservateur. Les nécessités électorales dictent ses professions de foi incolores. »

Après avoir exercé la médecine de 1855 à 1884, il s'était consacré exclusivement à la viticulture, et pendant quinze années fut président du comice agricole de l'arrondissement de Jonzac. Officier d'académie, il allait être promu officier de l'instruction publique (le *Journal officiel* du 15 février annonce sa nomination posthume), lorsqu'il fut brusquement emporté par une attaque d'influenza. Ses obsèques ont eu lieu dans l'église d'Arthenac, le 1er février, au milieu d'un grand concours de voisins et d'amis.

Emile Larquier était issu d'une famille béarnaise fixée en Saintonge depuis près de trois siècles. Le 21 août 1675, Pierre Larquier, procureur du roi en l'élection de Saint-Jean d'Angély, épousait en cette ville Geneviève Griffon, fille de Sébastien Griffon, conseiller du roi en l'élection de Saint-Jean. De ce mariage naquirent sept enfants : l'un, Pierre-*Abraham* Larquier, né à Saint-Jean d'Angély le 28 avril 1689, fut avocat au parlement de Bordeaux et juge royal à Rouffignac. De son mariage avec Catherine-Thérèse Frère, célébré à Arthenac le 26 février 1718, naquirent sept enfants, dont Abraham-Pierre le 10 septembre 1727. Ce dernier, marié à Barbezieux, le 25 mai 1752, à Marie-Jeanne Martin, dit Dubois, fut contrôleur du vingtième en la généralité de Montauban ; il eut cinq enfants. L'aîné, *Claude*-Pierre, né à Barbezieux, le 6 octobre 1753, épousa à Arthenac, le 10 messidor an VI, Eulalie Jullien. Il fut avocat au parlement de Bordeaux et au siège royal de Barbezieux, où il mourut le 7 juin 1837, laissant quatre enfants. L'aîné, *Pierre*-Emile Larquier, né à Barbezieux le 30 prairial an VII (28 juin 1799), licencié en droit et notaire à Angeac-Champagne, eut de son mariage avec

Digitized by Google

Marie Maugars deux enfants, dont le défunt, Pierre-*Emile* Larquier, né à Angeac le 26 mai 1830, qui, de son mariage, célébré à Arthenac le 13 octobre 1855 avec Anne-Marie-Elise Jousseaulme, décédée le 30 décembre 1893, eut trois enfants :

1° Pierre-François-*Paul* Larquier, docteur en médecine, maire d'Archiac, conseiller général de la Charente-Inférieure, marié à Emma Beauvais, dont trois enfants : Pierre, Georges et Marthe ;

2° *Emmanuel* Jousseaulme-Larquier, marié à Jeanne Philipon, dont quatre enfants : Madeleine, Jean, Claude et Jacques ;

3° Emile-Louis-*Fernand* Larquier, procureur de la république à Melle, marié à Lucile Gauron.

—

Le 6 février, est décédé, à Monte-Carlo, dans sa 55e année, et a été inhumé à Cognac, après ses obsèques à Saint-Léger, Armand Hennessy, sportman bien connu, qui fut longtemps après son père, Frédéric Hennessy, associé de l'importante maison James Hennessy. Il était de toutes les sociétés charitables et ne savait rien refuser au nom de l'humanité. Il avait vaillamment fait son devoir à côté de son frère Robert, comme lieutenant des mobiles charentais, en 1870. Le 2e bataillon (Cognac) du 18e régiment de mobiles, commandant Dumoulin, était à l'armée de la Loire, et au combat de Chambon, il fut porté à l'ordre du jour de la division par le général Martin des Pallières. La compagnie que commandait le lieutenant Armand Hennessy soutint l'ennemi pendant une heure et assura la retraite en bon ordre du régiment. Il fit ensuite campagne à l'armée de l'est. Après la guerre, il fut nommé capitaine adjudant au 94e régiment territorial. Le nombreux cortège qui l'accompagnait au cimetière du Breuil était conduit par MM. Robert, Maurice, James Hennessy, conseiller municipal de Cognac, et Jacques Hennessy, frère, neveu et cousins du défunt. Les cordons du poêle étaient tenus par M. l'abbé Chaumette, supérieur du petit séminaire de Richemont, ancien aumônier du régiment des mobiles de la Charente, MM. Perrin de Boussac, Firino, Armand Castillon du Perron.

—

Le 7 février, est décédé, à La Jarne, âgé de 72 ans, Henri Bastard, A ✠, ancien maire de cette commune, délégué cantonal, auteur de quelques travaux historiques. Le deuil était conduit par ses gendres, MM. Pandin de Lussaudière et Bouny.

—

Le 16 février, est décédé à Cognac, âgé de 60 ans, Louis Stainer, marin, époux de Léontine Brun, président de la société des sauveteurs médaillés de Cognac. M. l'abbé Fumeron, curé de Saint-Jacques, a fait l'éloge du défunt, et sur sa tombe, des paroles d'adieu ont été prononcées par les délégués des sociétés de sauveteurs d'Angoulême, de Jarnac, et M. Girerd, secrétaire général de la société des sauveteurs médaillés de Cognac. Le

Digitized by Google

deuil était conduit par le fils, Léon Stainer, négociant, conseiller municipal au Port-d'Envaux.

II. — MARIAGES

Le 27 décembre 1899, dans l'église Saint-Léger de Cognac, a été bénit le mariage de M. *René*-Jules-Ollivier Hériard, propriétaire, né à Cognac le 12 février 1874, fils de M. Jean-Pierre-*Paul* Hériard, notaire à Cognac, et de *Marie*-Anne-Thérèse Rambaud, avec Mlle Marie-Antoinette-*Marguerite*-Jeanne Callandreau, née à Cognac le 14 février 1874, fille de M. Pierre-Denis-*Amédée* Callandreau, aussi notaire à Cognac, et de Jeanne-*Marie* Robin. Les témoins pour le marié étaient MM. Pierre-Nicias Hériard, propriétaire, demeurant à Angoulême, et Gaston-Michel Audouin-Dubreuil, agent de change à Bordeaux ; ceux de la mariée, MM. Maurice-Charles de James, propriétaire, demeurant au château de Brassac, et Pierre-Jean-Octave Callandreau, professeur à l'école polytechnique, membre de l'institut, chevalier de la légion d'honneur, ses beau-frère et oncle. A ce mariage assistaient les nombreux amis des deux familles et l'élite de la société cognaçaise.

—

Le 10 janvier, a été bénit, à Saint-Louis de Rochefort, par l'archiprêtre M. l'abbé Bouquin, le mariage de M. O.-L.-M. Seguin, lieutenant au 7e régiment d'infanterie de marine, et de Mlle Anne-Marie Brillouin, fille de M. Amédée Brillouin, ancien président du tribunal de commerce de Rochefort, et sœur de M. Jean Brillouin, chancelier du consulat de France pour le grand-duché de Bade, à Manheim. Les témoins étaient, pour le marié, MM. Félix Seguin, son frère, avoué à Marseille, et le colonel Colonna de Giovellina, commandant le 7e de marine; pour la mariée, son frère, M. Georges Brillouin, rentier à Gaujan (Gironde), et son cousin, M. Paul Izenic, inspecteur d'académie à Angoulême.

—

Le 11 janvier, en l'église Saint-Vivien de Saintes, magnifiquement décorée, a été bénit, par M. l'abbé de Clock, vicaire à Beaune (Côte-d'Or), frère du marié, le mariage de M. Maurice-Clément-*Georges* de Clock, domicilié à Falaise (Calvados), né à Brennes (Haute-Marne) le 20 octobre 1876, fils de Clément de Clock, demeurant à Dijon et de feue Marie-Berthe de Verseilles, avec Mlle Louise-Marie-*Marthe* Marguier d'Aubonne, née à Versailles le 6 août 1864, fille du colonel Louis-Antoine-Marie-Maxime Marguier d'Aubonne, décédé à Aubonne (Doubs), et de Marie Picot de Buissaizon, décédée à Strasbourg, demeurant à Saintes chez son beau-frère, M. le comte de Lacoste de Laval, capitaine au 6e de ligne. Les témoins étaient pour la mariée, son cousin, M. Maurice-Ferdinand de Launey, inspecteur général des haras, et M. le capitaine Charles-Joseph-Marie-Louis Ropper, du 6e de ligne; pour l'époux, MM. Marie-

Digitized by Google

Ulrich de Clock, chevalier de Pie IX, son oncle, et Arthur de Clock, son cousin.

—

Le 12 février, a été bénit, en l'église Saint-Mathias de Barbezieux, par M. l'abbé Guilbaud, archiprêtre, qui a prononcé une délicate et spirituelle allocution, le mariage de M. André Cormelié, négociant à Jonzac, né le 1er février 1874, fils d'André-Henry Cormelié, négociant, et de Marie-Alexandrine Guérin, avec Mlle Anne-Jeanne-*Suzanne* Peychez, née à Angers le 21 mars 1880, fille de Jean Peychez, sous-préfet de l'arrondissement de Barbezieux, officier de l'instruction publique, et de Clara-Marie-Léontine Textor de Ravisi, petite-fille de M. le baron Textor de Ravisi, commandeur de la légion d'honneur. Les témoins étaient : pour la mariée, MM. Regnault, préfet de la Charente, Hipolyte Laroche, ancien préfet de la Charente, ancien gouverneur de Madagascar; pour le marié, MM. Alexandre Guérin, négociant, son oncle, et Armand Castillon du Peyron, négociant à Cognac.

—

Le 21, mariage à Barbezieux de Jean-Marie-Joseph Fougerat, propriétaire, licencié en droit, demeurant à La Rochefoucauld, où il est né, le 18 novembre 1871, de feu Jean-Aristide Fougerat, ancien notaire, et de feue Marie-Octavie Fougerat, avec Marie-Louise-Emilie-Marguerite-Thérèse Daviaud, née à Barbezieux, le 20 octobre 1876, de Prosper-Georges, notaire, et de Marie-Andréa Boucherie.

ARCHÉOLOGIE

L'ÉPIGRAPHIE A SAINT-HILAIRE DE VILLEFRANCHE

La découverte d'un ossuaire nous a appelé a Saint-Hilaire de Villefranche. (Voir numéro du 1er novembre 1899; t. XIX, page 348). Nous serions bien coupable si nous négligions les autres particularités archaïques que nous offre le bourg. Et d'abord l'église ; autour s'étendait le cimetière, comme nous l'avons dit. A quelle époque fut-il supprimé ? Nous ne le savons, mais la pièce suivante, aux archives de la paroisse, nous apprend qu'en 1789 on parlait déjà de l'ancien cimetière. C'est le dernier curé avant la révolution, Dupin, qui a rédigé ce procès-verbal ; le papier est en fort mauvais état ; plusieurs mots manquent.

*
* *

« BÉNÉDICTION DE LA CHAPELLE DU CALVAIRE

L'an de grâce 1789, 7 juin, en conséquence de l'article sept de la déclaration du Roy, du dix-neuf janvier mil sept cent soixante-seize, et en conséquence du procès-verbal de M. l'archidiacre du vingt-sept avril mil sept cent quatre-vingt, décide qu'essentiellement il fallait conserver les restants de l'ancien cimetière et la croix qui y est placée, soit par respect pour les

Digitized by Google

cendres des [morts], soit pour les processions du Saint-Sacrement et autres.

Et en conséquence de l'ordonnance de monseigneur l'évêque qui ordonne que [ce] cimetière ne soit employé, à l'avenir, qu'à l'usage dc l'office divin le premier juillet mil sept cent quatre vingt cinq; et en conséquence d'un acte reçu [par] Roy, à Saint-Jean [d'Angély] le vingt sept août mil sept cent quatre-vingt-six, où le sydic [et les habi]tants assemblés ont unanimement arrêté entre eux que le restant de l'ancien cimetière serait conservé, ne voulant ni entendant aucun qu'il soit jamais re ni aucunement changé de nature; et qu'en outre la croix qui y est actuellement reste à perpétuité, soit par respect pour les cendres de leurs ancêtres, soit à cause de la sainteté du lieu, soit enfin pour faire les processions susdites qui, de tous les temps [se sont faites] autour dudit terrein et ne peuvent se faire absolument ailleurs; et qu'en conséquenee iceluy terrein sera désormais appellé et reconnu pour le lieu du calvaire. Arrêté encore de plus que toutes les noix provenans sur l'ancien et le nouveau cimetière serviront à l'usage et entretien de la lampe de l'église. Et en conséquence les habitants ont détaillé dans leur dit acte notarié les susdites visites de M. l'archidiacre et les ordonnances de monseigneur l'évêque. Et en conséquence le neuf may mil sept cent quatre-vingt-neuf, Jean de Launay ayant, par écrit signé de luy, fait présent [du tom]beau à lui appartenant,

Dans le mois de juin a été fait cedit tombeau ou chapelle du calvaire posé dans cet ancien cimetière, et dans cedit tombeau une niche fermée par un grillage en fer, dans lequel grillage sont inscrites, découpées les lettres formant les sept mots suivants, sçavoir : *l'ancien cimetière devenu la place du calvaire.* Dans la niche est renfermé, derrière le grillage, une descente de croix. Chaque jeudi saint on yra au soir processionnellement chanter et faire l'adoration de la croix, comme moment plus commode aux gens de la campagne; et aux processions du Saint-Sacrement, on s'en sert comme d'un reposoir qui tient lieu de reposoir portatif qu'on avait coutume de tout temps de faire sur cet ancien cimetière.

Le 7 juin de l'année présente (1789), le jour de la bénédiction de cette chapelle, ayant été annoncé dans la paroisse et dans le voisinage, jour d'une grande dévotion et satisfaction et zèle.

Et cela en foy de quoy j'ai signé: Dupin, *curé.*»

Le signataire de ce document est Jean-Robert Dupin de La Guérivière, sur lequel nous donne quelque renseignement l'ouvrage *Pierre-Louis de La Rochefoucauld*, page 71. Né en 1730 à La Guérivière en Poitou, d'abord un des quatre curés de Saint-Pallais à Saintes, puis pourvu, en 1775, de la cure de Villefranche, il jura, se fit marchand, tout en continuant à administrer les sacrements; il fut renommé curé de Saint-Hilaire en 1803, et mourut à Juicq le 11 décembre 1804, âgé de 74 ans.

Digitized by Google

*
* *

I. — A L'ÉGLISE

L'église, du XIIe siècle, qui fut respectée pendant la révolution, n'est pas un monument remarquable. Elle a plusieurs inscriptions qui ne laissent pas d'avoir quelque intérêt.

La porte latérale, très moderne, a sa date gravée :

PIERRE PERIGAU 1817

Elle est accostée de deux étroites fenêtres qu'on a faites avec des pierres tombales ; et les idiots qui les ont façonnées ont eu soin d'enlever la partie supérieure de l'inscription latine, ce qui rend le sens impossible à deviner :

HOC ILLE
OB IBI
SECL ACELLI
HVIVS ECTVS VT HIC IACEAT

SOVBS CE TOMBEAV GIST SAVARIT BALISTE
QVI EN SON TEMPS FVT VN FAMEVX LEGISTE
MAIS PVIS APRES DESIRANT SERVIR DIEV
LE GRAND TRACAS DV BARREAV IL DELAISSE
POVR ESTRE PRESTRE ET CVRE DE CE LIEV
OV IL EST MORT EN CELEBRANT LA MESSE
1640 AAGE DE 70 ANS CURE

La cloche dit :

SANCTE HILARI ORA PRO NOBIS DEVM LAN MIL CCCCLV

Dans le clocher une pierre porte la date de la reconstruction d'un des quatre murs qui s'était effondré :

IAI · ETE · REBATI · EN · 1817 · SUR
LA · CONDUITE · DE · MICHEL · CHARTIER
DU · LIEU · DESORMEAUX · ADIOINT · A · M
BALLANGER · MAIRE · DE · CETTE
COMMUNE · EN · 1817

Une pierre dans le mur de l'église, à l'intérieur, porte ce quatrain :

POVR · AVOIR · LONG · TEMPS · BIEN · SERVI
LE · CVRE · DE · CETTE · PARROISSE
CY · GIST · MON · CORPS · LAME · HORS · DANGOISSE
AYANT · SON · BON · ANGE · SVYVI ·

Puis sous un cœur, on a gravé ce distique :

SVBIT ET SANS MAL
FVT SON IOVR FATAL
IHS MA

Dans le chœur du côté de l'évangile est encastré dans la

Digitized by Google

muraille un petit monument funéraire; il se compose d'une pierre carrée entourée d'une moulure; au-dessus un blason complètement martelé; de chaque côté deux statues affreusement mutilées; au-dessous de celle de droite, on lit:

DOLEO

au-dessous de la seconde:

PLC

pour *ploro*.

Dans l'encadrement sont ces lettres dont le marteau iconoclaste n'a laissé subsister que trois lignes entières :

I H S
HOC MATHVRINVS BALISTVS XANTO SEPVLCHRO
CONDITVS HVIVS PRESBYTER ECCLESIE

PASTOR STRV S IBVS EDEM
ATQ TI TE VNERA M LTA DEDIT
PRA DVO PARO RTEM CINCTA RELIQVIT
MVR FOS CONSITA QV ARBORIBVS
BIS ENAS MIS PRO ILL DICAT IN ANNO
VT DEVS ÆTERNA LVCE FRVI FACIAT

On peut rétablir ainsi le texte primitif:

I H S
HOC MATHVRINVS BALISTVS XANTO SEPVLCHRO
CONDITVS [EST] HVIVS PRESBYTER ECCLESIE
[QVI] PASTOR[ALEM CON]STR[VXIT] S[VMPT]IBVS AEDEM
ATQVE ISTI TEMPLO MVNERA MVLTA DEDIT
PRATA DVO PAROCHO POST MORTEM CINCTA RELIQVIT
MVRIS ET FOSSIS CONSITAQVE ARBORIBVS
BIS SENAS MISSAS QVI PRO ILLO DICAT IN ANNO
VT DEVS ÆTERNA LVCE FRVI FACIAT

OBIIT DIE *(date manque)* ANNO MDC
IN PACE QVIESCAT

HODIE MIHI CRAS TIBI

*
* *

II. — A PITONNEAU

Tout près du bourg de Saint-Hilaire est le logis de Pitonneau, qui a donné son nom à une branche de la famille Baliste et qui est aujourd'hui l'habitation du fermier de M. de Roumefort.

Il y a une véritable débauche d'inscriptions, vers et fragments de vers; on a mis en hexamètres les noms des celliers et des granges, du pressoir et des étables. L'auteur, très précis, très méticuleux, n'a rien oublié; s'il a indiqué la cuisine, CVLINA, il n'a pas négligé l'opposé de la cuisine SORDIDA TERGO afin que le parallélisme fût complet. J'ai pris tout ce que j'ai trouvé, sans me flatter de n'avoir rien laissé échapper; le sens de ces diverses

Digitized by Google

bribes ne m'a pas paru toujours très clair ; je transcris au hasard.

D'abord un grand portail. Chaque pierre formant le cintre porte un mot ; six d'un côté, six de l'autre qui se correspondent.

HINC HIC

VITIVM. BELLVM. LIS. MORBVS. EGESTES. FVGIANT. MANEANT. PIETAS. REQVIES. PAX. COPIA. VIRTVS.

La symétrie est parfaite :

Vice, guerre, procès, maladie, pauvreté, hors d'ici ; restez, piété, tranquillité, paix, abondance, vertu.

Sur les deux pierres qui forment imposte il y a d'un côté :

STRVCTVRÆ . LVDI

et sur l'autre :

DELICIÆQVE . MEÆ

ce qui forme un vers pentamètre et nous avertit que cette construction a été une distraction pour le propriétaire et fait sa joie.

Au-dessus du portillon :

BONA PORTA

avec cette date dans un cartouche : 1663 ; sur ce même portillon, mais à l'intérieur de la cour :

PAVLATIM OMNIA FIENT

allusion évidente aux constructions successives du propriétaire qui a eu soin de dater les différents bâtiments du domaine.

Sur les deux impostes :

INTRA
INTRA.

Profitons de l'invitation ; entrons par la *bonne porte*.

Un grand bâtiment dans la cour à droite contenait chais,

Digitized by Google

pressoir et tout le mobilier vinaire ; au-dessus des portes, au-dessus et au-dessous des fenêtres, à toutes les ouvertures, des vers ou fragments de vers chantent les louanges du vin ; en deux ou trois endroits la pierre fruste ne laisse guère voir que des restes de lettres, ce qui ne permet pas une reconstitution, et par suite rend les hexamètres incomplets.

Sur la grande porte :

CELLA VBI CELLA
1636

au-dessus de la première fenêtre, près du logis :

VINVM DAT

à la seconde :

RECREAT

à la troisième :

NVTRIT
CORPVS

la quatrième :

CORROBORAT
PECTVS

la cinquième :

AVGET ET INGENIVM

Au-dessus d'une porte à plein cintre :

TVRGENTES . CAPIO . VVAS

et plus loin la fin du vers :

SICCOS . REDDO . RACEMOS

C'était évidemment le pressoir qui recevait les grappes mûres et en faisait des râpes.

Le vin donne [des forces] VINVM DAT [vires ?], *égaie et nourrit le corps, fortifie le cœur, accroît aussi l'intelligence.*

Le corps de logis est au fond de la cour, bâtiment des plus simples : un rez-de-chaussée et un premier étage se développant sur une ligne droite.

A la porte d'entrée, un écusson sculpté dont le marteau a scrupuleusement détruit les meubles ; au-dessous une croix et ce distique :

†

HAS . MATHVRINVS . BALISTVS . CONDIDIT . ÆDES
HERES . FAC . PRO . ILLO . VOTA . PRECESQUE . DEO
1680

C'est Mathurin Baliste qui a construit cette maison.
Que ses héritiers adressent à Dieu pour lui des vœux et des prières.

Digitized by Google

De chaque côté d'un œil de bœuf est un monogramme où il est facile de lire le nom BALISTUS ; puis ce pentamètre :

LIBET

IN QVACVNQVE DOMO

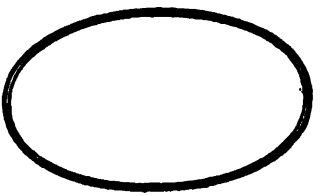

SUFFICIT VNVS HERES

ARAM INTVS.

A droite de la porte d'entrée, au-dessus d'une fenêtre :

SVM REGINA CVLINA

qui indique aisément que là était la cuisine ;

Et c'est par des dîners qu'on gouverne les hommes ;

d'autant que joignant le bâtiment central, une pièce construite en avançant dans la cour est aujourd'hui « souillarde » ou autre réduit ainsi désigné :

SORDIDA TERGO.

Deux autres fenêtres, l'une au-dessus de l'autre, disent, l'une :

FORTIS IN ADVERSIS

l'autre :

HOSTIS TVA TELA TIMEBIT.

A gauche de la porte deux autres fenêtres éclairaient comme celle de droite, l'une, le rez-de-chaussée, l'autre, le premier étage ; sur l'un :

FORTIS IN ADVERSIS

et sur l'autre :

STRVCTORI POST FATA SVPERSTES.

A l'intérieur un couloir sur lequel s'ouvrent plusieurs portes et un grand escalier. Sur le linteau de la porte d'entrée :

MANE . VADE . REDI

invitation à l'hôte :

RESTE ; MAIS SI TU T'EN VAS, REVIENS ;

presque en face de la porte un appartement au-dessus duquel est écrit :

PETIT IMA LYÆUS

c'est le chai où le vin se garde au frais.

Et tout près est le saloir :

DAT GVSTVM CVM ISTIS ESCA SVINA CIBIS

Le lard assaisonne bien les mets.

Digitized by Google

Enfin cet avertissement aux hôtes :

AVLÆIS . INDIGET . AVLA

Ma salle à manger n'a point de tapisseries.

On voit d'ici la disposition : cuisines, cave, saloir, salle à manger.

Au premier étage deux grandes pièces sur les portes desquelles sont ces textes :

SIC VOS NON VOBIS
ESTIS IN ORBE SENES

et l'autre :

SIC VOS NON VOBIS
ACCVMVLATIS OPES.

*
* *

Du côté opposé au chai s'étendent le grenier, la grange, l'écurie, l'étable.

D'abord l'éloge du foin qui fait les années prospères :

A FŒNO FERTILIS ANNVS

puis cette étymologie plus douteuse : c'est du mot *fœnvs* (revenu) que vient *fœnvm* (foin) ; le contraire est plus vrai :

FOENVM A FŒNORE DICTVM

ailleurs :

FIMVS

et ces sages conseils :

VILLICE SEMPER AGE

et encore :

NON OS VILLICE CLAVDE BOVI

Laboureur, travaille toujours ;
Bouvier, ne ferme jamais la bouche à tes bœufs ;

puis :

SAT CITO SI BENE
1674

enfin, sur des pierres isolées, encastrées dans la muraille, ces mots :

ALTER — ARATOR — DISPLICE

qui servaient à d'autres inscriptions aujourd'hui détruites, *disjecti membra poetæ.*

*
* *

Après les bâtiments, le jardin, vaste carré ceint de murs :

HORTVS CONCLVSVS AMŒNVS

C'est agréable un jardin bien fermé.

Digitized by Google

puis ce conseil : *Regardez, ne touchez pas*, formulé en ce pentamètre :

CONIICE TANTVM OCVLOS
NON ADHIBENDA MANVS

au fond du jardin, au bout de l'allée centrale :

HVNC MATHVRINVS BALISTVS
CONDIDIT HORTVM
PRO ILLO FVNDE PRECES
DVM BONA POMA LEGES.

C'est Mathurin Baliste qui a créé ce jardin :
Priez pour lui en cueillant les doux fruits.

Le rapprochement entre ces Baliste de l'église et ces Baliste du logis s'impose ; ce sont évidemment les mêmes, y compris ceux qui ont pour prénom Mathurin. A Pitonneau, les millésimes inscrits sont : 1663, 1674 et 1680, dates des diverses constructions de Mathurin Baliste. Or, dans la liste des curés qu'a dressée M. l'abbé Merlet de ses prédécesseurs, le premier en 1610-1640 est Savarit Baliste, « le fameux légiste » de l'épitaphe, qui mourut « en célébrant la messe. » Il eut pour successeur, 1640-1675, un Mathurin Baliste qui peut bien être le Mathurin Baliste qui construisit, à ses frais, le presbytère, fit de nombreux présents à l'église et légua au curé, pour douze messes par an, deux prés entourés de murs et de fossés, plantés d'arbres, comme le rappellent les distiques de sa pierre sépulcrale (1).

Je soupçonne le Mathurin Baliste-Pitonneau d'être l'auteur de toute cette épigraphie religieuse et profane.

LOUIS AUDIAT.

VARIÉTÉS

I

Notre compatriote et confrère M. Léonce Depont, le brillant auteur de *Sérénités* et *Déclins* (2 vol. in-18, chez Lemerre), dont j'ai dit dans le dernier n° de la *Revue* (*La jeune Saintonge poétique*) le riche et subtil talent, a répondu à l'hommage de la petite patrie par un salut plein d'émotion et de tendresse. Il a

(1) Voici quelques Baliste-Pitonneau :
Mathurin Baliste, sieur de Pitonneau en Saint-Hilaire de Villefranche, épousa, le 15 mai 1723, Anne Pitard, dont vint Martial Baliste de Pitonneau qui, né le 17 août 1729, eut pour parrain Martial Baliste.
Le 18 mars 1722, Angélique Duval est dite veuve de Guillaume Baliste, sieur de Pitonneau ; elle donne procuration à Alexandre de Guip, sieur de Surant en Saint-Hilaire de Villefranche. (*Archives de Saintonge*, t. III, p. 102).

Digitized by Google

écrit spécialement pour la *Revue* la belle poésie suivante, d'une musique si exquise, d'un charme si pénétrant. G. A.

PETITE PATRIE

Pour ma Saintonge.

Les labours ondoyants forment à l'horizon
Une immobile mer sous la brume nacrée,
Car le sillon béni qui tressaille et qui crée
S'est fait des grains obscurs la féconde prison.

Vestige conservé sous la nocturne cendre,
L'aurore est le reflet d'un harmonieux soir.
Sur le vallon où si souvent je vins m'asseoir
Je ne sais quelle paix grave semble descendre.

Au fond de ma pensée, en souvenirs confus,
Des ancêtres dormants s'allume l'âme éteinte.
Au loin un angélus du passé vibre et tinte,
Ne suis-je pas l'enfant que naguère je fus ?

Après l'exil amer et la cruelle épreuve,
Douce terre au giron maternel, me voici
Vieilli par le remords, par la peine adouci,
Et de ton lait sacré de nouveau je m'abreuve.

Je revois ton soleil, et les rouges guérets
Où tes grands paysans conduisent leurs charrues ;
Tes plaines par le vent d'automne parcourues,
Et tes ruisseaux d'argent aux murmures discrets.

Je revois les troupeaux qu'en filant sa quenouille
Guide quelque humble aïeule aux récits attachants,
Et les pasteurs naïfs dont m'émeuvent les chants,
Et les temples au seuil desquels je m'agenouille.

Et j'écoute l'écho vaguement affaibli
Qui, plus mystérieux, se précise et s'obstine,
Et répète en pleurant ma prière enfantine,
Et reprend tout mon cœur qu'envahissait l'oubli.

Je retrouve, embaumés ainsi que des reliques,
Le toit et le verger déserts où m'apparut,
Comme au faucheur biblique un jour se montra Ruth,
La vierge liliale aux yeux mélancoliques.

Dans la grâce achevant le radieux décor,
Je revois les coteaux divins aux lignes nobles,
Très longtemps couronnés de fertiles vignobles,
Où d'antiques moulins parfois tournent encor.

Digitized by Google

Et par les mêmes prés, dont je suivais les sentes
En folâtrant sous l'œil pacifique des bœufs,
J'arrive, pèlerin songeur, aux bois herbeux
Où j'évoque attendri bien des choses absentes.

Puis je retrouve aussi les portails hauts et ronds
Où le foin s'engouffrait en lourdes charretées;
Et la moisson bénie et les grappes fêtées
Par les maitres joyeux et les durs tâcherons;

Et les groupes dansants et les tables fleuries
Du temps où débordait la grange ou le cellier,
Et l'accueil bienveillant et l'air hospitalier
Que réservaient aux gueux les riches métairies.

Et tout ce que j'aspire, et tout ce que je vois,
Et tout ce qui m'attriste ou me charme à la ronde,
L'Océan furieux qui s'agite et qui gronde,
Le souligne âprement de sa rythmique voix.

Et tant de visions ineffables, surgies
D'un sol où tant d'aïeux vénérés ont vécu,
Ne cessent d'attirer mes regards de vaincu
Que hantent sans pitié d'augustes nostalgies.

Et la terre natale et rebelle aux départs,
Dont le sourire enchaîne et dont l'amour captive,
Résume en sa chanson délicate et plaintive
Les angoisses, les deuils et les rêves épars.

Et sans que sa douleur éternelle tarisse
Les trésors d'un labeur inépuisable et sain,
Elle berce l'enfant prodigue sur son sein,
Comme fait une vieille et fidèle nourrice.

LÉONCE DEPONT.

—

II

A TRAVERS L'HISTOIRE DE LA CONTRÉE

L'*Echo charentais* de Barbezieux, du 5 novembre, reproduit la pièce suivante :

Le 4 janvier 1753, pardevant Braud, notaire royal en Saintonge, Pierre-Arnaud de Massacré, chevalier, seigneur de La Richarderie, Reignac en partie et autres lieux, demeurant en son logis de Réolle, paroisse de Reignac, agissant en qualité de mari de Marie-Anne Galliot, déclare qu'il y a environ deux ans le clocher menaçait de tomber et d'écraser la voûte de l'église; après avoir représenté inutilement à Pilon, agent des créanciers de la comtesse de Montmorency-Laval, l'obligation où étaient

Digitized by Google

les créanciers, en qualité de co-seigneurs de Reignac, de contribuer aux réparations dudit clocher, il avait, pour éviter une catastrophe, fait descendre et refaire la charpente à ses frais; avant de la faire remonter, il a sommé les créanciers de contribuer pour leur part, par acte du 9 novembre 1751, aussi inutilement. Il proteste donc.

Le texte dit: « créanciers de madame la comtesse de Montmorency-Laval » et l'en-tête : « créanciers de madame la comtesse de Saujon ». Or un acte du 2 mars 1747 la désigne en ces termes « haute et puissante dame madame Marie-Louise-Angélique de Barbarin, de Reignac, comtesse de Saujon, demeurant en son château de Reignac. »

En effet, Joseph-Auguste, comte de Montmorency-Laval, fils de Gabriel de Laval et de sa seconde femme Adélaide du Roure avait épousé en 1747. Marie-Louise-Angélique de Barbarin, veuve du comte de Saujon.

» Une note donne un extrait de l'inventaire dressé le 15 avril 1758, après la mort du seigneur de La Richarderie, à la requête de sa veuve, Marie-Anne Galliot : « Une veste d'écarlatte doublée de pelluche en soie verte et blanc, boutons et boutognères et un galon d'or, deux paires de culottes de même que l'habit, etc., le tout estimé en blocq la somme de 150 livres. »

*
* *

Et puisque l'occasion s'en présente, citons quelques Barbarin qui ont échappé jusqu'ici aux recherches, d'autant que la famille a disparu des Charentes.

Parmi les papiers des Rabaine appartenant à M. Ribereau, de Passirac (Charente) qui ont fourni à M. Charles Dangibeaud pour le XIXe volume des *Archives*, tant de pièces sur cette grande maison saintongeaise, se trouvent encore trois cahiers de papier au timbre de la généralité de Poitiers, concernant la famille des Barbarin. Ils ajouteront quelques noms à la généalogie des Barbarin, que M. Henri Beauchet-Filleau a donnée dans le t. I, p. 261 du *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou*, nouvelle édition. On remarquera que le cachet du testament de François Barbarin de La Mothe n'a pas pour armes celles que le *Dictionnaire* attribue aux Barbarin d'Angoumois, Saintonge et Poitou :

Le premier cahier renferme « un extrait des minutes du greffe du Petit-Gouave, coste Saint-Domingue » daté du 11 août 1730. C'est un inventaire détaillé fait à la requête de Bernard de La Forgue, exécuteur testamentaire de François Barbarin de La Mothe, capitaine d'une compagnie franche du détachement de la marine, décédé en l'île de Saint-Domingue; Jérosme Surgnier de Vertillat, lieutenant audit siège faisait fonction de procureur du roi, et le sieur de Saint-Martin assistait comme témoin. Voici les objets les plus intéressants : Tables en acajou, lits, coffres, façon espagnolle, couteaux à manche de fayance, assiettes de porcelaine, couverts d'argent, colliers d'or, tabatière d'écaille, épée riche, paire de pistolets garnis d'acier, cein-

Digitized by Google

ture de soie et argent, jupon de moire blanc garni d'un réseau d'argent, écharpe de soie avec une boule de vermeil à pierre fausse, habits de différentes couleurs, etc. Sur le bureau du défunt : Une bible in-folio et une cassette d'argent dans laquelle étaient renfermés : 1° « un paquet cacheté de deux cachets noirs qui ont pour armes, *un champ d'azur semé de losanges*, sur lequel paquet était écrit : « Testament de François Barbarin de La Mothe pour être ouvert et exécuté soudain après ma mort ; » 2° le contrat de mariage de feu Pierre-Alexandre Labé avec Françoise-Angélique Gaultier, épouse dudit sieur de La Mothe, au rapport de Guillemot et Grenot, notaires royaux à La Rochelle (8 novembre 1710) ; 3° contrat de mariage de feu de La Mothe avec ladite dame Françoise-Angélique Gaultier (13 janvier 1723) ; 4° contrat de bail à ferme d'une habitation de nègres, fait par le sieur de Saint-Pré au feu sieur de La Mothe (1724) ; 5° partage des biens entre ledit sieur Labé et le sieur de Vaumartin en 1712 ; 6° une commission d'enseigne dudit défunt (1718) ; 7° une autre de lieutenant en 1724, et une de capitaine accordée en 1729 ; 8° congé accordé par sa majesté au défunt en 1729 ; 9° reçu de Guillaume Angibaud pour la ferme et habitation de céans, acheté par la dame Labé (1720), etc. Après avoir détaillé les ustensiles de cuisine, les instruments et machines installés dans les sucreries, l'inventaire compte et donne les noms des « nègres, négresses, négrillons, négrillonnes », appartenant au sieur de La Mothe, tant en son habitation qu'en celle affermée au sieur de Saint-Pré, plus de cent noms ; les chevaux au nombre de quatre, trente-huit bœufs, six vaches, un troupeau de cabris, etc.

Le second cahier renferme un « extrait des minutes du greffe du même siège, touchant la vente faite le 16 septembre 1730, des susdits objets inventoriés. »

Dans le troisième cahier se trouvent : 1° un contrat pardevant le notaire royal en la ville et juridiction du Petit-Gouave, par lequel le sieur de La Mothe achète une maison et ses dépendances (1728) ; 2° une procuration de l'année 1738, en faveur de Marie Barbarin de La Mothe, faite pardevant le notaire royal de « Confollans », parle du testament de F. Barbarin de La Mothe et de sommes remboursées au seigneur de La Fayette. Cette pièce en très mauvais état est signée : Marie Barbarin de La Mothe, Lorigeard, paraphée par le juge sénéchal « en la ville et comté de Confollans. » Au bas un cachet à froid presque illisible ; l'écu parti est surmonté d'un casque.

*
* *

Dans le numéro du 3 décembre 1899 : « Acte capitulaire (23 décembre 1753) à la porte de l'église de Barret, « issue de sainte messe », devant Braud, notaire royal, le syndicq de la paroisse Jean Gardrat, greffier dudit Barret, les collecteurs Pierre Ducellier, Pierre Quinqueneau et Mathurin Aubineau, laboureurs, exposent aux habitants assemblés que Jean Jean, charpentier, François André, laboureur, son gendre, et Jean Loiseau, ont

Digitized by Google

obtenu un jugement de l'élection de Saintes qui les raye des rôles des tailles de la paroisse, et demandent à Louis Gardrat, notaire royal et juge sénéchal de Barret, Jean Bouvy, procureur, Jean Goy, huissier, Pierre Grimard, sergent, Jean Goy, bourgeois, Jean Taillefert et autres habitants, s'ils consentent à cette radiation ; lesquels, après avoir délibéré entre eux, somment lesdits syndics et collecteurs de les inscrire, de les poursuivre jusqu'à arrêt définitif, approuvant et garantissant le syndic. C'est là une nouvelle preuve de l'exercice du suffrage universel et de l'indépendance de ces paysans qui en appelaient du tribunal à la cour.

Dans le numéro du 7 janvier 1900 : « Le 13 août 1747 par acte passé devant Chety, notaire royal en Saintonge, dans la sacristie de Barbezieux, en présence de Pierre Fournier, laboureur, de la paroisse de Saint-Paul, et Antoine Dupuy, aussi laboureur en celle de Vignolles, témoins requis, François Garat, prêtre, curé de la ville, Paul Drilhon, procureur fiscal du marquisat, exposent à Me Pierre Tilhard, sieur de Pongaudin, avocat, Jean Coffre, maître épinglier, Martin Gilbert, filacier, Pierre Moreau, marchand, Jacques Polard, voiturier, et autres, qu'il faut, au lieu de Me Jean Banchereau, juge de Brie, et Jean Troussain, nommer deux nouveaux fabriciens ; et ils nomment pour cinq ans Pierre Berthonneau, maître chirurgien, et Joseph Gautier, maître épinglier.

Le numéro du 11 février reproduit une assemblée capitulaire (20 août 1753) à Angeduc. Jean Guillochon, syndic en charge, Jean Papin le jeune et François Galleteau, collecteurs, ont convoqué les habitants pour faire le tableau des syndics et collecteurs pour les années 1754-55-56. Sont nommés pour premiers collecteurs Pierre Nadaud pour syndic, François Larette, Jean Gaschet, syndic, et François Desvignes, Pierre Magnier pour syndic, François Faugeron ; pour seconds collecteurs Jean Gilbert, Jean Brulaud et Pierre Moreau.

—

III

LE GÉANT GARGANTUA EN SAINTONGE

Je viens de relire avec délices, en dépit du jugement sévère de La Bruyère, « la vie très horrifique du grand Gargantua....., jadis composée par Me Alcofribas, abstracteur de quinte essence. » J'ai trouvé l'œuvre rabelaisienne pleine de « pantagruélisme » et de « haulte gresse. » Tout a été dit sur Rabelais, et loin de moi la fallacieuse pensée d'apporter sur le grand écrivain, le maître moqueur, à la verve bouffonne et géniale, « qui résume en lui tout le moyen âge sensuel, facétieux, satirique et railleur, » un jugement nouveau qui ne serait qu'une inutile compilation.

L'île d'Oleron a conservé le souvenir du géant ; ce sont quatre mégalithes à Saint-Pierre, Saint-Denis, Dolus, qu'on appelle galoche ou fourchette, cuiller et palet de Gargantua. Manger comme Gargantua est d'ailleurs un proverbe vulgaire en Saintonge.

Digitized by Google

C'est le héros de Rabelais qui fait forger, pour lier son fils Pantagruel, une des quatre chaînes qui ferment le port de La Rochelle ; c'est encore lui qui, assis sur la flèche de Fontenay-le-Comte, un pied sur le clocher de Niort, l'autre sur celui de Luçon, remplissait le port de La Rochelle (*Revue d'Aunis*, IX, 348), d'après une tradition poitevine. On dit encore, en Saintonge : « Thieu l'houme a-t-in vent' de Gargantian ». C'est sa femme qui, à Saint-Fort sur Gironde, au terrier de Beaumont, avait voulu construire un pont ; elle avait chargé de pierres sa *dorne*, mais les cordons du tablier s'étant rompus, formèrent l'éminence qu'on y voit encore, et que les Saintongeais nomment bizarrement « un terrier. »

Les recherches fécondes des érudits contemporains, savants et patients, tels des bénédictins et des enlumineurs moyenâgeux — et notamment de notre grand Burgaud des Marets, une des gloires de la Saintonge, parce qu'il est le prince des poètes patois — ont prouvé surabondamment que le bon géant Gargantua n'était pas sorti tout armé du cerveau de Rabelais, n'était pas une pure invention de son imagination puissante.

« Rabelais avait pris son thème dans une chronique fabuleuse, dans une légende burlesque, de celles que colportaient les marchands ambulants (1) », où « le géant Gargantua allait de pair avec les héros des vieux romans carolingiens et bretons... (2) »

Il m'a paru intéressant et passionnant à la fois de rechercher si notre chère Saintonge n'avait pas eu son géant Gargantua à elle. J'ose dire que j'ai réussi dans cette œuvre pie.

Je ne sais si le Gargantua saintongeais était une manière d'Hercule et de mythe, si c'était, comme ailleurs, un

Gargantua qui a chepveulx de plastre.

Tout ce que je puis affirmer, c'est que la tradition orale dont les racines plongent dans un lointain et mystérieux moyen âge, nous a transmis un géant Gargantua dont l'image s'estompe et s'efface, et qu'il faut conserver à la postérité avant l'évanouissement total.

J'entends encore mon grand'père me conter joliment de sa voix chevrotante : « Le grand jhian Gargantian à chevau sû sa jhubine ç'avait, en manière de talbot, ine troûgne de châgne, avait but la Chérente en passan à Cougnat ; il allait devar Bourdiâ faire la yeire ou Sab'Razin anvec Charlemagne. Arrivet à Guitre, i'tombit de l'eive (en parlan prr' raspé) et tombe que te tombe et russe que te russe si bein qu'o fasit thiellei deu grand russiâ thi s'intitulan l'Isle et la Droune. A fine force de trr'pé et de gassouyé dan la fagne, sei bot eitian enchoutit. Arrivet à Fronsat (près Libourne), i-l-eit curit et o fasit la butte de Fronsat. Fatidié il allit à Libourne prr'faire ine bonne mérienne. Il avait sé. Fouquette; le v'lat thi se fouette de jhambiyon sû la ruvière de Libourne et bouet que te bouet. O fasait soubarne. Il avalit

(1 et 2) Louis Molland, *Vie de Rabelais*, page XV.

Digitized by Google

jne dozaine de bourrée d'ajhon et jhuchit en étrr'nuan: «At choum! at choum ! Cré, boune jhen, que jhe vin d'avalé in mouchit. »

Ce qui vient d'être narré et qui n'est qu'un extrait des contes populaires, parfois gravcleux, ce ne sont point des imaginations de grand-père pour bercer le sommeil d'un enfant curieux, mais bien plutôt des légendes savoureuses qui se transmettent pieusement, fidèlement de génération en génération et qui ont été contrôlées : car il faut se défier des souvenirs d'enfance. Que si vous interrogez les paysans de la Saintonge et de la Gabacherie sur l'origine de ces légendes, ils vous répondront naivement. « Savon point, boune jhen. O-l-eit vrai puisque lei-z-ancien de nou-z-ancien-z-ou avant apprit à nou-z-ancien. »

Touchant respect! si vous me croyez maintenant, nous laisserons le bon jhian Gargantian de jhambiyon, pour l'éternité, sur la Dordogne : car suivre sa trace plus au sud, vers Bordeaux, serait nous exposer à conter des gasconnades ou des galéjades. Et maintenant, merci aux anciens de nos anciens.

— EMILE BODIN.

IV

UNE SOCIÉTÉ SECRÈTE CATHOLIQUE AU XVIIe SIÈCLE

Sous ce titre alléchant *Une société secrète catholique au XVIIe siècle*, M. Fr. Rabbe, a publié, p. 243-302 de la *Revue historique* de novembre 1899, des extraits des *Annales de la compagnie du Saint-Sacrement*, rédigés par le fils de ce René Voyer d'Argenson, qui fut intendant de la justice en Poitou, Saintonge, Aunis. L'idée d'une société laïque ayant pour but de travailler « non seulement aux œuvres ordinaires des pauvres, des malades, des prisonniers et de tous les affligés, mais aux missions, aux séminaires, à la conversion des hérétiques et à la propagation de la foi dans toutes les parties du monde, à empêcher tous les scandales, toutes les impiétés, tous les blasphèmes.... », fut conçue en juin 1627 par le duc Henri de Lévis de Ventadour, lieutenant du roi en Languedoc, qui le communiqua au P. Philippe d'Angoumois, capucin du couvent de Saint-Honoré à Paris. La société eut des succursales à Poitiers, La Rochelle, Angoulême, où elle fonda un hôpital général, Nantes, etc. En 1631, le roi, connaissant ce dessein qu'avaient de pieux laïques « de s'assembler en secret pour procurer la gloire de Dieu, le soulagement du pauvre et le bien de mon état, » écrivit à l'archevêque à Paris, Jean-François de Gondi, oncle du fameux coadjuteur, pour le prier d'approuver les statuts. Au refus de l'archevêque, on sollicita Rome qui les autorisa. M. Rabbe analyse année par année ses principaux actes, insistant sur ceux qui touchent au protestantisme. Ainsi en 1631, « soulagement spirituel et temporel des pauvres mendiants de Paris ; » visite aux prisons ; « on fit même confesser quelques prisonniers des cachots du châtelet. » Les femmes de mauvaise vie causaient alors de grands désordres dans les prisons : « elles y entraient et demeuraient en toute liberté. M. le procureur général fut averti par ordre de la compagnie et or-

Digitized by Google

donna aux geôliers de ne plus laisser entrer dans les prisons aucune femme de débauche. » C'est vers ce temps que « le père Amelotte (Denis Amelotte, né à Saintes en 1606, prieur de Champdolent, etc.), prêtre, personnage d'une haute piété et de très grande capacité, entra dans la compagnie. » Voilà pour une année.

En 1645, la compagnie de La Rochelle se signala contre les entreprises du ministre Vincent. L'intendant d'Argenson obtint de la cour de s'opposer aux entreprises des hérétiques. En 1646, la compagnie de Bordeaux demanda les bons offices de la compagnie de Paris pour la démolition du temple d'Archiac, bâti depuis l'édit, et en 1648 contre les filles du comte de Marennes, huguenot, qui avaient, dans l'église de Marennes, commis de grandes indécences, le jeudi saint, à l'égard du saint sacrement de l'autel et contre l'élection d'un échevin huguenot à Saintes. En 1651, à La Rochelle, un hérétique s'étant converti, sa femme et ses parents lui voulaient ôter ses enfants ; la compagnie le servit efficacement.

La compagnie est à son apogée en 1659. Mais elle avait excité des jalousies et des inimitiés. Le prince de Conti, un de ses ardents protecteurs, gouverneur de Guyenne, avait fait remettre aux pénitentes une fille de mauvaise vie. C'était un attentat à la liberté individuelle, surtout aux droits du parlement de Bordeaux, comme acte de juridiction. Aussi le parlement prit ombrage de la société et lui défendit de s'assembler (1er septembre 1658). Richelieu l'avait protégée ; Mazarin, après enquête, perquisitions, lutte secrète et opiniâtrée, la supprima (1665).

*
* *

Après ce mémoire, il faudra lire dans les *Etudes* des pères jésuites du 20 novembre, l'amusante *Lettre à M. Fr. Rabbe à propos d'une soi-disante découverte*. C'est le père Henri Chérot qui tient la plume et M. Rabbe passe un mauvais quart d'heure. Quel esprit, quelle verve impitoyable et quelle science ! M. Rabbe s'étonnait que « ce document important de l'histoire religieuse de notre Paris et de nos provinces eût pu échapper jusqu'ici à nos historiens, à notre Michelet lui-même » et comprenait « pourquoi les catholiques, qui dans le cours de notre siècle ont publié tant de pieux documents du XVIIe siècle, se sont bien gardés d'exhumer celui-là. » Et voilà que ce sont précisément les jésuites, le père Charles Clair qui, dans la livraison des *Etudes* (novembre et décembre 1888, janvier et février 1889), ont publié une série d'articles *La compagnie du Saint-Sacrement*, et cela d'après le manuscrit même n° 14.489 fonds français de la bibliothèque nationale, qui a servi à M. Rabbe. Le père a beau jeu : « Vous accusez les catholiques non seulement de silence, mais de silence intentionnel et intéressé. C'est cependant eux, monsieur, qui ont eu l'honneur de faire la découverte manquée par Michelet, et même par Feillet, et qui possèdent l'avantage d'avoir les premiers attiré sur elle

Digitized by Google

l'attention publique. Vous vous vantiez un peu trop tard ou un peu trop tôt — comme vous voudrez — de les avoir surpris en flagrant délit de dissimulation et de mystère. Voici que par un prompt revirement de la fortune, ils vous ont pris vous, monsieur, en flagrant délit d'ignorance et d'insinuation perfide. »

Et ce n'est pas son seul tort d'avoir donné comme inédit un document imprimé depuis dix ans. Les erreurs sont nombreuses : un des premiers adhérents fut « *François*-Adhémar de Monteil de Grignan, d'abord évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, puis archevêque d'Arles ; » non, c'était son frère Jacques-Adhémar de Monteil de Grignan, sacré évêque de Saint-Paul en 1645, nommé ensuite évêque d'Uzès en 1660.

Ailleurs, M. Rabbe semble croire qu'en devenant saint on changeait de nom, et d'un prénom on faisait un nom patronymique ; il écrit cette jolie phrase : « L'abbé Paul Vincent, qui devint saint Vincent de Paul. » Or, encore qu'il ait été réellement *abbé* de Saint-Léonard de Chaumes en Aunis, on ne l'a jamais appelé que « M. Vincent » et c'est avant d'être saint, en naissant, qu'il se nommait Depaul, comme son père et ses ancêtres ; il signait ainsi VINCENS DEPAUL. (Voir *Archives historiques de Saintonge*, t. XXIII, p. 183).

« Mais voici bien une autre trouvaille. C'est à faire frémir, en vérité. N'apprenons-nous point (p. 282) que la compagnie du Saint Sacrement « participe, en 1653 aux frais de la mission « du P. *Rodin*, jésuite ? » O mânes d'Eugène Sue ! Faut-il crier au plagiat du célèbre romancier, ou sa brillante imagination s'est-elle rencontrée avec l'histoire ? Rodin aurait donc existé deux siècles plus tôt qu'on ne le croyait ; mais enfin il ne serait pas un mythe sorti tout armé du cerveau enfiévré de l'auteur du *Juif errant*. Mais quel était ce Rodin ? La suite au même numéro : « ... Du P. Rodin, jésuite, qui repart pour le Tonkin, » où il avait déjà baptisé plus de cent mille personnes. » Or, ce *Rodin* est tout simplement un des missionnaires les plus connus dans l'histoire des missions de l'extrême Orient, le célèbre Alexandre de Rhodes, né à Avignon en 1591, mort à Ispahan en 1660, ainsi que l'indique le manuscrit : « elle prit part aux desseins du P. de Rodes, jésuite qui partoit pour le Tonquin... où l'on croyt qu'il a battisé plus de cent mille personnes... »

Le plus grave reproche adressé à l'éditeur, c'est d'avoir uniquement choisi dans le manuscrit ce qui l'intéressait, tout ce qui touchait au protestantisme, et par des suppressions systématiques de s'être mis à l'aise pour « affirmer que la religion des catholiques » était une religion fausse et cruelle, » en un mot d'avoir, en ne montrant qu'une partie des actes de la compagnie, fait œuvre de parti, non œuvre d'historien.

La réplique a paru dans la livraison de janvier de la *Revue historique*. Le directeur, M. Monod, y reconnait de bonne grâce les principales erreurs commises, et M. Alfred Leroux y fait remarquer qu'il avait lui aussi parlé de cette société et publie des extraits de ses registres dans le *Bulletin de la société*

Digitized by Google

archéologique du Limousin ; il a même ajouté que dom Beauchet-Filleau avait fait l'histoire du groupe parisien dans le *Règne de Jésus-Christ* (1884.)

Le P. Chérot a riposté dans les *Etudes* du 20 janvier. Pour être courtoise, la polémique n'en a pas été moins amusante.

Le *Bulletin du protestantisme* du 15 février à son tour reproduit des extraits du manuscrit « d'où M. Rabbe a eu la bonne fortune de les tirer » et aide à faire connaitre « le complot qui aboutit à la ruine du protestantisme français. »

—

V

UN SAINTONGEAIS VENDÉEN

JACQUES-LOUIS DOUSSIN, CHEF DE LA PETITE ÉGLISE

M. Bourloton continue, dans la *Revue du Bas-Poitou*, à publier les notes sur *Le clergé de la Vendée pendant la révolution*. La 3e livraison de 1899 nous parle de Louis Doussin, un saintongeais, dont nous avons raconté les exploits et la résistance au concordat dans *Une histoire de la petite église*, p. 22. Né à Saintes vers 1756, dit Rainguet, à Saint-Georges des Coteaux, dit M. Bourloton (1), chanoine régulier de Sablonceaux, puis curé à Sainte-Marie en l'île de Ré, il passa en Vendée, fut aumônier des armées royales. Mme de La Rochejaquelein, dans ses *Mémoires*, parle de lui comme d'un « des ecclésiastiques les plus zélés de l'armée, qui sauva une fois la vie à un grand nombre de prisonniers et qui arrêta le massacre par de vives et éloquentes protestations qu'il adressa aux Vendéens. Quelques années après, ayant été traduit devant un tribunal républicain, il fut acquitté en souvenir de cette action. »

A Dol, les Vendéens, acculés à la mer par trois armées républicaines, furent saisis d'une panique qui allait les perdre tous. L'abbé Doussin monta sur un tertre, en élevant un grand crucifix. « C'était un homme d'environ quarante ans, écrit Mme de La Rochejaquelein; il avait une voix de stentor; il fit un discours énergique aux soldats, parlant à la fois en prêtre et en militaire, leur présenta qu'eux, leurs femmes, leurs enfants périraient infailliblement, si l'on ne courait au combat, au lieu qu'on pou-

---

(1) C'est M. Bourloton qui a raison, comme le prouve cet extrait des registres paroissiaux de l'église de Saint-Georges des Coteaux, que veut bien nous envoyer M. l'abbé Archambaud, curé de la paroisse : « Baptême de sieur Jacques-Louis Doussin. Le onze septembre et an que cy-dessus (1753), a été baptisé Jacques-Louis né du même jour, fils légitime de Me Louis Doussin, maître chirurgien, de Saintes, et de Marguerite-Catherine Chéron, son épouse ; le parrain, Me Roy, notaire royal, et Dlle Magdelaine Delany, maraine. Roy. I. Ange. Gaudin, *curé de Saint-Georges.* »

Le 20 août 1783, dans la même église, un Jacques-Louis-François Doussin est présent au baptême de Jacques-Louis-François Foreau, fils de Jean-François Foreau, maître en chirurgie, demeurant sur cette paroisse à La Grange. La mère de l'enfant était Marie-Eustelle-Euphrasine Doussin.

Digitized by Google

vait espérer de les sauver en le rétablissant; il leur cria : « Mes » enfants, je marcherai à votre tête avec la croix ; que ceux qui » veulent se battre se mettent à genoux; je vais donner l'absolu- » tion aux braves ; s'ils tombent, ils iront en paradis ; mais, pour » les poltrons qui abandonnent leur Dieu, leur famille, point d'ab- » solution, ils mourront également, ils iront en enfer. » Plus de 2,000 hommes se mirent à genoux avec enthousiasme, l'absolution fut donnée à haute voix ; les soldats se relevèrent en s'écriant : « Allons en paradis ! Vive le roi ! » Ils partirent pleins d'ardeur, le prêtre à leur tête, qui ne cessait de les exhorter. » Il semblerait que Doussin ait lu la *Chanson de Roland ;* l'archevêque Turpin s'adresse aux Français et leur fait ce sermon : « Charles nous a laissés ici ; c'est notre roi ; notre devoir est de mourir pour lui... Or, battez votre coulpe et demandez à Dieu merci. Pour guérir vos âmes, je vais vous absoudre. Si vous mourrez, vous serez tous martyrs. Dans le grand paradis vos places sont toutes prêtes. » Et l'archevêque les bénit de par Dieu: « Pour votre pénitence vous frapperez les païens. »

Au retour de la campagne d'Outre-Loire, dont il fut un des rares survivants, Louis Doussin desservit la paroisse de Bourg-sous-la-Roche (1795). Dès 1792 il avait reçu de Mgr de Mercy, évêque de Luçon, des pouvoirs de vicaire général que le clergé vendéen lui contesta. « M. Doussin, dit l'abbé Rumaud, était un homme de beaucoup de talent, mais passablement intrigant. » On l'avait surnommé Synodin. Mercy en parle plusieurs fois dans ses lettres : 16 janvier 1796... « Vous avez vu qu'il (l'abbé Brumault) en parle comme d'un homme zélé, mais ardent, et qui a trop présumé des pouvoirs que je lui avais donnés, et qu'on a été très jaloux... » Il se fixa à Thorigny où il fut arrêté en juillet 1797, accusé d'avoir crié « Vive le roy, » à la vue de deux enfants mâles qu'on lui présentait à baptiser. Enfermé le 23 messidor à Montaigu, il fut transféré le 7 thermidor à Fontenay-le-Comte, où il eut à souffrir toute espèce de vexations. Il fut, le 2 frimaire an VI, condamné à la déportation et transféré à Rochefort; il s'évada dans la nuit du 8 au 9 janvier, accompagné d'un gentilhomme, Rossy de Rorteau, de Dompierre, près Belleville, prévenu d'émigration. Le commissaire du directoire exécutif donne son signalement. « Doussin (Jacques-Louis), prêtre âgé de 44 ans, natif de la commune de Saint-Georges des Coteaux (Charente-Inférieure), taille de 5 pieds 2 pouces ; cheveux, sourcils et barbe noirs, nez long et gros, bouche moyenne, menton fourchu, front ordinaire, visage élongé. » On le cherchait à Fontenay; il était à Thorigny (1798). A l'époque du concordat, il le combattit avec ardeur; il se fixa d'abord à Fontenay, puis demeura quelque temps au Pouzat, commune de Contré, puis habita Taugon, enfin Chagnolet, village de la paroisse de Dompierre où il mourut impénitent le 16 mai 1844, âgé de 80 ans. (Voir la brochure *Une histoire de la petite église*, par L. Audiat, 1895). Sa mémoire resta en vénération parmi les dissidents.

—

Digitized by Google

VI

UN PROCÈS, CONSÉQUENCE DE L'ÉDIT DE NANTES

Parmi les procès auxquels donnèrent lieu les différents articles de la révocation de l'édit de Nantes, M. Le Blanc veut bien nous signaler dans les *Arrêts notables* de Mathieu Augeard (Paris, 1756, in-folio, tome II, p. 410), un arrêt de la cour de Bordeaux, du 21 janvier 1711, qui regarde une famille de Saintes. Il s'agissait de savoir « si un François réfugié en pais étranger pour cause de religion, qui n'est revenu en France qu'après les six mois accordés par la déclaration de 1698, et qui a obtenu la permission du roi d'y demeurer, est recevable à demander les successions de ses père et mère, échues pendant son absence. »

« Etienne Guenon, secrétaire du roi, demeurant dans la ville de Saintes, meurt au mois de décembre 1709 ; lors de sa mort, il y avoit deux enfans, Jacques et Pierre; ce dernier étoit passé dans les pays étrangers dès l'année 1687, pour cause de religion. Etienne en mourant fait un codicille, dans lequel confirmant un testament qu'il avoit fait, et par lequel Jacques, son fils aîné, étoit institué son héritier universel, il laisse à Pierre, son petit fils, fils de Pierre, lors réfugié en Angleterre, la somme de 20000 liv. et veut qu'en cas de retour de Pierre son fils, cette somme lui appartienne, sous la charge néanmoins de substitution en faveur de Pierre son petit-fils, et de ses enfans.

Après le décès d'Etienne Guenon, Pierre son petit-fils intenta action contre Jacques Guenon son oncle, pour venir à partage des biens laissés par son ayeul ; il le fit assigner devant le sénéchal de Saint-Jean d'Angely, où Jacques Guenon demanda son renvoi devant le juge de Bussac, juge de son domicile, et dans la justice duquel il prétendoit que les biens dont on demandoit le partage étoient situés. Le sénéchal dénia le renvoi ; l'appel en fut porté au parlement de Bourdeaux.

Pendant la contestation Pierre Guenon, fils d'Etienne, revint dans le royaume, accompagné d'une fille qui lui étoit née en Angleterre; il ne fit point sa déclaration dans la premiere place frontiere ; mais étant venu à Paris, il se remit par ordre de monsieur d'Argenson, alors lieutenant général de police, dans les prisons du châtelet, où il fit une déclaration, contenant les emplois qu'il avoit eu en Angleterre, et protesta qu'il revenoit dans le royaume pour y vivre et mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine ; déclarant de plus qu'il venoit pour recueillir les successions de ses pere et mere, échues pendant son absence.

Monsieur d'Argenson, avant que de le mettre en liberté, en donna avis à monsieur Voisin, ministre d'état, qui, par ordre du roi, lui écrivit que si Pierre Guenon pouvoit donner une sûre et bonne caution de 10000 liv. qui répondit qu'il resteroit dans le royaume, et qu'il y feroit revenir sa femme et sa famille, sa majesté consentoit qu'il fût mis en liberté, après néanmoins s'être

Digitized by Google

converti, s'il étoit de la religion prétendue réformée. En exécution de cette lettre il donna la caution, et sortit de prison.

Etant arrivé en Xaintonge, et ayant été instruit du procès pendant au parlement de Bourdeaux entre Jacques son frère et Pierre son fils, au sujet de la succession d'Etienne Guenon son pere, il y présenta sa requête en intervention, et demanda d'être déclaré seule partie capable de recueillir la succession de son pere, conjoinctement avec Jacques son frere. La cause portée à l'audience de la grand'chambre, maitre Le Doux, pour le petit-fils d'Etienne Guenon, soutint que son pere n'étoit pas recevable à demander en sa faveur l'ouverture des successions de ses pere et mere; que lors de l'échéance de ses successions ayant été incapable de les recueillir, par son évasion hors du royaume, il ne pouvoit plus exercer aucun droit dans des biens, dont les déclarations du roi, surtout celles de 1689 et de 1698, l'avoient privé...

D'ailleurs la déclaration de 1698 avoit prescrit un délai fatal de six mois aux réfugiés pour entrer dans le royaume ; ceux qui ne sont pas revenus dans ce délai ne peuvent purger leur retardement par un retour postérieur. De plus, cette déclaration contient quatre conditions, dont pas une n'a été remplie par Guenon pere : la premiere, de faire sa déclaration dans la premiere place frontiere du royaume ; la seconde, de prêter serment de fidélité entre les mains du commandant ; la troisieme, de faire abjuration ; la quatrieme, de ramener sa femme et ses enfants: comme il n'a satisfait à aucune de ces formalités, toutes essentielles et nécessairement requises, sa voix ne peut être écoutée.

Il ne revient dans ce royaume que pour enlever les effets de la succession paternelle, qu'il lui sera aisé de faire passer dans les pays étrangers, où sa femme et le reste de sa famille sont actuellement; l'état du petit-fils seroit bien à plaindre, si une succession qui lui a été déférée comme une récompense de sa fidélité envers son prince, lui étoit enlevée par le retour d'un pere, dont toute l'affection se retournera vers des enfans qui ont suivi ses erreurs, et participé à sa désobéissance.

Enfin, son pere étant resté en Angleterre depuis 1687, et y ayant exercé un emploi de porte-fusil auprès du feu prince d'Orange, il n'a point conservé, lors de sa sortie du royaume, l'esprit de retour, il a perdu le droit de cité : ainsi il ne peut rien prétendre dans les successions échues pendant son absence.

Maître Albessard, pour Pierre Guenon pere, soutenoit au contraire que sa prétention ne pouvoit souffrir de difficulté; le délai de six mois, fixé par la déclaration du mois de décembre 1698 aux réfugiés dans les pays étrangers pour retourner dans le royaume, n'est point un terme fatal, qui leur ait enlevé l'espérance d'y revenir ; ceux qui ont été assez malheureux pour n'en avoir pas profité, n'ont pas été exclus d'avoir recours à la bonté du roi, qui a toujours montré un cœur de pere envers ses sujets, lorsque revenus à eux-mêmes, rentrés dans leur devoir, fideles à leur prince, ils ont imploré sa clémence ; l'attention principale de sa majesté étoit de rappeller dans le sein de la véritable

Digitized by Google

église ceux que des erreurs déplorables en avoient séparés ; ainsi Guenon pere étant revenu, et s'étant remis dans les prisons du châtelet de Paris, dont il est sorti par la permission du roi, pour demeurer dans le royaume, on ne peut plus lui opposer le délai de six mois porté par la déclaration de 1698; la volonté de sa majesté, marquée dans la lettre de monsieur Voisin, doit faire rejeter une semblable fin de non recevoir.

A l'égard des formalités requises par cette déclaration, elles ont été suffisamment remplies ; la déclaration faite par Guenon pere dans les prisons du châtelet de Paris, a tenu lieu, sans contredit, de celle qu'il auroit pu faire dans la premiere place frontiere ; il a réitéré son abjuration et prêté le serment de fidélité ; il a ramené une fille qui a pareillement abjuré ses erreurs : si sa femme et deux de ses filles sont encore dans le pays étranger, cette circonstance ne forme pas une raison contre sa capacité ; sa majesté s'étoit contentée de lui imposer la nécessité de donner caution jusqu'à la concurrence de 10000 liv.; il y obéit ; et il compte de faire revenir sa femme et le reste de sa famille dans 18 mois ; le roi a reconnu que l'obstination d'une femme infidelle ne pouvoit point empêcher le retour du mari fidele. Si les soins de ce mari ne réussissent pas, il se trouvera exposé à une perte de 10000 liv., mais l'absence de sa femme ne peut lui porter aucun préjudice, ni l'éloigner de la succession de son pere, son retour ayant été agréé par sa majesté.

D'ailleurs, son fils n'est pas partie capable pour lui contester son habileté à succéder »...

C'est encore abuser de nos maximes, de dire qu'ayant exercé un emploi chez le feu prince d'Orange, il a perdu le droit de cité ; il n'y a que des lettres de naturalité prises dans un royaume étranger, qui effacent la qualité de citoyen : or, il n'en a point pris, et son retour justifie qu'il a toujours conservé un cœur véritablement françois ; l'idée flateuse de pouvoir revenir un jour dans son pays lui a adouci tous ses malheurs, et il ne croyoit pas que la satisfaction qu'il ressent d'y être revenu, dût être troublée par son propre fils. »

Monsieur l'avocat général Dudon conclut en ce sens. «La cour, par arrêt du 22 janvier 1711, a reçu la partie d'Albessard partie intervenante ; l'a déclaré capable, à l'exclusion de son fils, de demander la succession de son pere ; lui a fait défenses d'en vendre ni d'aliéner les capitaux, et a adjugé au fils une provision telle qu'elle seroit reglée par les parens. »

*
* *

Notre confrère M. le docteur Paul des Mesnards nous communique les notes généalogiques sur les personnes ci-dessus nommées :

I. — Etienne Guenon, né en 1634, marchand de la ville de Saintes, échevin de 1641 à 1671, puis qualifié noble homme, seigneur des Mesnards en la paroisse du Douhet, conseiller-secrétaire du roi près la cour des aides de Bordeaux, par

Digitized by Google

lettres du 8 octobre 1701, mourut le 11 mai 1709, âgé de 75 ans et fut enterré dans l'église du Douhet, en présence de Jacques Guenon, avocat en parlement, son frère, et de Pierre Guenon, avocat au présidial de Saintes, son neveu ; il avait épousé, par contrat du 19 février 1656, Marie Légier, fille d'André Légier, marchand et bourgeois de Saintes, et d'Anne Tuffé. Il eut neuf enfants :

1° Jeanne, né au Douhet le 14 janvier 1657 ;
2° Françoise, née au Douhet le 22 juin 1659 ; mariée en 1679 à Philippe Mesnard, sieur d'Air, ministre protestant à Saintes, puis réfugié en Danemark et en Angleterre ;
3° Etienne, né au Douhet le 9 novembre 1661 ;
4° Jeanne, née au Douhet le 9 octobre 1662 ;
5° Jacques, qui suit, dont la descendance a formé la branche des Mesnards, né au Douhet le 30 août 1664 ;
6° Marie, jumelle de Jacques ;
7° Pierre Guenon, seigneur de Beaubuisson, qui vient après son frère ;
8° Samuel, né le 15 janvier 1670 ;
9° Anne, née le 6 avril 1672.

II. — Jacques Guenon, seigneur de La Tour, de l'Isle et des Mesnards, né au Douhet le 30 août 1664, épousa, par contrat du 3 février 1703, Esther Raboteau, fille de feu messire Marie-Josué Raboteau, sieur de Puygibaud en la paroisse de Fontcouverte, conseiller du roi référendaire en la chancellerie du parlement de Bordeaux, et de demoiselle Esther Guyeau. En 1710, il poursuivait son neveu Pierre Guenon de Beaubuisson pour tentative d'assassinat contre sa personne. Il mourut le 10 avril 1721. C'est lui qui forme la branche des Guenon des Mesnards, encore existante. (Voir *Etudes et documents sur la ville de Saintes*, p. 72 et *passim*).

III. — Pierre Guenon, seigneur de Beaubuisson, né au Douhet, le 9 juin 1668, se réfugia en Angleterre pour cause de religion lors de la révocation de l'édit de Nantes. Après un séjour de 25 ans en pays étranger, il revint en France à la suite d'une de ses filles. Arrêté par ordre du roi et renfermé au châtelet de Paris, il en sortit en s'obligeant de faire revenir auprès de lui sa femme et ses autres enfants. Il abjura et mourut le 17 mars 1729. Il fut inhumé le lendemain en l'église Sainte-Colombe.

De son mariage avec Jeanne Garnier, nous ne connaissons que les deux enfants dont les noms suivent : *a)* Pierre Guenon de Beaubuisson, officier au régiment de Flandres, mort le 2 décembre 1734 ; *b)* Marie-Jeanne, née vers 1680; elle abjura le culte réformé, le 18 mars 1710, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris. Le 3 décembre 1712, elle épousa Louis-François-Joumard-Achard, vicomte de La Brangelie, seigneur de Balanzac, fils de Henri et d'Angélique de Taillefer de Mauriac.

Digitized by Google

VII

LES D'AUQUOY OU D'OCOY EN SAINTONGE ET A SAINT-BRICE

Cette famille est originaire du Soissonnais où elle était représentée en 1497 par Charles d'Auquoy, seigneur de Salsogne, canton de Braisne, arrondissement de Soissons, et en 1537 par Claude d'Auquoy, seigneur de Couvrelles, même canton. La *Revue des questions héraldiques* ayant (numéros de septembre et d'octobre dernier) inséré quelques pages sur ces d'Auquoy, M. Louis Audiat, dans la livraison du 25 janvier, a rappelé les souvenirs qui se rattachent aux d'Ocoy de Saintonge et au château de Saint-Brice, près de Cognac.

*
* *

Le premier que nous y trouvons est Louis d'Ocoy, dont il est fort question dans les *Mémoires* de Michel de La Huguerye, chevalier, seigneur de Couvrelles, chambellan du prince de Condé en 1582. Il fut sans doute appelé en Saintonge par son mariage (5 mai 1582) avec Suzanne Poussard, fille de Marguerite Girard de Bazoges et de Charles Poussard, sieur de Fors et de Lignères, de Saint-Trojan et de Saint-Brice, maître d'hôtel et pannetier ordinaire du roi de France et du roi de Navarre, qui mourut le 10 septembre 1584 dans sa maison de Saint-Brice, où deux ans plus tard eurent lieu les célèbres conférences de Saint-Brice, près de Cognac, entre Catherine de Médicis et le roi de Navarre (1).

Son fils, Jean-Casimir d'Ocoy, très zélé huguenot, fut activement mêlé aux troubles qui agitèrent les provinces de Poitou, Saintonge, Aunis et Angoumois en 1643-1644. Quand en effet le mouvement séditieux des populations obligea la cour à envoyer Andrault de Langeron en Rouergue pour réprimer la révolte des «croquans», les protestants des provinces de l'ouest crurent l'instant favorable. Dès le 22 septembre 1643, François de Villemontée intendant de Poitou, Saintonge, Aunis et Angoumois, signale des symptômes d'agitation dans sa province. Des assemblées de la noblesse se tiennent à Saintes et à Montignac (2). On y désigne des délégués pour aller en Angleterre ; on y nomme des syndics ou sages chargés de préparer le soulèvement.

Parmi eux était le sieur de Couvrelles, « qui est de la religion prétendue réformée et beaucoup considéré parmi ceux qui en font profession, qui a habitude en Angleterre, qui y a fait un voyage depuis deux ans pour visiter le sieur de Soubize, qui a toujours paru durant les guerres de ladite religion comme un

---

(1) Voir dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, tome III, p. 97, *Le propriétaire de Saint-Brice lors des conférences de Catherine de Médicis avec Henri de Navarre.*

(2) Sur ces troubles dont l'importance, méconnue par les historiens locaux, a été révélée par Chéruel, voir *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, tome VII, page 327, et XIX, 253, contenant la correspondance inédite des intendants Villemontée et Vautorte, des gouverneurs, avec la cour.

Digitized by Google

des auteurs des mouvemens; » il s'était « fait député par brigue (1). »

Il fut arrêté par le marquis d'Aumont, commandant des troupes, en même temps que Jean du Breuil de Chives, dont la petite fille épousa Jean Cavalier, chef des camisards des Cévennes. Ils furent tous deux remis en liberté par ordre du roi quand, la grande assemblée de Lusignan ayant échoué, les seigneurs firent leur soumission et, pleins de repentir, promirent fidélité au roi.

*
* *

Dans le jardin de l'ancienne maison seigneuriale de Saint-Trojan (2) qui a disparu est un caveau funéraire; de nombreuses auges en pierre s'y voient encore, et à l'entrée, gravée sur la pierre, j'ai relevé l'inscription suivante:

IAN CASIMIR DOCOYE IANE DE LA ROCHE
FOVCAVD SON EPOVSE MEDITANS LA MORT
AV MILIEV DES DELICES DE LA VIE ET LA RE
GARDANS COMME VN PASSAGE A LIMMORTA
LITE SE SONT EDIFIEZ CE SEPVLCRE POVR TE
MOIGNAGE DE LEVR PARFAITE AMITIE EN ES
PERANCE DE LA BIENHEVREVSE RESVRECTION
PAR IESVS CHRIST NOTRE SAVVEVR.

Ce Jean-Casimir d'Ocoy, chevalier, seigneur de Couvrelles, d'après les renseignements que j'emprunte à l'*Epigraphie santone*, page 258, était né en 1580 et mort après 1662. Il avait épousé, par contrat du 17 mai 1616, Jeanne de La Rochefoucauld du Parc d'Archiac, veuve de Jean Bourgon, seigneur de Cravans, fille de Pierre de La Rochefoucauld et de sa troisième femme, Madeleine du Barry de La Renaudie. De cette union sont issus François, Suzanne et Marie d'Ocoy. François d'Ocoy, chevalier, seigneur de Saint-Trojan et de Saint-Brice, se distingua au siège de Cognac par le prince de Condé en 1651: « Je ne saurais vous dire, raconte le *Véritable journal du siège de Cognac*, p. 33, les actions particulières de tous ceux qui se sont signalez en ce siège... Mais surtout les sieurs de Bellefonds, Saint-Trogan, Ars... ont fait tout ce que des gens de bien pouvaient faire... » Le *Journal* cite encore « le sieur Decouvrelle (Jean-Casimir d'Ocoy) qui est un gentilhomme qualifié, et, quoique âgé de soixante et dix ans, a passé toutes les nuits à visiter les gardes. »

Marie d'Ocoy, fille de Jean-Casimir, épousa Alphée Goulard,

(1) On consultera aussi sur le rôle joué par le personnage et son beau-frère « le sieur du Parc » au siège de Saint-Jean d'Angély en 1621, le *Journal de Daniel Manceau*, publié par M. Saudau, tome 1er des *Archives historiques de Saintonge et d'Aunis*.

(2) Commune actuelle de Bouthiers-Saint-Trojan, canton de Cognac.

Digitized by Google

chevalier, seigneur d'Anville (père de Jacques Goulard, seigneur de Vervant), dont elle était veuve en 1701.

Suzanne d'Ocoy, sa sœur, par contrat passé au château de Saint-Brice le 4 mai 1650, fut mariée à Benjamin Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de La Salle d'Aytré, fils de Daniel, baron de Châtelaillon, qui commandait en 1622 les troupes de La Rochelle, et de Marie de Blois de Roussillon, dame du Roullet en Aunis. De leurs trois filles, Marie, Angélique et Bonne Green de Saint-Marsault, la dernière, Bonne, qui épousa François de Laurensin, dont elle était veuve en 1681, fut tenue en 1652 sur les fonts baptismaux par Jean-Casimir d'Ocoy, son grand-père, et la première, épouse, par contrat du 1er septembre 1669, d'Auguste Green de Saint-Marsault, baron de Parcoul, l'avait été en 1651 par Marie d'Ocoy, sa tante. Leur fils, Casimir de Saint-Marsault, le fut en 1654 par François d'Ocoy.

François d'Ocoy, qui fut député au synode de Loudun, fils de Jean-Casimir et de Jeanne de La Rochefoucauld, épousa Anne Gombaud qui lui donna : 1° le 26 mars 1651, François-Casimir ; 2° le 25 août 1656, Marie-Anne, et 3° le 22 mai 1659, Jeanne d'Ocoy.

Marie-Anne, dame de Saint-Brice, fut mariée deux fois : 1° à Adrien Gourjault, seigneur de La Millière ; 2° le 12 janvier 1699, à Jean-Paul Chevalier, seigneur de La Mothe d'Ayran, capitaine des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis ; les deux époux vivaient encore en 1728 ; Mme d'Ayran mourut sans postérité, laissant Saint-Brice et Saint-Trojan à ses neveux Guiton de Maulévrier. Sa sœur Jeanne d'Ocoy épousa, par contrat du 8 octobre 1681, Auguste Guiton de Maulévrier, seigneur d'Agonnay, qui en 1704 est dit « nouveau converti. »

Ils eurent quatre enfants : 1° Auguste-Alphée Guiton de Maulévrier qui le 17 janvier 1710 épousa à Bordeaux Elisabeth-Marie Gaillard de Saint-Marc, remariée à Charles de Ponthieu ; il fit abjuration, le 22 juillet 1709, dans la chapelle de l'évêché de Saintes ; 2° Gabrielle-Suzanne, née le 27 février 1692 à Agonnay, décédée le 13 juillet 1705 ; 3° Henri-Alexandre, né le 25 juillet 1697, baptisé sous condition à l'âge de 7 ans, le 12 novembre 1703 ; 4° Bénigne, mariée à 29 ans en l'église d'Agonnay, le 23 juin 1716, à Gabriel Prévot de La Javrelière, chevalier, enseigne de vaisseau, fils d'Antoine Prévot, écuyer, seigneur de La Javrelière, et de dame Sidonie Lemouzin.

François-Casimir, seul enfant mâle de François d'Ocoy, mourut sans postérité. En lui s'éteignit la branche saintongeaise des d'Ocoy de Couvrelles. Le château historique de Saint-Brice, après avoir passé des Poussard et des d'Ocoy aux Guiton de Maulévrier, puis par le mariage d'Anne-Rosalie Guiton de Maulévrier avec Jean-Baptiste des Nanots, a été possédé longtemps par les Bremond d'Ars ; il est aujourd'hui la propriété de M. le baron Otard de La Grange.

— LOUIS AUDIAT.

Digitized by Google

VIII

LES CARTES DE VISITE SAINTONGEAISES

(Voir *Revue*, XVII, page 126; XVIII, pages 129 et 247; XIX, page 34).

L'année qui vient de finir ayant traité ma collection mieux que sa devancière, je ferai moins d'emprunts aux provinces voisines, et c'est avec un lot de cartes bien saintongeaises que j'aborderai les lecteurs de la *Revue*.

J'avais passé presque toute la journée du 1er janvier 1899 les pieds sur les chenets, regardant tomber une averse et songeant à ces vers de Viennet :

Il n'est pas de piéton qui, trottant sous la pluie,
Ne s'acquitte en jurant d'un devoir qui l'ennuie,
Et tous ces visiteurs seraient au désespoir
De rencontrer chez eux les amis qu'ils vont voir (1).

lorsque le facteur m'apporta une enveloppe timbrée de Cognac. Elle contenait une jolie lithographie en couleur représentant une rose et un œillet. Je lus :

« Visite de M. L.-P. Couraud, 1899. »

Les réflexions assez tristes auxquelles je me livrais prirent un autre cours, et je me dis qu'il n'y a pas de premier de l'an, si maussade fût-il, qui ne puisse être agrémenté par une pluie de cartes de visite dans le genre de celle de mon vieil ami Louis-Philippe Couraud, bien connu du monde des amateurs par ses collections si variées et son magnifique ex-libris, un des plus beaux qu'on puisse rêver. (2)

Quelques jours après, M. Couraud répondant à ma lettre de remerciement, m'apprenait que la légende de sa carte lui venait

---

(1) La revue *Le livre et l'image*, 2e année, 1894, pages 38 et 45, a publié sur notre sujet deux articles : *Cartes de visite ornées et cartes de souhaits de nouvelle année*, par Grand-Carteret ; *Sur l'origine de la carte de visite*, par Fernand Engerand.

« Quelle que soit, dit M. Engerand, la conjecture qu'on adopte sur l'origine des cartes de visite, il est certain que l'usage en était général en France vers le milieu du XVIIIe siècle ; il en est fait mention, effectivement, dans une satire de 1741 sur les inconvénients du jour de l'an, où l'auteur critiquant la corvée des visites du 1er janvier, s'écrie que, si l'homme était sincère, il avouerait

Qu'il aime qu'à la porte un zélé domestique
Lui dise : « On est sorti. » C'est alors qu'il ressent
Certain plaisir secret de voir qu'on est absent,
Et son nom bien écrit rend sa visite en forme.
Tel est le bel usage auquel il se conforme.

» Et spécifiant le cas où le visiteur trouve porte close, il ajoute :

Sur le dos d'une carte on fait sa signature
Pour rendre sa visite au dos de la serrure.

» Voilà qui fixe l'identité de la carte de visite et son mode d'emploi.

La carte de visite ordinaire n'était donc autre chose qu'une carte à jouer retournée ou même un simple fragment sur lequel se mettait manuscrit et plus tard imprimé le nom du visiteur. »

(2) Voir sur M. Couraud, ses collections et ses deux ex-libris, l'article de M. le docteur Bouland dans les *Archives de la société française des collectionneurs d'ex-libris*, d'avril 1896.

Digitized by Google

de celle de la comtesse Millesimo, née Hamilton (XVIIIe siècle), et me disait qu'il avait été un peu devancé à Cognac dans cette voie de la carte illustrée par un jeune dessinateur lithographe, M. Aris Lachalarde, qui, n'ayant pas encore dix-sept ans, s'est fait connaître par l'ex-libris posthume de notre regretté collègue Paul Mercier.

J'ai sous les yeux les trois cartes de visite de M. Lachalarde: en 1897 et 1898, elles sont ornées de ces encadrements de feuillage, d'oiseaux et de fleurs qui sont dans le domaine commun et ne se différencient des types analogues que par le talent de l'artiste. En 1899 elles ont un cachet de couleur locale qui nous est précieux. M. Lachalarde s'est souvenu qu'il est Cognaçais et après nous avoir montré, dans l'ex-libris de Mercier, le clocher de l'église Saint-Léger, il nous donne sur ce carton bristol, dont il fait un petit bijou, les deux vieilles tours rondes qui commandaient autrefois le pont reliant la ville au faubourg Saint-Jacques. Un écrivain cognaçais, visitant naguère sa ville natale après de longues années d'absence, disait: « Ce pont a été démoli et les deux tours restées debout au bord de l'eau et isolées ont le piteux aspect d'une porte qui ne conduit nulle part » (1).

Les vieux Cognaçais se souviennent qu'une de ces tours a servi de maison d'arrêt. Vers 1845, l'abbé Cuhier (2), professeur au petit séminaire de Richemont, passant sur le pont, un prisonnier le salua, par la fenêtre grillée, en imitant le cri du corbeau. L'abbé répliqua: « On a bien fait de te mettre en cage: car tu chantes bien. »

Je ne crois pas être un oiseau de mauvais augure en chantant la renaissance en Saintonge de la carte de visite illustrée et en lui prédisant un bel avenir avec des parrains tels que M. Couraud et M. Lachalarde; et quand je vois la petite hirondelle qui plane à l'angle de la carte de Mlle Adèle Lachalarde, sœur de notre compatriote, il me semble que cette gracieuse messagère du printemps nous avertit discrètement qu'il est temps enfin de renoncer au bristol,

Nu comme le discours d'un académicien,

pour nous donner des cartes qui, à travers les fruits et les fleurs, les vues de monuments, les allusions aux événements contemporains, puissent rivaliser avec les petites merveilles que le dix-huitième siècle nous a léguées.

Cette mode entretiendrait une généreuse émulation. Supposons, en effet, qu'il prenne fantaisie à M. Couraud et à M. Lachalarde d'imiter ce conseiller au parlement qui, le jour de l'an, faisait placer à sa porte deux boites sur l'une desquelles on lisait: « Mettez, » et sur l'autre: « Prenez, » celui qui prendrait une carte comme celles que je viens de décrire et déposerait en

(1) Louis Hachem (Henri Métivier), *Grand'mère et Magrite*, nouvelle publiée dans *La lecture en classe et dans la famille* (*Revue*, XIX, pages 156 et 226).

(2) Je ne garantis pas l'orthographe du nom.

Digitized by Google

échange une carte banale se ferait en vérité de trop belles étrennes.

On aime à donner l'équivalent de ce qu'on reçoit. Un de nos plus spirituels romanciers-poètes ayant reçu au premier de l'an quelques bouteilles d'anisette, a cru être quitte par l'envoi de sa carte accompagnée de ce quatrain :

De bonbons une pochette
Fait parfois plaisir ;
Mais un litre d'anisette
D'aise fait bondir.

Ces vers ne sont pas meilleurs que ceux des devises de confiseurs. On ne peut pourtant pas prendre la lyre aux sept cordes quand la liqueur offerte en cadeau n'est pas du vieux cognac.

A propos de devises de confiseurs en voici une que j'ai trouvée dans un vieux paroissien en faisant ma tournée sur la place Francheville où viennent échouer les épaves de Périgueux :

Appréciez moins bien la vie,
Si vous voulez en mieux jouir.
Avec trop de philosophie,
On parviendrait à la haïr.
Ou désirs, ou regrets, voilà notre partage ;
Mais sous ce triste aspect pourquoi l'envisager?
Vivre, dit-on, c'est voyager ;
Dans les distractions achevons le voyage ;
Le sommeil vient sans y songer.

Au Fidèle Berger, rue des Lombards, à Paris.

En continuant ma tournée par le cours Montaigne, j'ai trouvé à l'étalage d'un bouquiniste cette carte bien défraîchie qui avait servi de signet :

« B. Delisle, subst^t. »

Dans ces abréviations qui contrastent avec la prolixité de beaucoup de cartes d'aujourd'hui, j'ai reconnu le périgourdin Bardy-Delisle, alors substitut du procureur du roi. Il est mort conseiller à la cour de Bordeaux après avoir été procureur impérial à Angoulême.

Revenons aux cartes saintongeaises illustrées.

Vers 1880, un précurseur de cette renaissance, M. Jules Robert, né à Saint-Clément des Baleines (île de Ré), entré dans l'administration des télégraphes, envoyait de Bourges à ses amis une carte lithographiée remplie presque en entier par un encadrement figurant l'appareil Morse, l'appareil Hugues et l'appareil à cadran qui n'est plus usité que dans les gares.

Parmi les cartes saintongeaises de l'an dernier, en voici une qui sera un jour un curieux souvenir d'histoire locale :

« L'abbé A. Pierre, prêtre salésien, directeur de l'œuvre de dom Bosco, à Saint-Antoine, et ses orphelins prient avec ferveur le Saint-Enfant Jésus de vous bénir, vous, votre famille et vos entreprises en cette année 1899, et se recommandent à votre charité pour le pain dont ils ont besoin.

Digitized by Google

» Orphelinat agricole du Saint-Enfant Jésus. Saint-Antoine, par Saint-Genis de Saintonge (Charente-Inférieure). »

J'ai cité plusieurs cartes d'ecclésiastiques; celle-ci nous dit en peu de mots que le médecin de l'âme serait, au besoin, le médecin du corps:

« Le P. Collet, des Frères-Prêcheurs, docteur en médecine, 4, rue Saint-Martin. Le Havre (Seine-Inférieure). »

Les journaux ont continué à signaler l'avalanche des cartes du jour de l'an. Un écrivain du dix-huitième siècle disait: « Il n'y a pas de maçon qui ne veuille avoir son cachet armorié; » nous pouvons dire que jamais l'abus des cartes de visite n'avait été poussé aussi loin que dans les dernières années du siècle qui finit.

Autrefois les gens de métier n'avaient que des cartes d'adresse imprimées le plus souvent sur papier fort, quelquefois sur des cartes à jouer. Ce dernier procédé était déjà en usage chez les hôteliers, sous le règne de Louis XIII. Au dix-huitième siècle l'adresse sur carte à jouer était une exception. J'ai cependant réuni ces quatre pièces imprimées sur un huit de pique, un as de carreau, un valet de pique et un roi de trèfle, cette dernière portant le nom du cartier Gaubert:

« Au roi de France, rue Saint-Denis, Apport-Paris (1), la septième boutique, après celle de La Tabletterie, vis-à-vis un marchand de porcelaines.

» Boulanger, marchand de draps, vend toutes sortes de draps et étoffes de laine en gros et en détail. A Paris. »

« Au Saint-Esprit, sous les galeries du palais royal, du côté de la rue de Richelieu, n° 31, à Paris.

» Jourdain, marchand tailleur, entreprend les broderies des uniformes de tous genres, prend les garderobes en échange. On trouve chez lui un assortiment d'étofes les plus à la mode. Capottes anglaises, habits tout fait, sacs d'église, housses de pied. On pourra se faire habiller en vingt-quatre heures, à juste prix. »

« Leroy, maître tailleur, anciennement à cocier avec Mr Le Fort. Cloître Saint-Germain Lauxerois, en face du grand portail, l'allée à côté du tapissier. Continue de remettre les vieux habits noir à neuf, les ralonges et relargis sans que rien ne paroisse, en garantit la solidité, remet à neuf habits de tricots, velours et ratines, retain les habits le velours sans les raccourcirs, entreprend les degraissages, netoye broderies, galons or et argent. Prix des habits noir, 27 livres. A Paris. »

« A la Renommée, rue du Camp-Fleuri, la première porte cochère à droite en entrant par la rue Saint-Honoré. Auger, marchand, successeur de M. Doriot, tient magasin de galons, broderies, tresses, brandebourgs, franges, boutons, jarretières, fil d'or et d'argent, soieries et autres marchandises concernant

(1) *Apport* est un vieux mot qui signifie marché, lieu où l'on apporte des denrées C'est dans ce sens qu'on appelait la place du Châtelet l'*Apport-Paris*.

Digitized by Google

la mercerie. A juste prix. Le magasin au premier après les entresols. A Paris. »

La rédaction de ces adresses prouve que pour la plupart elles sont antérieures au numérotage des rues de Paris qui date, je crois, de 1770.

Vers 1820, c'est par une carte d'adresse comme celle-ci qu'un tonnelier se faisait connaitre à la clientèle:

« Rue de Grenelle Saint-Germain, n° 86. Vaumorin, tonnelier, fait et vend tout ce qui concerne son état, met les vins en bouteille, descend les vins, fournit lattes et bouchons, sceaux et baquets, tout ce qui concerne son état. A Paris. »

Aujourd'hui cela ne suffit plus. A Périgueux, j'ai reçu par la poste, au premier de l'an, la carte de visite de mon tonnelier. Dans une autre ville de la Dordogne, un loueur de chevaux m'a donné, en même temps que sa carte d'adresse, sa carte de visite. A quand la carte du ramoneur?

A Paris, cette montagne de bristol oblige l'administration des postes à mobiliser pendant trois semaines du mois de janvier deux cents femmes payées quatre francs par jour qui, réunies dans une grande salle, travaillent huit heures durant et sans parler, *res miranda populo*, à classer le flux et le reflux des cartes de visite.

Ah! que ces mœurs nous éloignent du temps où Mme de Mehée était directrice de la poste aux lettres de Cognac située sur la place d'Armes. Il n'était pas question comme aujourd'hui de reconstruire l'hôtel des postes sur un plus vaste plan. Un paysan primitif accostant un monsieur qui passait sur la place lui demandait où il devait déposer une lettre qu'il tenait à la main. « Ici, dit en désignant le soupirail de la cave, le monsieur qui était un farceur. Seulement il faudra prévenir la dame qui tient la poste d'aller chercher votre lettre et frapper bien fort parce qu'elle est très sourde. » Le paysan frappait si fort avec son bâton qu'il n'entendait pas la voix de Mme de Mehée lui criant d'entrer. Une explication orageuse s'ensuivait et le mauvais plaisant riait de bon cœur en observant de loin cette petite scène.

En 1833 il n'y avait à Cognac qu'un facteur, une femme qui fut remplacée à sa mort par sa fille, Mme Fustec, et quatre facteurs de banlieue. L'un d'eux qui ne savait pas lire se nommait Bonnin et desservait Saint-Trojan et Saint-Brice. On lui faisait son paquet et la tradition rapporte qu'il n'y eut jamais d'erreur. Dans ces temps reculés les cartes de visite, dont le transport par la poste est bien postérieur, ne faisaient pas tourner la tête au personnel et la correspondance privée n'était rien à côté de celle d'aujourd'hui (1).

---

(1) Le *Gaulois du dimanche* des 5-6 août 1899 (*La poste en France*, article de M. Max.-Alex. Fischer) dit :

« Sous l'empire et sous la restauration aucune réforme bien réelle n'est apportée dans le service des postes. Il convient pourtant de signaler l'importante création d'un service de facteurs ruraux réguliers, effectuée par Charles X. A cette époque, en effet, plus des trois quarts des communes de France n'étaient

Digitized by Google

J'ai signalé dans mon dernier article la parenté de l'épitaphe avec la carte de visite. Quelquefois celle-ci devient l'enseigne de ceux qui n'en ont pas, soit *intra muros* pour distinguer les locataires du même étage, soit en plein soleil, comme à Bergerac, où j'ai vu dans une nouvelle rue du quartier de la caserne presque tous les habitants clouer leurs cartes à la porte d'entrée, les maisons, bâties sur un plan uniforme, ne pouvant guère se reconnaître que par les numéros faciles à oublier.

La précaution est bonne ; mais qui pourrait affirmer qu'il n'y aura jamais d'erreur? Un jour, au bureau des messageries de Barbezieux, deux postillons cherchaient une malle. « La voici, dit l'un, je la reconnais. — Mais non, dit l'autre, en lui montrant une carte de visite clouée sur le couvercle, tu vois bien que c'est celle de monsieur... (le nom ressemblait à celui du propriétaire de la malle à peu près comme Durand ressemble à Polycarpe). — Imbécile ! riposta le premier, tu ne sais donc pas que les noms propres n'ont pas d'orthographe ? »

Je ne veux pas terminer sans remercier l'aimable correspondant d'Angoulême qui m'a fait parvenir cette carte :

« Comte Anthénor de La Merletterie, inspecteur général des haras d'automobiles, 4 bis, rue de Chabanais, Paris (Seine). »

Voilà une bonne adresse à donner pour le prochain poisson d'avril.

JULES PELLISSON.

QUESTIONS ET RÉPONSES

I. — QUESTIONS

N° 698. — *Le sculpteur Constantin de Jarnac.*

Dans le *Bulletin de la société historique du Périgord*, p. 530, décembre 1899, on lit ces quelques lignes : « L'évêque Jean d'Arride mourut en 1169... Un artiste bien périgourdin, Constantin de Jarnac, fit les belles sculptures qui ornent son tombeau.

Pierre de Jarnac, un de ses parents, son fils peut-être, fit don à l'abbaye de Chancelade, de l'hôpital du Toulon avec toutes ses dépendances.

Les de Jarnac, artistes de père en fils, auraient habité, croyons-nous, la terre des Jambes, au Toulon, en face du Rocher, que l'artistique fantaisie de l'un d'eux nous a léguée comme un gracieux et royal caprice de la renaissance. »

---

pas desservies par des facteurs et les habitants étaient obligés d'aller retirer leurs lettres à la ville la plus voisine qui avait au moins 4.000 habitants. »

Le même numéro donne des reproductions de plaques de facteurs avant la révolution, sous la restauration, en 1848 et sous le second empire.

Je possède une plaque de la restauration qui donne l'écu de France entouré des insignes de l'ordre du Saint-Esprit. Légende : POSTE DE COGNAC, et au bas le chiffre 2 qui doit être un numéro d'ordre. C'est une plaque de postillon.

Digitized by Google

Je croyais saintongeais cet artiste qui se nomme Constantin *de Jarnac ?*

L.

II. — RÉPONSES

Nos 510, XII, p. 211, 301 ; XVII, p. 102. — La *Petite Gironde* du 16 janvier 1900, dans un article intitulé : *Vieilles chansons*, sous la signature « Oulède, » fait au sujet de la vieille ronde *compère Guilleri*, quelques réflexions : « Les chants populaires gardent la tradition des temps lointains, quelquefois erronée et injuste : telle la chanson du vaillant M. de La Palice. L'émule de Bayard, le brave capitaine de Louis XII et de François Ier, y est dépeint sous des traits ridicules. Quelquefois aussi elle décerne une renommée pacifique aux plus fameux brigands. Qui n'a chanté *compère Guilleri*, sans songer que ce Guilleri avait réellement vécu ? Les enfants chantent en rondes ses aventures... :

C'était un p'tit bonhomme,
Appelé Guilleri,
Carabi.
Il allait à la chasse,
A la chasse aux perdrix,
Carabi,
Toto Carabo, compère Guilleri,
Te lairas-tu, te lairas-tu mouri ?

Ce petit bonhomme de Guilleri, il ne faisait pas bon le rencontrer au coin des bois ! Gentilhomme breton, il avait été de la ligue, aimé ses troubles et ses pillages ; Henri IV rentré à Paris et la paix faite, il n'avait pu renoncer à sa vie aventureuse. Aidé de ses deux frères, il organisa une bande de voleurs de grandes routes. Il eut vite trouvé quatre ou cinq cents compagnons ; il les divise en plusieurs bandes, mettant ses frères à leur tête comme capitaines. Puis il choisit son repaire, un bois épais en Poitou, aux Essards, et là s'y construisit une forteresse. Pendant des années, bravant les prévôts et le roi, il vécut de rapines. Voilà qui est loin du chasseur de perdrix que la chanson nous conte :

Il montit sur un arbre
Pour voir ses chiens couri,
Carabi.
La branche était trop faible
Et Guilleri chéyit,
Carabi.

Les dames de la ville
Sont accourues au bruit... (1).

---

(1) Dans son feuilleton du *Progrès de la Charente-Inférieure* du 11 février, l'*Archer de la porte Aiguière*, où M. Paul Troche met en scène des personnages historiques saintongeais, Romegoux, Guillery, etc., est la chanson entière de Guillery.

Digitized by Google

Les dames des villes, en réalité, mouraient de peur à son nom. Pendant six ans il pilla, tua et brûla... En Poitou, en Saintonge, en Guyenne la terreur régnait. Le roi informé de ses brigandages enjoignit à M. de Parabère, gouverneur de Niort, de détruire au plus vite cette bande de brigands... Quatre-vingts gentilshommes furent pris ainsi que Guilleri. Ils furent partagés entre les prévôts et furent exécutés dans les différentes villes de Poitou et de Guyenne. Quant à Guilleri, il fut rompu vif à Saintes, à la fin de septembre 1608. »

Nous avons rapporté dans la *Revue*, t. XVII, p. 102, d'après M. Emilien Piganeau, *Bulletin de la société archéologique de Bordeaux*, cité par un chroniqueur de la *Petite Gironde*, l'odyssée d'un autre des trois frères qui avait établi sa forteresse à Roqueneuve, dans l'Entre-deux-Mers.

On lit dans le *Diaire de Jacques Merlin* de l'année 1606, t. V des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, page 129 : « Le 12 de may, a esté pendu en ceste ville (La Rochelle) l'aisné des Guillerie, insigne voleur du Bas-Poitou; » et à la page 145 : « Le 30 de novembre (1608) Guillerie, voleur insigne, fut emmené de Gascogne en ceste ville, et le 4 décembre fut rompu sur la roue ; et il fit une fin qui témoigna sa foi et repentance. L'exécution se fit audit jour, sur les quatre heures du soir. »

Ces deux mentions d'un journal du temps rectifient ce qui a été dit dans la *Revue*, t XVII, page 102, que les trois frères Guillery furent tous trois roués vifs par la main du bourreau à Saintes en 1608.

Le souvenir de ces brigands est resté parmi les populations. Nous avons par exemple cité, t. XII, 301, ce fragment de chanson :

Guillery, mon ami,
Rends la pouère à thieû petit.

Guillery, grand gormand,
Rends la pouère à thieû-l-enfant.

Le commandant Poitou, qui a entendu ces couplets dans son enfance, ajoute que, sur la côte de Marennes et à La Tremblade, Guillery est une espèce de croquemitaine dont on fait peur aux enfants.

En terminant son article sur la chanson de Guillery, le rédacteur du journal bordelais croit avoir découvert à la chanson un sens symbolique qui permettrait d'en appliquer avec plus de justesse les paroles à son ou ses héros : « Puis, en relisant la chanson, voilà que je la vois railleuse. La chasse aux perdrix, c'est peut-être le butin avantageux qu'il faisait, et lorsqu'il monte dans un arbre pour voir ses chiens courir, c'est peut-être ses bandits qu'il surveille ? Et ce vieux chant a peut-être en lui plus que nous ne découvrons maintenant. » L'idée est ingénieuse et mérite d'être recueillie.

Piâre MARCUT.

—

Digitized by Google

Nos 551 : t. XIV, 65, 157, 232 ; XV, 64. *Romans dont la scène se passe en Saintonge-Aunis.*

Irlis, pages du journal d'une jeune actrice (1898), par M. Marcel Luguet. La scène se passe à Saintes ; l'auteur y décrit les paysages des bords de la Charente, le chemin qui mène aux villages du Maine et de Saint-Sorlin, etc.

Le secret des deux, par J.-B. Tartière, inspecteur primaire à Clermont-Ferrand, jadis à Jonzac et à Saintes (Paris, Ch. Taillandier, 1900.) La scène se passe en Saintonge.

—

N° 628 : t. XVII, p. 216. *L'improvisateur Eugène de Pradel.*

La *Revue* a demandé, il y a quelques années, des renseignements sur Eugène de Coutray de Pradel, célèbre improvisateur contemporain. J'ai fait mon possible pour obtenir quelque chose de précis ; personne ne m'a répondu. J'ai de lui un impromptu fait à Rochefort en 1831. On lui avait donné des rimes, et voici ce qu'il a produit. Je respecte l'orthographe.

LES PLAISIRS DE ROCHEFORT

par Eugène Pradel.

Air du *Vaudeville de Jean Rouet*

I.

De brillans sujets avare,
Appollon est patenté
Pour offrir dans le plus rare
Le plus de difficulté.
Quel trésor !
Sans effort,
Un de ceux-là se présente,
Et voilà pourquoi je chante
Les plaisirs de Rochefort (*bis*).

II.

Au voyageur qui séjourne
Veut-on donner un régal ?
Soudain on vous le retourne
Vers le bagne ou l'hôpital.
Par accord,
Dans le port,
Il voit atteliers, mature
Et doit une courbature
Aux plaisirs de Rochefort.

III.

Du jardin public l'ombrage
Est majestueux, est beau,
Et quoiqu'il soit grand dommage
Que l'on n'y trouve point d'eau,
Oui le sort
A grand tort :
Il n'y manque que du monde
Pour que l'affluence abonde
Aux plaisirs de Rochefort.

Digitized by Google

IV.

De l'hôpital on préfère
Le grand cours vraiment charmant ;
La musique militaire
Réjouit le monument.
Et d'abord,
Quand on sort,
Ces gazons, ces promenades,
Joignent l'aspect des malades
Aux plaisirs de Rochefort.

V.

Voulez-vous qu'on vous éberge
En fin gourmand bien tombé ?
Allez loger à l'auberge
Du grand Pacha par un B...
En milord
Mangez fort,
Et goûtez sans ortographe,
En évitant la caraffe,
Les plaisirs de Rochefort.

VI.

En vain Phébus vous embrase
Quelquefois dans ce séjour ;
En vain des parfums de vase
Peuvent vous ôter le jour
A bon port
Sur ce bord
Je vais, je viens, je circule,
Trouvant dans la canicule
Les plaisirs de Rochefort.

VII.

De cette cité guerrière
Le renom vit sur les flots.
Voyez La Galissonnière
Briller parmi ses héros.
Leur essor,
De la mort,
Fut vainqueur par la mémoire :
Ils ont su mêler la gloire
Aux plaisirs de Rochefort.

VIII.

Adieu, murs ou tout respire
Les talents et la bonté,
Où mes vers ont d'un sourire
Vu s'embellir la beauté.
Doux transport
Peut encor
Doubler ma verve et mon zèle,
Si j'ai su prêter une aile
Aux plaisirs de Rochefort.

Digitized by Google

Voilà déjà un souvenir d'Eugène de Pradel, en attendant une étude complète.

Comtesse de Saint-Légier.

—

N° 696 : t. xxi, p. 64. *Les Jussac d'Ambleville.* — M. *P. L.* pourrait reprocher à l'imprimeur d'avoir estropié le nom de famille de la femme de François de Jussac, baron d'Ambleville, s'il avait d'abord consulté le x° volume des *Œuvres de Brantôme* (édition de la société de l'histoire de France, p. 69, 88, 141), où un long article est consacré à Isabelle de Bourdeille (et non *Bondélec*), fille du vicomte de Bourdeille. Elle se maria, non en 1595, mais peu d'années après la mort de son père qui eut lieu en 1581. Inutile de copier tous les détails fournis par cet article.

B.

BIBLIOGRAPHIE

Eschasseriaux (Le baron), député au corps législatif. *La vicinalité dans la Charente-Inférieure en 1867.* Niort, L. Clouzot, 1899, in-8°, 28 pages.

Cet excellent mémoire avait paru anonyme dans l'*Indépendant de la Charente-Inférieure* des 26, 29, 31 janvier et 2 février 1867. Il reparaît en brochure avec le nom de l'auteur. On y verra où en était alors la vicinalité et l'on pourra faire d'utiles comparaisons. M. Eschasseriaux, pendant tout le temps qu'il a exercé des fonctions électives, s'est surtout attaché aux chemins, et les habitants lui doivent en grande partie leur admirable vicinalité.

A cette occasion la *Croix de Saintonge* du 16 juillet a publié, signature Croixmare, un article très élogieux non pas seulement de l'ouvrage, mais aussi pour l'auteur, « un laborieux et un lutteur dans toute la force du terme. Un laborieux, ses ennemis eux-mêmes rendent justice à l'étendue de ses connaissances; rien ne lui a été étranger de ce qui pouvait offrir un intérêt quelconque pour le département. Je l'ai entendu, lui, l'ardent et irréconciliable ennemi du sénateur Combes, causer familièrement avec lui de ses magnifiques collections minéralogiques. Un lutteur, oh! cela avec acharnement; peut-on l'être autrement quand on se croit dans le vrai et qu'on veut triompher? Mais en dépit des coups donnés et reçus — et dans le temps on n'y allait pas de main morte, je vous assure — on n'a pu se défendre d'une profonde estime pour l'adversaire si dignement tombé. »

— *Rapport à la commission départementale de la Charente-Inférieure pour l'exposition universelle de 1867.* Niort, Clouzot, 1899, in-8°, 20 pages.

Voici un opuscule ancien qui se trouve nouveau, ou plutôt à qui les circonstances donnent l'attrait de la nouveauté. D'abord

Digitized by Google

le sujet est toujours actuel, encore que le vignoble charentais de 1867 ne ressemble guère à celui de 1899. Mais les questions traitées par un homme d'expérience sur la production, l'eau-de-vie du commerce et l'eau-de-vie du propriétaire, les différents crus, les nécessités d'une carte géologique et même d'échantillons de terrain à joindre à une exposition de cognac, utilité d'une exposition collective et d'une dégustation gratuite, comme moyen de réclame, des observations très sages sur les sols et sous-sols, les divers cépages sont encore de mise aujourd'hui ; on lira ces remarques avec profit.

—

Fabre (Le docteur Paul), de Commentry, membre du comité français d'organisation du 9me congrès national d'hygiène et de démographie, membre correspondant de l'académie de médecine, médecin en chef de l'hôpital de Commentry, membre correspondant étranger de l'académie de médecine de Belgique, président de la société de médecine de l'Allier, officier de l'instruction publique. *Des poussières charbonneuses dans l'industrie et de leurs effets sur l'organisme.* Communication faite au Congrès national de Madrid, le 13 avril 1898 (*Section d'hygiène du travail*). Montluçon, imprimerie du *Centre médical*, 1899, in-8°, 8 pages. (Extrait du *Centre médical*).

Examen consciencieux d'une maladie spéciale dont l'importance peut être considérable au point de vue médical et au point de vue spécial, et qui est traitée ici avec une grande compétence, puisque le praticien vit au milieu des ouvriers houillers.

— *Le rôle humanitaire de la femme.* Conférence faite le 19 novembre à l'hôtel-de-ville de Commentry, sur la demande du comité de l'Union des femmes de France. Montluçon, imprimerie du *Centre médical*, 1900, in-8°, 16 pages.

Conférence nourrie de faits et d'appréciations des plus sages et des plus patriotiques. On a plaisir à lire ces pages émouvantes, pleines de science et de cœur. Elles se terminent ainsi : « Que chaque femme de France travaille à devenir une femme de cœur, capable de panser des plaies, les plaies morales autant que les plaies matérielles, afin que chaque blessé dans les guerres futures puisse trouver près de lui une Française, une véritable mère. »

—

Fauconnier (Henri). *Ol est ine ville minq'neussab'ye.* Revue locale en deux actes, représentée pour la première fois à Barbezieux le 29 janvier 1899. Barbezieux, imprimerie Emile Ventenat, 1899, in-12, 39 pages. Prix : 50 centimes, et avec « supplément musical » de 12 pages, 1 franc.

On sait ce qu'est une revue locale : description de quelques monuments ou institutions de la ville, portraits de quelques types, des mots et des calembourgs, de ci de là des couplets, tout cela se trouve dans l'opuscule de M. Henri Fauconnier, un

Digitized by Google

débutant, qui a bien amusé ses compatriotes par son entrain, et par ses vers où il célèbre Barbezieux :

Honneur et gloire à la cité-lumière,
Honneur à ses enfants.
Ils ont le cœur droit, l'âme fière ;
Ils sont nobles et grands.

—

FOUCAULT DU DAUGNON. *Recherches biographiques sur Jean Foucault, seigneur de Saint-Germain-Beaupré, maréchal de France et podestat d'Asti au XVe siècle.* Montluçon, impr. Herbin, 1887, in-8°, 27 pages.

M. le comte Foucault du Daugnon, passionné pour la gloire de sa maison, a voulu rappeler le nom du maréchal Jean Foucault, compagnon de la Pucelle, ami du connétable de Richemont, mort podestat d'Asti au duché de Milan. Il a fait des recherches dans les grandes bibliothèques d'Italie, surtout dans les archives de Milan. Et il nous explique pourquoi il n'a trouvé que peu de renseignements, les archives ayant été incendiées en 1447 pendant un soulèvement populaire, et les autres manuscrits et les livres réunis par les Visconti dans le château de Pavie, ayant été transportés à Paris par ordre de Louis XII. Sa notice, encore qu'écourtée, ne laisse pas d'avoir son intérêt, puisque l'auteur a réuni tout ce que ses devanciers ont dit du personnage.

N'oublions pas la brochure fort bien faite qu'a publiée en 1890, à Montluçon, chez Herbin, M. Georges Berthomier, propriétaire intelligent du château: *Louis Foucault de Saint-Germain-Beaupré, comte du Daugnon.*

—

GARNAULT (Emile). *Un épisode de la lutte commerciale avec les Anglais. La prise du* Triton. Paris, bureau de la *Revue des questions historiques*, 1899, in-8°, 11 pages. (Extrait de la *Revue des questions historiques* d'avril 1899).

Le *Triton*, vaisseau de 250 tonneaux, armé par Paul Vivier, de La Rochelle, pour Paul Dominique, fut le 8 mars 1743, rencontré par le vaisseau anglais le *Reppon* de 60 canons. Le capitaine André Prévost, qui n'en avait que 14, ne put lutter. C'est le récit de cet acte et les incidents de cette piraterie que nous raconte M. Garnault, d'après les registres de l'amirauté de La Rochelle.

— *Les bourgeois rochelais des temps passés* et les causes *de la décadence du commerce rochelais.* Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1899, in-8°, 15 pages. (Extrait de la *Revue historique* de mai-juin 1899).

C'est une réponse à un travail de M. Jean Périer, le *Type rochelais*, qui a paru dans la revue, *la Science sociale*, numéros de septembre, octobre, novembre, décembre 1898 et janvier 1899. L'auteur signale quelques appréciations erronées et défend les Rochelais de quelques reproches. Son travail fournit beau-

Digitized by Google

coup de faits. Il réhabilite ces vaillants négociants, montre leur esprit d'initiative et de hardiesse, leur protestation sincère, et indique les causes de la décadence du commerce rochelais.

— *Les compagnies de commerce et de colonisation.* Paris, impr. Levé, 1899, in-8°, 8 pages. (Extrait des *Questions diplomatiques et coloniales*).

Inconvénients et abus du monopole des grandes compagnies, tirés de la compagnie des Indes. Le commerce a surtout besoin de liberté.

—

G[ARNAULT] (E.). *Famille Admyrauld, de La Rochelle.* La Rochelle, imprimerie nouvelle Noël Texier, 1899, in-8°, 11 pages. (Extrait de la *Revue de Saintonge et d'Aunis* du 1er mars 1899).

—

GERMAIN-TRICOT (Albert). — *Impressions de Saintonge.* Préface d'ALEXIS FRUIT. Saintes, imp. Gay, 1900, in-18 de XIV-28 p. Prix: 50 cent.

Un étranger, un Nivernais, vient à Saintes voir son compatriote et ami, que les hasards de la vie nomade de journaliste ont fait nôtre depuis un certain nombre d'années. Tous deux ont l'esprit jeune, enthousiaste, et celui qui guide l'autre est artiste à ses heures et poète entre deux batailles électorales...

Il arrive que notre petite ville, avec la grâce aimable de son site, la douceur de sa rivière et de ses prairies, la gaîté souriante, sans éclat, de ses promenades, et la poésie de ses clochers, de ses arènes, de ses vieilles pierres évocatrices de longs souvenirs, exerce sur le visiteur un véritable enchantement. Homme de plume facile, il ne résiste pas au plaisir de jeter sur le papier les impressions délicieuses, « le charme suprême de ces cinq journées de bonheur et de joies. »

Tout l'a ravi, absolument tout: la Charente et la gare, la façade de l'abbaye comme la devanture de nos magasins, les toiles de nos artistes comme les jardins de nos horticulteurs, l'affabilité de nos échevins comme l'activité de nos sociétés de secours mutuels... L'hôtel de ville même a reçu, avec tout le monde, ses compliments pour les belles proportions de son architecture... O comme il est vrai qu'on est souvent méconnu parmi les siens ! et que les étrangers nous révèlent à nous-mêmes des richesses que nous ne soupçonnions pas !

On a toujours mauvaise grâce à trouver la mariée trop fleurie: sourions donc aux flatteries de cette carte de visite qui fait honneur à notre pouvoir de séduction et à la politesse exquise de M. Germain-Tricot.

Cependant M. A. Fruit, le préfacier, pour justifier le titre élargissant sa vision, évoque en une prose qui se souvient du vers — et qui demande, je crois, à reprendre des ailes — non seulement la campagne autour de Saintes, sentiers grimpants

Digitized by Google

et chemins creux, rochers de Taillebourg et ravins de Fontcouverte, mais aussi les coteaux de pampres verts, les couches de sable doré, la mer de saphir et d'émeraude...

C'est le bouquet de fleurs accompagnant la boîte de bonbons...

G. A.

—

Gilbert, ancien évêque du Mans. *Allocution prononcée à l'occasion du mariage de M. Louis Jacquet avec Mlle Magdeleine Geay, en l'église Saint-Vivien, à Saintes, le 6 juin 1899.* Saintes, impr. A. Hus, 1899, in-8°, 4 pages.

—

Girard (B.), commissaire adjoint de la marine nationale en retraite, officier de la légion d'honneur et de l'instruction publique, commandeur et officier de divers ordres étrangers, consul de S. M. le roi de Grèce pour la Charente-Inférieure et la Vendée, vice-président de la société de géographie de La Rochelle et membre de plusieurs sociétés savantes, auteur d'études sur l'Egypte, la Grèce, la Syrie, l'Asie-Mineure, la Tunisie, la Bretagne, etc. *La Normandie maritime.* Niort, impr. Lemercier, 1899, in-8°, 441 pages. Prix : 5 francs.

Après la *Bretagne maritime* qui date de 1889, la *Normandie maritime.* C'est l'étude de chaque province au point de vue maritime, sujet qui est d'un intérêt général pour le public et en particulier pour la population de quatre départements. Chaque commune a sa notice, courte mais complète : population, superficie territoriale, origine, monuments, événements remarquables. Quand il s'agit d'une ville, la page qui lui est consacrée est en rapport avec son importance. Par exemple, lisez Rouen ; vous aurez tout ce qu'un voyageur curieux peut désirer connaître. Cette nomenclature des communes, et elles sont nombreuses, est précédée de plusieurs chapitres généraux : géographie historique, géographie physique, hydrographie fluviale et maritime, îles de la Normandie, géographie commerciale, administrative et maritime. Deux pages sur le Mont Saint-Michel prouvent que l'auteur n'est pas seulement un statisticien exact et minutieux ; mais qu'il sait apprécier les belles œuvres et les décrire. Nous signalons avec plaisir ce volume de notre infatigable confrère.

—

Giraudias (Louis). *Par la clémence*, tragédie en trois actes et en vers, par M. Pierre Corneille. Chœurs et musique par M. Louis Giraudias. La Mothe-Saint-Héraye, l'auteur, 1899, in-folio, 14 pages. Prix : 1 franc.

Cette œuvre musicale comprend le chœur des leudes, le chœur des religieux, la chanson des fileuses au clair de lune et la marche guerrière. Elle a eu un grand succès comme la pièce elle-même. La chanson des fileuses est un petit chef-d'œuvre.

—

Digitized by Google

Grand almanach de Saintes. Annuaire de l'arrondissement, 1900. Saintes, Hus, 1900 (98e année), in-18, 141 pages.

—

Grasilier (Léonce). *Susceptibilités de la police impériale.* (Extrait de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*). Saint-Amand, impr. Durville-Chambon, 1899, in-8°, 8 pages.

— *Le féminisme en 1790*, publié par Léonce Grasilier. Paris, bureaux de la *Nouvelle revue rétrospective*, 1899, in-18, 16 pages.

C'est le « cahier des doléances et réclamations des femmes du département de la Charente », daté de « Charras, le 29 juin 1790 » et signé « Marie veuve de Vuignerias, avec procuration, » et cette indication : « Mon adresse est : Madame veuve de Vuignerias en sa maison de campagne de Vuignerias, paroisse de Charras, proche Angoulême. » L'éditeur a cherché à identifier cette citoyenne qui se faisait le porte-parole des revendications des femmes du canton de Marthon. « Il n'a pas été possible, dit-il, d'obtenir le moindre renseignement. C'est en vain également que l'on a cherché le nom de *Vuignerias* dans les publications de l'Angoumois. » Or, dans les *Notes historiques sur la baronnie de Marthon*, M. l'abbé Mondon indique, p. 319, une branche de la famille Decescaud, *branche de Vignerias*, où se trouve Marie Sauvo, épouse de Pierre Decescaud, sieur de Vignerias, avocat à Angoulême, qui pourrait bien être cette Marie, veuve Vignerias. Elle réclame l'égalité des sexes, l'émancipation de la femme, la suppression des droits féodaux et des douanes intérieures, la confiscation des biens du clergé, la permission de former un corps de troupe, etc. Elle termine ainsi : « Messieurs, que vos attentions se portent à adoucir le sort des malheureuses veuves ; c'est une grâce que j'ai l'avantage d'implorer. »

—

Guillaud (Le docteur J.-A.). *De l'emplacement du castrum Fractabotum*. La Rochelle, imprimerie nouvelle Noël Texier, 1899, in-8°, 5 pages. (Extrait de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, numéro de novembre).

—

Huet (Paul) et A. de Saint-Saud, du conseil héraldique de France et de la société historique et archéologique du Périgord. *Généalogie de la maison de La Faye en Périgord*. Imprimé pour les auteurs. Bergerac, imprimerie générale du sud-ouest (J. Castanet), 1900, in-4°, 306 pages ; tiré à 150 exemplaires, non mis dans le commerce, numérotés et contresignés par un des auteurs.

Dans son livre *La noblesse de Saintonge en 1789*, M. de La Morinerie, après avoir cité « M. le marquis de La Faye d'Ambérac, demeurant à Poulignac, » puis Joseph de La Faye et Jean-Jacques, tous trois électeurs en 1783, ajoute avec regret : « Nous

Digitized by Google

ignorons si cette famille existe encore.» Il n'eut pas eu ce regret s'il avait connu le volume si complet que viennent de publier sur les La Faye, deux généalogistes remarquables, MM. Paul Huet et Arlot de Saint-Saud. Il eut même évité quelques erreurs : Ainsi «M. le marquis de La Faye d'Ambérac » n'était pas Etienne, capitaine de vaisseau, seigneur de Montgrison et Douzac en la paroisse de Neuvicq, près de Montguyon, né le 30 avril 1741 à Poulignac, mort à Bordeaux le 25 janvier 1816, frère de Marie-Madeleine, épouse de Bernard de Bonnevin, seigneur de Sous-moulins, et d'autre Marie-Madeleine, mariée (1763) à Charles de Callières, seigneur de Coustolle et de Clérac ; il vota à Libourne. C'était son frère Louis-François-Ignace, seigneur de Polignac, Jussas, Pommiers, Souillac et La Faye, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, baptisé en 1738, mort à Bordeaux en 1790, sans enfant de Marie-Adélaïde de Bellot du Pontet. Quant à Joseph et Jean-Jacques de La Faye qui ont voté, l'un pour son fief de Brassac et l'autre pour son fief de Rochefort en la paroisse de Brassac (Saintonge, aujourd'hui Charente), ils ne sont pas de la famille des La Faye dont ce livre donne les neuf branches, non plus que les Lafaye de Ponteyraud dont le dernier fut notre confrère Alfred de Lafaye, décédé le 21 juin 1891 à Bordeaux (voir *Revue*, XI, 299), ou du moins on ne trouve pas le point de jonction.

La famille périgourdine et chevaleresque des La Faye n'est plus représentée, depuis 1897, que par Mme la comtesse de Mirandol et par la vicomtesse Joseph des Grattes. Le moment était donc venu de l'étudier ; c'est avec le soin le plus scrupuleux, un amour passionné de la vérité que MM. Huet et Saint-Saud, déjà fort habiles dans l'art des recherches généalogiques et dont la réputation en ce genre est faite depuis longtemps, l'ont suivie depuis l'an 1100 environ dans ses diverses branches et rameaux, travail colossal quand il est fait avec le scrupule qu'y apportent nos deux érudits, et combien utile ! Ils n'ont point ménagé leur peine ni regardé aux frais : une introduction, un chapitre sur les armes, sur les seigneuries possédées par la famille, sur les familles alliées, sur les sujets isolés et les familles indéterminées, sur chacune des neuf branches d'Hautefort et de Thenon, de Menet, de Saint-Privat, de Génis, de Chardeuil et d'Ambérac, de La Martinie, de Lyde, du Mayne et de La Renaudie; puis un nombre considérable de pièces justificatives, et des index et des tables. Et ils n'ont pas regardé aux dépenses. L'impression est excellente, le papier de choix, et les gravures nombreuses, dessins ou photographies, montrent les châteaux des Roberts, de Marval, de Menet, de Chardeuil, de La Martinie, de Lyde. Heureux ceux qui pourront mettre dans leur bibliothèque de choix ce splendide volume, si beau à l'œil, si profitable à la science !

Digitized by Google

La Photo-Revue, journal des amateurs de photographie, renferme dans son numéro du 1er février 1900 : 1° La photographie sous-marine ; 2° Recettes et formules inédites ; 3° La photographie sidérale ; 4° Opinions : les épreuves d'expositions ; 5° Du rôle de l'accommodation oculaire en photographie ; 6° Le développement automatique ; 7° Théorie du fixage ; 8° Variétés : Préparation du papier au bromure d'argent ; Mesure de la rapidité de combustion des poudres-éclairs, etc.

L'édition complète de luxe publiée sous le titre de *Revue illustrée de photographie* comporte en outre comme encartage une double planche de photogravure, extraites de la *Photographie sous-marine*, de P. Guichard. Le numéro : 0 fr. 10 chez les libraires et 118, rue d'Assas, Paris.

Etudes publiées par des Pères de la compagnie de Jésus. (15, rue Monsieur, Paris). Sommaire du numéro du 5 février 1900 : Figures de soldats. Le loyal Mac-Mahon (1808-1893), par le P. H. Chérot ; — De l'opportunité d'une loi d'association par le P. H. Prélot ; — Les petits ramoneurs, par le P. V. Delaporte ; — Le quiétisme de Tolstoï, par le P. L. Roure ; — Etudes bibliques, par le P. J. Brucker.

La Revue du monde catholique paraissant le 1er et le 15 de chaque mois (prix : 25 fr. par an), à Paris, 76, rue des Saints-Pères, contient dans son numéro du 1er février : La patience catholique, XXX ; — Nature et littérature, Régis Clair ; — L'étude de saint Thomas en théologie : Lettre de Sa Sainteté Léon XIII, Mgr Justin Fèvre ; — L'enfant martyr ; Le trésor de la châtelaine (poésies), Ch. Clair, s. j. ; — Une famille sous la terreur (fin), Louis Audiat ; — *Petrus*, tragédie chrétienne en 5 actes et en vers (suite), Prosper Sanard ; — La fleur merveilleuse de Woxindon, R. P. Spillmann ; — Autour du monde, Arthur Savaète ; — Revue des livres (fin), Louis Robert ; — Revue financière, etc.

La Quinzaine du 1er février (Paris, rue Vanneau, 45 ; 24 fr. par an) contient : Victor du Bled, Les hommes d'esprit à la fin du XVIIIe siècle ; — Pierre Clésio, Le renard britannique, cinquième partie : le drame ; — Paul Thirion, L'Allemagne et l'Angleterre ; — Paul Lorquet, Les maîtres d'aujourd'hui, La peinture française, Du classicisme en plein air ; — George Fonsegrive, La division du travail social ; — Arthur Coquard, Critique musicale ; — E..., Chronique politique. — Dans le n° du 16 février : Un philosophe politique (M. Brunetière), par Emile Faguet ; — 1814-1815 de Henry Houssay, par Vergnol ; — Les soirées du pavillon Dominique. Le premier feu de la saison, par Paul Aubray ; — Chronique dramatique, Emile de Saint-Auban, etc.

Revue du Bas-Poitou (directeur : René Valette), 12e année, 4e livraison. Sommaire : La renaissance en Bas-Poitou. L'église de Fenioux (Deux-Sèvres), par M. O. de Rochebrune ; — Les origines de la guerre de Vendée, par M. Maurice Prouteaux ; — Le clergé de la Vendée pendant la révolution (suite), par M. Edgar Bourloton ; — Beauvoir sur Mer au XIe siècle, par Léon Maître ; — Essais d'épigraphie vendéenne (suite), par M. René Vallette ; — Petits drames vendéens. La hache de Ripoche, par M. Emile Grimaud ; — Le journal d'un Sablais en 1803, par M. H. Colins ; — Les cent jours dans l'ouest, La Rochelle et La Roche sur Yon, par Mme Renée Monbrun ; — Deux victimes vendéennes, par M. l'abbé F. Uzureau ; — La géographie gauloise du Bas-Poitou, par M. A. B. ; — La terre abandonnée, nouvelle, par M. G Guitton ; — La société française d'archéologie en Bretagne, par M. Ed. du Trémont ; — Correspondance. Une réponse à MM. Crétineau-Joly, par M. l'abbé Eugène Bossard ; — A travers les livres, par ZZZ ; — Chronique.

Bureaux de la *Revue* : place Thiverçay, Fontenay (Vendée). Prix de l'abonnement : 8 fr. par an.

Le gérant, Noel Texier.

Digitized by Google

REVUE
DE SAINTONGE & D'AUNIS
BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE MAI 1900

Chronique de la société : Revue de la presse, page 156.
Avis et nouvelles : Publications nouvelles ; Villebois-Mareuil ; De Laage et de Brix ; Le martyr Pierre Berthelot ; Découvertes archéologiques à Marans, à Chérac, Landes ; Autographes du duc d'Epernon ; Le club alpin à Montlieu ; Erratum ; Conférences, page 160.
A travers les revues : La tour de l'Islot ; Le prieuré de Sainte-Marie de Barbezieux ; Peiresc ; Marchand, Liotard et Lagarde ; Le combat de Montandre ; L'abbaye de Vaux et l'abbaye de Seuilly ; Les Le Moyne d'Iberville et de Sérigny ; Les maîtres à écrire du temps passé ; Les Bourdaloue, etc., page 165.
Actes d'état civil. — *Décès :* Bénard, Mme de Boislinard, O. de Chamerlat (Mme Celeyron), Corbinaud, Despessailles (Mme Dières-Monplaisir), Dubois, Duperré, Duplaix des Touches, Duret, Dusault, Garreau, Godet, Huas, Michel, Niox, Rambaud de La Rocque, Roussot, Roux, Vialle, Yvert, page 171. — *Mariages :* Ardouin et Camille Oger ; Gémon et Léonie Beineix ; Périgaud et Edith Mesnard ; Vétillart et Madeleine Alefsen de Boisredon, page 190.
Variétés : I. Comment on s'amusait à Saintes en 1785, page 192. — II. D. de Boisville, p. 195. — III. Villebois-Mareuil, p. 197. — IV. L'occupation de Saintes par les protestants en 1562, p. 199. — V. Les d'Ocoy à Saint-Brice, p. 201. — VI. Les déplacements d'un fonctionnaire en 1679, p. 202. — VII. Encore les d'Aubigné, p. 206. — VIII. Sonnet, chanson et ballade, p. 208. — IX. *Reinséque ine ouréye*, p. 210. — X. Jules Dufaure, VictorHugo, George Sand, Alexandre Dumas et Alfred Feuillet, à Cognac, p. 212.
Questions et réponses : Une chanson contre Henri IV ; Sur Sourdis, l'archevêque de Bordeaux ; Sur Guilleri ; Les brandons ; Les sacquiers de Saintonge ; Patate et tartoufle ; Les Bernardeau de La Briandière, p. 222.
Bibliographie : *I—LE*, page 226.

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Assemblée générale du 13 mars 1900

M. le Président annonce la mort de M. Rambaud de La Rocque, président du conseil général de la Charente, et de M. Antoine Duplais-Destouches.

Admission d'un nouveau membre.

Digitized by Google

Le trésorier donne lecture de la situation financière au 31 décembre 1899.

Actif.

En caisse au 1er janvier 1899.	4.798 44
Cotisations de 1898	53 85
— de 1899	1.332 85
— de 1900	954 85
Rachats de cotisations.	437 »
Vente d'insignes	9 »
— de bulletins et volumes	79 50
Subvention de l'état.	250 »
Rentes	542 90
	8.458 39

Passif.

Impression du volume	2.260 75
— du bulletin	2.476 20
Affranchissement du bulletin et frais de correspondance	209 60
Note Alexandre (escalier renaissance).	35 »
— Gury (25 insignes en argent)	79 »
Timbres quittances (500 à 0.10)	50 »
Frais de bureau, de rédaction du président	600 »
— d'écritures du trésorier	40 »
Loyer.	250 »
Concierge	50 »
Divers	31 80
En caisse (caisse d'épargne)	2.376 04
	8.458 39

Lectures : 1° Gargantua en Saintonge, par M. Emile Bodin ; 2° Les Jussac d'Ambleville, par M. Paul de Lacroix, bibliothécaire de la ville de Cognac.

L'excursion annuelle aura lieu en juin probablement en bateau de Saintes à Saint-Savinien.

La séance publique annuelle est fixée au samedi 24 mars à 8 heures du soir.

Lecture d'une lettre de M. le docteur Termonia qui, vu son état de santé, désire être remplacé dans ses fonctions de secrétaire. M. le commandant Poitou s'offre à le remplacer pendant la durée de son indisposition.

Il est procédé aux élections du bureau, du comité et du conseil pour les années 1900 et 1901. Sont élus :

Bureau. — Président : Louis Audiat, I. ✪, lauréat de l'institut, bibliothécaire-archiviste, rue des Arènes, 6, à Saintes ; vice-présidents : le baron Amédée Oudet, rue des Ballets, 27, à Saintes ; le comte Pierre de Croze-Lemercier, au château du Ramet, par Saintes ; secrétaire : le docteur Léon Termonia, O. ✱, médecin major en retraite, cours Reverseaux, 9, à Saintes ; secrétaire adjoint : Anatole Laverny, château du Coudret, par Saintes ;

Digitized by Google

trésorier : Jules Gandaubert, ✻, ancien pharmacien en chef de la marine, cours Lemercier, 64, à Saintes.

Comité de publication : Anatole de Barthélemy, ✻, membre de l'institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris ; le baron Eugène Eschasseriaux, O. ✻, ancien député, à Thenac, près Saintes ; le baron Léon de La Morinerie, ✻, à Aunay, par Châtenay (Seine), et à Paris, rue Perronet, 12 ; Georges Musset, I. ✪, archiviste-paléographe, avocat, bibliothécaire de la ville, rue Gargoulleau, 32, à La Rochelle ; Jules Pellisson, A. ✪, juge au tribunal civil, rue Victor Hugo, 76, à Périgueux.

Conseil d'administration : Auguste Biteau, ✻, maître principal de 1re classe des constructions navales en retraite, rue du Peyrat, 50, à Saintes ; Ferdinand Babinot, notaire, suppléant du juge de paix, cours National, 28, à Saintes ; Edmond Boilevin, négociant, grande rue, 23, à Saintes ; Jules Guillet, négociant, conseiller général, rue Laroche, 12, à Saintes ; Abel Mestreau, négociant, rue des Frères, 24, à Saintes.

—

Séance publique du 24 mars

Etaient présents : MM. Pierre Ardouin, Babinot, l'abbé Bauré, Biteau, Coutanseaux, Dangibeaud, Henri Drilhon, Gandaubert, le docteur Guillaud, le baron Oudet, l'abbé Plumeau, le commandant Poitou, etc., membres de la société. Un public nombreux remplit la salle.

La séance est ouverte à 8 heures 1/4 sous la présidence de M. Louis Audiat, qui adresse quelques mots de bienvenue à M. Ludovic Bruhat, professeur au lycée de La Rochelle.

M. Bruhat fait l'histoire de l'abbaye de Saintes aux XIe et XIIe siècles. Voir page 158. Après avoir rappelé que l'abbaye, fondée par Geoffroy Martel et la comtesse Agnès, sa femme, fut solennellement inaugurée le 2 novembre 1047, le conférencier montre que ses domaines, considérables dès sa fondation, s'accrurent rapidement par les achats que firent les abbesses, mais aussi et surtout par les libéralités nombreuses et importantes dont elles furent l'objet. Naturellement amené à étudier les motifs des donations, il a constaté que presque toujours elles étaient inspirées par le sentiment religieux. Les précautions prises par les donateurs pour écarter de leurs chartes tous les points litigieux, afin que personne ne pût venir contester la légitimité des legs, ont été ensuite étudiées. Plusieurs exemples à l'appui empruntés au cartulaire ont été mis en lumière. Comme la volonté des donateurs n'était pas toujours respectée, que les jugements des cours ecclésiastiques n'étaient pas toujours rendus selon les principes du droit et que les foudres de l'église étaient parfois impuissantes à amener à restitution certains spoliateurs audacieux des biens du couvent, les religieuses durent souvent recourir, pour la défense de leurs biens, au duel judiciaire, ou mettre leurs personnes et leurs possessions sous

Digitized by Google

la protection des grands qui, moyennant certaines redevances, leur accordaient leur *patronage*, institution féodale dont le caractère a été indiqué.

Jetant ensuite un coup d'œil d'ensemble sur l'administration des biens de l'abbaye, le conférencier a étudié en premier lieu l'administration intérieure du couvent. Il a montré les formalités qui présidaient au choix de l'abbesse élue par les religieuses réunies en chapitre, et il a énuméré les officières nommées par l'abbesse pour la seconder, et très rapidement il a esquissé un tableau de leur vie quotidienne. Il a abordé ensuite la question plus vaste de l'administration des terres qui appartenaient en commun à toutes les religieuses, de telle sorte que l'abbesse elle-même n'en pouvait aliéner la moindre parcelle sans le consentement unanime du chapitre. La *Prieure*, le *Villicus*, le *Forestier*, le *Scribe* étaient les principaux auxiliaires et serviteurs de l'abbesse dans ses vastes domaines, dont les productions semblent avoir été à peu près les mêmes au moyen âge que de nos jours. A la culture proprement dite, les tenanciers de l'abbaye joignaient l'exploitation des moulins, des pêcheries, des salines et l'élevage des bestiaux. Dans ces domaines immenses les revenus furent considérables ; ils étaient payés en argent, en nature, ou en corvées. Le conférencier montre enfin dans quelle large mesure les abbesses ont contribué à améliorer la condition des classes rurales en obtenant pour leurs hommes de nombreux privilèges des rois, des seigneurs voisins, en leur en accordant elles-mêmes, en favorisant le commerce et en répandant la charité autour d'elles. La situation des tenanciers de l'abbaye était tellement enviée des populations voisines qu'on a vu des hommes libres renoncer à leur liberté et se faire serfs de l'abbesse, préférant la *servitude* à Saintes à la *liberté* dont ils jouissaient chez eux.

Le conférencier a été fort goûté et très applaudi.

M. Pierre Ardouin lit trois pièces de poésie. Voir page 208.

M. Poitou expose les travaux de la société pendant l'année écoulée et donne quelques extraits des travaux publiés.

M. Alexandre Hus lit une poésie en patois saintongeais, *Reinsé qu'ine oureye*, de M. Piâre Marcut. Voir page 210.

REVUE DE LA PRESSE

Ont publié le sommaire du numéro de mars : L'*Echo rochelais* du 3, qui reproduit aussi, avec le *Sémaphore* du 4, l'article *Le théâtre à La Rochelle ;* le *Progrès* du 4 ; le *Phare des Charentes* du 7 ; l'*Indépendant de la Charente-Inférieure* du 8 ; l'*Echo de Jonzac* du 11 ; le *Bulletin religieux* du 17 ; l'*Union nationale* du 22 ; la *Croix de Saintonge* du 25 ; l'*Echo charentais* du 25.

—

Digitized by Google

Ont publié la liste des nouveaux membres : *L'Echo rochelais* du 17 mars ; le *Moniteur de la Saintonge*, le *Progrès de la Charente-Inférieure*, l'*Echo de Jonzac*, du 18 ; le *Phare des Charentes*, la *Charente-Inférieure* du 21 ; l'*Indépendant* du 24 et l'*Echo charentais* du 22 avril.

—

Le *Ventre rouge* du 15 mars cite de notre numéro du 1er : *L'épigraphie à Saint-Hilaire de Villefranche*, par M. Louis Audiat ; *Petite patrie*, par M. Léonce Depont ; *Le géant Gargantua en Saintonge*, par M. Bodin ; *Compère Guillerit*, par Piâre Marcut.

Le même numéro du 15 avril : « A l'issue d'une conférence faite à Saintes sous les auspices de la société des *Archives historiques* que dirige avec tant de science et de dévouement son président M. Louis Audiat, notre confrère, M. Jhacquet de Nieul a dit délicieusement *Reinsé qu'ine oureye*, spirituelle poésie patoise inédite de notre collaborateur, meite Piâre Marcut. Le poète et le fin diseur ont été vivement applaudis. »

—

Le *Polybiblion* de mars note dans notre dernière livraison : « L. Audiat : *L'épigraphie à Saint-Hilaire de Villefranche*. — L. Depont : *Petite patrie*. — *A travers l'histoire de la contrée*. — E. Bodin : *Le géant Gargantua en Saintonge*. — *Une société secrète catholique au* XVIIe *siècle*. — *Un saintongeais vendéen : Jacques-Louis Doussin, chef de la petite église*. — *Un procès, conséquence de l'édit de Nantes*. — L. Audiat : *Les d'Auquoy ou d'Ocoy en Saintonge et à Saint-Brice*. — J. Pellisson : *Les cartes de visite saintongeaises*. »

—

Les *Tablettes* du 10 mars et l'*Union nationale* du 13 : « Avec un savant travail de M. Louis Audiat sur les particularités archaïques du bourg de Saint-Hilaire de Villefranche, le dernier numéro de la *Revue de Saintonge et d'Aunis* contient une charmante poésie de notre concitoyen Léonce Depont, intitulée : *Petite patrie*, et où l'auteur des *Déclins* chante notre belle Saintonge avec autant d'émotion que de tendresse. »

—

Le *Bulletin mensuel de la société archéologique de la Charente*, n° 2 de 1900, dit de notre numéro de janvier : « M. Audiat décrit le sceau de Guillaume Pecier, prévôt de Châteauneuf au commencement du XVe siècle. M. Pellisson publie la description de la ville de Cognac, écrite en 1739 par Louis de Chancel, frère de l'auteur des *Philippiques*. Quelques notes sont données sur le poète Bertrand Bernard de Javerzac et sa famille. »

—

La *Revue des recueils périodiques* dans la *Revue des questions historiques* d'avril dit, p. 170 : « M. Louis Audiat (*Revue*

Digitized by Google

de Saintonge du 1er septembre 1899) rectifie certaines erreurs qui se sont glissées dans toutes les biographies du conventionnel Borie. Borie, né à Sarlat le 1er juillet 1737, mort juge au tribunal de Cognac le 18 juillet 1804, s'appelait Borie-Cambort, et non Borie-Camber, et portait le seul prénom d'Etienne. »

—

L'*Intermédiaire* du 15 mars reproduit le passage de notre confrère M. Jules Pellisson (*Revue* du 1er mars, t. xx, p. 139, *Les cartes de visite saintongeaises*) : « En 1833 il y avait à Cognac... quatre facteurs de banlieue. L'un d'eux, qui ne savait pas lire, se nommait Bonnin et desservait Saint-Trojan et Saint-Brice. On lui faisait son paquet, et la tradition rapporte qu'il n'y eut jamais d'erreur. » On demande « s'il y eut beaucoup de facteurs de cette ignorance et de cette force. »

A Saintes, il y avait un sergent de ville en même temps tambour de ville et crieur public ; il se nommait Jean Hérault, nom prédestiné. Très brave homme, fort estimé, agent exemplaire, habile, intelligent, il ne savait pas lire. Sa fille lui lisait l'annonce, la proclamation, l'arrêté du maire, et il allait par les rues, répétant sa leçon sans se tromper. Il est mort le 17 février 1895. Il avait prononcé l'oraison funèbre de son gendre.

—

L'*Echo charentais* des 18, 25 mars et 1er avril reproduit l'article *La jeune Saintonge poétique* de M. Gabriel Audiat, qui a paru dans notre livraison du 1er janvier.

—

Ont rendu compte de la séance du 24 :

Le *Moniteur de la Saintonge* du 29 : « ...M. Bruhat, raconte l'histoire de l'abbaye de Saintes aux xie et xiie siècles. Le conférencier s'exprime avec beaucoup de facilité, dans une langue à la fois sobre et élégante... Il développe son sujet d'une manière qui témoigne de sa profonde érudition. Donc succès complet.

» Ensuite le commandant Poitou lit son excellent rapport émaillé de citations sur les travaux de la société pendant l'année 1899. Ce brave officier qui, dans sa retraite, se consacre à plusieurs œuvres utiles, est fort applaudi...

» La muse était aussi de la partie. M. Ardouin lit trois pièces exquises de sa composition ; et M. Hus fils débite un monologue fort comique, en vers patois, de Piâre Marcut. La science n'exclut pas la saine gaîté.

» Pour terminer, le président fait appel au dévouement et à l'activité des jeunes qui doivent remplacer les vieux. Il remercie les orateurs de leur précieux concours... Poudensan. »

La *France de Bordeaux* du 29 : « .....M. Louis Audiat, président, a ouvert la séance en présentant le conférencier avec une bonhomie fort réjouissante... M. Bruhat, professeur au lycée de

Digitized by Google

La Rochelle, est un chercheur, un érudit et, ce qu'il sait, il sait le dire en un fort beau langage. Nous l'avons bien vu au cours de cette soirée dont il a occupé la plus grande partie en nous faisant connaître, à nous Saintais, sur l'antique abbaye de Saintes, des détails inconnus de la presque généralité d'entre nous. Que de choses intéressantes vous nous avez apprises en quelques quarts d'heure! Nous savions bien qu'il avait existé à Saintes, aux temps lointains, dans le faubourg des Dames, une communauté d'abbesses ayant tenu une assez grande place dans le pays ; mais là, pour beaucoup, se bornait notre savoir.

» M. Bruhat nous a fait pénétrer avec lui au cœur de l'antique abbaye et ne nous a rien laissé ignorer de son organisation et de sa vie, au temporel comme au spirituel ; il nous a révélé sur la riche et puissante communauté, placée, paraît-il, sous l'autorité directe du saint-siège, mille détails curieux, piquants ou originaux.

» Entre temps, M. Pierre Ardouin, un poète saintongeais d'une très réelle valeur, a bien voulu lire trois de ses poésies. Ces trois pièces, de genres différents, qui sentent bien leur cru, sont vraiment charmantes et donnent une belle envie de connaître les autres poésies de M. Ardouin.

» M. le commandant Poitou a brièvement résumé les travaux de la société pendant l'année 1899 et donné lecture en y ajoutant, par-ci par-là, quelques saillies humoristiques, plusieurs fragments d'œuvres plus ou moins importantes publiées par la société.

» Le président a dit ensuite l'œuvre considérable de la société des *Archives historiques* qui, depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis vingt-cinq ans, a publié quarante-sept volumes de bulletins et d'archives, et y a dépensé près de 150 mille francs.

» Après un juste tribut d'éloges payé à ses collaborateurs, il a parlé, en termes émus, des sociétaires emportés par la mort au cours de la dernière année.

» La soirée devait finir sur une note gaie. C'est M. Alexandre Hus fils qui était chargé de la donner, avec une poésie patoise inédite de Pierre Marcut, *Rien qu'une oreille*. Cet amusant récit, très finement détaillé par M. Hus, sur ce ton traînant et narquois à la fois qui est particulier au paysan saintongeois, a eu un succès de fou rire. »

L'*Indépendant* du 3 avril : « Une conférence fort intéressante sur l'abbaye de Saintes. L'honorable conférencier, qui parle avec une grande aisance et connaissait son sujet, a été très apprécié... M. Poitou a fait avec beaucoup d'humour le compte rendu des opérations de la société... Le poète Ardouin a dit des poésies fort bien tournées dont il est l'auteur, et notre confrère A. Hus fils a raconté en patois les légendaires numéros de salon et de soirées artistiques. En somme la séance a offert beaucoup d'attrait aux nombreux invités de la société qui compte à l'heure actuelle un quart de siècle. »

Digitized by Google

Le *Progrès* du 15 a publié le compte rendu de M. Poitou.

Le *Phare des Charentes* du 22 avril reproduit, sans indication de source, notre article du mois de mars *Océan et Gironde*.

Dans une *Variété* du *Signal* du 21 avril, un fort aimable chroniqueur, M. Poudensan, sous le titre *Une province privilégiée* (Saintonge), vante climat et sites, les fervents de l'étude, des lettres, des sciences, les archéologues qui ont étudié les monuments, les sociétés savantes, le musée lapidaire incomparable, les poètes : Ardouin, Léonce Depont, Billaud, Léon Bouyer, Maguier, cette pléiade saintongeaise, à qui M. Gabriel Audiat a consacré un long article dans la *Revue de Saintonge;* puis les peintres Auguin, Bouguereau, Furcy de Lavault...

AVIS ET NOUVELLES

L'excursion annuelle de la société aura lieu dans la première quinzaine de juin.

—

Ont été délégués de la société au congrès des sociétés savantes, qui s'ouvrira le mardi de la pentecôte à la Sorbonne, MM. Audiat, l'abbé Jeandeau et Sorbier-Bey.

—

Etat des impressions du XXIXe volume : 12 feuilles tirées.

—

C'est notre confrère, M. Anatole de Barthélemy, qui, au nom de l'académie des inscriptions et belles lettres, a prononcé l'éloge de Maximin Deloche, un de nos archéologues les plus estimés, né à Tulle en 1817, mort à Paris le 12 février dernier, qui avait été appelé par Jules Dufaure, en 1839, au ministère des travaux publics, puis, peu de temps après, placé à la tête des travaux publics de l'Algérie, où il avait pris le goût des études archéologiques.

—

Le 15 mars, a été représenté à La Rochelle, au profit des Boërs, le drame en vers et en quatre actes de M. Félix Hautfort, rédacteur au *Courrier de La Rochelle*, *Renzo de Vitelli*. Cet essai de décentralisation a été fort applaudi et tous les journaux de La Rochelle vantent cette œuvre, qui renferme de belles scènes et de fort beaux vers.

—

La *Gazette de l'Ouest*, dont nous avons annoncé la fondation, « journal régional consacré à l'étude et à la défense des intérêts de la Charente-Inférieure, des Deux-Sèvres et de la Vendée, » de bimensuelle devient hebdomadaire à partir du n° 6, 31 mars, et paraît le samedi à La Rochelle, imprimerie de Noël Texier. Prix : un an, 3 francs ; 5 centimes le numéro.

—

En janvier a paru le 1er numéro (Nantes, imprimerie Bour-

Digitized by Google

geois ; prix : 5 francs par an) de la revue mensuelle *Le chercheur des provinces de l'Ouest* (Bretagne, Normandie, Touraine, Poitou, Aunis, Saintonge, Angoumois), in-8°, 32 pages, sous la direction de M. le baron Gaston de Wismes, consacrée surtout à l'histoire. La moitié contient les questions et réponses. Dans ce premier numéro, on discute l'origine du général Joubert, l'étymologie du mot *Aunis*, la cause de la coloration verte des huîtres de Marennes, etc.

—

Après Poitiers, après Bordeaux, après Saintes, Auch et Limoges, Le Mans va avoir sa société des archives. Il s'y est fondé pour les départements de la Sarthe et de la Mayenne une société des *Archives historiques du Maine*, dont les statuts sont à peu près ceux des *Archives historiques de la Saintonge*. Comme la nôtre, la société mancelle a deux publications : celle des documents inédits et une revue mensuelle, *La province du Maine*. Elle a trois catégories de membres à 50 francs, 20 francs et 10 francs. Les fondateurs sont MM. le comte Bertrand de Broussillon, le vicomte Menjot d'Elbenne et les abbés Bruneau, Dubois et Ledru, tous connus par leurs travaux.

—

L'*Union nationale* de Saint-Jean d'Angély du 15 mars, à propos des fêtes des 17 et 18 février dernier, raconte la translation (16 mai 1683) d'une relique de saint Jean-Baptiste à Saint-Jean d'Angély par l'évêque de Saintes, relique extraite du prieuré de Saint-Didier, au diocèse de Clermont-Ferrand, par le prieur claustral de l'abbaye de La Chaise-Dieu, et reproduit la pièce d'après le tome XXVIII des *Archives de Saintonge et d'Aunis*.

Le numéro du 18 rappelle la translation d'une relique de saint Eutrope (5 avril 1768) de l'abbaye de Souillac en Quercy à Saint-Jean, d'après le procès-verbal publié par la *Revue de Saintonge*, tome VII, p. 255 (1887).

—

La *Charente-Inférieure* du 10 mars et l'*Echo rochelais* du 14 publient *L'origine du général Joubert*, réponse à M. l'abbé Brodut par M. Georges Musset qui, pour croire à l'origine saintongeaise ou aunisienne, demande un document ; dans la *Charente-Inférieure* du 17 réplique de M. Brodut qui annonce que, le 25 février, est parti de Marseille M. Georges Dières-Monplaisir, maréchal des logis de cuirassiers, attaché à l'escorte du colonel de Villebois-Mareuil, emportant des documents pour le général Joubert, qui donnera la solution du problème. Et voilà que la mort impitoyable frappe ces deux héros : Joubert et Villebois.

—

M. l'abbé Brodut, si zélé pour l'histoire de son doyenné de Tonnay-Charente, rappelle dans les *Tablettes* du 12 avril que l'héroïque colonel de Villebois-Mareuil était apparenté dans la contrée. Renée de Mareuil, fille de Jean de Mareuil, baron de Montmoreau et de Villebois en partie, épousa en 1512 François

Digitized by Google

Goumard, seigneur d'Echillais, du Parc d'Archiac et de Mourière en Tonnay-Charente. De ce mariage naquirent Jean Goumard, époux de Françoise du Bois des Arpentis, autre Jean Goumard, abbé de Chatres, chanoine de Saintes, et Antoinette, femme (1538) de François Frottier de La Messelière. Et pour plus amples détails l'auteur renvoie au livre de Nicolas Alain, *La Saintonge et ses familles illustres*, édité et annoté par M. Louis Audiat.

L'*Echo rochelais* du 18 avril a répété l'article. Voir plus bas page 197 pour les Villebois-Mareuil.

—

Par jugement du 24 août dernier, le tribunal civil de Libourne a ordonné la rectification, sur les registres de l'état civil, du nom de « Delaage, » partout où il a été écrit en un seul mot et n'aurait pas été suivi des mots « de Meux, » et qu'en conséquence, les requérants s'appelleront désormais « de Laage de Meux, » nom qu'ont porté leurs ancêtres avant 1791.

Nous avons parlé, t. xx, p. 24, de cette famille, et renvoyé à l'ouvrage de M. de La Morinerie, *La noblesse de Saintonge*, pour ses différentes branches, à propos du mariage (7 novembre 1899), à Douai, de Louis de Laage de Meux avec Mlle Geneviève de Brix, fille de M. Camille de Brix et de madame, née Locard de Noël. Voir, pour les armes, le *Dictionnaire de la noblesse* de La Chenaye des Bois. La famille de Brix tire son origine de la commune de Brix, située près de Valognes, où se trouvent les ruines d'une forteresse bâtie au xie siècle par Adam de Brix ou Bruce.

La branche de Montfarville, encore existante, fait remonter sa généalogie directe, établie par les actes de l'état civil, à Thomas de Brix, né en 1624.

De lui descend Charles-André de Brix, né à Montfarville (Manche), le 14 mars 1802, époux d'Augustine-Antoinette-Caroline Jacobé de Farémont, décédé à Lyon le 16 mars 1873. Il était chevalier de la légion d'honneur, président de chambre à la cour impériale de Lyon.

Son fils, Charles-Camille de Brix, conseiller à la cour d'appel de Douai, est né à Alençon le 7 septembre 1836 ; il épousa à Lyon, le 8 février 1870, Alexandrine-Catherine-Thérèse Locard de Noël.

—

M. Charles Renoux, imprimeur à Saint-Jean d'Angély, a voulu conserver le souvenir des fêtes des 17 et 18 février, consécration et inauguration de l'église de Saint-Jean d'Angély. Il a imprimé un placard où sont consignés le récit de ces brillantes cérémonies, et l'explication de cette presque reconstruction de l'église en ruines. Regrettons qu'un érudit local n'ait pas profité de l'occasion pour faire l'histoire sommaire au moins de l'ancienne et magnifique église et des projets de reconstruction conçus par les bénédictins. La pancarte est au milieu ornée de l'église nouvelle, et aux quatre coins des portraits de Mgr Bonnefoy, de M. Ferdinand Bardon, curé de Saint-Jean, des tours

Digitized by Google

de l'église projetée et des armes de Saint-Jean d'Angély. Prix : 50 centimes, chez l'imprimeur.

—

En janvier a paru, et se continue chaque mois, le *Bulletin paroissial de Saint-Germain de Lusignan*, in-8° de 16 pages, imprimé à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres), à l'imprimerie du patronage, par J. Pouyaud et « distribué gratuitement à toutes les familles de la paroisse. » Le rédacteur est M. l'abbé Bertrand de Cugnac.

—

Le *Réveil angérien*, qui avait cessé sa publication, vient de reparaître avec ce titre : *Le Réveil des Charentes*, sous la direction de son ancien rédacteur, M. Pommereau.

—

Le 25 mars, le pape Léon XIII a promulgué le décret de béatification du vénérable P. Denys de la Nativité (Pierre Berthelot), carme déchaussé, pilote et cosmographe du roi de Portugal aux Indes orientales, né en Normandie l'an 1600, martyrisé à Achem en 1638. La famille de Pierre Berthelot vivait à Honfleur au milieu du XVI° siècle ; elle portait le nom de Berthelot dit Dupeyral. Etait-elle originaire de Normandie ? On en doute, sans cependant être assez autorisé à rien affirmer. Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans un acte du 16 mars 1607, un Etienne Berthelot, oncle de Pierre le martyr, est dit « natif de Charente, pays de Saintonge. » C'est ce qu'on peut voir dans un volume, édité en 1889, chez Picard, avec un soin des plus remarquables, par M. Charles Bréard, si compétent dans l'histoire de Normandie, *Histoire de Pierre Berthelot*, publiée d'après l'*Itinerarium orientale* (Paris, Picard, 1889, in-8°, 119 pages). On trouvera dans ce volume, devenu rare, deux biographies, l'une en latin, l'autre en français, du personnage, une préface importante, une bibliographie, des notes érudites, en un mot tout ce qu'on sait de Pierre Berthelot. Nous laissons à M. l'abbé Brodut le soin de montrer que ce Normand était d'origine saintongeaise.

—

Suite du changement des noms de rues. A la séance du 22 février, le conseil municipal de Cognac a remplacé la rue Saute-Grenouille, qui rappelait un marais et un lac existant il y a 60 ans, par la rue de l'Industrie.

—

En démolissant à Marans l'église des Capucins, que remplace une nouvelle église, les ouvriers ont mis à découvert des squelettes de proportions extraordinaires, des vases de terre, des armes anciennes.

Sous le principal autel, était une plaque en plomb, de forme triangulaire, de 20 centimètres sur 30. On y lit : A L'HONNEUR DE

Digitized by Google

LA TRÈS SAINTE TRINITÉ ET AU NOM DE NOSTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST, AMEN. A PRÉSENT SÉANT EN LA CHAIRE DE SAINT PIERRE ALEXANDRE 7e, RÉGNANT EN FRANCE LOUIS 14e, LE SIÈGE ÉPISCOPAL DE LA ROCHELLE VACQUANT PAR LA MORT DE JACQUES RAOUL, ÉVESQUE DUDIT LIEU, CE 13e JUIN 1661, A ESTÉ MISE SOUBS LE GRAND AUTEL LA PREMIÈRE PIERRE DU COUVENT DES FFS. CAPUCINS DE MARANS, BASTY DANS LE VIEUX CHASTEAU QUE LEUR DONNE PAR UN SIGNALÉ BIENFAICT MESSIRE JEAN SIRE DE BUEIL, CHEVALIER DE L'ORDRE DU ROY, COMTE DUDIT MARANS QUY EN SON ABSENCE A COMIS Mr MATHIAS MACAULD, SON SÉNESCHAL, POUR METTRE EN SON NOM LAD. PIERRE, ET A FAIT LA CÉRÉMONIE ÉCLÉSIASTIQUE CHARLES DE SAVONERES, VICAIRE GNAL DU CHAPITRE.

—

Au commencement d'avril, au Treuil, commune de Chérac, près de la Charente, on découvrit deux espèces de puits creusés dans la banche et se communiquant par un canal. Il y avait une foule de débris d'une poterie grossière.

—

M. l'abbé Tenaud, curé de Landes, a découvert sous le badigeon de son église des peintures murales anciennes.

—

La *Revue des autographes* (mars 1900) indique du duc d'Epernon (Jean-Louis de Nogaret), un des mignons d'Henri III, gouverneur de Guyenne, né en 1554, mort en 1642, une pièce signée aussi par son fils, Bernard, duc de La Vallette (Fontainebleau, 30 avril 1631), procès-verbal de la condamnation à mort d'un soldat convaincu de blasphème, et une lettre à M. de Pompadour, gouverneur du Limousin (Grenade, 17 janvier 1628). Il lui envoie « les provisions que vous avés désiré de moy pour les officiers du régiment de vostre fils. » Comme colonel titulaire, il recommande à M. de Pompadour fils de faire dignement son devoir.

—

Les membres du club alpin, section du sud-ouest, ont fait, au nombre de vingt, le dimanche 18 mars, une excursion dans la Charente-Inférieure. Départ de Bordeaux, arrivée à Bussac par le chemin de fer ; à pied à Montlieu (10 kilomètres). L'arrivée à Montlieu ayant été retardée par le mauvais temps, on n'a pu visiter le séminaire et par conséquent admirer le magnifique panorama qu'offre l'immense plaine qui s'étend vers le midi, au pied même de l'établissement.

A midi 15, départ pour Montguyon ; arrêt à Saint-Martin d'Ary pour voir l'église romane; visite à la Pierre-Folle, dolmen à deux kilomètres de Montguyon ; le temps manque pour visiter la tour de Montguyon. On part en voiture de Montguyon et par La Rochechalais, Saint-Aigulin, on rentre à Bordeaux à 6 h. 10.

—

ERRATUM. — Dans l'article *Epigraphie de Saint-Hilaire*, t. XX, p. 114 (numéro du 1er mars 1900), il s'est glissé quelques erreurs qu'il est bon de rectifier :

Digitized by Google

A droite de la porte d'entrée il y a deux fenêtres l'une au-dessus de l'autre et entre les deux les deux inscriptions :

HOSTIS · TVA · TELA · TIMEBIT

et

SVM REGINA CVLINA

à gauche, pareille disposition, et de même ces deux textes :

FORTIS · IN · ADVERSIS

et

STRVCTOR · (non pas STVCTORI) POST. FATA · SVPERSTES

Page 101, 3e §, ligne 1, lire « à l'âge de 57 ans... né le 28 juillet 1842. »

Page 107, 4e §, ligne 7e, lire « née à Versailles, le 6 août 1874, » et non *1864*.

—

Conférences. — Le 19 mars, à Rochefort, *La télégraphie sans fil*, par M. le capitaine de frégate Moritz. Compte rendu dans les *Tablettes* du 22 ; le 24, à La Rochelle, *La réforme de notre éducation au point de vue de l'avenir de nos colonies*, par M. Michotte, président de la société de propagande coloniale ; le 31, *Un poète ignoré*, par M. Bedeau, professeur de rhétorique au lycée. Ce poète, c'est Adrien Savigny, né à Paris, orphelin à quinze ans, élève de l'école Bossuet, puis de l'école des Carmes, dirigée par l'abbé Thenon, ancien professeur au collège de Saintes, homme de valeur que Bourget a dépeint sous le nom de l'abbé Taconet dans un roman, *Les mensonges*. Savigny, malgré son intelligence et son travail, ne put jamais, par timidité, réussir à l'examen oral de la licence. Il est mort en 1873, à 24 ans, sombre, découragé, quoique entouré de quelques amis qui appréciaient son talent ; le 5 avril, *La république Argentine et les produits d'exportation de notre région pour La Plata*, par M. H. Martial ; le 25, à Saint-Jean d'Angély, *L'assistance publique et la charité chrétienne*, par M. Mousset, avocat à la cour d'appel de Poitiers ; le 8 avril, à Cognac, *Amour de la patrie, respect de l'armée nationale*, par M. Gabriel Syveton. M. Marino Planty, avocat à Cognac, fils de notre confrère, y a prononcé un discours fort éloquent ; à Saintes, le 19 avril, *Le congrès de La Haye*, par M. d'Estournelles, député de la Sarthe.

A TRAVERS LES REVUES

Le *Clairon de Saintonge* du 18 mars reproduit une description de la tour de l'Islot, en la commune de Saint-Sulpice d'Arnould, massif quadrangulaire en pierres de moyen appareil de 11 mètres sur chaque face et de 15 mètres de hauteur, date de la seconde moitié du XIIe siècle.

—

Digitized by Google

L'*Echo charentais* du 4 mars publie un acte du 23 juillet 1782 par lequel Alexis-Marie de Rochon, clerc tonsuré du diocèse de Saint-Paul de Léon, en Bretagne, demeurant à Paris, paroisse de Passis (*sic*), pourvu du prieuré simple de Sainte-Marie de Barbezieux, vacant par la démission de Jean-Baptiste de Chabot, prêtre du diocèse de Poitiers, suivant les lettres de provision accordées par le cardinal Dominique de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, abbé de Cluny, du 26 juin dernier, prend possession, dans l'église paroissiale de Barbezieux, en présence de Jean-Gabriel de Chasteauneuf, docteur en théologie, archiprêtre de Barbezieux, François-Hector de Pressac de Lioncel, vicaire général du diocèse de Saintes, Gilbert Levacher, régisseur de Barbezieux, Jean Gardrat, bourgeois et fabriqueur de ladite église, etc. Le revenu du prieuré de Notre-Dame de Barbezieux était de 3.885 livres. 62 ans auparavant, le 27 août 1720, Jean Huguon, docteur en théologie, prêtre, curé de Merquer au diocèse de Viviers, y demeurant, prieur et seigneur de Saint-Paul en Gastine, alors prieur de Notre-Dame de Barbezieux, affermait les fruits décimaux, revenus, etc., de ce prieuré 1.700 livres, déduction faite de la valeur de 24 boisseaux de méture à remettre au curé de Barbezieux pour être distribués aux pauvres.

—

La *Revue des deux mondes* du 15 mars contient une poésie, *En forêt*, de notre confrère M. Léonce Depont: « C'est, disent les *Tablettes* du 22 mars, d'une touche large et vigoureuse comme un paysage de maître, et ici la perfection artistique de la forme n'enlève rien à la profondeur du sentiment ; » puis une étude, *Claude Fabri de Peiresc*, par M. Emile Michel. L'auteur y rend un juste hommage à notre confrère Tamizey de Larroque qui, « en se consacrant avec autant d'ardeur que d'intelligence et de savoir à la publication de ses lettres, a élevé à notre grand érudit un véritable monument. Nul n'était mieux préparé que lui à cette tâche à laquelle il a consacré les quinze dernières années de sa vie studieuse. Il y travaillait encore à la veille de sa mort et corrigeait les épreuves de l'avertissement placé à la tête du VIIe volume, qu'il n'eut pas la joie de voir paraître. » Et l'écrivain associe à l'infatigable travailleur le nom d'un autre de nos confrères, l'éminent M. Léopold Delisle, qui « lui a très libéralement prêté son précieux concours » et dont Tamizey de Larroque ne savait assez louer le dévouement, la science et l'amitié à toute épreuve. C'est M. Léopold Delisle qui « avec sa haute compétence signalait, il y a déjà dix ans, tout l'intérêt qui s'attachait à cette importante publication. » Mentionnons aussi, dans la même livraison, *La mission Marchand et le cabinet Méline*, par M. André Lebon, ancien ministre des colonies, où il est question de M. Lagarde, gouverneur d'Obock, fils de l'ancien préfet de la Charente-Inférieure et élève du collège de Saintes, de M. Liotard, de Pont-Labbé, gouverneur du Haut-Oubanghi, etc.

—

Digitized by Google

Le *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques*, année 1899, 2e livraison — paru en mars 1900 — publie, sous le titre *Documents relatifs à l'art du moyen âge contenus dans les manuscrits de Fabri de Peiresc à la bibliothèque de la ville de Carpentras*, par M. Jean Schopfer, une analyse avec fac-similé des objets d'art de la renaissance que Peiresc avait fait dessiner avec des notes à l'appui.

—

Lire dans le *Correspondant* du 25 mars *Une formule magique. L'impôt sur le revenu*, fort importante étude et très documentée par notre confrère, M. Gabriel Dufaure, ancien député.

—

La *Science sociale*, numéro de mars, a publié *Le rôle social d'un fleuve* (la Charente). *Le type saintongeais*, étude consciencieuse où sont passés en revue le vigneron producteur d'eau-de-vie avant et depuis le phylloxera, son travail, etc. L'auteur, M. Maurice Bures, est un jeune Saintongeais. Il y a beaucoup de faits et d'observations. Ce travail, qui est un début, révèle de très sérieuses qualités.

—

Le *Mois littéraire et pittoresque* d'avril a publié de trois de nos confrères : M. Depont, deux poésies, *L'éphèbe* et *Abandon*, avec deux remarquables illustrations de Fournier ; Ed. Armand, *Le prêcheur d'esthétique John Ruskin*, avec 6 portraits et reproduction (voir aussi sur *John Ruskin*, par M. Marcel Proust, la *Gazette des beaux arts* du 1er avril) ; et de M. Gabriel Aubray, *Le théâtre de M. Edmond Rostand*, avec portrait.

—

Dans la *Revue encyclopédique* du 10 mars, notre confrère M. Gustave Regelsperger a publié quelques articles de géographie et une notice avec cartes sur Henri-Anatole Coudreau, explorateur, né à Sonnac, mort en novembre 1899 au cours d'un voyage sur le Trombetas, affluent de l'Amazone, dont nous avons parlé, *Revue*, xx, p. 23. Dans le n° 346 (22 avril), M. Musset décrit les tours de *La Rochelle* avec 9 photographies.

—

Dans la *Quinzaine* du 1er mars : *Les soirées du pavillon Dominique, à Royan, Le premier feu de la saison* (suite), par M. Gabriel Aubray, et dans le *Mois* de mars *Causerie littéraire* par le même, où sont appréciés le vicomte de Vogué (*Rappel des ombres*), Emile Faguet (*Politiques et moralistes du* XIXe *siècle*) Eugène Gilbert (*En marge de quelques pages*) et Emile Trolliet (*La société fraternelle*).

Dans le même numéro deux poésies de M. André Lemoyne : *Notre-Dame des Bois* et *A Rouen. A mademoiselle Germaine Audiat.*

—

La *Chronique militaire* du colonel Denis, dans la *Petite*

Digitized by Google

Gironde du 25 mars, est consacrée au *Combat des trente* (27 mars 1351) entre Josselin et Ploermel. C'est fort bien. Mais ce combat, qu'on dit « bien oublié aujourd'hui, » est cependant très célèbre ; il est si peu oublié qu'on en parle toujours et et que le chroniqueur le connaît. Il en est un autre, moins connu, parce qu'il est tout près de nous : c'est le combat de Montandre. Il eût été moins banal de raconter celui-là qui eut aussi sa célébrité. L'auteur en eût trouvé tous les éléments dans la brochure publiée par la société des *Archives* en 1895, *Le combat de Montandre en Saintonge le 19 mai 1402*, à propos de l'inauguration d'une plaque commémorative à Montandre par la société des Archives.

—

M. l'abbé Bossebœuf, président de la société archéologique de Touraine, dans un travail, *Le Coudray-Montpensier*, publié par la société, *Mémoires*, t. XXXIX, page 101, rappelle que le seigneur Guillaume de Montsoreau, Gautier, son fils, donnèrent (1092) l'église de Saint-Pierre de Suilly, ecclesiam Sancti Petri de Sullico, que l'éditeur du *Cartulaire de Vaux*, l'abbé Grasilier, n'a pu identifier — il écrit « Sulliciun, » *Sully* (Loiret) — à l'église de Saint-Etienne de Vaux, près Royan. Quelque temps après, Gautier de Montsoreau, *de Monte Sorello*, obtint de Renaud, abbé dudit Vaux, d'ériger en abbaye le prieuré de Seuilly, à charge de payer à Vaux vingt sous de rente annuelle. Voir les chartes LI et LVII du cartulaire de Vaux. C'est cette abbaye de Seuilly, *Sulliaco*, où étudia Rabelais. Elle est située près de La Davinière, petit fief que possédait son père, et à 8 kilomètres de Chinon, et non pas dans le Loiret.

—

M. A. Kernéis, dans le *Bulletin de la société académique de Brest* (1898-1899, t. XXIV, p. 195), nous donne une étude intéressante sur un des plus illustres marins du Canada, *Le chevalier Le Moyne d'Iberville, 1661-1704*. Continuateur de l'entreprise de Cavelier de La Salle, pour la découverte par mer de l'embouchure du Mississipi, né en 1661 à Ville-Marie, aujourd'hui Montréal, il était fils de Charles Le Moyne, né à Dieppe en 1626, parti en 1640 pour le Canada avec son frère Jacques, âgé de 17 ans, et leur oncle Duchesne, soldat dans les troupes du roi. Il fut anobli pour ses services en 1668, « ainsi que sa femme et ses enfants nés ou à naître. » Ce Charles Le Moyne, sieur de Longueil (terre aux environs de Dieppe), eut treize enfants. Le cinquième fut Joseph Le Moyne de Sérigny, né à Ville-Marie le 28 juillet 1668, garde de la marine le 12 mai 1686, employé dans le service des galères à Marseille, chargé d'amener à Rochefort 21 Iroquois qui y étaient prisonniers, enseigne de vaisseau le 1er janvier 1692, lieutenant de vaisseau le 1er juin 1696, chevalier de Saint-Louis le 20 juin 1718, commandant général pour la mer à la Louisiane en 1719, capitaine de vaisseau le 1er février 1720, gouverneur pour le roi à Rochefort, août 1723 ; il mourut

Digitized by Google

dans cette ville le 12 septembre 1734, époux de Marthe-Elisabeth Héron. C'est de lui que descendent les Le Moyne de Sérigny, de Saintonge, qui ont marqué dans la marine. La fille de Joseph et de Mlle Héron, Catherine-Elisabeth, épousa Philippe de Rigaud de Vaudreuil.

Dans cette biographie très documentée on trouvera une foule de noms saintongeais : Denys de Bonaventure, Tilly de Repentigny, Rigaud de Vaudreuil, etc.

—

Sous ce titre : *Les maîtres à écrire du temps passé*, M. Maurice Pellisson, inspecteur d'académie, donne dans l'*Annuaire de l'enseignement primaire*, publié sous la direction de M. Jost, inspecteur général de l'instruction publique (6e année, 1900 ; Paris, Armand Colin, in-12, pages 403-422), une notice succincte qui résume, depuis le moyen âge jusqu'à la révolution, l'histoire et la bibliographie de l'art d'écrire que les dictionnaires et les encyclopédies ont presque complètement négligé.

« Ce n'est pas beaucoup avant le XIVe siècle, dit M. Pellisson, que l'écriture sortit des couvents ; elle se laïcise alors et tout aussitôt le nombre de ceux qui sont en état d'écrire se multiplie rapidement ; nous voyons que vers ce temps il y avait à Paris plus de six mille écrivains de profession. Ils copiaient des manuscrits, enseignaient les jeunes enfants et, contre rétribution, mettaient leur habileté au service des particuliers.

L'université dont ils tenaient leur maîtrise, les avait en sa dépendance, et pendant un certain temps elle ne leur permit d'établir leurs bureaux que dans une galerie voûtée qui avoisinait le cimetière des Innocents. »

Notons cette piquante anecdote :

« Une circonstance assez singulière permit bientôt aux écrivains de l'université de se constituer en corporation distincte et de devenir en quelque façon des personnages publics. La signature de Charles IX ayant été falsifiée, on n'imagina pas de moyen plus sûr pour découvrir la fraude que de rassembler les plus habiles écrivains et de demander leur avis sur les pièces arguées de faux. Ils travaillèrent en commun, se mirent d'accord (car c'était l'âge d'or de l'expertise) et démasquèrent le faussaire, qui fut pendu. Frappé des services qu'ils pouvaient rendre, Charles IX les constitua en compagnie par des lettres-patentes données en 1570, et où ils sont qualifiés de « maîtres-experts-jurés-écrivains-vérificateurs d'écritures contestées en justice. »

Cette étude abonde en révélations curieuses sur la corporation des maîtres écrivains et sur l'académie d'écriture, une institution bien oubliée qui fit son ouverture le 25 février 1762 et fut supprimée avec les autres jurandes et maîtrises, par le décret de l'assemblée constituante rendu le 2 mars 1791.

Parmi les sources auxquelles il a puisé, M. Pellisson indique tout particulièrement un précieux recueil formé au XVIIe siècle

Digitized by Google

par le savant abbé de Marolles, trois gros volumes in-folio magnifiquement reliés en maroquin rouge qu'on trouvera au cabinet des estampes de la bibliothèque nationale, sous la cote : K. B. 31, 32, 33.

—

Bulletin de la société de géographie de Rochefort (année 1899, nos 3 et 4). La partie locale n'est pas encore considérable, mais il y a de bons travaux. Signalons *Rochefort* (château et châtellenie), 1047-1660, suite de l'étude de M. le commandant Silvestre; *Souvenirs d'un détenu au château de Brest pendant la terreur*, par Louis-Auguste Besson, lieutenant de vaisseau (fin), détails fort intéressants sur cette sanglante époque ; *Notice sur la ville de Marans* de 1789 à 1815, œuvre posthume de Cappon, et avec cela diverses communications : *Djibouti ; La tenue des terres en Chine; Le mahdisme au Soudan ; Piganeau de Béhaine*, précurseur de la colonisation française en Indo-Chine, par M. Silvestre ; *Les bateaux de sauvetage*, par M. Albert Henry ; *Pythagore philosophe et moraliste*, par M. Silvestre, etc.

—

Nous avons signalé les diverses publications du P. Henri Chérot sur Bourdaloue, dont il a entrepris de retrouver la correspondance et les manuscrits. M. Emile Tausserat, de Vierzon, à sa prière, a dressé la généalogie de la famille, qu'il montre originaire de Vierzon ou des environs. Il la prend à 1019 à Macé Bourdaloue, lors sieur du village de Bourdaloue, paroisse de Narçay, et la suit jusqu'aux Bourdaloue de Châteauroux, en 1897, qu'on ne peut pas relier à la branche du prédicateur. Après cette minutieuse étude, le P. Chérot a imprimé des *Appendices*, entre autres la correspondance d'Antoine de Bourdaloue, conseiller intendant du duc de Guise, amiral du Levant, arrière-grand-oncle paternel de Louis Bourdaloue, et qu'on a cru être le célèbre prédicateur lui-même. Ces lettres sont intéressantes : elles contiennent beaucoup de nouvelles courantes ; c'est un nouveau service rendu par le P. Henri Chérot.

—

La librairie Per Lamm (Paris, rue de Lille, 7) a entrepris la publication d'un *Répertoire bibliographique des principales revues françaises* (grand in-8° à deux colonnes; prix : 18 francs). La deuxième année (1898) a paru en février 1900 ; c'est un volume de 271 pages, comprenant la nomenclature des revues répertoriées; la table alphabétique des revues parues en 1898; table alphabétique des matières; table alphabétique des noms d'auteurs. Cette seule indication montre l'utilité d'un tel recueil pour les travailleurs. Le ministère de l'instruction publique avait essayé ce travail dont il avait senti l'importance ; il est repris et d'une façon plus pratique par un éditeur ; c'est M. Jordel qui le rédige, aidé dans ce minutieux labeur par un bibliographe éminent, notre confrère M. Henri Stein.

—

Digitized by Google

Le 22 avril a paru à Royan, à l'imprimerie moderne de M. Alexandre, rue des Combes de Mons, et sous sa direction, l'*Argus royanais*, « journal de tous et ouvert à tous, sorte de tribune du haut de laquelle chacun peut émettre ses idées, exposer ses critiques ou ses doléances, et plaider sa cause en termes courtois et sous son entière responsabilité. L'*Argus royanais* n'est le journal d'aucune personnalité politique ou autre et d'aucune coterie, et n'a d'attache avec personne.» La direction ajoute : « En fondant ce journal, notre but a été d'avoir un bulletin commercial à bon marché. Nous nous efforcerons de le rendre intéressant et à la portée de tous par la variété de ses articles et l'exactitude de ses informations. Nous faisons donc appel aux jeunes poètes, romanciers ou caricaturistes de la région, pour donner à l'*Argus royanais* tout l'attrait possible. » 5 centimes le numéro.

—

L'*Annuaire de la noblesse* (année 1900) contient les notices généalogiques : Amboix de Larbont, Boucher de Morlaincourt, Apchier, Carsalade, Chevigné, Christiani, Coffinhal du Noyer de Noirmont, Ghaisne de Bourmont, Hatte de Chevilly, La Celle, Le Pelley du Manoir et Pléville, Martel de Janville, Maistre, Marrier de La Gatinerie, Mercier du Paty de Clam, Moisson de Vaux, Négrier, Parseval, Pérignon, Pierlot, Poterat de Billy, Robien, Sesmaisons, etc.; une notice sur les derniers ducs souverains de Bouillon et leurs hoirs ; la revue héraldique des armées de terre et de mer, du sénat, de la chambre des députés, des conseils généraux, etc.; les mariages, naissances et décès de 1899; la jurisprudence nobiliaire, nom et titres de Dreux-Brézé, Simard de Pitray, Cardaillac, etc.; la liste des membres de l'association française des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem ; une note sur les Paléologues et les Lusignan, etc.

ACTES D'ÉTAT CIVIL

I. — DÉCÈS

La société des *Archives* a trois nouvelles pertes à déplorer :

I. — Le 9 mars, est décédé, dans sa 82e année, à Bassac, des suites d'une congestion cérébrale dont il avait été tout récemment frappé, Pierre-Louis (*Auguste* en famille) Rambaud de Larocque, président du conseil général de la Charente, O. ✻, I. ◐. Né, le 19 février 1819, de Louis Rambaud de Larocque, ancien directeur des subsistances de la marine, et de Marie-Eulalie de La Charlonnie, le 30 juillet 1814, il avait épousé Jeanne-Françoise-Clémence d'Asnières.

Ses obsèques ont été célébrées le 13, au milieu d'une très nombreuse assistance, dont le recueillement pieux et les vi-

Digitized by Google

sages attristés témoignaient de la sincérité des sentiments qui l'animaient. Chacun comprenait la perte que faisait le département, le canton de Jarnac surtout. C'est que le dévouement du défunt, qui ne se récusait jamais, et son inépuisable charité l'avaient rendu l'ami de tous; et, comme on l'a dit sur sa tombe, il n'avait pas un ennemi.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Régnault, préfet de la Charente; M. le docteur Lacombe, de Montberon, vice-président du conseil général; M. Edouard Martell, sénateur et président de la société d'agriculture, dont était vice-président le défunt; M. d'Hemery, conseiller général et son ami; M. Tiphon, adjoint au maire de Jarnac; M. Albert Castaigne, maire de Bassac. Les sapeurs-pompiers de Bassac avaient sollicité l'honneur de porter le corps de leur vénéré concitoyen.

Après la messe dite par M. le curé de la paroisse dans la magnifique église, autrefois abbatiale des bénédictins, l'absoute a été donnée par M. l'abbé Nanglard, vicaire capitulaire. Au cimetière, M. Régnault, au nom du gouvernement; M. Lacombe, au nom du conseil général; M. Martell, au nom de la société d'agriculture, et M. Albert Castaigne, au nom de la municipalité de Bassac, ont tour à tour célébré en termes profondément émus, les deux derniers surtout, les qualités, les mérites, les vertus de celui qui emportait les regrets de tous; ces discours ont été imprimés dans l'*Ere nouvelle* de Cognac du 18 et autres journaux; « sa loyauté et la droiture de son caractère, la générosité de son âme, sa bonhomie modeste et charmante qui gagnait tous les cœurs, sa nature franche et conciliante, sa science impeccable des affaires, son expérience consommée, son tact infaillible, la modération de ses idées et la douce fermeté de sa volonté, le charme exquis, la grâce aimable et souriante de son esprit. Il aimait la justice, il protégeait les faibles, il servait les malheureux. Combien j'en ai vu de solliciteurs, a dit M. le maire de Bassac, sortir heureux de cette maison où ils savaient trouver toujours un sage conseil ou une aide discrète; et, quand on voyait cet homme juste et bon, conduisant jusqu'à sa porte ses solliciteurs, on aurait pu se demander, tant était grande sa charité, quel était le véritable obligé. »

Rambaud de Larocque « avait en soi, comme il a été dit aussi, le culte de son département d'origine; » mais il aimait particulièrement Bassac, où il reçut le jour d'une mère qui chérit tendrement ce fils unique et dont il ne se sépara jamais que pour faire ses humanités, ainsi que pour suivre à Paris son cours de droit. La demeure patrimoniale, qui comprend encore une portion du vieux logis apporté dans la famille par Anne Guillet, lors de son mariage, en 1721, avec Jean Rambaud, sieur de La Rocque, est devenue, par suite des constructions qu'il a fait exécuter, et aussi des embellissements qu'il n'a pas ménagés, l'agréable et accueillante habitation connue de tous.

La générosité de son cœur, ses capacités de même que la situation de sa famille dans la contrée le désignèrent de bonne

Digitized by Google

heure aux suffrages de ses concitoyens. En 1850, il fut nommé conseiller général du canton de Jarnac, et son souci des intérêts de la contrée, ainsi que les services qu'il s'est toujours fait un devoir, en même temps qu'un plaisir, de rendre à ses mandants et à tous autres, lui ont conservé, sans interruption, sa place dans cette assemblée, dont la présidence lui fut confiée en 1877, après en avoir été le vice-président durant les trois années précédentes. « Il a été maintenu depuis lors au fauteuil de la présidence et pas un de ses collègues n'aurait osé contester ce choix. »

« Il faisait aussi partie, depuis de longues années, de la société d'agriculture de la Charente, dont il était un des vice-présidents depuis 1876, et, malgré les instances de ses collègues, il avait décliné, à la mort du président de Thiac, l'honneur de le remplacer. »

En récompense de son dévouement au pays, il avait été nommé : en 1868, chevalier de la légion d'honneur ; en 1875, officier d'académie, et depuis officier de l'instruction publique, distinctions qui n'étaient alors accordées qu'aux mérites réels. « Son élévation à la dignité d'officier de la légion d'honneur, en 1895, fut accueillie par une approbation unanime ; pas une voix discordante, pas un propos jaloux ou équivoque ; on a pu dire seulement qu'elle était un peu tardive. »

Cette noble et belle existence avait été profondément attristée par le grand deuil qui frappa, en 1885, la famille et surtout M. Marcel Rambaud de Larocque dans la personne de sa jeune femme, impitoyablement enlevée par un mal qui fit deux autres victimes encore sous ce même toit. Mais cette cruelle épreuve ne suscita dans l'âme de Rambaud de Larocque aucune révolte contre la Providence ; il se soumit, en respectueux serviteur de Dieu qu'il a toujours été.

Cette notice nécrologique trouve son complément dans l'aperçu généalogique suivant de la famille Rambaud, dont la filiation a pu être reconstituée d'une façon non interrompue jusqu'à François Rambaud, sieur de Mareuil, originaire de Châteauneuf et qui vivait dans la seconde moitié du XVIIe siècle. On lui connaît deux fils : François-Emmanuel, sieur du Gré ; Pierre, sieur de Mareuil et de La Rocque. Ce dernier, qui devait continuer la descendance et naquit en 1663, épousa, le 30 juin 1682, Jeanne Fleury, de Châteauneuf, et fut inhumé, le 3 novembre 1727, dans l'église de Saint-Simon. Il était conseiller du roi et lieutenant particulier au siège de Cognac et acquit, en 1695, la terre noble de La Rocque du fief de Hautemoure, dans la mouvance de la châtellenie de Bouteville et possédée autrefois par les Montalembert. En cette même année 1695, il vendit à Louis Le Meusnier de Lartige tous ses droits seigneuriaux sur les mas de Mareuil situés dans les paroisses de Douzac et de Moulidars et qui tiraient leur appellation des sires de Mareuil, seigneurs de Villebois.

Pierre eut de sa femme onze enfants, dont le second et pré-

Digitized by Google

nommé comme lui Pierre, sieur de Mareuil, vit le jour, ainsi que chacun de ses frères et sœurs, à Châteauneuf, le 12 mars 1684, et succéda à son père dans sa magistrature. Le 28 septembre 1711, il épousa, à Bassac, Marguerite-Thérèse Guillet, fille de Louis, sieur de Planteroche, conseiller du roi et son lieutenant en l'élection de Cognac, et de Catherine Frugier, et nièce de Philippe Guillet, sieur de Saint-Martin, avocat du roi et maire de Cognac de 1687 à 1690, anobli en 1701.

Pierre Rambaud mourut en août 1763 et sa femme en juin 1773. L'un et l'autre furent inhumés dans l'église de Saint-Simon. Parmi leurs hoirs, on doit citer Jean-Louis, sieur de Mareuil, qui remplaça son père au siège royal de Cognac, dont il fut maire. Sa femme, Marie-Mauricette Bouillon, d'Angoulême, lui donna huit enfants, dont Pierre, sieur de Mareuil, né en 1743, lui aussi lieutenant particulier, puis juge au tribunal de première instance de Cognac, et qui fut avec son frère, sieur de L'Epineuil, semblablement prénommé Pierre, emprisonné à Paris, pendant la terreur, de même qu'un autre de leurs consanguins, Jean, sieur de L'Isle, né en 1756, fut détenu à Cognac.

La descendance de Jean-Louis de Mareuil devait être continuée par François, qui fut baptisé à Saint-Simon le 4 octobre 1744, et s'unit, le 28 juin 1774, à Jeanne-Ursule Jayet, des Bauries en Birac, dont une des filles, Marie-Mauricette de Mareuil, vint au monde aux Bauries le 24 août 1777 et mourut en 1860, la dernière Rambaud de la branche de Mareuil. En 1802, elle avait été mariée à Pierre-Philippe Marett, de Jersey, et l'une de ses filles, Sophie, épousa, en 1827, Alexandre Castillon du Perron.

La branche cadette des Rambaud, celle de La Rocque, eut pour chef Jean Rambaud, sieur de La Rocque, dixième enfant de Pierre et de Jeanne Fleury, né le 3 mai 1694. Parmi ses frères et sœurs citons, après Pierre, sieur de Mareuil, Marguerite, mariée, le 17 août 1716, à Jean-Louis Poirier, sieur de Longeville; François-Emmanuel, qui entra dans les ordres et était, en 1752, supérieur des cordeliers de Cognac; François, moine génovéfain et prieur; Louise, unie, le 18 mars 1721, à Joseph Dexmier, sieur de La Couture.

Jean Rambaud, sieur de La Rocque, avait épousé, juste un mois avant cette dernière date, le 18 février 1721, Anne Guillet, belle-sœur de son frère aîné, Pierre de Mareuil. Elle apportait en dot le logis de Bassac et la terre y attenant, qu'ils habitèrent deux ans après. Elle y mourut le 13 novembre 1782, ayant donné le jour à douze enfants, dont: Pierre, qui embrassa l'état ecclésiastique et était curé de Barret près Barbezieux, au moment de son décès, à l'âge de 40 ans, le 20 février 1762; Louis, bénédictin de l'abbaye de Brantôme en 1753, et prieur de celle de Saint-Maixent en 1782; Catherine-Marguerite, mariée, le 21 juillet 1755, à Pierre Marchais de La Berge, de Champmillon; Pierre, sieur du Gré, qui épousa, en 1775, Marguerite Baudet de Marvaud et mourut maire de Bassac le 24 mars 1821; Jean, sieur de La Rocque, baptisé à Bassac le 8 octobre 1724 et conti-

Digitized by Google

nuateur de la descendance. Le 22 août 1753, fut célébré, dans l'église de Saint-Jacques de Cognac, son mariage avec Marie-Anne de La Croix, fille de Jean et d'Anne Bonniot, sœur d'Abraham Bonniot, chevalier, seigneur de Fleurac, Salignac et autres lieux. De cette union sont issus neuf enfants. Citons : Pierre, du 29 octobre 1756, et qui entra au service des vivres de la marine à Rochefort ; nommé de là à Paris, puis à Cognac, il y fut retraité en 1802 et mourut, le 11 octobre 1807, sans postérité de son mariage avec Marie-Françoise Magny, fille de Louis-Eugène, peintre de l'académie de Saint-Luc, et de N. Loliot ; Marie-Catherine, du 19 novembre 1757, épouse de Jean Janet de Lafond, avocat en parlement ; Marie-Henriette, du 15 septembre 1760, mariée, le 20 février 1781, à Etienne-François Toutant, receveur des domaines du roi au siège présidial de La Rochelle, issu de François, conseiller du roi et receveur des consignations, et de feue Catherine de Couville ; Sophie-Françoise, du 3 septembre 1763, qui s'unit, le 13 novembre 1787, à André-Pierre Prévéraud, conseiller du roi, garde des eaux et forêts de la maîtrise particulière de Cognac ; Marie-Julie, du 9 novembre 1764, qui épousa, le 12 brumaire an XI, Pierre-Paul-Léonard Foulque ; Louis Rambaud de La Rocque, du 7 février 1759, qui, à l'exemple de son frère Pierre, entra dans l'administration des vivres de la marine à Rochefort ; le 10 janvier 1795, il fut nommé directeur à Toulon, puis à Anvers, où il quitta ses fonctions le 21 décembre 1801, et fut admis à la retraite par arrêté du 29 avril 1803. Il était dans sa cinquante-septième année, lorsqu'il épousa, le 31 juillet 1815, Marie-Eulalie de La Charlonnie, qui en comptait vingt-deux à peine et était fille de Jean-François, seigneur de Villars-Marange, maire de Mérignac tout le temps de la restauration, et de Marie-Marguerite Frugier.

C'est de cette union, comme il a été dit plus haut, que naquit Pierre-Louis (*Auguste*) Rambaud de Larocque, qui eut de son mariage avec Jeanne-Françoise-Clémence d'Asnières, fille d'Eugène-Henri-Robert, marquis d'Asnières, et de Jeanne-Françoise Bédoire : le 14 octobre 1849, Pierre-Henri-*Marcel*, docteur en droit, avocat au conseil d'état et à la cour de cassation ; le 26 février 1852, Marie-Marguerite, qui a épousé, le 8 août 1876, Maurice Hériard, docteur en droit, fils de Pierre, avocat, et de Jeanne-Clémence Guyot. Deux enfants sont issus de ce mariage : Marie-Marguerite-Monique, du 15 août 1877 ; Pierre-Louis-Paul, du 3 mars 1881. Quant à Pierre-Henri-*Marcel*, le 27 mai 1880, il a épousé à Paris Julie-Marie Groualle, fille de Victor-François, ancien président de l'ordre des avocats au conseil d'état, O. ✻, et de Louise-Elisabeth Esnouf. Le 15 juin 1882, il était père d'une fille, Marie-Louise, et devenait veuf le 14 octobre 1885. Il a été élu conseiller général à la presque unanimité le 22 avril, par le canton de Jarnac, à la place de son père.

—

Digitized by Google

II. — Le 17 mars, est décédé à Lafond près La Rochelle, âgé de 39 ans, et a été inhumé le 20 à Fouras, *Antoine*-Camille-Joseph Duplais-Destouches, né à Aurillac le 29 août 1860, de Jacques-Eutrope Duplais, alors contrôleur des contributions indirectes, et de Marie-Esther-Isaline Duplais (voir dans *Revue*, VIII, p. 172 et suiv., la généalogie). Après avoir terminé ses études au lycée de Rochefort, il se mit à dessiner. Tous les amateurs regretteront la mort de ce jeune artiste qui, dès ses débuts, promettait de devenir un maître ; ils regretteront surtout qu'une affreuse maladie lui ait fait abandonner ses crayons depuis dix ans. Duplais, en effet, n'a presque rien publié à partir de 1890. Les pages de croquis pour *Pallice-Revue* sont, je crois, à peu près ses derniers dessins. Il s'adonnait plus particulièrement à l'étude de l'histoire locale. La société a imprimé : *Les premiers essais de la vaccine en Saintonge* (*Revue*, tome VIII, p. 249) ; *Bobe Moreau* (*idem*, p. 219) ; *Le logis du Treuil-Bussac* (*idem*, tome X, p. 113) ; *Fouras et ses environs* (*Recueil de la commision des arts de la Charente-Inférieure*, tome X, p. 289) ; des comptes rendus d'excursion et même du salon ; *Les noms de rues à Fouras* (*Revue*, tome XVII, p. 121). Notons aussi la plaquette *Excursion de la société des Archives à Rencogne et à La Rochefoucaud. Visite à l'exposition d'Angoulême. Marc Marchadier* (La Rochelle, imp. Noël Texier, 1893, in-8°, 9 p.); enfin, *Mémoires de M. Antoine Duplaix des Touches. Affaire mystérieuse. La tragédie du Christ au XIX° siècle* (Rochefort, imp. Thèze, 1892, in-8°, 96 pages). Divagations d'un bout à l'autre, où l'imprimeur a sagement supprimé tous les noms propres.

C'est surtout comme dessinateur que Duplais s'est fait connaître. On se rappelle peut-être l'accueil flatteur que fit la presse artistique de Paris aux gracieuses illustrations d'*Idylle normande* d'André Lemoyne. Je me souviens que l'un des critiques les plus écoutés disait : « Le nom de M. Duplais-Destouches est à retenir. » Les dessins qu'il a donnés à l'éditeur Delagrave pour *Un Français en Birmanie*, le *Plan de Régis. Au pays des Kroumirs*, puis aux périodiques le *Saint-Nicolas* et le *Musée des familles*, surtout les 134 dessins de *Royan-Guide* et les 22 de *En Sèvre*, attestent non seulement la facilité mais la prodigieuse sûreté, l'exactitude scrupuleuse de sa main. Il avait un sentiment du rendu de l'architecture extraordinaire. Le musée de Saintes possède deux des croquis qu'il exécuta pour le livre de Lételié, sur Marennes et Ronce-les-Bains : la *Porte du château de Saint-Jean d'Angle* et le *Porche de l'église de Saint-Just*, tout à fait remarquables. Dernièrement, en 1898, il a inséré dans son *Livre de famille* cinq dessins dont une très jolie vue de l'*Entrée du château de Nieul*, datée de 1892. (Voir à la fin de ce *Livre de famille* la liste de ses œuvres).

Duplais était doué d'une nature très sympathique qui le faisait aimer de tous ceux qui le connaissaient. Aussi sa mort, vivement ressentie, sera-t-elle entourée du témoignage d'estime et d'affection que méritait l'homme autant que l'artiste. C.

Digitized by Google

III. — Le 3 avril, est décédé subitement à Saintes, dans sa 69e année, Etienne-*Amédée*-Nicolas Niox, négociant. Il était né à Saintes, le 8 février 1831, 12e enfant d'Eutrope Niox et de Rose-Porcie Voix. Il obtenait une bourse au collège de Saintes (1) et disons vite que plus tard, pour reconnaître cette faveur et rendre à la ville ce qu'il lui avait coûté, il paya volontairement des taxes d'octroi qu'il ne devait pas, et qu'il refusa énergiquement de payer quand il crut s'être suffisamment acquitté, preuve de délicatesse et en même temps d'énergie, dont profitèrent les autres négociants. Brillant élève de 1841 à 1849, il eut le prix d'honneur en philosophie. Il avait pour principal Stanislas Moufflet, pour lequel il eut toujours la plus profonde vénération et une estime que tous les successeurs de ce principal modèle n'ont pas su inspirer. Il resta jusqu'à la fin lié avec la famille ; c'est lui qui voulut imprimer la *Notice sur le collège de Saintes*, manuscrit de Moufflet offert par lui à la bibliothèque de Saintes et qui a paru dans notre *Revue*, tome VI. Il soldait ainsi une dette de cœur.

Après les années de collège et le baccalauréat, l'école de médecine navale de Rochefort : il y passa deux ans. Des raisons d'ordre privé l'empêchèrent de suivre une carrière qu'il aimait et qu'il eût parcouru avec succès, grâce à ses qualités, à son travail assidu, à une rare activité. Il revint chez son père malade et l'aida à liquider son commerce d'ornements d'église ; c'est la maison Massiou-Pothu qui lui succéda. En 1856, il entreprit le commerce des eaux-de-vie et entra chez le très honorable Hilaire Claviez, qui fut conseiller municipal de Saintes de 1837 à 1871, et très souvent adjoint. Il était à bonne école. En 1857, il forma une société en nom collectif avec M. Anatole Vallein, fils de Victor Vallein, fondateur et rédacteur de l'*Indépendant de la Charente-Inférieure*. et en commandite avec Vallein père sous la raison sociale *Amédée Niox, A. Vallein et Cie*.

La nouvelle maison prit la suite des affaires de la maison H. Claviez et Cie et peu après acquit la marque de la société Redon, *Société centrale des propriétaires vinicoles*. La société fut renouvelée le 1er septembre 1864. Très actif, très intelligent, Niox s'occupait presque seul du commerce ; il étendit bientôt ses opérations et se créa des relations dans les deux mondes. La maison prospérait. Mais il arriva ce qui arrive souvent dans l'aléa du commerce, et qui fut fréquent dans cette désastreuse année 1870-1871. On se rappelle avec douleur les faillites nombreuses qui, à Saintes notamment, affligèrent tant de familles. Les deux associés furent trahis par deux agents de Londres. L'un d'eux leur enlevait cent mille francs et partait, laissant à l'autre agent tous les documents du stock important de cognacs que nos Français avaient dans les docks de Londres.

---

(1) Voir la délibération du conseil municipal du 9 novembre 1842, où étaient présents : Giraudias, Claviez, Maréchal, Drilhon, Dumontet, Robert, Gout-Savary, Julien-Laferrière, etc., p. 511, *Documents sur la ville de Saintes*.

Digitized by Google

« Cet agent, juif allemand d'origine, avait renié son pays et s'était fait naturaliser anglais afin de mieux dépouiller les deux associés et leur enlever en plus toute une fortune confiée à son honneur de mandataire. »

Niox ne put trouver les ressources nécessaires pour parer à cet imprévu. Le 14 mars 1872, il déposa son bilan avec 655.000 francs de passif. Ils obtinrent le 17 juin un concordat à raison de 20 °/₀ payables dans 8 années, dont 15 °/₀ pour Niox et 5 pour M. Vallein. La société était dissoute. C'était un malheur, un accident dans la lutte commerciale; les faibles succombent, les forts résistent, combattent et triomphent. Oui, mais à quel prix!

Niox était un homme d'honneur et il croyait en Dieu. Resté seul, il se mit à l'œuvre avec une nouvelle ardeur et une expérience chèrement achetée, ayant juré de réparer le mal dont il était la cause involontaire. Je me souviens de quels dédains, de quels sourires, les malins, les roués, les sceptiques accueillirent sa résolution. L'antique probité n'était plus de mode. Que ne faisait-il comme les autres qui songent à leurs enfants avant leurs créanciers? Eh bien, c'est qu'il songeait aussi à ses enfants; il fallait leur laisser un nom respecté et leur donner l'exemple du travail et de l'honnêteté. Sa situation était celle-ci : il devait à ses créanciers personnels 5.324 francs, sa maison de commerce 650.133 francs. Vingt-cinq ans de labeur obstiné, d'économie rigide, de privations! A tout prix il voulait reconquérir son indépendance et marcher le front haut partout. Un publiciste l'a raconté : « Un juif traitreusement lui arracha des mains ses armes commerciales; il les lui vola et le laissa sans défense au milieu de ses adversaires. Il se releva de toute la hauteur de sa taille superbe et ne se permit un peu de repos que lorsque le mal fait par le juif eut été intégralement réparé par lui, chrétien. Cela lui coûta huit cent mille francs, dit-on; mais il aima mieux laisser ce petit million de moins à ses fils et rendre le nom de Niox radieux comme un titre de noblesse conquis sur les champs de bataille du travail et de la probité. »

Anatole Vallein, d'un tempérament plus calme, avait renoncé à la lutte et aux affaires. Retiré à la campagne à Thenac, il s'occupait d'agriculture. Au décès de ses parents, il avait prélevé sur son patrimoine 48.266 francs pour désintéresser des créanciers sociaux.

Un jour vint qui récompensa l'infatigable lutteur de ses peines, de ses angoisses. Niox se présenta devant le tribunal, ayant désintéressé tous ses créanciers jusqu'au dernier sou. Il avait remboursé capital, intérêts et frais, c'est-à-dire 834.374 francs. Un arrêt de la cour de Poitiers du 13 mai 1896 ordonna la réhabilitation de MM. Niox et Vallein. Le 2 juin, il y eut au tribunal de commerce de Saintes une audience solennelle, si extraordinaire qu'elle ne s'était pas vue depuis plus de 50 ans. Le tribunal entérinait l'arrêt de la cour. Le président M. Meigné adressa les plus vifs éloges à ce grand acte de courageuse énergie, à ce dévouement qui a duré un quart de siècle, une vie d'homme;

Digitized by Google

il félicita les enfants d'avoir un père qui avait su sauvegarder ainsi l'honneur du nom. Et l'auditoire qui remplissait la salle applaudit, et de douces larmes coulèrent. (Voir le *Moniteur de la Saintonge* du 7 juin 1896.) Après l'audience, touchante et délicate pensée, Niox se rendit au cimetière avec sa famille. La compagne de sa vie, qui l'avait soutenu dans ses rudes épreuves, ranimé son courage, pris part à ses travaux, n'était plus là pour prendre part à la joie du triomphe : elle était décédée à Paris le 30 octobre 1893, trois ans trop tôt. Amédée Niox, qui avait connu les déboires de la vie et le *res angusta domi*, put alors se livrer sans remords à ses généreux penchants. Il n'avait plus à se reprocher, en donnant aux malheureux, de frustrer d'autant ses créanciers Toutes les œuvres de bienfaisance le comptèrent parmi leurs plus généreux donateurs : asile des vieillards, le carmel, société de St-Vincent de Paul, société de secours mutuels, la maternité, société des maitres ouvriers, la société des sapeurs pompiers avaient part à ses dons de toute espèce. « Je ne puis, a dit sur sa tombe M. Gandaubert, je ne puis laisser dans l'oubli la bienfaisance inépuisable de notre cher ami ; tous ceux qui l'ont approché savent que sa porte était toujours ouverte aux malheureux et que sa bourse était constamment à la disposition de toutes les bonnes œuvres. Mais à côté de cette bienfaisance en quelque sorte extérieure, j'ai qualité pour affirmer la délicatesse absolument discrète avec laquelle il intervenait dans bien des circonstances; et mon autorité en pareil cas repose sur ce fait que ses générosités m'ont eu, parfois, pour intermédiaire. Homme de convictions profondément religieuses, M. Niox a conformé sa vie à ses croyances : il a vécu et il est mort en chrétien.

» De cette existence tout entière consacrée au travail et au devoir, et si mouvementée dans son apparente uniformité, je m'en voudrais de tracer un éloge banal en insistant davantage. Il m'est permis, toutefois, de la citer en exemple ; c'est en effet celle d'un homme de bien chez lequel l'intelligence et la volonté ont eu pour ressort et pour point d'appui une foi religieuse absolue, inébranlable... »

A son tour, M. le baron Amédée Oudet, président du cercle catholique d'ouvriers, a rendu hommage à cet homme de bien qui ne se trouvait nulle part mieux que parmi les ouvriers, « qui n'avait cessé depuis la fondation de l'œuvre de lui donner des marques de sa sympathie, de la combler d'attentions délicates et généreuses.

» Mais ses libéralités étaient la plus petite part de ce qu'il nous donnait; la délicatesse toute cordiale et la simplicité vraiment fraternelle dont il les accompagnait faisaient plus qu'en doubler le prix : car elles nous découvraient le fond de son âme toute remplie de l'amour profond de sa ville natale et de l'affection toute particulière qu'il portait aux travailleurs, ses concitoyens. Ce n'est pas que j'aie l'intention de lui faire un mérite extraordinaire d'un sentiment de sympathie et de solidarité qui

Digitized by Google

n'est pas, Dieu merci, le privilège d'un petit nombre dans notre cher pays de France; mais il y avait en lui plus que de la sympathie, il y avait le don du cœur tout entier. Que de fois j'ai entendu de ses lèvres cette affirmation que jamais son cœur ne se dilatait ni son âme ne s'épanouissait plus à l'aise, dans un contentement plus profond et plus complet, qu'au milieu des chers ouvriers, soit au cercle, soit dans les mutualités auxquelles il se faisait une joie d'appartenir et où tous aussi se faisaient une joie de le rencontrer. Ce qui vient du cœur va au cœur; les paroles comme les actes qui montent de cette source profonde ont un cachet, un accent qui ne s'imitent pas et qu'on ne saurait méconnaître; aussi ont-ils seuls le privilège d'éveiller dans les âmes des sentiments qui leur répondent et de nouer entre elles des liens que la mort ne déchire pas tout entiers... »

Et s'il s'était rencontré un troisième orateur pour raconter ses libéralités anonymes, ses aumônes cachées! car avant tout il recommandait le secret, et l'on n'a connu qu'à sa mort le mystère de ses bienfaits.

Homme de foi, et de foi pratique, il s'intéressait à toutes les manifestations religieuses, à tous les actes où il voyait le bien. Il avait créé au 1er janvier 1888 l'œuvre des Miettes, qui consiste à recueillir et à répandre les journaux; il en avait distribué la première année 14,445; en 1899, c'était 26,702. Il se proposait d'organiser l'œuvre dans tout le département.

Niox se souvenait de ses premières études et de ses succès scolaires; au milieu de ses préoccupations commerciales il avait toujours conservé un goût très vif pour la littérature; il le montra bien le jour où il fit imprimer dans notre *Revue* l'histoire du collège de Saintes, de son vénéré maître Moufflet (voir *Notice sur le collège de Saintes*, par Pierre-Stanislas Moufflet, avec *notes et appendice*, par Louis Audiat. Saintes, Mortreuil, 1886, in-8°, 136 pages avec portrait), et aussi le jour où il prit dans l'*Ere nouvelle* de Cognac la défense des eaux-de-vie de Cognac contre M. Paul Granier de Cassagnac, qui dans l'*Autorité* du 11 juin 1890 les avait attaquées au profit des Armagnac. (Voir *Réponse à une attaque de l'*Autorité *contre le commerce des eaux-de-vie de Cognac*, par Amédée Niox, directeur de la *Société centrale des propriétaires vinicoles* de Saintes près Cognac. (Bordeaux, imp. Bellier, 1890, in-12, 20 pages, 30e édition).

Non, comme l'a écrit un de ses amis dans le *Conservateur* du 8 avril, « ce n'est pas un article écrit au courant de la plume qu'il faudrait pour dire ce que fut M. Niox, portant aussi haut qu'il pouvait le souci de l'honneur et non moins haut le mépris des honneurs; c'est un livre, un bon livre pur et fortifiant comme les vins de nos coteaux de Saintonge, qui apprendrait à nos générations décadentes comment, dans la mêlée des affaires, dans les tracas du négoce, on peut être un héros, un serviteur de Dieu, un apôtre. » Le *Moniteur de la Saintonge* du 5 avril, en annonçant sa mort, disait: « C'était un vaillant et un généreux. Pénétré d'une foi profonde, son cœur fraternel et compatissant

Digitized by Google

ne reculait devant aucun sacrifice, aucune peine à prendre, aucun désagrément à braver pour servir les causes qui lui étaient chères, soulager une misère, donner une marque d'affection à ses amis. Sa charité intelligente et ingénieuse s'est toujours dissimulée avec un soin jaloux. Plus d'une pauvre famille et la plupart des œuvres de bien public de notre ville perdent en lui un ami fidèle et un bienfaiteur aussi délicat que généreux. » « C'est un grand chrétien de moins, a dit le *Clairon* du 8 ; il était à Saintes l'ami des œuvres par son intelligence et son activité. »

Ses obsèques avaient attiré une grande affluence où se remarquaient des religieuses appartenant à tous les ordres, un nombreux clergé, des délégués de toutes les sociétés de bienfaisance et des ouvriers en foule. Le deuil était conduit par les fils du défunt et son gendre. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Justin Coutanseaux, président du tribunal de commerce; le baron Amédée Oudet, président du cercle catholique d'ouvriers; Jules Gandaubert, ancien pharmacien en chef de la marine, et Louis Audiat, président de la société des *Archives historiques de la Saintonge*. Deux discours ont été prononcés par MM. Oudet et Gandaubert et publiés dans le *Moniteur de la Saintonge* du 8 et le *Progrès* du 11.

Amédée Niox était cousin du général Gustave Niox, commandeur de la légion d'honneur, commandant la 8e division d'infanterie du 4e corps d'armée, en résidence au Mans, auteur d'ouvrages estimés. Trois de ses sœurs vivent encore : Mme Rose Niox, en religion sœur Sainte-Olympe des filles de la Sagesse de Saint-Laurent sur Sèvre ; Mme veuve Fournioux et Mme Léa Niox, en religion sœur Saint-François d'Assise des ursulines du Sacré-Cœur de Pons. Il avait épousé Lucile Barlus-Bessières, née à Saintes, le 24 octobre 1830, de Jean Barlus-Bessières et de Marie-Anne Cosset, dont sont issus sept enfants :

1° Eutrope-Jean-*Victor*, né le 27 août 1855, marié le 16 août 1887 à *Alix*-Sophie-Joséphine Laguerre, née à Bordeaux, fille de Joseph Laguerre, capitaine au long cours, dont trois enfants; 2° André-*Léon*, né le 2 août 1856; 3° Marie-Thérèse, née le 6 septembre 1858, décédée à deux mois; 4° Jules-*Emmanuel*-Marie, né le 25 novembre 1859, curé de La Chapelle-des-Pots ; 5° *Pierre*-Marie-Joseph, né le 6 mai 1861, marié à Marie-Andrée Bisseuil, dont deux enfants ; 6° *Marie*-Elisabeth, née le 27 novembre 1862, mariée le 10 avril 1888 à Joseph-Louis-*Georges* Mouret, sous-chef de bureau au ministère de la guerre, né le 10 août 1853 à Rochefort, fils de Joseph-Jean-Baptiste, décédé à Paris le 22 avril 1886, et de P. Laguerre, dont un enfant ; 7° *Joseph*-Daniel-Marie, né à Saintes le 18 juillet 1868.

—

Le 23 février, est mort à Angoulême, âgé de 71 ans, Ernest Bénard, ✱, ancien président du tribunal civil d'Angoulême, que les habitants de Tonnay-Charente conduisaient, le 26, à sa

Digitized by Google

demeure dernière; il était le dernier rejeton d'une famille anciennement établie dans cette paroisse, à la villa Roche-Coquette. Son aïeul maternel, Jacques Huet, médecin, fut établi « maître chirurgien de l'amirauté au port de Charente » par ordonnance du duc de Penthièvre (18 mai 1786). En 1791, il exerça les fonctions de maire de Charente. Il fut « fabriqueur. » Sa maison était « sur le port. » De son mariage avec Catherine Chastang, il eut : Jacques, Madeleine et Henry-Théodore. Jacques, aussi médecin, né en 1768, se dévoua tellement, pendant l'épidémie du choléra de 1835, que le conseil municipal lui signa, ainsi qu'à ses collègues Viollaud et Proteau, une pompeuse adresse d'admiration et de reconnaissance. L'héritière de ce praticien dévoué épousa le docteur Charles Bénard, de l'école de marine d'Angoulême, ville où il exerça longtemps, conseiller d'arrondissement de Rochefort, chevalier de la légion d'honneur, et lui donna Julie, décédée sans alliance en 1894, et Ernest Bénard, né en 1829, et qui entra dans la magistrature.

Successivement substitut à Lesparre, à Périgueux, procureur impérial à Ruffec, à Angoulême, et enfin président du tribunal civil de cette dernière ville, il eut la réputation d'un juge impartial. Lors des décret qui — sous couleur d'épuration politique — vinrent frapper les membres les plus estimés de la magistrature, Bénard fut sacrifié l'un des premiers. Mais son nom est inscrit au livre d'or des victimes. Homme affable, esprit distingué, juriste consommé, vrai philanthrope, on se demande comment la haine a pu l'atteindre.

De son mariage avec Elisa Pifon, il eut deux fils morts jeunes, et sa succession passera à son neveu par alliance, Jean-Marie-Louis-Maurice de La Sudrie, avocat à Bordeaux, fils de feu Marie-Joseph-Albert et de Marie-Catherine-Méry Chanterre, marié, le 1er octobre 1896, à Louise-Yvonne Delage de Luget, fille de Yvan Delage de Luget, conseiller général, et de Berthe Renault, dont Renée de La Sudrie, née en 1899.

M. B.

—

Le 24 février, est décédé des suites d'une congestion pulmonaire à Beurlay, âgé de 51 ans, Roux, notaire en cette commune, époux de Mlle Barbot, de Saint-Jean d'Angély, dont le père avait été longtemps pharmacien à Saintes. Sur sa tombe, M. Babinot, président de la chambre des notaires, a dit adieu à son confrère.

—

Le 24 février, est décédé à La Rochelle, âgé de 85 ans, Jean-François-Etienne-*Maxime* Dubois, veuf de Foucault, avoué honoraire, ancien juge suppléant au tribunal civil, ancien conseiller municipal. Il était né à Ars le 30 octobre 1814 d'une honorable famille de négociants; mais à l'exemple de son père il avait renoncé au commerce pour être pendant de longues années juge de paix à Ars; il s'adonna à l'étude du droit et

Digitized by Google

acheta, en 1842, une étude d'avoué à La Rochelle. Sa prudence, ses connaissances, sa droiture lui valurent bientôt une telle estime, que les électeurs le nommèrent conseiller municipal et qu'en 1871 le tribunal civil se l'adjoignit comme juge suppléant. En 1877, la fatigue le força à résilier ses fonctions d'avoué; mais ce n'est qu'en 1888, qu'atteint par la limite d'âge, il prit sa retraite de juge. Sur sa tombe, le président de la chambre des avoués, M. Jean Gaillot, a raconté sa vie exemplaire, et l'*Echo rochelais* du 28 a rappelé ses sentiments religieux et la collaboration discrète qu'il donnait au journal.

—

Le 28 février, est décédé à Saint-Jean d'Angély, dans sa 73e année, Léonide-Etienne Corbinaud, né à Fontaine-Chalendray, le 9 mars 1827, de Pierre-Etienne Corbinaud et de Madeleine-Léonie Bizet. Il prit, en 1853, l'étude notariale de Fontaine qui était héréditairement dans sa famille depuis 1745, où Etienne Corbinaud succédait à Louis Rigondeau; il succédait à son père (1825-1833) qui la tenait de Jean-Etienne (1775-1825); tout jeune il fut élu président de la chambre des notaires. Il garda l'étude jusqu'en 1865, époque où il la vendit à Gilbert, mais acheta le greffe du tribunal civil de Saint-Jean. Son grand-oncle, Etienne Corbinaud, avait presque miraculeusement échappé à une mort violente pendant la révolution. Aidé d'un homme sûr, il avait nuitamment enlevé de l'armoire de fer où ils étaient enfermés les papiers de famille des Montmorency-Laval, seigneurs de Fontaine. Arrêtés dès le lendemain, jetés en prison, ils furent conduits sur la place pour y être fusillés suivant la justice sommaire du temps. Ils allaient être exécutés lorsqu'arrive un officier qui commandait un détachement; originaire de la paroisse, bon républicain, il parvint à persuader à la foule que c'était punir bien sévèrement le vol de quelques méchants papiers destinés sûrement à faire des poches. Ils furent mis en liberté.

Le défunt avait épousé à Aunay, le 30 janvier 1854, Anne-Marie-Henriette Rigaud dont il laisse trois enfants.

Le deuil était conduit par le capitaine Fernand Corbinaud, ✱, du 114e de ligne à Saint-Maixent; par M. Albert Corbinaud, substitut à Saumur, ses fils; M. E. Corbinaud, préposé en chef des octrois à La Rochelle, son frère. Les membres de la magistrature et du barreau figuraient dans le nombreux cortège. Au cimetière, M. Mauriac, président du tribunal civil, a retracé la vie du défunt, faite tout entière de travail et de loyauté.

—

Le 1er mars, est décédé à Saint-Jean d'Angély, âgé de 81 ans, dans sa vigoureuse vieillesse et sa virilité intellectuelle, Pierre-*Clément* Godet, époux Bizet, avocat, ancien bâtonnier de l'ordre. Fils de François Godet et de N. Clément, il avait épousé Mlle Emma Bizet, dont il laisse un fils qui continue dignement

Digitized by Google

les traditions paternelles. Il avait été avocat au barreau de Saint-Jean d'Angély depuis le 8 décembre 1840 jusqu'au 5 novembre 1882. Elu bâtonnier plusieurs fois, c'est lui qui exerçait cette fonction lors de l'érection de la statue du comte Regnault de Saint-Jean d'Angély ; il prononça à cette occasion un remarquable discours que le conseil de l'ordre fit transcrire sur le registre de ses délibérations, le 23 août 1863.

Il n'y avait qu'une voix dans le nombreux cortège qui l'accompagnait : c'était l'aménité, la conscience mêmes ; on rappelait sa bienveillance constante, son esprit, sa belle humeur ; l'estime pour lui n'avait d'égale que l'admiration. « Sa vie entière a été remplie par l'amour de tout ce qui est noble, grand et beau. » Les cordons étaient tenus par M. Denys d'Aussy, avocat ; Louis Monnier, avoué ; Etienne Clais, président de la caisse d'épargnes ; Georges Meunier, amis de la famille. Le deuil était conduit par son fils M. Gabriel Godet, et son beau-frère M. le docteur Bourcy. Puis venaient l'ordre des avocats, la compagnie des avoués, les membres du tribunal civil, le procureur de la république, les greffiers des tribunaux et de la justice de paix, etc. Selon le désir du défunt, aucune fleur sur le cercueil, aucun discours sur la tombe.

—

Le 3 mars, est décédé d'une pneumonie, à Semussac, Ferdinand Duret, curé de cette paroisse depuis 1870. Né le 24 septembre 1831, à Matha, fils de l'instituteur, il fut confié à l'abbé Soulard qui, après l'avoir initié aux études latines, l'envoya à Pons où il les acheva brillamment en 1849. Au grand séminaire de La Rochelle, alors sous la direction de Pallu du Parc, depuis évêque de Blois, il eut pour professeur de théologie dogmatique Gillet, qui devint professeur à l'Oratoire de Paris. Ordonné prêtre par Villecourt, le 23 décembre 1854, il fut nommé vicaire à La Tremblade où il organisa des conférences apologétiques, souvenir de la mission de Fénelon. Après six mois, il quitta La Tremblade et son curé Desmortiers, et fut vicaire à Marans sous le curé Chabot ; en février 1856, il fut curé d'Aumagne ; en septembre 1857, curé d'Authon ; en octobre 1861, curé de Saint-Bonnet, ci-devant Bonnet-Rouge ; enfin en 1870, curé de Semussac, où il bâtit un presbytère et dota l'église d'un beau clocher avec un carillon.

M. l'abbé Guiot, curé doyen de Cozes, a rendu, en chaire, hommage aux qualités du défunt, au prêtre qui fut si longtemps le père, l'ami, le guide et le consolateur de ses paroissiens.

Les cordons du poêle étaient tenus par le maire de Semussac, le président de la fabrique et deux curés, ses anciens élèves. Vingt prêtres et toute la paroisse l'accompagnaient au cimetière. Voir notice par M. l'abbé Savineau, son ancien condisciple, dans le *Bulletin religieux* du 17 mars. Ferdinand Duret était l'oncle de M. le lieutenant Duret, gendre de M. Hus, imprimeur à Saintes.

—

Digitized by Google

Le 4 mars, est décédé subitement à Saint-Jean d'Angély, âgé de 64 ans, Jacques-Alphonse-Antoine Vialle, O ✻, commandant de gendarmerie en retraite, veuf de Valentine Bort, beau-frère de M. Mureau, conseiller municipal. Il était parvenu par son seul mérite à sa position. Tout récemment il avait été accusé de faire partie du complot royaliste-nationaliste, poursuivi avec M. Pommereau, rédacteur du *Réveil angérien*, et condamné solidairement à une amende.

—

Le 11 mars, est décédé Jean Michel, curé de Saint-Georges des Agouts, dans la 73e année de son âge, 45e de sa prêtrise. Né en 1827 à Villars, canton de Burie, il fit ses études au petit séminaire de Montlieu où il revint comme professeur au sortir du grand séminaire de La Rochelle ; il fut vicaire au Petit-Niort de Mirambeau, curé de Romazières en 1850, de Landes en 1866, de Saint-Maigrin en 1869, et en 1895 de Saint-Georges des Agouts, succédant à Genet, de sainte mémoire. Il ne tarda pas à s'y faire aimer, comme dans ses précédentes paroisses, et de plus à orner son église. Le doyen de Mirambeau, M. Aversenq, a fait l'éloge de ce pieux et vénérable ecclésiastique.

—

Le 18 mars, est décédé à Saintes, rue Cuvilier, jadis des Chanoines, dans sa 81e année, Marie-Bénigne-Françoise-Cécile Boscal de Réals de Mornac, veuve de Charles de Boislinard. Elle était née à Beaufon (Vendée) le 12 octobre 1819, 4e des 15 enfants de François-Léon Boscal de Réals, comte de Mornac, chevalier de Saint-Louis, de la légion d'honneur et de Saint-Ferdinand d'Espagne, ancien colonel, député de la Vendée sous la restauration, et de Zoé Barbeyrac de Saint-Maurice, née à Saintes le 3 novembre 1793, décédée à La Roche-sur-Yon le 7 avril 1874, fille de Marc-Alexandre Barbeyrac de Saint-Maurice, officier de la marine royale, et de Marie-Charlotte Huon. Elle avait épousé, le 6 février 1844, *Charles*-Denis-Alexandre de Boislinard, né à Poitiers le 29 janvier 1820, mort le 18 juillet 1887, fils d'Alexandre-Léonard de Boislinard, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Joséphine de La Faire. Sa vie a été fort éprouvée ; perte d'enfants, revers de fortune, elle supporta tout avec une admirable résignation. Douce, bonne, charitable, pieuse, elle faisait l'admiration de tous à Saintes, où elle était venue habiter avec sa fille et près de sa sœur Mme de Laborde, décédée le 16 mars, il y a un an, presque jour pour jour. (Voir *Revue*, XIX, 160). Mme de Boislinard laisse une fille, Caroline, née en 1848, mariée le 1er mai 1888, à Louis-*Henri* Martin de Bonsonge, mort à 55 ans le 6 juin 1891, laissant une fille.

—

Le 25 mars, est décédé à Paris, âgé de 74 ans, le vice-amiral baron *Victor*-Amédée Duperré, grand'croix de la légion d'honneur — l'amiral Victor, comme on l'appelait dans la marine, pour

Digitized by Google

le distinguer de son cousin l'amiral Charles. — Victor Duperré, né à Paris le 4 août 1825, était fils de l'amiral de France qui commandait la flotte qui prit Alger et à qui La Rochelle, où il était né, a élevé une statue; mort en 1846, il repose aux Invalides. Entré à l'école navale à 15 ans en 1840, Victor était lieutenant de vaisseau en1851 et officier de la légion d'honneur, capitaine de frégate en 1859, capitaine de vaisseau en 1865, contre-amiral en 1873 et vice-amiral à 54 ans le 1er octobre 1879. Il fut chef du cabinet des ministres Chasseloup-Laubat, Rigault de Genouilly, Dompierre d'Hornoy, chef d'état-major de ce dernier, gouverneur de Cochinchine en 1874, en 1877 membre du conseil d'amirauté, commandant de la première division de l'escadre d'évolutions, préfet maritime à Toulon, vice-président du conseil d'amirauté, etc. En 1890, il fut atteint par la limite d'âge. Il est mort en pleine connaissance, après avoir reçu les sacrements de M. l'abbé Vincent, vicaire à Saint-Philippe du Roule, entouré de sa sœur, Mme de Montigny, de ses neveu et nièce, M. et Mme d'Abancourt, et de son cousin le vice-amiral Charles Duperré. Il était président du club de l'Union artistique et avait fait partie du Jockey-Club. Voir le *Gaulois* du 27 : *Une famille de marins.*

—

Le 26 mars, est décédé à l'âge de 37 ans, à La Rochelle où il a été inhumé le 29, le docteur Marie-Paul-Emery-*Emile* Dusault qui y exerçait la médecine depuis quelques années. Il descendait par tradition d'une vieille et noble famille de Saintonge, dont Jean Dusault, conseiller du roi et assesseur au siège présidial de Saintes, fils d'autre Jean Dusault, a publié la généalogie. Voir « Généalogie de messieurs Dusault justifiée par pièces authentiques et approuvées par monseigneur Daguesseau, chancelier et garde des sceaux de France, par une de ses lettres à l'auteur de cet ouvrage, » à la fin de l'ouvrage *Commentaire sur l'usance de Saintes conférée avec la coutume de Saint-Jean d'Angély* (Bordeaux, Guillaume Boudé-Boé, in-4°, 1722).

La filiation remonte à Etienne Dusault qui, le premier, vint s'établir à Archiac dans le xve siècle et comptait trois évêques, grand nombre d'écrivains et de législateurs. Il y a une lacune à partir de François Dusault, fils de François et d'Anne Duhamel, né à Archiac le 19 mai 1649, qui, de son épouse Esther de Bessac, eut cinq filles et deux fils. La généalogie du *Nobiliaire de Guienne*, tome II, qui continue la filiation jusqu'à 1846, ne donne pas les cinq générations ci-après: Emery Dusault, marié à une demoiselle Bonneau de Mongaugé, eut pour fils Jean Dusault. Du mariage de Jean avec Marie Gaultier, de Montagrier en Périgord, naquirent Emery, Marie et Jean-Eutrope Dusault, ce dernier, avocat, mort à la Martinique.

Emery eut de son mariage avec Anne-Suzanne Maillet de Montlouis un fils et deux filles. Au moment de la naissance de son fils Jean, le 24 août 1794, il était emprisonné à Rochefort

Digitized by Google

comme royaliste et condamné à la peine de mort; il ne dut la vie qu'à la chute de Robespierre.

Jean Dusault, fils du précédent, servit sous l'empire, prit part aux batailles de Fleurus et de Waterloo, et rapporta de cette campagne de brillants états de service. Rentré dans ses foyers après 1815, il fut nommé percepteur à Saujon et, le 28 février 1821, il épousa Geneviève Delany, dont il eut deux enfants : Eléonore, née le 28 novembre 1821, mariée à Hippolyte Sorin le 1er octobre 1844, et Paul-Jean-Emery Dusault, né le 25 octobre 1828 à Saujon. Ce dernier, étudiant en médecine au début de la campagne de Crimée, s'engagea comme volontaire dans la médecine navale. Sa belle conduite au camp des marins, où il était détaché pendant le siège de Sébastopol, lui valut les félicitations de ses chefs, la décoration du Medjidié, son admission sans concours comme chirurgien de marine et une proposition pour la légion d'honneur. Après la paix il donna sa démission et, reçu docteur, vint se fixer à Tonnay-Boutonne. De son mariage avec Louise Quentin naquirent deux fils, dont l'un mort en bas âge et une fille. Il fut conseiller général et, pendant 20 ans, maire de Tonnay-Boutonne. Quand éclata la guerre de 1870, a écrit M. Ossian Pic dans ses *Petites gazettes*, p. 21, « son âge, sa position de médecin et sa qualité de père de famille semblaient devoir le défendre contre les entraînements belliqueux. Un beau jour, cependant, il prit la résolution de partir avec les jeunes gens de son canton et du canton de Loulay, non en qualité de médecin, mais au titre de capitaine au 8e régiment de mobiles. « Comme cela, disait-il, je pourrai » encourager mes jeunes gens au feu et les soigner au besoin. » Il fit comme il disait, jusqu'au jour où une balle prussienne le coucha sur le champ de bataille; le sang s'échappait de sa blessure et l'ennemi avançait... C'est alors qu'il donna l'ordre aux siens de l'abandonner et de s'enfuir. Prisonnier, il fut transporté en Allemagne. »

Libre après 80 jours, il revint rejoindre sa famille et continuer l'exercice de sa profession. Il obtint enfin, après cette dernière campagne, la croix de chevalier de la légion d'honneur. Il est mort le 20 avril 1879, laissant une veuve et deux enfants : Emile et Thérèse. Une brochure de M. Berchon retrace toutes les phases de cette existence si mouvementée et si noblement remplie.

Son fils Paul-Emery-*Emile*, qui vient de succomber à la maladie contagieuse qu'il avait contractée en soignant ses malades, avait, comme son père, débuté dans la carrière médicale par un service de quelques années dans la marine. Elevé à l'institution diocésaine de Pons, il en sortit bachelier ès-lettres, et, sans fortune, il s'engagea comme volontaire au 3e régiment d'infanterie de marine à Rochefort afin de pouvoir suivre les cours de l'école de médecinne navale. Après deux ans, il passait son premier concours et était nommé aide-médecin de la marine. Embarqué alors sur le *Seignelay*, il fit la campagne d'Egypte. En avril 1887, il fut reçu docteur à Montpellier et fut

Digitized by Google

embarqué comme médecin de seconde classe sur le *Scorpion*, à la destination de Tahiti et des Iles sous le Vent où il fit partie de la compagnie de débarquement qui en prit possession. En 1889, après la mort de son père (1879), il donna sa démission pour recueillir la clientèle paternelle dans sa ville natale. Mais, atteint d'une arthrite, il dut aller suivre un traitement spécial à Bordeaux où il fut, pendant un an, assistant de M. le docteur Guénent. En 1895, après son mariage avec Mlle Marie-Louise Beltremieux, il s'établit à La Rochelle sous les auspices de son oncle par alliance, Edouard Beltremieux. En peu de temps il sut, grâce à son savoir, à ses aptitudes chirurgicales et à son dévouement professionnel, se créer une nombreuse clientèle, et par sa loyauté et son affabilité, se concilier l'estime et la sympathie de tous ceux qui l'ont connu. Il devenait rapidement médecin adjoint des hospices civils, médecin du bureau de bienfaisance, médecin expert près le tribunal civil, professeur de médecine à l'école pratique de pêche. Il était, en outre, membre actif de la société des sciences naturelles, de la société de médecine et de chirurgie et syndic du syndicat médical.

Vers la fin de 1899, sa mère qui vivait à La Rochelle tomba gravement malade; il la prit chez lui pour lui prodiguer plus facilement ses soins. Il s'alitait lui-même le 6 février pour ne plus se relever. Elle mourut le 26, ignorant l'état de son fils, et un mois après, jour pour jour, Dusault expirait sans avoir connu la mort de sa mère. Il a été inhumé à Saint-Eloi. Plusieurs médecins de la marine, délégués par l'hôpital de Rochefort, assistaient à ses funérailles au milieu d'une foule amie.

Deux discours ont été prononcés sur sa tombe : par M. le docteur Bourru, directeur de l'école de médecine navale de Bordeaux, au nom de ses anciens collègues de la marine, et par M. le docteur Brard, président du syndicat médical au nom de ce syndicat et de la société de médecine. Son discours est reproduit par l'*Echo rochelais* et la *Charente-Inférieure* du 31 mars, le *Courrier de La Rochelle* et l'*Union nationale* du 1er avril. Dusault laisse trois jeunes enfants dont un fils, Jean.

X.

—

Le 26 mars, est décédé à La Rochelle, âgé de 86 ans, Antoine-*Gustave* Garreau, veuf Billotte, ✱, ancien négociant, maire de La Rochelle depuis le 5 mars 1874 au 30 août 1875, où il donna sa démission, ancien président du tribunal et membre de la chambre de commerce, de la commission de surveillance de l'asile de Lafond, du conseil municipal depuis 1860, adjoint des maires Emmery et Fournier, directeur de la caisse d'épargne, président du conseil d'arrondissement, il fut douze ans juge et six ans président du tribunal de commerce. Jusqu'à la fin, il a été administrateur de la banque de France à la succursale de La Rochelle. « Gustave Garreau, dit l'*Echo rochelais* du 31 mars, dans un article fort élogieux, fut un homme

Digitized by Google

de mérite, un des hommes marquants de notre ville. Beaucoup l'aimaient, tous le regrettent. » Aussi n'y eut-il qu'une acclamation quand, le 17 octobre 1869, il reçut de l'amiral Rigault de Genouilly la décoration de la légion d'honneur. Le conseil municipal décida qu'il assisterait en corps aux obsèques de son ancien maire, et enverrait une couronne. M. le docteur Mabille, adjoint, a prononcé un discours reproduit par l'*Echo rochelais* et la *Charente-Inférieure* du 4 avril et le *Courrier de La Rochelle* du 5.

—

Le 28 mars, est décédée, âgée de 87 ans, à Fontpère, commune de Tonnay-Charente, Marie-Louise Despessailles, veuve de Théophile Dières-Monplaisir. Elle était née le 12 octobre 1812, au château du Pinier, commune de La Vallée, du mariage de Joseph Despessailles, propriétaire, et d'Elisa Madey d'Escoublant. Son aïeul paternel, capitaine de vaisseau, était issu d'une ancienne famille du pays du Labour (Bayonne). Son aïeul maternel, Madey d'Escoublant, avait épousé une créole de la Martinique, demoiselle Brière de l'Isle, alliée aux Tascher de La Pagerie.

Marie-Louise Despessailles eut trois frères : 1° Charles, chef de bataillon d'infanterie de ligne, sans alliance, tué à Sébastopol ; 2° Alexis, mort jeune ; et 3° Marius, propriétaire du château de Romaneau, en Saint-Dizant du Gua, marié à Caroline Gouraud, fille du peintre bien connu. En 1833, elle épousa Jean-Joseph-*Théophile* Dières-Monplaisir, trésorier des invalides de la marine à La Rochelle, décédé le 31 janvier 1881, et dont la famille, originaire d'Irlande, établie dans le pays depuis l'époque de la fondation de Rochefort, et divisée en plusieurs branches, a fourni des membres dévoués et distingués à l'armée, au clergé et aux diverses administrations judiciaires ou maritimes. De ce mariage sont nés treize enfants, dont sept ont survécu : 1° Emmanuel, ancien commissaire de marine ; 2° Alexis, ✱, chef d'escadron d'artillerie de marine en retraite, à Cherbourg ; 3° Raphaël, ex-commissaire de marine ; 4° Valentin, capitaine au 123e de ligne, en retraite à Bayonne ; 5° Théophile, décédé, laissant un fils unique, Pierre ; 6° Mathilde ; et 7° Louis, sans alliance. Les Dières-Monplaisir habitent, depuis 1850, la pittoresque villa de Fontpère, dont le domaine était jadis à la famille Almain de Villeroy, et qui fut bâtie en 1845, par P.-Emmanuel Hourdeau. Ils sont alliés aux Bonnegens, aux de Lajus, du Mesnil, de Saint-Ekupéry, de Jansac, de Montardy, de Reboul, de Batz de Trenquelléon, et aux meilleures familles de Saintonge.

M. B.

—

Le 1er avril, est décédé à La Rochelle, âgé de 69 ans, *Gustave*-Alphonse Yvert, époux Reverand, licencié en droit, avoué. Originaire de la Touraine, il avait débuté à Loches et vint à La Rochelle, en 1861, succéder à Bouffar, dont il augmenta bientôt

Digitized by Google

la très nombreuse clientèle. En 1873, et pendant 30 ans, il fit partie du bureau d'assistance judiciaire et, un peu plus tard, de la commission administrative de l'asile de Lafond, dont il fut à plusieurs reprises le président. Elu, en 1875, conseiller municipal, il fut nommé adjoint par décret du 22 juillet; en 1877 il fut premier suppléant du juge de paix du canton ouest. Sur son cercueil, Me Gaillot, président de la chambre des avoués, a rendu un juste hommage au doyen de la compagnie. Voir ce discours dans l'*Echo rochelais* du 4 avril. L'inhumation a eu lieu au pays natal du défunt.

—

Le 1er avril, est décédé à La Rochelle, âgé de 79 ans, Jean-Baptiste Roussot, ancien curé de Puilboreau; il a été inhumé dans son ancienne paroisse. Né en 1820, prêtre en 1847, il était entré dans l'ordre des Frères prêcheurs où il était devenu l'un des religieux éminents, ami, émule, confident du P. Lacordaire; il fut maître des novices et prieur de plusieurs couvents. Des raisons de santé l'obligèrent, vers 1863, à demander à l'évêque de La Rochelle, Landriot, le plus humble poste de son diocèse. Il fut successivement curé de Lagord, de Saint-Xandre et de Puilboreau où il contribua largement à la reconstruction de l'église. Partout il se fit chérir par son dévouement et sa charité. *Echo rochelais* du 4 avril. Voir pour plus de détails le *Bulletin religieux* du 7.

—

Le 9 avril, est décédé à Paris, âgé de 61 ans, Pierre-Adolphe Huas, peintre distingué, né à La Rochelle le 27 septembre 1838, d'une famille rochelaise alliée à la famille Mounier. Il avait conservé une affection profonde pour sa ville natale, où il venait passer quelques jours tous les ans avec sa femme et sa fille et à laquelle, l'an dernier, il avait offert un fort beau portrait du *P. Etourneau, des frères prêcheurs*, qui avait été récompensé au salon du Champ-de-Mars en 1895.

—

Le 9 avril est décédée à Saintes, agée de 86 ans, Gilberte-*Octavie* de Chamerlat, d'une très ancienne et noble famille d'Auvergne, née à Riom (Puy-de-Dôme), de Nicolas-François de Chamerlat et de Gilberte d'Albignat. Elle était veuve de Béral-*Eugène* Celeyron, ancien conservateur des hypothèques à Saintes où il est décédé. Elle avait perdu deux fils de la plus belle espérance. Elle laisse deux filles : l'une, Mme Louise du Sacré-Cœur, religieuse à la Providence de Saintes ; l'autre, Mme Adrienne Celeyron, veuve d'Anatole Lambert, décédé le 5 avril 1895.

II. — MARIAGES

Le 14 février, a été bénit, à Bordeaux, en l'église Notre-Dame, par M. l'archiprêtre Castaing, le mariage de M. Marie-*Pierre*-

Digitized by Google

Léon Ardouin, homme de lettres, propriétaire du domaine du Gendreau, en Saint-Thomas de Cônac, né à Tesson, le 3 janvier 1870, de Marcel-Alexandre Ardouin, ancien notaire, décédé à Pons en 1888, et de Marie-Lodoïse-Anna Coudret, décédée aussi à Pons en 1887, avec Mlle *Camille*-Anne-Marie-Marguerite Oger, demeurant à Bordeaux, née en cette ville le 14 août 1880, d'*Auguste*-Bernard-Joseph Oger, directeur de la société de « La carbonique liquide, » et de Marguerite Laugier. Les témoins étaient pour le marié : son oncle, M. le docteur Jules Ardouin-Bey, ancien inspecteur général et vice-président du conseil sanitaire maritime et quarantenaire, à Alexandrie (Egypte), commandeur de l'Osmanieh, ✻, médecin à Nice, et M. Henri Thomas, avocat, arbitre de commerce à Bordeaux, maire d'Arthenac; pour l'épouse : MM. Auguste Laugier, avoué à Aix en Provence, et Auguste Oger, rentier à Bordeaux, ses cousins.

Marcel Ardouin, père du marié, et Jules Ardouin sont les fils du docteur Léon Ardouin, ancien conseiller général et ancien maire de Pons, et de Mlle Dufaure, cousine germaine de Dufaure, ancien ministre. Des frères du docteur Léon Ardouin, décédé en 1880, il ne reste plus que M. l'abbé Louis Ardouin, curé doyen de Montguyon, né en 1813. (Voir, pour Pierre Ardouin, la *Revue* du 1er janvier dernier, t. xx, p. 40).

—

Le 14 février, à Brossac, a été bénit le mariage de Mlle Edith Mesnard, fille de M. Mesnard, ancien notaire, ancien maire de Brossac, et de M. le docteur Antoine Périgaud, licencié ès sciences, docteur en médecine, frère de M. Julien Périgaud, professeur de physique au collège de Barbezieux. A la mairie, M. le docteur de Manny, conseiller général, maire de Brossac; à l'église, M. le curé; au repas de noces, M. Berthet, maire de Cercoux, conseiller d'arrondissement; M. Grasse, professeur de mathématiques au collège de Barbezieux, ont fait l'éloge des époux, et un vieillard de 72 ans, M. Boutin, de Cognac, a fait lire une pièce de vers.

—

Le 20 février, dans la basilique de Saint-Seurin de Bordeaux, a été bénit le mariage de M. Henri-*René* Vétillart, propriétaire, domicilié à Jazennes, né le 8 juillet 1867 à Saint-Mard d'Outillé (Sarthe), fils de M. Emmanuel-Louis-*Henri* Vétillart, propriétaire, adjoint au maire de Jazennes, et de Claire du Trochet, avec Mlle *Madeleine*-Marie-Thérèze Alefsen de Boisredon, domiciliée à Bordeaux, née à Libourne (Gironde) le 4 janvier 1878, fille de feu *Charles*-Louis-Guillaume Alefsen de Boisredon, ancien commissaire de la marine, et de Mlle Jeanne-Joséphine-Berthe de Laage.

Le marié appartient à une vieille famille de la Sarthe, où elle a possédé entre autres fiefs le château de Fontaine, encore entre leurs mains : Armes : *D'azur au chevron d'argent, accompagné de 2 étoiles de même et en pointe d'un chevron d'or.*

Digitized by Google

Témoins du marié, ses oncles : MM. le comte du Trochet, à Saint-Mard d'Outillé, et Charles de Guippeville, à Pons ; de la mariée : MM. Edmond Alefsen de Boisredon et Ernest Pélissier, ses oncles.

—

Le 17 avril, après la cérémonie civile qui avait eu lieu la veille, à l'hôtel de ville de Cognac, a été bénit, dans la belle église romane de Pérignac, le mariage de M. Emile Gémon, ancien pharmacien stagiaire au Val de Grâce, pharmacien de 1re classe à Pérignac, né à Pérignac d'Eugène Gémon, négociant, né à Lons, et Esther Pierre, avec Mlle *Léonie*-Mathilde-Gabrielle Beineix, née à Cognac, fille de Joseph Beineix, ancien chef d'institution, négociant à Cognac, et de Marguerite Belmont. Les témoins de l'époux étaient MM. Chauvet, docteur en médecine, officier d'académie, délégué cantonal à Pérignac, et Paul-Henri Fonteneau, pharmacien à Taillebourg ; et pour la mariée, MM. Henri Chambaud, architecte, propriétaire, 1er adjoint au maire de La Rochefoucauld, son oncle, et Louis Audiat, officier de l'instruction publique, président de la société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*.

C'est un ami de l'époux, enfant de Pérignac comme lui, M. l'abbé Poirier, professeur de rhétorique à l'institution diocésaine de Pons, qui a dit la messe et donné la bénédiction nuptiale. Une touchante allocution a rappelé les souvenirs d'enfance, la vie de famille, les études, la carrière, et très délicatement fait allusion aux années passées à l'institution où l'élève devait plus tard aller prendre sa charmante fiancée. L'affluence qui remplissait l'église témoignait de la considération dont jouit la famille dans la paroisse. Nous espérons que ce discours sera imprimé : il le mérite.

VARIÉTÉS

I

COMMENT ON S'AMUSAIT A SAINTES EN 1785

En fait de distractions les bals n'ont pas manqué cette saison (1899-1900) à Saintes. Outre les deux donnés à l'hôtel de ville par le comité de la croix-rouge et par le commerce, presque chaque samedi soir l'anciennesalle de la cour d'assises a vu s'amuser jusqu'au matin jeunes gens et jeunes filles : bal de l'harmonie des chemins de fer, bal des mutualités diverses, bal des vétérans des armées de terre et de mer, où l'on s'est très vaillamment trémoussé toute la nuit du dimanche des rameaux. Et quand on avait sauté toute la nuit, on recommençait le dimanche dans l'après-midi, *lassata non satiata*, aurait dit Tacite ; puis on essayait de reprendre des forces pour la semaine sui-

Digitized by Google

vante. Et cela a duré tout l'hiver, y compris le carême et la mi-carême.

Le théâtre n'a vu, comme à l'ordinaire, que des troupes de passage et rares. Saintes, avant la liberté des spectacles, avait des troupes en permanence comme Rochefort, comme La Rochelle, qui n'étaient pas toujours mauvaises et bien souvent passables. La place Blair a eu plusieurs mois les baraques de

Par Privilege exclusif de Mgr. le Duc D'UZES, Gouverneur de Saintonge & Angoumois, & Permission de Messieurs les Magistrats de cette Ville.

LE Sieur COMMENGE, Propriétaire d[illegible] Salle de Sp[illegible] avant de faire travailler au[illegible] réparations d[illegible] l'honneur d'y donner[illegible]

TROIS BAL[illegible]

le premier, le Lundi 12 Mai; le second, le Samedi 17, & le[illegible] le Samedi 24 du même mois, pour la Clôture. Chaque Bal commenc[illegible] cinq heures du soir & finira à dix. Il y aura un bon Orchestre, com[illegible] de la Musique du Régiment du Roi, Cavalerie.

On prendra 36 sols par personne, & 12 sols pour le point de vue

la foire où chaque soir la foule allait applaudir drames et comédies. Le bon ton autorise d'entendre là des pièces légères qu'on ne tolérerait pas d'acteurs jouant sur la scène dans une salle *ad hoc*,

Une affiche récemment retrouvée nous a permis de comparer la typographie de ce genre d'un peu avant la révolution. Nous en donnons la reproduction réduite. Elle est, hélas ! incomplète, ce qui nous prive de savoir la date. Un encadrement très orné contient l'annonce. Au bas sont les armes de Saintes, trois tourelles sur un pont de trois arches ; en haut l'écu de France dans un cartouche surmonté de la couronne royale; à droite et à gauche

Digitized by Google

des instruments de musique : harpes, violons, trompettes, fifres et serpents. On lit :

Par Privilège exclusif de Mgr. le Duc D'UZÈS, Gouverneur de Saintonge et Angoumois, et Permission de Messieurs les Magistrats de cette ville.

Le sieur COMMENGE, Propriétaire de la Salle
avant de faire travailler aux réparations d
l'honneur d'y donner
TROIS BALS PA[rés]

le premier, le lundi 12 mai, le second, le samedi 17 et le [troisième] le samedi 24 du même mois pour la Clôture. Chaque Bal commenc[era à] cinq heures du soir et finira à dix. Il y aura un bon Orchestre com[posé] de la Musique du Régiment du Roi, cavalerie.

On prendra 56 sols par personne et 12 sols pour le point de vue.

Je n'ai pu savoir à quelle date le régiment du roi-cavalerie tenait garnison à Saintes. En 1779, c'étaient les dragons du roi ; en 1775 le régiment de Bourgogne. Le nom du gouverneur de la province ne nous est d'aucun secours, pour cela, puisque la charge était héréditaire chez les Crussol d'Uzès. Le nom de Commenge ne peut nous mettre sur la voie. « Paul Commenge, traiteur, » a, de sa femme, Marie Jovis, le 27 juillet 1773, un fils, Jean-Paul, tenu sur les fonts de baptême par sa sœur, Catherine Commenge. C'est sans doute le même qui figure parmi les notables du conseil municipal en 1790.

Une annonce du 26 janvier 1786 dit : « AVIS. *Vaux-Haal d'hyver à Saintes, dans la nouvelle salle de Spectacle du sieur Comminge.* Il y aura bal tous les Dimanches jusqu'au mercredi des Cendres ; on commencera à 4 heures de l'après-midi jusqu'à 10 heures ; on y trouvera toutes sortes de rafraîchissements ; le prix des places est de trente sols. » Cette nouvelle salle doit être celle dont notre pièce annonce la réparation. La pièce doit donc être de l'année 1785 ou 86.

Deux ans plus tard on lit dans le *Journal de Saintonge et d'Angoumois* (3e année, p. 127), le 20 avril 1788 : « Le sieur Comminge, propriétaire de la salle de spectacle de Saintes, a donné, samedi 12 de ce mois, en vertu de son privilège exclusif, un bal paré qui a commencé à 4 heures du soir et a fini à dix heures ; il donnera successivement trois autres bals, l'un ce soir et les deux autres, le jour et le lendemain de la Saint-Eutrope. »

La même gazette en 1786 (19 janvier) prévient son public qu'au « Vaux-Haal d'hyver, à Saint-Jean d'Angély, il y aura 12 bals publics pendant le carnaval, deux par semaine, le Jeudi et le Dimanche jusqu'au Mercredi des Cendres. Chaque bal commencera à cinq heures du soir et finira à dix. »

Encore que trop rares soient les mentions de ce genre, je relève cependant dans le *Journal* de Bourignon deux ou trois an-

Digitized by Google

nonces de fêtes à cette époque. Le 17 janvier 1787, « la troupe de comédiens continue à donner régulièrement toutes les semaines la tragédie et la comédie, les mardis, vendredis et dimanches ; les mardis et samedis, au Vaux-Hall, un bal paré et masqué jusqu'à la fin du carnaval. La salle est bien éclairée et l'orchestre en bon état. » Il paraît qu'il en était ainsi à Angoulême en 1787 : car on dit que « tous les mardis de chaque semaine jusqu'à la fin du carnaval il y aura bal de nuit, et tous les jeudis redoute. Les comédiens représenteront tous les jours de la semaine excepté le jeudi. « Et ailleurs : » Les comédiens français et italiens de la troupe du sieur Sarni ont fait aujourd'hui (21 janvier 1787) l'ouverture de leur théâtre par la représentation du *Dépit amoureux*, suivi de *Blaise et Babet ;* incessamment *Richard Cœur-de-Lion.* »

Outre les bals, il y avait à Saintes d'autres divertissements. Des troupes étrangères y venaient donner des représentations. Le 16 février 1786, la feuille locale disait : « Les comédiens français et italiens de la troupe de La Rochelle ont fait, mardi 14 février, l'ouverture de la nouvelle salle de comédie par une représentation de *La rosière de Salency* et de *La fausse magie ;* ils ont donné mercredi *L'amant jaloux* et *La mélomanie.* » Applaudissements du public. « Aujourd'hui pour la dernière fois *L'ami de la maison* et *L'épreuve villageoise.* » Le numéro du 1er juin : « Ils ont donné lundi 29 mai pour la clôture du spectacle *Alexis et Justine*, opéra en deux actes, suivi de *Blaise et Babet*, opéra nouveau. Les suffrages du public engageront M. de Ferville à revenir l'hiver prochain avec la comédie. »

On voit que la durée du bal était réglée modérément : 5 heures ordinairement, 6 au plus ; 30 sous le prix des places. C'était cher. Cette distraction chorégraphique n'était pas à la portée de toutes les bourses. Evidemment, elle était pour un public d'élite. Les trente sous en 1785 ou 86 représentaient plus que les cinq francs, montant de la souscription à nos bals du commerce ou de la croix-rouge. De nos jours où « la démocratie coule à plein bord », il faut autre chose ; les amusements s'adressent à la foule et ils doivent être gratuits et fréquents. Quand la saison d'hiver est passée, les frairies de quartier, et il y en a trois ou quatre dans une ville, appellent les danses en plein air et toute la nuit.
CIRCENSES.

LOUIS AUDIAT.

—

II

DAST LE VACHER DE BOISVILLE

Une notice biographique avec portrait de notre regretté confrère *Dast Le Vacher de Boisville* a été insérée en tête du XXXIVe volume des *Archives historiques de la Gironde*. La société devait cet hommage à son si dévoué secrétaire général, et elle a eu l'heureuse inspiration de confier ce soin à M. Grellet-Dumazeau. Nous n'avons guère pu dans notre nécrologie (XX, 17) que

Digitized by Google

reproduire sèchement quelques faits et des dates; ici le biographe parle avec son cœur de ce jeune homme, si bon, si bien doué, qui avait tant de talent et de zèle.

Jean-Numa Dast, né le 8 janvier 1868 à Bordeaux, devenu fils par adoption le 31 juillet 1889 de Mme de Tenet Dast Le Vacher de Boisville, reçut, après quelques années passées à la maîtrise, les leçons d'un maître incomparable, l'abbé Etienne Gaussens, aumônier à l'institution des sourdes-muettes, et après sa rhétorique et sa philosophie faites au lycée, obtint le diplôme de bachelier ès lettres. A l'époque où il suivait les cours de la maîtrise de Notre-Dame, on avait été frappé de ses aptitudes musicales et de la beauté de sa voix. On s'empressa de la mettre à contribution, et bientôt il n'y eut plus, à l'église Saint-Dominique, de cérémonie religieuse à laquelle il ne prêtât son concours...

« Une femme de grand cœur et de haute honorabilité s'intéressa au petit prodige, l'accueillit chez elle, lui donna des leçons de chant et d'harmonium, lui révéla les chefs-d'œuvre des maîtres et l'initia aux secrets de l'art pour lequel il montrait de si heureuses dispositions. L'enfant était docile ; il témoignait des sentiments au-dessus de son âge, d'une sensibilité exquise et d'une reconnaissance qui croissait avec son affection. De son côté, sa bienfaitrice se sentait attirée vers lui par une sollicitude maternelle. Elle pourvoyait à ses besoins, veillait à son éducation et, finalement, se l'attachait par les liens de l'adoption. Dorénavant, entre ces deux êtres que leurs qualités morales rendaient si dignes l'un de l'autre, tout allait être commun, goûts, aspirations, vertus familiales, croyances..... »

L'auteur raconte ses travaux et apprécie ses découvertes, notamment celle d'une signature de Molière. « Mais il n'est pas sans quelque péril d'avoir raison contre la petite église des spécialistes qui, attachés au culte de nos gloires nationales, exercent autour d'elles une manière de sacerdoce. Cette révélation inattendue déchaîna une campagne bien faite pour remettre en mémoire ce regret de La Bruyère que tant d'esprit dépensé pour l'amour des bonnes lettres ne puisse pas également « servir à être poli. » Quelle apparence qu'un simple Bordelais eût pu réussir là où avaient échoué des confrères de Paris ! Il ne fallut rien moins qu'une reproduction photographique, légalisée par M. le maire, pour établir la sincérité d'une aussi irrévérencieuse prétention. »

Et son *Inventaire sommaire des registres de la Jurade :* « Pour arriver à une classification facile à saisir, il y avait trente mille fiches à coordonner, sans parler du dépouillement d'une quantité considérable de liasses intéressant l'administration, le commerce, les finances, les services judiciaire, militaire, ecclésiastique de la ville de Bordeaux. Dast de Boisville ne recula pas devant l'immensité de la tâche. Un effort prodigieux lui permit, au bout de quinze mois, de présenter un in-folio de sept cents pages, suivi d'un index préparé avec la conscience qui le

Digitized by Google

caractérisait. Quinze mois ! Et il s'excusait de n'avoir pas annexé au texte une série de notices biographiques !... Le motif de son abstention mérite d'être signalé ; car il révèle l'étendue des résultats acquis, dès cette époque, par notre distingué confrère : « Nous pouvions, dit-il, mettre quelque courte annotation après » chacun des noms mentionnés dans ce volume. Nous avons dû » nous borner, afin d'éviter de donner un volume d'annotations » à côté de chacun des volumes de l'inventaire. » Moyennant quoi il se remettait à l'étude ; si bien qu'au tome premier succédait rapidement le tome second, lequel serait déjà livré à la publicité si un incendie, qui fit événement, n'avait consumé l'édition entière. Heureusement l'auteur, par une sorte de divination, avait conservé un exemplaire des épreuves : la perte pourra être réparée. »

Et cette notice si délicatement et si justement élogieuse que nous avons le vif regret d'abréger, se termine ainsi : « Qui eût pensé — bien que la vie nous réserve souvent de ces surprises — que ce robuste à l'âme vaillante pût être terrassé en quelques jours ! Une maladie cruelle, aggravée par l'excès du travail, l'a saisi dans la force de l'âge au moment où la période la plus fructueuse s'ouvrait à son activité. Désormais, les productions allaient se succéder rapidement : demain, la nomenclature des membres de la Jurade ; puis un mémoire sur l'état civil des protestants ; puis encore, des textes divers sur certaines corporations religieuses.

« Quoi qu'il arrive, Jean-Numa Dast Le Vacher de Boisville est en droit de figurer parmi les concitoyens d'élite dont s'honore notre cité. Ses contemporains n'auront garde de perdre son souvenir ; mais nulle part sa mémoire ne sera plus fidèlement conservée qu'au sein de notre compagnie dont il contribua, dans une si large mesure, à accroître le bon renom, et où il a sa place marquée à côté des illustres qui furent ses maîtres : les Delpit, les Tamizey de Larroque et les Léo Drouyn. »

A la suite sont reproduits les trois discours prononcés aux obsèques le 25 novembre 1899, par MM. de La Ville de Mirmont, Francisque Habasque et Camille Julian.

—

III

LE COLONEL DE VILLEBOIS-MAREUIL

Les journaux, et en particulier ceux de Saintonge, ont réclamé comme notre compatriote d'origine, le regretté et héroïque général Joubert, le vainqueur des Anglais. Aujourd'hui, c'est l'Angoumois qui voit un autre héros — celui-là bien français — tomber glorieusement en combattant les envahisseurs du Transwaal, vaillant soldat portant deux noms essentiellement angoumoisins.

Quelques journaux nous disent que la famille de Villebois de Mareuil se rattache aux anciens seigneurs de ces noms ; c'est

Digitized by Google

très possible. Cependant, l'une de ces feuilles, dans ses notes biographiques, dit que l'un des ancêtres de ces Villebois de Mareuil fut anobli par Philippe-Auguste, sur le champ de bataille de Bouvines. Cette assertion mérite quelques observations. Si ce brave chevalier, qui fit prisonnier le comte de Flandres, était ou Villebois ou Mareuil, il n'avait certainement pas besoin d'être anobli.

Les anciens seigneurs de Villebois étaient issus des comtes d'Angoulême. Guillaume Taillefer, comte d'Angoulême, outre son fils aîné qui lui succéda, eut d'autres fils apanagés de fiefs secondaires, selon l'usage féodal, et qui prenaient dès lors pour eux et leur postérité le nom de ces fiefs. L'un de ces puinés, Ithier, eut la seigneurie de Villebois, et aussi celle de Cellefrouin; un autre aussi nommé Ithier (prénom très fréquent dans les xe et xie siècles et suivants) eut la seigneurie de La Rochebeaucourt. Ces deux Ithier furent vraisemblablement la tige de deux races qui se perpétuèrent pendant plusieurs siècles avec ces appellations terriennes, mais en conservant les armes des comtes d'Angoulême : *Losangé d'or et de gueules*. (Les La Rochebeaucourt écartelèrent : *D'azur, à l'aigle éployé d'or au vol abaissé*). Ces derniers se sont éteints et fondus dans l'illustre maison de Galard-Béarn. En 1215, un chevalier du nom d'Ithier de Villebois (*alias* Villeboë), compagnon de Simon de Montfort, rendait compte à celui-ci et à son sénéchal en Agénais, de l'état des soumissions des seigneurs de cette province (*Histoire du Languedoc*, t. III, page 274). Le 18 novembre 1414, un autre Ithier de Villebois, chevalier du pays d'Angoumois, épousait, par contrat passé à La Rochelle, devant Me Simon Pineau, clerc notaire, Jeanne de Bremond, fille de Guillaume, seigneur d'Ars et de Balanzac, et de Marquise Chaffrais, dame de Puyvidal, laquelle donnait en dot à sa fille la terre d'Echillais (canton de Saint-Aignan) et cent écus d'or, en vertu de la procuration que le seigneur d'Ars, son mari, lui avait envoyée du camp de l'armée de Picardie où il se trouvait alors, et qui tombait, l'année suivante, à Azincourt, en combattant les Anglais, comme son père à Crécy.

Cellefrouin, célèbre par son antique abbaye, appartint successivement ensuite aux maisons de La Rochefoucauld et de Volvire-Ruffec. Quant à la seigneurie de Mareuil, paroisse du canton de Rouillac (Charente), elle dut avoir ses seigneurs particuliers et d'une origine différente de celle des seigneurs de Villebois et de La Rochebeaucourt. On sait peu de chose sur leur filiation. Ils succédèrent aux sires ou barons de Montmoreau en Angoumois qui s'étaient éteints vers le milieu du xive siècle. Marvaud, dans sa *Géographie de la Charente*, dit que la seigneurie de Villebois, qui s'étendait sur treize paroisses et sur plus de quarante fiefs, passa dans la maison de Mareuil en récompense du courage que Raymond de Mareuil avait montré à la bataille de Bouvines, où il fit prisonnier le comte de Flandres.

Les armoiries parlantes du colonel de Villebois-Mareuil sont:

Digitized by Google

D'azur, à une porte de ville *d'argent sommé d'un* bois *d'arbre d'or, accompagné en chef, au canton dextre d'une mouche aussi d'or volante et contournée, et au canton senestre d'une hure de sanglier d'argent*: Ces armoiries ne rappellent en rien celles des anciens seigneurs de Villebois, qui portaient *de gueules au lion d'azur brochant*, ce qui prouve bien que les Villebois actuels ne sont pas ceux des anciens Villebois-Mareuil.

M. André Durieux, notaire à Châteauneuf-Charente, a publié dans l'*Ere nouvelle* de Cognac, du 22 avril, une note sur l'origine de la famille, d'après un opuscule de son frère, Joseph Durieux, *Histoire de la baronnie de Mareuil* (Périgueux, in-8°, 1898). Villebois (Lavalette) est un chef-lieu de canton du département de la Charente, et Mareuil un autre chef-lieu de canton de la Dordogne. C'est de ces deux communes que la famille tire son nom; mais la preuve de la descendance directe n'a pas été fournie.

Au seizième siècle, la branche aînée tomba en quenouille, avec Gabrielle de Mareuil de Villebois, qui épousa Nicolas d'Anjou (1533), et dont la fille fut une Bourbon-Montpensier. La terre de Villebois fut vendue (vers 1597) à Jean-Louis de Nogaret de La Valette, duc d'Epernon. Au commencement du dix-huitième siècle, pendant qu'un Villebois faisait souche en Russie, où Pierre le Grand l'avait emmené comme chef d'escadre et aide de camp, la branche française se fixait en Anjou, où elle a continué d'habiter. Pierre-Gabriel de Villebois était directeur des fermes d'Anjou, de Bretagne, du Poitou; son fils Pierre-François, comte de Villebois, fut maréchal des camps et armées du roi, gouverneur de la Guyenne. Son petit-fils Félix, comte de Villebois-Mareuil, épousa en 1845 Marie de Cornulier-Lucinière; qui vit à Nantes; d'elle sont issus : 1° le colonel, marié (1882) à Paule Estrangin; 2° Roger, ancien officier de mobiles, maire de Saint-Hilaire de Loulay; 3° Christian, député de la Mayenne en 1889, qui a épousé en 1878, Mlle Gauthier de Charnacé; 4° Victor qui gère une importante exploitation en Tunisie. Voir aussi *Annuaire de la noblesse*, 1890, page 338.

—

IV

L'OCCUPATION DE SAINTES PAR LES PROTESTANTS EN JUIN 1562.

A l'aide de textes fournis par François Tabourin, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Pierre, un jeune élève de l'école des chartes, M. H. Patry, de La Rochelle, prouve, dans le *Bulletin du protestantisme* du 15 mars 1900, p. 151, que les huguenots, lorsqu'ils s'emparèrent de Saintes, au mois de juin 1562, n'assassinèrent personne, ce dont il faut hautement les féliciter, et qu'ils se contentèrent de briser des statues « gothiques, » ce dont « on ne peut, dit-il, faire un crime à des hommes du XVIe siècle. »

Il est vrai que quelques années plus tard, se sentant en force et peut-être aussi rassurés en conscience par les décisions des

Digitized by Google

synodes de Saint-Jean d'Angély (25 mars 1562) et de Saintes (septembre 1562) qu'il était légitime de prendre les armes pour la religion, ils se dédommagèrent amplement. Aussi bien s'étaient-ils fait déjà la main en massacrant et pillant à l'île d'Oleron, à Marans, à La Rochelle, en Arvert, à Barbezieux, à Angoulême et ailleurs. (Voir dans la *Revue*, t. XIII, p. 441, l'article *Qui a commencé?* où sont énumérées les violences en Saintonge dès 1546, 1548, 1559, etc.). La conclusion un peu inattendue — et pourtant prévue — est de M. Weiss : Si, en juin, à Saintes, les huguenots se sont bornés à casser, à briser des statues en pierre, pendant que dans ce même mois, à Saint-Jean d'Angély, ils torturaient les moines, brûlaient archives, châsses et curés, cela prouve bien qu'ils ne furent pas des agresseurs en 1568, où cette fois ils ne touchèrent pas aux statues déjà mutilées, mais assassinèrent les chanoines. Logique admirable! M. Aulard, prouverait tout aussi aisément qu'en 1791, les patriotes n'ayant point massacré, ce sont bien les aristocrates qui ont provoqué, sinon fait, en 1792, les tueries de l'abbaye, des Carmes, de Saint-Firmin et, en 1793, dressé partout les échafauds.

*
* *

Et puisque nous en sommes au *Bulletin du protestantisme*, signalons dans la livraison du 15 avril, un document qu'y publie M. Louis de Richemond, archiviste de la Charente-Inférieure. C'est la requête de Philippe de Tandebaratz, fils de Jacques, ministre en 1654 à Angoulins et Aytré, à La Rochelle en 1660, et de Madeleine Vincent, mariée le 29 avril 1663; il voudrait rentrer en possession des biens de ses parents passés en pays étrangers. Sur la production de pièces constatant sa conversion, le présidial de La Rochelle (25 septembre 1700) en vertu de l'édit de 1689, l'autorisa à reprendre ces biens (voir sur ce point l'article de notre *Revue* du mois dernier, t. XX, p. 128, une réclamation semblable de Pierre Guenon des Mesnards et le procès qui suivit). M. de Richemond ajoute que ce Philippe de Tandebaratz mourut le 1er février 1709; mais que les descendants d'un oncle de ce Philippe, huguenots persévérants, ont continué d'habiter La Rochelle; que Mlle Elise-Alida de Tandebaratz mourut dans l'exercice de la dite religion le 17 avril 1889, à preuve que sur sa tombe « il a lui-même évoqué les souvenirs historiques de la famille. » Samuel-Joseph Meschinet de Richemond, veuf de Suzanne Oualle, avait épousé (contrat du 23 avril 1724, reçu par Michaud notaire à La Rochelle) Marguerite de Tandebaratz, fille de Daniel, neveu du pasteur, et d'Anne Maras.

*
* *

Dans le même numéro M. Geslin publie un 1er article pour prouver que jamais Mme de Maintenon n'a été huguenote, mais qu'elle s'est employée fort à convertir ses parents. Voir plus bas, page 206.

Digitized by Google

*
* *

Dans l'article de notre numéro de mars, *Une société secrète catholique au XVIIe siècle* (t. XX, p. 124), il est parlé « des filles du comte de Marennes, huguenot, qui avaient dans l'église de Marennes commis de grandes indécences le jeudi saint à l'égard du saint-sacrement. » Une note, p. 222, du *Bulletin du protestantisme* (n° du 15 avril) croit qu'il s'agit de Judith et Catherine Martel, filles de Martel, de Lindebœuf au pays de Caux, et d'Anne de Pons, dame de Marennes, les mêmes qui avaient fait entrer de force, à l'aide d'échelles par une fenêtre, le corps de leur frère, Henri Martel, dans l'église de Marennes. Un dossier relatif à cette affaire se trouve aux archives de la Charente-Inférieure. Mais ce fait n'est pas le même certainement que les « indécences » commises le jeudi saint envers le saint-sacrement par ces aimables demoiselles, un peu délurées.

L. A.

—

V

LES D'OCOY A SAINT-BRICE

2e article

Nous avons, t. XX, p. 132, essayé de donner la filiation des d'Oquoy en Saintonge et à Saint-Brice, Saint-Trojan. Notre confrère, M. Jules Pellisson, nous communique quelques actes qui complètent et rectifient certains points de notre article.

Jean-Casimir d'Ocoy, seigneur de Couvrelles et de Saint-Trojan, eut, avons-nous dit, trois enfants : 1° François, qui mourut en 1659 : 2° Suzanne ; 3° Marie. Ce François, chevalier, seigneur de Saint-Brice, Saint-Trojan et autres places, eut de dame Anne Gombaud : 1° François-Casimir, né le 25 mars 1651, baptisé le 27 « en la maison noble de Saint-Brice-Charente, où feust faict le presche » par Logarie, « pasteur en l'église de Coignac, » ayant pour parrain Jean-Casimir d'Ocoy, chevalier, seigneur de Couvrelles et autres places, et pour marraine Marie Jousselin ; 2° Marie-Anne, née le 25 juillet 1656 et baptisée le 27 août par le pasteur T.-U. Rossel, ayant pour parrain Isaac Gombaud, sieur de Cherbonnières, son grand-oncle, et marraine Marie d'Ocoy ; 3° Jeanne, dont on dit à la date du 24 décembre 1662 : « Damoiselle Jeanne, fille de deffunt messire François d'Ocoy, chevalier, seigneur de Couvrelles, Saint-Trojan et autres places, et de dame Anne Gombaud, ayant esté baptisée dès le 22 may 1659 à Saint-Bris, maison dudit seigneur, sans que ledit baptesme par omission eust esté enregistré ; le consistoire, en ayant fait perquisition soigneuse, a trouvé qu'elle fut présentée au baptesme par messire Benjamin Grain de Saint-Marsaut, escuyer, seigneur d'Aistré, Salignac et autres lieus, son oncle paternel par aliance, et par Jeanne Jousselin, femme de M. Delajoy, sa grand'tante, quy ont raporté qu'elle estoit née le 22e febvrier de ladite année 1659. Rossel. »

Digitized by Google

« Le dixiesme de février mil six cent quatre-vingt dix et neuf, dame Marie-Anne Dauquoy de La Milliaire a fait sa profession de foy du concile de Trante cejourd'huy pardevant moy soussigné et présans les tesmoins aussy soussignés. »

Suzanne d'Ocoy, mariée à Benjamin Green de Saint-Marsault, seigneur d'Estray et autres places, eut, avons-nous dit, Marie, Angélique et Bonne : 1° Marie, née le 30 avril 1651, baptisée le 14 mai par le pasteur Logarie, tenue sur les fonts par André Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de Parcou, et par Marie d'Ocoy, damoiselle de Saint-Trojan ; 2° Bonne, née le 26 juin 1652, baptisée le 18 juillet : parrain, Jean-Casimir d'Oquoy, seigneur de Couvrelles ; marraine, Madeleine de Pollignac, dame de Châtelaillon ; 3° Angélique ; 4° un fils, Casimir, né le 1er mai 1654, baptisé le 14 par le pasteur T. Rossel, ayant pour parrain « monsieur Fransois d'Oquoy, chevallier, seigneur de Sainct-Trogean, et [marraine] dame Esther Green de Saint-Marsauld, dame de Roussillon. »

Marie-Anne d'Ocoy, veuve d'Adrien Gourjault, seigneur de La Millière, épousa, le 10 février 1699, « messire Jean-Paul Chevalier, chevalier, escuyer, seigneur de La Mothe Deiran en Blayé, chevalier de Saint-Louis et capitaine de vaisseau, de la ville et parroisse de Rochefort au diocèze de La Rochelle, et à dame Marie-Anne Dauquoy de La Milliaire, de celle de Cognac, après avoir reçu les dispanses de messeigneurs les évesques de Xaintes et de La Rochelle des trois publications de leurs bans, s'avoir celle du seigneur évesque de La Rochelle accordée le trantiesme janvier et celle du seigneur évesque de Xaintes accordée le sixiesme février, le tout après avoir observé les autres cérémonies de l'église et en présence des soussignés : MARIANE D'OCOY. JEAN-PAUL CHEVALIER. DE ROSSEL. D'ARS. SAINTE-MAURE D'ARS. MM. DE MONTALEMBERT. YVON. REYAU, *curé de Cognac.* »

L. A.

VI

LES DÉPLACEMENTS D'UN FONCTIONNAIRE EN 1679-1682

Sous l'ancienne monarchie certains fonctionnaires que le devoir de leur charge appelait par quartier, auprès du roi ou des princes du sang, étaient tenus d'informer le public du moment de leur départ et de l'aviser de l'époque de leur retour. Au départ, l'ordre de service, et au retour le certificat de service devaient être publiés par les soins du curé et du sergent royal.

Le dossier La Lande-Michel aux archives de M. de La Morinerie fournit un exemple intéressant de ces diverses formalités. Voici d'abord deux ordres de service :

I. — « Nous, Louis, duc de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, premier pair et grand maistre de France, duc d'Anguien, Chastauroux, Montmorency et Fronsac, etc., certi-

Digitized by Google

fions à tous qu'il appartiendra qu'ayant esté obligé de nous rendre à l'armée pour le service du roy pendant la campaigne présente, et ayant plus de besoin d'aucuns des officiers de notre maison en quelques endroits du royaume qu'à notre suite ou dans notre hôtel à Paris, nous avons ordonné au sieur de La Lande-Michel, l'un de nos conseillers et secrétaires ordinaires, de se rendre en la province de Saintonge et d'y résider pendant le quartier de juillet de l'année présente auquel il est obligé de nous rendre service pour y recevoir et exécuter les ordres qui luy seront donnés de nostre part; moyennant quoy nous voulons et entendons que le service qu'il nous rendra tant audit pais qu'en notre terre et seigneurie de Coutras luy vaille et soit imputé comme s'il l'avoit rendu près notre propre personne, et que ses gages ordinaires luy soient payés sans difficulté par le trésorier général de notre maison en la manière accoutumée. En tesmoing de quoy nous avons signé le présent certificat, icelluy fait contresigner par notre conseiller et secrétaire ordinaire de nos commandements et apposer le cachet de nos armes. Fait à Utrect, le quatre juin 1673 : Louis de Bourbon.

» Par monseigneur: Caillet. »

II. — « A Paris, le 15 juin 1682. — Je vous avertis, monsieur, par ordre de monseigneur le prince, qu'il est nécessaire que vous vous rendiés à La Rochelle au commancemant du mois prochain pour servir son altesse dans les affaires qui vous seront confiées de sa part au pays d'Aunix pendant le quartier de juillet, et moyennant le service que vous luy rendrés en ce pays là, vos gages vous seront payés en la manière accoutumée. N'y manqués donc pas et me croyés, monsieur, votre très humble et obéissant serviteur: Caillet.

La suscription est: « A monsieur, monsieur de Lalande-Michel, conseiller et secrétaire ordinaire de monseigneur le prince, à Saintes. »

Après cela, le certificat de service scellé aux armes :

« Nous, Louis, duc de Bourbon, prince de Condé, prince du sang, pair et grand maistre de France, duc d'Anguien, Chateauroux, Montmorency, etc.; certifions à tous qu'il appartiendra que notre bien amé Henry Michel, sieur de Lalande, est l'un de nos conseillers et secrétaires ordinaires, couché et employé sur l'état des officiers, domestiques et commanceaux de notre maison, en cette qualité en laquelle il nous a bien et fidèlemant servy pendant le quartier de juillet dernier dans les affaires dont nous l'avons chargé pour notre service au pays d'Aunix, duquel service Nous sommes très contant et satisfait l'ayant pour ce fait payer de ses gages ordinaires. En tesmoing de quoy nous avons signé le présant certificat, icelluy fait contresigner par notre conseiller et secrétaire ordinaire de nos commandemans et appozer le cachet de nos armes. A Chantilly, le 10 octobre mil six cent quatre-vingt-deux: Louis de Bourbon.

» Par monseigneur: Caillet. »

Digitized by Google

Puis des publications de départ et de retour:

I. — « Je soussigné, prestre et curé de la paroisse Notre-Dame du Puy, autremant Saint-Maur dans la ville de Saintes, déclare par ces présantes avoir proclamé au prosne de la sainte messe dimanche dernier que le sieur Michel de Lalande, conseiller et secrétaire ordinaire de monseigneur le prince de Condé, partira de cette ville dans la huitaine pour aller rendre à son altesse le service actuel dont il est obligé pendant le quartier de juillet de l'année présante. En foy de quoy j'ay signé audit Saintes le dernier de juin 1679. Ant. de Saint-Clivier, *curé de Saint-Maur.* »

II. — « Je soussigné, prestre et curé de la paroisse Notre-Dame du Puy, autremant Saint-Maur, dans la ville de Saintes, déclare à qui il appartiendra avoir proclamé au prosne de la sainte messe dimanche dernier 26 du présant mois de novambre, le certificat de service rendu à monseigneur le prince de Condé pendant le quartier de juillet dernier par messire Henry Michel, sieur de Lalande, en qualité de l'un de ses conseillers et secrétaires ordinaires, en datte du 30 septambre dernier, signé : Louis de Bourbon, et plus bas : par monseigneur : Caillet, et scellé. En foy de quoy j'ay signé le présant audit Saintes, le 30 novambre 1679. Ant. de St-Clivier, *curé de Saint-Maur.* »

III. — « L'an 1682, le 2e jour de juin, à la requête de noble Henry Michel, sieur de Lalande, conseiller et secrétaire ordinaire de monseigneur le prince qui fait élection de domicille en cette ville de Saintes, rue et paroisse Saint-Maur, je, sergent royal soussigné, receu et immatriculé au siège présidial dudit Saintes, demeurant au fauxbourg Saint-Eutrope de ladite ville, certifie à tous qu'il appartiendra m'estre ce jourd'huy exprès transporté au devant la porte de l'église paroissiale dudit Saint-Maur, issue de grande messe qui a esté dite et célébrée en icelle où estant et à la plus grande affluance du peuple, j'ay à un chacun déclaré, publié à haute voix et fait à scavoir que ledit sieur de Lalande partira de cette ville dans huitaine pour aller rendre à son altesse sérenissime le service actuel auquel il est obligé pendant le quartier de juillet prochain, et afin que la chose soit d'autant plus notoire à un chacun j'ay mis, pozé et affiché contre la porte de ladite eglize paroissiale un pareil exploit que le présant et déclaré le controlle de mon verbal suivant l'ordonnance par moy: Coussard, *sergent royal.*

» Controllé à Saintes, le 23 juin 1682. Bourru. »

IV. — « L'an 1682, le 18 octobre, à la requête de noble Henry Michel, sieur de Lalande, conseiller et secrétaire ordinaire de monseigneur le prince de Condé, qui fait élection de domicille en la ville de Saintes, rue et paroisse Saint-Maur, je, sergent royal soussigné, receu et immatriculé au siège présidial dudit Saintes, demeurant au fauxbourg Saint-Eutrope de ladite ville, certifie à tous qu'il appartiendra m'estre ce jourd'huy jour de dimanche transporté au devant la porte de l'église paroissiale

Digitized by Google

dudit Saint-Maur, issue de grande messe qui a esté dite et célébrée en icelle, où estant, et à la plus grande affluance du peuple, j'ai lu, publié à haute voix et fait à sçavoir à un chacun le certificat de service randu à son altesse par ledit sieur de Lalande pendant le quartier de juillet dernier cy attaché, signé : Louis de Bourbon, et plus bas : par monseigneur : Caillet, et scellé ; avec le retour dudit sieur de Lalande ; et afin de rendre la chose d'autant plus notoire à un chacun, j'ay mis, posé et affiché contre la porte de ladite église paroissiale, copie dudit certificat de service, avec un pareil exploit que le présant et déclaré le conterolle par moy. Coussard, *sergent royal*.

» Conterollé à Saintes, le 18 octobre 1682. Bourru. »

Henri Michel, écuyer, seigneur de La Lande, de La Sigogne, de Lossandière en partie, etc., avait été pourvu de ses fonctions de conseiller-secrétaire du grand Condé par lettres du 26 avril 1671 (1). Après la mort du prince, il occupa pendant deux années, 1687 et 1688, la charge de conseiller référendaire en la chancellerie du parlement de Bordeaux ; il fut ensuite nommé conseiller en la cour des aides de la même ville, par provisions du 21 février 1689. La Lande-Michel était de la religion prétendue réformée ; il se convertit au moment de la révocation de l'édit de Nantes. On trouvait sur les registres de Saint-Maur son certificat de catholicité conçu en ces termes : « Nous, Guillaume Ripoche, prêtre, curé de la paroisse Nostre-Dame du Puy, *aliàs* Saint-Maur de la présente ville de Saintes, certifions à tous qu'il appartiendra que messire Henry Michel de La Lande fait profession de la religion catholique, apostolique et romaine puis plusieurs années, qu'il vit en catholique, qu'il assiste au service divin et souvent aux messes de paroisse, et qu'il fréquente les saints sacrements de pénitence et d'eucharistie dans nostre paroisse où il demeure, ne connaissant rien dans ses mœurs, ni dans sa conduite qui ne mérite l'estime et l'approbation d'un chasqu'un. En foy de quoy nous avons signé le présent certificat, à Saintes, le 16 janvier 1689. » Le registre de l'année 1713 contenait son acte de décès : « 8 juin. Enterrement en nostre église de messire Henry Michel de La Lande, conseiller du roy en la cour des aydes de Bordeaux, décédé le 7, âgé d'environ 70 ans. Bachelot. Adam, *curé de Saint-Maur*. »

De son mariage avec Marie-Anne Raboteau, dame de La Basse-Besne, il eut : 1° Marie-Anne, femme de Fiacre Hillaire de Saugeron, conseiller en la cour des aides de Bordeaux ; 2° Henri, seigneur de La Lande et de La Basse Besne, prêtre, chanoine de la cathédrale de Saintes ; 3° Henriette, mariée à Séguin Gentil, chevalier, seigneur de Brassaud, de La Fond, de Thomeille, de Rétaud, de Varzay, de Saint-Christophe, de La

(1) Il était entré dans la maison de Condé en 1663 en remplacement de Joachim Ferrier. Ses provisions furent enregistrées en la cour des aides de Paris le 10 juillet 1671 et en l'élection de Saintes le 20 juin 1672.

Digitized by Google

Valade, des Ramades, etc.; 4° Anne, religieuse en l'abbaye de Notre-Dame de Saintes. »

La Morinerie.

—

VII

ENCORE LES D'AUBIGNÉ

A propos du décès de Constant d'Aubigné, M. Gelin, dans le *Bulletin de l'histoire du protestantisme* du 15 octobre, revient sur les d'Aubigné et Mme de Maintenon, dont il nous a si utilement parlé dans les dernières livraisons du *Mercure poitevin*. Lavallée a fait mourir à Niort, en 1650, la mère de Charles d'Aubigné et de Mme de Maintenon, Jeanne de Cardilhac, dont M. Gelin a inutilement cherché l'acte mortuaire dans toutes les paroisses de Niort et des environs. Le 2 mars 1649, elle adresse d'Archiac, où elle avait des parents et quelques biens, une lettre à son cousin Joly de Sainte-Eugène, conseiller au parlement de Bordeaux, gendre des La Peyrère, qui avaient assisté Constant, prisonnier au Château-Trompette. Une autre lettre du 6 avril au même montre que les difficultés qu'elle le priait d'aplanir au sujet de sa terre d'Arthenac n'ont pas encore été levées. Enfin, le 19 février 1652, Jeanne, « demeurant ordinairement en la ville de Niort, de présent en la ville de Bordeaux, habitant paroisse Saint-Michel, dans la Rue-Neuve, maison de M. Joly, conseiller et secrétaire du roi en la chancellerie de la cour du parlement dudit Bordeaux, » donne procuration à Esprit Cabart de Villermont pour consentir à assister au contrat de mariage de sa fille avec Scarron, contrat signé le 4 août de la même année. Donc Jeanne de Cardilhac n'était pas morte en 1650.

Constant, lui, n'est pas décédé aux Antilles, comme on l'a écrit, mais bien à Orange où il était depuis quatre mois, le 31 août 1647, âgé d'environ 60 ans, d'après le certificat des pasteurs et anciens de l'église réformée, « et y feust ensepveli, en la forme de ceus de la religion réformée, de laquelle il avoit faict les exercice en privé et en public, » encore que dans une requête au président du siège royal de Niort (août 1642) il se fût déclaré tout dévoué « à la religion catholique, apostolique et romaine. » On sait qu'avant son union consacrée par un prêtre avec Jeanne de Cardilhac, il avait épousé au temple de La Rochelle (20 octobre 1608) la veuve Jean Couraut, seigneur baron de Châtelaillon, Anne Marchand, qu'il tua de sa propre main en 1619 avec un gentilhomme qu'il accusait d'adultère.

Et puisque nous en sommes aux décès des membres de la famille d'Aubigné, citons celui de Charles d'Aubigné, le frère de Mme de Maintenon, dont les frasques lui causaient un mortel déplaisir sans cesse renouvelé. Ne parlait-il pas assez irrévérencieusement de Louis XIV, « le beau-frère? » Après une vie assez agitée, brave soldat, mais panier plus que percé, ce gouverneur de Belfort en Alsace, d'Aigues-Mortes en Languedoc, de Cognac en Angoumois, du Berry, mourut à 69 ans, le 22 mai

Digitized by Google

1703, aux eaux de Vichy, ayant marié sa fille au duc de Noailles, pair de France. En 1793, on se souvint que sa sœur avait été un peu l'épouse d'un roi et qu'il tenait ainsi à la famille Capet; Vichy voulut avoir sa violation des tombes royales. On tira le cadavre du pauvre Charles d'Aubigné de son cercueil de plomb, où il dormait au caveau des Célestins; il était « sain et entier comme au jour de son décès » et on l'exposa à la voracité des animaux. J'ai copié dans un registre du directoire du district de Cusset (séance du 3 prairial an III-22 mai 1795) le discours du président de l'administration racontant cette « action sacrilège contre le respect que nous devons aux morts. » Son père et son aïeul « avaient été les jouets de deux cours ingrates et fanatiques; lui-même, accablé par le malheur, avait été élevé dans les prisons de Niort et de Bordeaux, et par suite obligé de passer en Amérique pour y surveiller quelques propriétés. Il revint en France et la fortune changea pour lui. Il en fut accablé ainsi que d'infirmités. On lui conseilla les eaux de Vichy pour trouver un adoucissement à ses maux. Il y mourut et fut enterré dans un des caveaux des ci-devant Célestins. L'on a sorti le corps du cercueil de plomb et on l'a laissé exposé à la voracité des animaux; l'on m'a assuré qu'un citoyen s'était porté à des excès qui font frissonner la nature, soit en poussant le cadavre et le jetant contre terre, soit en le poussant du pied et soulevant des masses de pierres énormes pour donner, s'il était possible, une nouvelle mort à ce corps inanimé, qui est sain et entier comme au jour de son décès. »

Il faut une réparation; l'orateur demande au représentant en mission Guilleraut « que le corps de ce citoyen soit mis dans un cercueil et porté dans le cimetière de la commune de Vichy; qu'un membre de ce directoire et deux officiers municipaux de Vichy assistent à cet enterrement pour réparer le scandale et purifier par leur présence les atrocités exercées sur ce cadavre; que les frais de cet enterrement seront supportés et payés par le propriétaire de l'église des Célestins en commun avec le criminel qui s'est livré à des excès réprouvés par les lois et par le cri de l'humanité outragée; qu'il sera dressé procès-verbal de cet enterrement, du dépôt du corps et de cette cérémonie religieuse, dont ampliation sera remise au représentant du peuple Guilleraut... »

LOUIS AUDIAT.

P.-S. — Dans le *Pays poitevin* de février 1900, M. Gelin a posé la question : « Mme de Maintenon est-elle née à Niort? » Il y a répondu par la reproduction en héliogravure de l'acte de baptême extrait de la paroisse de Notre-Dame de Niort : « Le 28e jour de novembre 1635, fut baptisée Françoise, fille de M. Constant d'Aubigny, seigneur d'Aubigny et de Suiremeau (*sic*), et de dame Jeanne de Cardillac, conjoints... » Voici un point définitivement réglé; ce n'est pas sans peine.

—

Digitized by Google

VIII

SONNET, CHANSON ET BALLADE

I

LA SÉVIGNE

La Sévigne, au cours si capricieux,
Dans les prés fleuris de notre Saintonge,
Sous l'argent du saule et le bleu des cieux
Divise ses eaux, court rapide ou songe.

Elle prend ici l'air mystérieux
D'un gouffre où, l'été, seul le nageur plonge.
Là, sur le fond d'or d'un sable soyeux,
On voit le goujon qui dort et s'allonge.

Le long de ses bords que de gais lavoirs,
De moulins bruyants, de clairs abreuvoirs !
L'enfance s'y plaît, l'oisel y caquette.

Et, la dominant, hautaine et coquette,
Avec son château, sa tour et ses ponts,
Se mire en ses flots la ville de Pons.

II

LA SAINTONGEAISE

Cheveux noirs et teint de rose,
Vive et rarement morose,
Taille souple, avec cela
Lèvre rouge comme fraise,
La voilà,
Fraîche lon la,
La petite Saintongeaise.

Elle revêt, le dimanche,
Robe pavot ou pervenche,
Corsage sans falbala ;
Elle s'y trémousse à l'aise.
La voilà,
Belle lon la,
La petite Saintongeaise.

Son jupon d'un blanc de neige
Claque et fait un fol manège
Sur le petit soulier plat
Et luisant comme une braise.
La voilà,
Trotte lon la,
La petite Saintongeaise.

Digitized by Google

La rustique coiffe ailée
Sied à sa mine éveillée
Mieux qu'un chapeau de gala
Sur qui tout un jardin pèse.
La voilà,
Coiffe lon la,
La petite Saintongeaise.

Sa passion, c'est la danse.
C'est péché sans importance
Que la valse ou la polka!
Au bal on se déniaise...
La voilà,
Saute lon la,
La petite Saintongeaise.

Tout le long de la semaine,
C'est en jupon de futaine,
En gros sabots qu'elle va
Cultiver la terre glaise.
La voilà,
Peine lon la,
La petite Saintongeaise.

Elle aime à chanter, à rire.
Dès quinze ans son cœur soupire.
Elle a le cœur chaud, oui-da!
Ame et cœur d'une Française!
La voilà,
Aime lon la,
La petite Saintongeaise.

Pourtant, comme une sœur grise
Dévote, en son humble église
Elle prie, et même elle a
Son coin préféré, sa chaise.
La voilà,
Sage lon la,
La petite Saintongeaise.

Envoi.

Cœur excellent, folle tête,
Laborieuse et coquette,
Je t'aime bien comme ça.
Dieu veuille qu'elle te plaise
Lire lon la,
Ma chanson... Tiens, la voilà,
O petite Saintongeaise!

Digitized by Google

III

BALLADE DE L'HUITRE DE MARENNES

Le cidre, ô Normand rondelet,
Te fait sommeiller sur ta chaise,
Ou te grise le cervelet.
Moi, j'aime mieux, après la fraise,
Le champagne, ne t'en déplaise.
Mais, en bon Saintongeais, je dis
Que, quand vient souffler l'aigre bise,
Avec le vin doux de Médis
L'huître de Marenne est exquise.

Non loin du crabe qui se plaît
Sous les rochers de la falaise,
Le mollusque rugueux et laid
Dans les parcs où la mer s'apaise,
Vit, s'engraisse et verdit à l'aise.
Quand vient l'hiver et ses mois gris,
Chaque « claire » se dévalise.
Et l'on dit, de Nice à Paris :
L'huître de Marenne est exquise.

O gourmet, laisse à ton valet
La fade et maigre portugaise;
La cancale couleur de lait,
La gravette et l'arcachonnaise.
Sont dignes du goût d'une Anglaise.
Mais vous, malades affaiblis,
Pour que votre appétit s'aiguise,
Goûtez-la : même sans chablis
L'huître de Marenne est exquise.

Envoi.

Dans les profonds et noirs replis
Des mers la perlière fut mise
Pour vous, princesse, et vous, marquise.
— Si l'huître perlière est sans prix
L'huître de Marenne est exquise.

PIERRE ARDOUIN.

—

IX

REINSÉQUE INE OURÈYE

Ricouéne

Quante Bouessâ fasait son sarvice au sixieime,
Vous savé bein thi vint en Sainte garnison,

Digitized by Google

I-l-allit, thieûque jhoûr aprei la mi-careime,
Trouvé mon-sieu Lorin thi reste aprei le pon,
Prr' se feire tiré son pourtrait potographe.
Thieû brr'jhoué le piacit dret coume in popiyon
Davan la goule d'in manière de canon
Montut su trouê pied et long m'in cou de carafe,
Et z-i fait argadé (n'eit point thieu thi l'ébaffe)
Prr' ne poin que lei z-euil z-i biutan l'estruman
Prr' coûté : « Fisque c'-t-i ! guenijhon pû avoure. »
Ine, deûsse, trouêsse : i preisse bein viveman
Su-t-ine pouére thi pendiye sei pû voure,
Et peû crac ! o-l-eit fait ; à-t-in aute le tour !
« Combein voulé-vou, c'-t-i, de carte ? — Ine dozaine.
— Vou peûré revenit, moun' amit dan vuit jhoûr
D'aneut : a s'ran parée. » Au bout d'ine semaine
Mon Bouessâ revenit prr' trr'ché sei pourtrait :
« O y en at in, qu'i dit, o sera le meû fait,
O faut pâ demandé, thi sera prr' Norine,
Ma boune amie avec thi jhe dé me marié,
In aute prr' chein nou, et peû prr' ma mérine,
In prr' mon capoureau, peû in prr' mon fôrié,
Et lei thi me restran encouére, je lei piace
Ente mei camarade, et peû vive la thlâsse !
Bonjhour, mon-sieu Lorin. — Dieh ! bonjhour, moun, amit.
— Jhe vin prr' mei pourtrait. — Ah ! vou vené lei qu'rit ?
I son paré, tené, prr'né lei, et jhe pense
Que vou seré conten de voute ressembiance. »
Mon Bouessâ don lei prend, lei-z-argade in prr'in :
« Vou fourché-vou de moué, qu'i dit, mon-sieu Lorin ?
Jhe peu pâ vou péyé dei-z-affeire paréye.
— Couman thieu, qu'o-z-i fait le brr'jhouê, moun amit ?
— Voué, vou m'avé tiré mei pourtrait qu'à demit.
— A demit ? — Voué, bein sûr, i n'avan qu'ine ouréye !
— L-eit paç' que vou-z-avé argadé de coûté,
Mei thieu ne fait à reun, et l'aute on la devine.
— Jhe veû pas qu'on devine ; o follait reun m'oûté,
Sûtout que jhe voulî le bayé à Norine,
Ma boune amie avec thi jhe me marierei.
— Et que z-i peut-ô feire à lé putoû qu'ine aute ?
— Thieu qu'o peut bein z-i feire à lé ? La paure sotte,
S'o-l-eit don que pu tard à l'argade de prei !...
— Dieh beun ! aprei ? — Dieh beun ! o-l-eit thieu thi m'effréye :
Sei quenâye neitran rein qu'avec ine ouréye.

PIARE MARCUT.

—

Digitized by Google

X

JULES DUFAURE A BORDEAUX; VICTOR HUGO, GEORGE SAND ET ALEXANDRE DUMAS A COGNAC.

(Voir *Revue*, tome xx, p. 32).

I

M. Gabriel Audiat rappelle avec raison que Jules Dufaure n'aborda pas de plein pied le barreau de Paris. De même que Jules Favre qui débuta à Lyon, Dufaure s'installa d'abord, non à Saintes, comme dit Victor Hugo, mais à Bordeaux, non loin de sa chère Saintonge. Je possède un placard in-folio : *Tableau des avocats composant le barreau de la cour royale de Bordeaux, fait et arrêté à Bordeaux, en conseil de discipline, le 24 novembre 1836*, signé : Gergerès père, bâtonnier ; L. Rateau, secrétaire ; de l'imprimerie de Lanefranque aîné, successeur de Racle. On y lit :

1823. DUFAURE, *rue du Grand-Cancera*, n° 11.

1823 est la date de l'inscription au tableau par ordre chronologique ; Dufaure tenait le quinzième rang sur cent deux avocats inscrits. Dupac, inscrit en 1779, ouvrait la marche.

J'ai lu, je ne sais où, une lettre intéressante écrite par Dufaure à son père après ses débuts ; je crois bien me souvenir qu'il plaisante agréablement ceux de ses confrères qui allaient à l'audience sans avoir ouvert leurs dossiers. Richard, avocat à Bergerac, qui fut son contemporain à Bordeaux, m'a raconté une anecdote qui donnera une idée de la grande situation que notre éminent compatriote avait acquise au palais. Un des avocats les plus distingués de ce grand barreau, rencontrant un président de chambre dans la salle des Pas-Perdus, lui dit : « Monsieur le président, je n'ai pas pu vous le dire à l'audience, mais je vous le dis ici : Dufaure obtient tout ce qu'il veut. Quand il veut plaider, il plaide ; quand il demande un renvoi, il lui est accordé et il n'en est pas de même de ses confrères. Vous devez comprendre que ce procédé est désobligeant pour nous. » Le président répondit : « Que voulez-vous ? je vois toujours dans ce diable d'homme un futur garde des sceaux. »

Dufaure a daté de Bordeaux, 21 février 1839, un écrit politique de deux pages in-8°, sans nom d'imprimeur, rare comme toutes les pièces électorales antérieures à 1848. C'est une lettre à Baptiste Lemercier qui, après la dissolution de la chambre des députés, se présentait dans l'arrondissement de Cognac, en concurrence avec Jacques Hennessy, député sortant. Dufaure patronnait la candidature de Lemercier.

II

Je connaissais le passage à Périgueux de Victor Hugo et sa

Digitized by Google

visite à Saint-Front, qu'il appelle quelque part « la grande mosquée de Périgueux ; » mais je n'avais jamais entendu parler de son voyage à Cognac qu'il traversa sans doute incognito comme Périgueux où l'*Echo de Vésone* est muet. Voici deux événements locaux à propos desquels le souvenir de l'auteur de *Ruy-Blas* peut être évoqué :

J'ai entendu dire qu'il fut nommé pair de France le même jour qu'Auguste Martell, député de Libourne, et que les journaux du temps firent des rapprochements entre le grand poète et le grand négociant de Cognac.

Lorsque j'étais avocat à Cognac et que je commençais à former ma bibliothèque, je reçus un prospectus imprimé chez Durosier, intitulé : « Aperçu des ouvrages composant la bibliothèque Feuillet, dont la vente aux enchères aura lieu à Cognac, mardi 11 juillet 1871 et jours suivants, à 8 heures du soir. » Il se terminait ainsi : « Il sera vendu, en outre, une riche collection de gravures et de statuettes, une collection de médailles antiques, de vieilles pièces de monnaie, de nids et d'œufs d'oiseaux, et divers autographes de Victor Hugo, Lamartine, Flaubert, Michelet et autres auteurs contemporains. »

On pourra lire à la bibliothèque de Cognac, dans l'*Indicateur* du 27 septembre 1863, une longue notice nécrologique, signée : F.-M. M. « François-Marc Marchadier, » sur le littérateur Pierre-Alfred Feuillet, né à Cognac, le 5 mai 1834, de Jean Feuillet, commis négociant, et de Marie Billaud, mort le 18 septembre 1863, au Breil, près Nantes, chez son cousin, M. Loys de La Cantrie. Il avait formé avec amour une bibliothèque qui après son décès resta dans la petite maison située à l'angle de la rue du Palais et de la rue Pauche, qu'il habitait avec son père et sa tante, Mlle Billaud. Lorsque les deux vieillards furent morts à quelques jours d'intervalle, les livres furent transportés dans une maison de la rue du Marché, où les enchères dispersèrent quelques beaux volumes à vignettes du XVIIIe siècle, des livres illustrés de la période romantique, les éditions alors très recherchées de Poulet-Malassis, des gravures de modes de la restauration, une collection importante sur Béranger, une romance autographe de Frédéric Bérat, une intéressante réunion de petits journaux et bien d'autres curiosités. Cette vente, qui dura plusieurs soirées au milieu d'un grand concours d'amateurs, sous la direction du commissaire-priseur Thomas, assisté du crieur Saintonge, un des bons types de ce temps-là, qui, parlant en *n* comme Mme Cibot dans le *Cousin Pons*, voulait que « non nôtât sa pipe de sa bouche quand non portait des enchères, » serait un des meilleurs souvenirs de ma jeunesse, si je pouvais m'y reporter sans déplorer la mort si prématurée du pauvre Feuillet, disparu comme bien d'autres avant d'avoir pu tenir ce qu'il promettait.

C'est là que j'ai acheté le manuscrit inachevé d'un soldat, orné d'un curieux sujet peint à la main, représentant un officier

Digitized by Google

et sa fiancée qui pleure, intitulé : *Journal contenant les principaux événements, où s'est trouvé le 3me bataillon de la Charente*, 1792-1794, 82 feuillets in-8°. On y lit le récit du siège de Condé où commandait le général angoumoisin, Jean-Nestor Chancel, qui périt sur l'échafaud révolutionnaire, la capitulation de la place et la marche à travers la Belgique et l'Allemagne du bataillon emmené prisonnier de guerre en Autriche.

La lettre de Gustave Flaubert est aussi entrée dans ma bibliothèque. Alfred Feuillet avait publié en 1859, à Paris, chez Dentu, un volume in-18 : *Flânerie littéraire à travers quelques œuvres récentes*, tiré à 600 exemplaires qui s'épuisèrent assez rapidement ; j'ai celui de l'auteur sur papier jonquille. Un des chapitres du livre est consacré à *Mme Bovary* et aux fragments de *La tentation de saint Antoine* parus dans l'*Artiste*. Voici la lettre de remerciement de Flaubert que publia dans le *Temps* du 8 février 1884 M. Jules Claretie, à qui j'en avais envoyé copie.

« Monsieur, j'ai reçu avec bien du plaisir votre charmant volume. Je n'ose dire qu'il m'a paru excellent, puisqu'il contient mon éloge. Cela serait trop naif.

» Mais regardez comme la critique sympathique est plus intelligente que toute autre. Vous *seul* avez mis le doigt sur la plaie en indiquant la faiblesse du *caractère* de Justin. Vous avez parfaitement raison.

» Je vous dois une explication relative à ce bon saint Antoine qui vous a plu, Si je ne la publie pas maintenant, c'est que j'ai peur de retourner en police correctionnelle, ce livre n'étant pas *publiable* par le temps qui court.

» Donnez-moi donc l'adresse de votre main droite (à Paris) que je puisse un peu la serrer comme il convient. Vous trouverez la mienne (à partir de la fin du mois prochain) boulevard du Temple, 42, tous les dimanches.

» En attendant que nous puissions nous voir, je suis votre affectionné

» GUSTAVE FLAUBERT.

» Croisset, près Rouen, 27 janvier. »

Feuillet avait écrit en passant en revue la galerie d'originaux de *Mme Bovary* : « Le seul qui eut vraiment quelque chose de bon au fond du cœur, Justin, l'apprenti d'Homais, s'efface un peu trop, il faut le dire. On aimerait à voir un peu plus développée cette figure d'adolescent qui naît à l'amour (1).

---

(1) Dans le lot acquis par M. de La Cantrie est ce billet daté de Paris, 2 janvier 1863 :

« Mon cher confrère,

» Je viens de lire vos deux très beaux et sympathiques articles sur *Salambô*. Vous avez compris le livre à *fond* et vous vous êtes *donné la peine* de le juger. Je ne sais comment vous remercier et je vous serre les mains très cordialement en vous priant de me croire.

» Tout à vous. GUSTAVE FLAUBERT. »

Cette étude signée : Alfred Feuillet, membre de la société philotechnique, a paru dans le *Charentais* des 26 et 27 décembre 1862.

Digitized by Google

J'aurais bien voulu me rendre acquéreur de cinq lettres de Victor Hugo et de ses deux fils et de deux lettres d'Auguste Vacquerie qui étaient une des attractions de la vente. Mais je dus m'arrêter devant les enchères menées très rondement par le représentant de M. de La Cantrie qui tenait à conserver ces précieux souvenirs. Il a eu depuis l'extrême obligeance de m'en faire parvenir copie.

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, quelques explications sont nécessaires. Très épris de décentralisation littéraire, Feuillet, qui avait fait de bonnes études au lycée de Nantes, où il eut pour professeur de rhétorique Eugène Talbot, avait groupé autour de lui des amis, jeunes pour la plupart, avec lesquels il rédigea l'*Almanach de Cognac* (1857-1861), Cognac, imprimerie Durosier, in-8°, couvertures illustrées. La collection devenue très rare est recherchée et mérite de l'être. Marc Marchadier fut sous divers pseudonymes le membre le plus actif de ce petit cénacle dont notre savant collègue, M. Paul de Lacroix, doit être le dernier survivant. Feuillet envoyait l'*Almanach* aux sommités de la littérature contemporaine et n'avait garde d'oublier Victor Hugo alors en exil. De là des accusés de réception accompagnés de compliments qui furent pour le zélé collectionneur une petite moisson d'autographes.

A son goût pour la littérature Feuillet joignait un penchant très vif pour la musique qu'il tenait de son père, ancien musicien de l'orchestre du théâtre de Cognac, qui avait eu la patience de réunir tous les programmes depuis le 10 septembre 1840. En feuilletant cette collection continuée par son fils jusqu'au 8 août 1858, je remarque à propos de Victor Hugo que *Ruy Blas* fut joué à Cognac, le lundi 26 décembre 1853, par la troupe Bartholy.

L'*Almanach de Cognac* de 1857 se termine par une planche de musique : *L'âge d'or*, paroles de Berger, musique d'A. Fleteuil, anagramme transparente de Feuillet. Celui-ci qui, dans ce même almanach, avait signé : A. Fradel, une revue littéraire où il parlait avec enthousiasme des *Contemplations* qui venaient de paraître, désirait adapter sa mélodie aux vers de la charmante pièce : *Vieille chanson du jeune temps*, et il avait écrit à Victor Hugo. La réponse du maître se faisant attendre, il pria son ami Berger (Marchadier) d'écrire les strophes de *L'âge d'or*. Ce fut un texte provisoire. A quelques mois de là, un éditeur parisien publiait la *Vieille chanson du jeune temps*, poésie de Victor Hugo, musique d'Alfred Feuillet (1). Voici la lettre d'autorisation :

---

(1) Un ami intime de Feuillet, M. Louis-Philippe, dit Gustave Couraud, a bien voulu m'envoyer la description de cette pièce rare publiée à Paris, chez Eug. Mathieu, éditeur, rue Bonaparte, 47, d'après un exemplaire portant cette dédicace autographe : « A mon ami Auguste Navarre, affectueux souvenir.
» ALFRED FEUILLET. »

La vignette, lithographie signée : H. Colin, imp. Mansard, représente une jeune fille et un jeune paysan sous un arbre au bord d'un ruisseau. Le jeune

Digitized by Google

« Hauteville-house, 11 janvier 1857.

« Publiez, monsieur, mes paroles avec votre musique. Dès que ma fille, qui vient d'être malade sera rétablie, elle nous exécutera votre *Vieille chanson du jeune temps*. En attendant je lis votre prose excellente; je vous remercie de tout ce que vous dites des *Contemplations*, en termes si élevés. Il n'y a de véritables critiques que les poètes; les preuves en abondent. Auguste Vacquerie vient de le démontrer avec éclat; vous le prouvez vous aussi, de votre côté. On sent la poésie dans votre prose, l'inspiration dans votre critique, l'âme dans votre esprit.

» Je félicite nos petites villes de province; les voilà qui luttent avec la grande, et l'*Almanach de Cognac* vaut mieux forme et fond (et grâce à vous, monsieur), que toute la presse cléricale, classique et absolutiste de Paris. — Vous êtes au niveau de tout le progrès, et vous êtes digne d'y faire monter ceux de vos concitoyens qui sont encore en arrière. Continuez donc de tenir le flambeau comme vous faites; la main est ferme, la lumière est pure.

» Merci encore et du fond du cœur. VICTOR HUGO. »

La correspondance continua entre Cognac et Guernesey, où Feuillet envoyait régulièrement son *Almanach* et les autres productions de sa plume. La lettre suivante est un remerciement de l'envoi de *Flânerie littéraire* dont les deux premiers chapitres sont consacrés aux *Contemplations* et aux *Profils et grimaces* d'Auguste Vacquerie :

« Hauteville-house, 20 janvier 1859.

» C'est, monsieur, un charmant livre que le vôtre; vous êtes un esprit à la fois solide et gracieux; on sent que vous savez et que vous comprenez; or, savoir et comprendre, voilà les deux grandes forces; la première s'acquiert, la seconde est innée; vous les avez toutes les deux; de là l'autorité certaine promise à votre parole dans la critique et à votre talent dans la littérature.

» Je vous remercie de vous êtes souvenu de moi, et je vous serre la main *ex imo*. VICTOR HUGO.

» M. Vacquerie est absent en ce moment, mais votre envoi lui parviendra.

» Merci à vos spirituels collaborateurs de l'*Almanach de Cognac*. »

Feuillet continuait à mener de front la musique et la littérature. Hugo lui écrit :

« Hauteville-house, 24 décembre 1860.

» Musique ou littérature, vous êtes, monsieur, sous toutes les formes, un charmant esprit. J'ai donné votre mélodie à ma fille, et elle nous l'a chantée dans les applaudissements (1).

---

homme, tête nue, col de chemise ouvert, guêtré, tient une branche d'arbre. Sa compagne portant une toilette d'une élégante simplicité, pieds nus, en met un dans le ruisseau et semble craindre la fraîcheur de l'eau.

(1) Je n'ai pas de renseignements sur cette œuvre musicale de Feuillet.

Digitized by Google

» Votre *Almanach de Cognac* est toujours un spirituel registre de l'année écoulée. Vous êtes là une très brillante et très vive pléiade. Serrez, je vous prie, de ma part la main à tous les amis que j'ai parmi vous.

» Je suis vôtre, monsieur, et bien cordialement.

» VICTOR HUGO. »

Arrivons maintenant aux lettres des deux fils du grand poète:

« Guernesey, 28 décembre 1859, Hauteville-house.

» Comment vous remercier, monsieur, de ce que je viens de lire dans votre spirituel et charmant *Almanach* ? Je suis vraiment confus de cette page si flatteuse et si cordiale que vous ont inspirée mes modestes publications. Je ne voudrais en vérité pas d'autre récompense à mes efforts d'écolier que cette chaleureuse marque de sympathie qui m'arrive de la part d'un écrivain et d'un critique aussi compétent que vous. Tous les débuts ont besoin d'un peu d'appui, et le vôtre, si spontané, si sincère et si amical, m'est plus précieux que je ne le puis dire. Je relirai souvent ce gracieux *satisfecit* que m'offre en termes si excellents votre panier d'étrennes (1). Merci donc et merci mille fois; vous m'applaudissez beaucoup trop fort; mais, si les bravos sont plus vifs et plus bruyants que je ne l'ai mérité, c'est à une main fraternelle que je les dois, et je vous demande à ce titre la permission de la presser comme celle d'un de mes meilleurs amis littéraires. Ce que vous dites de mon frère, de mon père et de notre cher compagnon d'exil, Auguste Vacquerie, ne m'a pas moins touché, pour ma part, que les lignes qui me sont personnelles, et le groupe d'Hauteville-house, si bien partagé dans votre brillante revue, vous envoie de loin, à travers l'Océan, ses meilleures et ses plus affectueuses paroles. Il ne nous manquerait, pour pouvoir vous rendre un peu de tout ce que vous nous donnez, que d'avoir lu cette *Flânerie littéraire* dont nous parle un de vos collaborateurs. Nous n'avons lu de vous, monsieur, que les quelques pages signées de votre nom dans l'*Almanach* qui nous traite si bien; mais cet échantillon de votre talent nous a suffi pour apprécier tout ce que vous pouvez faire et tout ce que vous avez assurément déjà fait dans la critique. Recevez donc, avec tous nos remerciements, nos plus sincères compliments pour votre façon si vive et si hardie d'écrire et de juger. Les critiques aujourd'hui sont rares et les esprits comme les vôtres sont de cette élite qui maintient sauf, au milieu des décadences actuelles, un des deux drapeaux de la France, celui de l'art.

» A vous, monsieur, et de tout cœur. CHARLES HUGO. »

« Mon frère vous a déjà dit, monsieur, au nom de tous, le

(1) Sous ce titre *Le dessus du panier*, bibliographie (1858-1859), Feuillet avait publié dans l'*Almanach* de 1860 une série de petites notices où figurent les deux fils de Victor Hugo.

Digitized by Google

plaisir que nous avait fait la lecture de votre *Almanach*. Au risque de le répéter, qu'il me soit permis de profiter d'un court entr'acte dans mon travail pour vous offrir, à mon tour, les effusions les plus sympathiques de mon cœur. L'arrivée de votre revue annuelle à Guernesey a été comme la visite inattendue et charmante d'un ami, une vraie fête de famille. On se disputait les exemplaires, comme on se fût disputé la causerie d'un hôte préféré, débarqué subitement sur nos rives. Nous avons souhaité la bienvenue à votre œuvre, n'ayant qu'un regret, celui de ne pouvoir la souhaiter de vive voix à son auteur.

Excepto quod non simul esses, cætera lætus.

» Quant à moi personnellement, je suis heureux de savoir qu'il y a, dans un coin de cette France tant regrettée, de nobles et vaillants esprits qui savent si bien apprécier l'immense génie dont je ne suis que l'humble interprète. Il y a mieux que des juges à Cognac, il y a des critiques. Mille fois merci.

» Veuillez agréer et transmettre à tous vos collaborateurs l'expression bien sincère de ma gratitude.

» F.-Victor Hugo.

» Hauteville-House, 2 janvier 1860. »

Voici enfin deux lettres d'Auguste Vacquerie qui partagea comme on sait l'exil de Victor Hugo et de sa famille :

« J'ai lu, monsieur, avec un vrai bonheur et une vive gratitude, le petit livre que vous avez bien voulu nous envoyer. Vous êtes, vous et vos amis, de ces vaillants esprits qui répandent dans les départements la littérature, la pensée, le livre, le théâtre, la musique. Vous les répandez sous la forme almanach, qui est une forme excellente, populaire, accessible à toutes les intelligences et à toutes les bourses, actuelle et durable ; l'almanach, c'est le journal de l'année. Vous êtes les représentants de l'art dans un pays de commerce et d'affaires; vous rappelez aux intérêts matériels qu'il y a des intérêts moraux, et au corps que sans l'âme il n'est qu'un cadavre. Je n'ai pas besoin de vous dire de quels vœux je m'associe à votre noble et généreuse initiative. Ce sont les hommes comme vous qui mettent les petites villes au niveau des grandes.

» J'ai été spécialement touché, et bien profondément, des belles pages où vous prononcez mon nom avec tant de bienveillance. Je suis fier de vous inspirer un peu de la sympathie que je ressens pour votre œuvre et pour votre talent.

« Croyez, monsieur, à toute mon estime et à toute ma cordialité.

» Auguste Vacquerie.

» Guernesey, 11 janvier 1857. »

« Monsieur, je vous autorise de grand cœur à publier, dans votre *Almanach*, *La mer et Dieu*, ou toute autre page des *Demi-Teintes* que vous préférerez. Mon nom sera fier d'être parmi les vôtres.

Digitized by Google

» Je profite de cette occasion pour vous remercier du charmant volume que vous avez bien voulu m'envoyer en décembre ; je l'ai lu et relu avec un vif intérêt, et je suis bien touché, je vous assure, de trouver tant de sympathie où je trouve tant de talent.

» Croyez à toute ma cordialité.

» AUGUSTE VACQUERIE.

» 17 mai 1859. »

De Victor Hugo à Lamartine la transition est facile. Parmi trois missives du poète des *Méditations* à Feuillet acquises comme les précédentes par M. de La Cantrie, je choisis ce billet :

« Merci, monsieur, de l'ouvrage et des bons offices. Plus je suis révolté contre ma patrie qui me laisse exproprier, jeudi prochain, de mes foyers compromis pour la servir, plus j'aime des amis inconnus tels que vous, protestation vivante en faveur de leur pays qui ne les mérite pas !

» LAMARTINE.

» 28 janvier 1860. »

*
* *

Lorsque Feuillet mourut, il caressait le projet de reprendre la publication de l'*Almanach de Cognac*. Après avoir fait la part de l'exagération dans les éloges qu'on vient de lire, on reconnaîtra que les jeunes gens qui les ont inspirés n'étaient pas des âmes vulgaires et qu'il faut rendre justice à ce recueil de prose et de vers qui a sa place marquée dans l'histoire du mouvement littéraire en province sous le second empire. Cette génération de poètes et d'artistes avait la foi, et le cœur était chez elle à la hauteur de l'esprit.

Feuillet avait publié dans les *Tablettes des deux Charentes*, en juillet 1863 : *Les jaloux*, étude sur Shakespeare, traduction de M. François-Victor Hugo ; *Troylus et Cressida; Beaucoup de bruit pour rien; Le conte d'hiver; Cymbeline; Othello.* Cet écrit a été réimprimé par M. de La Cantrie, avec dédicace émue à son cousin, datée du Breil, 28 septembre 1863 ; plaquette de 45 pages in-12, tirée à 300 exemplaires sur papier vergé de Hollande ; Rochefort, typographie Ch. Thèze ; Paris, Dentu (1).

Le corps de Feuillet, inhumé le 21 septembre 1863 à Cognac,

---

(1) M. Couraud a fait relier avec son exemplaire des *Jaloux:* 1° *Paysage d'hiver*, à mon ami Gustave Couraud, poésie signée Alfred Feuillet, 15 janvier 1863, coupure de journal ; 2° *Double définition*, poésie signée A. F. ; 3° une lettre que Feuillet lui écrivait de Paris, le 23 mars 1862. Je lui dois enfin ces renseignements qui compléteront autant que possible la bibliographie de l'auteur de *Flânerie littéraire*.

Il a signé dans les *Tablettes des deux Charentes* du 3 juin 1863 un feuilleton sur *Jacquet-Jacques*, de Jérôme Bujeaud, et dans l'*Arlequin* (Angoulême, 2e année, 27 janvier 1861), un article sur *Voyage autour de ma chambre*, de Xavier de Maistre (édition de Jules Tardieu, in-18).

L'article nécrologique de l'*Indicateur de Cognac*, très intéressant et très

Digitized by Google

près de la gare, dans le terrain qu'on appelait alors le Nouveau Cimetière, a été transporté le 21 juin 1895 par les soins de M. de La Cantrie et de ses amis dans le cimetière du Breuil. Le monument élevé en 1863, qui se compose d'un socle carré et d'une colonne brisée, a été replacé sur sa tombe. On y lit cette inscription :

Ici repose Pierre-Alfred Feuillet, né le 5 mai 1834, mort le 18 septembre 1863.

Je n'ai pas connu personnellement cet écrivain cognaçais ; mais je sais que c'était une nature d'élite et que sa mort fut pour tous ses amis un deuil que les derniers survivants portent encore au fond du cœur.

III

George Sand a séjourné plusieurs jours à Angoulême ; je l'ai lu dans le *Charentais* à une date que je ne peux préciser. Je ne crois pas qu'elle soit jamais venue à Cognac ; mais elle y a été représentée par des autographes autrement dignes de mention que le passage d'une chaise de poste.

Henri Dupuy, imprimeur éditeur à Paris, frère du commandant Victor Dupuy, officier de cavalerie légère dans la grande armée, sous-préfet de Cognac sous Louis-Philippe, auteur de mémoires militaires publiés il y a quelques années chez Calmann-Lévy, avait deux fils, Francis et Gabriel qui ont habité Cognac. Ils avaient trouvé dans la succession de leur père de curieux documents de la période romantique, et, très fiers de leur trésor, ils se plaisaient à le montrer à leurs amis.

C'est ainsi que Feuillet et son groupe littéraire purent examiner et palper à loisir une feuille de papier timbré portant l'engagement signé de George Sand et de Jules Sandeau de payer en plusieurs fois une certaine somme à une agence de remplacements militaires qui avait procuré un remplaçant à Sandeau ; le manuscrit original de *Valentine*, le célèbre roman de George Sand édité par Dupuy en 1832, très propre et sans ratures, sauf que le prénom de Bénédicte était remplacé par celui de Valentine et que celui de Valentin cédait la place à Bénédict ; la fin d'un chapitre de roman ne comprenant qu'une ligne d'impression. Dupuy, frappé de l'effet disgracieux produit par cet accident typographique, avait écrit à George Sand pour lui demander d'ajouter quelque chose, et le feuillet lui avait été retourné avec ces mots au crayon :

« Ajoutez tout ce que vous voudrez, mon cher éditeur, et allez vous faire f... »

Vers 1872, Francis Dupuy partit pour Nohant où il restitua ces précieux autographes à George Sand qui lui fit très bon accueil.

---

bien écrit, rappelle que Feuillet a publié des vers harmonieux dans une des plus brillantes revues parisiennes, l'*Artiste*.

Digitized by Google

IV

Le passage d'Alexandre Dumas à Cognac vaut la peine d'être noté. On lit dans l'*Indicateur de Cognac* du dimanche 20 août 1865 :

« Jeudi dernier, notre grand romancier et inépuisable conteur Alexandre Dumas, venant de Rochefort où il avait assisté aux fêtes de charité, s'est arrêté dans nos murs et a donné au théâtre une conférence. Le sujet choisi était : *Impressions et anecdotes de voyage*. Il a parlé tour à tour de sa jeunesse, de ses excursions en Italie, des affaires de Naples et du brigandage, et tout cela avec un entrain, une verve, un esprit que l'on ne rencontre que chez lui. L'auditoire était nombreux et brillant. La société cognaçaise était accourue de bonne heure pour entendre l'illustre causeur, et dès l'apparition de M. Alexandre Dumas, elle lui a témoigné toutes ses sympathies en lui faisant une ovation des plus chaleureuses. De fréquents applaudissements ont accompagné les paroles du conteur, et à dix heures et demie le public s'est retiré enchanté d'une soirée qui restera dans les souvenirs de tous.

» Le lendemain, M. Alexandre Dumas est allé visiter le champ de bataille de Jarnac. Il n'a pas voulu quitter notre ville sans parcourir cette plaine, sans interroger ce champ de la mort, où se vida une des plus fameuses querelles du XVIe siècle. Aujourd'hui, notre grand romancier écrit peut-être un livre sur cette époque, dans lequel il nous racontera toutes les intrigues, toutes les passions qui agitèrent la cour et la ville. En attendant, M. Alexandre Dumas est parti pour Angoulême où, ce soir même 20 août, il doit faire une conférence. »

Lorsque Victor Hugo s'arrêta à Jarnac, ce fut sans aucun doute pour voir le champ de bataille que le duc d'Aumale exilé eut le regret de ne pouvoir parcourir lorsqu'il écrivit son histoire des princes de la maison de Condé. Dumas avait trop écrit sur le XVIe siècle pour ne pas se laisser tenter par cette excursion à laquelle le souvenir d'un de nos plus sympathiques collègues, M. Paul de Lacroix, qui vient d'être nommé officier d'académie après un demi-siècle de travaux historiques, mérite de rester attaché.

Le conférencier ayant annoncé son voyage à Jarnac pour le lendemain, M. de Lacroix se présenta à l'*hôtel d'Orléans* pour lui faire hommage de l'écrit qu'il avait publié en 1855 : *Le château de Jarnac, ses barons et ses comtes. Bataille de Jarnac.*

Dumas étant sorti, on lui remit la brochure qu'il emporta. Le lendemain, comme il était sur le point de partir de Cognac, M. de Lacroix retourna à l'hôtel où il fut accueilli très cordialement par Dumas, qui venait de déjeuner avec le directeur du théâtre de Rochefort et un monsieur qu'il appelait son neveu. Dans l'entretien qu'il eut avec notre collègue, le romancier exprima le regret, tout en le remerciant de sa brochure dont les indications topographiques lui avaient été utiles, de n'avoir pas

Digitized by Google

trouvé l'inscription tracée sur la plaque de marbre qui avant 1830 rappelait la mort tragique du prince de Condé dans cette célèbre bataille du 13 mars 1569. Elle avait été publiée dans l'*Almanach de Cognac* de 1861, et depuis M. Emile Biais nous a donné, *Revue*, xv, page 384, un très intéressant article sur ce monument commémoratif.

M. de Lacroix, quelques jours après, envoya l'inscription latine à Dumas aux bureaux du *Mousquetaire*, 3, rue Laffitte. Au mois de novembre suivant, il lui fit visite et fut présenté à Auguste Maquet, qui l'invita à aller le voir, 42, rue de Bondy, où l'auteur du *Château de Jarnac* fut reçu avec beaucoup d'amabilité.

Si je n'ai pas eu la bonne fortune d'entendre l'illustre conférencier, j'ai du moins recueilli un mot de barbier qui est assez joli. Le figaro qui eut l'honneur de raser Dumas à l'*hôtel d'Orléans* me raconta que; vers 1835, il allait le raser à domicile et qu'il rasait aussi Victor Hugo. Là dessus description minutieuse du cabinet de travail de l'auteur des *Orientales*, « orné d'un fauteuil François Ier. » Je lui demandai : « Avez-vous rappelé à Dumas le temps où vous le rasiez ? — Oh ! c'était inutile, il m'a reconnu. »

JULES PELLISSON.

QUESTIONS ET RÉPONSES

I. — QUESTIONS

N° 699. — *Une chanson contre Henri IV.*

Dans le numéro du 1er juillet 1895 de la *Revue*, xv, 227, je citais ce couplet entendu à Léchailler (Saint-Seurin d'Uzet), de la bouche d'un enfant, reste d'une chanson qui a dû se perpétuer par tradition orale depuis les guerres de la ligue :

Henri quatre
Est monté sur sa baraque ;
La baraque a défoncé :
Henri quat' s'est ramassé.

Notre confrère, M. Emile Bodin, m'a communiqué récemment cet autre couplet qu'il a entendu chanter à Coutras, dans son enfance, et qui, à une légère différence près dans la mesure des vers, paraît appartenir à la même chanson :

Henri quatre accourse sa chatte
A cot de patate ;
La chatte prend le grand galot :
Henri quatt' se fouett' de jhabot.

Si d'autres de nos confrères retrouvaient dans leurs souvenirs les couplets qui doivent accompagner les deux rapportés ci-dessus, il deviendrait intéressant de reconstituer cette originale satire de nos grands-pères contre le roi de la poule au pot.

Digitized by Google

Ce couplet pourrait être aussi une réponse à la question 559. *Patate et tartoufle*, t. XIV, p. 153, 234, XVI, 441, et XIX, 322-324.

Le mot : « A cot de *patate* » est un document à l'appui de cette assertion maintes fois répétée dans la *Revue*, que la pomme de terre était connue et cultivée en Saintonge sous le nom de *patate*, bien avant son *inventeur*, le picard Parmentier, sous le règne de Louis XVI.

MARCEL PELLISSON.

—

N° 700. — *Les brandons.*

La tradition, revue internationale du folklore et des sciences qui s'y rattachent, numéro de février, rappelle dans un article très documenté de son *fondateur-directeur*, M. Henry Carnoy, la coutume des brandons ou feux du mois de février. Elle s'accomplissait le 1er dimanche de carême *(dominica in brandonibus)* et consistait à allumer des feux pour chasser le mauvais air des vignes et des terres, ou encore faire mourir les mulots et éloigner des blés l'ivraie et la nielle. Cet usage fort répandu en France au moyen âge subsiste encore dans plusieurs provinces ou contrées : en Normandie, en Picardie, dans la Meurthe, la Sologne, le Berry, le Bourbonnais. Dans son ouvrage pourtant assez complet *Les mœurs d'autrefois en Saintonge et en Aunis* (Saintes, J. Prévost, 1893), M. l'abbé J.-L.-M. Noguès ne le signale pas. En revanche il parle de la coutume de faire des crêpes pour la Chandeleur :

« Pour ben fêter la Chandelour
Virons des crêpes tout le jour, »

sûr et excellent moyen d'empêcher la *nuble* (charbon) de se mettre dans les blés ou les taupes dans les prés. Connaît-on en Saintonge des traces de cette ancienne coutume des *Brandons*, si vivace au moyen âge que le second concile d'Arles avait fulminé contre elle ?

PIÂRE MARCUT.

—

N° 701. — *Les sacquiers de Saintonge.*

Une *Notice sur les sacquiers de Bordeaux* (dans le t. XXXIV, p. 399, des *Archives historiques de la Gironde*), corporation dont les privilèges furent confirmés par les jurats de Bordeaux le 18 mars 1513, raconte qu' « une déclaration d'une société concurrente, dite bande de Saintonge, en date du 25 février 1834, reconnait aux sacquiers seuls le droit de mesurer les grains. Ils continuèrent à s'arroger aussi les droits de les transporter, ce qui obligea l'administration du poids public à les dissoudre ; mais cette dissolution n'eut lieu que le 31 décembre 1885, preuve curieuse de la vitalité de l'esprit d'association ; » on demande quelques détails sur cette « bande de Saintonge. »

L.

—

Digitized by Google

II. — RÉPONSES

N° 510 : tome XII, p. 211, 301; XVII, 102; XX, 141. *Guilleri et sa chanson.*

L'article de notre collaborateur Piâre Marcut me rappelle qu'il y a environ un demi-siècle, j'ai lu les paroles et la musique d'une chanson dont j'ai retenu ceci :

Un renard bon compère,
Tout habillé de gris,
Biribi,
Un jour dit à son père :
J'vas flâner hors d'Paris
Carabi,
Toto Carabo, donne-moi mon chapeau,
Compère Guilleri.
Qu'il était gai (*bis*) le petit renard gris.

Passant près d'la barrière,
Un octroyen lui dit
Biribi :
Que portez-vous derrière ?
— C'est ma queue, mon ami,
Carabi.

Passant devant une treille dont les raisins sont hors de sa portée, le renard dit :

C'est bon pour d'la valetaille,
Mais moi j'suis trop bien mis.

Dernier couplet :

Comme il faut un'morale
Aux fables qu'on écrit,
Biribi,
Pour toute fin finale,
Je vas vous faire celle-ci,
Carabi,
Toto Carabo, le raisin d'Fontainebleau
Ct' année sera hors de prix :
Il faudra faire (*bis*) comme le petit renard gris.

Je voudrais bien que quelqu'un pût nous donner le texte complet de cette chanson, qui doit dater de la fin du règne de Louis-Philippe. On ne saurait dire combien le renard fut à la mode en ce temps-là. Ecoutons là-dessus Gourdon de Genouillac, *Les refrains de la rue, de 1830 à 1870* (Paris, Dentu, 1879, in-8°, page 59) :

« Nous voici arrivés au moment où la France entière chanta tout ce qui lui passa par la tête, sur l'air du tra la la la. Expliquons-nous. Un avocat du barreau de Paris, M. X..., avait imaginé, pour amuser ses enfants, de mettre en chanson *Le renard et le corbeau* de La Fontaine :

Digitized by Google

Un jour maître corbeau, sur un arbre perché,
Tenait dedans son bec un fromage glacé ;
Lorsque maître renard, attiré par l'odeur,
L'accoste poliment par ce propos flatteur.
Sur l'air du tra la la la (*bis*),
Sur l'air du tra déri déra
Tra la la !

» Cette drôlerie, sans prétention, fut imprimée et obtint un succès fou. Un moment, on put supposer que toutes les œuvres du fabuliste allaient être mises en couplets ; puis ce fut le tour des contes de Perrault : *Le petit chaperon rouge*, *Cendrillon*, etc. Toutefois, aucune de ces imitations n'eut le succès du renard et du corbeau, ou plutôt du refrain de cette chanson : car ce fut le refrain qu'on répéta à satiété en y adaptant les paroles les plus fantaisistes ; tout allait sur l'air du *tra la la la*, comme sur celui de *larifla*, son compétiteur à la faveur publique. »

Sur le refrain mes souvenirs ne concordent pas avec ceux de Gourdon de Genouillac.

J'affirme qu'à Cognac on chantait :

Sur l'air du traderideri,
Sur l'air du traderidera (*bis*)
Tra la la.

Après nous avoir fait assister aux prouesses du renard, on voulut l'enterrer, toujours sur le même air.

J'ai entendu chanter :

Vous tous qui connaissez l'histoire du corbeau,
Je vais sur ce sujet vous compter du nouveau :
Hier, en traversant la forêt de Senart,
Je fus témoin, hélas ! de la mort du renard.

Qui sait si Guilleri n'a pas été chansonné sur cet air du traderi deri qui fut une des grandes « scies » de l'époque ? J'en ai eu les oreilles rebattues, vers 1846, lorsque les compagnons du tour de France le chantaient tous les soirs en chœur dans les rues de Cognac.

J. P.

—

N° 647 : XVIII, 60. — *Chansons populaires où il est fait mention d'Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque-amiral de Bordeaux.*

M. l'abbé Bossebeuf, président de la société archéologique de la Touraine, a inséré dans le tome XXXIX des *Mémoires* de cette société une étude sur *La Coudray-Montpensier*. Il y raconte, p. 224, qu'Henri d'Escoubleau, évêque de Maillezais, puis archevêque de Bordeaux, lieutenant général des armées navales, était d'un naturel impétueux et d'un caractère indépendant. En 1636, étant venu visiter le mont Saint-Michel avec dix ou douze chevaux, il refusa de déposer ses armes à la porte selon l'usage ; on lui objecta que deux ans auparavant le prince de Condé avait bien quitté son épée ; il répondit qu'il était bien plus que le prince

Digitized by Google

de Condé. « Aussi bien cette raideur d'allures n'était pas pour déplaire aux marins qui composèrent à son sujet une chanson de bord, *L'archevêque de Bordeaux*, dont le refrain était :

L'archevêque de Bordeaux
Est un fier homme.
Il en est de plus dévots,
Mais non de plus matelots
Dans l'église de Rome,
De Rome,
De Rome !

—

N° 681 : XIX, 261. — *Les Bernardeau de La Briandière.*

La nouvelle édition du *Dictionnaire des familles du Poitou* a donné, t. Ier, p. 475, une filiation des Bernardeau de La Briandière. Je cite ceux qui s'établirent en Saintonge ; il y a quelques différences avec le texte de Beauchet-Filleau.

Louis-Madeleine Bernardeau, écuyer, seigneur de La Briandière, paroisse de Puy de Serre (Vendée), épousa, le 4 octobre 1729, Jeanne-Esther Draud, sœur de Jeanne-Madeleine Draud, née le 1er décembre 1714, et fille de Jeanne Duval et de Baruch Draud, écuyer, seigneur de Villeneuve et du Chantreau, paroisse de Pessines. Il eut un fils, Louis-Philippe, seigneur du Grand-Lauron et du Chantreau, qui épousa, le 26 août 1756, Charlotte-Suzanne Bullion de Montlouet, décédée à Saintes le 18 avril 1786, dont vinrent cinq enfants : 1° Henriette-Rose, femme (11 mai 1774) de Denis Chevalier, écuyer, seigneur de Nantillé, veuf de Marie-Françoise Griffon de La Richardière ; 2° Louise-Gabrielle, née le 23 septembre 1758, décédée à Saintes en 1838 ; 3° Marie-Anne, née le 11 mai 1759, épouse de Jacques-Léonard, baron Muller, lieutenant général ; 4° Louis-Madeleine, né le 7 mai 1761, décédé le 6 août ; 5° Guillaume-Armand, né le 3 juillet 1762, décédé la même année.

Léonard Muller eut deux filles : Louise, morte le 3 septembre 1850, femme de Marie-Côme-Ferdinand Carré de Sainte-Gemme, né en 1785, sous-préfet de Loudun, de La Rochelle, de Niort et de Jonzac, dont 3 fils ; 2° Zélie Muller, qui a épousé Victor de Laborde-Lassale, capitaine de frégate, dont le fils Eugène, mort à 52 ans, à Niort, en 1872, sans enfant de Henriette Boscal de Réals de Mornac, décédée à Saintes le 16 mars 1899. (Voir, pour plus de détails, *Revue de Saintonge*, XIX, 160). Ferdinand de Sainte-Gemme a eu plusieurs enfants qui ont quitté la Saintonge depuis longtemps. J'ignore s'ils ont laissé de la postérité.

BIBLIOGRAPHIE

Inauguration du médaillon d'Amédée Lefèvre, ancien directeur du service de santé de la marine. Eloge d'Amédée Lefèvre,

Digitized by Google

par le docteur Le Méauté. Bordeaux, imprimerie du midi, 1899, in-8°, 32 pages.

Amédée Lefèvre, né à Paris le 4 juin 1798, étudiant à l'école de médecine navale de Rochefort au mois de janvier 1816, passa rapidement par tous les grades de la hiérarchie, fit plusieurs campagnes sur l'*Isère* et sur le *Marsouin*, prit part à la campagne de Grèce en 1829 comme médecin major de l'*Atalante*, emporta en 1836 à la suite d'un brillant concours la place de médecin professeur, et fut nommé en 1854 à l'importante fonction de directeur de l'école de Brest qu'il ne quitta qu'en 1863, époque où il fut admis à la retraite. Il n'y a rien là qu'une carrière ordinaire. Mais ce qui assure un nom impérissable à Amédée Lefèvre, une reconnaissance universelle, ce sont, grâce à ses recherches continuelles, à ses études approfondies, à ses travaux incessants, à ses énergiques efforts, la disparition de deux fléaux qui enlevaient chaque année des milliers de victimes, le scorbut et le typhus des marins. Qui donc était plus digne d'un buste? Qui méritait mieux de donner son nom à un de ces superbes transports que l'administration de la marine a si bien aménagés pour le transport des malades? L'éloge d'Amédée Lefèvre a été admirablement fait par tous ceux qui ont pris la parole en cette cerémonie: M. Le Méauté qui au point de vue technique a montré ses prodigieux et utiles travaux, le capitaine de vaisseau Campion représentant le ministre de la marine, M. le médecin en chef Léon, et l'éminent directeur de l'école de santé M. le docteur Bourru, qui a rappelé avec émotion et avec esprit les nouveaux progrès réalisés par l'hygiène navale.

—

Inauguration à Echourgnac du monument élevé à la mémoire du docteur Piotay et du baron d'Arlot de Saint-Saud le XXIV septembre MDCCCXCIX. Bergerac, imp. Castanet, MCM, in-8°, 83 pages.

C'est aux créateurs en 1865 du comice agricole de Ribérac, qui a changé l'aspect d'un vaste pays, la Double, que la reconnaissance des habitants a élevé un monument, deux bustes, au docteur Piotay, décédé à 81 ans, le 9 décembre 1894, et au baron d'Arlot de Saint-Saud, mort à 75 ans, le 18 avril précédent, après avoir donné 30 ans de leur vie au comice agricole, c'est-à-dire à leurs concitoyens. Les orateurs nombreux ont dignement célébré les deux héros de la fête, montré leurs éminents services et payé le tribut de reconnaissance de cette contrée, assainie, vivifiée, enrichie par leur dévouement. Nous citons ce passage du toast de M. Blanchemin, vice-président de la société des agriculteurs de France, à l'adresse du fils du baron de Saint-Saud, notre confrère : « Pour vous, M. le comte d'Arlot de Saint-Saud, je vous félicite d'habiter un pays où de toutes les chaumières, s'élève un concert de louanges au souvenir de l'homme vénéré qui fut votre père et qui restera désor-

Digitized by Google

mais pour vous un exemple doux à suivre. Déjà par vos travaux scientifiques, par votre dévouement à la Double, vous tenez à honneur de le perpétuer. »

—

Krom. *Souvenirs du capitaine de vaisseau Krom* (1766-1823), publiés par M. le docteur Ardouin. Paris, bureau de la *Nouvelle revue rétrospective*, 1900, in-18, 114 pages. (Extrait de la *Nouvelle revue rétrospective*).

Le manuscrit de ces *Souvenirs* a été découvert par M. le docteur Ardouin, bibliothécaire de la marine à Rochefort, parmi les papiers de famille que lui ont communiqués Mmes Krom, descendantes de l'auteur. C'est le récit émouvant d'un séjour de Krom, comme mousse à bord de la gabare l'*Ecluse*, qu'il a intitulé *Onze mois de campagne comme mousse*. On y voit ce qu'étaient alors les mœurs des marins. M. Ardouin à ces pages curieuses a joint plusieurs morceaux qui complètent heureusement la biographie de l'auteur.

Hyacinthe Krom est né à Montreuil-sur-mer en Picardie, le 16 août 1766, de Joseph Krom, ancien chirurgien de marine, fils lui-même de Martin Krom, de Zurich, officier dans le régiment suisse au service de la France. Joseph Krom, né à Rochefort, à 13 ans élève en chirurgie à Rochefort, chirurgien sur les vaisseaux du roi, s'établit à Muron où il vécut jusqu'à 69 ans. Hyacinthe, après ses rudes mois d'apprentissage comme mousse, eut de La Touche-Tréville, commissaire de la marine à Rochefort, oncle de l'amiral, un ordre de volontaire (1781) pour être embarqué à 12 ans et demi sur la frégate l'*Engageante*, commandée par M. de Saint-Marsault. Suivent les principaux faits de sa carrière. En 1794 il est capitaine de vaisseau. Disgracié par le gouvernement de Louis XVIII pour avoir offert son épée à Napoléon pendant les cent jours, il fut trois ans en proie à la misère ; enfin, le 1er juillet 1818, il obtint une pension de retraite qui l'aida à élever ses quatre enfants et mourut en 1823, à 56 ans.

Nous regrettons que l'éditeur de cette intéressante autobiographie n'ait pas jugé à propos d'annoter les noms des personnages: Camille La Touche, le marquis de Traversay, Pichon de Lagord, le marquis de Saint-Félix, Saint-Marceau (*sic*), c'est-à-dire Louis-Henri-François Green de Saint-Marsault, né en 1734, mort en 1780 à Brest, commandant la frégate l'*Engageante*, lieutenant des vaisseaux du roi au département de Rochefort, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, etc.

—

La Bouralière (A. de), membre de la société des antiquaires de l'ouest et de la société des *Archives historiques du Poitou*. *L'imprimerie et la librairie à Poitiers pendant le* XVIe *siècle, précédé d'un chapitre rétrospectif sur les débuts de l'imprimerie dans la même ville*. Poitiers, imp. Blais et Roy; Paris, lib. Paul et fils et Guillemin, 1900, in-8°, LXXXII-396

Digitized by Google

pages, avec fac-similé dans le texte et hors texte. Achevé d'imprimer le 27 décembre 1899.

Après les imprimeurs, les libraires, ou plutôt les imprimeurs et les libraires ; car que seraient les uns sans les autres ? C'est un métier que de savoir imprimer un volume, c'est un talent que de le vendre. M. de La Bouralière, dans les travailleurs que compte la vaillante société des antiquaires de l'ouest, a choisi l'imprimerie et la librairie poitevines. Que d'études déjà publiées ! *Imprimeurs et libraires du département de la Vienne ; Imprimerie et imprimeurs à Thouars ; Les débuts de l'imprimerie à Poitiers*. Grâce à lui, les origines de l'imprimerie sont dévoilées, et Dieu sait si elles étaient enveloppées de ténèbres. Il a bien fallu lutter un peu pour arriver à la vérité ; M. Claudin en sait quelque chose ; on ne parvient pas du premier coup à chasser toutes les obscurités et surtout à convaincre tout le monde. Aussi, à ce magnifique volume de 400 pages consacré à l'imprimerie et à la librairie à Poitiers pendant le XVIe siècle, l'auteur a-t-il joint un supplément de 82 pages, *Chapitre rétrospectif sur les débuts de l'imprimerie à Poitiers*, où il ajoute de nouveaux détails aux faits qu'il avait déjà signalés. Nous avons rendu compte de l'ouvrage *Débuts*, XV, 212, et de ce *Chapitre*, XIX, 203. Voir aussi sur l'*Imprimerie à Poitiers*, XVIII, p. 96.

L'ouvrage de M. de La Bouralière contient une foule d'impressions qui nous intéressent particulièrement ; nous n'indiquons que les plus importantes : *Constitutiones synodales Xantonensis ecclesie*, dont quelques unes sont du cardinal Symon, légat du pape en France, et d'autres ajoutées par Julien de Soderini, alors évêque de Saintes. « On les vend à Poictiers, à l'enseigne du Pélican. MDXLI, des presses de Jean et d'Enguilbert de Marnef ; » *Breviarium ad usum preclare ecclesie Xantonensis...*, des frères Marnef, 1542 ; *Manuale seu enchiridium continens modum administrandi sacramenta*, à l'usage de l'église de Saintes, imprimé avec grand soin à Paris, 1520, par les frères Marnef, de Paris, édité par ceux de Poitiers ; *Missale insignis ecclesie Xantonensis*, imprimé par Claude Garnier, aux frais d'Enguilbert de Marnef, dit du Liège, et de Jacques Bouchet, imprimeurs et libraires. Poitiers, 5 juin 1523 ; et un autre exemplaire : « Pictavis, ex officina Marnefiorum fratrum sub Pelicano, » in-4° gothique, à 2 colonnes en rouge et noir, 1538. Cet exemplaire, que possède l'évêché de Tournai (Belgique), est le seul connu ; il est fort beau et a appartenu à la maison des Lazaristes de Paris.

Voici pour le profane : *Discours sur la rébellion de La Rochelle, commis par les prétendus réformez, depuis l'an 1565 jusques à présent...* A Poitiers, par Bertrand Noscereau, imprimeur et libraire, 1569, in-8° ; *Les voyages avantureux du capitaine Ian Alfonce, Sainctongeois...* A Poitiers, par Ian de Marnef, 1559. A la fin on lit : « Ian Alfonce, pilote expérimenté, natif du pays de Xaintonge, près la ville de Cognac ; » *Les oeuures du sieur*

Digitized by Google

de Fiefmelin (1601). « André Mage, sieur de Fiefmelin, était originaire de l'île d'Oleron en Saintonge. On ignore l'année de sa naissance, » que M. Audiat fixe à 1563. Voir son opuscule : *André Mage de Fiefmelin; Traité de la peste*, d'Etienne Thevet, Angoumoisin, chirurgien de monseigneur le prince de Conty, et tiré à Poitiers, 1603; *Symbola... a Joanne Laezio, Rupellano* (1561), dédié à Jean de Saint-Gelais, évêque d'Uzès, abbé de Saint-Maixent, et l'*Oratio paraenetica* (1561), du même ; *Enchiridion*, par maistre Ian Imbert, natif de La Rochelle, lieutenant criminel au siège de Fontenay-le-Comte (1566); *Juris civilis* (1557), dédié au chancelier Seguier et daté de Fontenay; et les traités divers d'Elie Vinet, y compris *Le safran de La Roche-Foucaut*. A Poitiers, Enguilbert de Marnef (1568), qui parut anonyme et dont on n'a connu l'auteur que par un autographe de la collection de Benjamin Fillon; *L'antiquité de Bourdeaus*, 1565, réimprimée à Bordeaux par Simon Millanges en 1574; *Engoulesme* (1567), puis le *Sphère de Proclus; Flacus* avec commentaires (1563); *Perse* (1530); le commentaire de Cornutus sur Perse (1563) où l'on lit : « Hæc autem paucula Elias Vinetus annotabam in Persei Flacei satyras, cum eas et earum antiquum interpretem... emendarem Barbezii in patria, et apud Engolismenses quo vere Burdigala secesseram anno post Christum natum millesimo quingentesimo quinquagesimo septimo; » *Eutrope* (1564); *Ausone* (1565); *Censorini liber* (1567); Suétone, *De illustribus grammaticis* (1556); Eginhard, *La vie du roy et empereur Charlemagne*, translatée en françoys par Hélies Vinet (1546) avec épitre à Louis de Saint-Gelais, seigneur de Lansac, datée de Bordeaux le 20 octobre 1545; *La manière de faire les solaires* (1564); Vinet dit qu'il a composé ce traité en 1549, revenant de Portugal, et qu'il le fit imprimer quelque temps après; *Formula vitæ honestæ...*, précédé d'une épître de Vinet à Louis Guytard, chanoine de Saintes, où il attribue l'ouvrage à Martino, episcopo Dumiensi, qui vécut en 540; *De nummis, ponderibus* (1565); *Discours non plus mélancoliques que divers...* attribué à Jacques Pelletier et Elie Vinet (1556).

J'arrête cette sèche nomenclature. Elle ne donnera qu'une idée bien faible de la richesse d'informations, de l'exactitude scrupuleuse et de l'immense érudition de M. de La Bouralière. Et s'il fallait citer tous les détails biographiques sur les imprimeurs! Il a réuni de partout des actes notariés, traités, contrats, inventaires, marchés. Voici par exemple le « compte et recepte et despense de la croisade des diocèses de Poictiers, Xainctes, Luçon, Angoulesme et Maillezais des années 1517 et 1518. » Dépense du diocèse de Saintes : « A maître Pierre Allain, imprimeur, demourant à Angoulesme, semblable somme de 40 sols tournoys... pour une rame d'articles et sumptons de bulles qu'il avait imprimez... pour plusieurs voyages qu'il a faits dudit lieu d'Angoulesme en ladite ville de Saintes pour avoir apporté auxdits commissaires articles, transumpts de bulles... tant pour avoir fourny d'iceux que pour ses voyages, VII l. X s...; 309 livres 13

Digitized by Google

sols pour dix mil 300 confessionnaux en parchemin qu'il a venduz, baillez et livrez pour servir et emploier on fait de ladite croisade... »

Faut-il ajouter que l'impression est digne du livre, que de nombreux fac-similés ornent ce volume et que l'auteur déjà si complet ne veut rien laisser à désirer et réclame pour un supplément le concours de tous les érudits, de tous les collectionneurs ?

—

La Morinerie (De). *La Milletière.* La Rochelle, imp. nouv. Noël Texier, 1899, in-8°, 17 pages. — Extrait du t. xix, page 171 des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.*

—

La Rochelle fin de siècle. Revue locale en 4 actes et 5 tableaux mêlés de chants, par MM. Z W Y X. La Rochelle, chez tous les libraires, 1900, in-8°, 98 p.

On sait ce qu'est une revue locale : allusions, critiques, calembourgs, médisances; celle-ci a suivi toutes les règles du genre; elle est spirituelle, amusante; mais, mais... il y a des gens pointilleux, méticuleux, grincheux, qui n'aiment pas la plaisanterie qui les touche. La pièce, destinée à être représentée le 6 mars, a causé les scrupules du directeur, et l'œuvre a été imprimée; chacun a voulu la lire et la malignité s'est exercée à chercher les petites malices ou d'anodines méchancetés. Il a fallu faire une deuxième édition.

—

Le Gendre (A.) *La vérité chrétienne devant la philosophie, les sciences, l'histoire et le bon sens.* Approuvé par Mgr de La Rochelle et Saintes. Petit livre de propagande catholique. Premier mille. Prix : 15 centimes. Surgères (Charente-Inférieure), imprimerie nouvelle, 1899, in-32, 103 pages. Pour le détail, s'adresser à MM. Parsonneau et Baudet, imprimerie nouvelle à Surgères; pour la propagande, à l'auteur, Bois-Fontaine, par Surgères.

M. A. Le Gendre continue la série de ses petits traités: à *L'étude de la question biblique, La foi pour tous, Le pays aux fleurs d'or, Les glanes d'or de Lourdes*, il vient d'ajouter cet opuscule dont il expose le but dans une « courte préface ; » il a « voulu démontrer la vérité et l'excellence de la religion chrétienne. » Court et substantiel traité où tout le monde, même le savant, pourra singulièrement profiter. On y trouve réfutées les principales erreurs scientifiques et historiques qui circulent, inventées par la mauvaise foi, répétées par l'ignorance. Voyez ce qui est dit sous ces titres *géologie, anthropologie* notamment. Félicitons l'auteur de consacrer sa verte vieillesse à la défense de la vérité et de la foi.

Digitized by Google

La Quinzaine (Paris, 45, rue Vaneau), directeur : M. Georges Fonsegrive, dans son numéro du 16 mars, contient : La liberté de l'enseignement, par Emile Faguet, de l'académie française ; — Fils d'Abraham, par Jules-Philippe Heuzey ; — Les registres de l'académie française, par E. Buisson ; — La crise de l'église anglicane, par Charles Egremont ; — Chronique littéraire ; — A propos de « Résurrection, » par Jean Lionnet ; — Chronique politique. — Nos du 1er mars et du 16 avril : *Les soirées du pavillon Dominique* à Royan, par M. Gabriel Aubray.

Abonnement : un an, 24 fr. ; six mois, 14 fr. ; trois mois, 8 fr. Abonnement spécial d'un an pour le clergé, l'université et les instituts catholiques : 20 fr.

Etudes publiées par les Pères de la compagnie de Jésus (rue Bonaparte, 82, Paris) publient dans le numéro du 5 avril 1900 : *Christus vivit !* « Le livre d'un siècle, » par le P. H. Brémond ; — Les rétributions de la vie future dans l'ancien testament, par le P. A. Durand ; — Monseigneur Guillaume de Ketteler, évêque de Mayence (1811-1877), par le P. H. de Bigault ; — La maternité divine, principe, centre et clef de tous les privilèges de Marie, par le P. J.-B. Terrien ; — De Saint-Louis, Mo. à Saint-Michael, Alaska. — Notes d'un voyage de 2.294 lieues, par le P. R. Camille ; — Un fragment de chronique bâloise, par le P. J. Van der Linden ; — Nomination du prince héritier de Chine, par le P. J. Tobar ; — Livres ; — Evénements de la quinzaine.

La grande roue de Paris. — Le clou de 1900 sera la Grande Roue de Paris ! Cette sorte de monstrueux aérostat qui sous la forme d'une gigantesque roue de bicyclette transporte à la fois dans une magique ascension seize cents voyageurs !

La Grande Roue n'est, en effet, qu'une énorme roue de bicyclette avec son axe, ses rayons, sa jante, tous ces organes proportionnés au formidable poids qu'elle doit porter. Alors qu'une roue de bicyclette porte vingt fois son poids, la Grande Roue, malgré ses seize cents voyageurs installés dans les quarante wagons qu'elle transporte à la fois dans les airs, ne portera que le quart de son poids énorme de 650.000 kilos. On voit que c'est beaucoup plus qu'il n'en faut pour éloigner toute crainte de danger dans l'ascension.

L'expérience a d'ailleurs été faite au cours de l'année 1899 par des centaines de mille visiteurs qui ont goûté le charme de cette pittoresque ascension de la Grande Roue. Par une ingénieuse disposition de wagons complètement fermés de glaces et suspendus sur des axes pivotants d'un système particulier, cette ascension se fait sans aucune trépidation et, chose remarquable, sans le moindre vertige.

Cela permettra à bien des gens d'aller faire connaissance avec les régions éthérées que la crainte du vertige leur avait jusqu'ici rendues inaccessibles.

Prime gratuite. — Nous annonçons à nos lecteurs qu'ayant obtenu de la *Revue des chansons françaises* la faveur d'abonnements gratuits, nous les autorisons à en faire la demande à l'administration, 16, rue Dauphine, à Paris, qui leur adressera gratuitement, pendant trois mois, cette Revue si agréable de toutes les nouveautés de chansons de tous genres, romances, etc., paroles et musique des meilleurs auteurs en vogue, avec accompagnement de piano en grand format.

Il suffira de joindre à sa demande 6 timbres à 15 centimes pour tous frais de cette charmante prime, renfermant pour environ 20 francs de musique à prix marqué.

Le gérant, Noel Texier.

Digitized by Google

REVUE
DE SAINTONGE & D'AUNIS
BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU 1er JUILLET 1900

Chronique de la société : Revue de la presse, page 233.
Avis et nouvelles : Distinction honorifique; Pèlerinage à Saint-Eutrope; Publication nouvelle ; Comment on s'amusait à Saintes en 1785 ; Tapisseries sur le siège de La Rochelle ; Plaques de cheminées ; Autographes ; Legs de Paul Gaudin ; Changement de noms de rues ; Les exposants au salon de 1900 ; Féry d'Esclands ; Addition de nom ; Conférences ; Congrès de la Sorbonne, p. 236.
A travers les revues : Desmier d'Olbreuse ; Fénelon ; Dumouriez ; Marans pendant la révolution ; Trizay ; Exemption du service militaire ; Cahiers des doléances de l'Auvergne ; G. Aubray ; Allmer ; Saint Yrieix ; *France-Album ; Bulletin* d'Angoulême, p. 245.
Actes d'état civil. — *Décès :* Auger, Bretinauld de Saint-Seurin, Jean de Dampierre, Escolle, Grimaux, Marsy, Moquet, Planchat, Praud de La Nicolière, Richou, p. 251.
Mariages : Barbou des Courières et Isabelle de Cugnac, Bourcy et Alice Caillat, Fleuriau et Brutz, Arthur de Laage de Meux et Marie-Thérèse de Boissieu, Marchal de Corny et Jeanne du Temple de Rougemont, Meigné et Suzanne Genet, Michel et Noémi Drilhon, Maurice de Villelume et Marie-Madeleine Boscal de Réals de Mornac, p. 257.
Variétés : I. La société des *Archives* pendant 25 ans, p. 264 ; II. Les Bretinauld, p. 269 ; III. Lekain en Aunis et en Saintonge, p. 277 ; IV. Les Jussac d'Ambleville, p. 281 ; V. La Saintonge et l'Angoumois aux expositions du temps passé, p. 289 ; VI. Quelques notes sur l'abbaye de Saintes, p. 292 ; VII. Les huîtres armoricaines, p. 307.
Questions et réponses : Un potier d'étain, Fabreguettes à Bordeaux ; Le numérotage des rues à Bordeaux ; La chanson de Guilleri ; Les brandons, p. 309.
Bibliographie : *M—O*, p. 310.

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 10 mai

Le président fait part de la mort d'un de nos confrères, le comte Jean de Dampierre.

Présentation et nomination de nouveaux membres.

Le ministre de l'instruction publique accorde, cette année, à

Digitized by Google

la société une subvention de 400 francs pour la publication du répertoire des titres du comté de Taillebourg (1100-1758).

M. Edouard Dangibeaud envoie une note sur l'affiche des bals parés dont la reproduction réduite figure à la page 193 de la *Revue* de mai. (Voir plus bas page 237).

Les délégués de la société au prochain congrès des sociétés savantes à la Sorbonne sont : MM. L. Audiat, l'abbé Jandeau et Sorbier-Bey.

L'excursion en bateau entre Saintes et Saint-Savinien est fixée, jusqu'à nouvel ordre, au mardi 19 juin. (Elle a eu lieu le 28).

—

Ont reproduit le sommaire du numéro du 1er mai : L'*Argus royanais* du 3 ; le *Progrès* du 4 ; l'*Indépendant* du 5 ; l'*Echo de Jonzac* et l'*Echo charentais* du 6 ; le *Phare des Charentes* du 11 ; le *Bulletin religieux* du 12 ; l'*Echo rochelais* du 19 ; l'*Union nationale* du 20 ; la *Croix de Saintonge* du 10 juin.

L'*Argus royanais* des 6, 13 mai et 10 juin, a reproduit deux poésies de M. Ardouin, *La Saintongeaise* et *L'huître de Marennes*, et *Reinsèque ine oureye*, de Piâre Marcut ; l'*Echo rochelais* du 9 mai, la notice sur Emile Dusault ; la *Gazette de Royan* du 13, l'article de M. Jules Pellisson, et le 20, la nécrologie de Duplais-Destouches.

—

Le *Ventre rouge* du 1er juin signale : *Comment on s'amusait à Saintes en 1785 ; Le colonel Villebois-Mareuil*, par Louis Audiat ; *Sonnet, chanson et ballade*, par Pierre Ardouin ; *Rinsèque ine oureye*, par Piâre Marcut ; *Jules Dufaure, Victor Hugo, George Sand et Alexandre Dumas à Cognac*, par Jules Pellisson.

—

Les *Tablettes* du 8 mai disent : « Le dernier numéro de la *Revue de Saintonge et d'Aunis* consacre d'intéressantes notices nécrologiques à MM. Rambaud de Larocque, président du conseil général de la Charente ; Antoine Duplais-Destouches et Amédée Niox, de Saintes. — A lire aussi dans les Variétés : « *Comment on s'amusait à Saintes en 1785* » ; le colonel de Villebois-Mareuil et l'occupation de Saintes par les protestants en 1562, par M. Louis Audiat ; enfin, une jolie ballade de Pierre Ardouin : « *L'huître de Marennes est exquise.* »

—

La *Revue historique* de mai-juin note, dans notre livraison du 1er janvier : « Guillaud. De l'emplacement du *Castrum Fractabotum* (mentionné par Adémar de Chabannes et non identifié par J. Chavanon ; c'est la commune de Chérac, sur le territoire duquel existait un lieu dit Flagot, avec un très beau fort). — Les familles rochelaises (suite) : la famille Harouard. »

—

Digitized by Google

Le *Bibliophile limousin* d'avril mentionne dans le même numéro le passage sur les deux conventionnels Borie et sur l'article de M. Arbellot relatif aux origines de l'église de France. Cette même livraison nous donne : *Un fondeur en caractères parisien originaire de Limoges*, Jean Cot (1670), sur lequel M. Ducourtieux nous fournit quelques détails inconnus ; puis une notice sur *Jacques de Besse, poète français et latin du XVII*e *siècle*, d'une famille limousine à laquelle se rattachent les Besse de Saintonge.

—

La *Revue historique* de mai dit de notre dernier volume : « Le tome XVIII des *Archives* historiques de la Saintonge et de l'Aunis (Paris, Picard, 1899, in-8°) est un recueil de pièces diverses analogue à tant d'autres que la société et les compagnies voisines ont publiées jusqu'ici. Il serait difficile de l'analyser; contentons-nous d'en indiquer les morceaux les plus importants. Ce sont, d'abord, divers documents de la fin du XVe et du début du XVIe siècle relatifs à la famille de La Madeleine de Cognac, publiés par M. Charles Dangibeaud ; quelques uns sont intéressants pour l'histoire des mœurs et racontent longuement une querelle héroï-comique entre cette famille et celle des La Cour touchant l'usage d'un banc seigneurial dans l'église Saint-Léger de Cognac; ce fut une lutte épique qui mit en mouvement tous les tribunaux du pays et qui défraya pendant plusieurs années tous les chicaniers des environs. Les mélanges, qui forment la seconde partie du volume, se composent de pièces des années 1301 à 1386 ; quelques unes sont curieuses ; citons seulement un arrêt ordonnant l'exécution de deux parricides ; la relation d'un voyage en Poitou, Aunis et Saintonge, par Claude Perrault (1669); un état des paroisses de l'élection de Saint-Jean d'Angély ; enfin, des documents d'un certain intérêt sur le desséchement des marais de Rochefort de 1782 à 1786. »

—

Le *Bulletin de la société historique du Périgord*, page 74, 2e livraison de 1900, note dans notre numéro de janvier la description de la ville de Cognac, et, page 78, dans le XXVIIIe volume des *Archives* l'enquête de 1480 où il est question de Jean de La Madeleine guerroyant contre les Anglais en Périgord « avec les autres nobles du pays » notamment « ès sièges de Montagrier et d'Allamans, » double siège dont on ne retrouve nulle part ailleurs la mention.

—

Les journaux le *Parti national*, la *Souveraineté nationale*, le *Conseiller*, la *Paix* du 20 mai, répétés par le *Jour* du 21, le *Petit moniteur universel* du 22, le *Courrier de La Rochelle* du 4 juin rendent compte de notre séance publique. M. Poudensan, si exact à signaler tout le mouvement artistique de notre province, qu'il se produise dans la littérature ou les beaux arts, y

Digitized by Google

constate en particulier l'activité intellectuelle de la ville de Saintes... « La société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* a contracté l'excellente habitude d'inviter chaque année, à cette époque-ci, les amis des lettres dans la région à une séance de lectures variées. Ce sont de vrais régals littéraires, très appréciés des gourmets de la pensée. Comme toujours, pleine d'intérêt, la réunion de cette année a été rendue plus attrayante par l'adjonction de certaines notes d'une saveur piquante !

» Le président, M. Louis Audiat, épigraphiste « coté » en Sorbonne et lauréat de l'académie française, ouvre la séance par une charmante allocution. Il donne, ensuite, la parole à M. Bruhat, professeur au lycée de La Rochelle, qui raconte l'histoire de l'abbaye de Saintes au XIe et au XIIe siècles.

» Cette étude irréprochable, sous le rapport de la forme, du fond et de l'ordonnance, a toute la valeur d'une bonne thèse de doctorat. Du reste, le conférencier ne tarderait pas, dit-on, à « coiffer le bonnet carré. »

» Le commandant Poitou, soldat sans peur et sans reproche, qui a défendu longtemps l'honneur du drapeau dans nos possessions lointaines, succède à M. Bruhat. Il lit un rapport écrit d'une plume alerte, où se trouve le résumé succinct des publications de la société pendant l'exercice qui vient de s'écouler. Enfin l'honorable président, reprenant la parole, présente quelques considérations d'ordre général et clôt la séance en annonçant la « célébration des noces d'argent » de la société à bref délai.

» Pendant les intervalles qui séparent les discours des divers orateurs, la muse santone se charge de charmer et de dérider tour à tour l'assistance. M. Ardouin lit trois jolies pièces de sa composition, à savoir : une chanson, une ballade et un sonnet. Après lui, M. Hus, jeune journaliste, passé maître dans l'art de dire les « paysanneries, » débite un monologue en vers patois, du plus haut comique, par Piâre Marcut. Sous ce pseudonyme villageois se cache souvent, pour livrer au public des « farces désopilantes, » un écrivain sérieux doublé d'un érudit, M. Marcel Pellisson.

» L'accueil fait au morceau prouve bien que la science peut, sans faillir à la dignité, introduire dans ses doctes enceintes la note gaie de « bon aloi. »

AVIS ET NOUVELLES

Etat des impressions : tome XXIX des *Archives*, feuille 20 en bon à tirer.

—

Par arrêté du 8 juin, notre confrère M. Francisque Habasque, conseiller à la cour de Bordeaux, président de la société des

Digitized by Google

Archives historiques de la Gironde, a été nommé officier de l'instruction publique.

—

L'excursion du 28 juin a eu lieu avec grand succès : temps splendide, sites ravissants, monuments remarquables ; 46 excursionnistes dont 18 dames ; partout accueil cordial. Le prochain numéro publiera un compte rendu.

—

Le 17 mai, par une belle journée de printemps, a eu lieu le pèlerinage diocésain au tombeau de saint Eutrope. La foule était énorme. Les chemins de fer avaient délivré plus de 7.000 billets et beaucoup de personnes étaient venues en voitures, en charrettes, à pied, des environs de la ville. Tous les marchands ont fait d'excellentes affaires. Tel petit étalagiste a récolté plus de 150 francs ; un boutiquier a fait 1.000 francs de recettes. Comme au temps du moyen âge, où « plus d'une fois Saintes craignit de manquer de pain » (voir *Saint Eutrope dans l'histoire*, page 138), les provisions ont failli manquer.

Quel dommage que, par suite d'une sotte interdiction des processions, cette foule, comme notamment en 1843 et en 1876, n'ait pu déployer oriflammes et bannière et se dérouler en chantant autour des lacets des arènes, qu'on n'ait pu célébrer la messe dans l'enceinte du vieux monument ! Au point de vue pittoresque, c'eût été un spectacle charmant et émouvant ; on a des monuments remarquables, un tombeau qui garde le corps d'un contemporain du Christ, des sites pittoresques, des spectacles grandioses. Laissons venir, attirons les étrangers. Comme c'est le cas de répéter : « Les habitants avaient un petit volcan ; ils l'ont laissé s'éteindre. »

—

Pour paraître prochainement, *La ville de Saintes à la fin du XIXe siècle*, album contenant 350 photographies en six volumes, par Emile Proust, avec notes explicatives par Ch. Dangibeaud.

II. Cathédrale de Saint-Pierre.

—

L'article « Comment on s'amusait à Saintes en 1785 » m'a incité à rechercher à quelle année on doit attribuer l'affiche des trois bals donnés avec le concours de la musique du régiment du roi-cavalerie. M'étant d'abord assuré que, de 1780 à 1789, les années 1783 et 1788 sont les seules dans lesquelles le 12 mai était un lundi et les 17 et 24 du même mois un samedi, j'ai consulté à la bibliothèque du ministère de la marine l'*Etat militaire* de ces deux années et j'ai vu que le régiment du roi-cavalerie était en garnison à Saintes en 1788. J'ai copié les noms des officiers. Les voici :

Etat militaire de 1788. — Cavalerie. — Régiment du roi à Saintes. — *Colonel :* M. le vicomte d'Ecquevilly ; *lieutenant-colonel :* M. de Beaureceuil ; *major :* M. de Marquigny ; *quartier-maître trésorier :* M. Antoine, rang de lieutenant.

Digitized by Google

Capitaines : MM. vicomte de Mauroy, marquis de Maupas, marquis de Sasselanges, Marchal de Noroy, marquis d'Audiffret, Ch. d'Archiac, marquis de Beaumont, de Monclin, Cockborne de Villeneuve ; *capitaines de remplacement :* MM. Lalinière de Saint-André, de Maurel.

Lieutenants : MM. Bacher, de Troye, Zœpffel, Boutelet, de Roqueservière, de Saint-Pern, Ch. de Buissy, Ch. de Ligonnès, Ch. de Mordant.

Sous-lieutenants : MM. de Beaucorps, de Beaulieu, Ch. de Lalinière, baron de Tauriac, Le Gros, de Langallerie ; *Porte-étendard :* Tardieu, Colin, Guillien ; *Sous-lieutenants de remplacement :* MM. de Clinchamp, Laugier de Beaureceuil, Ch. d'Eterno.

On reconnaitra aisément quelques officiers saintongeais dans MM. de Langallerie, d'Archiac, Beaucorps, Beaumont.

ED. DANGIBEAUD.

—

En rendant compte d'une visite au château de Wideville, construit, en pleine forêt de Marly, à deux pas de Paris, par M. de Bullion, surintendant des finances, l'ami du cardinal de Richelieu et de Louis XIII, et qui appartient maintenant au marquis de Galard, le *Gaulois* du 28 mai parle de la chambre où coucha Louis XIII, toute tendue de tapisseries relatives au siège de La Rochelle, au plan de la ville et à sa reddition.

—

M. René Valette, directeur de la *Revue du Bas-Poitou*, rend compte de la découverte d'une villa gallo-romaine à Vix (4 pages in-8°, extrait de cette *Revue*, 1re livraison de 1900). On y a trouvé deux monnaies à l'effigie de Trajan qui peuvent préciser la date de la destruction, vers la fin du IIe siècle, par les Normands. Elle était située sur une voie romaine qui prit le nom de chemin de Charlemagne et de chemin de Saintes, dont on a retrouvé des traces au Gué d'Alleré, puis à Saint-Jean de Liversay et à Choupeau (deux stations romaines).

—

Dans son numéro du 31 mai, la *Dépêche*, journal quotidien de la région du nord, parle de la notice que M. Léon Lefebvre, imprimeur, vient de publier sur deux plaques de cheminées existant dans l'ancien hôtel de la Gouvernance, affecté depuis plus d'un siècle au logement des gouverneurs de Lille et de la province, habité de 1694 à 1751 par les représentants de trois générations de l'illustre famille des Boufflers (1). L'auteur donne d'intéressants détails sur ces sortes de plaques encore nombreuses à Lille et dans les anciens centres métallurgiques, où existaient des forges renommées, tels que le Hainaut et le pays de Thiérache. L'envers de ces plaques, généralement massives, pré-

(1) Rappelons, à propos de ces Boufflers, les Boufflers de Saintonge et l'intéressant volume de M. Pierre de Croze, *Le chevalier de Boufflers et la comtesse de Sabran* (1894). Voir *Revue de Saintonge*, XIV, 224.

Digitized by Google

sente de sensibles irrégularités d'épaisseur. Elles tiennent au procédé de fabrication alors en usage. Il consistait à imprimer dans le sable battu un modèle en bois qui, une fois retiré, laissait une empreinte en creux dans laquelle on versait le métal en fusion. Un décret de la convention (13 octobre 1793) portait que les propriétaires de maisons seraient tenus, dans le délai d'un mois, et sous les peines portées par la loi, de faire retourner toutes les plaques de cheminées ou contre-feux, qui porteraient des signes de féodalité ou l'écu de France, le tout provisoirement, et jusqu'à ce qu'il ait été établi des fonderies en nombre suffisant. Cette mesure puérile, qui, si elle avait été rigoureusement appliquée, aurait contribué à sauver ce qu'on voulait détruire, fut le sujet d'une amusante comédie en un acte, mêlée de chants, *La plaque retournée*, qui fut représentée au théâtre du Vaudeville, le 19 nivôse an II (18 janvier 1794). Le type le plus ordinaire de ces plaques est celui qui porte les trois fleurs de lis dans un écusson couronné. Les plaques à sujet sont plus rares; peu sont datées; le nom du fondeur n'y est généralement pas indiqué. Les deux plaques qui font l'objet de l'opuscule de M. L. Lefebvre sont aux armes de cette illustre famille des Boufflers dont le premier est le vaillant défenseur de Lille, Louis-François, duc, pair et maréchal de France, gouverneur et lieutenant général des provinces de Flandre et de Hainaut, gouverneur particulier des ville, citadelle et châtellenie de Lille. D'après un compte de 1735-1736 pour des travaux importants exécutés à cette époque, aux frais de la ville dans l'hôtel du Gouvernement, une « platte de fer » figure, dans un article de dépense, pour une somme de 200 florins 18 patars 9 deniers, qui devait comprendre, avec les frais de fabrication, ceux d'établissement du modèle.

Ces vieilles plaques de cheminée se trouvent partout. Il en existe encore beaucoup dans les anciennes habitations en Saintonge comme ailleurs (Voir *Revue*, tome XIV, p. 276, et IX, 316, *Plaques de cheminées*, par G. M. et J. P.) Elles sont un article courant chez les antiquaires et marchands de bric à brac. Il serait intéressant d'en étudier les origines et époques de fabrication et les armoiries ou sujets qu'elles représentent.

MARCEL PELLISSON.

—

La *Revue des autographes* de juin annonce la mise en vente des pièces suivantes :

René Caillé, le premier Français qui ait traversé l'Afrique et qui ait pénétré à Tombouctou, maire de Saint-Symphorien (Charente-Inférieure), né à Mauzé (Deux-Sèvres) en 1799, mort en 1838, 2 lettres autographes signées de Mme René Caillé au baron Larrey (Beurlay, 1833), 4 pages in-4° : 12 francs. Elle lui demande d'intervenir auprès du ministre de la marine en faveur de son mari dont on veut supprimer les appointements. « Après le voyage de Tombouctou, qui a coûté à son auteur tant de

Digitized by Google

privations, de fatigues, de maladies, devrait-on lui en disputer la récompense? » Elle exprime au baron Larrey sa reconnaissance pour les bons soins qu'il a donnés à son mari.

Jean-Frédéric de La Tour du Pin-Gouvernet, ministre de la guerre sous Louis XVI, député de la noblesse de Saintes en 1789, né à Grenoble en 1727, mort sur l'échafaud en 1794. Lettre signée (Paris, 23 novembre 1790), une page in-folio : 10 francs. Curieuse lettre au sujet de plaintes graves contre le marquis de Sombreuil, gouverneur des Invalides.

Caroline Murat, baronne de Chassiron, petite-fille de Joachim Murat, née en 1832. Lettre autographe signée au baron Larrey (château de Beauregard, près La Rochelle, 27 août), une page in-8° ; papier à son chiffre : 3 francs.

Charles Perrault, l'inimitable auteur des *Contes*, de l'académie française. Pièce de vers autographe avec corrections, 8 pages et demie, in-4°, reliée ; ex-libris du marquis de Queux de Saint-Hilaire. Superbe pièce : 150 francs. « Qu'il n'y a point de plus grande joye en ce monde que celle de faire pénitence. » On y trouve une description de la Sainte-Baume (près Marseille) où se serait retirée sainte Madeleine :

Près des bordz où jadis le peuple de Phocée
Termina les erreurs de sa flotte lassée,
Dans un vaste désert est un mont orgueilleux,
Hérissé tout autour de rochers sourcilleux.
Sur ce mont est une antre où la nuit et les ombres
Qui se cachent le jour dans ses retraites sombres
Au cœur le plus hardy donnent de la terreur
Et saisissent les sens d'une secrette horreur.
Le silence qui règne en ce lieu solitaire,
Forçant de toutes parts la nature à se taire,
N'y souffre que la voix des fougueux Aquilons
Ou le bruit des torrents tombans dans les vallons.
La caverne d'où l'eau goutte à goutte distille
Et n'humecte en tombant qu'une mousse stérile,
Semble, triste qu'elle est, ne verser que des pleurs.
Ce fut là qu'avec joye et cessant d'estre errante
S'arresta pour jamais la sainte pénitente (Madeleine),
Rendant grâces au ciel d'avoir peu rencontrer
Un lieu si solitaire et si propre à pleurer.

Charles Rigault de Genouilly, amiral, qui prit une grande part au siège de Sébastopol, ministre de Napoléon III, né à Rochefort. Lettre autographe signée (7 juin) ; 1 page in-8°, 4 fr.

—

L'*Amateur poitevin*, catalogue de livres anciens et modernes, estampes, autographes (Niort, Boulineau, libraire, 1900), annonce la vente de diverses pièces manuscrites de Claude de La Trémoille, prince de Talmont, comte de Benon et de Taillebourg (1592), d'un dossier d'environ 150 pièces relatives à Eléonore Desmier d'Olbreuse, duchesse de Lunebourg et Zell, princesse de Brunswick, née à Olbreuse, près de Mauzé, épouse en

Digitized by Google

1665 de Georges-Guillaume de Brunswick et mère de Sophie-Dorothée, dont la descendance compte aujourd'hui la reine Victoria et les empereurs d'Allemagne et de Russie (250 francs); plusieurs pièces concernant la terre de Cigogne, paroisse du Thou, en Aunis (Jean de Magné, seigneur de Cigogne en 1670) et celle de Vandré en Saintonge (René Poussard, seigneur de Vandré en 1553); requête des minimes de Saint-Gilles de Surgères, 1632. Elisabeth Tessereau, veuve d'Hector Martel, seigneur de Vandré (1688); Armand-Louis-Philippe Dufay, seigneur de Vandré, Cigogne et autres lieux, mari de Louise-Henriette de Beaucorps (1764); puis un titre de constitution, pour les pauvres de la paroisse du Château de l'île d'Oleron, de la rente de 50 livres, 10 septembre 1774 (5 fr.); le papier de la recepte des cens et rentes et autres devoirs dus au prieuré du chapitre de Saint-Gilles de Surgères, en 1587 (3 fr.); copie vidimée des lettres patentes du roi Philippe VI, octroyées aux gens du pais de Xaintonge et des Marches et environs, tant prélats, religieux, autres gens d'église et nobles, comme des bonnes villes du domaine de Xaintonge et autres gens du commun peuple, relatives à la création et modification du port du Gué-Charrault, à l'abandon par le roi, des profits et esmolluments que ledit port lui randait, moyennant le paiement de la somme de huit mille livres tournois, etc.

—

Paul Gaudin, décédé le 4 janvier 1900 à Arcachon (voir notre livraison du 1er mars, p. 101), a, outre 2.000 francs au bureau de bienfaisance de La Rochelle, une rente de 100 fr. à l'élève chaque année le plus méritant des écoles communales de garçons, légué à la bibliothèque de la ville ses monnaies et médailles, y compris le cachet de Marguerite d'Angoulême, portant la devise: *Non inferiora sequatur*, et au musée de peinture le paysage de Desjobert, *Une matinée au bord de la Marne*, un portrait à l'huile et un portrait en miniature.

—

Changement de noms de rues. — Dans sa séance du 1er juin, le conseil municipal de Rochefort a renvoyé à la commission de l'instruction publique, pour faire un rapport, la proposition de MM. le professeur Tournier et le liquoriste Blanchard de donner à la rue Saint-Louis le nom d'Edouard Grimaux, « une des lumières de son temps, » a dit M. le maire Braud, et de changer en rue Raspail la rue Fauvette.

Le 11, rapport de M. Jentet, qui a fait la biographie de François-Vincent Raspail. Troisième fils d'une famille pauvre du midi, très royaliste, élevé par un ecclésiastique, ses études terminées au séminaire d'Avignon, il y devint professeur répétiteur de philosophie en 1811, et suppléant de théologie en 1812; puis, ayant renoncé à la carrière ecclésiastique, il se distingua par des travaux de physiologie végétale et de chimie, surtout par sa politique révolutionnaire qui n'empêcha pas le roi de créer

Digitized by Google

pour lui la place de conservateur général des collections du muséum d'histoire naturelle, et Louis-Philippe de lui donner (12 mars 1831) la croix de la légion d'honneur, qu'il refusa.

Le rapport de M. le professeur Tournier est un éloge complet d'Edouard Grimaux (voir plus bas, page 253) et il a justifié le changement proposé en disant que saint Louis, vainqueur des Anglais à Taillebourg, n'avait rien de commun avec l'histoire locale. Mais Raspail ! sans compter Thiers et Gambetta, en a-t-il beaucoup plus.

—

EXPOSANTS AU SALON DE 1900

Peinture : M. Bouguereau, né à La Rochelle, membre de l'institut : *Le jeune frère ;* — M. Auguin, né à Rochefort, *Belle journée d'automne à Vayres* (Gironde) ; — M. l'abbé Couturaud, né à Saint-Jean d'Angély : *Vallée de la Charente; Les Guillots ;* — M. Emile Delaille, né à Matha : *Tanneries des Cordillères ;* — Mlle Fanty-Lescure, née à La Rochelle : *Œillets ;* — M. Jean Geoffroy, né à Marennes : *Sortie des prix à l'école maternelle ;* — M. de Joncières, né à Dompierre-sur-Charente : *A Tanagra ;* — Mlle de Lajallet, née à Saint-Jean d'Angély : *Chrysanthèmes ;* — M. Lenoir, né à Châtelaillon, élève de M. Bouguereau : *Xlytie ;* — M. Louis-Ernest Lessieux, né à Rochefort : *En route vers la sagesse ;* — M. Nicolet, né à Pons : *Une messe d'enfants ;* — Mlle Ollivier, né à Rochefort : *Grand'mère.*

Dessins, pastels, etc : Mme Baillon-Turner, née à Saintes : *La statuette.*

Sculpture : M. Joseph Buat, né à Pons : *Portrait de M. Jean Barillaud* (buste en marbre).

Gravure et lithographie : M. Barbotin, né à Ars en Ré, une gravure (burin) : *La musique à travers les âges* (plafond de M. Gervex) ; — M. Barré, né à Archiac, de l'école des beaux arts (eau forte) : *Portrait de Puvis de Chavannes ;* — M. Jouvenot, né à Saint-Martin de Ré, une gravure (eau forte) : *Jésus soufflété* (composition de l'auteur).

Art décoratif : M. Louis-Ernest Lessieux, né à Rochefort : *Salambô* (aquarelle décorative) ; — Mlle Trarbach, née à Taillebourg : *Pavots et boules de neige* (panneau décoratif), gouache sur satin.

—

Comme complément à la note sur les Féry d'Esclands (voir *Revue*, xx, 25 ; 1er janvier 1900) nous trouvons dans l'*Annuaire de la noblesse de France* de 1900, p. 136, les détails qui suivent : « Titre de duc héréditaire, en primogéniture, en faveur de Camille-Joseph-Charles Féry d'Esclands, par brevet pontifical du 31 mars 1898. La famille Féry, d'ancienne bourgeoisie, fixée aux Arcs et à Draguignan, où elle est citée dès le milieu du xviiie siècle, a donné des notaires et des marchands d'huiles. Des Féry se fixèrent à l'île de France, aujourd'hui la Réunion, et l'un

Digitized by Google

d'eux prit le nom d'Esclands, où sa famille possédait une bastide, mais non la seigneurie... Cette famille s'attribue pour armoiries : *De gueules à la croissette d'argent, au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.* » Ajoutons que l'un des témoins de M. Xavier Féry d'Esclands, né à Paris le 8 mai 1867, à son mariage (2 novembre 1899), était son beau-frère, M. Joseph Soucanye de Landevoisin, marié en novembre 1897 à Louise-*Eugénie*-Caroline Féry d'Esclands.

L'*Annuaire de la noblesse* contient aussi, p. 221, une notice sur les Mercier du Paty de Clam, dont nous avons donné la filiation, tome XVIII, p. 116.

—

Par décret du 16 décembre 1899, M. Marie-Joseph-Léon-*Gabriel* Dupuy, négociant à Cognac, né à Cognac le 25 mars 1829, y demeurant, et ses deux fils, Marie-Vincent-*Robert* Dupuy, né à Cognac le 11 mai 1865, y demeurant, et Noël-Louis-*Léon*, lieutenant au 8e chasseurs à cheval en garnison à Auxonne (Côte-d'Or), né à Cognac le 25 décembre 1867, sont autorisés à s'appeler *Dupuy d'Angeac*.

—

Conférences. — A La Rochelle, le 5 juin, *Les chansons sous la première révolution*, par M. Félix Hautfort. Voir compte rendu dans la *Gazette de l'ouest* du 7, l'*Echo rochelais* du 9, etc.

—

Erratum. — *Revue* de mai, article d'Ocoy, t. XX, p. 202, § 2, 4e ligne : « Lagaric, pasteur » au lieu de « *Logarie.* »

—

Congrès des sociétés savantes a la Sorbonne les 5-8 juin 1900. — Rarement nous avons eu aussi peu de communications relatives à nos provinces d'Aunis et Saintonge. Aussi nous bornons-nous à glaner quelques notes.

Le *Journal officiel* signale la présence à la séance d'ouverture de M. Louis Audiat, président de la société des *Archives de Saintonge*, et de M. Henri Tamizey de Larroque, membre de la société. Notre confrère, M. Anatole de Barthélemy, membre de l'institut, a présidé une séance à la section d'histoire et une à la section d'archéologie, et M. Biais, membre non résident du comité à Angoulême, a été appelé au fauteuil de la vice-présidence de la séance du 6 juin à la section des beaux arts.

Notre confrère Emile Garnault, de l'académie de La Rochelle, a communiqué, à la section des sciences économiques et sociales (séance du 7), quelques observations sur la balance du commerce, faisant ressortir les opinions disparates des grands économistes Necker et Jean-Baptiste Say, ainsi que sur la formation de la statistique commerciale telle qu'elle est établie en France.

L'orateur tend à montrer les inexactitudes qui résultent de notre statistique commerciale, destinée à éclairer les commerçants sur les importations et sur les exportations les plus utiles

Digitized by Google

à nos transactions. M. Garnault conclut en souhaitant que les administrations françaises et étrangères veuillent bien prendre des mesures pour donner des renseignements plus exacts, dans l'intérêt du commerce et de la navigation, et que nos produits français puissent conserver la trace de leur origine de fabrication jusqu'au point de leur consommation.

A la section de géographie historique et descriptive (séance du 5), M. Auguste Pawlowski, de la société de géographie de Rochefort, a présenté au congrès une carte-plan, très précieuse, de l'île d'Aix, datée du 15 novembre 1672, et due à un certain Cornuau. Ce document, conservé en manuscrit dans les cartons des archives nationales, précise les renseignements jusqu'ici connus. On constate que le littoral de l'île d'Aix s'est à peine modifié en trois siècles. Les bouches de l'ouest se sont corrodées, mais l'île a conservé sa forme intégrale. Il semble donc qu'il faille accueillir avec toutes réserves l'assertion des historiens qui croyaient l'île reliée jadis à la terre ferme. Le fait remonterait alors à une haute antiquité. L'île était peu habitée, et Cornuau n'y signale aucune fortification. Elle était louée à un paysan, qui possédait quelques métayers. La carte donne l'origine des noms de Bois-Joli (un joli moulin de bois) et de Jean-Blé, aujourd'hui transformé sur les cartes officielles en Jamblet. La distribution de la population a varié et s'est reportée de nos jours du nord au sud. M. Pawlowski a terminé en signalant la présence aux archives nationales de nombreux documents du même genre.

A la section des beaux arts, M. Jouin, rapporteur général, a dit de notre confrère M. Biais (*Journal officiel* du 9 juin) : « Une bonne peinture n'est jamais anonyme. M. Biais, membre non résident du comité à Angoulême, sera sûrement de cet avis. Par contre, l'écriture peut mentir. Conclusion : Sachons découvrir le nom du peintre dans la composition, le dessin, la couleur, et faisons bon marché des inscriptions tracées sur une toile. Un portrait de Ranc nous est présenté par M. Biais. L'œuvre est de haute origine. Votre confrère en fait honneur à Chardin. Pourquoi non ? Chardin, qui, le plus souvent, a imprégné de chaleur vitale ce qu'on est convenu d'appeler des natures mortes, n'était pas en peine de bien dire avec son pinceau, lorsqu'il s'attaquait à la grâce, à la pensée, au mouvement, apanage privilégié de la vie. Donc, le portrait de Ranc par Chardin est authentique, si la griffe du maître est reconnaissable dans ce morceau. Le reste est négligeable. Que le nom de Ranc se trouve inscrit derrière la toile; il n'importe. Que Chardin ait été le confrère de Ranc à l'académie en 1728, ce détail est sans valeur : car Jean Ranc, premier peintre du roi d'Espagne depuis 1724, ne reparut pas à l'académie après cette date. Les procès-verbaux des séances font foi de l'éloignement du peintre royal. Mais M. Biais nous a dit que l'habit de Ranc, dans son portrait est « taillé » dans cette étoffe solide et souple dont est vêtu le garçonnet du *Château de cartes* de la collection La Caze. A la bonne heure ! Ce

Digitized by Google

rapprochement vaut plus que toutes les hypothèses. Ai-je tort, messieurs, de m'arrêter devant le Chardin du musée d'Angoulême, alors que l'objectif principal de M. Biais a été tout autre ? Votre collègue s'est appliqué à remettre en lumière un de ses compatriotes, le graveur Monteilh. Sachons-lui gré de son effort. Mais votre rapporteur est pressé. Si M. Biais voulait nous intéresser à Monteilh, il a manqué de prudence en plaçant Chardin dans le voisinage du graveur angoumoisin. Le génie a le verbe haut : on l'écoute malgré soi. Ab Jove principium. »

A TRAVERS LES REVUES

Dans la *Revue bleue* du 9 juin, Zadig, parmi les *Silhouettes parisiennes*, décrit Pierre Loti.

—

Le *Courrier de La Rochelle* du 21 juin a reproduit l'article de M. Poudensan, *Une province privilégiée* (la Saintonge). Voir *Revue*, xx, 160.

—

Après son dernier article sur *Madame de Maintenon convertisseuse*, dans le *Bulletin du protestantisme* du 15 juin, M. Gelin publie des notes sur les *Descendants poitevins d'Agrippa d'Aubigné et notes sur les familles Avice, Dufay, Savignac.*

—

Une curieuse généalogie d'Aunis et de Saintonge dans l'*Echo rochelais* du 18 avril — répété par la *Gazette de Royan* du 22 — est un article où M. Maurice Schilt raconte le mariage d'Eléonore Desmier d'Olbreuse avec le duc Georges-Guillaume de Brunswick-Zell, d'où sont sortis la reine Victoria et l'empereur d'Allemagne. Cet article fourmille de fautes typographiques et d'erreurs. Il faudra le rectifier à l'aide du *Dictionnaire des familles du Poitou*, du tome xiii des *Archives historiques de Saintonge*, du tome iv des *Archives du Poitou*, surtout du livre de M. le comte Horric de Beaucaire, *Eléonore Desmier d'Olbreuse, duchesse de Zell* (Paris, Oudin, 1884, in-8°). Voir aussi plus haut, page 240, et *Revue*, t. xvii, p. 322.

—

Carennac... L'illustre Fénelon fut prieur de ce monastère, dit, p. 216, le *Bulletin trimestriel de la société du Lot* (décembre 1899). « On montre encore une petite île qui porte le nom de Calypso et où le célèbre archevêque composa une grande partie de son *Télémaque*. » Eh bien ! et Fontcouverte ? et le château de Bussac, près de Saintes ? Ce n'est donc pas en Saintonge qu'il a

Digitized by Google

écrit le *Télémaque?* Légende! Pure légende! Nous avons prouvé (*Revue*, t. x, p. 236) que le *Télémaque* avait été composé à la cour entre les années 1689 et 1695. « Fénelon a chanté Carennac en *beaux* vers français. » *Beaux* est de trop. Le charmant écrivain était en vers d'une platitude désespérante :

Au sang qu'un Dieu va répandre
Ah! du moins mêlez vos pleurs,
Chrétiens, qui venez entendre
Le récit de ses douleurs...

—

Le *Bulletin de la société archéologique de la Charente* (n° 4 de 1900) publie un contrat (27 décembre 1684) entre Alexandre de Beauchamp, écuyer, seigneur de Souvigné, demeurant en sa maison noble de *Bassac* en Xaintonge, et Jacques Joullain, laboureur à bras audit Souvigné en Angoumois, pour une pièce de terre en la paroisse de Bessé. Il faut lire certainement *Bussac*.

—

Le *Sémaphore de l'ouest* du 10 juin reproduit, sous le titre *Dumouriez à La Rochelle*, le « Discours prononcé au club des amis de la constitution de La Rochelle par M. Dumouriez, maréchal des camps et armées de France, » imprimé par Vincent Cappon, 1791.

—

Marans pendant la révolution. — M. Gautronneau, de Marans, a communiqué à la société de géographie de Rochefort une *Notice sur la ville de Marans de 1789 à 1815* dont le *Bulletin* achève la publication dans son 1er fascicule de 1900, p. 23-45. Ce chapitre d'histoire locale montre la lutte entre le clergé constitutionnel et les prêtres fidèles, appuyés, soutenus par la grande majorité de la population, et l'énergie du maire Rolland, ses luttes périlleuses pour épargner à Marans les horreurs de 93, ses efforts pour ramener la paix religieuse après le schisme, l'héroïsme d'une jeune fille, Marie-Anne Clavaud (1745-1823) « dame de charité, mère des pauvres, consolatrice des affligés, modèle des vertus, » dit son épitaphe.

Relevons quelques erreurs de la page 34. J'y lis : Jean-Charles de Coucy, évêque de La Rochelle, ne revint point en France au moment du consulat; « il resta en Angleterre avec les Bourbons — les Bourbons étaient-ils en Angleterre? — et ce ne fut qu'à leur retour en 1814, qu'il fut nommé à l'archevêché de Reims. » Coucy passa tout le temps de son exil (1791-1814) en Espagne. J'ai publié de lui une lettre datée de Guadalaxara, le 21 juillet 1817, signée « Jean-Charles, évêque de l'ancien évêché de La Rochelle. » Revenu dans sa patrie en 1814, il accompagna Louis XVIII en Belgique; il ne fut nommé archevêque de Reims, où il avait été grand vicaire, qu'en 1817 et ne prit possession qu'en 1821, à 75 ans. L'auteur nomme « *Docien*, ancien prieur de Sainte-Marie, » l'abbé *Doussin*, un des chefs de la

Digitized by Google

petite église, né à Saint-Georges des Coteaux, près de Saintes. (Voir t. xx, p. 126, de la *Revue de Saintonge*, l'article *Un Saintongeais vendéen, Jacques-Louis Doussin*, ou bien *Une histoire de la petite église*, par M. Louis Audiat). C'est trop de fautes en dix lignes.

Le fascicule contient en outre une *Notice* nécrologique très complète de M. Regelsperger sur Henri Coudreau, avec le texte de ses divers travaux dans les livres et les revues.

—

M. l'abbé Brodut, curé-doyen de Tonnay-Charente, qui prépare un ouvrage sur *Tonnay-Charente et le canton*, donne aux *Tablettes des deux Charentes* du 22 mai une note sur Trizay, prieuré couventuel, — et non *abbaye*, comme on dit communément, — fondé en 1240 et dépendant de l'abbaye de La Chaise-Dieu en Auvergne.

—

L'*Echo charentais* du 13 mai contient une pièce relative au service militaire sous l'ancien régime. Sur les représentations de François Servant, tombé au sort, l'année 1768, dans la paroisse de Criteuil, que son père, sa mère et sa sœur ont péri dans l'inondation de cette année-là et qu'il reste seul de sa famille, l'intendant de la généralité de La Rochelle, Gabriel Senac de Meilhan, considérant « qu'il est nécessaire pour cultiver son bien, » lui donne « un congé absolu, » sans toutefois qu'il puisse jouir des privilèges accordés par sa majesté aux miliciens qui ont servi l'espace de six années.

Dans le numéro du 3 juin est le procès-verbal (27 août 1725) d'adjudication du cinquantième des vins de la récolte de ladite année, dans la paroisse de Lignières, district de Bouteville, par Jean Fé, écuyer, seigneur de Ségeville et de La Font, conseiller du roi, président lieutenant général au siège royal de Cognac, subdélégué de l'intendant de la généralité de La Rochelle en l'élection de Cognac. Au dernier des trois feux, Pierre Giraudeau, marchand à Lignières, est déclaré adjudicataire moyennant la somme de 25 livres.

—

Parmi les publications des sociétés savantes avec lesquelles la société des *Archives* est en correspondance, nous avons remarqué les fascicules douzième et treizième des *Mémoires de l'académie des sciences et belles lettres de Clermont-Ferrand* (1898 et 1899). L'un (513 pages in-8°) est la première partie (histoire religieuse) d'une monographie de Vic-le-Comte, qui n'aura pas moins de trois ou quatre autres chapitres. M. l'abbé Fouilhoux raconte avec des détails très circonstanciés l'épisode du schisme constitutionnel et les persécutions dont furent victimes les catholiques et les prêtres restés fidèles, leur déportation à la Guyane par Bordeaux et l'embouchure de la Charente ; le second fascicule contient *Les cahiers des paroisses d'Auvergne*

Digitized by Google

en 1789, par Francisque Mège, importante publication que consulteront avec fruit ceux qui veulent connaître le mouvement des idées et l'état des esprits dans cette province au début de la révolution.

—

Dans le *Polybiblion* de juin nous trouvons, p. 496, la note suivante sur le livre de notre collaborateur Gabriel Aubray : « La seconde série des *Lettres à ma cousine* ne nuira pas, tant s'en faut, à la réputation de son auteur. Dans ce volume intitulé : *L'allée des demoiselles*, M. Aubray touche à mille sujets intéressant non seulement les demoiselles à marier, mais toutes les femmes. La première partie : *Le sentier des petites*, traite surtout de l'éducation des toutes petites filles ; la seconde : *Le rond-point*, en face du mariage, des différentes sortes de mariages ; dans la troisième partie enfin : *La montée de sable*, se trouvent peut-être les plus jolies pages du volume et le délicat et exquis roman de tante Lucienne. Moraliste fin et aimable, M. Aubray aborde, avec mesure et bon sens les questions féministes qui sont discutées autour de nous avec plus ou moins de compétence. Il a le style alerte et vif, le jugement sûr, quelquefois un peu sévère; mais cette sévérité est exprimée dans un si joli langage qu'elle ne saurait blesser. A propos des mœurs et des idées du jour, M. Aubray discute certains romans modernes où ces idées sont reflétées. Signalons entre autres les pages charmantes qu'il consacre aux deux derniers ouvrages de M. René Bazin : *De toute son âme* et *La terre qui meurt*. Dans le chapitre : *Mariage de raison*, se trouvent des passages qui pourront être lus avec plaisir et profit par des jeunes filles soucieuses de fixer leur avenir selon le cœur, la raison et la foi ; de hautes et graves pensées y sont exprimées sous une forme gracieuse et vivante : car il n'y a chez M. Aubray rien du sermonneur ennuyeux, et c'est là justement le secret de sa popularité auprès des jeunes lectrices dont il formera le jugement tout en les distrayant.

—

La notice consacrée par M. Espérandieu, dans la *Revue épigraphique*, à Auguste Allmer, l'éminent épigraphiste, n'est pas la seule. M. André Steyert, qui fut aussi un de ses amis, amis de cœur, et comme lui savant de premier ordre, a publié pour la société *La Diana*, de Montbrison, la biographie d'*Auguste Allmer, 1815-1899*, toute pleine de charme et d'émotion, et en même temps d'anecdotes et aussi d'indignation contre les calomniateurs envieux de ce modeste savant aussi bon, aussi doux, aussi affectueux qu'érudit consciencieux et impeccable. Chevalier de la légion d'honneur, correspondant de l'institut, lauréat du grand prix Gobert, Allmer a-t-il été récompensé selon ses services et ses mérites ? « A-t-il obtenu dans sa patrie d'adoption la notoriété à laquelle il avait droit ? Non, assurément non. Mais pour nous, qui, comme lui, cultivons obscurément le

Digitized by Google

domaine de la science sans autre but que la recherche de la vérité et l'amour de notre passé national, nous ne saurions le plaindre. Peu importe l'admiration niaise de la foule ignorante, il a mieux que cela, mieux que les récompenses officielles: il a tracé un sillon lumineux dans le champ des connaissances humaines; il tient, au premier rang dans le monde savant, une place glorieuse dont l'éclat se maintiendra et survivra à la renommée éphémère de tant d'autres célébrités aujourd'hui bruyantes et qui s'éteindront bientôt dans l'éternel oubli. »

—

Le *Mois littéraire et pittoresque* affirme de jour en jour son succès. Le numéro de juin offre une prodigieuse variété de sujets. Voici *Le mont Athos*, par Maurice Feuillet, avec 18 croquis de l'auteur; *Christophe le passeur*, poésie par le P. Delaporte ; *Une saison à Vichy*, description faite par un poète, Georges Gourdon, avec 12 photographies ; la *Causerie littéraire* mensuelle de Gabriel Aubray (Pocquet, Barrès, Paul Nourrisson); *Le papier*, par le vicomte G. d'Avenel, avec 10 photographies de la papeterie Laroche-Joubert, d'Angoulême; etc. Notons, dans la liste des lauréats du concours de broderie, une composition décorative pour écran à broder en soie, 3e prix, Mlle Curaudeau, de Saintes.

—

L'*Anjou historique*, revue de l'ancienne province d'Anjou et du département de Maine-et-Loire (six fois par an; 6 francs; chez Schmit et Siraudeau, 2, chaussée Saint-Pierre, à Angers), annonce son premier numéro le 1er juillet, contenant entr'autres articles ou documents le *Pouillé du diocèse d'Angers*, imprimé par ordre de Michel-François Couet du Vivier de Lorry, qui fut pendant un mois évêque de La Rochelle en 1802.

—

Dans la *Semaine religieuse de Limoges* (11 mai) M. l'abbé Arbellot, l'infatigable écrivain, annonce la publication très prochaine (2 francs pour les souscripteurs, à Limoges, chez M. Ducourtieux, libraire) d'une vie de saint Yrieix, écrite peu de temps après sa mort et découverte à Rome, bibliothèque Victor Emmanuel, par M. l'abbé Ardant. Saint Yrieix, *Aredius*, transformé en saint Hélier par l'abbé Lacurie, est patron de Matha sous le nom de saint Érie et, par syncope, *saint Trie*. Elle a paru dans la première livraison du tome XLIV du *Bulletin de la société archéologique de Limoges*, 88-151.

—

Une très curieuse publication est celle de *France-Album* (Paris, cité des Fleurs, 51). C'est une collection dont chaque fascicule se compose de 32 pages de gravures donnant environ 50 à 60 vues d'un arrondissement prises sur nature, avec une courte notice historique et une carte dressée spécialement pour

Digitized by Google

touristes et cyclistes. La collection qui jusqu'à présent compte 60 numéros est cédée au prix de 25 francs ; chaque numéro broché vaut 50 centimes ; relié, 1 franc ; par la poste, 60 cent. et 1 fr. 25. Royan forme le n° 54. Viennent de paraître : *Rochefort-sur-Mer*, avec notice par M. Louis Moinet, et 50 vues de Rochefort et ses monuments, Fouras, Tonnay-Charente, Surgères, l'île d'Aix, Soubise ; et *La Rochelle*, notice de M. Musset, 63 vues : Angoulins, La Pallice, Châtelaillon, Esnandes, La Jarne. Il est difficile de trouver dans un petit volume tant de vues de nos monuments, sites, costumes, qui donnent une idée suffisante des richesses architectoniques de son arrondissement, surtout des villes principales.

—

Le volume *Bulletin et mémoires* de la société archéologique de la Charente pour 1899 (Angoulême, Constantin, 1900, 8°, XCVII-398 pages), après les procès-verbaux des séances, contient *Cartularium ecclesiæ Engolismensis*, 212 pièces des IX, X, XI et XII° siècles. Il faut féliciter la société d'avoir livré au public un document aussi précieux et M. l'abbé Nanglard de l'avoir édité avec tant de soin.

On y trouve la mention des biens donnés (952) à l'église d'Angoulême par le comte Guillaume Ier Taillefer qu'il possède au pays de Saintonge à Pérignac, à Thenac, une chapelle de Saint-Vivien à Romegoux, à Jonzac, Chadenac ; par d'autres dans les paroisses de Siecq, Bresdon, Bassac, Gourvillette, Marestay, Les Touches de Périgny.

Un acte (558) d'affranchissement de 160 esclaves par saint Cybard prouve que le monastère de *Sedeciacum*, où Cybard se retira d'abord, n'est pas dans le diocèse de Saintes, comme l'ont cru Mabillon et le *Gallia* qui l'identifient avec Saint-Martin de Sarcey, mais dans le diocèse de Périgueux, probablement Issignac.

Une table admirablement faite par M. de La Martinière ajoute un nouveau prix à ce cartulaire.

Après le cartulaire, M. Favraud a décrit très minutieusement *Le camp de Recoux, commune de Soyaux (Charente)*, avec trois planches à l'appui. Enfin M. Gustave Chauvet a écrit sur Lièvre la monographie la plus complète qui ait été faite de l'érudit, du pasteur, de l'homme.

—

La société archéologique et historique du Limousin livre en même temps à ses lecteurs deux gros volumes : le t. XLVIII qui contient des documents précieux : *Les cartulaires des prieurés d'Aureil et de l'Artige*, en la paroisse de Saint-Léonard le Noblat, canton de Limoges. Nous y trouvons : p. 417, Etienne Massiot, prieur en 1397 du petit prieuré de Magné, commune de Sainte-Gemme, canton de Saint-Porchaire, et p. 418, est cité Antoine Bony, en 1511 prieur de Dieu le Doul, en l'île de Ré ; ce petit prieuré était un membre dépendant de l'Artige.

La première livraison du tome XLIX contient *Les anciens*

Digitized by Google

dessins des monuments de Limoges, article où l'infatigable M. Louis Guibert a réuni toutes les mentions, tous les dessins, toutes les descriptions et les fac-similés des monuments de la vieille cité. Il fait une large part aux reproductions de Beaumesnil, le célèbre acteur-archéologue, et il cite, p. 52, la longue liste des dessins qu'il a pris par toutes les villes où il passait, ou qu'il inventait : Angoulême, Cognac, Saintes, La Rochelle, Saint-Jean d'Angély, Rochefort, Bordeaux, Poitiers, Niort, Lusignan (Pierre de La Ruelle de Beaumesnil, né vers 1718 à Paris, mort à Limoges le 27 mars 1787); *Vie de saint Yrieix*, que nous avons plus haut mentionnée; *La seigneurie de Villeneuve* avec une généalogie des Pouget de Nadaillac; et la fin de la *Monographie du canton d'Eymoutier*, travaux très consciencieusement faits.

ACTES D'ÉTAT CIVIL

I. — DÉCÈS

La Société des *Archives* a une nouvelle perte à déplorer :

Le 2 avril 1900, est mort à Paris, âgé de 48 ans, enlevé en six jours par une fluxion de poitrine, Marie-Élie-*Jean*, comte de Dampierre. D'un caractère franc et ouvert, il avait de nombreux amis, tous atterrés d'une mort si prompte. Ses obsèques ont été célébrées à l'église Saint-Honoré d'Eylau, sa paroisse, au milieu d'une très nombreuse assistance. Le curé, M. l'abbé Marbeau, qui l'avait assisté en ses derniers moments, présidait la cérémonie.

Le comte Jean de Dampierre était un sportsman accompli, grand chasseur à tir et à courre, excellent tireur. Il était membre du jury du concours hippique. A cette habileté sportique, il joignait l'amour de l'art. Il peignait avec talent et, l'année dernière, à l'exposition des amateurs, avait exposé plusieurs aquarelles qui avaient été très remarquées.

Il était né à Pons le 28 février 1852, fils d'Hector-Aymar-Guy, comte de Dampierre, et de Marguerite-Angèle Mersier. Il épousa, le 11 juin 1884, Mlle Yvonne de Janzé, fille de l'ancien député. Il laisse trois enfants : Raymond, Hubert et Jeanne. Il habitait Paris et la Bretagne et possédait le château d'Asnières, près de Pons, brûlé en 1892, alors qu'il était loué à M. Maurice de Montebello, prince de Siévers.

Le défunt appartenait à la famille de Dampierre, branche de Milliancourt (voir *Revue*, xx, 25, et *Annuaire de la noblesse*, 1896, p. 256). Matthieu de Dampierre de Milliancourt, né à l'île Saint-Christophe en 1666, se maria trois fois et eut onze enfants. L'aîné, Pierre de Dampierre, a formé la branche aînée. Son petit-fils fut Pierre-François, capitaine au régiment de Foix. Son ex-libris porte un blason : armes *d'argent à 3 losanges de sable;* supports, 2 lions; couronne de comte. Au-dessous est

Digitized by Google

imprimé: «Dampierre de Milliancourt, officier au régiment de Foix.»

De son second mariage avec Marie-Louise Ballin, Matthieu eut Pierre-Toussaint de Dampierre qui épousa, le 5 septembre 1735, Marie-Anne des Vergers d'Auray (1), fille de François, seigneur d'Auray, et de Marie-Anne de La Vergne, dont trois fils : 1° Toussaint, enseigne de vaisseau, mort sans postérité; 2° Dominique, qui suit, et 3° Antoine, né en 1745, mort sans enfants.

Dominique de Dampierre épousa, le 12 septembre 1772, Marie-Catherine-Henriette (*alias* Anne-Marie) de Baulès, dont il eut deux fils : 1° Louis-Henri, né le 27 mars 1775, page du roi Louis XVI de 1790 à 1792, mort en émigration à l'armée de Condé en 1795; 2° Guillaume-Guy, comte de Dampierre, né le 31 août (baptisé le 7 octobre) 1773. Il entra à l'école de Brienne où il se trouvait en même temps que Napoléon Ier. Nommé au régiment d'Aunis, il y resta jusqu'à l'émigration où il passa en Angleterre et ne rentra définitivement en France qu'en 1817 après la chute de Bonaparte, qui était devenu son cousin par son mariage avec Joséphine. Le comte Guillaume-Guy de Dampierre mourut au château de Saint-Philippe. Il avait épousé Marie-Thérèse-Armande-Antoinette de Vassal dont il eut deux fils : 1° Hector-Guy-Aymar, né en 1824, mort le 13 août 1892, qui épousa, à Pons, le 19 juin 1839, Mlle Angèle Mersier dont : a. Guillaume-Guy, époux de Mlle Léger et père de Léonard, Gabrielle et Angèle, épouse (2 décembre 1899) de Xavier Féry d'Esclands (voir pour ce mariage la *Revue*, xx, p. 24, les Dampierre, et pour les Féry d'Esclands, l'*Annuaire de la noblesse de 1900*, page 136), et *b*. Jean qui fait le sujet de cet article; et 2° Antoine-Godefroy, né en 1826, mort le 22 février 1892, marié en 1860 à Mlle Marie-Noémi Gaultier de Rigny, dont : a. Guillaume-Guy-Robert de Dampierre, capitaine au 5e régiment de cuirassiers à Tours, et *b*. Alexandre-Stanislas-*Pierre*, attaché d'ambassade, marié le 3 juin 1890 à Jeanne-Gabrielle de Bastard.

—

Le 28 avril, est décédé à l'Epine, chez son frère, M. l'abbé Richou, curé de Saint-Maurice, près La Rochelle, Xavier Richou, âgé de 33 ans, lieutenant d'infanterie de marine en retraite. Appelé à servir en Cochinchine, il en rapporta les fièvres paludéennes. A peine rétabli, il partit pour le Dahomey et il en revint très fatigué. Sa troisième étape fut Madagascar; elle lui fut funeste. Après quelques années de souffrances, il succomba. Sur sa tombe, M. le commandant Ozanne a prononcé quelques paroles d'adieu. L'*Echo rochelais* du 2 mai ajoute que, le 5 novembre dernier, un neveu de M. le curé de Saint-Maurice, le jeune

(1) Marie-Anne des Vergers d'Auray était la cousine-germaine de Rose-Claire des Vergers d'Auray qui épousa Joseph Tascher de La Pagerie, duquel mariage est née, le 24 juin 1753, Joséphine, impératrice des Français.

Digitized by Google

Charles Pister, soldat de l'infanterie de marine, était frappé mortellement au combat de Mat-Siang, dans l'Indo-Chine ; un modeste monument lui a été élevé par ses camarades au cimetière d'Hoi-Téou.

—

Le 1er mai, est décédé Pascal-Joseph Moquet, curé de Saint-Xandre depuis 1899, dans sa 63e année, et la 37e de prêtrise, né en 1837, prêtre en 1863.

—

Le 1er mai, est décédé à Saintes, âgé de 64 ans, Alexandre Escolle, ✱, ancien officier d'infanterie, percepteur à Saintes depuis dix ans, époux de Constance-Alice Jousseaume. Il était né à Aups (Var) de Julien Escolle et de Sylvie Joubert. A la suite d'un vol important dont il avait été, il y a un an, victime de la part d'un employé, sa santé, déjà chancelante, avait été gravement atteinte. Les honneurs militaires ont été rendus par un piquet du 6e de ligne ; mais, selon la volonté du défunt, aucun discours n'a été prononcé.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le commandant Travail, major du 6e de ligne ; Texier, receveur particulier des finances ; Mabaret du Basty, conservateur des hypothèques, et le capitaine Roquebert, trésorier du 6e. Le deuil était conduit par le fils du défunt, M. Julien Escolle, avocat, et par M. Touchard, sous-inspecteur de l'enregistrement.

—

Le 3 mai, est décédé à Paris, d'une hémorragie cérébrale, Louis-*Edouard* Grimaux, âgé de 65 ans, membre de l'académie des sciences, professeur de chimie à l'école polytechnique, officier de la légion d'honneur, né à Rochefort le 3 juillet 1835, de Pierre-*Chéri* Grimaux, pharmacien professeur, et de Véronique-Cornélie Bouchet ; il laisse un fils et une fille.

Après de brillantes études aux collèges de Rochefort et de Saintes, où il fut studieux élève, d'une rare intelligence, d'une mémoire étonnante, gai, ouvert, d'une grande facilité d'élocution, Grimaux suivit à seize ans et demi les cours de pharmacie de l'école navale de Rochefort ; son père, disait-il lui-même, se plaignait de n'avoir jamais eu d'élève plus indiscipliné. Pharmacien de 3e classe le 3 novembre 1853, il démissionne en 1857 ; la même année il épouse Mlle Boutet à Sainte-Hermine (Vendée) et s'y établit pharmacien civil. Jusqu'à cette époque, il cherchait sa voie, s'occupant de littérature, de poésie et d'art dramatique plus que de son officine ; c'est cependant là qu'il commence véritablement l'étude de la chimie ; enthousiasmé pour les théories de Gerhardt que l'absence d'un laboratoire sérieux ne lui permet pas de vérifier, il se décide à quitter Sainte-Hermine où ses opinions très avancées le font peu apprécier, vient à Paris ; reçoit de l'académie le prix Julher (1864), travaille avec Naquet dans le laboratoire de Wurtz, et devient après la mort de ce célèbre

Digitized by Google

chimiste le représentant le plus autorisé de la doctrine atomique. Par de lumineux exposés qu'il fit dans les chaires qu'il occupa, il vulgarisa les idées du maître avec une foi d'apôtre, et les résultats pratiques qu'il obtint confirmèrent la justesse et la sûreté de ses prévisions ; son œuvre sur la série aromatique, la série urique, les alcaloïdes, la reconstitution artificielle du sulfate de quinine, etc., est considérable. Grimaux, esprit théorique, s'est surtout occupé de travaux de laboratoire et de chimie pure ; aussi, ne travaillant pas en vue de l'industrie, ne s'est-il pas enrichi.

Peu après son arrivée à Paris en 1865, il se fait recevoir docteur en médecine, puis en 1866 agrégé de chimie à la faculté de médecine de Paris ; en 1873 il est nommé sous-directeur du laboratoire des hautes études à la Sorbonne ; en 1876, répétiteur de chimie à l'école polytechnique et professeur de chimie générale à l'institut agronomique ; en 1877, docteur ès sciences ; en 1881, professeur de chimie générale à l'école polytechnique, et en 1894 élu membre de l'académie des sciences.

Grimaux laisse un grand nombre de publications importantes parmi lesquelles on peut citer : *Traité de chimie organique et inorganique ; Théories et notations chimiques*. 1884 ; ses articles sur l'histoire de la chimie, publiés dans la *Revue scientifique ;* un grand nombre de monographies parues dans le *Dictionnaire de chimie* de Wurtz ; enfin, *La biographie de Lavoisier d'après sa correspondance, ses manuscrits, ses papiers de famille et autres documents inédits* (gr. in-8°, 1888). Ce dernier ouvrage contribua beaucoup à lui ouvrir les portes de l'institut.

Le *Bulletin* de la société des *Archives*, t. VIII, page 410, a publié une lettre inédite de Lavoisier sur *Les remparts de Saintes* que lui communiqua Grimaux par l'intermédiaire de M. Delavault ; homme de science, il s'intéressait au plus haut point aux œuvres littéraires pour lesquelles il avait une prédilection marquée ; dans sa jeunesse il écrivit quelques romans et pièces de théâtre, dont une fut jouée à Rochefort avec un certain succès.

Lors du *procès Zola* et de l'*Affaire*, Grimaux signa la protestation qui parut à ce moment, et manifesta d'une façon si ardente qu'elle lui valut l'amitié et l'hospitalité de Dreyfus à Carpentras, mais aussi du général Billot, ministre de la guerre en 1898, sa mise à la retraite d'office de professeur à l'école polytechnique. Sa vie de savant était finie ; cet « intellectuel » (c'est ainsi qu'il se dénommait à un de ses anciens amis) ne se consola point de la perte d'un enseignement et d'un laboratoire qui lui étaient chers ; des troubles nerveux d'une acuité atroce épuisaient sa constitution. Sa puissante intelligence gardait cependant toute sa vivacité, il travaillait avec ardeur à *La vie et l'œuvre de Charles Gerhardt* lorsqu'il fut emporté.

La rosette d'officier avait été la récompense officielle de ses travaux ; par modestie il ne la portait guère. Il ne voulut pas que les honneurs dus aux dignitaires de l'ordre lui fussent rendus ; d'après ses volontés, il a été incinéré le 5 mai. M. Lauth a rappelé, dans un discours ému, qu'a publié la *Revue scienti-*

Digitized by Google

fique du 12 mai, la vie de son ami. Voir aussi une note biographique dans la *Revue encyclopédique* du 26 mai. Et le conseil municipal de Rochefort, dans sa séance du 11 juin, a décidé que le nom de saint Louis serait sur les plaques des rues remplacé par celui de Grimaux!!

G. A.

—

Le 1er juin est décédé, à Compiègne, le comte de Marsy, directeur de la société française d'archéologie, fondée par Arcisse de Caumont. Il avait présidé la 61e session de cette société à Saintes et à La Rochelle, en 1894.

—

Le 9 juin, est décédé à Evian (Haute-Savoie), âgé de 44 ans, Jean-Edouard Planchat, officier d'académie depuis le 29 décembre 1888, professeur de musique à Cognac, directeur de la société philharmonique.

Né à Perpignan le 10 juillet 1856, d'une vieille famille de musiciens, il eut pour premier maître son père et compléta ses études au conservatoire. En 1888 il devint clarinette solo à l'opéra-comique. C'est Albert Jobit, directeur de l'*Harmonie cognaçaise* qui, cherchant un directeur, alla à Paris et en ramena Edouard Planchat. L'*Harmonie* morte, Planchat dirigea l'*Orphéon* et la société philharmonique avec un talent remarquable. Pendant de longues années, il avait été chef du petit orchestre du casino de Royan, où il était très goûté des habitués. La foule était considérable à ses obsèques. Deux discours ont été prononcés par M. Camille Dupuis, président de l'*Orphéon*, et par M. Laurency Herrodeau. Voir l'*Ere nouvelle* du 17. Il laisse une veuve et cinq enfants.

—

Le 12 juin, est décédé, au château de Saint-Seurin d'Uzet, *Amédée*-Jean-Henri-Marie Bretinauld, baron de Saint-Seurin, à l'âge de 76 ans. Il était né à Bordeaux le 12 août 1824, d'Henri de Bretinauld, baron de Saint-Seurin, décédé en mars 1885, et de Céleste-Eugénie Dupuch, fille de François Dupuch, négociant à Bordeaux, et sœur de l'évêque d'Alger. Il avait épousé, le 24 avril 1850, Marie-Alix de Verthamon morte en 1883 sans enfants, fille de Martial-Henri, marquis de Verthamon, et de Jacquette-Amélie de Piis. Sa sœur, Henriette-Jeanne-Marie-Cécile de Bretinauld, a épousé, le 22 avril 1845, Louis de Peyrecave de Lamarque, qui a eu cinq enfants : 1° Gaston, marié en Angleterre, ayant nombreuse postérité ; 2° Georges, célibataire ; 3° René, lieutenant-colonel, sous-chef d'état-major à Bordeaux, marié à Toulouse à Mlle de Montaugé. C'est lui qui possède le château de Saint-Seurin ; 4° Henri, directeur de la banque de France à Cognac, marié à Mlle de Cadignan, dont postérité ; 5° Alix, religieuse du Sacré-Cœur.

Ses obsèques ont eu lieu le 14 à Saint-Seurin au milieu de la population entière et des environs. Les cordons étaient tenus par MM. Achille Curaudeau, maire de Saint-Seurin ; Bonneville,

Digitized by Google

ancien trésorier payeur général de la Charente-Inférieure ; Fernand d'Humières et Paul Drilhon, avoué honoraire à Saintes. Le curé a prononcé l'éloge de cet homme de bien. Amédée de Saint-Seurin avait été maire de 1855 à 1864 et de 1871 à 1884 et avait acquis l'estime de tous. Son père et lui ont fondé en 1851, à Cozes, chef-lieu de canton, une société de secours mutuels, qui s'est sectionnée en 1858. Il a été président de celle de Saint-Seurin, dont faisaient partie Mortagne, Epargnes et Chenac, de 1858 à 1892, et a toujours depuis été nommé président d'honneur. Il a créé, le 26 avril 1842, le syndicat du marais de Juillat, dont il a été le directeur jusqu'en 1890, et a fait construire une digue pour empêcher l'eau de la Gironde de monter dans le marais. En 1873, il a fondé une société de panification qui fonctionne fort bien et en a été le président jusqu'en 1890. Il a fait construire à ses frais, moins 4.200 francs votés par le conseil municipal, l'église de Saint-Seurin. A ses frais encore, il a créé en 1859 l'école des filles tenue par des religieuses, devenue communale, et qui est encore école privée, sans rien coûter à la commune. Forcé de quitter son château de Saint-Seurin, il s'était retiré à Saintes où, avec des revenus très réduits, il avait continué à faire largement l'aumône. Chrétien pratiquant, il avait été trésorier du conseil de fabrique de Saint-Eutrope et avait donné sa démission quand, à l'arrivée du nouveau curé, les lazaristes furent forcés de quitter la paroisse. Il était membre du comité des écoles des frères, et apportait un grand zèle à soutenir cette œuvre, malgré une santé de plus en plus délabrée. Saint-Seurin est mort comme il avait vécu, fidèle à sa foi de catholique et de royaliste. En lui finit la branche des Bretinauld de Saint-Seurin. Voir plus bas, page 269, et dans le *Moniteur de la Saintonge* du 1er juillet un article nécrologique.

—

A Nantes, est décédé le 18 juin, à l'âge de 76 ans, Joseph-Etienne Praud de La Nicolière-Teijeiro, archiviste municipal, un des fondateurs de la société archéologique de la Loire-Inférieure. Très savant, très serviable, il laisse d'unanimes regrets. Nous avons publié de lui (*Revue*, XVIII, p. 191) un extrait de l'*Inventaire de Reys* (*Faye, Soubize et Mortagne*), qu'il nous avait communiqué. Sur sa tombe des discours ont été prononcés par le maire de Nantes, par M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure, par notre confrère M. le comte Anatole de Bremond d'Ars-Migré, président de la société archéologique, qui ont rendu hommage à sa science, à son dévouement, à sa fidélité de chrétien. Voir l'*Espérance du peuple* du 20 juin.

—

Le 19 juin, s'est jeté dans la Charente en face de Diconche et le 21 a été porté en l'église Saint-Pallais de Saintes, sa paroisse, *Charles*-Victor-Eugène Auger, âgé de 49 ans, propriétaire-négociant et publiciste, dont des pertes d'argent avaient sans doute altéré l'esprit. Charles Auger, né à Saintes, le 24 février 1851, de Charles Auger et d'Augustine Pelluchon qu'il perdit

Digitized by Google

presque en même temps, les 12 et 22 janvier 1900, fut, à la sortie du collège, clerc de notaire chez Me Lambert. En 1870 il s'engagea dans la compagnie des francs-tireurs organisés à Saintes par la municipalité et il fit courageusement la campagne comme sous-officier sous les ordres de M. le capitaine Louis Planty. Il a publié le récit de sa campagne sous le titre un peu pompeux de *Saintes en Normandie* (Saintes, impr. Loychon et Ribéraud, 1880, in-8°, 134 pages). Puis il se lança dans la mêlée politique ; il fut élu conseiller municipal le 6 mai 1888 sur la liste républicaine, le 8e avec 1.822 voix ; il démissionna le 3 octobre suivant, malgré les instances du maire Lemercier. Candidat le 12 août 1893 dans le canton nord de Saintes au conseil général, il obtint 838 voix, contre 1.479 au comte Anatole Lemercier. Le journalisme l'attirait ; il écrivit principalement dans la *Constitution* de Cognac que dirigeait alors Hilairet, d'Aumagne ; il fut le rédacteur en chef du *Rappel charentais ;* il collabora aussi au *Peuple* dont il fut un des fondateurs. Outre *Saintes en Normandie*, il a écrit une brochure de circonstance, *A propos de l'épidémie de Saintes* (Saintes, Loychon et Ribéraud, 1883, in-32, 74 pages ; prix : 50 centimes), au profit des victimes, dont trois éditions ; puis « *Veillées littéraires*. Etudes et variétés. Souvenirs de voyage ; chroniques et récits ; questions du jour, etc. Chez les libraires de la région, 1887 », in-18, 2 volumes. C'est un recueil d'articles publiés principalement dans le *Rappel charentais*. On y trouve le récit d'un voyage en Espagne où il était allé se battre en duel avec Gaston Laverny ; des comptes rendus d'*Horace*, *Les plaideurs*, *Britannicus* et les pièces contemporaines ; des études sur *Le bourreau et la peine de mort*, à propos de l'exécution à Saintes de l'assassin Furet en novembre 1886 ; *Les aliénés*, *L'armée*. Toutes les questions il les traitait, avec quelle compétence et dans quel style ! Il avait fondé de grandes espérances sur ces deux volumes et parlait même de l'académie. Auger, sous de très modestes apparences, n'était pas dénué d'ambition ; il croyait en lui, mais ne croyait qu'en lui. Bon camarade du reste, cœur franc et loyal, républicain sincère, un peu désillusionné. Il était correspondant à Saintes de la *Petite Gironde*. « Je lui exprimai un jour, dit M. Robert dans le *Peuple* du 22, mon étonnement de le voir collaborer à une politique qu'il avait jadis combattue avec énergie et talent ; il me répondit ces simples mots : « Cela me rapporte 80 francs par mois. »

II. — MARIAGES

Le 17 avril, dans la chapelle de la nonciature, à Paris, a été bénit par Mgr Lorenzelli, nonce de Sa Sainteté, le mariage de M. Aimé Fleuriau, né à La Rochelle, secrétaire d'ambassade à Londres, fils de Louis-Aimé Fleuriau, ✱, secrétaire d'ambassade, conseiller général, un des fondateurs du syndicat agricole de la Charente-Inférieure, décédé à La Rochelle le 19

Digitized by Google

juin 1891, et de Marie Magnan, fille de l'ancien directeur de l'enregistrement à La Rochelle (voir, pour les Fleuriau, *Revue*, XVII, 349), avec Mme veuve Brutz.

—

Le 25 avril, à Saintes, mariage de M. Aristide-Ange-François Michel, directeur de la compagnie générale, à Saintes, né le 27 mai 1870 à Barbentane (Bouches-du-Rhône), fils de Jean-François Michel et de Catherine Mourrin, avec Marie-Louise-Mélanie-*Noémi* Drilhon, née le 5 janvier 1875 de *Louis*-Paul-François Drilhon, décédé à Saintes le 10 novembre 1894, et de Suzanne-Marie Hamon, décédée à Fontcouverte, le 23 avril 1897. Les témoins pour la mariée étaient ses frères: MM. Daniel Drilhon, demeurant à Marseille, et Maurice Drilhon, intérimaire à la gare de Saintes; pour le marié: André Laguerre, banquier à Cognac, et Pierre Ménard, à Barbentane.

—

Le 25 avril, a été célébré, en l'église de Saint-Sulpice de Royan, le mariage de M. Marie-Jules-Maurice de Villelume, fils d'Eugène-Gustave-Jules, vicomte de Villelume, propriétaire à Sérillac, et de Delphine Guingaud de Saint-Mathieu, avec Mlle Marie-Magdeleine Boscal de Réals de Mornac, fille du comte Louis Boscal de Réals de Mornac, propriétaire à Saint-Sulpice, et de Marie-Thérèze-Laurencine Verger. Les témoins étaient pour l'époux: M. André, comte de Villelume, propriétaire à Sérillac, et M. Eugène, comte Albert du Seigneur, au château de Thiviers (Dordogne); pour l'épouse: M. Raoul Boscal de Réals, comte de Mornac, C. ✱, général de division du cadre de réserve, à Paris, et M. René-André-Marie, vicomte de Boscal de Réals, sous-directeur des haras, à La Roche sur Yon. Aux Villelume, très ancienne famille limousine, appartenait Louis-Charles de Villelume, époux de Mlle de Sombreuil, l'héroïne de la révolution, célébrée par Victor Hugo.

—

Le 2 mai, a été célébré, dans l'église d'Ozillac, le mariage de M. Marie-*Edouard* des Courières, fils de Paul-Edouard, décédé, et de Mme Joséphine Lajoumar de Bellabre, avec Mlle *Isabelle*-Marie de Cugnac, fille de Paul-Henri, comte de Cugnac, et de Marie-Catherine-Célestine-Aurélie de Saint-Légier de La Sauzaie, l'un et l'autre décédés.

Les époux habitent le château de Roulhac, près de Pierre-Buffières (Haute-Vienne). La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Bertrand de Cugnac, curé de Saint-Germain de Lusignan, frère ainé, qui a prononcé l'allocution d'usage.

Les témoins du marié étaient: MM. Y. des Courières et Leblanc; ceux de la mariée: MM. le baron Raymond de Cugnac et le vicomte Henri de Larocque-Latour.

La mariée était conduite à l'autel par son frère, le comte Guy de Cugnac, ✱, capitaine instructeur à l'école normale de tir du camp de Châlons.

Digitized by Google

La famille Barbou des Courières porte : *D'azur au dextrochère d'argent tenant une plume et un épi d'or, surmonté d'un croissant du même.* Devise : META LABORIS HONOR.

Martial, mort en 1687, consul à Limoges, est qualifié de seigneur des Courières, de La Valette, de Thias, des Places, etc.

—

Le 8 mai, a été célébré, dans la cathédrale de Chartres, le mariage de M. René Marchal de Corny, lieutenant au 5e hussards, à Nancy, fils de Pierre et de Marie d'Ouesnel, avec Mlle Jeanne du Temple de Rougemont, fille d'Albéric, comte du Temple de Rougemont, et d'Alicia de Larocque-Latour, fille du colonel de Larocque-Latour et d'Alix de Trimond. La famille Marchal de Corny est originaire de Metz, où ses membres ont rempli les différentes charges du parlement. Ils portent : *d'azur à la fasce d'or, accompagnée de 3 croix ancrées d'argent, 2 en chef, 1 en pointe.* Le château de Corny, situé près de Novéant en Reischland, a été occupé pendant le siège de Metz par le prince Frédéric-Charles, pendant que son propriétaire se distinguait à la tête d'un bataillon de mobiles contre les armées prussiennes.

La famille Marchal est issue de Jean-Pierre Marchal, substitut du procureur général au parlement de Metz en 1657. Son fils, René-François Marchal de Grignan, commissaire des guerres, épousa en 1795 Claire-Louise Tabouillot, une des jeunes filles de Verdun accusées faussement d'avoir offert des dragées au roi de Prusse. A cause de sa grande jeunesse, 18 ans, la peine capitale avait été commuée pour elle en vingt ans de détention.

Leur fils, Anne-François, né en 1795, et leur petit-fils, Germain-François Marchal, né le 19 janvier 1832, ont été autorisés, par décret du 19 mars 1859, à ajouter à leur nom celui de *De Corny*.

La *Vérité française* du 11 mai, rendant compte de la cérémonie, où assistaient de nombreux officiers, ajoute que la bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé de Cugnac, du diocèse de La Rochelle, cousin de la fiancée,

—

Le 26 mai, en l'insigne basilique de Saint-Eutrope, à Saintes, a été bénit, par M. le chanoine Camille Bourdé, qui a prononcé un discours sur le mariage avec éloge des deux familles, le mariage de Mlle *Suzanne*-Jeanne-Marie Genet, née à Saintes, le 6 novembre 1880, de Georges-*Eusèbe* Genet, négociant, ancien président du tribunal de commerce, maire de Saintes, conseiller général, capitaine au 7e régiment territorial d'infanterie (fils lui-même, 10 février 1853, de Mathurin Genet et de N. Corbinaud), et de Marie-Célestine-*Marthe* Vignier, avec M. *Henri*-Clément-Marie Meigné, avocat à la cour d'appel de Bordeaux, né à Saintes le 7 mars 1873, fils de Louis-Jean-Henri Meigné, ingénieur des arts et manufactures, ancien président du tribunal de commerce de Saintes, directeur du service des eaux de la ville, et de Marie-Emilie-Nelly Vivien.

Digitized by Google

Les témoins étaient MM. Evariste Vignier, propriétaire à La Chapelle des Pots, et Camille Genet, propriétaire à Saintes, aieul et oncle de la mariée, et MM. Nicolas-Michel Vivien, propriétaire à Neuvy sur Loire (Nièvre), et René-Marie Vivien, docteur en médecine à Hourtin (Gironde), aieul et oncle de l'époux (voir *Indépendant* du 29 mai).

Les Vignier sont originaires de l'île d'Oleron. M. Pierre-Louis-Frédéric-*Evariste* Vignier, veuf de Marie Le Dru, fille de Pierre et de Claire Dussidour, né à Saint-Pierre d'Oleron le 26 septembre 1832, est fils aîné de Louis-Pierre-Simon-Nicolas Vignier (1787 † 16 août 1854 à Tonnay-Charente), officier de marine, puis propriétaire à Saint-Pierre d'Oleron (La Clairesière, com. de Saint-Denis), et de Marie-Adélaïde Guillotin, née à Saint-Denis d'Oleron le 18 octobre 1797, décédée à Tonnay-Charente le 12 mars 1863. Cette Marie-Adélaïde Guillotin était le septième enfant de Jean-Louis Guillotin des Gonthières, né à Barbezieux le 28 août 1750, mort à Rochefort le 25 novembre 1807, O. ✻, capitaine de vaisseau, chef militaire de la marine aux ports de Lorient (1800) et de Rochefort (1800-1807). Il commanda la frégate *la Franchise* dans l'expédition du général Humbert en Irlande l'an 1798. (Voir Troude, *Batailles navales de la France*, t. II, p. 87; *Victoires et conquêtes des Français*, 1792-1815, t. X, p. 389; et pour la blessure reçue par Guillotin dans le combat de *la Minerve* contre le vaisseau anglais *le Courageux*, le 4 janvier 1781, François d'Hozier, *L'impôt du sang*). Jean-Louis Guillotin des Gonthières épousa, le 28 janvier 1788, à Saint-Denis d'Oleron, sa cousine, Marie-Angélique Guillotin, fille de Jean-Paul Guillotin, chef de division des canonniers gardes-côtes de Saint-Denis, chevalier de Saint-Louis (né à Saint-Denis, le 18 mai 1736, vivant en l'an VIII), et de Marie Briamant, née à Dolus en 1736, morte à Saint-Denis d'Oleron le 18 octobre 1812. Jean-Paul Guillotin était le 9e enfant de Louis Guillotin, maître chirurgien à Saint-Denis d'Oleron (vivant en 1713 et en 1736), et de Jeanne-Angélique Chetou.

Jean-Louis Guillotin des Gonthières et Marie-Angélique Guillotin eurent neuf enfants, entre autres : 1° Marie-Eléonore, décédée en 1855; 2° Louis Guillotin, né à Saint-Denis d'Oleron le 24 décembre 1790, lieutenant de vaisseau, qui périt sur la goélette *l'Anémone* qu'il commandait et qui a sombré à la Guadeloupe dans la nuit du 7 au 8 septembre 1824, marié à Marguerite Pouget, fille de N. Pouget, commissaire général de la marine à Rochefort, et petite-fille du vice-amiral comte Pierre Martin (1752-1820), préfet maritime de Rochefort, chevalier de Saint-Louis, grand officier de la légion d'honneur; 3° Jean-Paul-Nicolas Guillotin (1742-1892), enseigne de vaisseau, marié à Evelina Rouyer (deux enfants : Paul Guillotin, marié à Alba Rivière, et Elisa Guillotin, morte en 1872, épouse de Jean-Paul-Jules Barthe, médecin-major de 1re classe, adjoint au maire de La Rochelle (1824-1896); 4° Eustelle Guillotin, mariée à Louis-Charles Rivière, docteur en médecine à Saint-Pierre d'Oleron; 5° Adé-

Digitized by Google

laïde-Pauline Guillotin (1796-1847), mariée à Stanislas Desgraves (1790-1866), lieutenant de vaisseau.

Jean-Louis Guillotin des Gonthières était fils de Jean, avocat au parlement de Bordeaux, conseiller du roi, juge en chef du siège royal de Brouage, châtellenie d'Hiers, et de Marie-Gabrielle Levêquot (née en 1714, morte le 23 mars 1792 à Barbezieux), fille elle-même de Jean et d'Anne Neau et nièce de Pierre Levêquot de Monville, ancien officier au régiment de Cambrésis (mariage de Jean Guillotin: 26 février 1745, à Saint-Séverin de Barbezieux). Jean Guillotin était fils de Jean, avocat au siège présidial de La Rochelle (mort avant 1745), seigneur en partie de la baronnie de Ponthezières en l'île d'Oleron (indivise avec Mathieu Martin de Chassiron, lieutenant général garde-côte de l'île d'Oleron (voir Bettencourt, *Noms féodaux*, 1716-1724), et de Marie Prévost. Jean-Louis Guillotin des Gonthières était le cousin de Joseph-Ignace Guillotin (1738-1814), docteur-régent de la faculté de médecine de Paris, député de Paris aux états généraux, né à Saintes, le fameux Guillotin. Voir encore, pour ces Guillotin, *Revue*, XIII, page 184.

De son mariage avec Marie Le Dru, Evariste Vignier a une autre fille, Jeanne, mariée, à Saintes, le 27 août 1889, à Jean-Gustave Guimbelot, ✻, inspecteur de 1re classe de la marine à la direction du contrôle. Veuf en 1863, Evariste Vignier se remaria avec Julie-Marie Proteau, fille d'Etienne-Charles-Eugène (1804-1852), chirurgien de la marine, docteur en médecine à Tonnay-Charente, et d'Honorine-Pauline Navarre (fille elle-même de Jean-Barnabé Navarre, chirurgien de la marine); petite-fille d'Etienne-Nicolas Proteau (1766-1837), lieutenant de vaisseau, maire de Saint-Laurent de La Prée (1821) et de Saint-Savinien (1832), et d'Anne-Anastasie Chambellant (fille elle-même de Hyacinthe-René Chambellant (1744-1817), chirurgien de la marine, lieutenant du 1er chirurgien du roi, chirurgien major de l'amirauté au port de Rochefort, officier municipal de Rochefort); arrière-petite-fille d'Estienne Proteau (1734-1794), lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Anne Tostée (fille elle-même de Jean et d'Angélique Bouyer et nièce à la mode de Bretagne de Jean-Joseph Bouyer de Champvolant); de Michel Prouteau (1695-1744), chirurgien major sur les vaisseaux à l'île d'Aix et à Rochefort, et de Marguerite Bizieux; de Jean Prousteau (1662-1704), chirurgien major dans les vaisseaux du roi, à Brouage, et d'Anne Gabin (fille elle-même de Philippe et d'Elisabeth de Landouzy). De son 2e mariage Evariste Vignier a une fille, Marie-Louise, mariée à Jules-Eugène Proteau, capitaine d'infanterie au 80e régiment, à Tulle.

Louis-Pierre-Simon-Nicolas Vignier et Marie-Adélaïde Guillotin ont eu un second enfant: Marie-Célestine Vignier, mariée en 1850 à Alfred Maureau, propriétaire à Tonnay-Charente, fils de N. Maureau, ancien officier de vaisseau, percepteur à Tonnay-Charente, petit-fils de N. Maureau, capitaine de vaisseau, chef de division (1796), ✻, et arrière-petit-fils du vice-amiral

Digitized by Google

comte Pierre Martin (1752-1820), commandant des forces navales de la Méditerranée (1793), préfet maritime de Rochefort.

Louis-Pierre-Simon-Nicolas Vignier est le 5e des 7 enfants de Louis-Vignier, sieur des Sables (né vers 1747, mort vers 1802), capitaine de navire, propriétaire à Saint-Denis d'Oleron (les Sables Vignier, carte d'état-major), et de demoiselle Boylève, fille elle-même de Gilbert Boilève, officier dans la marine, et de Marie-Anne Bridault (pour les Boilève, voir *Revue*, xx, 103).

Louis Vignier des Sables et Mlle Boylève eurent 6 autres enfants: I. Antoinette Vignier, sans postérité; II. Juliette, dite Caroline Vignier, mariée à Pierre Arnaud, capitaine de navire à Saint-Denis d'Oleron, dont Nathalie Arnaud (1827-1882), mariée à Charles Rochabrun, petit-fils de Guillotin de Fougeré, sous-préfet de Marennes, et Amédée Arnaud; III. Gilbert-Virgine Vignier (né le 9 octobre 1801 à Saint-Denis d'Oleron, mort à La Rochelle en 1867), propriétaire à Saint-Pierre et Saint-Georges d'Oleron (La Boulinière), marié à Dlle James, veuve de N. Didier, lieutenant de vaisseau, dont Josias, mort jeune, et Léonie Vignier (née 1826 à Saint-Denis, † 1850 à Chéray), mariée en 1846 à Alexis Biseuil, notaire à Chéray, qui se remaria avec Gabrielle de Tisson, et qui eut de Léonie Vignier un fils, Gaston Biseuil (1848-1888 à La Rochelle), propriétaire (île d'Oleron et La Rochelle), marié vers 1874 à Marthe Seguineau; IV. Hélène Vignier (1784 à Saint-Denis d'Oleron, 1862 à Saint-Denis d'Oleron), mariée à Augustin Brodut (1789-1824, château de Bussac d'Oleron), dont 2 enfants: 1° Clara Brodut, mariée en 1836 à Alexandre Collet, fonctionnaire de l'administration des douanes (dont Alfred Collet, capitaine de frégate, officier de la légion d'honneur, ancien répétiteur à l'école polytechnique); et 2° Adolphe Brodut (1814, château de Bussac, mort à La Roche sur Yon), lieutenant d'infanterie, marié à Prudence Lacombe, fille de Pierre (morte vers 1896 à Saint-Georges de Didonne), dont : Alfred Brodut, médecin de la marine, mort dans la guerre du Mexique, et Marie Brodut, mariée à Alexis Roux, receveur des postes et télégraphes; VI. Sophie Vignier (née 1785 à Saint-Denis d'Oleron, † 13 janvier 1884 à Saint-Denis), mariée à Auguste Maurisset, lieutenant d'infanterie (1784-1869), fils de Maurisset, propriétaire à Saint-Denis d'Oleron, et de Dlle Picard; ils eurent 2 enfants: 1° Clémence Maurisset, mariée en 1845, à Saint-Denis d'Oleron, avec Hector Lambert, pharmacien à Saint-Denis d'Oleron (1816-1891), fils de Lambert, commissaire de la marine, dont: Ovide Lambert (1850 à Saint Denis; † 1892 à Limoges), lieutenant au 123e, capitaine au 63e régiment d'infanterie, marié à Marie-Louise Rochabrun, fille de Charles-Edmond, docteur en médecine, et de Victoire Guillotin; Henri Lambert, négociant; et Clara-Blanche-Sophie Lambert, mariée à Charles-Edmond Pilié, ingénieur des chemins de fer de l'état (mort en 1892); 2° Augustine Maurisset (née en 1826 à Saint-Denis; † 1897 à Saint-Denis d'Oleron), mariée (1856) à Claude Millet, professeur au lycée de La Rochelle;

Digitized by Google

VII. Virginie Vignier (1790-1826), mariée à René Raymond, propriétaire à Saint-Denis d'Oleron.

Louis Vignier des Sables est fils de Simon-Nicolas Vignier et de Marie Nadeau, l'aîné des 4 enfants de Simon Vignier et de Jeanne-Angélique Neau, mariés à Saint-Georges d'Oleron, le 18 juin 1720. Les trois autres enfants sont : I. Alexis Vignier, marié à Marie-Anne Couilleau, dont Louis, marié à demoiselle Besson; II. Angélique-Agathe, vivante en 1773, mariée à Nicolas Hyacinthe Boultoyre, dont *a)* Jeanne-Geneviève, *b)* Jeanne-Agathe, *c)* Anne-Andrée, mariée à Saint-Chèze; et Angélique-Geneviève Boultoyre, mariée le 26 mai 1773 à Saint-Georges d'Oleron avec Charles Bruneau (6 enfants); III. Louis Vignier, marié à Sophie-Constance Vignier, sa cousine germaine, fille de Nicolas et de Suzanne Bouchet, dont : Pierre-Louis, Sophie-Jeanne, et Eutrope-Nicolas Vignier.

—

Le 12 juin, a été célébré à Aix en Provence, dans l'église Saint-Jérôme, le mariage de M. Henri-*Joseph* Bourcy, ingénieur agronome, avocat, secrétaire particulier de son oncle, M. Charles Giraud, premier président à la cour d'Aix, fils d'Edmond Bourcy, juge au tribunal civil de la Seine, décédé le 22 décembre 1894 (voir *Revue*, xv, 91), et d'Antoinette-*Alexandrine* Giraud, avec Mlle Alice Caillat, fille de M. Emile Caillat, avoué à la cour.

Les témoins étaient pour la mariée : son oncle, M. Faure-Dourif, colonel d'artillerie en retraite, et son beau-frère, M. Gaston Berlie, notaire ; pour l'époux : ses oncles, M. Charles Giraud et M. René Bourcy, percepteur à Cormeille en Parisis.

Les journaux d'Aix, la *Vedette* du 16 juin, le *Mistral* du 20, sont remplis de détails sur la brillante cérémonie, sur les jeunes époux, sur leurs familles. A la réception qui suivit le mariage, au bel hôtel d'Albertas, demeure des marquis d'Albertas, mise gracieusement à la disposition de M. Caillat par Mme la comtesse de Serval, née Albertas, un poète provençal, M. E. de Mougins-Roquefort, conseiller-doyen honoraire à la cour, a lu un sonnet où il célèbre les époux, et un autre poète a dit les amours de ce jeune avocat de 26 ans, qui s'éprend, aussitôt débarqué, en janvier, à Aix, de la belle Provençale de 19 ans, et l'épouse en juin :

> Avec ses bruns cheveux pour parure royale,
> De grands yeux éloquents pleins d'un charme achevé,
> Tant de grâce et d'attrait qui la font sans égale,
> Si belle il la trouva qu'il crut avoir rêvé...

—

Le 16, dans l'église Notre-Dame, à Bordeaux, a été bénit par M. l'archiprêtre Castaing, qui a prononcé une fort belle homélie, le mariage de M. Gabriel Lussaud, fils de M. Louis Lussaud, pharmacien à Royan, avec Mlle Elisabeth Lamore. Les témoins étaient : pour l'époux, MM. de Foucaud et Damigny ; pour l'épouse, MM. Chesneau et Defolie, ses oncles.

Digitized by Google

VARIÉTÉS

I

LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES

DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

PENDANT LES VINGT-CINQ PREMIÈRES ANNÉES

Rapport sur les travaux de la société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis depuis sa fondation, par M. l'abbé Bertrand de Cugnac, envoyé sur sa demande à M. le ministre de l'instruction publique à l'occasion de l'exposition de 1900 (1).

La société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, fondée en 1874, a pour but de publier les documents inédits, les pièces et travaux historiques relatifs à la Saintonge et à l'Aunis et aux anciens diocèses de Saintes et de La Rochelle.

C'est une association de personnes de bonne volonté qui travaillent à perpétuer le souvenir d'événements dont leur sol a été le témoin dans les siècles passés, et qui cherchent par de consciencieux récits à faire revivre la mémoire des divers personnages dont la province a le droit de s'enorgueillir.

Pour arriver à ce résultat, il s'agissait d'inviter chacun des membres de la société à recueillir les renseignements inédits relatifs à l'histoire de sa circonscription, afin de préserver de la destruction, en les faisant imprimer, ce qui nous reste des vieux papiers, et ainsi de les conserver, de les multiplier, de les grouper dans un recueil qui les mettrait à la disposition de tous, faciliterait les recherches des travailleurs et donnerait à quelques uns le goût des études historiques. Telle est bien la devise de la société des Archives : *Servare, vulgare ;* c'est le but qu'elle vise depuis vingt-cinq ans et qu'elle a atteint d'une manière remarquable, en publiant, dans cette période de temps, quarante-sept volumes in-8° d'environ cinq cents pages, du plus haut intérêt pour tout ce qui concerne la région ; ce qui prouve, d'un côté, l'activité des sociétaires, et de l'autre, la bonne administration des fonds composés des cotisations versées par les membres et des dons, subventions, allocations donnés par l'état ou le conseil général du département. — C'est en 1870, après l'incendie qui dévora la bibliothèque confiée à ses soins, que M. Louis Audiat eut l'idée de fonder une société qui permit de recueillir, de faire imprimer les manuscrits précieux, afin de soustraire leur texte par la typographie à toute crainte de perte et de destruction. Un comité formé de membres du conseil général, des principaux fonctionnaires, des hommes les plus éminents, les plus instruits du département, fut constitué en avril

(1) Consulter dans le tome II, p. 57, du *Bulletin* de la société le rapport (13 avril 1880) de Célestin Hippeau, secrétaire de la section d'histoire au congrès des sociétés savantes de la Sorbonne, qui a valu à la société un prix de mille francs et une médaille de bronze.

Digitized by Google

1874 ; la société des *Archives* était fondée. Elle obtint l'autorisation préfectorale par arrêté du 5 juin de la même année. Déjà une réunion générale avait eu lieu en mai ; Jules Dufaure, membre de l'académie française, avait été nommé président d'honneur ; M. Louis Audiat, président ; un comité de publication composé d'érudits avait été chargé de choisir les pièces destinées à être imprimées ; ces messieurs montrèrent une telle ardeur qu'ils publièrent, dès le mois de novembre 1874, soit six mois après la constitution de la société, un premier volume de 458 pages.

*
* *

Il serait trop long d'énumérer les pièces de premier ordre publiées par les *Archives* sur les principaux faits de notre histoire locale et sur toutes les villes du département : l'*Histoire de La Rochelle*, par Amos Barbot (3 volumes) ; l'*Histoire du prieuré de Saint-Eutrope* (1 vol.) ; le *Chartrier de Pons* (2 vol.) ; celui de *L'échevinage de Saint-Jean d'Angély* (2 vol.) ; les *Chartes de l'abbaye de La Couronne ;* le *Cartulaire de l'abbaye de La Grâce-Dieu et de Notre-Dame de Charon en Aunis* (1 vol.) ; de *La Trinité de Vendôme* (1vol.) ; ce qui est relatif à la Saintonge (1 vol.) ; de *L'aumônerie de Saint-Gilles de Surgères ;* les pièces pour l'*Histoire de Jonzac* (1 vol.), pour *Le chapitre de Saint-Pierre de Saintes*, pour *L'abbaye de Sainte-Marie de Saintes*, de la *Commanderie du temple à La Rochelle ;* un volume consacré tout entier à *L'instruction primaire avant 1789*, etc., de telle sorte qu'il est impossible de parler de l'histoire et des antiquités du département sans consulter les volumes publiés par la société des *Archives*, dont les patientes recherches ont élucidé beaucoup de points obscurs, fait connaître quantité de faits dont le souvenir avait disparu et qu'il importait de rappeler.

Ce qu'il faut encore noter, ce qui constitue pour le chercheur un instrument de travail incomparable, ce sont les tables onomastiques qui terminent chaque volume. Au bout de cinq ans, une nouvelle table chronologique met par ordre de siècles à la disposition des travailleurs tous les documents dispersés dans les volumes précédents, en attendant qu'une table générale vienne compléter ce magnifique ensemble, qui formera une encyclopédie de l'histoire de la Saintonge et de l'Aunis, pour mieux dire encore, une page de l'histoire vraie de la France sous l'ancien régime.

*
* *

Pour donner une idée des services rendus par la société des *Archives*, il est bon de faire remarquer qu'elle a dépensé, depuis vingt-cinq ans, plus de 100.000 francs à faire imprimer ses quarante-sept volumes d'histoire locale, plusieurs centaines de pièces d'archives éditées avec soin, classées avec ordre, enrichies de notes savantes, sur les villes, châteaux, prieurés, ab-

Digitized by Google

bayes, communautés, institutions hospitalières de la généralité de La Rochelle, des pays d'élections de Saintes, Cognac, Saint-Jean d'Angély. L'importance de ces publications la place au premier rang des sociétés savantes qui se préoccupent de l'avancement des sciences historiques; elle a reçu de toutes parts des éloges mérités sur l'excellence de ses travaux justement appréciés. Le conseil général, dans ses rapports annuels, la reconnait comme étant « l'honneur du département, » le modèle des sociétés de province; elle se livre, dit le rapport de M. Dupon, député, « à des travaux remarquables. » Ailleurs on loue la précision, la sûreté d'informations, l'érudition qui se rencontrent dans ses publications, son respect de l'exactitude jusque dans les plus petits détails de noms, de dates, d'orthographe. »

Ce sont ces qualités réelles qui ont plusieurs fois attiré l'attention du ministre de l'instruction publique sur la société des *Archives* et qui lui ont valu des distinctions méritées. Dès le 17 janvier 1876, elle obtenait, sur la proposition du comité des travaux historiques, un des trois prix de mille francs accordés, chaque année, aux sociétés savantes. Dans la séance du 3 avril 1880, le secrétaire du comité des travaux historiques lut un rapport très flatteur pour la société, dans lequel il faisait ressortir le soin, l'exactitude avec lesquels les documents étaient publiés; il louait la variété, l'importance des matières et l'érudition des auteurs qui les avaient enrichies de notes très claires pour en expliquer le texte. Depuis, elle a obtenu des subventions de 300, 400, 500 francs; le conseil général lui vota, pendant plusieurs années, une allocation de 300 francs par an, ce qui permit de publier jusqu'à trois volumes dans une année, de faire reproduire des sceaux, des pièces intéressantes, notamment des lettres d'indulgences si fameuses au XVIe siècle, de nombreuses inscriptions épigraphiques, des sculptures, de faire faire des copies à la bibliothèque et aux archives nationales, voire en Angleterre, à Saint-Pétersbourg, et de mettre ainsi à la disposition des érudits des documents peu accessibles.

La société des *Archives* a encore obtenu un prix à la Sorbonne en 1886, au concours des sociétés savantes, une médaille d'argent à l'exposition universelle de 1889, des médailles de bronze, d'argent, d'or à diverses expositions de province, à Rochefort, à Bordeaux, etc.; enfin, le décret du 2 juin 1886 l'a reconnue comme établissement d'utilité publique, faveur qui s'accorde assez difficilement.

*
* *

A côté des volumes de pièces inédites, la société des *Archives* publie encore un *Bulletin* bimestriel qui sert de lien entre les sociétaires, leur permet de communiquer entre eux, d'imprimer leurs travaux, de publier certaines pièces moins importantes qui n'auraient pu être insérées dans le volume annuel. Il facilite ainsi les études et les recherches de tous ceux qu'intéressent la

Digitized by Google

science, l'histoire, l'archéologie. Non seulement cet organe si utile entretient la vie, l'activité de la société, mais il est un instrument merveilleux pour relever les erreurs historiques au fur et à mesure qu'elles se présentent, pour maintenir les droits de l'histoire, les vraies méthodes de travail.

Il serait trop long de dire tout le bien fait par la société des *Archives* sous ce rapport, les services rendus à l'histoire par la discipline sévère du bureau qui exige l'exactitude rigoureuse des références, la preuve de ce qu'on avance, méthode vraiment scientifique dont les résultats sont de plus en plus appréciables. On n'ose plus, dans notre région, se livrer à toutes ses fantaisies historiques par crainte de voir relever ses erreurs dans la *Revue*. C'est cette crainte salutaire qui a renouvelé l'étude de l'histoire dans notre pays et tient dans une sage réserve les auteurs imprudents qui voudraient reproduire les imaginations et les récits des romanciers. Aussi tout ce qui tient une plume en Saintonge doit tenir compte du *Bulletin*, dont l'autorité ne saurait être méconnue. Il est en outre une mine très précieuse de documents, de notes, de renseignements de toutes sortes : actes d'état civil (morts, mariages), généalogies de personnes et de familles notables, comptes rendus de livres, d'ouvrages écrits par des Saintongeais ou parlant de faits d'histoire locale ; poètes anciens ou modernes, célèbres ou inconnus; artistes dont les œuvres ont quelque notoriété, voyageurs illustres comme René Caillié, explorateurs, inventeurs, médecins, avocats, sont étudiés tour à tour, pourvu qu'ils appartiennent de près ou de loin au territoire charentais. Les écrivains de l'avenir trouveront dans ces pages, avec pièces à l'appui, toutes facilités pour entreprendre d'écrire l'histoire de la Saintonge et de l'Aunis.

*
* *

Le *Bulletin* réunit, condense, emmagasine, selon l'expression de M. Léopold Delisle, tout ce qui peut être utile ou intéressant à savoir maintenant, tout ce qui sera avantageusement consulté dans l'avenir. Il glane dans les revues, dans les journaux, dans les livres publiés en France ou à l'étranger, tous les renseignements qui peuvent servir aux chercheurs, les tenir au courant et fournir des indications au travailleur isolé.

Parmi les principaux travaux publiés par le *Bulletin* de la société des *Archives* nous pourrions citer entre autres : l'entrevue de Philippe le Bel avec Bertrand de Goth dans la forêt d'Essouvert, inventée par Villani ; l'empoisonnement de Charles de Guienne et de la dame de Montsoreau ; l'histoire du régiment de Champagne, *Campani*, à l'île de Ré ; l'histoire si humoristique du dernier marquis de Montandre, l'huissier Giroux dit de Brosse, faussaire enfin démasqué ; le capitole de Saintes réduit à l'état de château fort ; l'excellente étude de M. d'Aussy sur la Saintonge pendant la guerre de cent ans, qui rectifie bon nombre d'erreurs commises par les historiens régionaux et

Digitized by Google

mérite d'être rapprochée, à la fois comme récit et comme discussion, de l'étude si bien faite sur les campagnes de Du Guesclin en Saintonge ; une série d'articles intéressants sur Eléonore Dexmier d'Olbreuse, duchesse de Brunswick ; Fénelon en Saintonge et la révocation de l'édit de Nantes ; la fronde à Cognac ; l'étude détaillée et très complète des stations néolithiques et paléolithiques du bassin de la Charente ; les fouilles du cimetière mérovingien de Biron ; Guiton et la prise de La Rochelle (1628) ; les loges maçonniques de Rochefort, Saintes, Cognac ; Guillotin et la guillotine ; la bibliographie de Palissy et de ses figulines ; les faïences saintongeaises ; Samuel Champlain le fondateur de Québec, etc.

*
* *

Désireuse de réveiller dans notre province tous les patriotiques souvenirs, la société des *Archives* a pris l'initiative de fêtes populaires qui font connaître aux populations les grandes choses accomplies sur leur sol par leurs aïeux, les événements historiques qui se sont passés sur cette terre même qu'ils habitaient et dont, bien souvent, il ne reste plus qu'une légende fantaisiste. Dans moins d'un an, la société fêta la victoire de saint Louis à Taillebourg ; Samuel Champlain à Saintes, dans une fête splendide à laquelle s'associèrent les habitants de Saintes, heureux de faire un cordial accueil à ces Français du nord, Saintongeais d'origine, représentés par M. Favre, spécialement délégué à cet effet par les Canadiens. La société voulut encore rappeler par un monument le souvenir du combat des sept preux à Montandre, le 19 mai 1402 ; le siège de la tour de Broue, en 1372, par Du Guesclin.

Pour vulgariser davantage encore le goût des études historiques, la société des *Archives* organise, chaque année, des réunions publiques dans les principales villes du département, moyen excellent d'attirer l'attention sur les points particuliers de l'histoire locale, sur les monuments et les archives. De plus elle fait, chaque année, une excursion aussi agréable qu'instructive vers un des points marqués du département ou lieux circonvoisins. C'est ainsi qu'on a visité le camp préhistorique du Peu Richard avec M. de Mortillet ; Sanxay avec le père de La Croix, le théâtre romain des Bouchauds, l'abbaye de Bassac, le château de La Rochefoucauld, les grottes de Rencogne, le château de Boutteville, Moëze et Soubise, Brouage, la petite ville si pittoresque de Saint-Emilion, l'île d'Oleron, Niort, etc.

*
* *

En résumé, la société des *Archives* prouve sa vitalité par le nombre de ses œuvres, par l'activité de ses membres, par ce besoin d'expansion qui la porte à communiquer au dehors le trésor de sciences qu'elle possède, l'amour de la vérité historique qui l'anime et dont elle voudrait voir le goût se répandre

Digitized by Google

autour d'elle. Commencée avec cent cinquante adhérents, elle en compte aujourdui 450 parmi lesquels se trouvent des hommes éminents, réputés par leur science et leurs travaux. Elle peut se rendre le témoignage que ses efforts n'ont pas été stériles et qu'elle a bien mérité de l'histoire et de la France.

BERTRAND DE CUGNAC.

—

II

LES BRETINAULD DE MÉRÉ ET DE SAINT-SEURIN

Seigneurs de Saint-Aubin en Bretagne, de Plassay, du Puy-Pampin, de Faye, de La Bruchardière, de Fronsac, d'Allas-Bocage, de Beauregard-Chaillevette, de Restaud, du Banchereau, de Ponsoreau, de la viguerie de Mortagne, de Chenac, de Méré, barons de Saint-Seurin d'Uzet en Saintonge. *De sable à 3 hures de sanglier d'argent, 2 et 1*, selon l'*Armorial de France*.

I. Dans les premières années du xve siècle, Alexandre Bretinauld, capitaine au château de Nantes, s'intitule seigneur de Saint-Aubin et se qualifie d'écuyer.

II. Son fils Yvon, seigneur de La Court, épousa Marie Ruery. Ils testèrent le 12 mars 1484 devant Brunet, notaire royal à Rennes, et partagèrent entre

III. Gilles, François et Marie. Ces deux derniers qui étaient les aînés restèrent en Bretagne. Gilles, seigneur de La Bruchardière, de Fronsac, de Faye, se maria contre le gré de ses parents, à La Rochelle, où l'on trouve des Bretinaud dès la fin du xve siècle. Pair de La Rochelle, il fut élu échevin le 12 mars 1518 et mourut en 1554. Le 7 juin 1517, maître Gilles Bretinauld, pair et bourgeois de La Rochelle, rend par procureur hommage au roi pour sa seigneurie de Fronsac pour lui et pour Antoine de Montberon. Il eut de Marie Mathon, dame de Faye et de Beauregard, Gilles II qui suit.

IV. Gilles II, seigneur de La Bruchardière, de Fronsac et de Faye, enquêteur en 1547, conseiller au présidial en 1552, succéda à son père en 1554 dans sa place d'échevin. En 1555 il acheta de Marguerite de Montberon l'hôtel d'Huré, bâti par le maire Mérichon, et où avaient logé le duc de Guienne en 1467, Louis XI en 1472, François Ier en 1518 et 1543. Le 14 septembre 1565, Charles IX logea chez l'enquêteur Gilles Bretinauld, sieur de Faye et de La Bruchardière, échevin. (Voir *Ephémérides rochelaises*). Il mourut un peu avant 1580. De son premier mariage avec Huguette Vidallot, il eut quatre enfants : 1° Gilles, qui a formé la branche des seigneurs de Faye ; 2° Marie, mariée d'abord à Jean de La Garde, puis à François Lescat, dont probablement plusieurs enfants ; 3° Rose, épouse de Mathurin Baudoin, conseiller du roi au présidial de La Rochelle ; 4° Huguette, unie à Georges Maynard. De son second mariage avec Marie Moulinier, fille de noble Guillaume Moulinier, il eut

Digitized by Google

trois enfants : Antoine, qui suit; Louis, sieur des Tourettes, sans postérité, et Marie qui épousa honorable homme Mathurin Macé, avocat au siège présidial de La Rochelle. Marie Moulinier, le 1er avril 1581, disposa de ses biens entre ses enfants et fit divers legs aux ministres et aux pauvres de l'église réformée et aux filles des marins de La Rochelle.

V. Antoine, seigneur de Plassay, du Puy-Pampin, de Magésie, épousa d'abord (6 août 1567) Nicolle Farnoulx, fille de noble Charles Farnoulx, pair et échevin de Saintes, et de Jeanne Le Moyne, dont il eut : 1° Pierre et 2° Esther, morts sans postérité : Pierre, baptisé au temple de Saintes le 9 janvier 1574, eut pour parrain et marraine Jean Guibaud, avocat au présidial de Saintes, et Marguerite d'Aguesseau, veuve d'Arnaud Moyne, aussi avocat; 3° Jehan, qui continua la descendance. Il épousa ensuite en 1593 Marie Girard, veuve de Henri Le Moyne, sieur de La Massonne. Antoine fut avocat à Saintes, puis au parlement de Paris, il était protestant; il rendit hommage au roi (31 décembre 1591) par procureur pour sa terre de Magésie en la paroisse de Corme-Royal. Les percepteurs de taxes le mirent sur leurs rôles ; il produisit ses titres de noblesse, et un arrêt de la cour des aides (1590) le déclara noble d'extraction et exempt des tailles. Ses fils Jean et Pierre se partagèrent sa succession le 17 juillet 1604.

VI. Jean, fils d'Antoine, seigneur de Pampin, Plassay, Magésie, baron de Saint-Seurin, épousa d'abord (1er septembre 1605) Suzanne, fille de noble Claude de Puyrousset, pair et échevin de La Rochelle, et d'Anne Gouault. Suzanne apportait en dot 18.000 livres d'argent, somme importante. Leur fille Elisabeth épousa, le 13 décembre 1619, Henri de La Mothe-Fouqué, baron de Saint-Seurin et de Tonnay-Boutonne ; en deuxièmes noces Jean épousa, le 14 septembre 1615, Françoise Buhet dont il eut : 1° Jeanne, dame de Pampin, née le 15 janvier 1621 et baptisée au temple de Saintes, épouse de Louis Regnier, chevalier, seigneur de Vaujompe, et 2° Jean II, qui suit. Jean Ier acheta de son gendre la baronnie de Saint-Seurin et la viguerie de Mortagne, le 6 avril 1630, pour 127.000 livres, prit aussitôt possession et s'installa au château de Saint-Seurin. Il acheta de Michel Raoul, évêque de Saintes, le droit de lods et ventes, continua cependant à rendre hommage aux évêques de Saintes. Ainsi fit-il le 10 décembre 1643 à Jacques Raoul et son fils à Louis de Bassompierre en 1669. Il acheta (10 décembre 1654) de Charles de Lessare la seigneurie du Banchereau sur les bords de la Gironde, moyennant 35.000 livres. Zélé calviniste, il érigea le temple (voir Rainguet), eut des démêlés avec les La Trémoille et les habitants de Saint-Jean d'Angély pour des marais qu'il possédait sur la Boutonne, et mourut vers le milieu du XVIIe siècle.

VII. Jean II, seigneur de Plassay, du Banchereau, de la viguerie de Mortagne, baron de Saint-Seurin, fut d'humeur guerrière comme son père et son beau-frère, puis se radoucit. En 1606, un Hollandais, Homfroy Bradeley, avait entrepris le desséche-

Digitized by Google

ment des marais de la Boutonne ; il échoua faute de ressources. Jean en 1656 conclut avec les entrepreneurs Samuel Massonneau et Pierre Thévenin un traité pour dessécher les marais et les mettre en culture dans 3 ans, moyennant abandon aux entrepreneurs des 3/4 des terrains desséchés. Tentative avortée. Epousa (3 novembre 1637) Marie Pastru dont il eut en dot 50.000 livres dont 30.000 livres en or le jour du mariage, et 3 enfants : 1° Henri, qui suit ; 2° Hector, mort sans postérité, et 3° Elisabeth qui épousa Henri d'Escodeca de Boise, seigneur de Mirambeau, qui prenait le titre de marquis de Pardaillan, et fut capitaine d'une compagnie de chevau-légers. Jean testa en 1672 ; sa succession ne fut réglée qu'en 1684, à la mort de Marie Pastru qui décéda, après 1680, chez sa fille à Mirambeau. Il mourut à Saint-Seurin en 1680.

VIII. Henri Ier, seigneur de Chenac, de Beauregard-Chaillevette, baron de Saint-Seurin, né en 1647 ; à vingt ans, capitaine d'une compagnie au régiment de Jonzac en 1668, puis dans les régiments de Vignolles et de Martel. En 1668, à Agen, dans une orgie avec ses camarades il lacéra d'épée et de couteau quelques tableaux pieux. Le parlement de Guienne siégeant à Marmande, condamna à mort (10 juillet 1668) Henri et ses compagnons, le capitaine La Pomerade, le chevalier Vagraux et le lieutenant de Marignac, « être brûlés vifs, 20.000 livres d'amende envers le roi, 4.000 livres pour l'achat et l'entretien d'une lampe à perpétuité devant l'autel de Notre-Dame de la ville d'Agen et pour y faire dire une messe chaque jour de mardy » On recourut à la clémence royale. La jeunesse de Henri de Bretinauld plaida pour lui. Des lettres de grâce (janvier 1678, Saint-Germain en Laye) commuèrent en 60 livres de rente annuelle et perpétuelle au profit des nouveaux convertis de la Saintonge. Henri épousa : 1° Claude de Saint-Légier, fille de Jacob, écuyer, seigneur de Beauregard, et de Madeleine Pastru, veuve de Pierre Le Moyne, seigneur de La Massonne, et fille de noble Isaac Pastru, docteur en théologie, et d'Hélène de Pirson. (Jacob était fils de Jacob Ier de Saint-Légier et de Claude d'Angliers, qu'il avait enlevée ; il fut condamné à mort pour ce fait, s'expatria, revint à la mort de Claude d'Angliers, président du présidial de La Rochelle, qui ne le voulait pas pour gendre, fit valider (19 mai 1621) son mariage avec le consentement de Françoise de Roger, sa belle-mère, après lettres de grâce d'avril 1621). Armes des Saint-Légier : *De gueules à la croix écartelée d'argent et d'azur, cantonnée de 4 fleurs de lys d'or.* De ce premier lit, Henri eut 4 enfants : 1° Alexandre, qui suit ; 2° Jean, seigneur de Chenac et de Beauregard, aîné, mort sans postérité ; 3° Ambroise, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, décédé le 10 septembre 1713 ; 4° Victoire, née en 1683, morte le 27 décembre 1761, inhumée dans l'église de Chenac, épouse de Paul d'Asnières, écuyer, seigneur de La Chapelle et du Breuil, paroisse de Floirac, où il demeurait, capitaine au régiment d'Anjou. (*D'argent à 3 croissants de gueules en pal*). Devenu veuf, Henri épousa (avril 1692) Angélique de Verteuil, fille de Pierre, seigneur des Gran-

Digitized by Google

ges, et de dame Henriette de Lisle, dont 4 enfants : 1° Joseph, seigneur de Forest et d'Argenteuil, épousa Thérèse Bérauld du Pérou (*D'azur à 3 chevrons d'or accompagné de 3 étoiles d'argent 2 et 1*) qui, veuve, fut convoquée en 1789 à Saintes pour les états généraux ; leur fille unique. Jeanne-Henriette-Céleste, dame de Forest et d'Argenteuil, épousa (9 juin 1756) Pierre-André Achard-Joumard de Balanzac, vicomte de La Brangelie (*Coupé au 1er d'argent à 3 fasces de gueules surmontées de 3 deltas de sable 2 et 1 entrelacés l'un dans l'autre*, qui est Achard ; à *3 annelets d'or 2 et 1*, qui est Joumard). Issue de ce mariage, à Saintes (15 février 1763), Anne-Constance épousa (24 juillet 1780) Claude-Jean-Baptiste Turpin de Jouhé et mourut en 1787 ; dont : 1° Elisabeth-Julie-Constance de Turpin, épouse de son cousin germain (1799) Charles, vicomte de Turpin de Jouhé, seigneur du Meung ; ils eurent 4 enfants ; 2° Gabriel, seigneur de Méré, épousa (20 septembre 1721) Marie-Marthe Mauchen et fut la tige des seigneurs de Méré (voir plus bas) ; 3° Pierre-Honoré, seigneur de Chauvet, de La Tuilerie, de La Brousse, né en 1698, épousa (20 février 1719) à Sainte-Colombe de Saintes, Anne-Charlotte Grégoireau, fille de Charles et de Françoise Pichon ; d'où Françoise, Thérèse et Joseph mort sans enfants. Thérèse, née le 7 janvier 1720, épousa François-Raymond Bouet du Portal en 1758 (voir La Morinerie). Anne-Charlotte mourut à Saintes âgée de 71 ans, inhumée à Saint-Michel (2 février 1751) ; 4° Henriette-Céleste, veuve, testa le 2 juillet 1761, mariée vers 1709 à Henri-François d'Asnières, seigneur en partie de La Chapelle, dont Henri-Paul, comte d'Asnières, seigneur de La Chapelle, de Saint-Denis, de Chauvignac, colonel des milices gardes-côtes, marié le 16 octobre 1743 à sa cousine germaine, Marie-Anne d'Asnières, dont Léon, comte d'Asnières, né le 31 octobre 1752, mort en 1809 sans postérité légitime. Une fille naturelle épousa Frédéric de Lacroix du Repaire. Henri Ier Bretinauld testa en 1705 avec un codicille (28 juin 1707) nommant Alexandre tuteur des enfants du premier lit et Jehanne de Verteuil du second ; recommanda de les élever dans la religion catholique. Lui-même Henri avait abjuré le protestantisme et avait été baptisé par Guillaume de La Brunetière, évêque de Saintes. Sa sœur, Mme de Pardaillan, qui refusa, fut forcée de s'expatrier en 1689 ; lui fut mis en possession de ses biens par arrêts des 30 mai et 17 septembre 1690. Mort en 1707.

Alexandre II épousa (15 avril 1709), à Saint-Maur de Saintes Marie-Anne Gentil de Brassaud, fille de Seguin Gentil, sieur de Varzay, de Brassaud, de La Font, de Saint-Christophe, etc., et de Marie Pannetier, fille elle-même de Louis Pannetier et de Suzanne Geay ; dont un fils, Henri, deuxième du nom, né le 3 mars 1713, porta, comme les fils aînés depuis Henri Ier, du vivant de leur père, le titre de sieur de Chenac. Alexandre mourut jeune (31 décembre 1718).

Henri II, sieur de Restaud, Beauregard-Chaillevette, Le Banchereau, la vigerie de Mortagne, baron de Saint-Seurin, entra dans la carrière des armes. En 1731, à peine âgé de 20 ans,

Digitized by Google

il fut lieutenant d'artillerie ; en 1733, lieutenant de vaisseau. (Lettre de Maurepas, datée de Versailles, 10 juin 1733, très flatteuse). Il épousa, par dispense de Benoît XIV, sa cousine germaine Anne-Françoise Gentil, fille de Seguin et de Henriette Michel de La Lande, à Restaud (12 mai 1742), dont 2 enfants: Henri III, qui suit, et Marie-Pélagie, mariée (12 janvier 1773) à Jean-Louis de Guitard de La Borie, baron de Rioux, seigneur de Boisbernard, capitaine de vaisseau, mort le 3 janvier 1788. Henri testa le 7 mai 1776 en son hôtel à Saintes, sur la place Saint-Pierre ; le 7 mai 1778, il mourut; 100 messes furent célébrées dans chacune des églises de Saint-Seurin, Chaillevette, Chenac, Restaud et chez les cordeliers de Saintes, où il fut enterré. A chacune il légua cent livres.

Henri III, baptisé le 26 septembre 1743, à 16 ans, est cornette au régiment d'Archiac, compagnie de Montalembert, plus tard il servit dans la marine avec distinction; le 23 décembre 1774, épousa Marie-Thérèse Froger de L'Eguille, fille de Michel-Joseph, chevalier, seigneur de L'Eguille, Le Breuil, Chatenet, Ardillière, lieutenant général des armées navales, commandeur de Saint-Louis ; bénédiction donnée le 23 décembre par Henri-Louis d'Isle, curé de Champagnolles, cousin des époux. La baronnie de Saint-Seurin estimée dans le contrat 179.000 livres. Marie-Thérèse apporta 40.000 livres de son père, mort à Angoulême le 5 septembre 1772. Ils moururent d'épidémie : Henri le 13 et sa femme le 6 juin 1782, laissant 3 enfants : Henri, qui suit ; Marie-Pélagie et Anne-Marie, jumelles. La dernière morte jeune ; l'autre épousa, le 23 janvier 1797, son cousin germain, Henri-Louis-Frédéric de Guitard de La Borie, mort le 29 mai 1851 ; elle mourut en 1820.

Henri IV, né le 31 décembre 1776, échappa à la révolution et conserva une partie de son patrimoine sous la tutelle de Turpin-Balanzac, son cousin, et du comte de Mornac ; il épousa, le 10 mai 1796, Marie-Antoinette-Amédée de Marbotin de Conteneuil, fille de François-Laurent-Amédée, baron de Conteneuil, premier président de la cour de Bordeaux sous la restauration, commandeur de la légion d'honneur, et de Marguerite de Chavaille de Fougères (château de Conteneuil, paroisse d'Arces) ; dont 6 enfants : 1° Frédéric-Henri-Joseph-Amédée, né à Conteneuil le 27 février 1799, qui suit ; 2° Amédée-Joséphine-Pélagie-Henriette, née à Conteneuil le 8 mars 1797, morte à Saint-Seurin le 15 septembre 1812 ; 3° Zoé-Armande-Cécile-Henriette, née le 22 novembre 1800, morte le 9 octobre 1819 ; 4° Lucie-Victoire, née le 18 février 1804, morte le 17 mai 1817 ; 5° Louis-Victor-Amédée, né le 7 septembre 1808, mort en 1825 ; 6° Henriette-Marie-Cécile, née en 1820 et morte en novembre 1821.

Henri V, baron de Saint-Seurin, épousa en 1823 Céleste-Eugénie Dupuch, fille de Guillaume Dupuch et de Lucie Bonnin, qui avait 2 frères : François, marié à Ernestine Caze, et Antoine-Adolphe, nommé évêque d'Alger en 1838, démissionnaire en 1846, mort à Bordeaux en 1856. Deux enfants : 1° Amédée-Jean-Henri-Marie, né le 10 août 1824, marié le 24 avril 1850 à Marie-

Digitized by Google

Alix de Verthamon, née le 28 juillet 1829, fille de Martial-Maurice-Edmond, marquis de Verthamon, et de Marie-Jacquette-Amélie de Piis (*Ecartelé, au premier de gueules, au lion passant d'or*, qui est Verthamon ; *aux 2 et 3, cinq points d'or équipolé à 4 d'azur ; au 4e de gueules plein*) ; 2° Henriette-Jeanne-Marie-Cécile, née le 6 mai 1826, morte le 26 mars 1866, et mariée le 22 avril 1845 à Louis-Marie de Peyrecave de Lamarque, fils de Louis, brigadier des gardes du corps, chevalier de la légion d'honneur, maire de Condom, mort le 29 novembre 1842, et de Marie-Jacquette de Minvielle, morte le 24 novembre 1857 (*D'or à l'arbre de sinople, accosté de deux canes essorantes et affrontées de sable, au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or*) ; dont : 1° Gaston, né le 3 décembre 1846 ; 2° Georges, né le 27 janvier 1848 ; 3° René, né le 18 décembre 1849 ; 4° Henri, né le 23 février 1855 ; 5° Alix, née le 24 août 1857.

Branche de Méré.

I. Gabriel, écuyer, seigneur de Méré et de Ponsoreau, 2e fils d'Henri Ier et d'Angélique de Verteuil, épousa, le 20 septembre 1721, Marie-Marthe Mauchen, dont : 1° Henri-François-Hector, né le 5 septembre 1728, mort sans postérité ; 2° Marie-Marthe, morte sans alliance, eut le fief de Méré ; 3° Joseph-Gabriel. Le 28 décembre 1775, acte passé au logis noble de Ponsoreau, paroisse d'Epargne, par lequel Marie-Marthe Mauchen, veuve de Gabriel de Bertineau, écuyer, seigneur de Méré et de Ponsoreau, et Marie-Marthe, leur fille, afferment à François Gaborit, marchand à Mortagne, la seigneurie et terre de Méré, située en les paroisses de Mortagne, Boutenac, Saint-Seurin, Chenac et autres.

II. Joseph-Gabriel, né à La Boucauderie le 5 février 1723, épousa : 1° le 5 novembre 1753, Henriette Guenon de La Tour, fille de Jacques Guenon, seigneur de La Tour et des Mesnards, et d'Esther Raboteau de Puygibaud ; 2° Rose Paillot de Beauregard, née à Saintes le 15 décembre 1736, dont un fils, qui suit.

III. Joseph-Gabriel-Dominique, capitaine de cavalerie, émigra ; rentré en France, épousa, le 4 août 1809, Françoise-Félicité-Victoire de Folin, fille d'Alexandre, marquis de Folin, et de Louise de Montmorillon ; elle mourut le 27 juillet 1827 et eut 4 enfants : 1° Eugène-Joseph-Ferdinand, né le 9 janvier 1813, mort sans alliance le 23 février 1852 ; 2° Louis-*Victor*, marié le 28 octobre 1841 à Hélène de Cumont, fille de Joseph-Marc-Antoine-Timothée et d'Isaure de La Taste ; 3° Louis-*Théophile*, né le 8 octobre 1819 à Chaniers, décédé à Saintes le 15 août 1896 (*Revue*, XVI, 323), marié le 7 avril 1856 à Louise-Antonine de Puyguyon, dont : *a*. Marie-Louis-Raoul, mort en 1857 ; *b*. Marie-Louise-Jeanne-Pauline, mariée à Abel de Bretinaud, son cousin germain ; *c*. Marie-Victoire-*Gabrielle*, née le 1er février 1864, mariée le 7 décembre 1892 à Anatole de Berranger ; 4° Alexandrine-Marie-Paule, née le 5 octobre 1810, mariée le 24 fé-

Digitized by Google

vrier 1829 à Henri-Auguste Martin de Bonsonge, dont : a. Henri-Joseph-*Anatole*, capitaine de frégate, marié, le 21 février 1876, à Jeanne-Marie-Adélaïde de Coffinières, fille du général Coffinières de Nordect, mort à Dakar le 7 septembre 1881 (voir *Revue*, III, 182, et XVIII, 20); *b*. Louis-*Henri*, mort le 6 juin 1891 (*Revue*, XI, 253); *c*. Laure ; *d*. Berthe. Gabriel-Joseph-Dominique est mort le 18 juillet 1838.

Louis-*Victor* eut : 1° Marie-Angélique-Anne, née le 24 juin 1844, mariée le 10 avril 1866 à Raymond-Adrien du Poërier de Portbail, dont : a. Marie-Sidonie-*Yvonne*, née à La Boucardrie (Chaniers) le 7 août 1871, mariée à Saintes le 7 août 1895 à Raoul de Bellisle de Murat (Voir *Revue*, XV, 424) ; *b*. Robert, prêtre ; *c*. Louis, receveur de l'enregistrement ; *d*. Fernand, officier de douanes, et *e*. Marie ; 2° Marie-Eugène-*Abel*, né le 25 décembre 1848, marié, le 20 avril 1880, à sa cousine germaine Marie-Louise-Jeanne-Paule Bertinauld de Méré, dont : Marie-Louise-Hélène, née à Saintes le 26 mars 1881, morte le 9 avril ; *b*. Marie-Paule-*Suzanne*, née à Saintes le 10 avril 1882 ; *c*. Henriette-Marie-*Edith*, née le 8 mai 1894.

*
* *

Saint-Seurin, village sur la Gironde, est surnommé d'*Uzet*, des chênes verts, yeuses, qui couvraient la falaise. Sur la colline qui domine au sud le village, sont des vestiges d'une villa romaine et des débris romains au lieu dit Le Roc ; traces de la voie qui allait de Mediolanum à Burdigala. Le port est distinct du village. Entre les deux, est le château seigneurial, fossés de 15 mètres de profondeur, 30 de largeur ; épaisses murailles. Des boulets de fer de 20, 25 et 34 livres ont été trouvés dans les murailles. Les poutres du château sont criblées de projectiles. Position fort élevée sur la Gironde, en face du Médoc. La première mention de Saint-Seurin d'Uzet est du XIV° siècle. Le dimanche en l'octave de la Saint-Barthélemy, l'an 1337, Adhémar d'Archiac achète de Pons de Mortaignc, vicomte d'Aunay, moyennant 300 livres, le droit de haute, basse et moyenne justice pour sa seigneurie de Saint-Seurin et la viguerie de Mortagne qui en dépendait. Le 2 mars 1600, Jeanne Boudereau, coupable d'infanticide, fut condamnée par le juge ordinaire de la châtellenie de Saint-Seurin « à être, disent les archives du château, pendue par le col devant la halle du bourg de Saint-Seurin d'Uzet, avec un écriteau sur le front relatant son crime. Son corps fut exposé suivant la coutume au carrefour du grand chemin de la châtellenie. » En outre, elle fut condamnée à 12 sols d'amende et aux frais. Appel devant le parlement de Bordeaux. Le jugement fut maintenu le 2 mars 1601 et l'exécution eut lieu.

Au commencement du XV° siècle la seigneurie passa aux Sainte-Maure, famille originaire de Touraine qui se divisa en 5 branches (Anselme Moréri). C'est à la 2°, celle des seigneurs de Jonzac et de Montausier, qu'appartint Saint-Seurin. Arnauld de

Digitized by Google

Sainte-Maure, sieur de Montausier, Jonzac, Mosnac, etc., épousa vers 1400 Perrette Marchand, dame de Marcilli, de La Gravelle, de la viguerie de Talmont, fille de Pierre Marchand, prévôt des marchands de Paris,et veuve d'Aymar d'Archiac qui lui avait sans doute transmis la seigneurie de Saint-Seurin : car, peu d'années après, son fils s'en intitule seigneur. En 1469, par suite d'un partage devant Jolly, notaire royal à Mortagne, entre Renauld de Sainte-Maure et sa sœur Marguerite, veuve de Jean de La Mothe-Fouqué, Saint-Seurin resta à Marguerite. Partage confirmé par le parlement de Bordeaux, 21 juillet 1487. Marguerite obligea les pêcheurs du port à lui payer par an et par bateau 20 sols parisis (Archives du château). Marguerite et Jean de La Mothe-Fouqué eurent deux fils : Jean et Guillaume. Jean eut René, père de Marguerite et de Madeleine de La Mothe qui épousa Jacques de Saint-Rémi; Guillaume eut Guy, Jean et Catherine. Le 31 septembre 1534, après la mort de Guillaume, Jean, représenté par René son fils Guy en 1536 (1er février), écuyer, seigneur de Saint-Seurin, Monac, terre et viguerie de la principauté de Mortagne,et Jean, fils de Guillaume, se partagèrent la succession de Marguerite, leur mère et grand'mère (Archives du château) dont le mari, Jacques de Saint-Rémi, la vendit (19 janvier 1584) à son cousin Charles de La Mothe-Fouqué. Charles acheta la terre, du consentement de sa femme Jeanne de Belleville, par contrat passé devant Savary, notaire royal à Saintes. Les La Mothe-Fouqué sont originaires de Normandie. Vers la fin du XVIe siècle, Charles embrassa la réforme. Son fils Henri fut un des soutiens du protestantisme en Saintonge. En 1621 il ravagea l'île d'Oleron, prit Royan. Louis XIII ayant repris Royan en 1622, Henri s'engagea dans l'armée royale et obtint la liberté de son frère, de son cousin et de son beau-frère Jean Bretinauld faits prisonniers par les catholiques. Il mourut en 1677 (*Biographie saintongeaise*). Un siècle plus tard, pendant la guerre de sept ans, à la bataille de Prague, Henri-Auguste Fouque, baron de La Mothe, commandait l'aile gauche (Voir *Biographie* de Feller). Le 23 juin 1760, à la bataille de Landshut, il fut fait prisonnier et mourut le 2 mai 1775 à Brandebourg.

C'était une seigneurie importante. Le partage de 1584 lui attribue la viguerie de Mortagne, les terres de Champnac, le petit Champnac, la Tuilerie, Saint-Denis, la terre de Courdouzil de Beauchêne, La Brousse, des terres dans Epargnes, Barzan, la Forêt, etc. De Saint-Seurin dépendait la seigneurie du Banchereau, que Charles Lesseau vendit à Jean II Bretinauld (10 février 1654) pour 35.000 livres (Archives du château).

Henri de La Mothe-Fouqué le premier est qualifié baron de Saint-Seurin dans un contrat de partage de la succession de son père et dans l'acte de vente de la seigneurie à son beau-frère Bretinauld. Ce titre a toujours été depuis pris par les Bretinauld. (Voir pour ce personnage une étude assez complète

Digitized by Google

dans le *Bulletin de la société des Archives*, t. VI, p. 56, 241 ; VII, 33 et *passim*).

Charles de La Mothe (Un Ch. de La Mothe-Fouqué de Saint-Seurin est dit (15 août 1670) marié à Marguerite Arrondeau, veuve de Jean Cadou, procureur au siège de Saint-Jean d'Angély); de sa femme, Elisabeth de La Cassagne, baronne de Tonnay-Boutonne, eut 7 enfants : Henri, Louis, Jean, Marguerite, Judith, Elisabeth et Eléonore. Le 9 juin 1626, ils se partagèrent la succession. Saint-Seurin échut à Henri. Henri avait épousé, le 13 décembre 1619, Suzanne Bretinauld, et le 6 avril 1630 il vendit à son beau-frère, Jean Bretinauld, sa seigneurie de Saint-Seurin, pardevant Dexmier, notaire royal à Saintes, moyennant 127.000 livres payables à la Saint-Jean-Baptiste suivante. Le 27 mai, Jean, assisté de Sanson, notaire royal à Saintes, prit possession (V. *Chronique de l'Angoumois*, p. 287 et suiv., relative à la D^lle^ de Saint-Seurin et d'Orignac). Elisabeth épousa Gédéon Martel, comte de Marennes, fils d'Isaac Martel, sieur de Lindebœuf. Gédéon mourut à Paris en 1656. Une de ses filles reçut une pension comme nouvelle convertie. (*Mémoires de Sourches*).

A. B.

—

III

LEKAIN EN AUNIS ET EN SAINTONGE

Les pages que nous publions ci-après sont extraites d'un manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale (f. fr., nouv. acq., 12535). Il porte pour titre : « Description par ordre alphabétique de toutes les villes que j'ai parcourues dans mes différens voyages, soit en France, en Hollande, Pays-Bas autrichiens, et dans l'Allemagne, une partie des cercles de Souabe, du Bas-Rhin, de la Franconie et de la Basse-Saxe. » C'est la copie d'un manuscrit du célèbre comédien Lekain, certifiée par son fils aîné (1816).

En mettant au jour ces fragments, nous n'avons pas la prétention d'apprendre rien de nouveau à nos lecteurs sur La Rochelle, Rochefort, Saintes et Cordouan au XVIIIe siècle. Encore moins avons-nous été tenté par le désir de donner de la publicité à certains traits de philosophie voltairienne, complaisamment caressés par la plume du comédien habitué de Ferney.

Notre but est d'intéresser les érudits au séjour de Lekain en Saintonge, et de provoquer des recherches amenant à en préciser la date. Henri-Louis Lekain (1728-1778), qui débuta à la Comédie française en 1750, et dès la première représentation y reçut d'unanimes applaudissements, fut le premier à introduire chez les comédiens de la capitale, l'usage lucratif des courses dans la province. Il avait pris l'habitude d'aller tous les ans chez le « patriarche de Ferney, » son protecteur, et, en passant, il donnait quelques représentations dans les villes où il trouvait des théâtres. Communément il jouait huit jours de suite ; quelquefois même on lui vit donner deux représentations le même jour.

Digitized by Google

C'est sans doute en se rendant à Bordeaux ou en en revenant, que l'illustre comédien séjourna à La Rochelle, à Rochefort, à Saintes. Malheureusement les *Mémoires* publiés en 1801 par son fils sont restés muets à cet égard. Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est que Lekain approchait de la fin de sa carrière quand il vint parmi nous. La construction (1774) de la coupole de la cathédrale de La Rochelle, dont il fut témoin, reporte son voyage après 1774. Quatre ans plus tard, le grand tragique était mort.

Lekain resta plusieurs jours à La Rochelle. Il eut le temps de visiter l'île de Ré, et de faire connaissance avec la société rochelaise. Tout porte à croire qu'il mit nos pères à même d'apprécier non seulement son talent de causeur, mais aussi son génie de tragédien.

Nous publions ce document tel quel, sans y relever des erreurs nombreuses, des fautes grossières et des appréciations singulières. C'est un étranger, un passant qui juge, sans avoir réfléchi et sans connaître l'histoire.

HENRI CLOUZOT.

LA ROCHELLE

Ville maritime sur l'Océan, et capitale du pays d'Aunis. Cette petite province, enclavée dans la Guyenne et le Poitou, fut réunie souverainement à la couronne sous Charles V en 1372.

La ville est défendue par terre et par mer, et ses fortifications la mettent à l'abri de toute insulte. Elle est célèbre par cette fameuse digue que le cardinal de Richelieu y fit construire à l'effet de bloquer les Rochelois sur l'un et l'autre élément. On sait aussi que les vents, hautes marées, emportèrent les ouvrages du prêtre, avant même que le lord Bukingam se fut présenté pour les abatre.

La Rochelle, qui disputait alors pour ses dogmes et qui pouvait encore se défendre, ouvrit ses portes au roi Louis Treize qui la dépouilla de tous ses privilèges, et qui perpétua l'époque de sa soumission en ordonnant à son intendant de faire poser sur les deux portes des Minimes une inscription flétrissante pour les Rochelois. Elle a existé pendant cent vingt-neuf ans, c'est-à-dire jusqu'en 1757 qu'elle a été réduite par une ordonnance du roi régnant.

Grâce à la philosophie, qui pénètre insensiblement dans les classes civiles et théologiques, tout est resté fidèle au roi et calme dans le royaume.

La ville de La Rochelle a conservé le privilège de ses salines, mais elle a perdu la majeure partie de son commerce de pelleteries depuis la cession du Canada faite aux Anglais à la paix de 1762.

Son port, nouvellement reconstruit, est bien plus avantageux pour la navigation. Il est superbe et vigoureusement défendu. Le bassin intérieur, dont l'entrée est extrêmement étroite, peut porter des navires de quatre cents tonneaux. Ils y sont à l'abri

Digitized by Google

de la tempête et des vents. On vient d'en élargir les quais pour la facilité des débarquemens.

La ville est décorée de plusieurs fontaines publiques qui sont d'une assez belle architecture.

La maison commune, où s'assemblent les maire et échevins, est très peu de chose. La tour de l'horloge est un massif sans goût, mais la cathédrale, dont on fait actuellement la coupole, est un superbe bâtiment.

La place d'armes est immense pour sa grandeur : elle est adossée au rempart et bordée de très-beaux arbres.

Sur l'une des portes de la ville, on voit un buste de Louis Quatorze sculpté en marbre par le célèbre Girardon.

La ville était anciennement bâtie comme la place royale de Paris; mais depuis l'établissement des trésoriers de France, on a supprimé presque toutes les arcades pour élargir les rues, et faciliter la voie des charois et autres voitures.

Le séjour de La Rochelle est fort agréable ; la société y est douce et les protestans fort tranquilles. Ce pourrait être la demeure d'un philosophe qui n'aime ni la retraite profonde ni le trop grand tumulte. Il y pourrait vivre splendidement, à bon compte et en bonne intelligence avec les christicoles et les réformés; car, Dieu merci, les uns et les autres n'ont plus que l'apparence de chrétiens : ils sont dans le fond de l'âme bons déistes, et je les en estime davantage.

Les Rochelois qui composent la chambre de commerce, l'école de médecine, et la société des arts et belles lettres, sont remplis d'érudition et de goût : ils se gardent bien de faire aucune société avec le militaire qui n'est que brave, ignare et grossier.

Le bateau qui part tous les jours de La Rochelle pour l'île de Ré, y conduit les étrangers en une heure et demie.

L'île est sur la côte occidentale du pays d'Aunis : elle a quatre lieues de longueur sur une demie de largeur.

Laprée et Saint-Martin sont deux petites villes très peuplées et assez jolies ; la dernière est décorée de la statue pédestre du roi régnant. Le reste de l'île est composé de quatre ou cinq petits villages.

La rade est excellente pour l'abri des navires. Le terroir produit beaucoup de sel et beaucoup de vins. Ces derniers n'ayant aucune qualité, on en fait de l'eau de vie.

Les habitans de cette île jouissent d'une sorte d'aisance, parce qu'ils sont exemps de la taille. Ils ont encore quelques autres privilèges particuliers dont je n'ai pu savoir les détails par la nécessité où je me suis trouvé de revenir à La Rochelle dans la même journée. A peine ai-je eu le temps de visiter les forts Saint-Martin, Laprée, Semblançay et du Martroy.

Les deux premiers ont été construits sous le règne de Louis Treize, après la prise de La Rochelle en 1628, et les deux autres, ainsi que les murailles extérieures et autres ouvrages avancés, par le roi Louis Quatorze, sous la conduite du maréchal de Vauban.

Digitized by Google

ROCHEFORT

Petite ville de l'Aunis ayant son port sur la Charente. Elle est bâtie dans un terrein marécageux, dont le fond est une espèce de bitume propre à faire de la tourbe. La ville est bornée au nord par des montagnes qui l'exposent aux seuls vents du sud, et ces vents, en passant par dessus des marais salans, se chargent d'autant de vapeurs malignes qui en rendent la température fiévreuse et malsaine.

Ces inconvéniens n'empêchent pas que la ville de Rochefort ne soit passablement peuplée, qu'elle fasse un peu de commerce avec les îles, et qu'une partie du corps de la marine n'y réside. La ville est nouvellement bâtie sur des alignemens donnés. Elle est régulière et très gaie. Son port est superbe et ses chantiers admirables.

Les fortifications, les casernes, la corderie, le magasin général des agrès, celui des vivres, la fonderie, la mâture, le contrôle et les forges, tous ces différens objets sont aussi curieux qu'imposans.

Les formes, dont la description particulière a été donnée en 1680 par M. Ferry, font connaitre les hautes et basses marées. Ce sont deux règles graduées et exposées sur deux massifs de pierre qui marquent les divers points de leur élévation. Selon le registre qui en a été tenu depuis plusieurs années, la mer monte à Rochefort, dans les temps d'équinoxe, jusqu'à dix-huit pieds; dans les solstices à seize et demi, et dans les autres temps à quatre.

SAINTES

Capitale de la Saintonge, sur la Charente. Cette rivière est traversée par un pont bâti sous l'empire de Tibère, avec un arc de triomphe posé sur son centre.

La ville est petite, mal percée, mais peuplée et commerçante. C'est une espèce d'entrepôt pour les villes de Nantes et de Bordeaux. On vient d'y planter un jardin public dont le seul mérite est de procurer la vue sur une très belle campagne.

La cathédrale a été bâtie par Charlemagne, mais il n'en reste que la tour, le vaisseau ayant été totalement détruit par les protestans dans le cours des malheureuses guerres de religion, où le plus persécuté est toujours le plus coupable.

L'église qui la supplée, quoique dédiée au prince des apôtres, est très peu de chose. Nul autre monument digne de remarque dans cette triste ville, si ce n'est une église de Saint-Eutrope, bâtie sur une éminence hors des murailles de Saintes. Elle est en même temps paroisse et collégiale, c'est-à-dire que les chanoines occupent le rez-de-chaussée et les paroissiens le caveau ou la basse église.

Cette distribution de logemens est moins indécente que peu convenable, à moins que l'on n'ait jugé nécessaire de mettre dans un plus grand jour la conduite des chanoines au chœur que celle du peuple que l'on sait être pieux et crédule.

Digitized by Google

Près de l'église de Saint-Eutrope, on apperçoit dans un fond les restes d'un amphitéâtre antique bâti par les Romains en petites pierres très serrées les unes contre les autres.

Quoique ce monument soit dans le plus grand délabrement, cependant il en reste encore assez pour faire juger de la hauteur de ses étages et de sa forme qui était ovale.

L'évêque de Saintes n'est pas un de ces prélats favorisés par la fortune. Ses revenus sont très médiocres, mais en revanche il a des droits honorifiques qui sont étrangers à tous autres de ses confrères. Le plus auguste de tous est de faire exercer en son nom la justice civile et criminelle. De plus il perçoit à son profit les droits domaniaux qui se lèvent sur les marchandises provenant des fonds du roi. C'est un avantage dont il jouit dans les seuls mois d'août et de septembre, et les fermiers généraux de sa majesté dans les dix autres mois de l'année.

C'est tout ce que j'ai pu recueillir d'intéressant sur la ville de Saintes dont le séjour est fort ennuyeux.

LA TOUR DE CORDOUAN

A l'embouchure de la Gironde, bâtie sur un rocher qui s'élève du sein de la rivière, elle fut commencée sous le règne de Henry Second, terminée sous celui de Henri Quatre, et réparée sous Louis XIV.

L'opinion la plus commune est qu'elle a cent-cinquante pieds de hauteur. L'architecture en est belle et pyramidale, et la maçonnerie parfaitement soignée.

On y allume des feux pendant la nuit pour guider les vaisseaux qui pourraient s'égarer sur les côtes et se briser sur les écueils.

La tour de Cordouan sert non seulement de fanal, mais encore de défense contre ceux qui tenteraient de remonter la rivière sans avoir arboré leur pavillon. Il serait très dangereux d'essuyer le feu de son canon, parce que les premières batteries sont à fleur d'eau, et quoique les Anglais soient le peuple le plus intrépide et les plus habiles navigateurs, cependant ils n'ont jamais osé passer sous la tour de Cordouan sans se soumettre aux lois de la navigation.

Le roi y entretient toujours un gouverneur et une garnison suffisante pour protéger le commerce de la ville de Bordeaux.

—

IV

LES JUSSAC D'AMBLEVILLE

(Voir *Revue*, tome XX, pages 64 et 145)

Peu de généalogistes se sont occupés de la famille de Jussac, et encore ceux qui en ont parlé ne l'ont fait qu'incomplètement. L'un d'eux, le chevalier de Courcelles, qui écrivait vers 1825, dit dans son *Histoire des pairs*, tome IX, art. *Chabans*, page 22:

« La maison de Jussac d'Ambleville, distinguée par ses ser-

Digitized by Google

vices et ses alliances, est établie en Angoumois et en Périgord depuis plus de 400 ans. Mathieu de Jussac servait dans les années 1413 et 1415, en qualité de capitaine de cinquante arbalétriers à cheval, sous Charles, duc d'Orléans, neveu du roi Charles VI. Pierre de Jussac, issu de Mathieu, eut, entr'autres fils, Jean de Jussac, seigneur de Marafin, écuyer du roi François Ier, et François de Jussac, seigneur de Ciré et de Bouteilles, lesquels ont formé les différentes branches de cette maison. François de Jussac fut l'aieul du baron d'Ambleville. La branche d'Ambleville, comme dernière cadette, brisait ses armes *d'un lambel de cinq pendants;* elle s'est éteinte dans le XVIIe siècle et les terres d'Ambleville, de Richemont et de Barret, qu'elle possédait, ont passé dans les maisons de Sainte-Maure et de Chabans (1). »

Courcelles va de François de Jussac, seigneur de Ciré et de Bouteilles, à François de Jussac, son petit-fils, seigneur d'Ambleville, en oubliant Raymond de Jussac, qui vraisemblablement a été le premier possesseur de la châtellenie d'Ambleville après les Jourdain, qui l'avaient détenue pendant l'espace de 115 ans.

Il y a quelques années, en faisant des recherches aux archives de la Charente sur les papeteries, le hasard nous fit passer sous les yeux une liasse des minutes de Levrault, notaire à Sireuil. Nous avons trouvé à la date du 10 juin 1578 un acte de ce notaire contenant « échange entre damoiselle Catherine de Rabayne, femme de messire Thomas Gérauld, écuyer, seigneur de La Mothe-Charente, lesdits époux demeurant en leur hôtel noble de La Mothe-Charente, paroisse de Narsac (2), d'une part et noble Raymond de Jussac, seigneur d'Ambleville (3), de La Ferrière, de Saint-Marsault de Viveroux en Périgord, d'autre part.

» Lesquels sieur de La Mothe et de Rabayne, sa dite femme, de leur bonne volonté ont fait et font échange et permutation des lieux, choses et droits qui s'ensuivent : Les époux de La Mothe donnent en échange les fiefs appellez de La Voulte en la paroisse d'Ambleville et de La Magdeleine en ladite paroisse de La Magdeleine, avec les rentes, agriers, complants y attachés, leurs appartenances et dépendances, ainsi qu'en ont joui les sieurs seigneurs d'Usson et de La Tousche, lesdits fiefs relevant à foi et hommage d'Ambleville. Et, en récompense de cet échange, ledit seigneur de Jussac a délaissé et transporté en échange

(1) Il n'y a pas de fief ni de paroisse du nom de *Jussac* en Périgord. On ne trouve ce nom que dans la province d'Auvergne, au canton d'Aurillac, et aussi dans la Haute-Loire, commune de Retournac, arrondissement d'Issingeaux. Il n'y a qu'un *Ciré* en France, dans le canton d'Aigrefeuille (Charente-Inférieure). *Bouteilles* est une commune de 913 habitants du canton de Verteillac (Dordogne), et dont il est fait mention, dès 1099, sous le nom de *Botella*.

(2) Aujourd'hui Nersac, commune de l'arrondissement d'Angoulême.

(3) Ambleville, commune du canton de Segonzac. La châtellenie d'Ambleville avait droit de justice sur Saint-Preuil, Sonneville, Criteuil, La Magdelaine et Verrières.

Digitized by Google

audit seigneur de La Mothe et à demoiselle Catherine de Rabayne, sa femme, sçavoir est : deux métairies audit seigneur de Jussac appartenant et situées au maynement de La Riassie, en la paroisse de Bouteille, châtellenie de Saint-Marsault... (1).»

Raymond de Jussac eut pour fils François de Jussac, né vers 1560, baron d'Ambleville et seigneur de Saint-Marsault, lequel a épousé, vers 1590, Isabelle de Bourdeille, fille d'André, vicomte de Bourdeille, sénéchal de Périgord, et de Jacquette de Montbron, dame d'Archiac, de Matha, etc., sœur de Henri de Bourdeille, depuis marquis d'Archiac, et nièce de Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme.»

Le baron d'Ambleville, avant son mariage avec Isabelle de Bourdeille, était déjà lié avec cette famille. En effet, en 1584, il fut l'un des témoins du contrat de mariage de Jeanne de Bourdeille avec le comte de Duretal, passé au château d'Archiac le 8 novembre de cette année. Entré au service du roi, il devint capitaine d'une compagnie d'infanterie, et en cette qualité, étant à Angoulême en 1588, il contribua à sauver le duc d'Epernon de l'assassinat tenté contre sa personne.

Par contrat du 5 août 1587, François de Jussac avait affermé tous les revenus de la châtellenie d'Ambleville à Jean Nesmond, moyennant une somme annuelle d'onze cents écus (3.300 livres), un tonneau de vin et dix pipes de blé froment. On trouve dans les minutes de Gibault, notaire à Angoulême, plusieurs actes ayant rapport à Ambleville. C'est d'abord, le 15 juillet 1592, la ferme de la seigneurie de Saint-Marsault à François Romanet, marchand, demeurant au bourg du Pérat près de Villebois. Dans cet acte, François de Jussac est qualifié de haut et puissant seigneur, chevalier de l'ordre du roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur d'Ambleville, Saint-Marsault, La Ferrière et autres places, capitaine de cinquante hommes des ordonnances de sa majesté, demeurant en son hôtel noble d'Ambleville et étant de présent en la ville d'Angoulême.

Le 28 juin 1594, en l'étude du même notaire, Isabelle de Bourdeille, épouse de M. de Jussac, autorisée de son mari, donna quittance audit Jean Nesmond du montant de la ferme de la châtellenie d'Ambleville, échue en 1593. Le 12 novembre 1595, autre quittance reçue Gibault, donnée à Nesmond pour l'année 1595, par François de Jussac, capitaine de 50 hommes des ordonnances du roi, demeurant de présent au château d'Ambleville. Au mois de mars 1598, messire François de Nesmond, écuyer, sieur de La Tranchade, prend dans un acte du même notaire le titre de lieutenant de la compagnie des hommes d'armes de M. d'Ambleville.

François de Jussac et Isabelle de Bourdeille eurent neuf

---

(1) Aujourd'hui Saint-Martial de Viveyrol, commune du canton de Verteillac (Dordogne).

Digitized by Google

enfants, tous nés au château d'Ambleville, savoir : 1° Louise de Jussac, le 10 avril 1592 ; 2° Marguerite, le 2 mars 1593 ; 3° Henriette, le 17 mars 1594 ; 4° Julienne, le 15 juillet 1596 ; 5° Claude, le 15 février 1598 ; 6° François, dit le sieur de Saint-Preuil, le 11 août 1599 ; 7° Hippolyte, le 15 juillet 1601 ; 8° Nicolas, le 18 mai 1603 ; 9° François, le 27 août 1605.

Les registres de la paroisse d'Ambleville ayant été détruits vers le milieu du XVII° siècle, on ne trouve aucun acte dans ceux existants concernant la famille de Jussac. C'est à la gracieuse communication de M. Charles Vigen, notre honoré confrère, que nous pouvons donner la liste exacte des enfants de François de Jussac, qui a été trouvée par lui dans les archives du château de Chaux.

François de Jussac, baron d'Ambleville, fut nommé gouverneur des ville et château de Cognac en 1602. Après 1604, il paraît avoir fait sa résidence ordinaire à Cognac d'où il écrivit plusieurs lettres au roi et aux ministres, en 1610 et 1612, pour leur rendre compte des affaires de son gouvernement. Ces lettres sont scellées du cachet de ses armes.

En 1614, à l'occasion des troubles des religionnaires, le baron d'Ambleville proposa à l'évêque de Poitiers de lui donner telle assistance qu'il désirerait, pourvu qu'il eût le commandement des troupes. Cette proposition fut renvoyée au roi ; mais on ignore si elle eut son exécution. Ce qui est certain, c'est que, par le contrat de mariage d'Henriette de Jussac, sa fille, avec Gaspard Joumard de Chabans, du 26 janvier 1615, il y est qualifié chevalier, seigneur d'Ambleville, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, lieutenant général pour sa majesté ès-pays d'Angoumois, Saintonge, Aunis, ville et gouvernement de La Rochelle.

Cette même année, au mois d'octobre, lors du voyage de leurs majestés en Guienne, il vint au devant d'elles à Barbezieux, à la tête d'une très belle troupe ; pendant le séjour qu'elles firent en ce lieu, le duc d'Epernon y étant tombé malade à la suite d'un emportement qu'il eut contre le comte de Candale, son fils, dont l'attachement pour le parti des princes ne lui était que trop connu, le baron d'Ambleville fut chargé du soin d'accompagner et conduire le duc à Angoulême ; il y demeura avec lui jusqu'à ce que, averti des mauvais desseins des religionnaires de Cognac, il fut obligé de laisser à Angoulême le duc d'Epernon, dont la santé commençait à se rétablir, et il s'en revint à Cognac, d'où il écrivit à M. de Pontchartrain, secrétaire d'état, le 14 du même mois d'octobre, pour l'informer de tous ces mouvements.

Par la même occasion, il pria ce ministre de représenter à la reine qu'il n'avait encore rien reçu de ses gages et pensions de cette année, non plus que ce qui était dû de l'entretien de la compagnie de cinquante hommes d'armes commandée par son fils, le chevalier de Saint-Preuil, pour la garde de la ville de

Digitized by Google

Cognac ; qu'il était fort pauvre gentilhomme, et que, sans les bienfaits du roi, il ne lui serait pas possible de soutenir la dépense à laquelle sa charge l'obligeait. La preuve qu'en fournit la lettre ci-dessus est encore corroborée par celle qu'il écrivit de Cognac au roi, le 28 novembre 1617, pour le supplier de rétablir les pensions qui lui avaient été retranchées et de le dispenser de se rendre à la cour, attendu la nécessité de sa présence dans son gouvernement, afin d'y maintenir toutes choses en l'état où les avait laissées le duc d'Epernon à son départ (1).

En 1618, il fit dresser par le vice-sénéchal en Saintonge un procès-verbal des ravages nouvellement exercés dans un bénéfice par le seigneur de Jarnac, du parti des religionnaires, et il l'envoya au roi le 11 août de cette année. Il écrivit, toujours de Cognac, au roi, le 10 mai 1620, pour lui témoigner la joie que lui avait causée sa lettre du 8 du même mois, par laquelle il lui avait fait part de la résolution qu'il avait prise de s'approcher de ses quartiers, pour y maintenir son autorité et la tranquillité publique. Il lui manda en même temps la désignation que les religionnaires, dans leur assemblée de La Rochelle, avaient faite de MM. de Rohan, de La Trémoille, de Soubise et de Jarnac, pour remplir les commandements des pays qu'ils occupaient, et pria sa majesté d'ordonner à M. d'Auriac, commandant pour elle en Poitou, de lui envoyer quelques troupes.

Quoique la résidence ordinaire de M. d'Ambleville fût Cognac, il ne laissait pas de faire quelques séjours dans les autres villes de son commandement. Il était revenu d'Angoulême depuis deux jours, le 23 mai 1621, lorsqu'il écrivit de Cognac au roi et l'informa qu'il assemblait des troupes pour empêcher les religionnaires de se jeter dans Saint-Jean d'Angély, que la noblesse de Saintonge et partie de celle d'Angoumois étaient allées joindre M. d'Epernon devant Saint-Jean d'Angély, qu'on appelait « le boulevard de La Rochelle, » et qui était défendu par Soubise, frère du duc de Rohan. Après trois semaines de siège, la ville capitula le 25 juin. D'Epernon reçut l'ordre de resserrer La Rochelle, en attendant qu'on eût les ressources maritimes nécessaires pour assiéger cette redoutable cité (2).

Après la reddition de Saint-Jean d'Angély, le roi Louis XIII vint à Cognac et y resta jusqu'au 29 juin. Ce fut pendant son séjour dans cette ville que M. de Jussac aida d'Epernon à organiser des troupes pour les mener devant La Rochelle. Il paraît, par une lettre du 21 juillet, que d'Ambleville écrivit au connétable de Luynes qu'il était alors occupé au démantèlement de Saint-Jean d'Angély, et il lui mande qu'il a presque abattu le

(1) Appendice aux *Œuvres* Brantôme, édition Buchon.
(2) Voir *Journal du siège de Saint-Jean d'Angély en 1621* de Daniel Manceau (Paris, 1875, in-8°) ou *Archives historiques de Saintonge et d'Aunis*, tome I.

Digitized by Google

bastion du côté de la porte de Niort, et qu'il est actuellement au bastion de la porte de Matha. Cette lettre est le dernier titre qu'on ait vu de lui.

Le baron d'Ambleville mourut à Cognac vers la fin de l'année 1625 et fut inhumé en la chapelle de Saint-Caprais, dans l'église Saint-Léger. L'année suivante, sa veuve demanda au corps de ville l'autorisation de faire élever un monument sur sa tombe. Ce qui lui fut accordé. On grava sur la pierre l'énumération des différentes dignités qu'il avait obtenues et notamment celle de lieutenant général pour le roi en Angoumois, Saintonge et Aunis. On y sculpta aussi ses armes qui étaient *d'argent, à quatre fasces ondées de gueules, au lambel du même à cinq pendants.*

Pendant la résidence de François de Jussac d'Ambleville comme gouverneur de Cognac, son fils Claude fut, le 3 mars 1609, parrain d'un fils de Jean de Sèches, seigneur de Rantin et de Montlambert. L'année suivante, fut marraine demoiselle Louise de Jussac. Celle-ci épousa, en 1612, Guy de Sainte-Maure de Fougeray, gentilhomme de la chambre du roi. Leur premier enfant fut baptisé, le 25 août 1613, dans la chapelle du château de Cognac ; le parrain fut le gouverneur, son aieul; la marraine, Jeanne de Théon, dame de Matha. Un second enfant de M. de Sainte-Maure fut baptisé le 3 mai 1615, ayant pour parrain Henri de Bourdeilles, lieutenant général pour le roi en Périgord, et pour marraine la baronne d'Ambleville, son aieule. Les 19 janvier et 9 mars 1625, fut parrain François de Jussac, écuyer, seigneur de Saint-Preuil, capitaine d'une compagnie d'infanterie entretenue pour le service du roi, et la marraine la dame de Fougeray, sa sœur.

Le comte de Parabère ayant été nommé gouverneur de Cognac après la mort de M. d'Ambleville, s'installa au château, et, le 28 mars 1626, on y fit le baptême de Catherine, née de son mariage avec Catherine de Pardaillan ; le parrain fut Guy de Sainte-Maure de Fougeray et la marraine Louise de Jussac, son épouse.

Isabelle de Bourdeilles fit son testament en 1630 ; elle attribua une forte part de sa succession à Hippolyte de Jussac, non mariée, et à Claude et Nicolas de Jussac, ses fils.

François de Jussac d'Ambleville, seigneur de Saint-Preuil, qui, dès l'âge de quatorze ans, avait porté le mousquet aux armées, assista à nombre de batailles. Capitaine en 1625, il prit part au second siège de La Rochelle dans le régiment des gardes françaises, était à la descente dans l'île de Ré où il combattit vaillamment les Anglais qui venaient au secours de La Rochelle.

Enfin, en 1641, étant devenu maréchal des camps et armées du roi, gouverneur d'Arras, il fut emprisonné pour avoir fait attaquer la garnison espagnole sortant de Bapaume, après la prise de cette place sous la simple escorte d'un trompette. Le maréchal de La Meilleraye, cousin germain de Richelieu, le

Digitized by Google

cardinal lui-même et de Noyers, secrétaire d'état de la guerre, qui avaient juré de perdre Saint-Preuil, l'abandonnèrent à la justice criminelle de l'intendant Bellejamme, et le malheureux Saint-Preuil fut amené à Amiens devant ses juges. Dans la nuit qui suivit la première audience, Saint-Preuil, qui croyait encore à la bonne foi du cardinal, lui écrivit la lettre suivante :

« A Monseigneur.

» Monseigneur, ce m'est un déplaisir trop sensible de n'avoir peu parler à vostre Eminence premier que de mourir, pour luy dire de bouche que ma passion pour son service a esté sans tache et emporte avec moy cette satisfaction que je esté comme je suis à la mort sans condition et sans fin vostre très humble, très obéissant et très obligé serviteur et créature.

» Le 8 novembre 1641. SAINT-PREUIL. »

Le lendemain 9 fut parachevée l'instruction de l'affaire et l'arrêt rendu. Saint-Preuil fut condamné à avoir la tête tranchée, et l'exécution fixée à 4 heures de l'après-midi, devant l'hôtel de ville d'Amiens.

Le malheureux Saint-Preuil monta avec calme les degrés de l'échafaud, s'agenouilla, fit sa prière, écouta en silence une seconde lecture de la sentence et reçut l'absolution. Le bourreau leva son glaive, le laissa retomber, et la belle tête de Saint-Preuil vint rouler sur un petit échafaud contigu un peu plus bas que le premier. On mit son corps dans un cercueil de plomb et on le porta dans l'église des RR. PP. feuillants où il fut inhumé (1).

Vers 1631, Saint-Preuil avait acheté le château de Chaux, paroisse de Chevanceaux, et l'avait fait rebâtir. On a trouvé dans les archives de ce château une certaine quantité de documents fort intéressants, mais qu'il n'est pas possible d'insérer ici, vu leur étendue.

La succession de Saint-Preuil donna lieu à bien des procédures. Le 30 novembre 1641, le roi remit le don de la confiscation aux frères et sœurs du décédé : la moitié à Claude de Jussac, baron d'Ambleville, son frère ainé, un quart à Guy de Sainte-Maure de Fougeray, son beau-frère, le reste aux autres. Nicolas de Jussac, chevalier d'Ambleville, et ses sœurs, Mmes de Chabans et de Plassac, s'opposèrent devant la chambre des comptes à l'enregistrement de ce don, parce que les biens de Saint-Preuil étaient situés en Angoumois où la confiscation ne peut avoir lieu que pour crime de lèse-majesté (2).

---

(1) Voir la notice de M. Aug. Janvier sur F. de Jussac, sieur de Saint-Preuil, Paris, 1859.

(2) Parmi les nombreux arrêts rendus par la chambre du conseil du parlement de Paris pour ou contre les Jussac d'Ambleville, après la mort de Saint-Preuil, on peut citer les suivants :

1° Arrêts sur requêtes des 24 novembre 1645 et 9 janvier 1646, qui ordonnent que les nommés Joanneau et Testard, fermiers et cautions judiciaires de la terre et seigneurie d'Ambleville, verseraient le montant de cette ferme,

Digitized by Google

M. de Laffemas, nommé liquidateur des effets et des dettes de Saint-Preuil, forma, le 7 mars 1643, un ordre entre les créanciers pour être payés au marc la livre jusqu'à concurrence de 28.300 livres. Les valeurs consistaient en 19.180 livres en deniers trouvés dans sa cassette, que M. de Bellejamme, intendant de Picardie, employa, mais qui ne servirent ni aux héritiers ni aux créanciers ; 28.300 livres dues par le trésorier de l'épargne ; 16.272 livres d'arrérages d'appointements ; la vaisselle d'argent pour 8.587 livres à 27 livres le marc, retirée par le baron et le chevalier d'Ambleville ; 6.000 livres de meubles

---

faite par Claude de Jussac, entre les mains de Nicolas de Jussac d'Ambleville et de demoiselle Hippolyte de Jussac.

2° Arrêt du 12 janvier 1646, entre Nicolas de Jussac, chevalier d'Ambleville, Henriette de Jussac, épouse Joumard de Chabans, chevalier, seigneur de La Chapelle, et demoiselle Hippolyte de Jussac, contre messire Guy de Sainte-Maure, seigneur de Fougeray, défendeur. La cour déboute les demandeurs et les condamne aux dépens.

3° Arrêt du 3 mars 1646, entre Nicolas de Jussac, dame Henriette de Jussac, épouse Joumard de Chabans, et Hippolyte de Jussac, femme de messire Antoine Ollier, écuyer, poursuivant par les voies de droit Claude de Jussac, seigneur d'Ambleville, pour représenter le testament de défunt sieur de Saint-Preuil, leur frère, lequel soutenait que ledit testament était en dépôt ès-mains du feu président Barillon et qu'il fallait le retirer de sa veuve. La cour ordonne que ledit testament sera communiqué aux suppliants par le conseiller rapporteur, les parties présentes ou appelées.

4° Arrêt du 21 avril 1646, entre demoiselle Hippolyte de Jussac d'Ambleville, demanderesse aux fins de la commission par elle obtenue en chancellerie le 14 décembre 1644, d'une part; et Claude de Jussac, baron d'Ambleville, défendeur et assigné pour bailler moyen de nullité, d'autre part. Et entre lesdits Claude de Jussac, demandeur en lettres de rescision par lui obtenues les 13 octobre 1635, 20 août 1639 et 14 juin 1641, d'une part ; et Hippolyte de Jussac, Nicolas de Jussac d'Ambleville, soi-disant cessionnaire de ladite Hippolyte, défendeurs, d'autre part. Il y est ici question de sentences données contre Claude de Jussac, au présidial d'Angoulême, les 26 juillet 1641 et 21 mars 1642, desquelles il était appelant, et des saisies qui avaient été faites de ladite terre d'Ambleville, à la requête de ladite dame Hippolyte de Jussac.

5° Arrêt du 1er octobre 1650, rendu entre Claude de Jussac et Marcheguan ; celui-ci demande à ce qu'il soit reçu opposant à l'exécution d'un arrêt du 7 mars précédent. La cour joint ladite requête à l'appel pendant en icelle, pour, en jugeant, y être fait droit, ainsi qu'il appartiendra.

6° Arrêt du 22 février 1659. Vu par la cour en la chambre de l'édict la requête présentée par dame Hippolyte de Jussac d'Ambleville, veuve de messire Anthoine Ollier, à ce qu'attendu que, par arrêt du 7 septembre 1657, aurait été entr'autres choses ordonné que dame Henriette de Jussac, veuve de messire Joumart, sieur de Chabans, soi-disante donataire de Nicolas de Jussac, chevalier d'Ambleville, seroit tenue d'informer sur le fait des lettres de rescision, obtenues par la suppliante le 18 juillet audit an 1657, contre le contrat en forme de transport par elle passé au profit dudit Nicolas de Jussac le 7e juillet 1642, laquelle affirmation il est nécessaire à la suppliante de faire faire pardevant le plus prochain siège royal des lieux. La cour ordonne que commission sera délivrée à ladite Hippolyte de Jussac adressante au sénéchal d'Angoulême ou son lieutenant général audit lieu, pour recevoir l'affirmation de ladite Henriette de Jussac sur le contenu desdites lettres de rescision du 18 juillet 1657, suivant l'arrêt du 7 septembre ensuivant, desquelles lettres lui sera baillé copie pour ce fait et rapporté et être ordonné ce que de raison.

7° La cour du parlement avait dit par arrêt qu'il serait procédé au quarantième jour à la vente et adjudication par décret de ladite terre d'Ambleville, à la barre de sa cour, à la manière accoutumée; condamné ledit Claude de Jussac en tous les dépens. (Arch. nationales, registres du parlement de Paris).

Digitized by Google

vendus aux enchères à Paris, 6.585 livres vendus à Arras; deux carrosses, estimés 1.000 livres, pris par le chevalier d'Ambleville ; 63 chevaux vendus à Paris 5.000 livres ; 9 chevaux ramenés en Angoumois par le sieur Deshommes.

Les dettes consistant en diverses obligations, règlements de comptes, s'élevaient au total à 114.295 livres. (Papiers du château de Chaux).

Saint-Preuil vivait largement, dépensant tout, suivant Tallemant des Réaux, « ce qui lui étoit absolument nécessaire, disait-il, pour vivre et subsister selon la qualité et condition dans laquelle il avoit pleu au roy le placer. »

Saint-Preuil étant mort, il restait encore de la famille :

1° Louise de Jussac, dame de Fougeray ; 2° Henriette, mariée au marquis de Chabans ; 3° Julienne, non mariée ; 4° Claude de Jussac, baron d'Ambleville, célibataire ; 5° Hippolyte, mariée au seigneur de Plassac en Saintonge ; 6° Nicolas de Jussac, chevalier d'Ambleville ; 7° François de Jussac, abbé du Peyrat.

Nicolas de Jussac fit donation, le 18 février 1642, d'une compagnie de chevau-légers à Claude de Joumard de Chabans, son neveu, dont le père fut capitaine de cinquante hommes d'armes sous les ordres de Saint-Preuil.

Claude de Jussac, baron d'Ambleville, devint, en 1655, gouverneur de la tour du Havre. Michel de Marolles, collaborateur de notre concitoyen Favereau au *Temple des Muses*, a écrit dans ses *Mémoires*, en parlant de M. d'Ambleville, que « c'est l'une des personnes du monde qu'il honore le plus, parce qu'il n'a pas moins de courtoisie et de générosité que d'esprit et de cœur. »

La postérité masculine des de Jussac s'éteignit vers 1660; la terre d'Ambleville avait été vendue par décret au parlement de Paris, et achetée par sire Henri d'Albret-Miossens, baron de Pons, qui la transmit à son fils, après son mariage avec la dame de Bourg-Charente. Quant à la seigneurie de Chaux et à celle de Barret, ces deux terres passèrent dans la maison de Sainte-Maure de Fougeray, dont les descendants ont aussi possédé Archiac.

P. DE LACROIX.

—

V

LA SAINTONGE ET L'ANGOUMOIS AUX EXPOSITIONS DU TEMPS PASSÉ

La société archéologique, historique et artistique, *Le vieux papier*, vient de se fonder à Paris, sous la présidence de M. Henry Vivarez, ancien élève de l'école polytechnique, ingénieur civil des mines, 12, rue de Berne. Elle a pour objet l'étude et la conservation des marques du papier timbré, l'étude de la fabrication du papier et des filigranes. Elle s'occupe aussi des marques postales qui ont précédé le timbre-poste, des autographes, des petites illustrations, du papier en feuilles volantes : menus, programmes, invitations, têtes de lettres et de factures,

Digitized by Google

cartes-adresses, papiers-monnaie, prospectus, étiquettes, cartes à jouer et cartes géographiques anciennes, imagerie populaire, billets de loterie, etc.

Les chercheurs doivent souhaiter prospérité et longue vie à cette société qui s'est inspirée du vœu formulé par un des plus grands amateurs de notre époque, Edmond de Goncourt, qui écrivait dans son journal :

« Une collection à faire : réunir les invitations, les programmes de cirque, les prospectus, les en-têtes de catalogues, les menus, les vignettes de papier à lettres, les annonces de ventes, les cartes d'exposition, tout ce qui marque la vie particulière d'un peuple et l'intimité de son art, les réclames illustrées, les bouts de dessins; tout cela c'est l'histoire en miettes. »

Le vieux papier publie un bulletin dont le premier fascicule paru en avril dernier donne, entre autres reproductions de pièces curieuses, la tête de facture (22 novembre 1806) de Jacques Grandin l'aîné, fabricant de drap à Elbeuf. Cette pièce se recommande non seulement par sa bonne exécution, mais encore par sa vignette qui reproduit le type de la médaille décernée par le jury de l'an x aux lauréats de l'exposition qui ne dura que sept jours du mois de fructidor et fut tenue dans la grande cour du Louvre décorée de 104 portiques d'architecture romaine.

Chaptal était alors ministre de l'intérieur. Cette exposition qui avait été précédée de celles de l'an vi et de l'an ix est bien exiguë quand on la compare aux grandes expositions d'aujourd'hui ; 540 exposants y prirent part et le jury décerna 20 médailles d'or, 31 d'argent et 42 de bronze.

Il m'a paru intéressant de rechercher la part prise par notre région aux expositions du temps passé. Je n'ai pas les livrets de l'an vi, de l'an ix et de l'an x (1); mais voici un petit volume de 162 pages in-8° qui témoigne du progrès qui s'était accompli entre 1802 et 1819. Je lis sur le faux titre : *Exposition publique des produits de l'industrie française, au palais du Louvre ;* et au verso : Chez Pelicier, libraire, première cour du Palais-Royal ; et au Louvre, à l'entrée des salles de l'exposition. Ce volume qui se vendait un franc est intitulé : *Catalogue indiquant les noms des fabricans, celui de leur domicile et département, avec la désignation sommaire des produits de leur industrie et une table des matières ;* deuxième édition, revue, corrigée et augmentée. Paris, de l'imprimerie royale, 1819.

---

(1) Dans le *Journal des arts, des sciences et de la littérature*, par une société d'hommes de lettres et d'artistes, qui paraissait tous les cinq jours, par fascicules de 24 pages, J.-T. Bruguière (du Gard), a donné sur l'exposition de l'an x une série d'articles bien curieux à relire aujourd'hui. Je ne les ai pas tous ; dans ceux du 30 fructidor an x au 20 brumaire an xi je ne trouve rien à citer sur les deux Charentes. J'y relève pourtant un détail intéressant : le papier était monté à un prix excessif, les chiffons ayant été dévorés par la charpie employée au pansement des soldats pendant les longues guerres de la révolution.

Digitized by Google

Ce n'est plus 540, mais bien 1.647 exposants que nous voyons défiler dans ce livret.

Je ne vois à la table aucun nom de la Charente-Inférieure ; la Charente est représentée (numéro 714-718) par cinq papetiers : Gaudin puîné, au moulin de Chantoiseau ; Lacroix jeune, au moulin de Saint-Michel ; Lacourade et Georgeon, au moulin de La Courade ; Gaudin aîné, au moulin des Gaudins ; Laroche puiné, à .....

Il y avait alors à Angoulême un faïencier nommé Mouchard, probablement le même que celui qui fabriquait à la fin du XVIIIe siècle et dont les produits sont si recherchés des curieux. Je connais de lui un petit lion, deux autres beaucoup plus grands très décoratifs et faisant pendant, que j'ai vus, il y a une douzaine d'années, chez une marchande d'antiquités de Bergerac; ils furent payés un prix élevé par un marchand de Périgueux.

Je crois bien que c'est du même atelier qu'est sorti un chien de grandeur naturelle dont j'ai été dépositaire à Cognac pendant quelques jours et qui doit appartenir actuellement à M. Joseph Castaigne, d'Angoulême. Mouchard figure au catalogue sous le numéro 1.239, porcelaines, et sous le numéro 1.265, terre brune (1).

Serons-nous plus heureux pour la Charente-Inférieure avec les autres catalogues des expositions de la restauration et ceux du gouvernement de juillet ? C'est un point à vérifier. Ce qu'aucun catalogue ne nous dira, c'est le nombre des visiteurs angoumoisins et saintongeais. On peut affirmer qu'antérieurement à l'exposition de 1855, ils ne furent pas nombreux.

On n'était plus au temps où Regnard commençait ainsi le récit de ses voyages : « Nous partîmes de Paris à midi, par le coche de Bruxelles, et nous couchâmes à Senlis ; » mais les communications étaient encore difficiles et les voyages très chers. Le 15 décembre 1840, un Rochelais étant allé à Paris voir la cérémonie de la translation des cendres de Napoléon, il en fut question dans toute la Saintonge comme d'un événement extraordinaire. Voilà qui ferait bien rire les 30.000 Saintongeais qui visiteront l'exposition de 1900.

En terminant cette note, je crois devoir recommander à nos collègues de signaler à la *Revue* les anciennes factures illustrées mentionnant les récompenses accordées à nos compatriotes aux expositions d'autrefois.

---

(1) On lit dans Ris-Paquot, *Documents inédits sur les faïences charentaises à Angoulême, — L'Houmeau-Garde-Epée, Saint-Eutrope de Montmoreau et Cognac, suivis de quelques notes sur les faïenceries de la Charente-Inférieure*. Paris, Raphaël Simon, 1878, in-12 :

« Mouchard, faubourg Saint-Martin, Angoulême (1809), peintre-décorateur sur porcelaine. On ne connaît de lui que quelques tasses à café, signées : *Mouchard, à Saint-Martin, fecit 1809*.

» Bien que cet artiste ne soit pas sans mérite, il est regrettable qu'il ait mis son talent à la reproduction de sujets que réprouve la décence. »

Digitized by Google

C'est un point qui intéresse l'histoire du commerce et celle de la lithographie en Saintonge.

JULES PELLISSON.

—

VI

QUELQUES NOTES SUR L'ABBAYE DE SAINTES

Pour répondre à un désir que m'a exprimé depuis bien longtemps déjà M. Louis Audiat, j'ai réuni quelques notes sur l'ancienne et illustre abbaye bénédictine de Notre-Dame de Saintes, située dans un des faubourgs de cette ville appelé *des Dames* et dont les bâtiments à peu près complets sont devenus la caserne de Taillebourg. Ces notes sont relatives à des personnages assez modernes, puisqu'ils sont tous du XVIIe siècle ; elles m'ont paru néanmoins offrir quelque intérêt.

On pourra aussi consulter dans le tome XII des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, page 247, l'*Histoire de l'abbaye de Notre-Dame sous les murs de la ville de Xaintes...*, par le frère Boudet, bénédictin de Saint-Jean d'Angély. Ce qui concerne Mme de Foix se voit p. 296 et suivantes.

I

L'ABBESSE FRANÇOISE II DE FOIX

Il est question de cette noble religieuse dans l'*Abrégé de la vie de Mlle Suzanne-Henriette de Foix de Candale, princesse de La Teste de Buch*, etc., publié, au commencement du XVIIIe siècle par le futur évêque de Marseille, Mgr de Belzunce, et réédité en 1867, par M. de Pontchevron, sous le titre de *Mademoiselle de Foix et sa correspondance*. (Paris, Albanel, in-12). M. de Pontchevron a eu le tort de ne pas annoter cet ouvrage où de nombreux événements se déroulent, sans qu'il y paraisse presque aucune date.

Voici ce qu'on lit à la page 27 de ce livre : « Cette abbaye [de Saintes] si fameuse, tant par l'antiquité et l'éclat de sa fondation, sa richesse, ses droits et ses privilèges, que par le nom et le mérite de la plupart de ses abbesses et le nombre et la naissance de ses religieuses, était encore dirigée, à cette époque, par la célèbre Françoise de Foix, sœur du comte de Gurson (1), pieuse réformatrice de cette illustre maison, à l'âge de 26 ans, et morte longtemps après, en odeur de sainteté, plus qu'octo-

(1) Frédéric-Gaston de Foix, comte de Gurson, épousa en 1611 Charlotte de Caumont-Lauzun, fille de François, comte de Lauzun, et de Catherine de Gramont (celle-ci était fille de Philibert de Gramont-Toulongeon et de Corisandre d'Andoins). Mlle de Foix, dont M. de Pontchevron a publié la vie, était la 4e fille du comte de Gurson et vint au monde en 1618. *Mademoiselle de Foix*, p. 9. — On trouve aux Arch. B. P. E. 2033, f. 186 le testament de Catherine de Gramont, comtesse de Lauzun qui laissa deux enfants : Gabriel de Caumont, comte de Lauzun, et Charlotte de Caumont, comtesse de *Courson*, mariée à Jean-Frédéric de Foix, comte de *Courson*. Il est question dans ce testament de leur fille Catherine (17 septembre 1626).

Digitized by Google

génaire, après un sage et glorieux gouvernement de plus de soixante ans. L'abbesse de Saintes avait alors pour coadjutrice la fille aînée de M. et de Mme de Gurson, promue, après la mort de sa tante, à la dignité abbatiale, et deux de leurs nièces au nombre de ses religieuses (1). »

Cette abbesse était en relations avec l'Oratoire. Elle paraît avoir eu une grande vénération pour le cardinal de Bérulle : car voici la lettre qu'elle lui envoya pour le féliciter de son élévation au cardinalat:

« Monseigneur, la nouvelle de vostre promotion à la dignité de cardinal m'a apporté une si grande joye que je ne pouvois la celer sans me faire une extrême violence. Il n'y a personne qui s'intéresse au bien et à l'advancement de l'Eglise qui ne soit ayse et qui ne bénisse le ciel de vous y voir tenir le rang qu'on vient de vous y donner. Il y a long temps, monseigneur, que vostre vertu méritoit cet honneur, et ceux qui vous l'ont offert ne sont pas tant recommandables pour leur libéralité que pour leur justice. Je prie Dieu, monseigneur, qu'il vous laisse longues années dans la jouyssance de ce bien et qu'il vous conserve à l'Eglise et à l'Estat, autant qu'ils en ont besoin et que le souhaite de toute son âme, monseigneur, vostre très humble fille et très obéissante servante.

Sr FRANÇOISE DE FOYX, *bénéd. ind.*

» Monseigneur, ma sœur de Pontac vous salue avec toute sorte d'humilité. Elle n'ozoit l'entreprendre par respect à la pourpre; mais je l'ay assurée que vous ne l'auriés point désagréable. Elle est vostre très humble fille et servante.» [De Xaintes, septembre 1627]. Cachet aux armes de Foix-Béarn.

On trouve des détails encore sur cette abbesse dans une information sur la vie du cardinal de Bérulle, par la prieure Madeleine du Faur, dont nous parlons plus bas.

II

FRANÇOISE III DE FOIX (1666-1686)

Elle était fille, comme nous l'avons dit, du comte de Gurson, nièce de la précédente et sa coadjutrice, depuis 1633.

Nous avons à son sujet un témoignage contemporain des plus curieux. C'est celui d'un homme qui a laissé des *Mémoires* ecclésiastiques les plus intéressants sur une grande partie du XVIIIe

(1) « Françoise, appelée par erreur Marguerite, de Foix, abbesse de Saintes, fille illustre en sainteté et en vertus et tellement estimée par toutes personnes de condition, que son exemple sert aujourd'hui de modèle à toutes celles qui cherchent la perfection dans la vie qu'elle a embrassée, » dit Girard, *Vie du duc d'Epernon*, livre IX, p. 393, à propos de la visite que lui fit le duc, son allié, en 1623. Elle mourut le 19 avril 1666 et fut enterrée le 21, âgée de 86 ans. Sa nièce, Françoise de Foix III fut mise, en 1591, à l'abbaye de Saintes par le duc d'Epernon, son beau-frère. Du Marrez et Louis de Pernes furent chargés de la surveiller. Arrêt du 13 juillet 1613 qui décide qu'elle est apte à partager la succession de ses père et mère. V. Servin, *Plaidoyer*, II.

Digitized by Google

siècle (1). Je veux parler de M. Du Ferrier, tour à tour sulpicien, missionnaire et vicaire général de Pamiers, Rodez, Alby et Narbonne. Il a longuement parlé des événements dont il fut le témoin ou l'acteur, et à ce titre ses *Mémoires* devraient être publiés, sauf à faire quelques coupures : car il s'y trouve des pages d'un réalisme dont on n'a pas idée.

Il prêcha en Guyenne. Il vint à Saintes et il y connut la pieuse abbesse. Or, voici ce qu'il nous en dit, dans son langage âpre et janséniste : « J'estime qu'il n'y a rien au monde aussi dangereux aux grands vicaires qu'une abbesse soit exemptée ou soumise à la juridiction de l'ordinaire. Saint François de Sales dit qu'entre dix mille directeurs on aura bien de la peine d'en trouver un bon ; il eût pu dire qu'il en est de même des abbesses et qu'à grand'peine y en aura-t-il une de sauvée entre vingt mille, parce qu'il y n'en a point peut-être qui ait assez de jugement pour conduire les âmes, qui est l'art le plus difficile.... Plusieurs m'ont autrefois prié de les conduire, ce que je tâchois de faire; puis bientôt après je les ai quittées, reconnaissant que c'étoit du temps perdu et un danger évident de me perdre.

» J'ai connu une ancienne abbesse de Saintes, de la maison de Foix, proche parente de Mme de Seneçay, gouvernante du roi, qui fut mise dans l'abbaye à l'âge de 15 ans auprès de l'abbesse, sa tante, en sorte qu'elle pouvait dire comme S...: *Magis ignoravit mundum quam dereliquit.* J'eus sa connaissance lorsque nous allâmes commencer les missions en Saintonge ; et je puis dire qu'elle était douée d'une piété singulière ; mais ses bons desseins n'eurent point de succès, comme j'ai cru, faute de vocation pour cela. Cinq ou six ans après, je la vis m'en allant à Paris. Elle venait d'achever un grand corps de logis qui lui coûta 60.000 écus, dans la vue d'y mettre des filles de piété choisie et de faire une communauté réformée et de saintes, d'effet et de nom. Elle me conjura de lui choisir des filles entre celles que je conduisais à Paris et de les lui envoyer, encore qu'elles n'eussent point de dot et de pension, étant persuadée que Jésus-Christ achète ses épouses et ne leur demande point d'argent.... Je restai beaucoup édifié de cette digne abbesse ; mais il ne fallut pas me donner le soin de lui chercher des filles, ainsi qu'elle désirait: car, arrivant à Paris, on me donna avis que tout son bâtiment s'étoit brûlé dans une nuit, sans avoir sauvé quoi que ce soit. Il faut donc se désabuser des abbesses ; elle s'appeloit *dame*, nom de domination, dit saint Bernard, défendu par l'apôtre saint Pierre, *quasi dominantes, non quasi forma factæ gregis et animo* (2).»

---

(1) Voir sur ces Mémoires, Faillon, *Vie de M. Olier* (Paris, Poussielgue, 1873), t. I, p. xxxi.

(2) Archives nationales, fonds de l'Oratoire, M. 233, *Mém. de M. Ferrier.* Ce plaisant « grand vicaire » disait encore : « J'ay ouï dire au P. de Condren, homme éclairé comme un ange, qu'il n'y aurait pas deux femmes sauvées sur cent hommes qui se sauveraient ! » En bon janséniste, il fait un grand éloge de Caulet, évêque de Pamiers, dont il dit « qu'il n'a jamais connu d'homme

Digitized by Google

III

LA PRIEURE MADELEINE DU FAUR

Cette religieuse était la sœur d'un prêtre de l'Oratoire, dont nous ne savons pas le prénom, mais qui était fort estimé dans sa congrégation (1). Dans un dossier des archives de l'Oratoire (2), se trouve une lettre de cette prieure datée du 18 mars 1625, au P. Du Faur « son père et *cher frère*, » où elle lui rapporte ce que lui avait dit leur défunte et vertueuse tante, Mlle de Laborde-Seigneuret, de Blois, sur le pieux cardinal de Bérulle, dont elle fait un grand éloge. Lorsque celui-ci fut élevé au cardinalat, la sœur Madeleine de l'Annonciation — c'est le nom qu'elle avait pris en religion — lui écrivit la lettre suivante :

« † *Jésus, Maria*. Monseigneur, je supplie Jésus-Christ, Notre Seigneur, vous estre tout dans sa plénitude divine pour jamais. Je viens vous rendre par cete lettre, non pas les asseurances d'un plus grand honneur qu'a esté celuy que tousiours je vous ay porté, mais le tesmoygnage de la joye extresme dont la nouvelle de vostre promotion à la dignité de cardinal a ouvert mon âme. Comme l'Eglise ne pouvoit espérer élection plus advantageuse à son bien que celle qui a esté faicte de vous, aussi l'hérésie n'en devoit rien craindre de plus fatale à son accroissement. Il y a tant d'apparences, monseigneur, fondées sur l'éminence de vostre vertu et de vostre doctrine qu'elle expirera à vos pieds, que si je recherchois la louange de prophétesse, je donnerois à tout le monde cete prédiction pour un oracle. Dieu veuille, monseigneur, faire ce grand œuvre par vous et achever toutes celles qu'il a commencées par vostre entremise et nous verrons l'Estat et l'Eglise jouir d'une paix égale et vostre illustrissime grandeur au comble d'honneur et de toutes sortes (3) de prospérités que demande pour vous à Jésus et à sa sainte Mére celle qui en leurs majestés se dit en toute humilité et respect, monseigneur, vostre très humble et très obéissante fille et servante.

Sœur Magdelaine de l'Annonciation, *bénédictine indigne*.

---

qui ait toujours marché plus droit dans les voies de Dieu. » Il fait aussi ailleurs l'éloge des 4 évêques opposants dans la question du *Formulaire*, lesquels témoignèrent « d'une grande fermeté. » On trouve dans Du Ferrier des particularités sur Olier, Bourdoise, le séminaire de Saint-Sulpice, Joly, évêque d'Agen, le P. Joseph, capucin. Il prisait haut les fonctions des grands vicaires, et les « grandes qualités qu'ils doivent avoir, de sorte que je ne m'étonne plus, dit-il, s'il se trouve peu de grands vicaires capables de cet emploi, et s'il est vrai d'assurer qu'il y en aura moins de sauvés que dans tous les autres états des chrétiens. » 4e cahier. Les cahiers ne sont pas foliotés.

(1) Il ne faut pas le confondre avec le P. Charles Du Faur, natif de Toulouse, fils de Jacques Du Faur, conseiller au parlement, qui entra à l'Oratoire le 16 septembre 1627, se fit un nom par ses poésies et ses sermons, et sortit de la congrégation en 1652. Dans un panégyrique de saint Thomas d'Aquin, il fit une sortie qui lui valut un exil à N.-D. de Garaison. Il vivait encore en 1682. Archives nationales, M. 220.

(2) Arch. nat., fonds de l'Oratoire, M. 234 et 711.

(3) Je hasarde ce mot que j'ai omis dans ma copie.

Digitized by Google

» A Xaintes, ce 20e septembre 1627.

» Monseigneur, ayant esté tesmoing de la joie qu'a eu monsieur de Manescau de vostre nouvelle dignité, j'ay voulu vous le dire : car il se tient glorieusement dans l'honneur que vous luy avés donné en l'acceptant pour un de vos enfants et très humble serviteur, comme fait le bon monsieur Aubert; ils prient tous Dieu avec nous pour la prospérité de votre illustrissime grandeur.

» *A monseigneur, monseigneur l'illustrissime cardinal de Bérulle, à Paris* (1). »

Après la mort du cardinal de Bérulle on songea à réunir des mémoires pour son procès de canonisation en cour de Rome. Le frère de la digne prieure lui demanda une relation des faits qui concernaient le saint fondateur. Cette religieuse rédigea alors un mémoire assez considérable sur la vie du cardinal de Bérulle, où l'on trouve bien des particularités curieuses. Je ne sais si jamais ce document de premier ordre a été utilisé par les historiens de la congrégation. Il n'est en tous cas nulle part mentionné dans la *Bibliothèque oratorienne* du P. Ingold, et il serait infiniment à désirer qu'on le publiât. Je me contente ici d'en donner quelques pages, où il est question plus particulièrement de l'abbaye de Saintes.

« Mme Du Faur, prieure de Notre-Dame de Xaintes, sur la vie de M. le cardinal de Bérulle :

« Jésus, Maria. Bien révérend père. Je me sens beaucoup attirée à obéir à la semonce que vous m'avez faicte d'escrire ce que sçay de ce très digne et très fidelle serviteur de Dieu, le grand cardinal monsieur de Bérulle que j'aurois révéré plustost dans un respectueux silence que d'avoir ozé penser de parler de luy, quoyque je me sente assez obligée à publier ce que je luy dois de recognoissance devant les créatures, dans la grande charité qu'il a eue pour mon âme, durant qu'elle possédoit le bonheur de l'avoir sur la terre où une infinité de bonnes créatures ont receu des faveurs signalées de Dieu par son adresse et secours. Je me rends donc à votre volonté, mon révérend père, encore que mon ignorance et grossièreté m'apprend assez à me taire; mais oubliant ce que je suis en ma bassesse et incapacité, très esloignée de pouvoir comprendre aucune chose des sentiers et voyes de Dieu sur ses plus intimes enfans et singuliers amis, je diray dans mon peu d'intelligence et avec simplicité ce qui me souviendra des bénédictions que plusieurs ont receu par le bienheureux cardinal...

» Environ un an après ce que je viens de dire, je vis ici Mlle de Laborde-Seigneuret, dont la maison est auprès de Blois, qui étoit veuve, amener une sienne fille pour être religieuse... » C'est elle qui lui inspira de la vénération pour M. de Bé-

(1) Archives nationales, F. de l'Oratoire, M. 234, orig. Autographe avec le cachet du monastère.

Digitized by Google

rulle. Etant allée à Bordeaux, la prieure y vit le cardinal: « Il me dit plusieurs choses concernant l'avancement de cette maison et très particulièrement comme le prédisant, et que j'ai vu depuis arriver, comme il me l'avoit dit; il me recommanda fort que pour les choses que je désirerois le plus en madame notre révérende abbesse et de son très digne confesseur (1), dans lesquels il honoroit beaucoup les grâces de Dieu, que je ne les pressasse pas, mais que je me contentasse de m'élever à Dieu en tout ce qui les regardoit. Cela fut cause qu'etant retournée dans notre monastère, j'avois un grand désir que notre digne confesseur, lequel avoit envie d'aller à Tholose, pour faire les exercices spirituels, allast plus tost à Paris, affin que Dieu disposât qu'il put communiquer avec monsieur de Bérulle; mais me tenant à l'ordre qu'il m'avoit prescrit, je me détournois d'exprimer mes désirs... Ne voulant donc pas user de ma liberté à dire ma pensée à nostre révérend père confesseur, un jour il m'envoya chercher et me dit d'une résolution forte qu'il avoit changé d'avis pour sa retraite et qu'il vouloit aller à Paris pour prendre la conduite de monsieur de Bérulle et je vis lors l'effet des prières de ce grand serviteur de Dieu, car bientost après nostre révérend père confesseur partit et fit très heureusement ce que Dieu avoit ordonné par ses conseils divins sur son âme qui en a été bénite en tant de manières que ceux qui les connoissent ne peuvent qu'être fidèles témoins de cette vérité.

» Il y a beaucoup de choses sur ce sujet, propres à faire rendre louanges à Dieu des grâces singulières qu'il a départies à ce grand homme, monsieur Despruetz, et je crois avec raison que la manifestation en est réservée à une autre saison pour rendre à la majesté divine des reconnoissances toutes particulière, cette âme étant fort humble en soi et très étendue en charité vers le prochain. Il me suffit de dire qu'il a eu toujours une liaison à notre saint cardinal qui n'a point reçu de coupure, quoiqu'on y ait beaucoup travaillé... Je dis pour conclusion de ce point que monsieur Despruetz s'en revint de Paris dans un esprit si épuré et si dépendant de Dieu (quoiqu'auparavant il eût montré de très fidèles preuves d'être tout à lui) que je puis dire avec sincérité que c'est la bénédiction de ce monastère duquel maintenant il est visiteur. Toutes les âmes qui sont sous sa conduite dans cette maison savent que je parle en vérité et singulièrement cette grande servante de Dieu, madame notre révérende abbesse, laquelle en reçoit en son particulier de très grandes utilités pour son avancement spirituel et plusieurs de ses filles, lesquelles par ses saints labeurs il a élevés dans l'esprit de notre grand patriarche saint Benoit...

» M. Despruetz m'a dit que le Saint-Esprit s'étoit servi de M. de Bérulle pour le tirer de la captivité dans laquelle la plus grande part du monde servoit les œuvres de la grâce... Il m'a

(1) Mlle de Foix et Bernard Despruets, dont nous parlons plus loin.

Digitized by Google

dit que, s'entretenant un jour avec M. de Salettes (1), évêque de Lescar, des éminentes grâces de M. de Bérulle et de l'onction particulière qu'il versoit dans le cœur, expliquant les paroles de l'Ecriture Sainte, comme s'il en eut eu tout seul la clef et le génie, que ce digne prélat lui dit qu'ils avoient étudié la théologie ensemble et que dans ce temps là toute l'école l'admiroit comme un ange d'innocence et de lumière ; que plusieurs années après, traitant avec lui de l'état déplorable de l'Eglise de Béarn, que M. de Bérulle lui parloit avec des lumières et des prévoyances si spéciales qu'il lui sembloit qu'il ouit parler Moyse, lorsqu'il descendoit de converser avec Dieu sur la montagne...

» J'avois oublié de dire que lui parlant à Bordeaux entre autres choses, lui racontant les peines que j'avois eues pendant 7 ou 8 ans, sur le désir continuel d'être carmélite, étouffant péniblement les violences que j'avois portées à ce sujet, il me répondit incontinent : « Vous serez toujours bénédictine et serez aussi carmélite. Le grand saint Benoit n'en sera pas marri. Sainte Thérèse et lui sont d'accord de ce point devant Dieu... et ainsi vous pouvez dire que, vous rendant à Dieu, vous êtes carmélite et appartenez pour toujours à saint Benoit. »

Plus loin, elle dit que M. Despruets accompagna le P. de Bérulle à Bordeaux où il séjourna quelque temps. Elle signe ainsi : *C'est l'indigne sœur Magdeleine de l'Annonciation, religieuse bénédictine. Ce 20 février 1633* (2).

*
* *

Rapports de la prieure avec le serviteur de Dieu Louis Bitoz, barnabite. — Au commencement du XVIIe siècle, pour obéir aux désirs du Saint-Siège qui avait exigé, parmi les clauses de l'abjuration d'Henri IV, le retour du Béarn à la foi catholique, le roi envoya en 1608, dans son pays d'origine, quelques religieux de la congrégation des barnabites, dits clercs réguliers de Saint-Paul, qui lui avaient été recommandés par le pape Paul V. Le supérieur de la mission était le P. Fortuné Colom, issu de l'une des meilleures familles du Béarn. En 1611, on lui adjoignit un frère convers, Louis Bitoz, lorrain de naissance, et dont la vie merveilleuse a été écrite en latin par le P. Colom lui-même dans un livre extrêmement rare, intitulé : *Vita Ludovici Bitosti, fratris conversi congregationis S. Pauli, per M. P. D. Columbum, Palensem*, etc. *Lascari apud Joannem de Saride*, 1630, in-8° (3). Ce religieux mourut en odeur de sainteté en 1617 à Monein où, deux fois, j'ai fait inutilement des fouilles pour retrouver ses

(1) Il y a eu deux prélats de ce nom, Jean (1609-1632) et Jean-Henri (1632-1658).

(2) Archives nationales, fonds de l'Oratoire, M. 233, mém. orig. et autogr., in-8° de 19 p.

(3) Sa vie a été aussi publiée en italien et j'en ai donné une édition en français sous le titre de *Vie du serviteur de Dieu Louis Bitoz*. (Pau, Vignancour, 1887, in-12).

Digitized by Google

restes précieux. Son confesseur et supérieur a écrit de lui qu'il ne pouvait se mettre en prière l'espace d'un *Pater*, sans être ravi en extase et favorisé par Dieu des grâces les plus merveilleuses.

Le P. Colom étant tombé malade à Paris en 1613, on lui envoya le frère Louis Bitoz pour le soigner. Au retour, un des chevaux qui trainaient leur modeste voiture tomba mort en route, dans la Saintonge, à 7 milles environ de Bordeaux, et force leur fut de descendre dans une hôtellerie. Ils y étaient depuis une heure à peine, que le bruit d'une troupe de cavaliers se fit entendre. C'était l'escorte de Philibert Du Sault, évêque de Dax, qui se rendait à Paris. Un des nouveaux arrivés demande à Louis Bitoz à quel ordre il appartient. Apprenant qu'il est barnabite et que le P. Colom est là, malade, il veut le voir. C'était précisément Bernard Despruets, réformateur du monastère de N.-D. de Saintes. Le P. Colom dit que cette abbaye était fort relâchée avant l'arrivée de Despruets et le gouvernement de Françoise de Foix et de Madeleine Du Faur. Despruets amena avec lui les deux religieux à Saintes. Le P. Colom alla voir l'abbesse et la prieure. Le F. Louis se tint les yeux toujours baissés ; néanmoins, la prieure le remarqua et se recommanda à ses prières. Or, quatre jours après leur arrivée, le frère demanda à son supérieur l'autorisation de faire visite à la prieure. Cette demande étonna un peu le P. Colom, mais, connaissant l'esprit surnaturel de l'humble religieux, il la lui accorda. Arrivé au monastère, Louis Bitoz fait venir la prieure. Les deux se mettent alors à genoux et invoquent le Saint-Esprit. Louis s'excuse auprès de la prieure de ne point l'appeler *Madame*, mais *Ma sœur*, ce nom convenant mieux à une religieuse. Le frère dit ensuite à la prieure que Dieu lui avait inspiré la pensée d'avoir un entretien avec elle. Il lui révéla que le Seigneur voulait être l'époux de son âme et qu'elle devait surmonter une certaine timidité naturelle. Ces pieux entretiens durèrent plusieurs jours. Les deux saintes âmes se quittèrent en se recommandant à Dieu dans de mutuelles prières. Le Fr. Louis y fut fidèle toute sa vie. Il écrivit même pour l'édification de la prieure deux livres sur *La pénitence* et sur *L'amour de Dieu*.

La veille de sa mort, survenue le 7 septembre 1617, il appela son supérieur, le P. Colom, et lui dit : « Mon père, vous avez été le confident de mon âme jusqu'à ce jour ; permettez-moi de vous révéler à cette heure un secret caché dans le fond de mon cœur. Vous vous souvenez de la prieure de Saintes, avec laquelle vous me permîtes d'avoir de pieux entretiens. J'ai écrit à son intention certaines considérations spirituelles ; vous les trouverez dans tel tiroir à gauche. C'est chose sans prix ; je vous prie de brûler le tout ; je le demande à votre bienveillance. » Les yeux baignés de larmes, nous dit le P. Colom, « je me jetai à son cou et, ne sachant trop ce que je disais, je le lui promis. Après sa mort, j'hésitai beaucoup. Je pensais que son humilité l'avait poussé à agir ainsi. Je jetai au feu ces pages aimées. Je parcourus d'un

Digitized by Google

œil rapide ce travail, mais pas avec assez de soin pour m'en rappeler le contenu. Le style en étoit simple, l'esprit mâle et vigoureux, le tout plein d'excellents conseils pour cette prieure. Il lui recommandoit la contemplation des plaies du crucifié. L'amour de Dieu y éclatait profond et ardent ; je fus obligé de m'écrier : « Le doigt de Dieu était vraiment là. » Après sa mort, la prieure honora la mémoire du saint religieux ; elle fut toujours exaucée quand elle l'invoqua (1).

Si les archives du monastère de Saintes avaient été conservées, nous aurions peut-être retrouvé quelques lettres de Louis Bitoz à la prieure Madeleine Du Faur.

IV

BERNARD DESPRUETS, CHAPELAIN ET VISITEUR DE N.-D. DE SAINTES, ÉVÊQUE DE SAINT-PAPOUL

Bernard Despruets était béarnais. Son nom s'écrit diversement : d'Epruets, d'Espruets, Despruetz, Des Pruets ; mais lui signait *Despruets* (2). Originaire de Garos, au diocèse de Lescar, il fit ses études à Toulouse avec le futur chanoine Bordenave, écrivain béarnais connu. Plus tard, il devint chanoine de Lescar et enfin, par je ne sais quelle inspiration de la providence, agrégé au chapitre de Saintes (3) ; à l'âge de 27 ans, il fut chargé de la

---

(1) Cf. *Vita L. Bitosti*, chap. 22 et 31.

(2) La *Gallia* parle d'un M. Despruetz qui fut général des chartreux et parent de celui-ci. On trouve aux archives des affaires étrangères, f. France, vol. 810, f° 140, une lettre de Mathieu Despruets, curé de l'Isle d'Arvert, 13 mars 1634. Il eut pour successeur son frère Hélie, désigné en 1637 comme docteur en théologie, archiprêtre et curé de Saint-Etienne d'Arvert et de son annexe La Tremblade. Hélie n'avait point de presbytère en 1639 ; c'est Jehan Michel, seigneur de Chassagne, qui lui loue une maison à Arvert donnant sur la rue publique (23 août 1639). Voir sur Hélie, Lételié, *Ronce-les-Bains*, p. 47. Hélie est en relations fréquentes avec les Michel et les Froger de 1642 à 1671. Il meurt à la fin de 1671. Le 23 août 1658, il emprunte pour son frère le chanoine 1.066 l., 13 s. 4 d. à André Froger, sieur de La Rigaudière, etc. Mathieu Despruets, prêtre, docteur en théologie, abbé de l'abbaye nouvelle de Gourdon, chanoine de Saint-Pierre de Saintes, prononça, le 19 mai 1650, dans l'église Notre-Dame de Pons, l'oraison funèbre « d'Henri d'Albret, sire de Pons, souverain de Bédeille, comte de Miossens, seigneur de Couaraze. » Il mourut à Saintes le 28 mai 1667 et fut inhumé dans l'église cathédrale. Voir *Saint-Pierre de Saintes*, par M. Louis Audiat, p. 251. Il est qualifié « abbé de La Nouvelle, chanoine de Saint-Pierre et chapelain de la chapellenie appelée Les Coindriers, desservie en l'église de Marennes, demeurant audit Saintes, » dans un acte du notaire Cassoulet (6 mai 1654), par lequel il constitue pour son procureur Raymond Dufaur, procureur fiscal des chatellenies de Marennes, Saint-Sorlin et Luzac, pour retirer des mains des héritiers de feu Isaac Dufaur, sieur de Châtelars et greffier des châtellenies de Marennes, Saint-Sorlin, Le Gua et Luzac, 52 aires de marais salants dépendant de sadite chapellenie. Le 7 juin de la même année, il est dit « l'abbé Despruets, seigneur de Saint-Sorlin du Coudret. »

(3) Bernard Despruets, né d'une ancienne famille de Béarn, fut tout jeune chanoine de Saintes [sans doute par la protection du sire de Pons], puis à 27 ans aumônier de l'abbaye de Sainte-Marie au faubourg Saint-Pallais, dont un bref apostolique le créa visiteur à perpétuité. Elu théologal de l'église de Lescar en 1636, il fut nommé évêque de Saint-Papoul et consacré à Paris le

Digitized by Google

réformation du monastère des bénédictines de cette ville. On a vu dans quelle estime il y était (1).

Le cardinal de Bérulle l'affectionnait et sollicita en sa faveur le siège épiscopal de La Rochelle, vers 1627. Voici en effet la lettre qu'il adressa à la cour à cette époque : « J'avois écrit dans les pacquets précédents sur le sujet de l'évesché de Xaintes, qui est celui de La Rochelle. La crainte que j'ai que cet avis ne soit pas venu à la connoissance de M. le cardinal (à cause des pacquets qui ont été pris) me fait réitérer qu'un nommé Despruets, chanoine de ladite église de Xaintes, est natif du Béarn, fort homme de bien, habile en controverses, bon prédicateur, et qu'il seroit d'un grand exemple que le roi tirât du corps du même chapitre un chanoine qui n'y pense point et à qui personne ne pense, pour le faire évesque de la même église. Dieu, qui veut tirer La Rochelle de la puissance de Satan, aura bien agréable qu'on pense à donner un bon et utile pasteur, soit celui-ci, soit un autre (2). »

On a vu en effet que Despruetz était connu du cardinal de Bérulle. L'aumônier des bénédictines avait même quelque peu combattu en faveur d'un livre du fondateur de l'Oratoire qui avait fait quelque bruit. Nous voulons parler de l'ouvrage sur *Les grandeurs de Jésus* que quelques-uns voulaient noter de censure, sous le rapport de la doctrine, quoiqu'elle en fût très pure et que les plus grands hommes et, on peut dire, toute l'Eglise, l'aient approuvé au XVIIe siècle. M. Despruets écrivait en effet au P. Du Faur, je crois, en 1623 :

« *J. M.* Mon cher père, Jésus soit toujours avec vous.

» Nous attendons avec impatience les livres de monsieur de Bérulle que nous n'avons pas encore receus. Mais madame de Prignols nous a laissé celuy que monseigneur de Nantes lui avoit envoyé, sur lequel il y a grand'presse céans pour le lire ; mais on a souvent besoing d'interprétation. Bénite soit la guerre qu'on a faite au R. P. Bérulle qui nous a apporté le bien incomparable de si dignes conceptions. *Felix culpa !* Pour moy, je n'ai jamais rien veu de semblable et n'en attends pas de meilleur que du mesme auteur. Je desrobe, à mon sohait, là-dedans pour mes sermons ; on croit que ce soient mes pensées et ce ne sont que mes pieux larcins. Le bien est commun : il n'est etabli que

---

9 novembre 1637 (*Saint-Pierre de Saintes*, page 252). Il y a de lui (t. CXXIX, 2407 des armoires de Baluze) une lettre datée de Saintes, le 20 mai 1648, à Marca, depuis archevêque de Toulouse, pour s'excuser de lui refuser un service.

C'est à lui qu'est dédié *Paraphrasis ad consuetudinem santageliacam* (Saintes, Bichon, in-4°, 1638) de Jacques Desvignes, par son fils, Bernard Desvignes, qui lui dit : Magnatum in animo es, doctis admirabilis et ab omnibus honorandus... multis ad hoc motus et impulsus causis, pietate tua insigni quam imprimis colis, doctrina tua et eruditione eximia qua inter omnes emines et excellis, peculiari benignitate et humanitate qua omnium animos et voluntates ad te allicis, incredibili amore erga omnes quo lites et jurgia dirimis et pacem concilias...

(1) Voir pour plus de détails la *Gallia christiana*.

(2) Arch. nat., fonds de l'Orat., M. 231, copie, sans date.

Digitized by Google

pour l'édification de l'Eglise. Nous l'emploirons à cela. Au reste, il est si appuyé de doctrine solide et du mérite de ses approbations, que personne du monde n'y dira rien. Que si quelqu'un s'eschappe en ces quartiers, je pense sçavoir (*ut minus sapiens dico*) autant de théologie que les adversaires de deçà. Ils ne diront rien sans s'en mordre les doits : assurez-vous-en, et que je vous suis très fidelle frère et serviteur. B. Despruets, *prestre*.

» A Saintes, ce 27 mars 1623. Souvenés-vous que M. de Suberville est allé à Rome (1). »

B. Despruets fut nommé visiteur apostolique des bénédictines de Saintes en 1630. Le P. Colom, qui écrivait la *Vita Bitosti* cette année-là même, en fait, à ce point de vue, de grands éloges. Quelques années après, il était appelé par Richelieu à l'évêché de Saint-Papoul (1636-1644). Nous avons trouvé de lui deux lettres adressées, un peu plus tard, à Richelieu.

La première est relative à la conversion possible du seigneur de Bénac, en Béarn. En voici la teneur :

« Monseigneur, ayant aprins par monsieur Desclaux que vostre Eminance prendroit à gré d'estre advertie des occasions du bien qu'on pourroit faire à l'Eglise par la conversion de quelques personnes notables de la religion prétendue, j'ay cru, monseigneur, que vous proposer sur cette instruction monsieur le baron de Bénac ne seroit pas un subject esloigné de vostre desseing et piété, ny une entreprise d'ingérance téméraire de ma part. C'est un seigneur, lequel on dit estre en disposition d'estre catholique. S'il en donne parole, il est généreux pour la tenir. Peu de faveur de la part de vostre Eminance peut servir beaucoup à son salut. Son exemple donneroit un plus rude coup à l'hérésie dans le Béarn que l'abjuration de l'erreur, faite par la moitié des ministres de ceste province-là ! Cest œuvre, monseigneur, est digne du zèle véritablement chrestien de vostre Eminance à laquelle je désire toute sorte de prospérité et bénédiction à longues années, n'ayant point de plus sensibles intérests que ceux qui concernent vostre gloire, puisque j'ay l'honneur d'estre, monseigneur, vostre très humble, très obéissant et très redevable serviteur. Bernard, *E. de S. Papoul*. Décembre 1636 (2). »

Voici encore un billet du même prélat au grand cardinal : « Si vostre Eminance, monseigneur, me fait l'honneur de me prescrire ses volontés, en cas de nouvelle proposition ou d'attentat, j'y raporteray parfaitement mes devoirs et mes obéyssances. Monsieur et madame de Miossens (3) ont esté allarmés et ont accouru au secours de leur fille. Où vostre protection est favorable, leur présence n'est pas nécessaire. Sur moy, mon-

(1) Archives nationales, fonds de l'Oratoire, M. 231. Original autographe.

(2) Archives des affaires étrangères, fonds France, vol. 822, fol. 406 r°. Orig. autogr.

(3) Les Miossens d'Albret résidaient alors au château de Coarraze, près de Pau.

Digitized by Google

seigneur, vostre Eminance y est toute puissante; mes soubmissions n'ont point de limites ny mes vœux et sacrifice divin pour vostre conservation et prospérité, estant, comme je suis fidellement, monseigneur, vostre très humble, très obéyssant et très obligé serviteur. B., *E. de S. Papoul.*

» A S. Papoul, ce 17 nov. 1641 (1). »

Comme un trop grand nombre d'évêques de France, et à leur tête les archevêques de Toulouse, de Bordeaux et de Tours, Bernard Despruets semble avoir donné dans le jansénisme, ou du moins dans la morale sévère des novateurs du XVIIe siècle. Voici en effet l'approbation qu'il accorda au fameux et désastreux *Livre de la fréquente communion* d'Antoine Arnauld :

« Cet excellent *Livre de la fréquente communion* est orthodoxe. Dans la corruption et le relâchement de ce siècle, il est important, voire nécessaire, que cette matière fût traitée à fond. Tous ceux qui ont les mouvemens purs et chrétiens sont redevables de ce travail parfait à l'auteur qui le donne en public. Il propose la doctrine des saints Pères, des Conciles et de l'Eglise ancienne avec une fidélité irréprochable. Il la développe judicieusement et l'éclaircit avec une netteté rare et pieuse. Il en insinue la dévotion et l'usage avec des raisons si puissantes, que de ne leur donner point les mains, c'est sacrifier à l'opiniastreté. Il y a autant de sûreté pour le salut à ramener les âmes dans les voyes desquelles la mollesse et la condescendance les a détournées que de péril en la délicatesse à laquelle un accommodement bas et charnel les a misérablement prostituées. C'est mon sentiment.

» A Xaintes, ce 25 juillet 1643. BERNARD D'ESPRUETS, *évesque de Saint-Papoul* (2). »

V. DUBARAT.

I. — Extraits de la *Vita Ludovici Bitosti* (Bibl. de Pau, in-4°, pages 126, 134, 190) :

Ut vero Xantones attigimus, altere quorum qui addicti erant vehiculo, saucius vecturâ, profundo ad latus vulnere visus est deficere et ut ad vicinius diversorium applicuimus, vix nostrum moratus descensum, liquente pene spiritu, se in atrii vestibulo explicuit. Perplexus eram... Rursum Burdegala quam primam appetebamus non ita vicina, ut eo, qui jam deliquerat vectore, incolumes perveniremus... Inde autem non multum horæ processit cum in fores quæ ad viam publicam vergebant, exiliens vidit examen equitum qua parte cervices verterat fragose adventantium. Pompa erat Aquensis episcopi Lutetiam multo comitatu intendentis. Ut autem propius accessere, transeuntium ex medio agmine unus conspicatus Ludovicum, interrogavit cujus ordinis esset; atque ubi audivit Barnabitam esse nostrique ordinis, mihique in eo hospitio jacenti opitulari, concitato ocyus equo ad Antistitem, qui præibat, quemque ab Mediolano Xantonico eo mane profectum ad

(1) Arch. aff. étrang., fonds France, vol. 836, fol. 164.
(2) *De la fréquente communion*, 7e édition, Paris, P. Le Petit, in-8°, 1656, p. 143.

Digitized by Google

id usque loci stipaverat, inflexit, atque ulterius procedenti reditum prosperum gratulatus, ad Ludovicum protinus versis habenis rediit, quem ubi amico ore salutatum de mea salute percunctatus est, equo desiliens, et una cum eo triclinium ingressus, reperit me prostratum thoro. Nomen ei Despruerius erat, in Beneharno natus, stirpeque apud suos honesta etquam parens quatuor liberorum, quos luci feliciter dedit, præclara ac mehercle supra vulgus indole adauxerat. Ampla ingenia omnes et in primis naturæ divitiis concepti, dignitatis quoque ecclesiasticæ juxta et doctrinæ splendore in celebri episcopatus Lascariensis cathedrali conspicui. Iste autem cœteris ætate prior, non academicis modo sed et civilibus disciplinis idoneus, mira oris ubertate in prædicando Dei verbo, illam provinciam rumore sui impleverat et in Parthenonio cœnobio, quod in Xantonum metropoli est, emendando multa tum pietate invigilabat. Virginum illud erat. *Nostræ Dominæ* nuncupatum et sub divi Benedicti vexillis militans, pluribus olim opibus stabilitum, sed ut ævo cuncta flacescunt illæ a primæva sanctitate labentibus annis desciverant et a patrum vestigiis aberrantes antiquam colendi numinis rationem, luxu sensim gliscente, pene deseruerant, ut vix aliud ad commendationem reliqui foret quam inanis et prope fugitiva authorum suorum memoria. Accesserat quoque ad id senectutis vitium, temporum præteritorum perversitas et atrox hæreticorum strages qui longe lateque agros illius regionis depopulati, in illud præcipue monasterium sævierant et insana impietate nimis vexaverant, afflictis domibus earumque censibus mutilatis. Fecerat itaque ventrem vetus illa moles eratque prope decidua cum virgo præclara, Francisca nomine, prosperis auspiciis in abbatissam electa, labantis familiæ ingenti conatu eluctabatur ruinam. Hæc ex vetusta Fuxensium Principum familia, ac inde regio sanguine commendatior, de restituenda illa domo pie salubriterque cogitaverat et commodum ei in opem occurrerat Magdalena Fabri, virgo præcipua, quam in magnam Priorissam elegerat, gentilitio sanguine et ipsa multum illustris sed sanctitate vitæ utique splendidior (1)...

Cap. xxii. *In eo cœnobio Ludovicus cum Priorissa colloquutus, quæ ipsa nulli dum patefecerat animi consilia, detegit et quisnam sit ejusdem conscientiæ status prodit.*

Après avoir dit que Despruets lui offrit l'hospitalité du monastère, le P. Colom continue en ces termes :

Postera die ad cancellos inviso Antistitam. Virgo grandis erat multaque modestia quantumque alloquio patuit, candidissima indole neque adhuc pietatis simplicitas ita gentilem habitum deleverat ut mentiretur omnino majestas progeniem. Hæc fatigatum memoratis supra motibus animum ocio tum sancto componebat et in illa jam asperiori solitudine, nihil altorum spirituum amplius retinens, pristini cultus splendore deposito, divinis incumbebat. Horas vero ita diviserat ut ab iis quas divinis laudibus in Odeo decantandis destinabat regulæ ritus, cœteras vel inter artificia degeret, vel majorum suorum monimentis perlegendis applicata divideret, dein inter gubernandum virtutes exequutura.

Sed et sequente luce licuit magnæ illi Priorissæ loqui. Hæc secretorum Antistitæ arbitra, ejusque solita incubare consiliis, sublimium rerum luce valebat, assuetaque in summis mysticæ sapientiæ spatiare verticibus, quicquid temporis subditarum consortio lege officii non impendebat, internæ concedere solebat solitudini atque in præaltis cruentatæ petræ foraminibus, uti cerva solitaria, delitescere. Inde etiam Sponsi amore in-

(1) Il est ensuite question des religieuses divisées en deux partis : les unes voulant la stricte observance, les autres, les aises d'une vie relâchée.

Digitized by Google

credibiliter saucia efflictim (*sic*) amabat de ea loqui cum advenis præsertim ordinum quos severioris disciplinæ fama fecisset gratiores...

Erat mecum tunc Ludovicus qui a nobis remotus aliquantulum, obtutu in terram defixo, placide divina de quibus colloquebamur, audiebat. Sed cum ego præ invaletudine diutius cum Priorissa morari nequirem et jam valere optassem, ipsa repentino motu afflata, nescio quo insinuante genio, precum suffragia ab obticente fratre benigne expostulavit, cui cum ipse muto duntaxat annutu, nec satis urbano, uti forte par erat, cultu respondisset, veritus ego ne homo ignotus et moribus ad seculi venustatem parum factus, rudioris cultus insolentia læsisset virginem aliquantisper remoratus, apud illam excusavi errorem, specie pudoris et quod ad virginum affatus æquo sæpius soleret esse verecundior... At vero quod post triduum loquendi copiam cum ea ut facerem, Ludovicus a me exquisierit; posui in prodigio, neutrius enim illorum nomen, locus aut persona in alterius notitiam uspiam pervenerit ut neque satis possem mirari postulatum nec quo spiritu abreptus ab insolitæ petitionis curiosiori indagine tum abstinuerim vix scio ; feci enim sine ulla percunctatione veniam..

Cæterum ad conclavis vestibulum ex condicto ubi uterque pervenere, primum exegit Ludovicus ut invocaretur Spiritus Sanctus qui mentes amborum pariter ac verba ad Dei duntaxat gloriam contraheret, ut si qua forte terrenæ levitatis oblectamenta, pectora ipsorum obumbrarent, suo prius dissiparet adventu. Ipsa, si ita videretur seorsum se ad hymnum Spiritus Sancti componeret, idipsum pariter quoque pro se enixe facturum. Placuit sacræ virgini consilium quo tam cauta severitate ad colloquii puritatem ibatur utque redere, rursum idem Ludovicus excusari postulavit si *Dominæ* nomen quod iis ædibus audiebat de more concedi pariter et ipse non impertiret. Quantilla colloquerentur mora condonaret, ut ipse illam in sororem, illa eum in fratrem haberet, nec cum daretur aut redderetur salus, aliis nominum titulis inter ipsos ageretur... Mox autem ad eam Ludovicus: « Quarta jam illuxit dies, dilecta soror, qua, ad tuum colloquium premit me Numen cui tamen ad hoc usque mane, acri semper conamine restiti, quantum enim volebat ipsum, nolebam ego. Vicit tamen qui debuit ; ipsi honor et gloria in perpetuum. Nam et in hodierna hac Genitricis suæ nativitate communioni non concedebar, nisi paruissem... Monerem tamen una tua animi pusillitate lædi, quod in aliquibus detinearis et facias moram, quæ sibi minime placere satis nihilominus et ipsa intelligis. Porro in iis ingentiori ausu tibi opus esse, nobiliorique erga ipsum zelo. » Cum hæc dixisset subinde et alia adjecit quibus probe adsignificabatur virgini quo tenderent monita illa cœlestia unde et eo loquente persentiscebat occultam quamdam vim tota sua immiscere se animi compage... Varii postea inter ipsos habiti sermones multumque ibi demoratum, plurima Ludovico de vita religiosa disserente, præsertim de vera erga Deum humilitate...»

Et si aliquoties ad Despruerium scribendi mihi sese offerret opportunitas, faciendæ ad eam epistolæ sustinebat postulare veniam... Ad hæc in ipsius Priorissæ gratiam libellum scripserat de pœnitentia et erga Deum amore de quo paulo ante obitum litteris eam monuerat, si forte divino abnutu in ipsius manus non perveniret, ægrius neque ideo haberet neque ulteriori cogitatione in divina sese arbitria penetraret...

Cap. xxxi, p. 190. Una quoque ante obitum, ni fallor, duntaxat die, prope stratum ipsius astantem accivit me nutu secretum sibi ; ut vero proximus fui : « Scis, inquit, Pater, ut penitiora mea huc usque indicaverim ; reliquum est ut quod unum celavi tibi modo aperiam, qui ultimo tecum sim de humanis colloquuturus. Nescio an memineris illius postulati quod olim te, ut opinor, stupente feceram, loquendi cum Priorissa monasterii illius Xantonici, quod hospitales lares adeo benevole ægro-

Digitized by Google

tanti tibi aperuit, in illius gratiam spiritualia aliquot documenta exaraveram, quæ ad lævum tabellæ in cubiculum reperies. Levia sunt nec valde digna legi. Fidem tuam interpello, quam semper tutam expertus sum ut ea scripta flammis committas. Postremum est quod a te exigo quodque a veteri tua in me benevolentia manes mei post meum discessum operientur. » Ego lachrymis manans et in ipsius collum procumbens, necquidquam aliud tum cogitans (fateor) amanter spopondi. Sed ut obiit, hæsi ambiguus, scriptane magis ad destinatos usus servarem an ex religione promissum : optimos enim codicillos flammis horrebam dare, tremebantque timidæ ad commendatam ustionem manus ; incipiebam enim merito suspicari non alio argumento operæ suæ quæsiisse exterminium quam ut amplius apud vivos reliquum sui nihil faceret, veritusne eo scripti vestigio, memoria ipsius revivisceret quam cum vita pariter perire voluisset, adeo labe omni vanitatis purgatus abibat in cœlum, omnemque gloriæ suæ spem ibi fixerat quo demum erat perventurus. Denique stipulatione victus et parum solers futurorum animadversor combussi pignora quibus nihil modo charius haberem, nihil tenerem amabilius, nihil custodirem vigilantius. Priusquam tamen decideret manibus in ignes charta, raptius legi, quæ scripta erant, sed a tantis temporum intervallis parum. Quantum autem memini, valde simplex stilus erat nec ullo dictionis ornatu comptus, in quo uti parum quoque valebat neque etiam curaverat poliri ultra morem. Vigor tamen spiritus multus inerat et in verbis efficax virtus veterum, a qua vix unquam potuit plene recedere, sapiens severitatem. Plurima tamen memini ibi ad eam virginem fuisse salutis monita et magisteria probitatis, quid amplecti, quid fugere, quid corrigere, quid retinere deberet, et ex solito suo spiritu hortamenta ad pœnitentiam, sane non ut noxam facere corpusculo suaderet, quod sciebat quotidiana invaletudine laborare, sed, ut opinor, metu molliorum.

II. — Anoblissement de la maison Manescau de Garos, en faveur de Bernard Despruets, évêque de Saint-Papoul (1647).

« Louis, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, à tous présens et advenir, salut. Nostre ami et féal Bernard Despruez, évesque de Sainct-Papoul, nous a fait entendre qu'il tient et possède en propriété une maison appellée de Manescau avec trois journaux de terre y attenans, scize au lieu et paroisse de Garos en nostre pays de Béarn, et que pour la mettre en un estat convenable à sa naissance et au dessein qu'il a d'y habiter en quelques saisons de l'année, il désiroit qu'il nous pleust l'anoblir et le descharger pour cet effect de toutes tailles tant ordinaires qu'extraordinaires en transportant ce qu'elle en pouvoit porter par chacun an sur le reste des terres dépendantes de ladite maison qui sont en la mesme paroisse. Comme nous avons en bonne considération les services que ledict sieur évesque a rendu au feu Roy, nostre très-honoré seigneur et père, le zèle qu'il a pour la Religion et pour l'édification des peuples de ce pays, nous désirons en ceste rencontre luy despartir quelques marques de nostre bienveillance et de l'estime que nous faisons de sa personne. Nous, pour ces causes, de l'advis de la Royne régente, nostre très-honorée dame et mère, et de nostre grace spéciale, pleine puissance et authorité royalle, avons annobly et affranchy, et par ces présentes signées de nostre main, annoblissons et affranchissons ladite maison de Manescau avec les trois journaux de terre y joignants, pour désormais la tenir et posséder, par ledit sieur évesque de Saint-Papoul, ses héritiers et ayans cause, noblement et en toute franchise, droicts, honneurs, prérogatives et privilèges, et tout ainsy que nos autres vassaux, gentilshommes et subjects de nostre dit pays tiennent de nous leurs biens et terres nobles et noblement tenues à la charge que ledit

Digitized by Google

sieur évesque de Saint-Papoul, ses héritiers et ayans cause seront tenus d'en faire et prester les foy et hommage à nous et à nos successeurs roys devoir d'un fer de lance doré à chaque mutation de seigneur ou tenancier et passer présentement par le suppliant avec nostre Procureur patrimonial et conseiller en nostre Chambre des comptes de Pau et avec qui il appartiendra telle obligation que besoin sera, portant asseurance et transport desdites tailles et avec charges tant ordinaires qu'extraordinaires sur les autres biens cy-dessus déclarés au cas qu'ils soient suffisants, à les porter à perpétuité, et moyennant ce voulons, entendons et nous plaist que ledit sieur de Saint-Papoul, ses héritiers et ayans cause pour raison dudit anoblissement soyent appellez aux Estats généraux de nostre dict pays et employez par les syndics aux rolles et rang de la noblesse par l'ordre et ainsy qu'il est accoustumé. Si donnons en mandement à nos amez et féaux conseillers les gens tenants nostre chambre des comptes de Pau que ces présentes ils fassent registrer et du contenu en icelles ils souffrent et laissent jouir ledit sieur evesque de Saint-Papoul, ses héritiers et ayans cause, pleinement, paisiblement et à tousjours sans permettre ny souffrir qu'il soit faict aucun trouble ny empeschement. Car tel est nostre bon plaisir et afin que ce soit chose ferme et stable à tous jours, nous avons faict mettre nostre scel à cesdites présentes, sauf en autre chose nostre droict et l'autruy en toutes.

Donné à Paris au mois de febvrier l'an de grâce 1647 et de nostre règne le quatriesme : Louis.

Par le Roy, la Royne régente, sa mère, présente : de Guenegaud.

(Bibl. nat., fonds franç., n° 16671, fol. 109. — Communication de M. L. Batcave).

—

VII

LES HUITRES ARMORICAINES

Sunt et Aremorici qui laudant ostrea ponti.

Ausone.

(Voir t. xx, p. 210, *Ballade de l'huître de Marennes*).

A M. PIERRE ARDOUIN

Si le vieux dicton populaire
Reproche à l'huître solitaire
D'être fidèle à son rocher,
Par ironie, en fait l'emblème
De cet entêtement suprême
Qui nous empêche de marcher,

Le reproche est injuste, et l'huître,
Dont le nom rime avec bélitre,
A pourtant un noble passé :
Elle figure dans l'histoire
Avec un renom tout notoire
Que les poètes ont tracé.

Et vous-même, mon cher confrère,
Vous trouvez moyen de nous plaire

Digitized by Google

Parlant des huîtres des Santons :
Vous vantez l'huître de Marennes,
La déclarant reine des reines
A Paris et chez les Bretons.

Sans doute elle aura gain de cause,
Vos vers valant mieux que la prose
Des nombreux ostréiculteurs,
Qui voudraient, par la concurrence,
Autant à l'étranger qu'en France,
Changer le goût des amateurs.

Grâce au progrès, nous voyons l'huître
Avoir enfin voix au chapitre
Des grandes innovations :
On a vaincu son inertie,
Et la voilà par l'industrie
Soumise à cent perfections.

Mais, hélas ! sans repos ni trêve,
La pauvre n'a plus sur la grève
Que les ennuis de la prison.
Elle est parquée entre des mailles,
Loin des algues et des rocailles
Qui bornaient son humble horizon.

Plus de paix aux grandes marées
Où, sous les joncs, les centaurées,
Elle bâillait en plein soleil.
Puis, dès le retour de la vague,
C'est le râteau, parfois la drague
Qui la tire de son sommeil.

Jadis, l'innocent coquillage,
Sans aucun truc ni maquillage,
Restait à l'état naturel ;
Mais le progrès de la chimie,
Au fait des secrets de la vie,
Ne produit que l'artificiel.

Les huîtres, sur nos vastes plages,
Dormant sous l'algue des rivages,
En prenaient la couleur vert d'eau.
Ce fard donné par la nature
Fait souvent place à la teinture
De l'alambic et du fourneau.

Le vieil Ausone, en ses épîtres,
Énumère toutes les huîtres

Digitized by Google

Qu'il connaissait, ce fin gourmet ;
Dans la lettre écrite de Saintes,
Il en trace, en lignes succinctes,
Un long tableau qu'il nous transmet.

Il cite Port-Vendre et Marseille
— Nul aujourd'hui ne les conseille —
Baïe, Abydos et l'Hellespont ;
Les bords de la Calédonie,
Les rivages de l'Ausonie,
Byzance et l'Océan profond.

Mais on comprend bien qu'il préfère
Celles qu'il mangeait à Novère,
Venant de Marenne ou Bordeaux,
Et que la Seugne et la Charente
Amenaient de façon moins lente
Toutes fraîches dans leurs bateaux.

Sur les côtes de l'Armorique
L'huître était aussi prolifique :
Elle eut toujours des partisans ;
Du poète elle était connue,
Non comme dernière venue :
Car elle comptait des mille ans.

Et maintenant, sa renommée
Dans tous les concours proclamée
A favorisé son essor :
Comme à Marenne elle est exquise,
Veuillez en faire l'expertise
En venant au pays d'Armor.

A. DE B. D'A.

Er Porz-Nevez (Finistère), 5 mai 1900.

QUESTIONS ET RÉPONSES

I. — QUESTIONS

Nos collègues de Bordeaux pourraient-ils donner la marque du potier d'étain Fabreguettes qui habitait la rue des Ayres à la fin du XVIIIe siècle ? A-t-on écrit sur lui quelque notice ?

J. P.

Je voudrais aussi connaître la date du premier numérotage des maisons de Bordeaux.

J. P.

Digitized by Google

II. — RÉPONSES

N° 510 : t. XII, p. 211, 301; XVII, 102; XX, 141, 224. *Guilleri et sa chanson.* — Notre savant collègue M. l'abbé Blanchet a bien voulu m'envoyer le texte complet de la chanson du *Petit renard gris* telle qu'il l'a entendu chanter en 1858 au petit séminaire de Richemont par l'improvisateur Collin. Elle est un peu longue et n'a qu'un caractère local très restreint. Nous la communiquerons donc à ceux de nos confrères qu'elle intéresserait particulièrement.

J. P.

—

N° 700 : t. XX, p. 223. *Les brandons.*

Le brandon, « paille tortillée au bout d'une perche que l'on fait brûler le soir du premier dimanche de carême, » et qu'en Berry, en Nivernais, en Bourbonnais, on appelle pour cela le dimanche des brandons. *Brandon* vient de *brande*, petit fagot que primitivement on attachait au haut d'une perche, au lieu de paille. C'est la suite d'une cérémonie du paganisme, où l'on purifiait par le feu les cultures et détruisait ainsi les microbes dans l'atmosphère. Après avoir *brandonné*, on se divertit en faisant des crêpes, en mangeant des sanciaux.

BIBLIOGRAPHIE

Manuel de la congrégation de sainte Eustelle, vierge et martyre, contenant une neuvaine partagée en trois triduum, un petit office et diverses prières. La Rochelle, imp. nouv. Noël Texier, 1899. In-18, 110 p., avec musique, 25 centimes.

L'auteur est M. le chanoine Camiade, secrétaire de l'évêché de La Rochelle.

—

Manuel du pèlerinage au tombeau de saint Eutrope à Saintes. La Rochelle, imp. rochelaise, 1900; in-18, 55 pages.

Une dizaine de pages, *Notices historiques, archéologiques*, résument des faits connus, d'après le livre de M. Audiat, *Saint Eutrope dans l'histoire, la légende et l'archéologie.* Puis viennent une neuvaine, méditations, prières, litanies, cantiques, etc. Des gravures reproduisent en huit tableaux un vitrail (1530) de la cathédrale de Sens renfermant la légende du saint : « Saint Eutrope prend congé du roi son père ; saint Eutrope à la recherche de Notre-Seigneur ; saint Eutrope et la multiplication des cinq pains, etc.

—

MASSICOTTE (E.-Z.), avocat, publiciste, secrétaire de l'école littéraire de Montréal. *Monographies des plantes canadiennes,*

Digitized by Google

suivies de croquis champêtres et d'un calendrier de la flore de la province de Québec, avec des illustrations par Edmond-J. Massicotte. Montréal, C. O. Beauchemin, 1899, in-8°, 148 pages.

Il nous arrive du Canada, ce fort joli volume. L'auteur est un savant qui sait la botanique, mais qui décrit les plantes en amoureux et en poète. Les plantes canadiennes sont la plupart françaises et célébrées en bon français : Airelle ou bluet, que nous appelons airelle ou myrtille, les liserons, le mélilot, la marguerite, le caille-lait, l'iris, le mouron des oiseaux, le trèfle. Après quelques lignes de description technique, l'auteur émet quelques considérations sur la nature, les vertus, les propriétés, leur signification, avec ordinairement quelques vers. Il n'a pas oublié l'érable, l'érable, arbre du Canada où il est presque un objet de culte :

L'érable est l'arbre d'abondance,
Et nous l'aimons comme la France
Aime le vieux chêne gaulois.

L'érable, c'est la canne à sucre de là-bas. Employé pour le chauffage, la charpente et l'alimentation, il a une sève sucrée dont on fait d'excellents sucre et sirop. M. Massicotte l'a chanté avec enthousiasme.

—

Merlet (Lucien), correspondant de l'institut. *Desséchement des marais de Rochefort, 1782-1786*. La Rochelle, imp. nouvelle Noël Texier, in-8°, 29 pages.

—

Mesnard (Amédée). A la compagnie angérienne. *Les pompiers de Saint-Jean d'Angély*. Chanson créée au gymnase le 26 novembre 1899 au banquet de la Sainte-Barbe par Rouboin-Girdo. Paroles d'Amédée Mesnard, musique de Félix Lefraire. Tourcoing (Nord), grande imprimerie Rosoor-Delattre, 1900, in-4°, 3 pages. Frontispice gravé représentant la statue de Regnaud et les 2 tours de Saint-Jean d'Angély, puis la compagnie des pompiers en marche.

—

Natier (Marcel). *La neurasthénie et certaines affections du nez et de la gorge*. (Travail de l'institut de laryngologie et orthophonie. Paris, *La parole*, 1899, in-8°, 16 pages. (Extrait de *La parole*).

— *Epistaxis spontanées (la répétition)*. Extrait de *La parole*, n° 8, 1899 ; in-8°, 33 pages.

—

Ordo divini officii recitandi sacrique peragendi a clero rupellensi...editus pro anno Domini 1900. Rupellæ, ex typis Noël Texier, 1900, in-18, 78-115 pages.

Digitized by Google

La Quinzaine (Paris, 45, rue Vaneau), directeur : M. George Fonsegrive. Sommaire du numéro du 1er juin : Reliquiæ, Léon Ollé-Laprune, de l'institut de France ; — Fils d'Abraham, Heuzey ; — Un peu d'histoire à propos d'un nom, Ernoul, par Merveilleux du Vignaux, ancien député à l'assemblée nationale ; — Le salon de 1900, Louis Flandrin ; — L'ordonnance sociale, George Fonsegrive ; — Les soirées du pavillon Dominique, l'exemple du bonheur, par Gabriel Aubray ; — Chronique politique. — Nouvelles scientifiques et littéraires. Revue des revues. Notes bibliographiques.

Abonnement : France : Un an, 24 fr.; six mois, 14 fr.; trois mois, 8 fr.

Études publiées par des Pères de la compagnie de Jésus. (82, rue Bonaparte, Paris). Sommaire du numéro du 5 juin 1900 : Deux défenseurs de la liberté d'enseignement : le comte de Mun et M. de Lamarzelle, par le P. H. Chérot ; — Lamennais. III. L'école mennaisienne. Guerre au gallicanisme. Commencement de l'évolution démocratique de Lamennais, par le P. G. Longhaye ; — L'Inde Tamoule. III. Trichinopoly. Un collège anglo-indien, par le P. P. Suau ; — Christus vivit. Le « Livre d'un siècle » (deuxième article), par le P. H. Bremond ; — Le drame en Chine (fin), par le P. V. Delaporte ; — Bulletin d'histoire théologique. La faculté de théologie de Paris aux quinzième et seizième siècles, par le P. J. Brucker ; — Livres ; — Evénements de la quinzaine.

—

Pouvoir recueillir dans les journaux du monde entier tout ce qui paraît sur un sujet quelconque, sur une question dont on aime à s'occuper ; — surtout savoir ce que l'on dit de vous et de vos œuvres dans la presse, qui ne le souhaite parmi les hommes politiques, les écrivains, les artistes ?

Le Courrier de la Presse, bureau de coupures de journaux, fondé en 1880, par M. Gallois (21, boulevard Montmartre, à Paris), répond à ce besoin de la vie moderne avec autant de célérité que d'exactitude.

Le *Courrier de la Presse* lit 8.000 journaux par jour.

Pour paraître en mai 1900 : Catalogue de journaux du *Courrier de la Presse*, 1 vol. in-8°, broché, de 450 pages environ. — 13.000 journaux. On souscrit dès à présent au bureau du *Courrier de la Presse*, 21, boulevard Montmartre ; 2 fr. 50 pris au bureau ; 2 fr. 75 à domicile dans Paris ; 2 fr. 90 départements et étranger.

Exceptionnellement. Toute lectrice qui nous fera parvenir deux francs recevra pendant un an la plus belle encyclopédie, parue à ce jour, de tous les travaux de mains expliqués de la femme, *La Broderie française.*

La Photo-Revue. Sommaire du numéro du 10 juin 1900 : 1° Du ton ; 2° La photographie sur cuivre ; 3° Fixage acide rationnel ; 4° Les petits travaux d'amateur : Lanterne à flamme réglable ; 5° Petits moyens ; 6° Recettes et formules inédites : Renforcement à l'iodure de mercure ; Obtention d'épreuves en deux tons ; 7° Photographie pratique, etc.

L'Argus de la Presse prépare une publication des plus documentées qui portera le nom d'*Annuaire de l'Argus de la Presse ;* ce travail qui est commencé depuis 1895 renfermera plus de 25.000 journaux de tous les points les plus reculés du globe.

Le gérant, Noel Texier.

Digitized by Google

REVUE
DE SAINTONGE & D'AUNIS
BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU 1er SEPTEMBRE 1900

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ : Revue de la presse, page 314.
AVIS ET NOUVELLES : Distinctions honorifiques ; Distributions des prix ; Livres nouveaux ; L'hôtel Lassoutière à Saintes; ERRATUM, page 317.
ACTES D'ÉTAT CIVIL. — I. *Décès :* Aignan, Ard, Billotte, Bonnin, de Blignières, Eveillé, Mme Fromentin, Gay de La Chartrie, Jozansi, Julien-Laferrière, Mando, Roger de Lestrange, Mme Nelly Lieutier, O. de Rochebrune, Tremblay, page 323.
Mariages: Louis de Chasseloup-Laubat et Marie-Louise Stern, Chavanon et Emilie Chevalier, Duval de Cursay et Mlle de Rochetaillée, Pelletreau et Georgette Garnier, Sabourdin et Marie Rabotteau, page 328.
A TRAVERS LES REVUES : Jules Dufaure ; Jacques Cœur ; Le type saintongeais ; Le prix du blé en 1707 ; La circonscription des poètes en Charente : Alfred de Vigny, Déroulède, Coppée; Les truffes du Périgord en Saintonge ; Le maréchal Pérignon ; Les voitures publiques à Angoulême en 1769 ; Mandements d'Alphonse de Poitiers ; Mme Regnault de Saint-Jean d'Angély ; Le voyage d'outre-mer de Fr. Jean Thenaud, d'Angoulême ; Jean Pronis, de La Rochelle, à Madagascar, page 330.
VARIÉTÉS : I. Excursion de la société des Archives à Saint-Savinien ; discours et toasts, page 339. — II. Comptes rendus divers, page 357. — III. Nou noce d'arghan, page 368. — IV. Sur la Charente, page 370.
QUESTIONS ET RÉPONSES : Passage de Joseph Bonaparte à Saintes ; Doxer contre Louis de Pernes ; Couplets à propos de Lekain à retrouver ; Mme de Maintenon s'est-elle faite catholique ? Une faïence politique du citoyen Bouquet à Gemozac ; Une bannière de Saintes ; Un panégyrique du comte d'Harcourt ; Castelli et sa troupe à Cognac ; Les Le Fourestier d'Orignac, de Baudouère, de La Romade, etc., page 371.
BIBLIOGRAPHIE : *PE—RO*, page 378.

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 6 août (Bureau).

Le procès-verbal de la séance du 25 mai est adopté.

Le président fait part du décès de M. Gaston Ard, membre de la Société.

Admission de nouveaux membres.

MM. les docteurs Ardouin et Vincent communiquent un certain nombre de pièces extraites des archives de la marine de Rochefort. Remerciements.

Digitized by Google

Dans sa dernière séance la Société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* a admis comme membres :

MM. Léon Bouyer, avocat, rue Pallu-La Barrière, à Saintes, présenté par MM. Louis et Gabriel Audiat;

Aimé Bisseuil, sénateur de la Charente-Inférieure, rue Le Verrier, 5, Paris, présenté par MM. Louis Audiat et Termonia.

Auguste Deruelle, ✻, chef d'escadron en retraite à Saintes, cours Lemercier, 52, présenté par MM. Gandaubert et Poitou ;

André Frouin, boulevard Thiers, 8, à Royan, présenté par MM. Audiat et Beineix ;

Emile Gémon, pharmacien à Pérignac, présenté par MM. Louis Audiat et Joseph Beineix ;

André Gilbert, au château du Gibaud, commune du Fouilloux, présenté par M. le docteur Gelineau et M. Louis Audiat;

Louis Inquimbert, négociant à Saintes, présenté par MM. Louis Audiat et Georges Inquimbert.

Mlle Camille Isambart, libraire à Saintes, rue Eschasseriaux, 42, présentée par MM. Louis et Gabriel Audiat ;

L'abbé D. Maincent, curé-doyen de Saint-Pierre d'Oleron, présenté par M. l'abbé Bertrand de Cugnac et M. Louis Audiat;

L'abbé Emmanuel Niox, curé de La Chapelle des Pots, présenté par MM. Louis Audiat et Gandaubert ;

Sander Rang des Adrets, sous-préfet à Mortagne (Orne), présenté par MM. Abel Mestreau et Louis Audiat ;

Ropper, capitaine au 6e de ligne, à Saintes, présenté par M. le commandant Poitou et M. Gandaubert ;

Seguinaud-Galibert, à La Brousse, par Mirambeau, présenté par M. le docteur Sabourin et M. Julien-Derbeau ;

Mme E. de Tenet, née Le Vacher de Boisville, propriétaire, rue de la Renaissance, 15, à Bordeaux, présentée par MM. Louis et Gabriel Audiat :

M. le docteur Maurice Vincent, médecin de première classe de la marine, à Rochefort, présenté par MM. Louis et Edouard Audiat.

REVUE DE LA PRESSE

Ont reproduit le sommaire de la livraison du 1er juillet: l'*Echo rochelais* et la *Charente-Inférieure* du 11 ; le *Courrier de La Rochelle* et le *Progrès de la Charente-Inférieure* du 13 ; le *Bulletin religieux* du 14; l'*Echo de Jonzac* du 15 ; l'*Echo charentais* et l'*Union nationale* du 22 ; l'*Indépendant de la Charente-Inférieure* du 26 ; le *Phare des Charentes* du 27 ; la *Croix de Saintonge* du 29 ; le *Catholique* de juillet.

—

La *Revue des questions historiques* du 1er juillet parle ainsi de notre tome XXVIII : « Le tome XXVIII des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* se divise en deux parties. La pre-

Digitized by Google

mière partie, intitulée *Un fief en Saintonge. La maison de La Madeleine à Cognac*, est l'histoire d'une noble famille saintongeaise à la fin du xve et au commencement du xvie siècle. Le dossier relatif aux La Madeleine comprend quarante et une pièces publiées in-extenso ou en analyse, et précédées d'une notice qui fait connaître le rôle rempli par un certain nombre de membres de cette famille. L'ensemble de ce dossier, qui fut donné en presque totalité à la Société des *Archives historiques de la Saintonge* par M. Maufras, et qui est publié par M. Dangibeaud, ne manque pas d'intérêt pour l'histoire de cette région.

» La seconde partie, intitulée *Mélanges*, comprend trente documents s'échelonnant de 1301 à 1786. Parmi les plus importants, nous citerons : La vente au roi de la terre de Rochefort en 1301 ; le journal de ce qui s'est passé au siège de Saintes en 1652 ; la relation d'un voyage en Poitou, Aunis et Saintonge, par Claude Perrault en 1669 ; l'état des paroisses de l'élection de Saint-Jean d'Angély, de 1680 à 1686 ; l'état général des domaines du roi engagés dans la généralité de La Rochelle : La Rochelle, Rochefort, Cognac, l'île de Ré, Saint-Jean d'Angély, l'île d'Oleron, Saintes ; le désséchement des marais de Rochefort, 1782-1786. Une table des matières et une table onomastique permettent d'utiliser facilement ce volume, qui, comme tous ceux qu'a déjà publiés la Société, sera bien accueilli par les érudits. J. Viard. »

—

Le *Monde illustré* de Montréal (Canada) du 18 août : « La *Revue de Saintonge* est volumineuse et contient une foule de documents historiques très intéressants... »

—

Le *Bulletin mensuel* de la société archéologique de la Charente (n° 5 de 1900) dit de nos livraisons de mars et de mai :

Ces deux numéros renferment quantité de notes intéressant le département de la Charente : P. 118. A l'occasion d'une pièce publiée par l'*Echo charentais* du 5 novembre, M. Audiat ajoute un nom à la généalogie des *Barbarin* dressée par Beauchet-Filleau. Il reste beaucoup à faire pour la compléter ; et celui qui en serait tenté devrait consulter de nombreuses notes réunies aux archives de la Charente par M. de Fleury. — P. 132. M. Audiat publie la généalogie de la branche saintongeaise des d'*Auquoy* ou d'*Ocoy*, originaire du Soissonnais. Ils étaient seigneurs de Saint-Brice, château où eurent lieu les célèbres conférences de Catherine de Médicis avec le roi de Navarre. — P. 171. Une autre généalogie, celle des *Rambaud*, fait suite à la biographie de notre si regretté confrère. François, sieur de Mareuil, eut pour fils Pierre, sieur de Mareuil et de La Rocque, né en 1663, qui fut lieutenant particulier au siège de Cognac. Après lui les Rambaud se divisèrent en deux branches : l'aînée, celle des sieurs de Mareuil, s'éteignit au milieu du siècle. — P. 177. Le très vaillant colonel de *Villebois-Mareuil* « portait deux noms essentiellement angoumoisins. » Cependant on ne peut le ratta-

Digitized by Google

cher avec certitude ni à la famille des Mareuil, ni à celle encore plus ancienne des Villebois, issue des comtes d'Angoulême. — P. 213. M. Jules Pellisson nous révèle que Victor Hugo, Lamartine, Flaubert ont daigné, parfois, gratifier un Cognaçais de leurs missives. Cet heureux homme, M. *Alfred Feuillet*, les mérita par « sa critique sympathique. » Il faut d'ailleurs rendre justice à son mérite. Ce fut le fondateur et principal rédacteur de l'*Almanach de Cognac* (1857-1861), « recueil de prose et de vers qui a sa place marquée dans l'histoire du mouvement littéraire du second empire. » C'est à la vente de sa bibliothèque que M. Pellisson acheta un précieux manuscrit : « Journal contenant les principaux événements où s'est trouvé le 3e bataillon de la Charente, 1792-1794, » 82 feuillets in-8°.

—

Le *Bulletin de la société historique du Périgord* (mai-juin 1900) signale dans notre numéro de mars : « Une intéressante étude de M. Jules Pellisson sur *Les cartes de visite saintongeaises* ; une question au sujet du sculpteur Constantin de Jarnac, qu'on croyait saintongeais ; et un compte rendu analytique de la *Généalogie de la maison de La Faye en Périgord*.

Le même fascicule publie, page 243, d'après les *Olim*, III, p. 587, une plainte portée en 1310 par l'évêque de Périgueux, Audouin de Neuville, et les habitants du bourg d'Allemans contre Geoffroy de Pons, seigneur de Ribérac, qui a commis des violences, injures, excès, dommages contre ledit évêque, un de ses prêtres et autres personnes. »

—

L'*Annuaire du conseil héraldique de France* (1900) appelle, page 279, la *Revue de Saintonge et d'Aunis* « une de nos plus doctes revues, où fourmillent les pages de valeur, les études intéressantes, les renseignements précieux ou curieux. Principaux articles, L. Audiat : *Le culte de saint Eutrope ; Fénelon et son Télémaque ; Doit-on imprimer les textes intégralement ?* — E. G. : *Famille Admyrauld ;* — Gabriel Audiat : *Autour du siège de La Rochelle* (1628) ; — Docteur C. V. : *L'instruction primaire en Saintonge avant 1789 ;* — Paul d'Estrée : *Une épouse abandonnée : la marquise de Schomberg* (1667) ; — P. de Lacroix : *Les fêtes et réjouissances publiques à Cognac* (1784-1800) ; — J. Pellisson : *Le poète Bertrand Bernard de Javerzac et sa famille.* »

A la page 281, l'*Annuaire* dit aussi de notre t. XXVIII : « Ce beau volume est consacré d'abord à une savante étude de M. Ch. Dangibeaud : *Un fief en Saintonge : la maison de La Madeleine à Cognac* (1434-1570), dans laquelle se trouvent des actes intéressant *la maison de Bremond* (page 211, sceau de Ch. de Bremond, seigneur de Balanzac, 1545). La seconde partie du volume contient diverses pièces inédites et relatives à la Saintonge (1301-1786). »

—

Digitized by Google

Le *Ventre rouge* note dans le numéro de juillet: « Plaques de cheminées; congrès de la Sorbonne; la société des *Archives* pendant 25 ans; Lekain en Aunis et en Saintonge. » Cette revue bi-mensuelle en patois saintongeais, sous la rubrique: *Lei glouère de la Saintonghe*, Burgaud des Marets, Pierre Lagarenne, Piâre Marcut, etc., reproduit des poésies de nos plus célèbres patoisants.

—

Le *Polybiblion* d'août mentionne : B. de Cugnac : La société des « Archives » pendant 25 ans; — A. B.: Les Bretinauld de Méré et de Saint-Seurin; — H. Clouzot : Lekain en Aunis et en Saintonge; — P. de Lacroix : Les Jussac d'Ambleville; — J. Pellisson : La Saintonge et l'Angoumois aux expositions des temps passés; — V. Dubarat : Quelques notes sur l'abbaye de Saintes; — A. de B.: Les huîtres armoricaines (poésie).

—

La *Revue historique* de juillet-août note dans notre numéro de mars : L. Audiat, *L'épigraphie à Saint-Hilaire de Villefranche* (inscriptions modernes); *Un procès*, conséquence de l'édit de Nantes; et dans celui de mai : *L'occupation de Saintes par les protestants* en juin 1562; J. Pellisson. *Jules Dufaure à Bordeaux*, *Victor Hugo*, *George Sand et Alexandre Dumas à Cognac*.

—

La *Revue des questions héraldiques* du 25 juillet cite « un savoureux panégyrique des *Huîtres armoricaines*, » publié dans notre numéro du 1er.

—

Le *Pays poitevin* de mai-juin, paru le 10 août, reproduit de notre livraison de mars l'article de M. Emile Bodin : *Le géant Gargantua en Saintonge*.

—

Extrait d'une lettre d'un très distingué artiste et écrivain, M. A. S. (12 juillet 1900) : « La société des *Archives historiques de Saintonge* produit des travaux remarquables, et son *Bulletin* est organisé d'une manière parfaite. Rien n'y manque, et il formera de véritables annales de l'histoire contemporaine de la Saintonge, aussi bien qu'un recueil de documents précieux pour l'histoire du passé. »

AVIS ET NOUVELLES

L'impression du XXIXe volume des *Archives* est terminée. Il contient l'inventaire des titres de Taillebourg. On connait toute l'importance de ce document qui comprend l'indication de toutes les pièces concernant les différentes paroisses de la châtellenie. On fait la table, et le volume pourra être livré aux membres de la société vers le mois de novembre.

—

Digitized by Google

Par décret du 17 juillet, notre confrère M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées Polony, directeur des travaux hydrauliques à Rochefort, a été promu au grade d'officier de la légion d'honneur. La *Petite Gironde* dit à ce sujet: « M. Polony, dont le nom demeurera attaché aux grandes améliorations de notre arsenal maritime, avait déjà, comme chef du service des ponts et chaussées de notre arrondissement, apporté de sérieuses améliorations à notre outillage maritime commercial. et donné la mesure de son dévouement à sa ville natale. Aussi applaudissons-nous de grand cœur à la distinction dont il est l'objet aujourd'hui. »

—

Par décret du 11 juillet, nos confrères M. Charles-Joseph-Marie-Louis Ropper, capitaine adjudant-major au 6e régiment d'infanterie à Saintes, 24 ans de services, 1 campagne, et M. Philippe Delamain, ex-capitaine au 94e régiment territorial d'infanterie, directeur de la société de tir de Jarnac, négociant à Jarnac, ont été nommés chevaliers de la légion d'honneur.

—

Par décret du 18 août, à l'occasion de la distribution des récompenses aux exposants, nos confrères M. Paul Rouvier, conseiller général, président de l'association des laiteries coopératives des Charentes et du Poitou, à Surgères, a été promu officier de la légion d'honneur ; M. Arthur-Aimé Bonnet, de Saint-Jean, ingénieur ordinaire de 1re classe au corps des ponts et chaussées, 24 ans et demi de service ; et M. le comte Charles-François-Louis-Prosper-*Gaston* de Chasseloup-Laubat, ingénieur civil, secrétaire du comité d'organisation du concours d'automobilisme, membre du jury de la classe 30, ont été nommés chevaliers de la légion d'honneur.

—

M. Alexandre Reveillé, viticulteur, maire de Thézac, a été promu officier du mérite agricole.

—

Dans sa séance du 5 juillet, l'académie française a décerné un de ses prix à un livre dont, disent les *Tablettes des deux Charentes* du 21, « nous avons naguère signalé les mérites : *L'allée des demoiselles*, suite des *Lettres à ma cousine*, de Gabriel Audiat, un moraliste aimable et fin, ajoute le *Polybiblion*, et qui aborde avec mesure et bon sens les questions féministes. » La *France de Bordeaux* du 20 rappelle qu'il y a deux ans, le père du jeune lauréat, M. Louis Audiat a été couronné pour son livre *Deux victimes des septembriseurs : Pierre-Louis de La Rochefoucauld, évêque de Saintes, et son frère, évêque de Beauvais.*

—

Sur le prix Brunet (3.500 francs) destiné à récompenser le meilleur des ouvrages savants publiés en France depuis les trois dernières années, l'académie des inscriptions et belles-

Digitized by Google

lettres a décerné un prix de 500 francs à notre confrère M. de La Bouralière pour son *Histoire de l'imprimerie à Poitiers au XVIe siècle*. Voir *Revue*, XIX, 203.

—

Dans sa séance du 15 juin, l'académie des inscriptions et belles-lettres, jugeant le concours des antiquités nationales, a décerné une 6e mention à M. le capitaine Esperandieu pour son ouvrage: *Inscriptions antiques du musée Calvet d'Avignon*.

—

Notre confrère M. Gabriel Dufaure a été réélu par 2.176 voix membre du conseil de la société des agriculteurs de France.

—

La société des agriculteurs de France a décerné un prix de 400 francs à M. Biraud, instituteur à Chermignac, pour la monographie de cette commune.

—

Le 21 juin, notre compatriote M. Maurice Bures, de Crazannes, ancien élève du collège de Saintes, a passé ses examens de doctorat en droit. Sa thèse était une *Etude sur l'origine, l'étendue d'application, les sources du droit saintongeais*.

—

Le 5 juillet, notre confrère M. Angel Sabourdin a passé brillamment ses examens pour le doctorat devant la faculté de droit de Bordeaux.

—

Le prix d'histoire en rhétorique du collège de Saintes, offert par la Société des *Archives*, a été obtenu par l'élève Emmanuel Suire, de Bordeaux.

—

M. Abel Mestreau, propriétaire du terrier de La Fade en Courcoury, a entrepris de fouiller ce tumulus. Trois puits ont été creusés, sans résultats jusqu'à présent.

—

Distributions des prix. — Le 24 juillet, au petit séminaire de Montlieu, sous la présidence de M. le chanoine Paul du Vauroux, qui a parlé avec une rare éloquence des vacances, repos nécessaire, mais aussi source de dangers ; une comédie, *L'interprète*, a été jouée par les élèves ; à l'école Montfort de Jonzac ; le 25 juillet, à l'institution Saint-Jean, à Saint-Jean d'Angély, sous la présidence de M. Jourdan, vicaire général ; le 26, à l'institution diocésaine de Pons, président : M. Daudin-Clavaud, docteur en droit, président de la société amicale des anciens élèves ; le 24, à l'école Fénelon, de La Rochelle, sous la présidence de M. l'abbé Fabien, vicaire général ; le 28, à l'institution secondaire de Royan, présidence de M. le docteur Poché, conseiller municipal, membre du conseil d'administration, qui a prononcé un discours reproduit par la *Gazette de Royan* du 5 août ; le 28 juillet, au collège de Cognac, sous la présidence de M. Boulineau, maire de Javrezac, vice-président de l'association des anciens élèves du collège ; le discours d'usage a été

Digitized by Google

prononcé par M. Lavergne, professeur de philosophie (voir ces deux discours dans l'*Ère nouvelle* du 29) ; au collège de Barbezieux, présidence de M. Peychez, sous-préfet, discours de M. Heyraud, professeur de 3e et de 4e, sur l'étude des langues grecque et latine ; au lycée de La Rochelle, sous la présidence de M. Arthur Girault, professeur d'économie politique à la faculté de droit de l'université de Poitiers, qui a parlé de l'expansion coloniale (voir le *Courrier de La Rochelle* du 2 août) ; discours par M. Pagès, professeur de philosophie, *L'idée de l'avenir* (voir *Courrier de La Rochelle* du 29 juillet); au lycée de Rochefort, discours de M. Guéry, professeur d'anglais : *Les Français d'après les poètes anglais* ; au collège de Saint-Jean d'Angély, présidence du sous-préfet, discours de M. Dolique, principal ; au collège de Saintes, présidence de M. Landrodie, sous-préfet ; discours de M. Mothe, professeur de 6e ; les deux discours ont été publiés dans l'*Indépendant* du 31 ; le 31, à l'externat Saint-Pierre de Saintes, succursale de Notre-Dame de Recouvrance de Pons, présidence et allocution de M. l'abbé Carteau, archiprêtre de Saintes ; représentation par les élèves d'un drame historique en trois actes et un épilogue : *Saint Vaise, martyr de l'église de Saintes*. C'est l'œuvre fort distinguée d'un jeune prêtre, professeur à l'institution, M. Gaurier, dont les élèves ont fait, avec un vrai talent, valoir les belles scènes et dit très convenablement les tirades où les vers énergiques, bien frappés, abondent.

—

Pour paraître au commencement de 1901 un volume in-8° de 250 à 300 pages de notre érudit et infatigable confrère M. B. Girard, commissaire de la marine en retraite : *L'Aunis et la Saintonge maritimes*. C'est une étude comme celles qu'a déjà publiées M. Girard, *La Normandie* et *La Vendée maritimes* dont on connaît la valeur. Les personnes qui voudraient recevoir le volume à son apparition peuvent dès maintenant envoyer leur adhésion à l'auteur, au manoir de Kérinou, par Fouessant (Finistère), ou à La Rochelle, rue Réaumur, 11.

—

Le *Bulletin d'autographes* de juillet (Paris, Charavay, rue Furstemberg, 3) annonce la mise en vente des pièces suivantes : Charte en français, sur vélin, mars 1243, vente de différents biens à Pierre, abbé de Saint-Maixent ; sceau en cire de Pierre, évêque de Saintes : 25 francs ; — Siège de La Rochelle (1573), pièce manuscrite du camp de La Rochelle, le 27 mai 1573, 4 pages in-folio : 25 francs. Elle porte au dos : « Mémoire qui a été envoyé au roy par le sieur Bourriq, pour ce qui est succédé de l'effet des mines et assault. » — Revues de Moreau-Potin, écuyer, de deux chevaliers bacheliers et de huit écuyers de sa compagnie, passées à Cognac, le 1er avril 1380, et à Saint-Jean, le 1er mai 1381 ; 4 pièces sur parchemin : 10 francs.

—

Le prochain congrès des sociétés savantes s'ouvrira à Nancy le 9 avril 1901.

—

Digitized by Google

Le 14 juillet, à Paris, le passage Verdeau a failli être détruit par un incendie. Rappelons à ce propos que le créateur de ce passage fut Ossian Verdeau, un des grands financiers du règne de Louis-Philippe, qui a possédé le château de Monchaude, canton de Barbezieux, appartenant aujourd'hui à notre confrère M. Arnous, député, et le domaine de Xandeville, commune de Barbezieux. Verdeau était protestant ; sa tombe très modeste a été érigée, dans un bois, près de Xandeville.

—

On exécute en ce moment des travaux d'une certaine importance à une maison sise à Saintes, place des Cordeliers, occupée tout dernièrement encore par M. Alexis Julien-Laferrière, notaire, et que son nouveau propriétaire, M. Chotard, va convertir en hôtel. On lit en effet sur l'attique qui couronne l'édifice ces mots : GRAND HOTEL DU PALAIS. Cette maison a des souvenirs particuliers qui se rattachent à l'histoire de Saintes et qu'il n'est pas inutile, croyons-nous, de rappeler.

Avant la première révolution, le couvent des Cordeliers occupait l'emplacement sur lequel ont été édifiés en 1862-1863 le palais de justice, inauguré le 3 novembre 1864, et la gendarmerie. Les religieux possédaient en outre de vastes terrains situés aux midi et levant de la place actuelle dite des Cordeliers, comprenant les maisons et jardins : Laferrière, Léger, Bonnet, le café de Paris et dépendances, enfin les jardins et maisons Poitiers, rue du Bois-d'Amour. Le 30 août 1785, les PP. Cordeliers mirent en vente ces vastes terrains qui furent adjugés indivisément à Pierre Lassoutière, maître perruquier, et à Bironneau, notaire à Saintes. Ceux-ci, dès le 18 septembre suivant, en firent entre eux le partage : Lassoutière devint propriétaire des terrains qui furent plus tard les maisons et jardins Laferrière, Léger et Bonnet, et Bironneau de ceux sur lesquels furent édifiés le café de Paris, les maisons et jardins Poitiers ouvrant sur la rue du Bois-d'Amour.

Lassoutière fit construire, sur la portion de son terrain la plus rapprochée du couvent, une maison, des écuries, des servitudes, dans lesquelles il ouvrit une auberge nommée *Hôtel de France*, qu'il exploita pendant un certain nombre d'années avec le concours de ses deux filles et qu'il transmit ensuite à l'une d'elles, Marguerite Lassoutière, épouse divorcée de Blancher-Laporte, avocat à Saint-Jean d'Angély.

L'hôtel de France, également connu sous le nom d'hôtel Lassoutière, était l'hôtel le plus en renom et le plus fréquenté de Saintes. C'est là que descendit, le 3 juillet 1815, le prince Joseph Bonaparte se rendant à Rochefort pour faire ses adieux à l'empereur, son frère, au moment de son départ pour Sainte-Hélène. On y montrait autrefois une chambre lambrissée éclairée sur le jardin de l'hôtel, dénommée « la chambre de Bonaparte, » dans laquelle Joseph avait passé la nuit du 3 juillet 1815.

En 1816 l'hôtel de France cessa d'exister dans l'emplacement

Digitized by Google

plus haut indiqué. La maison fut vendue par Marguerite Lassoutière-Blancher-Laporte à François Rivaud, docteur-médecin, demeurant à La Grange, commune de Fontcouverte. Celui-ci la revendit, peu après, le 7 mai 1819, à Augustin Savary, juge d'instruction, père du conseiller Eugène Savary, de Mme Lambert, de Mme Arnoux et de M. Armand Savary. Augustin la vendit à son tour à son frère, le capitaine Savary (20 avril 1821), qui la posséda jusqu'au 17 avril 1850, date à laquelle ses enfants et représentants la vendirent à Paul Drilhon, notaire. A la mort de ce dernier, elle devint la propriété de M. Laferrière, son successeur et gendre.

Aujourd'hui, après plus d'un siècle, cette maison va revenir à sa première destination avec cette seule différence que l'*hôtel de France* deviendra l'*hôtel du Palais*. K. O.

—

Erratum. — *Revue* de juillet, tome XX, page 237, 4e §, lire : « *Saintes à la fin du XIXe siècle*, 435 photographies sur 286 cartons ; » — p. 233, § *mariages*, ligne 2e, au lieu de *Arthur de Laage et Marie-Thérèse de Boissieu*, lire : *Louis Lussaud et Elisabeth Lamore ;* — p. 257, § 1er, ligne 25 : C'est à Saintes, derrière les bâtiments de la société vinicole qu'il se battit en duel avec Gaston Laverny qui le blessa légèrement et fut condamné avec ses deux témoins par le tribunal de Saintes à l'amende pour coups et blessures ; — p. 260, § 3, ligne 6, lire : « Marié à Marguerite Pouget, fille de Prix-Benjamin Pouget, inspecteur en chef des services administratifs de la marine, ancien maire de Rochefort, chevalier de Saint-Louis et de la légion d'honneur, né à Luçon le 20 septembre 1770, mort à Tonnay-Charente en avril 1852, fils de Frédéric-Prix Pouget des Mareilles, contrôleur des actes de la ville de Luçon, et de Charlotte Pouget ; » — p. 261, § 2, ligne 4, lire : « Fils d'Amable-Félix-Maureau (1797-1873), ancien officier de marine, percepteur à Tonnay-Charente, petit-fils d'Hector-André Maureau (1756-1819), lieutenant de frégate en 1779, sous-lieutenant de vaisseau en 1787, lieutenant de vaisseau en 1793, capitaine de vaisseau en 1794, chef de division en 1796 et contre-amiral honoraire le 21 août 1816, officier de la légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis. »

ACTES D'ÉTAT CIVIL

C'est un sujet très délicat que de parler des vivants, même des morts récents. Sous la rubrique *Actes d'état civil* nous insérons régulièrement les décès ou mariages qui nous paraissent avoir un intérêt. Fait-on ainsi plus d'heureux que de mécontents ? Ce ne sont pas généralement les morts qui se plaignent ; mais ne trouve-t-on pas qu'on n'a pas assez loué les défunts, quelquefois

Digitized by Google

c'est le contraire. De plus on a parlé de celui-ci et l'on n'a rien dit de celui-là. L'un a quelques lignes, l'autre une page.— D'abord où il n'y a rien le chroniqueur perd ses droits et puis, pour faire un article nécrologique et généalogique, il faut des documents, des notes. Ce sont les familles qui ne veulent rien communiquer qui sont les plus promptes à crier à l'insuffisance des détails. Nous ne pouvons tout savoir ; même quelques uns disent que nous savons trop. Nous demandons donc qu'on nous renseigne. S'il y a des oubliés, il ne faut s'en prendre qu'aux intéressés. Nous prions nos collaborateurs et lecteurs de nous aider.

—

I. — DÉCÈS

La Société des *Archives* a une nouvelle perte à déplorer.

Le 28 avril, est décédé, à Cozes, Gaston Ard, négociant, ingénieur des arts et manufactures. Après des études faites au collège de Saintes, Ard entra à l'école centrale. Il en sortit avec le diplôme d'ingénieur des arts et manufactures. Il prit aussi le grade de licencié en droit. Ard n'était âgé que de 34 ans. Les électeurs de Cozes l'avaient nommé conseiller municipal. Il avait épousé Mlle Gatineau, de Châtressac.

—

Le 4 juillet, est décédé à La Rochelle, âgé de 39 ans, Joseph-Marie-Alban-Louis Aignan, I ✠, inspecteur d'académie à La Rochelle depuis trois mois, époux Maubourget. Bachelier après des études brillantes au lycée d'Auch, il était à 18 ans admissible à l'école Saint-Cyr : mais il préféra la robe à l'épaulette et alla suivre au lycée Henri IV, à Paris, des cours de mathématiques spéciales. A 20 ans, entré à l'école normale supérieure, il en sortit à 23, agrégé des sciences physiques. Pendant dix ans professeur, docteur ès sciences en 1893, il fut nommé inspecteur d'académie à Vannes d'où, sur sa demande, pour se rapprocher de sa famille, il vint à La Rochelle, succédant à M. Bellanger, mis à la retraite.

Aignan, quoique ayant suivi les sciences pour les besoins de sa carrière, était un lettré. A 18 ans, il avait déjà composé un drame qu'il eut l'audace de présenter à un grand théâtre de Paris. Il a laissé en outre plusieurs opuscules, notes et mémoires d'une grande valeur. Dans la chronique scientifique de la *Petite Gironde* du 12, M. Eugène Rodier ajoute que son « excellent camarade Aignan avait découvert un moyen physique de reconnaitre l'addition frauduleuse d'huile de résine à l'essence de térébenthine ou à l'huile de lin. » Après les obsèques, le corps a été transporté, le 6, à la gare où des discours ont été prononcés par MM. Cons, recteur de l'académie de Poitiers, Bellanger, ancien inspecteur d'académie, Lebourg, proviseur du lycée de La Rochelle, Viel, inspecteur primaire à La Rochelle, Fosse, préfet de la Charente-Inférieure, et le secrétaire de l'inspection académique de Vannes. Le discours de M. Bel-

Digitized by Google

langer a été publié par la *Charente-Inférieure* du 18 juillet.

—

Le 5, est décédé dans sa 68e année, à Saint-Romain-de-Benet, le docteur André-Claude Jozansi, ancien conseiller général du canton de Saujon, ancien maire de Saint-Romain.

Né à Saint-Romain de Benet, le 15 juillet 1833, il y revint ses études faites et s'y consacra à la médecine. Son dévouement était très apprécié. Il était fort estimé de ses concitoyens qui le nommèrent conseiller général à la mort de Massiou, notaire à Saujon. Puis, ayant échoué au renouvellement de son mandat, comme conservateur militant, il ne fut pas même élu conseiller municipal de sa commune aux élections de mai dernier.

—

Le 6, est décédé, après 45 jours de souffrances vaillamment et chrétiennement supportées, à Saint-Germain d'Esteuil (Gironde), le baron Roger de Lestrange, né à Rochefort le 7 avril 1863, quatrième fils de Frédéric, mort le 18 octobre 1883, et de Marie de Palaminy, décédée le 21 octobre 1866, petit-fils de la marquise de Palaminy. Il avait épousé, le 4 août 1890, Amélie de Verthamon, fille d'Henri de Verthamon, tué à Patay, et de Mlle de Saint-Aulaire. Il habitait le chalet des Bois, commune de Saint-Germain d'Esteuil (Gironde), dont il était maire depuis plusieurs années. Il ne laisse pas d'enfants. Ses obsèques ont eu lieu le 9 à Saint-Germain d'Esteuil. Le deuil était conduit par deux de ses frères : MM. Guillaume de Lestrange, ancien capitaine de cavalerie, et Jean, lieutenant de cavalerie. La foule qui suivait son cercueil, composée de toutes les classes de la société, montrait par son attitude combien il avait su se faire d'amis grâce à son caractère charmant et à sa bonté envers les humbles. Le seul représentant de l'ancienne famille de Lestrange qui habite encore la Saintonge est M. le comte Henri de Lestrange, conseiller général de la Charente-Inférieure pour le canton de Saint-Genis.

—

Le 6, est décédé à Paris Alexandre Billotte, secrétaire général de la banque de France. Né à La Rochelle, le 28 février 1845, fils d'un chef d'escadron de chasseurs à cheval, il se destina d'abord à l'école polytechnique. Après de brillantes études chez les oratoriens de Saint-Lô, il fut reçu le premier à l'examen de l'inspection des finances; il entra dans les bureaux du ministère, et, au mois de janvier 1869, il passa en qualité d'attaché dans le cabinet de Rouland, gouverneur de la banque de France. Pendant la commune, il servit d'intermédiaire entre le gouverneur, qui s'était transporté à Versailles, et le sous-gouverneur, M. de Plœuc, resté à Paris. Au péril de sa vie, il traversa plusieurs fois les lignes des confédérés, changeant chaque fois de costume et d'itinéraire; un jour, pour pénétrer à Paris, il dut passer par Rouen. Rentré à Paris, Billotte fut

Digitized by Google

nommé chef de cabinet du gouverneur, fonctions qu'il occupa jusqu'en 1880, puis fut nommé chef de service du secrétariat général, enfin en 1888 secrétaire général de la banque. Chevalier de la légion d'honneur en 1891, il avait été fait officier en 1898.

Frère cadet du peintre, M. René Billotte, il était gendre d'Eugène Fromentin, écrivain et peintre éminent. Il laisse une fille unique qui a épousé l'an dernier M. Oscar Dahl, courtier maritime. Les obsèques ont eu lieu à Notre-Dame des Victoires, à Paris. Le défunt avait défendu qu'on lui rendît les honneurs militaires et qu'aucun discours fût prononcé. L'inhumation a eu lieu le 11, à La Rochelle, au cimetière Saint-Maurice.

—

Le 8, est décédé M. de Blignières, qui fut préfet de la Charente-Inférieure par décret du 26 mai 1873 au 10 avril 1875. C'est lui qui, à la demande de M. le comte Remacle, sous-préfet de Saintes, accorda l'autorisation préfectorale à la société des *Archives historiques de la Saintonge* de se constituer. De La Rochelle, il passa à Saint-Etienne, puis rentra dans l'administration des finances. Il fut envoyé en 1878 à Alexandrie, comme contrôleur de la dette et contribua puissamment à la réorganisation de l'Egypte ; il ne rentra à Paris que lorsque la France eut renoncé au condominium. Il fit depuis partie de diverses commissions, notamment au ministère de la marine. Il était membre du conseil d'administration des chemins de fer de l'est et de la régie des mines d'Anzin.

—

Le 13, est décédée, à Paris, âgée de 78 ans, Mme veuve Nelly Lieutier, fille du Dr Besson, née le 8 avril 1829, à La Tremblade, où habite encore une partie de sa famille, membre de la société des gens de lettres, officier de l'instruction publique, auteur de nombreux romans signés de son nom ou des pseudonymes de Jeanne de Bargny et Catherine Parr. Elle avait débuté par des articles dans l'*Indépendant de la Charente-Inférieure*. C'est à son arrivée à Paris, vers 1864, qu'elle se livra au roman. Son premier ouvrage est la *Bague d'argent*, où sont reproduits avec fidélité les us et coutumes de la Saintonge. Elle a aussi publié chez Lemerre, en 1869, un volume de vers, *Chemin faisant*. Elle a collaboré à une foule de journaux et revues.

—

Le 15 juillet, est décédé à Pons, à l'âge de 80 ans, après une agonie de quinze jours, l'abbé Tremblay, chanoine honoraire de La Rochelle, professeur pendant cinquante ans à l'institution diocésaine de Pons. Presque aveugle depuis trois ans, il s'était retiré dans une maison qu'il possédait près de l'institution. M. l'abbé Eyssautier, supérieur, a résumé en quelques mots pleins de délicatesse et d'élévation la vie du vénérable professeur, travailleur infatigable et dévoué à ses élèves. Au

Digitized by Google

cimetière, deux autres discours ont été prononcés par M. Daudin-Clavaud, au nom de la société amicale, et M. le docteur Aubert, de Rouffiac, au nom de ses anciens élèves.

—

Le 18 est décédé à Fontenay-le-Comte, âgé de 76 ans, Octave de Rochebrune, aquafortiste distingué, dont les œuvres remarquables sont recherchées des amateurs. Il avait été plusieurs fois maire de Fontenay. C'était un homme d'une courtoisie parfaite, universellement regretté. On lui doit la reproduction de plusieurs des monuments de La Rochelle.

—

Le 19 juillet, est décédé, âgé de 64 ans, dans sa propriété de La Croix, à Chermignac, Marie-André-*Arthur* Eveillé, directeur des contributions directes en retraite.

Né à Saintes, le 30 novembre 1835, de Pierre Eveillé, huissier à Saintes, † 1888, et de Marie-Augustine Tillet, † 1875, sœur du commandant Tillet, il fut élève de la pension Amouroux et du collège de Saintes. Il passa à Paris ses divers examens. Il débuta comme contrôleur des contributions directes aux Sables d'Olonne, à Bordeaux, puis fut nommé contrôleur principal à Libourne, inspecteur à Tarbes et à Bordeaux, puis directeur à Mende, de là à La Roche-sur-Yon (1894) d'où, frappé d'apoplexie, il vint se fixer à Chermignac, près de son beau-frère, M. Georges Vallein, maire de cette commune. Il prit sa retraite en 1897. Paralysé des jambes, mais ayant conservé toute son intelligence il travailla jusqu'à son dernier jour. Il est auteur d'un *Glossaire saintongeais* (Paris, Champion, 1887, in 8°, x-409 pages). (Voir, pour l'appréciation, *Revue de Saintonge*, x, p. 108).

D'une famille originaire de Chort, près de Jonzac — la famille de sa mère sortait de Pons — Arthur Eveillé avait épousé, en 1869, Mlle Eugénie Vallein, fille de Louis-Napoléon Vallein, propriétaire et maire à Chermignac, décédé en 1870, et de Rose-Flavie Lefranc, de Pisany, morte en 1878. Il laisse deux enfants : Suzanne, mariée à M. Morel, et André, docteur en droit, à Paris. Louis-Napoléon Vallein, frère de Victor Vallein, propriétaire à Thenac, fondateur et rédacteur du journal *L'indépendant de la Charente-Inférieure*, décédé en 1873, a laissé, outre Mme Eveillé, M. Georges Vallein, marié à Mlle Masson, de Jarnac-Champagne, dont un fils et une fille, épouse du commandant Tercinier, du 6e de ligne, beau-frère de M. Charles Dangibeaud.

Les cordons étaient tenus par MM. Théodore Guillet, négociant à Saintes, Babinot, notaire, Meaume, conservateur des hypothèques en retraite, et Lasne, ingénieur en retraite. Le deuil était conduit par MM. André Eveillé, docteur en droit, fils du défunt, Morel, son gendre, receveur particulier des finances à Cosne (Nièvre), Vallein, père et fils, ses beau-frère et neveu.

—

Le 24 juillet, est décédé, d'une congestion pulmonaire, à

Digitized by Google

Angoulême, dans son palais épiscopal, Jean-Louis Mando, évêque du diocèse. Il était né à Langast (Côtes-du-Nord), le 23 septembre 1850. Vicaire général de Mgr Fallières à Saint-Brieuc, il avait été nommé évêque par décret du 8 décembre 1899, préconisé le 14, sacré à Saint-Brieuc le 25 mars suivant et intronisé à la cathédrale d'Angoulême le 3 avril. Il était âgé de 49 ans. Il s'était vite conciliél'affection de ses diocésains par son affabilité, fidèle à sa belle devise : *Hæc mando vobis ut diligatis invicem*. Le 16 juillet, le prélat avait fait sa première visite pastorale à La Rochefoucauld, où le curé-doyen, M. l'abbé Léandre Poitou, chanoine honoraire, lui a lu, comme harangue, un rapport sur sa paroisse où nous trouvons quelques détails historiques. Voir *Première visite pastorale de Mgr Mando à La Rochefoucauld* (Angoulême, imp. Despujols, 1900, in-8°, 8 pages). La ville avait trois paroisses : Saint-Pierre, Saint-Florent, Notre-Dame, depuis Saint-Cybard, et un couvent de carmes dont on voit encore le cloître, un hopital fondé par Héraud de Gourville dans les locaux d'un séminaire protestant, une chapelle dans la rue des Bancs, la chapelle du magnifique château. Ce rapport, extrait de la *Semaine religieuse* d'Angoulême. est d'un grand intérêt et n'est point banal ; il vaut certainement mieux que quelques paroles plus ou moins élogieuses. C'est d'un bon exemple;, puisse l'habitude s'en prendre !

Les obsèques ont eu lieu, le 29, en l'église Saint-Pierre d'Angoulême. Le deuil était conduit par le frère du défunt, M. Mando, député des Côtes-du-Nord, aux côtés duquel se trouvait sa sœur, Mme de Tréveneuc. La messe a été dite par Mgr Potron, évêque de Jéricho. Une allocution a été prononcée par Mgr Rumeau, évêque d'Angers.

—

Le 26 juillet est décédée à La Rochelle, âgée de 70 ans, la veuve du peintre Eugène Fromentin, Marie-Thérèse-Armandine-Augusta Cavellet de Beaumont. Elle a été inhumée le 29 au cimetière de Saint-Maurice où se trouve déjà la tombe du grand artiste, reconnaissable à un splendide médaillon de bronze reproduisant les traits énergiques de l'auteur d'un *Eté au Sahara*.

—

Le 28 juillet, est décédé à Paris, en la maison mère des religieux de la société des prêtres du très saint sacrement, âgé de 73 ans, le R. P. Pierre Bonnin, religieux de cette société, où il n'était entré que fort tard. Elève du petit séminaire de Montlieu, puis du grand séminaire de La Rochelle, il fut successivement directeur de la division ecclésiastique à l'institution de Pons, vicaire à Saint-Jean d'Angély, curé de Brie-sous-Mortagne, curé-doyen de Saint-Martin de Ré, où il succédait à Dières-Monplaisir, supérieur du petit séminaire de Montlieu, enfin curé-archiprêtre de Marennes. Il a été inhumé au cimetière des Batignolles. Le deuil était conduit par un frère du défunt et par son neveu, l'abbé Bonnin, curé de Saint-Thomas de Cosnac.

—

Digitized by Google

Le 13 août, est décédé à Cognac, dans sa 57e année, Charles-Eutrope-Edouard Gay de La Chartrie, docteur en médecine. Il était fils du docteur Gay de La Chartrie. Il était veuf de Marie-Françoise-Irène Tercinier, fille du docteur Tercinier, connu de toute la population cognaçaise. Lui-même, après ses études médicales, avait exercé quelque temps à Cognac, puis avait été médecin à bord des transatlantiques. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Gabriel Curnillon et Armand Robin, conseillers municipaux ; Hériard et Callandreau, notaires.

—

Le 20 août, est décédé subitement à Saintes, dans sa 62e année, Alexis-Guillaume Julien-Laferrière, notaire à Saintes depuis 1873, président pour la 3e fois de la chambre des notaires de l'arrondissement, universellement estimé comme homme et comme notaire, né à Saintes de François-Abel Julien-Laferrière, négociant, et de Delphine Gachinard, époux de Marie-Thérèse Drilhon, dont sept enfants. A l'église, M. l'abbé Knell, au cimetière, MM. Babinot et Bourcy, notaires, ont fait un éloge bien mérité du défunt comme chrétien, notaire et père de famille. Voir ces discours dans le *Moniteur de la Saintonge* du 23 août.

II. — MARIAGES

Le 11 juillet, au château de Naulas (Loire), a eu lieu le mariage de M. Elie-Marie-*Joseph*-Ignace Duval de Cursay, vicomte de Cursay, né le 9 avril 1866, fils de Marie-Joseph-Casimir-Henri Duval de Cursay, décédé le 17 mars 1880, et de Louise-Avoye-Marie de Dampierre, mariés en 1865, et petit-fils du marquis Elie de Dampierre, président de la société des agriculteurs de France, avec sa cousine, Mlle de Rochetaillée, fille du baron Vital Bernou, baron de Rochetaillée, et de Marie-Suzanne-Marguerite de Dampierre (1844-1893), petite-fille d'Armand de Dampierre, maire du Vignaud, et de Félicie Charpin de Feugerolles, décédée en 1898, et aussi petite-fille du baron de Rochetaillée et de la baronne née Sugny, deux familles d'ancienne noblesse du Poitou et du Forez.

—

Le 18 juillet, a eu lieu au temple protestant de Bordeaux, le mariage de M. René Chavanon, qui a donné sa démission d'étudiant à l'école de médecine navale de Bordeaux, fils de M. le docteur Chavanon, inspecteur de l'assistance publique dans la Charente-Inférieure, avec Mlle Emilie Chevallier, fille d'un ancien notaire et maire du Gua, nièce de M. Chevallier qui fut le fondateur de la banque d'Algérie.

—

Le 23, a eu lieu, dans l'église de Saint-Pierre de Chaillot, chapelle de Notre-Dame des Victoires, le mariage d'Armand-Eugène-*Louis*-Napoléon-Prosper, marquis de Chasseloup-Laubat, ✻, ingénieur civil, rapporteur général des congrès de

Digitized by Google

l'exposition de 1900, avec Mlle *Marie-Louise*-Fanny-Clémentine-Thérèse Stern, petite-fille du baron Hierschel, fille de Louis Stern, ancien banquier.

Les témoins du marié étaient son frère, le comte Gaston de Chasseloup-Laubat, et le comte Armand; ceux de la mariée: M. Jacques Stern, son oncle, et M. Jean Stern, son frère, lieutenant au 15e chasseurs. En raison du grand deuil très récent des deux familles, la cérémonie a eu lieu exclusivement en présence des proches parents et des témoins.

Le père du marié, le marquis Prosper de Chasseloup-Laubat, né le 29 mars 1805 et décédé le 29 mars 1873, grand-croix de la légion d'honneur, etc., avait été ministre de la marine et des colonies, ministre présidant le conseil d'état, sénateur, député de la Charente-Inférieure; une statue lui a été érigée par souscription nationale le 13 septembre 1874, sur la place Chasseloup-Laubat, à Marennes. Son grand-père, le marquis François de Chasseloup-Laubat, né le 18 août 1754 et mort le 6 octobre 1833, grand-croix de la légion d'honneur, commandeur de Saint-Louis, avait été général de division, sénateur, pair de France, commandant en chef du génie de la grande armée. Son nom est inscrit sur l'arc de triomphe de l'Etoile, et ses travaux ont été placés aux Invalides, à côté de ceux de Vauban et de Cormontaigne.

Nous avons publié dans le tome XVI, p. 275, de la *Revue*, une notice généalogique sur la famille de Chasseloup-Laubat, et, p. 397, le compte rendu de l'inauguration de la plaque commémorative du général François de Chasseloup-Laubat, pair de France, placée par la société des *Archives* sur la maison où il naquit à Toucheronde, paroisse de Saint-Sornin de Marennes, le 18 août 1754.

Le *Journal de Marennes* raconte qu'à l'occasion de son mariage, M. le marquis de Chasseloup a envoyé à Marennes, en souvenir des liens qui l'y rattachent lui et ses ancêtres: 500 fr. au bureau de bienfaisance pour une distribution de secours aux pauvres; 500 fr. au conseil de fabrique pour réfection urgente du pavage de l'église; 250 fr. aux élèves des écoles communales et 250 fr. à l'école libre pour achat de vêtements aux enfants pauvres.

—

Le 28, a été bénit par M. l'archiprêtre Bardon, en l'église paroissiale de Saint-Jean d'Angély, le mariage de M. Pierre-François-*Angel*-Jean-Baptiste Sabourdin, avocat à la cour d'appel de Bordeaux, avec Mlle Emilie-Louise-Isabelle-*Marie* Rabotteau, fille de M. Emile Rabotteau, ancien magistrat, et de Mlle Mounié. Les témoins étaient pour le marié: ses cousins, M. Fernand Auburtin, ✻, maitre des requêtes au conseil d'état, professeur à l'école des ponts et chaussées, et M. Gabriel Audiat, A. ✪, agrégé de l'université, licencié en droit, professeur de rhétorique au collège Stanislas, lauréat de l'académie française; et pour la mariée: ses oncles, MM. Alcipe Rabotteau, de Celle-

Digitized by Google

sur-Belle et René Mounié. Très brillante réunion. M. l'abbé Bardon a très heureusement rappelé que le premier mariage célébré par lui à Saint-Jean, il y a 24 ans était celui de M. et Mme Rabotteau. Au lunch, toast très éloquent de M. Guillaud-Dubroca, de Ruffec, avocat à Bordeaux.

—

Le 9 août, en l'église de Vaux-sur-Mer, M. l'abbé Mammius, curé de la paroisse, a bénit, après une émouvante allocution, le mariage de Mlle Georgette Garnier, fille de M. Frédéric Garnier, député et conseiller général de la Charente-Inférieure, maire de Royan, avec M. Georges Pelletreau, ingénieur attaché à la compagnie des chemins de fer du nord, fils de M. Albert Pelletreau, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Les témoins étaient pour la mariée : son frère, M. Gustave Garnier, ingénieur civil des mines, et son cousin, M. Charles Garnier, lieutenant de vaisseau, commandant l'*Archer;* pour le marié : M. Sertiaux, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur de l'exploitation des chemins de fer du nord, et M. Charles Vernet, inspecteur des douanes en retraite, son oncle.

La veille avait eu lieu, à la mairie de Royan, le mariage civil présidé par M. Barthe, premier adjoint, qui a prononcé une allocution. (Voir la *Gazette des bains de mer de Royan* du 12 août).

A TRAVERS LES REVUES

Arvède Barine (Mme Vincent, de La Rochelle) continue, dans la *Revue des deux mondes* (15 août), l'étude commencée dans les livraisons des 15 juillet et 1er octobre 1899, et 15 février 1900, *La grande mademoiselle*, fort intéressant chapitre d'histoire, plein de faits et d'anecdotes.

—

M. Georges Musset a résumé en deux pages avec quelques gravures, dans le *Pays poitevin* d'avril, *Les faïences de La Rochelle*, son grand ouvrage qui porte ce titre (La Rochelle, 1888, in-4°, 20 planches en couleur).

—

M. Maurice Bures, le jeune docteur en droit, a continué, dans la *Réforme sociale* de mai et juin, l'étude si curieuse commencée dans le fascicule de mars : *Le rôle social d'un fleuve. Le type saintongeais* (voir *Revue*, xx, 167). Il étudie maintenant : *Le vigneron actuel et la crise du vignoble*, puis *Les essais de relèvement. La production du beurre.* Les prochains numéros continueront la série et parleront des laiteries qui ont, de progrès en progrès, contribué à changer complètement l'industrie beurrière et à remplacer en certains endroits la vigne détruite par le phylloxera.

—

Digitized by Google

L'*Annuaire du conseil héraldique de France* pour 1900 (13e année, in-18 de LXVI-358 pages ; Paris, rue des Acacias, 45) publie en 46 pages la liste de plus en plus nombreuse des membres du conseil héraldique et une foule de notes et de renseignements, travaux, état civil de ses membres. Nous y remarquons quelques articles d'une certaine importance : *La descendance d'un héros de Patay ; Un contrat de mariage en 1751 en actions de grâce de la naissance du duc de Bourgogne ; Recherches sur la filiation de Guillaume, Alain et Jean Chartier, leur généalogie de 1290 à 1900 ; Le régiment du roi-infanterie ; Inventaire des titres de la châtellenie de Romorantin*, etc., sans compter des poésies, toutes animées d'un souffle patriotique : *Sedan-Bazeilles, A Jeanne d'Arc, A la fiancée du soldat mort*, etc. Il ne faut pas s'étonner du succès de cet *Annuaire ;* il est dirigé, ainsi que la *Revue des questions héraldiques*, qui en est le complément, par notre confrère, l'érudit et actif écrivain M. le vicomte Oscar de Poli.

—

La *Vera Roma* du 10 juin, que veut bien nous envoyer M. Charles Bréard, raconte, avec trois photographies représentant les scènes du martyre, la solennité de la béatification des martyrs Denys de la Nativité (Pierre Berthelot), carme déchaussé, pilote et cosmographe du roi de Portugal, martyrisé à Achem en 1638, et ses compagnons. Voir *Revue*, XX, 163.

—

Le *Bulletin de la société des lettres de la Corrèze*, 2e livraison de 1900, continue à publier, de M. l'abbé Leclerc, les « noms des gentilshommes, avec la paroisse et l'élection de leur résidence et le blason de leurs armes. » Lettres M—R : Manceau, Marin de Saint-Pallais, Mathieu de Jagonnas, Saint-Mathieu des Touches, etc.

—

Dans la *Revue encyclopédique* (n° 357, 7 juillet) est un article sur *La Chaise-Dieu*, par Chassaigne de Néronde, avec 13 gravures. On sait que de La Chaise-Dieu, en Auvergne, dépendait le prieuré de Sainte-Gemme en Saintonge.

Dans le numéro du 4 août, M. Georges Pellissier étudie *L'éloquence judiciaire et les grands avocats du siècle*, au nombre de 20. Il dit de Jules Dufaure : « Il n'avait ni la passion de Berryer, ni l'ampleur de Marie, ni la belle ordonnance de Paillet. Ce qu'il avait en propre, c'est la gravité, la concision sévère, une dialectique toujours serrée, et souvent une ironie aiguë. Le rôle politique de Dufaure a été si considérable que sa gloire d'avocat en a souffert. Mais nul autre orateur judiciaire n'honora davantage la profession ; lui-même en garda toute sa vie le culte, et il aimait à y rapporter ses plus grands succès

Digitized by Google

d'orateur parlementaire. » Suit une caricature de l'*Eclipse* de septembre 1868 par André Gill. Sur Bethmont : « On dit que chez lui l'homme était supérieur à l'avocat. Mais les qualités de l'homme se retrouvent dans son éloquence nette, facile, toujours appropriée au sujet...»

—

Sous ce titre *Jacques Cœur*, M. L. Guiraud, dans les *Mémoires de la société archéologique de Montpellier*, (t. II, 1er fascicule de 1900), publie une étude sur le commerce de Montpellier au XVe siècle et Jacques Cœur, où se trouvent les chapitres : organisation financière en Languedoc et surtout à Montpellier vers 1440; les concussions de Jacques Cœur en Languedoc ; l'organisation et le fonctionnement du commerce ; les œuvres de Jacques Cœur à Montpellier ; la chute de Jacques Cœur, avec de nombreuses pièces justificatives. On sait que Jacques Cœur a été retenu prisonnier à Taillebourg.

A rapprocher de la trouvaille : *Cachette d'objets en bronze découverte à Vénat* par MM. Chauvet et George, dans les *Mémoires de la société archéologique de la Charente* (1894) le mémoire de M. Cazalis de Fondouce, p. 171, même livraison : *La cachette de fondeur de Lounac* avec XI planches lithographiées.

—

Dans les *Etudes coloniales et maritimes* du 31 juillet a paru *Le port d'Anvers*, 4 pages, in-8° de M. Emile Garnault, où se trouve un rapport de la commission de commerce de La Rochelle, adressé le 7 janvier 1802, au ministre de l'intérieur pour appeler son attention sur l'importance du port d'Anvers qui fait une concurrence désastreuse à la France.

—

L'*Echo charentais* du 5 août reproduit une pièce du 13 juin 1730 où paraît Paul Texier, sieur de La Pégerie, juge sénéchal du marquisat de Barbezieux, conseiller du roi, bailli royal de Bouteville, et où sont constatés les prix de certaines denrées pour les années 1707-1722. En 1707 le boisseau froment a été réglé à 20 sols 6 deniers ; le boisseau avoine à 7 sols 10 deniers ; la paire de chapons 25 sols ; de poules 20 sols ; ces deux derniers prix ne varient pas pendant ces 16 ans ; mais en 1709 le boisseau froment vaut 3 livres 5 sols 4 deniers ; le boisseau avoine 17 sols 6 deniers ; en 1710, froment 30 sols ; avoine 10 sols ; en 1712, froment 3 livres 4 sols 6 deniers ; avoine, 4 sols 6 deniers ; en 1715, froment 32 sols 6 deniers ; avoine, 15 sols 2 deniers : 1719, 3 livres 8 sols 6 deniers ; avoine 22 sols 4 deniers ; 1722, 49 sols 2 deniers et avoine 15 sols. Ainsi le prix d'un boisseau de froment variait de 20 ou 30 sols à 3 livres 5 ou 8 sols. Cela dépendait de la récolte.

—

M. Gabriel Aubray a inséré dans les *Annales de la patrie*

Digitized by Google

française, revue bimensuelle, du 1er juillet, *La circonscription des poètes*, c'est-à-dire Angoulême, où se sont présentés à la députation Balzac, Thiers, Alfred de Vigny et M. Paul Déroulède. Il s'agit dans ce numéro d'Alfred de Vigny, propriétaire du vieux manoir du Maine-Giraud, commune de Champagne, canton de Blanzac ; ce logis avait appartenu à son aïeul maternel, le chef d'escadre Honorat de Baraudin, chevalier de Saint-Louis, qui était mort de saisissement en recevant une lettre de son fils lui apprenant qu'il serait fusillé le lendemain à Quiberon. Au scrutin préparatoire du 9 avril 1848 pour choisir entre 65 candidats sur 82 votants, Vigny eut 0 voix. Voir l'article de M. Jules Pellisson dans la *Revue*, t. XVII, p. 416, à qui l'auteur emprunte des détails et la circulaire du poète-candidat. Aux élections son nom n'est pas même mentionné dans le procès-verbal officiel.

Quant à M. Paul Déroulède, il rappelle la filiation qu'a établie de lui notre confrère M. Emile Biais, depuis Saint-Georges d'Oleron où un Déroulède était curé en 1677 (*Revue*, VII, 104) jusqu'à Angoulême où un autre fut notaire en 1752, et Langély, le domaine que les Déroulède cultivent depuis près de 200 ans, y ayant été installés comme fermiers du duc de La Valette. Et François Coppée, lui aussi, est un Charentais (Voir sa généalogie dressée par la *Revue de Saintonge*, t. VIII, p. 25, *M. François Coppée saintongeais*). Sa mère était fille du serrurier forgeron Pierre Baudrit, établi près de la place de Grève, rue du Mouton, mais qui se nommait communément *Saintongeais* parce qu'il était de Floirac en Saintonge. « Eh ! oui, de Saintonge il était venu à Paris, ce compagnon à boucles d'oreilles, aux traits rustiques, qui ne savait pas lire, mais qui fit son tour de France, forgea son chef-d'œuvre, gagna sa maîtrise et fonda toute une lignée vivace d'artistes fameux dans leur métier. Messieurs les conseillers municipaux de Paris, en passant la belle porte en fer forgé du nouvel hôtel de ville, faites attention qu'elle est signée AUGUSTE BAUDRIT... Un des petits-fils l'a forgée ; un autre vous l'a ouverte — et cet autre est le bon ouvrier qui a martelé de son côté *La grève des forgerons*, et ciselé ce bijou, *Le passant*...

« Les Charentais, eux, savent— ou sauront, s'ils l'avaient oublié — que ce qui mit à la main de Pierre Baudrit le bâton de voyage, c'est qu'il était le cadet dans une famille très humble de six enfants, très humble, mais très attachée au sol, et qu'on suit dans les vieux papiers depuis le XVIIe siècle ; car le peuple de la vieille France a aussi ses parchemins et son histoire.

« Et d'Angoulême à Royan vers Cozes et Mortagne, à Floirac, à Boutenac, et partout, il en a pullulé longtemps de ces Baudrit qui ont leur nom inscrit maintenant à la porte de l'hôtel de ville de Paris, et quand le poète fera de ce côté sa tournée, tout ce qu'il y a là-bas d'Augereaud, de Blanchard, de Duret, de Gaudin, de Guérin, de Guinois, de Massiou et de Morisset — ah ! les braves noms et qui ont bonne odeur du pays des vignes ! — pourra lui sauter au cou et l'appeler : Mon petit cousin... »

—

Digitized by Google

Dans le *Mois*, n° d'août, il analyse *le Livre de la douce vie*, par M. Gustave Zidler, un fort beau livre que feront bien de lire les délicats amateurs de délicieuse poésie et plus encore ceux qu'émeuvent les sentiments purs et vrais exprimés en vers harmonieux, un petit chef-d'œuvre d'élégance, de vérité.

—

Dans la *Quinzaine* du 1er août, M. Gabriel Audiat a publié *Vers la 25e année, paroles aux jeunes*, où se trouvent quelques souvenirs personnels et de fort justes conseils « aux jeunes. » Gabriel Audiat, dit la *Quinzaine*, « l'un des plus anciens et des plus assidus collaborateurs de la *Quinzaine*, s'est signalé principalement par ses études de critique littéraire qui lui ont valu déjà les lauriers de l'académie française. Ancien élève de l'école normale supérieure, professeur de rhétorique au collège Stanislas, il prépare en ce moment une thèse sur Dumas fils dont nos lecteurs ont eu la primeur de plusieurs chapitres. Quand il dépose la toge et analyse plutôt les idées, les modes et les névroses de ses contemporains, il s'appelle de préférence Gabriel Aubray et écrit spécialement, pour la *Quinzaine*, les *Lettres à ma cousine*, *L'allée des demoiselles*, *Les soirées du pavillon Dominique*, trouvant toujours le moyen de dire des choses sérieuses et profondes sous une forme amusante et facile. »

—

Les truffes du Périgord en Saintonge. — Un érudit périgourdin, qui signe du pseudonyme La Bernerie, publie dans l'*Avenir illustré*, supplément hebdomadaire de l'*Avenir de la Dordogne* (Périgueux, imprimerie Joucla, 14 et 21 juin 1900), une piquante étude, *Truffes et pâtés du Périgord*, où il trace à grands traits l'histoire de ces artistes si experts dans cette science que Montaigne appelle « la science de gueule. » Le plus célèbre fut le pâtissier François Courtois qui vint s'établir vers 1758 à Périgueux. Notre collègue M. Jules Pellisson possède une de ses terrines, faïence peu artistique, mais rarissime, dont une reproduction accompagne l'article de M. La Bernerie.

Tout serait à citer dans cette petite monographie ; bornons-nous aux anecdotes qui intéressent de près ou de loin la Saintonge.

En l'an XIII, le maréchal Pérignon passait à Périgueux ; les autorités de la ville lui offrirent chez le traiteur Michelet un repas qui coûta 620 francs. « Cette somme, énorme pour l'époque fut soldée sur le crédit de 800 francs destiné à l'entretien de la bibliothèque et du cabinet de physique. Ainsi fut absorbé aux trois quarts, en quelques heures, pour une dépense dont elles ne durent guère profiter, le budget d'un an des lettres et des sciences périgourdines ! »

C'est probablement vers la même époque que Pérignon passa à Cognac où un grand bal fut donné en son honneur dans une maison particulière. On trouverait peut-être dans les registres

Digitized by Google

municipaux des détails sur sa réception. M. P. de Lacroix, dans son article sur les Defieux de Marcillac (*Revue*, XVIII, 265), nous dit : « Jean Defieux de Marcillac l'aîné embrassa la carrière des armes. En 1781, il était lieutenant en second dans le régiment de Beaujolais en résidence à Schlestadt. Cette même année il épousa, à Toulouse, demoiselle Claire-Françoise-Elisabeth-Félicité de Lacoste, nièce de Dominique Pérignon, sous-lieutenant au corps des grenadiers de Guyenne, devenu en 1804 maréchal de France. » De là le voyage du maréchal à Cognac, où les Marcillac avaient une résidence.

*
* *

On sait que le château d'Anqueville, situé dans la paroisse de Saint-Même, arrondissement de Cognac, a compté parmi ses possesseurs les Mehée. « Le 26 juin 1754, dit M. La Bernerie, Cyprien-Gabriel Mehée d'Anqueville, conseiller au parlement, abbé de Fontaine-Jean (1), demeurant à Paris, en son hôtel de la rue des Bons-Enfants, paroisse de Saint-Eustache, affermant au château de Tenteilhac, paroisse de Bourg-des-Maisons, les grains décimaux du quartier de Latour-Blanche, dépendant de son prieuré de Cercles, moyennant 400 livres par an, se réserva « pour pot de vin dudit bail, une balle de truffes de 12 livres, belles et recevables » que les quatre paysans qui prirent la ferme s'engagèrent solidairement à rendre et conduire à Tenteilhac au terme de la noël suivante.

*
* *

Il y a pâtés et pâtés. Tandis que le grand Frédéric invitait le prince de Brunswick à venir déguster avec lui un pâté du Périgord, Voltaire écrivait à son ami le marquis d'Argence qui lui expédiait d'Angoulême des pâtés arrivant souvent en mauvais état, surtout par le temps de pluie : « N'envoyez plus de pâtés, il y a trop loin d'Angoulême à Ferney. »

—

Le *Bulletin* de la société archéologique, historique et artistique *Le vieux papier*, dont la *Revue*, XX, 289, a déjà entretenu ses lecteurs, publie dans son fascicule de juillet, sous la signature de M. Jules Pellisson : *Les voitures publiques à Angoulême en 1769*, réimpression d'un placard très rare appartenant à notre confrère M. Alexandre Robin. Ces voitures étaient une chaise à quatre places partant d'Angoulême pour Paris tous les dimanches à midi, allant en huit jours et revenant de même ; une chaise faisant le service de Bordeaux à Paris, partant d'Angoulême le dimanche et le mercredi, à dix heures du matin ;

(1) Cyprien-Gabriel Mehée, dit l'abbé d'Anqueville, né le 28 juin 1696, avocat, puis conseiller en la grande chambre du parlement de Paris, prieur en 1723 de Saint-Cybard de Cercles (commune du canton de Verteillac, arrondissement de Ribérac) et dès 1728 abbé commendataire de l'abbaye royale de Fontaine-Jean, au diocèse de Sens (commune de Saint-Maurice sur Aveyron, canton de Châtillon sur Loing, Loiret), mort le 28 décembre 1783.

Digitized by Google

une guimbarde partant tous les lundis matin pour Paris et faisant le voyage en treize jours. Ce dernier véhicule, cité dans la correspondance de Voltaire et dans Restif de La Bretonne, était destiné au transport des marchandises et représente le roulage à petite vitesse de ce temps-là. Il ne figure ni en nature, ni en estampes à la section de carrosserie de l'exposition de 1900.

—

Mandements d'Alphonse de Poitiers (1262-1270) relatifs a la Saintonge. — Les *Annales du midi*, cette revue de la France méridionale, fondée par M. Antoine Thomas, aujourd'hui publiée par MM. A. Jeanroy et notre compatriote P. Dognon, professeur à l'université de Toulouse, a, dans sa livraison de juillet, imprimé un certain nombre de mandements inédits d'Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis, que lui a communiqués M. Auguste Molinier, éditeur de la *Correspondance administrative d'Alphonse de Poitiers*. Nous renvoyons nos lecteurs à cet important lot de documents, nous contentant de signaler les pièces qui intéressent spécialement la Saintonge.

Le 20 septembre 1263, Alphonse donne ordre au sénéchal de Saintonge, Jean de Tors, de veiller à la conservation de ses droits à la mort de Geoffroi de Rancon, fils de Geoffroi de Rancon, seigneur de Taillebourg. Le 26, il se plaint au sénéchal anglais de Gascogne, au maire et aux jurats de Bayonne, des brigandages commis par des marins de Bayonne sur ses terres en Saintonge, au préjudice du prieur et des religieux d'Aix, ordre de Cluny, « res et bona eorum devastando, vestes eorum et animalia violenter rapiendo, suis etiam ornamentis ecclesiam spoliando, » des habitants de l'île de Ré, d'Ars, d'Arvert, « insulam etiam de Re, insulam d'Ars et prioratum d'Arvert robando quamdam etiam nobilem dominam violenter opprimendo...» — 9 avril 1266, il nomme Philippe « de Aquilli » châtelain de Talmont-sur-Gironde ; le 3 juin, il écrit à l'évêque de Saintes, Pierre Laudis, pour le règlement de la succession de Geoffroi de Rancon (Hugues de Parthenay, Benoît, seigneur de Mortagne, maistres Gilles de Bonvau, Guillaume de La Roche, etc.) ; 30 décembre, nomination de Gui de Vaugrigneuse comme châtelain de Saintes ; 1263-1266, lettres au roi lui demandant son appui pour punir le rapt d'Agathe, fille unique et héritière du seigneur de Talmont, nièce de Renaud de Pons, par Garcias de La Marche, qui l'a emmenée en Gascogne.

Beaucoup d'autres lettres sont adressées au sénéchal de Saintonge, à celui de Poitou, une à Amable, dame de l'île de Ré, relative à un différend avec l'abbé de Saint-Michel en l'Herm, etc.

—

Dans une étude de la *Revue bleue*, numéro du 11 août, *La société sous le consulat*, M. Gilbert Stenger, parlant du besoin d'amusements et de plaisirs dont fut saisie la population après les saturnales de la révolution et du directoire, raconte « qu'à Tours, en l'été de 1803, lors de l'inspection du conseiller d'état, Re-

Digitized by Google

gnault de Saint-Jean d'Angély, ce fut durant son séjour une succession de bals, de dîners, de concerts, auxquels donnait un entrain endiablé la présence de Mme Regnault, venue de Paris avec son mari pour jouir du triomphe de sa beauté. Sous son influence, la province perdit son caractère rancunier et maussade. Tout le monde rivalisait de bonne volonté, d'aménité, de coquetterie. Mme Regnault fut satisfaite. » En note, l'auteur reproduit un passage des *Mémoires* du général Thiébault, t. III, p. 310, sur Mme Regnault, « très digne fille de l'une des *berceuses* de M. de Beaujon. Ce Beaujon, de qui un Anglais avait dit : « Sans la figure du maître, on ne saurait ici où cracher, » et dont le frère, chevalier de Saint-Louis, n'a jamais voulu recevoir de lui ni pension, ni legs, ce Beaujon, devenu trop vieux pour avoir des maîtresses, avait néanmoins une espèce de sérail formé de six et même de douze des plus jolies femmes de Paris, femmes que ses largesses faisaient recruter dans presque toutes les classes et que l'on nommait les *berceuses*... Cette Laure, dont on a vendu sur les boulevards la gravure faite d'après un tableau où elle était peinte en Psychée, gravure au bas de laquelle était son prénom mis en rébus « à *qui Laure* a..., » cette femme, qui avait la prétention d'être belle avec une tête et des dents de cheval, d'avoir de l'esprit parce qu'elle était méchante, d'être sensible parce qu'à tout bout de champ elle avait des attaques de nerfs..., n'avait suivi M. Regnault que pour se faire fêter à Tours... En effet, les autorités ne furent plus occupés que de ses plaisirs... »

—

Le voyage d'outremer de frère Jean Thenaud, d'Angoulême. — M. Bouché-Leclercq a lu à l'académie des inscriptions et belles-lettres, séances des 3 et 10 novembre 1899, une notice sur la vie et les travaux de Charles Schefer, publiée dans les comptes rendus des séances de l'année 1899, p. 627. Analysant ses ouvrages, M. Bouché-Leclercq parle du volume : *Le voyage d'outremer de Jean Thenaud*, publié et annoté par Ch. Schefer (Paris, Leroux, 1884, in-8°, XC-297 p.) dont il dit : « Plus long (que le *Voyage de la sainte cyté de Hierusalem* fait en 1480) et plus varié fut le *Voyage d'outremer de frère Jean Thenaud*, gardien du couvent des cordeliers d'Angoulême, voyage fait en 1511-1512 pour le compte de Louise de Savoie et de son fils, le futur François Ier. Je ne sais si Rabelais avait lu cette relation, qui fut imprimée vers 1530 ; mais le bon capucin Thenaud ressemble à un frère Jean des Entommeures qui aurait, en matière de bravoure, les idées de Panurge. Boire du vin en pays musulman, c'est faire acte de chrétien, et frère Jean Thenaud est en perpétuel souci de ce genre de profession de foi. Il trouve moyen d'introduire quatre tonneaux de vin sans payer les droits, « sous l'ombre de l'ambassade, » à la douane d'Alexandrie, et il y puise largement pour amadouer les « mammeluz et admiraulx, » qui, dit-il, « banquetèrent en notre logis et s'en allèrent tous noyez

Digitized by Google

de vin; car, s'ils n'estoient yvres, n'estimeroient avoir été bien festoyez. » Tel « l'admiral de Hierusalem... qui aimoit les religieulx de Hierusalem pour ce que, quand il veult boyre de vin, ils luy en donnent et au couvent se musse. » Voilà des victoires remportées sur le prophète, « l'ydiot Mahommet. » Au couvent grec du Sinaï, le supérieur, en fin psychologue, fait dîner d'abord frère Jean sur une natte infestée de scorpions, et sans vin : puis on fait goûter au capucin « d'ung vin si très délicieulx, odorant, singulier et sentant sa manne, que n'eusse cuydé en aulcune partie du monde se trouver tel vin. » Ainsi alléché, frère Jean n'hésite pas à troquer son manteau contre deux jarres de vin, « et croy, dit-il, que jamais n'ai faict une telle Sainct-Jehan, tant pour les délices spirituelles que j'avois d'estre en iceluy très sainct lieu aorné d'infiniz sacremens, que du délicieulx vin qui me fit oublier toutes mes misères passées. » Il eût été complètement dévalisé s'il n'avait obtenu réduction du prix demandé « pour veoir les précieux ossemens de madame saincte Katherine. »

Bon nombre de ces pèlerins servaient par surcroît les intérêts de la politique et du négoce. Il est probable que Jean Thenaud, qui devait « aller en Perse veoir Sophy et sçavoir quelle étoit sa court », était chargé par François d'Angoulême de calculer les chances d'alliance avec le Persan contre le Turc.

—

JACQUES PRONIS A MADAGASCAR

Jacques Pronis est un Rochelais; c'est lui qui le premier, au XVIIe siècle, a commandé une troupe française à Madagascar. Il est fort peu connu. Aussi est-ce un chapitre inédit de l'histoire de la grande île que M. Henri Froidevaux vient d'écrire en racontant sa vie dans la *Revue historique* de juillet-août 1900, et en même temps une notice fort instructive sur ce personnage jusqu'ici à peu près ignoré. Le *Courrier de La Rochelle* du 15 juillet, en faisant une très bonne analyse de l'étude de la *Revue*, nous donne quelques détails sur Pronis. Sa famille était de La Rochelle. Les historiens nomment la veuve Prosny qui, au milieu des horreurs du siège de 1628, avait distribué ses grains aux plus affamés. Le nom de Pronis figure dans les papiers de la famille Borchereau avec des familles de l'île de Ré de 1650 à 1728. Le 10 janvier 1672, Daniel Pronis, marchand à La Rochelle, fils de Daniel Pronis, fermier de la châtellenie de Rouflac, paroisse de La Jarne, et de feue demoiselle Buzelin, épouse, au temple d'Aytré, Louise Mesnier, fille de René, apothicaire, et de feue Catherine Goron.

Plus de cent ans avant l'arrivée de Pronis dans l'île de Madagascar, dès 1529, des navigateurs de Dieppe, les frères Jean et Raoul Parmentier, avaient, sur des navires appartenant à l'illustre armateur Jean Ango, longé les côtes occidentales de Madagascar ; mais fort mal reçus ils avaient continué leur route vers

Digitized by Google

les archipels de l'Insulinde. Un peu plus tard, vers 1539, c'était le tour du « gran capitano di mare Francese, » qui serait peut-être le célèbre capitaine d'un village de Saintonge, Jean Fonteneau, dit Alfonse de Saintonge, dont M. Musset s'est fait l'historien dans le *Bulletin de la société de géographie* (1895). En 1602, relâchent dans la baie de Saint-Augustin deux navires français, le *Corbin* et le *Croissant* ; en 1620, le *Montmorency* et l'*Hermitage*. En 1642, le cardinal de Richelieu accorde (29 janvier) pour dix ans un privilège exclusif du trafic au dieppois Rigault et à ses neuf associés. A la tête des individus « louez pour ledit pais » Rigault avait placé Jacques Pronis, « originaire de La Rochelle et protestant. » Les agents de Rigault, débarqués en septembre 1642 au nombre de 40, n'étaient plus que 14 deux mois après. Pronis, actif, intelligent sut tirer sa petite colonie des dangers où elle allait périr. Il gagne la protection du chef suprême du pays, fonde un second comptoir qui devait être Fort-Dauphin et y transporte le siège de ses opérations. Il avait épousé par un acte d'habile politique la fille et nièce de puissants seigneurs malgaches, amis des Français ; de là avec d'autres mesures plus ou moins heureuses, un grand mécontentement des Français, plaintes, murmures. Un complot fut ourdi par les colons. Il fut jeté en prison où il resta cinq mois. Le capitaine Roger Le Bourg, de concert avec Claude Le Roy, réussit à le replacer à la tête de la colonie. Pronis punit douze des principaux révoltés. Sa femme, qui s'était consolée avec un fort beau nègre, souleva même contre lui les indigènes. Il réussit cependant à se maintenir à Fort-Dauphin jusqu'à l'arrivée d'Etienne de Flacour (4 décembre 1648). Celui-ci après 15 mois, désireux de s'en débarrasser, le renvoie en France. Nous ne raconterons pas les péripéties de cette existence agitée. Replacé plus tard à la tête de la colonie, Pronis, jadis fier, orgueilleux, despote, se montra doux, affable, et se fit accepter par tous colons et indigènes. Il trépassa le 23 mai 1655, huguenot fidèle, quoique témoignant beaucoup d'affection aux prêtres de la mission envoyés par saint Vincent de Paul à Madagascar.

VARIÉTÉS

I

L'EXCURSION A SAINT-SAVINIEN (28 JUIN 1900)

C'était un projet depuis longtemps caressé d'emprunter pour l'excursion annuelle de la Société des *Archives* un de ces « chemins qui marchent » dont parlait Pascal,—notre beau fleuve Charente. Ce projet a été réalisé cette année avec un succès constaté par le dernier *Bulletin* dans une note laconique à laquelle les 46 personnes qui ont pris part à la promenade feront prudemment de se tenir, si elles veulent garder la frai-

Digitized by Google

cheur de leurs impressions personnelles. Le souvenir d'une très belle journée est une de ces choses fragiles qui perdent facilement à l'analyse leur charme délicat, subtil, « évanescent ». Tenter de traduire ce charme par la plume est une entreprise assez téméraire. Ne serait-ce pas aussi insensé, suivant l'expression d'un grand poète anglais, que de jeter dans un creuset la fleur de la violette afin de découvrir l'essence de sa couleur et de son parfum (1)?

Or, le 28 juin dernier, la douceur de l'air, la transparence de l'atmosphère, la clémente tiédeur d'un soleil d'été qui semblait avoir réservé pour nous quelques rayons de son dernier printemps ; la cordiale gaieté qui régnait dans une réunion toute amicale et simple et qui pétillait sans cesse sur les conversations comme la mousse sur un champagne léger ; l'abondance et la variété des souvenirs historiques, artistiques, littéraires, rencontres à chaque moment ; tout cela formait un ensemble de circonstances heureuses qui rendront cette date chèrement mémorable à tous, mais qui reste difficilement descriptible.

Cependant, pour qu'il n'y ait pas de lacune dans nos archives, nous essayerons de relater avec quelque précision cet agréable voyage en ses principales étapes et d'en noter les plus intéressants épisodes.

I

Il est huit heures, on se réunit quai des Frères à Saintes, et de nombreuses toilettes claires montrent que l'excursion de cette année a bien été considérée comme une « excursion pour dames » selon la juste expression du président. Celui-ci, pour leur souhaiter la bienvenue, arrive bientôt les mains chargées des roses du Coteau qu'il distribue à la ronde. Autour de lui se groupent MM. Oudet, Louis Planty, Mabaret du Basty, Biteau, Barraud, Perrain, Coutanseaux, Henri Geay, M. Pierre Ardouin et sa jeune femme, M. Papillaud, de Monboyer, M. Etienne Bourdayer, de Montmoreau, M. Poudensan, M. et Mme Dyke-Gauthier, Mlle Gauthier, M. Guy Gauthier, M. Tromp, M. et Mme Gandaubert, M. et Mme Babinot, Mme Touchard, M. Louis Inquimbert et Mlle M. Inquimbert, Mme et Mlle Teulon, Mme et Mlle Gallidy, Mme et Mlle Deruelle, Mlles Damery, Prévot et Reif. Quelques autres personnes se joindront à nous dans la journée : M. le Dr Vincent, M. le Dr Gelineau, M. Edgard Lacour, Marcel Pellisson, M. Alcide Funay.

Rapidement nous prenons place dans la grande barque mise très aimablement à notre disposition par M. Gabriel Jaulin, de Cognac, et amenée la veille au soir à Saintes par les soins de MM. Gauthier. Avec ses flancs arrondis et ses formes massives, elle a l'air pacifique, antique et avenant, mais nullement austère : car des branches vertes et des drapeaux qui claquent au vent matinal l'égaient de leurs notes vives ; et sous la grande toile qui doit nous abriter du soleil, on voit luire les cristaux

(1) It were as wise to cast a violet into a crucible that you might discover the formal principle of its colour and odour. SHELLEY

Digitized by Google

d'un buffet minuscule qui sera ce soir, au retour, des mieux achalandés. A l'avant, un petit vapeur bavard frétille, comme impatient de nous entraîner sur l'eau frissonnante. L'appareillage est terminé et, quand MM. Gauthier, pour qui l'art du « yachting » n'a pas de secrets, s'adressent au président pour lui demander — en français très moderne — si l'on peut partir, il nous semble entendre les nochers du temps de saint Louis, dont le souvenir nous hante déjà, s'écrier : « C'est votre besogne prête ; sommes-nous à point ? »

Et aussitôt nous nous élançons entre les bords fleuris de la sinueuse route liquide. Devant nous, autour de nous, la nature en fête étale prodiguement ses richesses verdoyantes. Toute la gamme étendue des verts, avec ses délicatesses infinies et ses contrastes hardis, chante à la fois ; et bientôt, au milieu de cette symphonie en vert majeur, éclate une note claire : c'est le gentil castel de Courbiac, qui appartient aujourd'hui à M. Justin Coutanseaux et qui a été jadis la propriété de la famille Montaigne. M. Audiat explique en quelques mots que Nicolas de Montaigne seigneur de Courbiac, eut une fille, Marie-Louise, qui en 1702 devint la 3e femme de Jean-Mathias Riquet, seigneur de Bon-Repos et du canal de Languedoc, président à mortier au parlement de Toulouse et fils du créateur du canal (1). Les Riquet ou Riqueti de Caraman sont originaires de Florence, d'où ils vinrent au IIIe siècle, et de leur famille sont sortis le célèbre marquis de Mirabeau, qui a laissé des traces de son passage à Saintes où il fut sous-lieutenant, ainsi que le prince de Chimay, ministre des affaires étrangères de Belgique, mort il y a quelques années. — Tout à coup, tandis que nous écoutons ces détails, se dresse devant nous, comme une immense vague de verdure, le coteau de Sainte-Marie, aujourd'hui d'une nuance uniforme, mais qui est bien connu des promeneurs saintais pour la richesse merveilleuse de ses teintes d'automne. Telle est, dans la saison où nous sommes, la luxuriance de ses frondaisons qu'elles masquent en grande partie la ligne du chemin de fer Bordeaux-Paris, qui le coupait par le milieu d'un trait brutal. Au sommet, nous apercevons la villa qui a remplacé l'ancien prieuré de Sainte-Marie et qui conserve le souvenir de l'abbé Jean Petit, ancien principal du collège de Saintes (1806-1830), qui vint l'habiter après sa retraite. Puis c'est Port-Berteaux, coin pittoresque et charmant, que la présence de grands peintres paysagistes a illustré. Là, pendant quelques mois, le vigoureux talent de Courbet chercha des couleurs pour ses toiles d'un si puissant réalisme ; là, le génie si différent de Corot, le poète de la lumière, étudia, pour y abriter les essaims joyeux de ses nymphes dansantes, la transparence idéale de ses ciels et le velouté profond de ses bosquets vaporeux. Puis Bussac, où une

(1) Voir *Les célébrités inconnues. Un petit-neveu de Michel de Montaigne. Raymond de Montaigne, lieutenant général à Saintes, évêque de Bayonne, etc.*. par M. Louis Audiat, in-8°, 1900.

Digitized by Google

légende longtemps accréditée auprès de littérateurs saintongeais un peu « chauvins » voulait que Fénelon ait fait un séjour pendant lequel il aurait composé son *Télémaque*. On aimerait à se figurer sans doute, sur la terrasse du parc qui domine la rivière, la haute silhouette élégante du séduisant archevêque ; cette vaste nature paisible, étalée sous ses regards de poète, n'aurait-elle pas fourni des éléments précieux pour le livre de celui dont, selon Sainte-Beuve, « la prose, bien qu'un peu traînante, ne ressemblait pas mal à ces beaux vieillards divins dont il nous parle souvent, à longue barbe plus blanche que la neige, et qui, soutenus d'un bâton d'ivoire, s'acheminaient lentement, au milieu des bocages, vers un temple du plus pur marbre de Paros » ? Non, ce n'est qu'une illusion, bien que cela ait donné lieu à une discussion fameuse consignée dans les archives de la commune de Fontcouverte; et M. Audiat, soucieux de la vérité avant tout, comme il convient aux bons archéologues, nous rappelle ce que les lecteurs du *Bulletin* connaissent déjà, à savoir que la composition du *Télémaque*, qui date de 1693 ou 1694, est postérieure de plusieurs années à la mission de Fénelon en Saintonge. Ce n'est pas dans la vallée d'Escambouille, pas plus qu'à Cambrai ou à Carennac, dans le Lot, où l'on montre, parait-il, comme à Bussac « l'ile de Calypso », que furent imaginés les amours de la nymphe et d'Eucharis; — mais bien à Versailles, dans « l'ennuyeux parc de Versailles » ; et c'est, — Musset a omis de le dire, — dans ces

> Bosquets tondus où les fauvettes
> Cherchent en pleurant leurs chansons,

que Fénelon a cueilli ce que l'on a appelé un bouquet composé des plus belles fleurs de la Grèce...

On sait, d'ailleurs, que Bussac appartenait au XVIIe siècle à des huguenots militants, les Beauchamp, chez lesquels, vraisemblablement, le missionnaire catholique n'eut pas été le bienvenu.

Au XVIIIe siècle, Bussac, qui appartient maintenant à M. H. Bonneville, a été la propriété d'une famille dont le nom, déjà célèbre dans le monde des lettres et des arts, a attiré récemment l'attention publique au cours d'un procès retentissant, les du Paty de Clam. Les Mercier du Paty sont en effet d'origine saintongeaise, et non écossaise, cela encore a été démontré dans la *Revue*. Les fiefs Paty et Clam sont situés dans l'arrondissement de Jonzac et la généalogie de la famille est facile à suivre jusqu'au milieu du XVe siècle, époque à laquelle un Etienne Mercier était échevin de La Rochelle. Un riche seigneur, savant très distingué, Charles-Jean-Baptiste Mercier du Paty de Clam, qui exerça au XVIIIe siècle nombre de charges honorables, épousa Louise-Elisabeth Carré de Sainte-Gemme, dame du marquisat de Clam et de Bussac, et c'est d'elle que sont nés Louis Mercier (1746-1782), maréchal des camps et armées du roi, membre des académies de La Rochelle et de Bordeaux, chimiste, helléniste,

Digitized by Google

etc., — et Charles-Marguerite-Jean-Baptiste du Paty (1746-1788), président à mortier au parlement de Guienne, connu surtout par ses « *Lettres sur l'Italie* ». De Marie-Louise Fréteau de Peny et de Saint-Just, il eut sept enfants qui tous se sont acquis quelques titres à la notoriété : un statuaire qui épousa la fille du comte Cabanis, sénateur ; une fille qui fut l'épouse d'Elie de Beaumont ; un membre de l'académie française, etc. Il faut ajouter que c'est près de Bussac, au Jarry, petit prieuré de l'ordre de Grammont, qu'est né le poète Laurent Juillart du Jarry, qui vainquit Voltaire dans un concours de l'académie, et auquel M. Lequien, professeur au collège de Saintes, a consacré une importante étude. (Voir la *Revue*, XVII, p. 87).

*
* *

Nous voici déjà devant Saint-Thomas, qui tire son nom d'un ancien prieuré, fondé par les La Trémoille ; autour de ses jardins étagés en terrasses, de petites maisons paysannes se groupent et en font un minuscule village. Tout près de là, sur la même rive, nid caché dans le feuillage, délicieuse et poétique retraite d'été, Terrefort montre à peine sa toiture brune entre les cimes ondoyantes des grands arbres, berceurs de son rêve solitaire. — Le vaillant petit remorqueur accentue son bavardage, et, comme grisé de vitesse, nous fait passer à toute vapeur devant Dreux qui a été longtemps la propriété des Dreux, depuis Dreux-Brézé, dont l'un fut prieur de Saint-Eutrope de Saintes, un autre, son frère, receveur des décimes du diocèse. C'est aussi un membre de cette famille qui donna aux religieuses de Sainte-Claire les terres de Dreux et de La Pommeraye.

Saint-Vaize, puis Rochefollet, propriété de MM. Ricard, et Port-la-Pierre, passent successivement devant nos yeux. C'est ce dernier endroit, — chose assez curieuse — qui a fourni, ainsi que Crazannes, une grande quantité de matériaux pour l'achèvement de la splendide cathédrale de Cologne.

*
* *

Enfin Taillebourg apparaît. A ce nom seul, de grands souvenirs affluent en nos mémoires ; mais, après six siècles et demi, peu de vestiges subsistent des luttes d'où devait sortir notre unité nationale. Pourtant nous sommes sur le lieu même où se produisit en 1242 (à peu près à la même époque de l'année) le fameux choc entre les armées de Louis IX de France et de Henri III d'Angleterre. Presque rien ne le rappelle autour de nous ; seule une pile de l'ancien pont de pierre est restée debout ; et la verte Charente, qui a charrié sans doute bien des cadavres, ne livre rien des secrets qu'elle recèle en ses eaux profondes. Et nous songeons que les vagues de l'Océan ne sont pas les seules à savoir de « lugubres histoires, » et que beaucoup de celles qu'elles racontent à grand fracas de leurs « voix désespérées, » ce sont les fleuves qui les leur ont apprises aux soirs

Digitized by Google

de batailles, dans le chuchotement sinistrement doux de leurs flots épaissis de sang!

La modeste escadre que forment le *Saint-Jacques* et la *Jeune-Valentine* arrive à quai, et nous débarquons afin de gravir l'escarpement rocheux sur lequel le château est perché hautement. Sombre, sur le ciel clair se détache sa tour dentelée de mâchicoulis, semblable à une ancienne bombarde désaffectée, qui peu à peu disparaît sous la lente caresse d'un grand lierre, patient archéologue. Nous visitons seulement les communs du château, seuls restes anciens. La gentille maison, bâtie dans le parc, a été habitée par Cador de La Rochelle, puis laissée par le dernier possesseur, Nicolas de l'Ileferme, pour servir d'école de filles et d'habitation pour les religieuses. Au XVIIe siècle, le château était aux La Trémoille,—qui venaient l'habiter quelquefois. La princesse de Condé, fille d'une Montmorency et de Louis III de La Trémoille, qu'on a accusée à tort d'avoir empoisonné son mari, — le livra aux protestants. Pendant la révolution, il fut vendu comme bien national. Il était venu aux La Trémoille par alliance avec une famille bretonne, les Coëtivy, dont la généalogie est connue jusqu'en 1212 et qui eurent Taillebourg en 1441. On sait qu'au moment de la guerre de 1242 il était à Geoffroy de Rancon. A ce propos, il convient de signaler une question posée par notre confrère M. le comte Anatole de Bremond d'Ars-Migré, qui dirige aujourd'hui même au château de Clisson une excursion de la société archéologique de Nantes, dont il est président, et qui est désolé de manquer une si « bonne occasion de voir Taillebourg, Panloy, Saint-Savinien, autrement qu'en wagon. » Il désirerait savoir « quel outrage sanglant » avait reçu ce Geoffroy de Rancon de la part du comte de La Marche pour avoir fait le vœu « de n'être jamais tondu, dit Joinville, à la manière des chevaliers, mais de porter des bandeaux comme faisaient les femmes jusqu'à ce qu'il eut été vengé par lui-même ou par autrui. » C'est un point d'histoire à élucider. Olivier de Coëtivy, frère de Prégent VII, seigneur de Coëtivy, l'acquéreur du château, épousa la fille de Charles VII et d'Agnès Sorel. Paul Marchegay a publié les lettres charmantes qu'elle adressait à son mari.

Nous sommes sur la terrasse, d'où l'on découvre toute la campagne jusqu'à Saintes. Nous voyons au-dessous de nous le champ de bataille comme sur une carte topographique, et M. le baron Oudet, à qui ce sujet est cher et familier entre tous, commence une causerie qui captive bientôt l'attention générale. A l'évocation de sa parole imagée, nous voyons apparaître devant nous, sur les deux rives du fleuve, les armées ennemies. Nous avons tous lu le récit du combat dans la brochure si intéressante publiée par lui, et il nous semble voir réellement tous les détails de ce grand fait militaire. Ici, les 50.000 hommes de saint Louis, une des plus belles armées qu'on eût vu jusqu'alors et qui devait se perdre et se fondre pour ainsi dire, quelques mois plus tard, dans les marais et sous le soleil de la Gascogne. De

Digitized by Google

l'autre côté, « li Poitevins, li Gascuns, li Anglois, » les 30.000 hommes du roi Henri III, d'un aspect plus sombre : car les arbalétriers qui sont rangés le long du fleuve sont revêtus de ces « grands vilains jacques d'Anglois » qui les protègent contre l'ardent soleil de juillet et qui n'ont pas encore été adoptés en France. Derrière eux s'allonge la chaussée Saint-James, percée de distance en distance d'arches basses en plein cintre ou en ogive, qui dessinent en noir comme des casques d'anciens guerriers. Elle porte à l'une de ses extrémités le petit monument que la société des Archives fit ériger en 1892 à l'endroit où saint Louis tailla en pièces, *fudit et fugavit*, la foule de ses ennemis ; et à l'autre bout on voit encore les restes du vieil hôpital Saint-James. Avec un peu d'imagination nous croyons voir s'engager le combat. Les Français s'élancent sur le pont « moult étroit » qui traverse la « très malle rivière, » comme dit Joinville. Et, s'appuyant sur le témoignage du sénéchal (qui est très précis, quoique très succinct, parce que ces événements se passaient avant qu'il eût vêtu le haubert, c'est-à-dire avant ses 21 ans) M. Oudet pense que la lutte fut très vive et que le roi Louis, qui se lança dans la mêlée, courut réellement de grands dangers. Il avait 28 ans ; sa sagesse égalait déjà sa vaillance, mais ce n'était pas encore l'austère justicier de Vincennes. Quand il s'avança revêtu de sa brillante armure, comme plus tard Jeanne d'Arc, « l'épée au poing, l'éclair aux yeux, la France au cœur, » l'élan des siens fut si irrésistible, au témoignage de Joinville, que les Anglais se « déconfirent » bien qu'ils fussent 100 contre 1, et se jetèrent dans la cité de Saintes.

Cependant, le vigilant M. Louis Audiat, tel un capitaine des archers exhortant ses troupes, va de groupe en groupe et rappelle que l'heure du déjeuner est proche. Brusquement rappelés à la réalité, nous sommes de nouveau à bord au bout de quelques minutes et en route vers Saint-Savinien. Successivement, sur l'une et l'autre rive, Saint-Saturnin avec sa tour et sa prévôté ; Port-d'Envaux, dont les grosses barques, presque des vaisseaux, semblent se moquer de notre nef chétive ; Coulonges — une belle demeure bâtie dans le plus pur style Louis XIV — Crazannes et Panloy, que nous devons revoir cet après-midi, défilent comme de jolies aquarelles dans une galerie d'amateur. Et, quelques instants plus tard, la *Jeune-Valentine*, ayant tourné à gauche, s'arrête dans le petit canal de Saint-Savinien et nous dépose sur une pente gazonnée d'où nous gagnons à pied le point extrême de notre promenade, Saint-Savinien du Port. Vu de la rive gauche de la Charente, ce gros bourg, dominé par son élégant clocher saxon, et dont les dernières maisons viennent baigner leurs pieds dans la fraîcheur de l'eau courante, présente un aspect qui séduit dès l'abord ; il s'en dégage comme une joie apéritive qui nous fait trouver heureuse l'idée de l'avoir choisi pour la halte du déjeuner. Ce déjeuner, vers lequel nous nous hâtons maintenant, — vu qu'il est 11 heures et que le soleil se fait chaud, — est servi, non pas sur l'herbe, à l'ombre des

Digitized by Google

arbres, comme l'eut désiré le président, mais dans les salons (presque trop petits pour notre nombre imposant), de l'hôtel Cazaillet, sur l'ancienne propriété des Augustins. Mais, en dépit de l'exiguïté du local, et de la chaleur un peu incommodante, le repas fut gai, il est à peine nécessaire de le dire, *ab ovo usque ad mala*. Au dessert, le président se lève et, ayant obtenu un silence relatif, il nous fait part de quelques lettres qu'il vient de recevoir. Celle d'abord de M. le docteur Foubert, maire de la ville, qui nous souhaite la bienvenue en quelques mots aimables ; une autre de M. le docteur Manguis, conseiller d'arrondissement à Saint-Savinien, qui, regrettant de ne pouvoir être présent, adresse « à tous les membres de la société, l'expression de ses meilleurs souhaits et de ses meilleurs sentiments. »

Notre confrère, M. l'abbé Grateau, curé-doyen de Saint-Savinien, écrit : « Je ne fuis point devant mon ancien et vénéré maître, ni devant les savants qui font à Saint-Savinien du Port l'honneur d'une visite à l'occasion des noces d'argent de la société; mais nous fêtons semblablement aujourd'hui à Sonnac, près Matha, les noces d'argent de notre sacerdoce. Que n'ai-je connu plus tôt cette date du 28 juin? J'aurais convoqué mes confrères et nous aurions combattu ensemble la superstition qui ne permet pas ici deux noces le même jour dans le même endroit. »

Le président paie ensuite, en notre nom, un tribut de reconnaissance aux personnes présentes ou absentes qui ont envoyé les meilleures bouteilles de leur cave. M. Théophile de Laage s'est fait représenter par sa fine champagne. M. le Dr Gelineau, de Blaye, a fait apporter quelques flacons d'un « château Sainte-Luce » très vénérable, et, se levant pour en faire les honneurs, il dit aimablement que, s'il avait pu prévoir l'affluence des excursionnistes, « ce n'est pas trois bouteilles, mais bien six qu'il eût voulu nous offrir. » Un champagne très apprécié de tous se présente sous le voile modeste de l'anonymat, mais à cette aimable attention nous devinons le généreux doyen de Saint-Savinien. Qu'il ose nous démentir ! Il nous pardonnera, nous l'espérons, de l'avoir nommé, s'il se rappelle que l'indiscrétion est presque un devoir pour tout chroniqueur qui se respecte.

M. Louis Audiat, dans sa causerie, s'exprime à peu près ainsi. Son toast est longtemps applaudi :

II

DISCOURS DE M. AUDIAT

Mesdames, messieurs.

Nos remerciements doivent d'abord aller droit à ceux qui ont si bien préparé l'excursion dont nous venons de faire si agréablement la première partie. Il y a bien une dizaine d'années déjà, le temps passe si vite, un de nos confrères, que je regrette fort de ne pas voir ici pour le féliciter, avait eu l'idée de cette promenade en bateau. Devant les frais considérables, force fut d'y renoncer. Mais, l'an dernier, un de nos aimables

Digitized by Google

confrères, M. Gabriel Jaulin, de Cognac, connaissant notre désir, par l'intermédiaire de son ami M. Dyke Gautier, nous offrit généreusement son bâtiment armé en excursion, tout prêt à prendre la mer. Et quand, dûment aménagé, il eut été amené et arrimé au quai des Frères par l'actif et vigilant M. Guy Gautier, quand notre zélé trésorier y eut ajouté partout des oriflammes et des guirlandes de verdure avec des chaises « pour s'asseoir » le navire était digne de vous recevoir, mesdames, qui braviez ainsi la crainte du mal de mer et les dangers d'échouage dans quelque île déserte du golfe des Santons. Mais l'aspect réjoui de la *Jeune-Valentine*, sa bonne mine tout à fait avenante, ce doux remorqueur le *Saint-Jacques* traînant mollement notre modeste trois-mâts — auquel manquaient les mâts qui l'eussent empêché de passer sous les ponts de Cognac, de Brives, de Beillant et de Saintes — cette tente rassurant les frais visages contre les coups de soleil et le hâle de l'Océan, un appétissant buffet écartant la perspective de la faim ou les tortures de la soif, vous fûtes promptement convaincues d'ailleurs qu'en cas d'accident des bras vigoureux auraient été heureux d'un naufrage pour avoir la joie de vous sauver. Donc, remerciements aux organisateurs de l'expédition : qu'un télégramme porte immédiatement d'ici à M. Jaulin l'expression de notre reconnaissance, et nous, battons un ban en l'honneur de MM. Gautier et Gandaubert. (Bravos).

En second lieu, je dois des félicitations aux membres de la société. On leur avait dit : « Amenez quelques personnes ; il y a place sur le bateau hospitalier. » Ils les ont amenées et chacun peut constater combien le choix a été heureux. A voir ce matin s'embarquer gaiement jeunes femmes et jeunes filles, un peintre, tout plein de gracieux souvenirs de Watteau, et abstraction faite des barbons, murmurait : « Départ pour Cythère. » Oui c'est bien aujourd'hui, mieux que jamais, que le roi vert-galant dirait : « La Charente, le plus beau fleuve de mon royaume ! »

Tout semble donc s'être réuni pour fêter dignement nos noces d'argent. Il y a, en effet, vingt six ans que la société des *Archives* a été fondée. Comme le laboureur au bout de son sillon, nous pouvons nous arrêter un instant et regarder l'ouvrage fait. Le sillon est droit et profond ; jetez-y la semence ; le grain germera. Il fallait d'abord déblayer le terrain, le purger des herbes parasites, en arracher les ronces et les épines qui piquent les mains et déchirent les pieds, surtout étouffent la plante utile ou l'arbre bienfaisant. Le labeur a été rude et long ; le chiendent est tenace ; on ne l'extirpe pas du premier coup. J'en sais bien quelqu'un qui s'est mis de bon cœur à la besogne ; aussi a-t-il récolté de ci de là quelque bonnes inimitiés. Il frappait peut-être un peu fort ; j'en fais ici l'aveu, mais cet aveu n'implique pas un *mea culpa* ; je crois qu'il recommencerait. Un très aimable critique, que j'ai le plaisir de voir ici, me disait : « Il faut bien encourager ; » oui, mais il est certains qu'il faut décourager : c'est leur rendre service, et au public.

Digitized by Google

Un de nos confrères, à la demande du ministre de l'instruction publique, a rédigé pour l'exposition universelle un rapport sur les travaux de la société pendant ces vingt-cinq ans. Il résulte de ce mémoire que nous aurons dans quelques mois imprimé 50 volumes in-8°, presque une bibliothèque, et dépensé 125.000 francs en papier typographié, une petite fortune. Et cela sans réclame tapageuse, sans clairon sonore ou grosse caisse retentissante. Nous ne nous arrêterons pas là, je l'espère.

A côté de ce résultat palpable, matériel, placez les avantages moraux et les services rendus à l'histoire locale. D'abord nos publications ont appris à beaucoup la méthode du travail. On n'oserait plus aujourd'hui chez nous écrire l'histoire avec des hypothèses, sur des contes de bonne femme, d'après l'imagination. Il faut des preuves, des faits, des références, des autorités sûres. Vous rappelez-vous la discussion sur le capitole de Saintes? On m'objectait l'écriteau : place du Capitole, esplanade du Capitole, escalier du Capitole, puis les noms de tous les écrivains modernes, celui de votre père, madame, de votre grand-père, mademoiselle Deruelle. En dépit de son talent, j'avoue que le moindre chroniqueur, contemporain du monument, eût mieux fait l'affaire. C'est d'après nos règles qu'un de nos confrères, ici présent, M. Papillaud, a, avec des fragments de vieux papiers puisés dans les coffres des paysans, à l'aide des bribes de comptes, des contrats, des pièces informes, a composé une monographie de sa commune de Montboyer, qui est un chef-d'œuvre de recherches, d'exactitude.

Que d'erreurs expulsées du domaine de l'histoire! que de légendes apocryphes ramenées à la vérité! M. l'abbé Bertrand de Cugnac, dans son mémoire, en a cité plusieurs (1). Il est regrettable qu'une indisposition l'ait empêché d'être ici pour recevoir nos compliments sur son travail. C'est la célèbre entrevue dans la forêt d'Essouvert, au prieuré de La Fayole, commune de Saint-Denis du Pin, près Saint-Jean d'Angély, de Bertrand de Got, le futur Clément V, et du roi Philippe le Bel, fixée là tout récemment par des historiens ; trouvant sur l'itinéraire de l'archevêque de Bordeaux un séjour au prieuré de Saint-Denis et à l'abbaye du Pin, les Angériens n'ont pas hésité à transporter ces deux localités du département de la Vienne à Saint-Denis du Pin canton de Saint-Jean d'Angély (2).

C'est à Saint-Sever, près Saintes, l'empoisonnement par l'abbé de Saint-Jean d'Angély, aux ordres de Louis XI, de Charles de Guienne et de Mme de Montsoreau, Colette de Chambes, presqu'une de vos voisines de campagne, docteur Vincent, empoisonnement qui n'a jamais eu lieu ni à Saint-Sever (Charente-Inférieure), ni à Saint-Sever (Landes), et dont il faut décharger

(1) Ce mémoire a été publié dans la livraison de juillet 1900. Voir t. xx, p. 264.
(2) Voir sur ce point *Bulletin-Revue de la société des Archives*, t. iv, p. 164 (1884), et t. v, p. 230 (1885).

Digitized by Google

la mémoire de Louis XI, parce que le duc et sa maîtresse s'étaient empoisonnés réciproquement par une maladie que les médecins... et les jeunes gens, hélas ! connaissent bien (1).

C'est encore, puisque nous sommes sur les sujets scabreux, c'est le droit du seigneur en Saintonge, plaisamment inventé au XVIe siècle par quelque légiste en goguette et depuis propagé par les vaudevillistes du XVIIIe (2) ; ou bien encore l'abbesse de Saintes, Agnès de Barbezieux, outragée par Guillaume de Mauzé, devant plusieurs centaines de personnes, violence absolument impossible et qui, malgré le récit fait avec une touchante unanimité par tous les historiens de Saintonge, laïques et ecclésiastiques, ne repose que sur un contresens, *conviciis*, paroles outrageantes, traduit par *outrage* (3).

Que de mensonges historiques dévoilés ! Que de faussetés démontrées, qui pourtant continueront à être répétées par l'ignorance et crues par la mauvaise foi ! Que de légendes dont fourmillent nos chroniques locales ! Voici les *Campani*. A Saint-Martin de Ré, tout est aux *Campani ;* il y a rue des *Campani*, porte des *Campani*, et cela par décret du président de la république (20 mars 1872) ; les *Campani*, milice rhétaise qui a vaillamment combattu contre les Anglais, et qui n'était autre que le régiment de Champagne, commandé par Toiras, et latinisé comme les régiments de Piémont (Pedemontani), de Navarre (Navarræi), de Beaumont (Bellomontani), etc. (4).

Voici la célèbre joute de Montandre entre sept Anglais et sept Français, qui rappelle le fameux combat des Trente et le cri héroïque : « Bois ton sang, Beaumanoir. » Au lieu de sept, on lit dans les historiens le chiffre dix-sept, parce que Massiou a lu dans le vieil annaliste : « les dits sept chevaliers » qu'il transforma vite en 17.

Vous rappelez-vous encore cette jolie anecdote du siège de Jonzac en 1570 racontée par le même Massiou, d'après Agrippa d'Aubigné : la ville était défendue par une barricade formée de barriques, puisque c'était une barricade. Elle arrêtait l'effort des assaillants. Alors « un Turc, qui se trouvait parmi les assiégeants, » raconte Massiou, « en donnant du ventre, dit d'Aubigné, et se relevant, gravit sur le haut. » On se fait difficilement à l'idée de voir un musulman en Saintonge parmi les huguenots, et ce Turc donnant du ventre et se relevant presque au sommet du talus, gymnastique assez difficile pour un bipède, fût-il mahométan. Aussi s'agit-il d'un cheval turc ; on disait un turc comme on dit encore maintenant un arabe. Et ce cheval turc n'était autre que celui de notre célèbre compatriote Saint-Légier de Boisrond (5).

---

(1) Voir *Bulletin-Revue de la société des Archives*, t. IV, p. 166.
(2) Voir *Revue*, t. V, p. 111, 153, 229, 306 ; VI, 322 ; VII, 89 ; X, 139.
(3) Voir *Revue*, t. V, p. 232.
(4) Voir *Revue*, XI, 332 ; XI, 44.
(5) Voir *Revue*, XI, p. 339, et XIII, p. 182.

Digitized by Google

J'arrête ici mon énumération ; il fait chaud ; nous la continuerons un autre jour, si elle ne vous déplaît pas trop, mesdames. Mais il nous faut poursuivre notre voyage d'exploration, *iterabimus æquor*, ce qui ne nous empêchera pas d'ajouter de nouvelles réfutations à celles que nous avons déjà signalées. Il en reste. Tuez le chiendent avec persévérance ; il renaît. Et je m'adresse à ces jeunes gens qui m'écoutent : Mettez un peu de votre ardeur, de votre jeunesse généreuse, de votre talent et de votre esprit au service de la vérité historique. Dans vingt-cinq ans, vous direz, messieurs, à celui qui me remplacera combien vous avez publié de volumes et détruit d'erreurs, rappelé de souvenirs disparus, ravivé de mémoires de grands hommes, ce que vous aurez fait pour la petite patrie, la Saintonge, sans préjudice d'ailleurs de ce que vous aurez fait pour la grande, la France.

III

M. Marcel Pellisson lit alors un amusant et spirituel à-propos en patois saintongeais intitulé : « *Noû noce d'arjhan* » qu'on pourra lire plus bas, p. 368 ; et M. le Dr Gelineau nous fait la surprise d'un « impromptu » d'un tour aimable et enjoué :

UNE FOIS PAR AN !

Notre mère la sainte Église
Nous dit dans un commandement :
« Venez dans une simple mise
Recevoir le Dieu tout puissant ! »
Poussant les choses à l'extrême,
D'aucuns y vont à chaque instant ;
Moi... je n'y pense qu'en carême
Et ne le fais qu'une fois l'an !

Chaque mortel aux maladies
Paye un tribut plus ou moins lourd ;
Mais, hélas ! de ces ennemies
Plus d'une affecte un prompt retour ;
Parmi celles-là, notons l'asthme
Et bien sûr que mon président
Voudrait avec enthousiasme
N'en souffrir qu'une fois par an !...

Amis ! Gloire à cette assemblée,
Ressuscitant de nos Santons
Les us et la langue affilée,
L'histoire et les piquants dictons ;
De Marcut la gaieté fait rage,
D'humour Audiat est pétillant !
Aussi chacun dit : « Quel dommage
Que ce ne soit qu'une fois l'an ! »

Il est tard, nous nous hâtons vers l'église, regrettant l'absence de l'obligeant cicérone qu'eût été pour nous M. l'abbé Grateau. Il nous eût fait visiter en détail ce monument dont la base

Digitized by Google

semble être du commencement du XIIe siècle et le faîte du XIVe, et qui a été le témoin — quelquefois la victime — de tant d'événements divers. « Très mutilée pendant les guerres de religion » (nous empruntons ces détails à la lettre de M. Grateau), mais bien restaurée depuis quelques années » par les soins du curé actuel et de son prédécesseur, M. l'abbé Le Moal, « sa vieille façade conserve cependant encore les traces d'un « ignoble hangar qui couvrait toute la place. » Les archives de la paroisse conservent le nom d'un ancien membre de la Société, Castagnary, homme de lettres, qui a largement usé de son influence aux beaux-arts pour les travaux de l'église. Pendant la révolution, la chapelle de la Sainte-Vierge (actuellement ornée avec grand luxe) servait de prison municipale et au-dessus se trouvait la salle de la justice de paix. C'était le temps où Isaac-Etienne Robinet, curé jureur de Saint-Savinien du Port, en l'archiprêtré de Taillebourg, était placé par les électeurs de Saintes sur la chaire pontificale dont on venait de déposséder Pierre-Louis de La Rochefoucauld. Il faut lire l'histoire détaillée de ce triste personnage dans le beau livre de M. Audiat : *Deux victimes des septembriseurs* (1). Pendant 130 ans, le coteau du prieuré sur lequel nous nous trouvons et où plus d'un boulet a laissé sa cicatrice, appartenait aux protestants. A cette époque, la famille Isle, qui habitait au Peu de la Rade le logis de La Cave, étendait sa domination sur toute la contrée. Depuis une cinquantaine d'années, les catholiques ont repris peu à peu possession de leurs biens « presbytère, couvent, asile, école libre et chrétienne. » Cette intéressante visite se termine par une ascension au clocher, d'où la vue s'étend sur un grandiose panorama de verdure si loin qu'on peut apercevoir les églises saintaises de Saint-Eutrope et de Saint-Pierre.

Nous ne sommes pas au bout de notre programme. Le capitaine, nous voulons dire le président, le rappelle aux promeneurs dispersés qui s'attardent au milieu de ces captivants souvenirs avec une lenteur un peu saintongeaise. En route pour Crazannes ! Notre retard va nous priver de la société de M. Bron, conseiller général, qui devait nous attendre à notre arrivée en face de Coulonges à 1 h. 1/2 ; or, il est plus de 4 heures quand nous y débarquons. — Le soleil a sans doute épuisé ses rayons printaniers : car la chaleur à ce moment devient accablante et le sentier où nous cheminons en longue file à travers l'immense prairie, nous paraît tracé dans un désert sans limite. Autour de nous on entend cet étrange bruissement continu qui, s'élevant des grandes plaines par les chauds après-midi d'été, semble une ébullition de la nature ; et là-haut, sans un nuage, le ciel, « autre désert d'azur, »

S'étale implacablement pur.

---

(1) *Deux victimes des septembriseurs. Pierre-Louis de La Rochefoucauld, dernier évêque de Saintes, et son frère, évêque de Beauvais.* Paris, Picard, 1897, in-8°, 451 pages. Ouvrage couronné par l'académie française.

Digitized by Google

Enfin une flèche de clocher apparait au-dessus des arbres qui ferment l'horizon. C'est Crazannes, qu'on ne revoit jamais sans émotion à cause du souvenir pieux qu'on y conserve de celui qui fut « massacré aux Carmes, à Paris, le 2 septembre 1792, martyr de la religion et de l'amour fraternel », comme le dit une inscription de la cathédrale de Saintes. Pierre-Louis de La Rochefoucauld avait loué ce château à Jacques Chaudruc, le père de l'auteur des *Antiquités de Saintes et de la Charente-Inférieure*. C'était pour lui un séjour de prédilection, et c'est là qu'il venait contempler, dit M. Audiat, « l'œuvre vieillie et debout de l'homme à côté de l'œuvre toujours jeune et sans cesse renaissante de Dieu. » Nous visitons sa chambre, qui est restée intacte, « la salle où il recevait les pauvres et les hébergeait..., la longue terrasse et le banc de pierre tout moussu où il s'asseyait pour respirer le frais, l'allée de charmille où il lisait son bréviaire, » et cette toute petite église de Sainte-Madeleine achetée par MM. Denis d'Aussy et Oudet pour en faire une chapelle funéraire de famille, où ils ont fait graver une inscription qui rappelle que Mgr de La Rochefoucauld : CASTELLUM CRAZANNES INTERDUM INCOLENS, IN HOC SACELLO SACRA FREQUENTAVIT. Elle a été remplacée par une autre plus vaste dont M. l'abbé Fellmann, curé-doyen de Courçon, commença la construction, et qui fut achevée en 1874 par l'abbé Dufour. C'est son clocher que nous apercevions tout à l'heure.

M. le baron A. Oudet, fils et beau-frère des derniers possesseurs, se plaçant en face de la remarquable porte d'entrée, véritable poème de pierre, auquel il manque malheureusement deux chants,(1) nous fait l'historique de la vieille demeure. Depuis le règne de Charles VII (1447), Crazannes appartient aux Acarie. Plusieurs membres de cette famille étaient protestants. L'un d'eux, Géry Acarie, est bien connu pour ses prouesses sous le nom de capitaine du Bourdet. Son neveu, émule en cela d'un autre Saintongeais, l'auteur des *Tragiques*, était « la terreur des papistes. » C'est lui qui prit un jour Taillebourg, au moyen de poignards fixés dans la muraille qui lui servaient d'échelle à lui et à ses compagnons et qui s'empara par surprise de Tonnay-Boutonne et de Saintes avec une poignée d'autres malandrins. Sa vie est un chapitre du « capitaine Fracasse. » En 1611, Angélique de La Rochefoucauld, dont la famille possédait les fiefs de La Vallée et Lhoumée, limitrophes de Crazannes, épousa René Acarie, seigneur du Bourdet et de Crazannes (2).

---

(1) Cette porte a été reproduite en une fort belle eau-forte de M. Charles Dangibeaud dans le tome III, p. 335 (1885) des *Archives historiques de Saintonge*. Voir pour l'histoire de Crazannes, II, 193, 303-340, et la brochure *Un château de Saintonge, Crazannes* (Pons, Noël Texier, 1885, in-8°).

(2) Le *Moniteur de la Saintonge*, reproduisant le 15 juillet dernier un article écrit dans les *Tablettes* par M. l'abbé Brodut, raconte que Louise Acarie du Bourdet, fille de Louis, seigneur de Crazannes, avait épousé (deuxième moitié du XVIIe siècle) Jules Gouffier, comte de Caravaz, capitaine des chasses de Saintonge, Angoumois et Poitou, fils de Gouffier, marquis de Caravaz, qui n'est

Digitized by Google

Notre dernière étape est le château de Panloy. Comme il est tout proche de Crazannes nous nous y rendons à pied en suivant de jolies sentes ombreuses bordées de ruisseaux frais. C'est une grande et belle construction d'aspect vraiment seigneurial avec ses tourelles élancées, ses vastes communs et le grand parc soigné (anciens prés-marais de Fontedurant) qui lui fait un cadre digne d'elle. Aux XVIe et XVIIe siècles, Panloy appartenait aux Moreau, puis, vers la fin du XVIIe, il passa aux Le Brethon. Une de leurs filles, Anne-Marie Le Brethon de Faye, l'apporta par mariage à Pierre-Henri Sary, baron de La Chaume, lieutenant particulier au présidial et maire de Saintes, lequel eut une fille, Marie Sary, qui épousa en 1760 le baron de Saint-Dizant (Jacques-Barthélemy Michel). C'est par lui que le château fut rebâti en grande partie, en 1765, pour y recevoir le maréchal de Richelieu qui, dit-on, n'y vint pas. Mais Mgr de La Rochefoucauld y fréquentait plus tard chez M. de Saint-Dizant et chez sa fille, Marie-Anne Michel (1), qui était devenue en 1785 la femme d'Henri, marquis de Grailly, seigneur de Lavagnac, descendant de l'illustre maison de Foix-Grailly. Théodore de Grailly, petit-fils de Henri, l'a transmise à M. Gaston de Grailly et à ses deux fils, Archambaud et Jean. Insister sur la façon gracieuse dont nous fûmes reçus par M. et Mme de Grailly serait sans doute leur faire injure. L'affabilité et la courtoisie, comme l'a fait remarquer le président, sont de tradition dans leur famille; mais les excursionnistes du 28 juin conserveront un long et charmant souvenir de leur passage à Panloy et de la bonne grâce si simple et si accueillante avec laquelle les honneurs leur en furent faits. Tandis que nous admirons avec M. de Grailly les riches tapisseries d'Aubusson qui décorent le salon de réception, Mme de Grailly fait visiter aux dames les beaux appartements de l'étage supérieur avant de les inviter à s'asseoir à la salle à manger où elle avait eu l'attention de faire préparer une collation. Le moment du champagne est venu. M. Audiat, se faisant notre interprète, prend la parole en ces termes :

IV

TOAST DE M. AUDIAT

Monsieur le marquis, madame la marquise, votre aimable accueil ne nous surprend pas. La courtoisie est une vertu héréditaire dans la grande maison de Foix. Vous avez été un des premiers adhérents à la Société des *Archives*, et vous lui avez été constamment fidèle; notamment vous avez voulu contribuer largement à notre fête de Taillebourg en l'honneur de saint Louis, vainqueur des Anglais. Vous lui avez toujours témoigné

---

autre que le célèbre marquis de Carabas des contes de Perrault. Louise Acarie avait donné à l'église de Crazannes, en 1687, nous apprend le même auteur, une cloche qui porte son nom.

(1) De la famille de notre confrère M. de La Morinerie.

Digitized by Google

de l'intérêt, et aujourd'hui vous voulez bien la recevoir dans votre hospitalière demeure.

Pour moi, dans mes souvenirs déjà lointains, je trouve la tradition d'une générosité touchante. Un homme, (1) dont la mémoire vous est chère, et qui m'honorait de son amitié, m'a raconté que, chassé par la révolution avec ses parents en Angleterre, où son grand-oncle Châteaubriand (2) lui avait appris à écrire — était-ce pour cela qu'il écrivait fort mal, presque aussi mal que moi ? — il avait gagné dans un couvent ses quatre ou cinq sous par jour à chasser avec une gaule les oiseaux qui ravageaient les récoltes (3). Rentré en France, les propriétés étaient devenues biens nationaux, le père avait péri à Quiberon ; c'est chez vos parents, monsieur le marquis, qu'il avait trouvé du pain.

De plus, je lisais il y a quelques jours, dans la vie de Mgr de La Rochefoucauld, que le prélat-martyr, dont nous venons de visiter pieusement la chambre au château de Crazannes, était très lié avec ses voisins de Panloy et qu'on continuait pendant l'hiver à Saintes les relations commencées dans la villégiature à Crazannes. Tous les vendredis, l'évêque dinait chez les Saint-Dizant et la châtelaine de Panloy, femme fort remarquable par l'intelligence — cette tradition-là ne s'est pas perdue non plus — avait soin de servir à son hôte les plats qu'il aimait. Ce que nous voyons aujourd'hui, ne serait-il pas, pour parler le langage scientifique, ne serait-il pas de l'atavisme ? Vous nous offrez, madame, ce que nous aimons : car les archéologues, amis des vieilles choses, ne dédaignent pas le vin de champagne quand il est authentique et vieux. Donc je lève mon verre et je bois à M. le marquis de Grailly, à Mme la marquise, à leurs enfants et petits-enfants.

V

Nos hôtes visiblement émus de ces souvenirs si heureusement rappelés et de ces vœux si bien exprimés en remercient M. Audiat.

Allant au devant du désir de quelques uns d'entre nous, qui l'ont vue citée dans la *Revue encyclopédique*, il nous proposent de nous faire voir leur belle meute de bâtards de Saintonge. Comme fiers de leur vieille race dont ils sont les superbes et

---

(1) Michel-*Edouard*-Marie Loquet de Blossac, né le 2 août 1789, au château de La Guinarois, paroisse de Saint-Méloir-des-Ondes, au diocèse de Saint-Malo, fils de Charles-Augustin Loquet de Blossac, chevalier de Saint-Louis, major d'infanterie, et de Flore Anne-Marie de Bédée, sous-préfet de Bourg, de Saintes (1816), de Figeac, Marmande, secrétaire général de la préfecture de police, décédé à Saintes le 29 mai 1877. Voir *Bulletin de la société des archives*, t. I, p. 42. Il avait épousé à Saintes, en 1816, Antoinette de La Guarigue, alliée aux Dampierre, aux Cumont, Saint-Marsault, Michel de Saint-Dizant, Legentil de Paroy, Grailly, etc.

(2) L'*Intermédiaire* du 7 août dernier, publie la lettre de faire part de la mort de Châteaubriant, décédé le 4 juillet 1848. On y lit les noms de Mme de Mauguy, Mlle de Bédée de La Bouétardais, M. et Mme Edouard de Blossac.

(3) Voir *Un petit-neveu de Châteaubriand. M. Edouard de Blossac*, par M. Louis Audiat (Agen, 1877, in-8°).

Digitized by Google

presque les derniers représentants, ces nobles animaux pareils à de grands fauves, somnolents, jaloux de leur quiétude, se dressent tout-à-coup à notre approche en montrant leurs crocs terribles et nous accueillent d'abois retentissants.

Nous regagnons la *Jeune-Valentine;* cette heure, trop brève comme tout ce qui est heureux, est déjà dans le passé et nous n'avons plus qu'à envoyer un dernier salut reconnaissant aux châtelains de Panloy qui ont tenu à nous accompagner jusqu'à la rive d'où ils nous disent au revoir.

C'est maintenant le retour sans arrêt vers Saintes. La brise fraîchit et la lumière du soir, variant les aspects des paysages admirés déjà le matin, leur donne des attraits nouveaux. A la fin de leur tâche, les faucheurs disséminés dans les grands prés unis, se hâtent. Ils sabrent la plaine tout le jour sans relâche, sans même jeter un regard vers les promeneurs désœuvrés. Voyez ce groupe sculptural de faucheurs et de faneurs qui s'arrêtent pour regarder notre bateau qui file doucement. Si Ruysdaël eût été là !! Armés de râteaux et de leur « dail » auquel les rayons obliques du soleil accrochent des éclairs, ils ressemblent aux figures symboliques du Temps et de la Mort au milieu de ce décor de vie épanouie. Déjà

Les pourpres du couchant sont dans les branches d'arbres ;

sur le miroir refroidi de l'eau plus sombre courent de longs frissons où s'éteignent plus vite les miroitements dorés de notre sillage et

... le soir mystérieux recueille
Le soleil sous la vague et l'oiseau sous la feuille.

C'est l'heure des poètes, et comme il y en a plusieurs parmi nous, l'un d'eux, sur l'invitation de M. Audiat, se lève. Il a senti le charme exquis de cette promenade « Sur la Charente » et nous le dit en quelques jolies strophes unanimement applaudies. Sa muse est une bergerette gentille avec, dans le regard, un peu de cette mélancolie qu'on prend à contempler longuement les vastes espaces. Elle n'orne pas, sa tête de « superbes rubis » ; mais la simplicité de ses atours qui toujours gardent un vrai parfum de thym et de marjolaine, ne va pas sans un brin de coquetterie; et elle n'oublie pas, quand elle sort, de nouer un bout de ruban à sa houlette. Elle sait qu'il lui serait difficile d'emboucher la tuba guerrière : aussi se contente-t-elle de jouer délicieusement de la flûte pastorale, de la cithare aussi, plus raffinée et plus mondaine.

Dulces docta modos et citharæ sciens.

La nature semble s'animer sous nos yeux à la voix du poète et nous croyons vraiment distinguer sur les deux rives un chuchotement admiratif quand il nous dit que

Les fleurs, lorsque ont passé tout près d'elles les dames,
Ont murmuré tout bas : « Ce sont nos grandes sœurs ! »

Digitized by Google

Un à un les vers de M. P. Ardouin s'enlèvent doucement, papillons gracieux dans la brise légère, et se dispersent dans la sérénité virgilienne de cette belle soirée d'été. (Voir plus bas, page 370.)

*
* *

M. Marcel Pellisson, qui s'appelait ce matin Piâre Marcut, lui succède au milieu du parterre féminin, et pour nous montrer que tous les genres littéraires lui sont familiers, il cueille, avec un amusant « badinage » qu'on pourrait intituler le « manuel du parfait j'menfichiste », une ample moisson de sourires et d'applaudissements. Nous en citons quelques stances :

INDIFFÉRENCE

A l'Académie on assure
(La grappe en effet est trop mûre)
Que je n'aurai pas de fauteuil :
Je m'en bats l'œil, je m'en bats l'œil.

Fort peu gourmet de ma nature,
Qu'on me serve pour nourriture
De l'éléphant ou du chevreuil,
Je m'en bats l'œil, je m'en bats l'œil.

Demandez-moi dans le potage
Le goût qui me plaît davantage
De la carotte ou du cerfeuil :
Je m'en bats l'œil, je m'en bats l'œil.

Sur ma barque, mauvais pilote,
Qu'au gré du vent ou non je flotte,
Pourvu que j'évite l'écueil,
Je m'en bats l'œil, je m'en bats l'œil.

A ma mort plus ou moins prochaine,
Mes amis, qu'on bâtisse en chêne
Ou bien en sapin mon cercueil,
Je m'en bats l'œil, je m'en bats l'œil.

A mes héritiers faut-il taire
Qu'ils peuvent me porter en terre
En riant ou feignant le deuil ?
Je m'en bats l'œil, je m'en bats l'œil.

Qu'alors on chante à perdre haleine
Un morceau de la belle Hélène
Ou bien une hymne de Santeuil,
Je m'en bats l'œil, je m'en bats l'œil,

Pourvu qu'au sortir de ce monde,
Dépouillé de la chair immonde,
Le ciel me fasse bon accueil,
Je m'en bats l'œil, je m'en bats l'œil.

Et, tandis que M. le président nous dit encore d'autres vers,

Digitized by Google

comme l'hélice du *Saint-Jacques* n'a pas cessé de tourner pendant ces divertissements poétiques, des clochers familiers apparaissent vers le sud-ouest et nous voici de nouveau sur le quai des Frères, où des parents et des amis nous attendent comme au retour d'une longue traversée. Ces douze heures ont passé comme un rêve.

Aucun de nous ne manquera de classer le 28 juin 1900 dans le tout petit groupe des jours heureux qu'on doit soigneusement marquer d'une pierre blanche :

Alboque dies notanda lapillo.

Z. A.

—

II

Ont rendu compte de l'excursion du 28 juin, les journaux : le *Moniteur de la Saintonge* du 1er ; la *Petite Gironde* du 2 juillet et le *Nouvelliste de Bordeaux*, du 3 ; l'*Indépendant de la Charente-Inférieure* du 3 et du 7 ; le *Progrès de la Charente-Inférieure* du 4 ; l'*Echo rochelais* du 7. Nous en donnons quelques extraits, regrettant de ne pouvoir reproduire les articles entiers et remerciant les bienveillants chroniqueurs.

Du *Moniteur de la Saintonge* l'article, signé H.-J. Poudensan, est intitulé : *Une intéressante navigation fluviale*... « Les personnes qui y prennent part sont très nombreuses, parmi lesquelles des dames et des demoiselles du meilleur monde. Un tel élément féminin apporte toujours la grâce et le charme dans une partie joyeuse et prémunit le sexe fort contre les moindres écarts de tenue. Temps magnifique et pas d'accidents de route à déplorer. Je me trompe : « un chapeau à la mer ! » Une gabare aux larges flancs, que M. Jaulin a mise gracieusement à la disposition des excursionnistes, est pavoisée, décorée de verdure, surtout confortablement aménagée pour la circonstance et remorquée par un petit steamer de la compagnie cognaçaise. Un paquebot de ce genre présente le double avantage d'être à l'abri de la trépidation des machines et du moindre mouvement de roulis. Aussi les passagers les plus timorés peuvent-ils s'embarquer sans appréhension et admirer en toute quiétude le joli panorama qui se déroule lentement sous leurs yeux. Nul besoin d'ajouter que je suis du nombre des admirateurs de ce paysage que traverse, en se repliant sur elle-même ou s'allongeant tour à tour, comme un immense reptile, la Charente aux flots silencieux et profonds.... Le temps passe vite en aimable compagnie et déjà notre navire touche au port de Taillebourg, cité fameuse, chacun le sait, et visitée par la société en un jour plus mémorable que celui-ci... Là-haut, M. le baron Oudet entretient les assistants de la bataille gagnée par le roi très chrétien dans la plaine qui s'étend boisée de l'autre côté de la rivière. Après cette intéressante leçon d'histoire, la *Jeune-Valentine* conduit tous ses passagers sains et saufs à l'écluse de Saint-Savinien. Entre les grands arbres verts, comme dans un encadrement, apparait

Digitized by Google

la rangée pittoresque de ses maisons, et sur le bleu du ciel se détachent, sans effort et en teintes discrètes, le vieux prieuré et l'église antique. Ajoutez à cela un premier plan solide, égayé par les notes claires des toilettes, et vous aurez le sujet d'un superbe tableau. Quel dommage que notre concitoyen M. Parmentier, aquarelliste si délicat, ne fût pas là pour fixer, avec la prestesse de son pinceau, cette jolie « impression de plein air » ! Passons... à table : le déjeuner nous attend. Simple, mais copieux ! Une gaieté de bon aloi gagne de proche en proche tout autour de la table et le jeu des fourchettes est souvent accompagné de pointes d'humour et de traits d'esprit. Les meilleurs nectars de la vigne française arrosent ce festin de campagne, M. le docteur Gelineau offre le « bordeaux ; » un sociétaire anonyme, le « champagne mousseux » qui coule à flots. Enfin, pour compléter ce luxe de liquides savoureux, M. Théophile de Laage envoie deux bouteilles de « surfine champagne » : aussi comme les langues se délient en attendant que vienne le tour des cordons de la bourse ! Au dessert, peu de toasts au sens propre du mot, et c'est fort heureux ! M. Audiat prononce quelques paroles de circonstance. Quelques personnes bravant les ardeurs du soleil vont visiter l'église. D'autres, plus prudentes, s'acheminent à petits pas vers notre chaland, mouillé dans le canal. Nos meilleures heures, hélas ! s'écoulent vite, *horæ sicut undæ*, et le moment a sonné de dire adieu à ce délicieux coin de terre. A Crazannes, M. le baron Oudet, en l'absence des propriétaires, fait les honneurs et raconte les « vicissitudes » de cet antique manoir. Inutile d'ajouter qu'ici encore il tient l'assistance sous le charme de sa parole. Au château de Panloy, nous sommes reçus par les maîtres du logis avec cette aménité aimablement courtoise qui distingue les gens de vieille lignée. M. Audiat adresse, au nom des visiteurs, quelques mots bien sentis de remerciements suivis d'un toast en l'honneur de nos gracieux hôtes, le marquis et la marquise de Grailly. Il faut s'éloigner à regret de cette demeure d'hospitalité seigneuriale, et à présent en route pour Saintes sans autre escale. Tandis que la *Jeune-Valentine* glisse légère et rapide sur l'onde, les deux poètes de talent qui se trouvent à bord, M. Pierre Ardouin et M. Marcel Pellisson, mêlent les accords de leur lyre rieuse ou mélancolique aux harmonieux clapotis du sillage. Encore quelques tours d'hélice et notre paquebot touchera au port d'arrivée. Déjà, dans les derniers embrasements de ce jour radieux qui s'éteint, se montrent les masses confuses des bâtisses, enveloppées d'une vapeur bleue, et les silhouettes empourprées des hauts clochers ! Nous voici accostés, les mariniers lancent les amarres, un pont volant est jeté de la coupée à la margelle du quai et nous foulons enfin le sol de la cité saintaise. Que de remerciements à l'aimable commissaire du bord, M. Gandaubert ! La conclusion de tout ceci, c'est qu'à voyager de la sorte on s'instruit en oubliant, pour un temps, le labeur et les soucis de la vie quotidienne. »

Digitized by Google

*
* *

La *Petite Gironde* du 2 juillet : « A sept heures trente du matin, une brillante et nombreuse assistance, composée de membres de la société accompagnés d'une gracieuse phalange de dames, prenait place sur une gabare splendidement décorée de trophées de drapeaux tricolores et généreusement mise à la disposition de la société par un confrère.

» A neuf heures, la barque, activée par le remorqueur à vapeur *le Saint-Jacques*, faisait escale à Taillebourg et les excursionnistes escaladaient la terrasse du château, d'où la vue s'étend sur le champ de bataille où saint Louis mit les Anglais en déroute en 1242. Le déjeuner eut lieu à Saint-Savinien.

» Plusieurs toasts, dont un en patois saintongeais, furent portés au président et à la prospérité de la société.

» Au retour, on visite le château de Crazannes, appartenant à la famille Joly d'Aussy. M. le baron Oudet en fait les honneurs.

» Au château de Panloy, le marquis et la marquise de Grailly font un cordial accueil aux excursionnistes. Un succulent goûter est servi aux dames, et les coupes de champagne s'emplissent entre les mains des messieurs.

» Durant le reste du trajet, les poètes de la société, MM. Pierre Ardouin et Pellisson, charment par leurs lectures les loisirs du voyage. On arrive à Saintes à sept heures et demie, après une journée charmante. »

*
* *

Le *Nouvelliste* de Bordeaux du 3 juillet : « Un charmant essaim de dames et de demoiselles donnait au voyage la note jeune et gaie. A neuf heures, escale à Taillebourg et visite du château, où, du haut de l'enceinte, en face de la jetée et des restes du vieux pont où lutta si ardemment le saint roi, M. le baron Oudet fait aux visiteurs, avec l'autorité de sa parole, l'attrayant récit du combat de 1242.

» A Saint-Savinien, on déguste d'excellentes choses, entre autres un très bon vin gracieusement offert, la fine et très vieille eau-de-vie donnée de même par un autre convive. C'est l'heure des toasts. M. Audiat, président, avec son tact et son amabilité habituels, ouvre le feu. Il a des remerciements pour tous, à commencer par les dames qui ont si gracieusement répondu à son invitation. Il en a pour M. Gauthier, de Cognac, l'organisateur de la fête ; pour M. Jaulin, propriétaire du bateau généreusement mis à la disposition de la société. Vient ensuite M. Pellisson (Piâre Marcut de Saintonjhe), qui débite fort agréablement, dans la langue du cru, ses jolis vers de circonstance. Puis, malgré son âge, M. le docteur Gelineau, dans une charmante improvisation à l'adresse du président, montre que le poète est toujours jeune en lui...

» Après une visite à la vieille église de Saint-Savinien, tout fraîchement restaurée, on revient vers Crazannes, dont M. le baron Oudet fait en quelques mots l'intéressant historique. Tout

Digitized by Google

près, le château de Panloy, de date plus récente, appartenant aujourd'hui à la famille de Grailly. Là, réception fort gracieuse de la part des châtelains.

» Un lunch a été servi dont M. et Mme la marquise ont bien voulu faire les honneurs. Au nom des excursionnistes, M. le président a offert à M. de Grailly et à Mme la marquise nos plus vifs remerciements pour leur bienveillant accueil et leur hospitalité si gracieuse.

» Que de jolies choses on admire encore en revenant à Saintes! Entre temps les beaux diseurs prennent la parole ; un poète, M. Pierre Ardouin, fait en vers charmants le récit de la course du jour. Il dit ensuite d'autres pièces de sa composition : *L'huître de Marennes*, *la Saintonjhoise*, etc., et M. Pellisson, avec son badinage aimable, *Je m'en bats l'œil*, clot joyeusement la fête.»

*
* *

L'*Indépendant* du 3 juillet, répété par l'*Union nationale* du 5 : «... La promenade et la fête furent des plus animées. De nombreuses dames en rehaussaient l'éclat et le charme et en avivaient l'entrain et la gaité. La brillante société de lettrés, de savants, de délicats et de poètes qui se trouvait à bord du bateau décoré de trophées tricolores, a fait escale à Taillebourg et déjeuné à Saint-Savinien...»

Le numéro du 7 « signale la gracieuse attention de M. Gabriel Jaulin qui a bien voulu mettre à la disposition de la société sa gabare *la Jeune-Valentine*, le nombre inaccoutumé des excursionnistes (près de 50), l'heureux aménagement de la gabare dû à M. Dyke Gautier, la sage prévoyance de notre président en installant à bord un copieux buffet, les risques d'un voyage en bateau sont si grands! Nous voyez-vous, naufragés sans vivres, dans le désert de Bellivet ou les cavernes de Port-la-Pierre ? puis le charme du trajet: la Charente serpentant mollement entre des collines boisées jusque sur ses bords et des prairies ordinairement plates et sans caractère, mais aujourd'hui pleines de l'animation des faucheurs chargeant les lourdes charrettes de foin, des faneuses amoncelant les « barguenauds,» des vives couleurs des déshabillés variés de tous les travailleurs, baignés par les rayons d'un soleil ardent.

» A Taillebourg, M. le baron Oudet, si compétent en la matière, du haut de la terrasse du château, en face du théâtre du combat, nous montre la place des combattants. Ici, les soldats de saint Louis. Là, à trois kilomètres de nous, de l'autre côté de la Charente, dans la commune du Port-d'Envaux, le gros de l'armée anglaise. Il nous fait remarquer la lourde faute de ses chefs qui l'y laissèrent inactive une partie de la journée et ne détachèrent que 500 hommes pour la défense du pont, clef de la position dont il nous montre les derniers vestiges: une pile au milieu de la Charente.

» Avec lui, nous suivons l'armée française qui, profitant de la faute de ses ennemis, passe par petits groupes, dans les bateaux

Digitized by Google

du pays, sur l'autre rive de la Charente, presque sans coup férir ; nous la suivons dans les sentiers du bois des Héros jusqu'à Montlouis et nous entrons avec elle à Saintes le lendemain.

» A Saint-Savinien, l'appétit et la gaieté des convives faisaient plaisir à voir ; le docteur Gélineau nous y distribua un grand cru de Médoc délicieux et son esprit le plus gaulois ; Piâre Marcut y chanta en patois saintongeais les noces d'argent de la société des *Archives* et M. Audiat y leva son verre en l'honneur des dames et but au rajeunissement de la société...Crazannes... Panloy...

» Le soleil ne dardait plus que des rayons affaiblis ; une brise agréable, reposante, s'était levée, et sur le bateau, mollement entraîné par le léger remorqueur, un vent de poésie se prit à souffler. Piâre Marcut, redevenu M. Marcel Pellisson, nous récita des vers français de sa façon, et M. Pierre Ardouin nous fit, en une poésie idyllique, le récit de notre voyage. Un cercle charmé de jeunes femmes et de jeunes filles, sans compter les savants, écoutait avec admiration les poètes. On se fût cru sous un autre ciel ; on eut dit quelque cour d'amour siégeant sur une noire gondole dans quelque lagune ignorée.

» Cependant, nous arrivons à la plus belle partie du trajet. Nous passons devant « les Rochers, » nid de verdure et de feuillage, créé de toutes pièces par M. Abel Mestreau ; devant Bussac, son château et son parc ; devant le Port-Berteau, aimé des peintres ; Sainte-Marie et Courbiac ; nous voici devant notre vieille cité santone couronnée de tous ses clochers, particulièrement le clocher de l'abbaye, si remarquable depuis sa restauration.

» Oui, cette journée fut délicieuse. Certes ce que nous voulions voir était bien vieux, mais aucune de ces vieilles choses, ni Taillebourg et son combat, ni Crazannes et sa vieille tour ne nous inspirèrent d'idées moroses parce que chacune d'elles nous rappelait une chose encore plus vieille et pourtant toujours jeune et belle : notre patrie française. »

*
* *

Le *Progrès de la Charente-Inférieure* du 4 : « De nombreux excursionnistes à mine pas trop rébarbative pour des membres d'une société savante, accompagnés d'une phalange non moins nombreuse de dames dont la présence apportait à la fête un élément de fraîcheur et de grâce, prenaient place sur une gabare généreusement mise à leur disposition par un confrère, M. Gabriel Jaulin, négociant à Cognac, et splendidement aménagée par les soins d'un autre confrère, M. H. Dyke-Gautier, aussi négociant dans la même ville. Le temps était radieux et laissait présager une magnifique journée.

L'onde était transparente ainsi qu'aux plus beaux jours.

» La brise était fraiche, une tente de toile tendue au-dessus de

Digitized by Google

l'esquif garantissait les têtes des rayons déjà trop vifs d'un beau soleil d'été et la barque *Jeune-Valentine*, activée par le remorqueur à vapeur *le Saint-Jacques*, glissait délicieusement à travers les nombreux méandres de notre joli fleuve en miniature, entre les collines boisées de la rive gauche et les vastes prairies qui s'étendent sur la rive droite, réjouissant l'œil d'un côté par les tons variés d'une verdure luxuriante, et de l'autre l'odorat par le parfum des menthes sauvages et des foins coupés que de vaillants travailleurs secouaient sous le hâle estival.

» On accoste à Taillebourg et l'on exécute l'ascension de la magnifique terrasse où s'élevait le château-fort qui a fourni un abri à saint Louis avant la bataille où il a vaincu les Anglais en 1242. De là on aperçoit le monument commémoratif de la victoire placé, en 1892, sur le côté gauche de la chaussée, par la société des *Archives*. M. le baron Oudet explique les phases de la bataille pour ceux qui n'avaient pas présent à la mémoire le beau rapport si complet et si documenté qu'il en avait fait à cette occasion.

» Vers 11 heures on arrive à Saint-Savinien : le premier soin est de se rendre, au nombre de 45, à l'hôtel Gazaillet pour y faire honneur à un plantureux et succulent déjeuner assaisonné d'appétit et de bonne humeur. M. le docteur Gelineau, de Blaye, et un autre confrère anonyme, de Saint-Savinien, avaient eu la délicate attention d'offrir le vin fin et le champagne. La fine champagne a été envoyée par un autre confrère, M. Théophile de Laage, négociant à Saint-Savinien. Sur la proposition du président un ban a été battu avec enthousiasme en l'honneur des généreux donateurs inconnus et une dépêche de remerciements envoyée à M. Jaulin. C'est l'heure des toasts : le président rappelle, avec toute l'autorité qui s'attache à sa longue et laborieuse carrière, l'œuvre immense accomplie par la société dans ces vingt-six années de travail ininterrompu. Le patois saintongeais réclame ses droits avec Piâre Marcut qui boit à la santé de *Meite Loûi Audiat*, et le docteur Gelineau, dans une spirituelle pièce de vers français à la prospérité de la société, démontre que le fameux sel gaulois dont nos pères étaient si largement approvisionnés était assurément de provenance saintongeaise.

» Après le déjeuner, on admire hâtivement la façade xve siècle de l'ancien prieuré des Augustins, et l'on va visiter l'église des xiie et xve siècles dont la façade est romane avec baies ogivales. Plusieurs excursionnistes tentent l'ascension du clocher et sont récompensés de leur courageuse entreprise par la contemplation du panorama splendide qui se déroule à leurs yeux ravis tout autour de l'horizon.

» Il est trois heures : on regagne la barque sous les regards curieux de la population qui ouvre fenêtres et volets mi-clos dans l'attente de voir passer une noce, à en juger par la question naïve d'un enfant qui demandait à sa mère où était la mariée. On stoppe. Le château de Crazannes (xive et xvie siècles)

Digitized by Google

est à deux pas. On y accède par le raccourci en traversant en file indienne une prairie dont l'herbe n'est pas encore toute fauchée. M. le baron Oudet, à qui toutes ces pierres sont familières, en fait les honneurs avec toute sa compétence et sa gracieuseté bien connues. Un pèlerinage à la chambre de Pierre-Louis de La Rochefoucauld, dernier évêque de Saintes, qui habitait le château lorsque la révolution éclata, délicieusement garnie encore de ses meubles Louis XVI, — et à la chapelle du château, ancienne église paroissiale, XIIe et XIIIe siècles, sous la conduite de M. Oudet et de M. Audiat, l'historiographe de l'évêque martyr, termine cette visite rapide.

» De là on se rend à pied, à travers un magnifique parc, au château de Panloy où M. le marquis Gaston de Grailly, membre de la société, et Mme la marquise de Grailly font aux excursionnistes une réception aussi cordiale que princière. Un succulent goûter est servi par leurs soins aux dames, et les coupes de champagne s'emplissent entre les mains des messieurs. Le président remercie nos hôtes dont il vante spécialement la délicate générosité qu'ils ont à toute occasion montrée à l'égard de la société. On admire les splendides tapisseries des Gobelins, d'une valeur inestimable, très bien conservées, qui ornent magnifiquement tous les panneaux de la muraille du salon et les beaux meubles Louis XV qui les accompagnent. Les dames, sous la conduite de la marquise, montent dans les appartements supérieurs d'où elles jouissent d'une vue ravissante ; puis on se dirige vers la partie du parc où se trouve la meute du marquis ; trente-cinq chiens bâtards-poitevins y sont élevés et entretenus pour la chasse au chevreuil, et représentent les plus beaux spécimens de la race. Enfin on prend congé des hôtes gracieux qui accompganent l'excursion jusque sur la rive. La barque s'ébranle et on passe devant Port-d'Envaux.

» Nous avons encore deux heures de trajet avant d'arriver à Saintes. A la demande générale, le fin poète saintongeais Pierre Ardouin, notre confrère, qu'accompagnait sa toute jeune et gracieuse femme, lit une pièce de vers qu'il a composée sur l'excursion de la journée. M. Audiat prolonge le régal par la lecture qu'il fait de deux autres pièces déjà célèbres du même auteur : *La petite Saintongeaise* et *Les huîtres de Marennes*, publiées dans le *Bulletin* de mai. M. Marcel Pellisson lit lui aussi une pièce de vers français de sa composition, joyeux badinage d'un genre tout différent. »

*
* *

L'*Echo rochelais* du 7 juillet : « Les bords de la Charente, entre Saintes et Saint-Savinien, vus du fleuve, au mois de juin, alors que les prairies qu'il arrose, peuplées de faucheurs, sont animées par tout le mouvement de la fenaison et exhalent le parfum délicat de l'herbe fraîchement coupée ; c'était jadis comme aujourd'hui une suite de paysages pleins de charmes qui ravissaient l'étranger et que les gens du pays, eux-mêmes, quoique

Digitized by Google

habitués de longue date à contempler tous ces sites du pont du bateau à vapeur, ne se lassaient pourtant pas d'admirer.

» Il y a tantôt quarante ans, toute une colonie de peintres s'était fixée aux environs de Saintes pour étudier cette nature charmante. Depuis lors, le chemin de fer a fait délaisser la voie fluviale; l'étranger ne connaît plus des rives de la Charente que les échappées qu'il entrevoit durant quelques secondes, à travers la glace du wagon, et le feuillage touffu qui arrête presque partout ses regards à quelques pas. Il faut une circonstance extraordinaire pour que le Saintongeais, lui-même, ait l'occasion d'admirer ailleurs que dans les peintures d'Auguin ces délicieux points de vue, déjà presque oubliés des vieux et presque inconnus des jeunes.

» C'est justement une de ces heureuses circonstances, l'excursion annuelle de la société des *Archives*, qui a procuré, jeudi dernier, à une cinquantaine de personnes, membres ou amis de l'association, le plaisir de faire ensemble cette véritable promenade d'artistes. J'ajoute que de gracieuses dames et de charmantes jeunes filles composaient la moitié des passagers de la gabare... Le remorqueur se met en marche; nous longeons le Port-Berteau, puis les frênes et les aunes du parc de Bussac, inclinés sur le fleuve et trempant largement leurs rameaux dans ses eaux, puis le château avec sa terrasse, l'un des plus délicieux belvédères de la contrée.

» Nous passons au pied du coteau de Saint-Thomas, et nous voyons émerger de son écrin de verdure le pavillon du Rocher, à M. Abel Mestreau, qu'il faut aussi renoncer à visiter pour cette fois, malgré l'accueil hospitalier que nous ne pouvions manquer d'y rencontrer.

» Nous sommes à Taillebourg. Quelle vue ravissante que celle de la terrasse ! C'est bien ici la perle des paysages saintongeais, et comme il convient que le nom de ce site unique sonne si haut dans notre histoire nationale et évoque avec le souvenir d'un glorieux fait d'armes la figure toujours aussi rayonnante, du fond de ses six siècles et demi, du plus accompli des personnages de notre histoire, de l'idéal réalisé du chevalier chrétien, de celui qui s'est appelé Louis IX, et s'appellera éternellement saint Louis.

» Le voyez-vous, ce jeune homme de vingt-six ans, courir le long du fleuve, ranger ses soldats, faire préparer les ponts de bateaux pour leur passage? Vous le reconnaissez à sa cotte de mailles dorées, à sa très haute taille, qui dépasse de la moitié de la tête la plupart de ses chevaliers, à ses cheveux très blonds qui passent sous son casque, à son visage maigre et vivement coloré, qu'éclaire un bon et franc sourire. Le voici qui s'élance sur le pont de pierre et tombe au milieu des cinq cents archers anglais, qui en gardent le débouché sur la rive gauche. Ses chevaliers se précipitent après lui, mais les Anglais tiennent bon; le pont n'a que trois mètres de large, il est obstrué; les cavaliers qui se pressent ne peuvent avancer et tombent dans la Charente; les coups pleuvent sur le roi ; va-t-il être tué ou pris ?

Digitized by Google

» Mais voilà que, malgré les flèches des archers, on commence à passer sur les ponts volants. Le roi tient bon ; quelques minutes encore et les Français vont être en nombre. Décidément les Anglais lâchent pied ; les voilà qui s'enfuient vers Saint-Saturnin, au fond de la prairie, vers leur armée, que nous apercevons à un quart d'heure de marche, toute rangée en bataille (vingt-cinq mille hommes, au moins), et qui n'a pas fait un mouvement pour soutenir les défenseurs du pont et s'opposer au passage. Quel a donc pu être leur dessein ?

» Ils avaient compté que ce jeune roi de vingt-six ans se laisserait entraîner à la poursuite de l'avant-garde, qu'il venait de mettre en déroute ; qu'on pourrait l'envelopper d'un mouvement rapide et le capturer, avant le passage du gros de ses forces. Mais le jeune souverain n'était point un étourdi ; il rentre aussitôt à Taillebourg, pour diriger le passage de ses troupes.

» Dès lors, le comte de La Marche et le roi d'Angleterre se sentent perdus et envoient solliciter une trêve. Le surlendemain, 24 juillet, ils seront complètement battus sous les murs de Saintes.

» Nous avons suivi, du haut de la terrasse, les péripéties de ce passage, que nous redoutions plus difficile et plus longuement disputé. Le fait est que l'ennemi a été aussi maladroit qu'irrésolu, Dieu voulut que les Anglais se retirassent, a dit le bon Joinville, — faisons maintenant comme eux.

» Et nous écoutions avidement M. le baron Amédée Oudet, nous faisant avec sa verve et son éloquence ordinaires le récit de la bataille et des péripéties de la campagne ; et l'on oubliait l'heure et les charmes du paysage ; cependant quelques-uns gravissent l'antique tour du XIVe siècle, vieille sentinelle des temps féodaux, toujours debout dans son manteau de lierre ; puis en route pour Saint-Savinien.

» Mais voici le Port-d'Envaux, si bien campé sur le roc, qui lui forme un quai naturel de cinq à six cents mètres ; toujours propre et coquet, encore assez prospère ; mais combien réduite, hélas ! son activité maritime d'il y a cinquante ans, quand on pouvait voir en construction, sur ses cales, un trois-mâts de trois cents tonneaux ! Vieux marins de jadis, ardents patriotes, salut !...

» Il est onze heures passées, le soleil darde ses rayons, les estomacs sont creusés par l'admiration (sans calembour), chacun cherche l'ombre et le déjeuner, nous voilà à l'hôtel Cazaillet, près de la gare (amis lecteurs, je vous le recommande), pressés dans une salle un peu exiguë pour quarante-sept convives, mais nous l'aérons de notre mieux et tout se passe à souhait : menu très confortable, excellent appétit, joyeux propos surtout. Notre confrère, le docteur Gelineau, a pris la peine d'apporter de Blaye quelques bouteilles de derrière les fagots, comme on disait au bon vieux temps, enveloppées dans une poésie au vieux sel gaulois, qu'il nous dira au dessert. Un aimable sociétaire, qui

Digitized by Google

a voulu garder l'anonyme, nous offre le champagne, et M. Th. de Laage, empêché de se trouver parmi nous, s'est fait représenter par un vieux cognac digne de la circonstance.

» Notre président s'acquitte de son rôle avec sa bonhomie et son humour habituelles ; après un compliment délicat aux dames il remercie les organisateurs de la fête, particulièrement MM. Jaulin et Gautier, puis il résume en quelques mots l'œuvre de la société des *Archives* pendant ses vingt-cinq années et lui souhaite longue vie, ainsi qu'à tous ses associés, collaborateurs et amis.

» M. Marcel Pellisson est de ceux qu'on ne prend jamais sans vert (toujours sans calembour) ; aussi la réponse du berger à la bergère ne se fait-elle pas attendre et, avec sa bonne grâce et sa finesse habituelles, notre confrère offre au président Audiat, en vers saintongeais, le bouquet des noces d'argent de la société. Tous s'associent chaleureusement à cet hommage si mérité et aux souhaits affectueux adressés par le poète à notre dévoué et infatigable président-fondateur.

» Mais Saint-Savinien a aussi son belvédère : la terrasse du presbytère, et surtout le clocher de l'église paroissiale ; il faut y monter, ascension un peu pénible par cette température de 30 degrés, mais qui vaut bien ce petit effort...

» Nous voici en face de Coulonges, bâti au siècle dernier par les Sainte-Hermine, aujourd'hui à M. Clouzeau, de Saint-Jean d'Angély. Nous accostons sur l'autre rive, non sans l'aide de faucheurs obligeants, puis, à travers les prés tondus et les herbes encore debout, nous gagnons le château de Crazannes.

» Malgré la déplorable mutilation qui fit disparaître, il y a quatre-vingts ans environ, deux étages richement ornés de la façade du principal corps de logis, cet édifice à date certaine, bâti de 1360 à 1370, par Jean de Daillon, offre un véritable intérêt à l'archéologue et aussi à l'artiste. La riche ornementation de la porte d'entrée, l'encadrement des fenêtres, qui subsistent encore, le beau dessin de la tour, les poutres sculptées de l'ancienne salle méritent et retiennent l'attention.

» M. Oudet, pour nous, évoque un instant le souvenir de la famille Acarie du Bourdet, qui acheva le château et le posséda plus de trois cent cinquante ans, et celui du fameux aventurier Zacharie Acarie, qui, après maint exploit légendaire, durant les guerres religieuses du XVIe siècle, finit, pillard incorrigible, par être pendu, au fond de la Bretagne, sous Henri IV.

» Un souvenir d'une toute autre nature nous retient à son tour un moment.

» Le dernier évêque de Saintes, Pierre-Louis de La Rochefoucauld, le martyr des Carmes, « martyr de la religion et de l'amour fraternel, » dit une inscription de la cathédrale Saint-Pierre, avait loué, en 1786, pour la durée de sa vie, le château de Crazannes, à Chaudruc, de La Rochelle, qui en était alors propriétaire, et il avait commencé à le réparer ; nous visitons la

Digitized by Google

chambre qui fut la sienne et où rien n'a été changé, sauf quelques meubles, ainsi que la chapelle où il a souvent prié et célébré la messe.

» Mais nous sommes annoncés et attendus au château de Panloy, où M. le marquis et Mme la marquise de Grailly, prévenus par M. Audiat, ont bien voulu nous réserver une gracieuse et seigneuriale hospitalité. Nous traversons le beau et vaste parc, plein d'ombre et de fraîcheur, et sommes introduits par nos nobles hôtes dans les salons du château, où nous admirons, entre autres choses, de magnifiques tapisseries du commencement du XVIIIe siècle, les élégantes peintures des trumeaux de la salle à manger et un remarquable meuble en ébène de la renaissance italienne.

» Les dames prennent place autour d'une collation élégamment servie en leur honneur ; les hommes, restés dans le grand salon, se réconfortent d'un gâteau et d'un verre de champagne. Avant de vider le sien, M. Louis Audiat remercie les aimables châtelains, dont il loue l'hospitalité traditionnelle, en rappelant la façon délicate et généreuse dont ils l'exercèrent jadis envers des amis ruinés par la révolution.

» Mais quelques visiteurs savent qu'il existe au château de Panloy une autre curiosité, une curiosité vivante, qui a aussi son intérêt, et demandent à la visiter. Il s'agit de la très belle meute de M. de Grailly, composée de superbes animaux, qui font l'admiration des chasseurs pour la pureté de leur race et leurs qualités spéciales, mais dont tout le monde peut apprécier l'élégance des formes, et qu'un artiste aimerait à surprendre et à reproduire dans les plus belles attitudes.

» Mme la marquise et Mme la comtesse de Grailly, accompagnée de ses charmantes filles, mettent le comble à la gracieuseté de leur accueil en reconduisant nos dames jusqu'à leur bateau et, tandis que nous leur envoyons nos derniers remerciements et nos saluts, Mlle de Grailly prend une photographie de notre caravane, groupée sur le pont de la gabare.

» Comme il était dit qu'aucun agrément ne manquerait à cette excursion, deux poètes (nous en avons au moins trois parmi nous) finissent par céder aux instances du président et consentent à charmer les loisirs du retour.

» Le jeune M. Ardouin nous dit *L'huître de Marennes*, *La petite Saintongeaise* et *Sur la Charente*, morceau de circonstance à qui il manquait à peine quelques coups de pinceau pour être un tableau complet de notre promenade, et maître Piâre Marcut, qui n'est pas plus embarrassé de couler sa pensée dans le moule de la poésie française que dans celui des vers patois, nous lit une piquante fantaisie inédite : *Indifférence*.

»A sept heures et demie, nous débarquons au quai des Frères, emportant le meilleur souvenir de cette agréable journée, et déclarant que le président Audiat, M. Gandaubert, MM. Jaulin et Dyke-Gautier ont bien mérité de la société et possèdent un titre de plus à notre reconnaissance. »

Digitized by Google

*
* *

Le *Ventre rouge* du 15 juillet : « Au déjeuner, le président a récapitulé sommairement tous les travaux de la société et bu a sa prospérité future ; Piâre Marcut a lu un toast au président en patois saintongeais et le docteur Gelineau, de Blaye, a dit des vers composés pour la circonstance pleins de verve et d'humour... »

—

III

NOU NOCE D'ARJHAN

In magnère de touest au prr'zidan
de la souciété dei-z-*Erchive histourique de la Saintonjhe et de l'Aunî*,
Meite Louî Audiat.

Se pareit que jhe son à la feite dei noce :
Le fait eit, bon-z-amî, que deipeû in mouman
De bouére et de migné jhe nou bâyon dei bosse
A nou feire peté le besot quasiman.
Jh'avon prr'tan été brigue à la meirerie
Et jhe ne devenon de l'égl'ise pâ mei :
Dan mon chétit endret, quante n-on se marie,
O-l-eit là que d'allé n-on ne manque jhamei.
De fait, mei dîsé don, voure eit-ô la mariée ?
Eit-ô don, prr'hazer, qu'a serait contréyée ?
A n-eit pâ débouquée encouére apparanman
Qu'a ne devalle pâ de sei-z-apparteman :
Va-t-elle nou viré jhusqu'à de souer l'échine ?
Chein nou-z-aute que son que dei paure peisan,
N-on n'a jhamei rein vut de minme, jh'émajhine :
O n'a reun coume nou que lei mon-sieu fasan.
M'eit avî que jh'enten thieûque d'in de vou-z-aute
Thi dit : Le malhureû ! est-i don aingnoran !
O faut z-ï pardouné : thieu n'eit poin de sa faute.
Serait-ô poin putoû la faute à sei paran ?
Si jhène i l'avian mî, boune jhen ! à l'école,
Aneut i sarait thieu qu'on ne i a point apprî.
Quemode qu'in osâ thi n'a poin d'ale vole !
I ne peûrait terzé, pensé, bein d'eite prî.
Jh'avon don dessu thieu-t-ine esp'yique à z-i feire :
Faut qu'i save, s'o y a dei mariajhe d'arjhan,
Que dei noce d'arjhan son pâ la minme affeire,
Peusqu'on lei feite étout prr'mi lei-z-indijhan.
S'o-l-arrive, à dei foué, que voute maleisie,
Au bout de vingt-cinq an que vou la surporté,
Prr'hazer, boune jhen ! ne séjhe pâ bâsie,

Digitized by Google

O-l-eit thieu qu'en famiye on a soin de feité.
Lei cousin vou portan dei bouquet à brassée,
Lei quenâye disan l-eû pu biâ comp'yiman,
Et beintoû la meison se troue embarrassée
Dei prr'san que bayan lei jhen thi vou z-aiman.
Enfin prr'in jhouéyou repâ o se tarmine.
Mei n-on s'at aprr'çut qu'en fait d'accoub'yeman
Thi, pendan vingt-cinq an, pouan feire boune mine
Prr' dei noce d'arjhan, coume eit qu'i z-ou nouman,
Dan le monde o n'a poin, o-l-eit certain, reinséque
Thieu-là d'ine fumelle et d'in houme entrr' z-eû,
Quante i s'a prr'lonjhé pâ mein d'in quart de sièque,
Que n-on peut dire qu'i fuyan, en soume, hureû.
Tou thiellei don ç'avan dei boune piace : preite,
Meire d'ine coumune, ou bein, san trr'ché mei,
Le sagristain encouére ou le garde champeite,
I pouvan beun, au bout de thieû temp ou jhamei,
Z-eû tout s'en dévartit pr'ine petite feite.
Et noute Prr'zidan n'a-t-î don pâ thieu dret
Quant noute souciété c'eit coume sa fumelle
Deipeû cin foué cinq an, prr'temp chaud et temp fret,
A grandezit prr' lî en'z-i restan fidèle ?
Vou demandé pa'rei : Veurion qu'on nou deirait
Thieu qu'i-l-a fait pendan ine passe si lonjhe ?
Vâ vou-z-ou dire : i-l-a chouêsit prr' sa meman
Et fait aimé prr'toû sei-z-enfan la Saintonjhe.
Prr'n-en arrivé là deirei-jhi bouneman
L'ouvrajhe qu'on z-ivdet ? Dei barguenâ de live
En émolé, mei qu'en treinerait ma jheman,
Voure i nou fait queneûtre et thi moure et thi vive,
L'histouére dei grand-z-houme et de nou mouniman.
I nou meune avec li souvan dan dei vouéyajhe,
Tout coume aneut, de voure on revint pu savan;
Et thiellei feite thi sont étout soun ouvrajhe,
Coume à se dévartit, à s'instrure a sarvan.
De tout noute respet thieû-l-houme eit-î pâ digne ?
Jhe n-en convin au nom de noute souciété,
Et peusqu'à toute feite o faut qu'on bouève et migne,
O-l-eit sûr qu'i devra se trouvé bein feité :
Jh'avon fait coume dei jhen ç'avan la fringale,
Et jhe n-en emporton, cré beun, prr'noute écot.
Peusque jhe devon reun à thieû thi nou régale,
Si vou voulé jh'allon, voué, bouére in drr'nié cot.
Avec thieu prr'zidan, que le bon Yeu m'acoute !
Prest à Yeu que seguion' couére in lonjhe route :

Digitized by Google

A n-en feire sauté lei-z-assiette et lei piat,
Hûchon trr'tou bein fort : Hou ! vive meite Audiat !

PIARE MARCUT.

Saint-Savinien, le 28 juin 1900.

—

IV

SUR LA CHARENTE

Excursion de la Société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* (28 juin 1900).

La douce nuit de juin éteint son dernier cierge
Sur le vignoble en fleur, parure du coteau ;
Le matin radieux fait traîner son manteau,
Son manteau bleu pareil au voile de la vierge.

La ville des Santons s'éveille au son pieux
De l'Angelus qui tinte au clocher de Saint-Pierre.
Et d'un hameau qui rit au bord de la rivière
Vient Perrette, au marché, portant un panier d'œufs.

Elle a le jupon court avec la coiffe blanche
Dont l'ailerette flotte aux brises du matin.
Un figaro du cours fourbit son plat d'étain ;
Et l'ouvrière passe, un carton sur la hanche.

Des voyageurs nouveaux se montrent sur les quais.
Un pêcheur lève ses filets tendus la veille.
Mais un coquet bateau près du pont appareille,
Et tous les passagers sont bientôt embarqués.

Nous filons doucement près des rives fleuries
De la claire Charente au flot vert et profond.
La colline au lointain dans des bleus gris se fond.
Un brouillard d'or s'étend sur les vastes prairies.

Le nénuphar surpris ouvre son bel œil d'or
Pour mieux nous voir passer. Le roseau nous salue,
Et le flot transparent que notre esquif remue
Fait sursauter de peur une carpe qui dort.

J'entends comme une voix dans les feuilles d'un tremble :
« Quels sont ces habits noirs et ces chapeaux à fleurs ? »
Et les saules légers aux verdâtres pâleurs
Inclinent poliment leurs rameaux tous ensemble.

Un bleu martin-pêcheur dans le tronc d'un aubier
Chuchote à sa voisine, une aimable fauvette :
« N'apercevez-vous point dans ce groupe un poète ?
Un poète, dit-on, chante mieux qu'un ramier. »

Digitized by Google

Un peuplier, qui vers le ciel bien haut s'élève,
Dit : « Je vois un savant dans la barque debout.
On l'entoure. Il contemple et semble observer tout.
Son front est grave et doux. Ses yeux sont pleins de rêve. »

Et, dans les prés voisins, où chantent des faucheurs
Dont les faux font briller les éclairs de leurs lames,
Les fleurs, lorsque ont passé tout près d'elles les dames,
Ont murmuré tout bas : « Ce sont nos grandes sœurs. »

Puis, sous l'œil étonné de jeunes paysannes,
Nous visitons, pensifs, les châteaux glorieux
Qui rêvent du passé dans leurs vieux parcs ombreux :
Châteaux de Taillebourg, de Panloy, de Crazannes.

Par ce beau jour d'été, sous le ciel calme et bleu,
Glanant des souvenirs avec des fleurs sauvages,
Nous allons admirant de jolis paysages
Et l'œuvre des humains parmi l'œuvre de Dieu.

PIERRE ARDOUIN.

QUESTIONS ET RÉPONSES

I. — QUESTIONS

N° 704. — On sait qu'après les cent jours, Joseph Bonaparte passa par Saintes où sa présence excita presque une émeute. Massiou, *Histoire de la Saintonge*, t. VI, p. 462, a dit quelques mots de la présence à Saintes du frère de l'empereur. Vallein, dans son *Guide du voyageur à Saintes* (1841), étant sur les lieux et entouré des contemporains de l'événement, aurait pu nous apprendre bien des particularités sur cet incident. Il s'est borné à copier Massiou. Quelqu'un aurait-il quelques détails à nous narrer ? Où était l'hôtel où logea le prince ? Quels étaient les auteurs du tumulte ? etc. Par la même occasion on pourrait donner quelques détails sur le passage à Saintes de l'empereur.

L. A.

—

N° 705. — Aux archives nationales, *Conseil du parlement de Paris*, Xa, 2457, est cette indication : 14 mars 1659. Procès entre Jean Doxer, fermier judiciaire de la terre de Rochefort, contre messire Louis de Pernes, chevalier, seigneur de ladite terre de Rochefort. On demande de quel Rochefort il s'agit ici et si l'on a quelques renseignements sur ce Louis de Pernes et le procès en question.

P. L.

—

Digitized by Google

N° 706. — *Une chanson rochelaise à propos de l'acteur Le Kain*, *Revue*, xx, 277. Au sujet de Le Kain, dont il est question dans le dernier numéro de la *Revue*, xx, 277, il nous revient à la mémoire quelques fragments de couplets chantés autrefois par mon vieil oncle, originaire des environs de La Rochelle :

Il était un petit homme ;
Il buvait du rogomme,
Ne s'en portait que mieux
Quoique vieux.
Tichot fut son nom.
Un boulet de canon
L'avait rendu manchot,
Le bon vieillard Tichot (*bis*).

Le Kain, l'acteur tragique,
Fut son cher ami
. . . . . .
Etc.

« Prends donc une ménagère,
Lui répétait Le Kain.
C'est certain,
L'état de célibataire
Peut te contrarier :
Faut te marier. »
Le vieillard Tichot
Répondait aussitôt :
— « Mon cher, d'un tendre objet
Qu'est-ce qu'un vieill*ard en ferait?* » (*bis*).

Un dernier couplet se terminait ainsi :

Sortit de la vie
Comme un vieill*ard en sort* (*bis*).

On voit les calembourgs : *Vieil hareng frais* et *vieil hareng saur;* ce dernier ne serait-il pas l'origine de ce vers fameux prêté à Adolphe Dumas dans son drame *Le camp des croisés*, joué à l'Odéon en 1837 ? L'acteur Beauvallet, qui représentait un vieillard ennuyé de la vie aurait dit :

Mais il faut en sortir comme un vieillard en sort.

Quelqu'un pourrait-il me procurer d'autres bribes de cette chanson qui a bien l'air de sortir de la ville de Guiton ou du moins de ses alentours ?

POITOU.

—

N° 707. — Je lis dans un article signé : « Frédéric Bonhomme, » du 22 juillet, cette phrase : « Quand Mme de Maintenon, les cardinaux Newmann et Manning et le père Faber se sont faits catholiques, de pasteurs protestants qu'ils étaient, ont-ils été pris à partie ?... » J'avais toujours cru que Mme de Maintenon ne

Digitized by Google

s'était jamais faite catholique — ni même pasteur protestant — par la raison qu'elle était née catholique. Me suis-je trompé ?

B.

—

N° 708. — *Une faïence patriotique du citoyen Bouquet à Gemozac.*

J'ai vu chez M. Garnier, député de la Charente-Inférieure, maire de Royan, une curieuse faïence révolutionnaire. C'est un plat rond, d'assez grandes dimensions, représentant un personnage en costume d'officier de la garde nationale à la tête d'un détachement de volontaires. Légendes : « LE CITOYEN BOUQUET A GEMOZAC. » Au-dessus du détachement : « VIVE LE RÉPUBLIQUAIN BOUQUET QUI A FOURNI DES PIQUES ET DES BONETS. » De la bouche du citoyen Bouquet : « PAS REDOUBLÉ MARCHE. » Je désirerais avoir quelques détails biographiques sur le patriote Bouquet, et le trait de civisme figuré sur son plat. A quelle fabrique faut-il attribuer la faïence ? Saintes, Angoulême, La Rochelle ? Je ne la crois pas de Marans.

H. C.

—

N° 709 : *Une bannière de Saintes.* — Le *Combat périgourdin* du 24 juin (Périgueux, imprimerie Cassard) publie sous le titre : *Choses périgourdines, impôts et comptabilité* (1330-31), quelques notes ; on lit : « Payé 100 sols au peintre Mondotz pour la façon de la bannière qui fut portée à Saintes. » Quel est ce peintre ? Quelle est cette bannière ?

P.

—

N° 710. — *Un panégyrique du comte d'Harcourt.*

Par privilège donné à Paris le 6 mars 1643, Pierre Mesnard, marchand libraire juré en l'université de Paris, obtint la permission de faire imprimer un livre intitulé : *Panégyrique à M. le comte de Harcourt sur ses victoires d'Italie*, par François de Meaulx, gentilhomme de Marseille. Mon exemplaire, où ce panégyrique comprend 156 pages in-4°, est incomplet du titre, du premier feuillet et peut-être d'un portrait. Il débute ainsi : « Juste vengeur de la querelle de Charles-Emanuel, duc de Savoie, prince pupille, despouillé de ses estats. » Le verso de ce feuillet est blanc. Viennent ensuite les feuillets liminaires : 7 non chiffrés, un blanc et 8 paginés 1 à 15.

Pourrait-on compléter la description de l'exemplaire et dire s'il existe d'autres panégyriques du célèbre général qui commandait les troupes royales à la levée du siège de Cognac en 1651 ? Je voudrais aussi avoir des renseignements sur François de Meaulx, qui date deux des pièces liminaires « de Pera en Constantinople, ce 25 mars 1643. »

J. P.

—

N° 711. — Je possède six programmes (2-14 mars 1841) des représentations données au théâtre de Cognac par la troupe du

Digitized by Google

gymnase Castelli, « composée de 25 petits acteurs et danseurs de 6 à 12 ans, du théâtre royal de l'Odéon de Paris, se rendant à Nantes. »

Je voudrais avoir des renseignements sur Castelli, la date de la fondation de sa troupe et savoir quels liens la rattachaient à l'Odéon. Elle exécuta à Cognac *Ezel et Gemmy*, ballet-pantomime en un acte par Castelli. Connait-on d'autres œuvres de ce directeur ?

J. P.

II. — RÉPONSES

N° 681 : t. XIX, p. 320 et 386; t. XX, 66. — Généalogie de la maison Le Fourestier d'Orignac, de Baudouère, de La Romade, dressée en 1565, jusqu'au cinquième degré inclusivement.

I. — Denis Le Forestier épouse Béatrix Ferrant (1398) dont Yvon et Isabelle.

II.— 1° Yvon Le Fourestier époux de Marguerite de Chambes en 1421, † en 1465; 2° Isabelle Le Fourestier épouse de Perrotin Ardillon (1404), qui eut trois filles : 1° Catherine, épouse de Joachim Dubois, échevin de La Rochelle; 2° Heliette, épouse de Jean de Rabaine, dont Ivon de Rabaine et Chardon de Rabaine; 3° Amice, épouse, en 1453, d'Arnaud de Brisegarde.

III. — D'Yvon sont issus : 1° Jehan Le Fourestier, sieur de Vauvert, époux de Marguerite de Joyeuse en 1464, † 1494, et 2° Chardon Le Forestier, époux de Jeanne de Pressac, † 1505. De ce mariage trois fils :

IV. — 1° Méry Le Fourestier, époux de Jeanne Martineau en 1496; 2° Artus Le Fourestier, religieux de Montchapt; 3° Louis Le Fourestier, curé de Lorignac, puis marié à Françoise de Mortagne.

V. — De Méry sont venus sept enfants : 1° François Le Fourestier, né en 1497, époux (19 avril 1526) de Catherine Vidault, † en 1562; 2° André, religieux à Saint-Vivien de Saintes; 3° Chardon, mort jeune; 4° Arthus-Denis, mort jeune; 5° Françoise; 6° Madeleine, épouse en 1512 de Pierre Farnoulx; 7° Jeanne, épouse en 1530, de Jean de La Tour de Geay.

VI. — François eut aussi sept enfants qui suivent : 1° Jehan Le Fourestier, époux, en 1566, de Jeanne de Saint-Martin, dont est venue Marie Le Fourestier, dame de Lussac, Sauges, Orignac, Saint-Dizant-du-Gua, qui épousa 1° le 10 décembre 1578, René de Saint-Légier, seigneur de Boisrond, à qui elle apporta la terre d'Orignac, 2° Henri de Laussens, 3° Claude Marin, seigneur de La Vigerie et en partie de Saint-Palais-sur Mer; 2° François Le Fourestier, seigneur de Baudouère, époux en 1578 de Nolette Vinsons (1), † en 1589, laissant deux fils : Charles et François qui

(1) Dame du lieu des Vinsons, paroisse de Saint-Ciers de Cosnac, qu'il avait enlevée longtemps avant son mariage. Par son testament du 27 avril 1589, en présence de Jean Drouillard, notaire au comté de Cosnac, il ordonna

Digitized by Google

viendront après; 3° Nicolas, † 1553; 4° Méry; 5° Louise, épouse, en 1550, d'Antoine du Gua; 6° Antoinette, épouse, en 1558, de J. de Bécoyran, seigneur de La Fitte en Médoc; 7° Françoise, épouse, en 1560, de J. de Boissières.

VII. — Charles Le Fourestier, époux d'Isabelle Bruneau (1), et François Le Fourestier, seigneur de Lestage, époux, en 1600, de Marthe du Laux, sont la tige des seigneurs de La Romade et de Lestage (2).

VIII. — François Le Fourestier, seigneur de Lavergne, fils de Placide Goulard, 1re femme de Charles, fut époux, en 1599, de Sarah Filleul, dont :

IX. — Charles Le Fourestier, seigneur de Baudouère, époux, en 1624, de Suzanne de Bremond, et qui eut :

X. — François Le Fourestier, époux, en 1653, de Françoise Mersier. Il eut plusieurs enfants :

XI. — 1° Mathieu Le Fourestier, baptisé en 1637, époux, en 1678, de Louise Meynard ; de ce mariage sont nés trois enfants : a) Charles qui suit; b) Mathieu Le Fourestier, et c) Suzanne Le Fourestier; 2° Ivon Le Forestier, seigneur de Baudouère et des Vinsons, époux, en 1678, de Suzanne Ferré, dont Dominique et une fille (3). Mathieu fut maintenu par Regon le 18 avril 1698.

XII. — Charles Le Fourestier (4).

---

que la chapelle de Saint-Ciers fût restaurée et qu'on peignît en ladite chapelle les armes de sa femme, une lance et deux étoiles.

(1) Il était veuf de Placide Goulard, fille d'Etienne Goulard, écuyer, seigneur de Piberneau, qu'il avait épousée par contrat du 27 septembre 1573.

(2) Un Briand Le Forestier, seigneur de Lestage, fils de François et de Marthe du Laux, sa seconde femme, mariée en 1600 (en premières noces il avait épousé en 1585 Renée Le Peuple) s'unit, le 6 janvier 1632, à Renée Filleul, et fut maintenu dans sa noblesse par d'Aguesseau, le 23 septembre 1666. Il eut de Renée Filleul dix enfants nés à Saint-Ciers du Taillon : 1° Marie, le 16 décembre 1634; 2° Françoise, le 15 octobre 1635; 3° René, le 16 juillet 1636; 4° Jeanne, le 14 octobre 1637; 5° Léonore, le 23 octobre 1638; 6° Jean, le 28 octobre 1639; il se maria, le 6 octobre 1691, à Marie de Lespinois et fut maintenu par Begon avec son frère René, le 2 janvier 1700; son fils Jean épousa, le 31 juillet 1695, Marie Baudry; 7° Charles, le 2 août 1643; 8° Marie, le 2 août 1644; 9° Marguerite, le 2 août 1645; 10° Suzanne, le 7 novembre 1848.

Une cousine germaine de Briand Le Forestier, Léonore Le Forestier, fille de François, seigneur de Baudouère, épousa Michel Allard, écuyer, seigneur du Maine-Bonneau dont une fille, Léonore, baptisée en 1647. Louise Allard, femme de François Le Forestier, seigneur de Balzac, eut une fille, Léonore, en 1649.

(3) De François Le Forestier, seigneur de Balzac et de Baudouère, et de Françoise Mersier sont nés, à Saint-Ciers : Angélique, baptisée le 12 septembre 1654; René et Suzanne, 20 mai 1660; Antoinette, le 6 septembre 1664.

(4) On trouve encore dans les registres de Saint-Ciers du Taillon dont Mme la comtesse de Saint-Légier nous communique les extraits : le 9 décembre 1665, baptême de Marie Le Forestier, fille de René, seigneur de La Romade, et de Françoise de Belleville; le 14 septembre 1678, de Marie Le Forestier, fille de Jean, seigneur de Lestage, et de Marie de Lespinois; — en 1673, mariage de René Herpin, écuyer, seigneur des Mercières, de la paroisse du Douets, et d'Angélique Le Forestier, décédée en septembre 1692, dont naquirent : 10 septembre 1674, Françoise, morte le 22 février 1677; 25 mai 1676, Marie; 6 janvier 1679, Joseph; 14 juin 1680, Jacques; 22 février 1685, Nicolas; 26 avril 1689, Louise et Marthe (parrain, Yvon Le Forestier; marraine, Louise

Digitized by Google

M. de La Morinerie signale les Fourestier de La Romade qui ont voté dans la noblesse de Saintonge pour les états généraux : Joseph-René Le Fourestier de La Romade, y demeurant; et dame Anne-Charlotte Le Fourestier de Balzac, dame de Baudoire, épouse séparée de biens et de corps de Charles Crespin de La Chabosselaye. L'auteur ajoute (1861) : « La famille Le Fourestier de La Romade subsiste en Saintonge. » Oui, mais bien peu. En 1883, Le Fourestier de Lestage, branche des Vinsons, était chef de gare à Pierrefitte (Hautes-Pyrénées); il ne savait rien de sa famille. La branche de La Romade est représentée par Alexandre, piqueur dans quelque équipage, sur les bords du Larry, et par Charles, son frère, qui laboure le peu de terres dont il a hérité du père; leur sœur est mariée à un boulanger de Jonzac qui n'a laissé qu'une fille.

Quant à la famille Le Forestier, de la paroisse de Donnezac (Gironde), « elle n'existe plus, si elle y a jamais existé, m'écrit-on; aucun registre n'en fait mention. Il y a, dans la commune de Vallet, quelqu'un du nom de Forestier. Peut-être est-il de ceux dont on parle comme de Donnezac; mais rien n'est sûr. »

Je lis dans une lettre de Mme de Saint-Légier d'Orignac : « Les Létage que je croyais issus de François Le Forestier et de Marthe du Laux disent se nommer Habrat Létage. Ils sont cependant de Saint-Ciers et M. de La Romade, comme mon beau-père, traitait le vieux M. Létage de cousin, ce qu'il acceptait fort bien. Son gendre, M. Lys, ancien notaire à Saint-Ciers, se défend de sa parenté; je n'insiste pas.

La personne qui demande des renseignements sur les Forestier de Donnezac trouvera ce qu'elle cherche dans l'ouvrage *Etudes et documents sur la ville de Saintes*. Cette famille Forestier, dont le volume parle souvent, doit être issue de la souche primitive. C'est cette même famille qui a vendu en 1864 ou 1865 la terre de Saint-Julien à Mme la comtesse de Lestrange, qui habita ensuite Saint-Sorlin, et dont une fille a épousé M. Prat. Les filles de M. Prat ont épousé l'une M. Carrière, l'autre M. Watcher.

M. René de La Romade, mort en 1869 et qui habitait, aux portes d'Orignac, sa petite propriété du Chasteigner, m'a souvent dit que ces MM. Forestier étaient ses cousins. Lui-même avait à Saint-Sorlin de Cosnac une terre enclavée dans la propriété de MM. Forestier, qui l'ont achetée après sa mort. »

A.

*
* *

— Rainguet, *Etudes sur l'arrondissement de Jonzac*, nomme des Le Forestier, pages 80, 203, 204, 205, 250, et, p. 251, cite en 1789 Anne-Charlotte Le Fourestier de Balzac qui épousa Charles Crespin de La Chabosselaye, lequel fut pasteur à Marennes.

Dans la *France protestante* on voit : (1679) Louis Le Forestier

---

Le Forestier) ; 12 septembre 1692, Angélique (parrain, Pierre Robert, seigneur de Ferrachat ; marraine, Louise Le Forestier).

Digitized by Google

qui s'expatrie en Hollande où il devient ministre en 1708 ; il passe en Angleterre ; (1678) Paul Le Forestier, pasteur à Saint-Mesme, puis à Cozes, qui s'exile en Hollande en 1685 ; — (1701) Le Forestier enfermé dans un cachot de Niort ; il était originaire de Saintes ; — (1735) Alexandre Le Forestier part pour l'Angleterre où il fut directeur de l'hôpital de Londres donnant asile aux réfugiés. Les descendants de ces Le Forestier habitent l'Angleterre où ils portent le nom de *Foster* aujourd'hui, après s'être appelé *Forest*.

Le *Nobiliaire* du Limousin, tome II, page 137, donne la filiation suivante : Le Forestier, sieur de Baudouaire, paroisse de Sainct-Cyr (Saint-Ciers), élection de Saintes, porte *d'argent*, à *un lion rampant de gueules, armé, couronné et lampassé de même*. I. Guillaume Le Forestier passa deux procurations : l'une le 5 octobre 1546, l'autre le 10 mars 1553. Il épousa Catherine Vidaud (1537) dont il eut : 1° François qui suit, et 2° Françoise, qui, le 17 avril 1571, fit une transaction avec son frère. — II. François Le Forestier épousa Nollette Vinsons (1569) dont : 1° Charles qui suit ; 2° Françoise, qui épousa Louise Allard. — III. Charles, au profit duquel on consentit une quittance le 3 mars 1582, épousa : 1° Placide Goulard ; 2° Isabelle Bonneau, par contrat du 22 juin 1597. — III *bis*. François Le Forestier, fils d'autre François et de Nollette Vinsons, fit avec son frère Charles un partage noble le 24 mai 1598. Il épousa : 1° Renée Peuple, par contrat du 2 juillet 1595 ; 2° Marthe du Laux par contrat du 18 septembre 1600. — IV. François Le Forestier épousa Sarra Fieleng (*sic*) pour *Filleul* (voir plus haut), fille d'Isabeau Bonneau, qu'il épousa aussi par contrat dudit jour 22 juin 1597. — V. Charles épousa Suzanne de Bresmond, le 14 novembre 1624 ; — VI. François épousa Louise Allard. — VII. Brian Le Forestier épousa Renée Filleul par contrat du 6 janvier 1632.

Le *Nobiliaire de la généralité de La Rochelle* mentionne, page 16 : Le Fourestier, seigneurs d'Orignac et de Baudouère en Saintonge, 1546 — 18 avril 1698. Branche de Lestage et de La Roumade, 1556 — 2 janvier 1700, *d'argent au lion de gueules, couronné d'or*.

Mathieu Le Forestier, écuyer, sieur de Baudoire, d'après l'armorial de d'Hozier (1696) porte : *d'argent au lion de gueules, couronné d'or*.

Dans les *Etudes, documents et extraits relatifs à la ville de Saintes*, on trouve, pages, 42, 57, 116, 117, 119, 20, 438 et 467, des mentions de la famille Forestier, et 60, 68, 69, 76, 72, 93, 100, 262, 456, 493, 494, des mentions de la famille Forestier à La Pouyade ; mais il n'y a rien sur Le Forestier, ni Le Fourestier.

Dans les registres de Saint-Ciers du Taillon, est indiqué, le 2 juillet 1691, le baptême d'une cloche portant le nom de Louise ; parein René de Saint-Légier, escuier, seigneur de Boisrond ; mareinne Louise Le Forestier, tous deux de cette paroisse. »

S.-L.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Pellisson (Jules). *Les boutons scolaires en Saintonge.* La Rochelle, imprimerie nouvelle Noël Texier, 1899, in-8°, 14 pages. (Extrait de la *Revue de Saintonge et d'Aunis,* n^os de juillet et septembre 1899, tome xix).

— *Jules Dufaure à Bordeaux ; Victor Hugo, George Sand et Alexandre Dumas à Cognac.* La Rochelle, imp. Noël Texier, 1900, in-8°, 11 pages. (Extrait du *Bulletin de la société des Archives de la Saintonge et de l'Aunis* du 1er mai 1900).

—

Phelippot (René-Théodore), *1829 Mémoire 1900.* La Rochelle, impr. Noël Texier, 1900, in-4°, 6 pages.

« Propriétaire et publiciste, né à Le Bois, île de Ré (Charente-Inférieure) le mars 1829, décoré du gouvernement français de deux médailles de sauvetage de première et seconde classe ; lauréat et ancien inspecteur de la commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure, membre de la société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis et autres sociétés savantes, françaises et étrangères ; conseiller municipal, adjoint, président de la commission municipale et maire de la commune du Bois pendant plus de 22 ans ; sergent-major, puis capitaine de la garde nationale en 1870 et 1871... Cette même année et malgré ses nombreuses occupations cela ne l'empêcha pas, pendant une épidémie cholérique, de faire preuve de courage et de dévouement pour secourir les malheureuses personnes atteintes du terrible fléau. Il trouva cette même année et pendant qu'il faisait ses visites, sur la voie publique, un billet de banque de 500 francs et après bien des recherches il fut assez heureux de le remettre à la personne qui l'avait perdu. En janvier 1869, il conduisit à ses risques et périls et à ses frais, à l'asile de Lafond, près de La Rochelle, un pauvre aliéné, auquel il avait prodigué les soins et les secours les plus attentifs et les plus délicats durant sa maladie... » Et l'énumération continue pendant cinq pages in-4°. « Il a été proposé plusieurs fois pour les palmes académiques : 1° par le commandant Louis-Théodore Vivier, président de la commission météorologique départementale de la Charente-Inférieure ; 2° par M. le directeur du parc Saint-Maur, près de Paris (Seine) etc., etc., etc. » Il manque à cette longue liste de services rendus et dans tous les genres la nomenclature de ses écrits divers, ouvrages et articles publiés ; cette bibliographie serait intéressante à lire. Peut-être alors le ministre, qui ne l'a pas décoré pour avoir remis un billet de 500 francs à qui l'avait perdu, et avoir, à ses frais, conduit un pauvre aliéné à Lafond, se déciderait à reconnaître ses écrits multiples, s'il reste encore quelques rubans ou quelques palmes

Digitized by Google

après avoir fleuri tous les vétérinaires et ceux et celles qui savent lever la jambe... comme professeurs de gymnastique.

—

Poudensan (H.-S.). *Une province privilégiée.* Saintes, impr. Chassériaud, 1900, in-18, 8 pages.

C'est de la Saintonge qu'il s'agit, et l'auteur en est enthousiasmé. S'il exalte ses sites et ses monuments, il n'a pas moins d'admiration pour ses lettrés, pour ses artistes, pour ses savants (voir *Revue*, xx, 160). « Un musée lapidaire a été créé (à Saintes), lequel contient les richesses arrachées aux entrailles de la terre. Le groupement des énormes blocs est aussi heureux que le permet l'exiguïté du local. Il y a là des pierres couvertes d'inscriptions qui font les délices des épigraphistes, des fûts de colonnes, des socles, des entablements qui suffisent à reconstruire par la pensée les monuments de la période gallo-romaine. M. Louis Audiat a traité quelques-unes des différentes questions relatives à de telles découvertes dans une série de conférences au sein même du musée, devant une foule d'auditeurs désireux de s'instruire. » Les poètes Pierre Ardouin, Léonce Depont, Georges Gourdon, Léon Bouyer, Tiple, Billaud, Maguier, Pellisson sont sommairement indiqués. Mais l'auteur réserve la plus grande part de ses appréciations aux peintres et aux sculpteurs : Auguin, Hérisson, Olivier, l'abbé Coutureau, Furcy de Lavault, Parmentier, et aux musiciens : Abel de Bretinaud, Baston, Pannetier, Tilly. La critique — de ce critique d'art qui n'a aucune prétention — est avant tout bienveillante et encourageante. Et si les débutants ne deviennent pas des maîtres, ce ne sera pas la faute de M. Poudensan. Il les guide, les conseille, surtout les encourage. Son opuscule entier est un hymne à la gloire de notre province.

Mais il y a des lacunes. Dans ce très court article de journal — on sait combien sont avares d'espace, pour les articles littéraires, les grands journaux de Paris voués à la politique — M. Poudensan n'a cité que huit poètes, huit poètes pour deux provinces ! Il y avait de quoi indigner tous ceux qui n'y étaient pas nommés. Dans quatre numéros du *Rochefortais*, 22, 26 juillet, 5, 12 août, « *Le mouvement littéraire en Saintonge,* réponse à un article paru récemment dans le *Courrier de La Rochelle* » du 21 juin et dans le *Signal* de Paris du 21 avril, M. Alexandre Vincent a voulu venger les absents omis ou oubliés. « Il en est d'autres qui même ont le droit de trouver étonnant que, dans une étude sur le mouvement littéraire en cette contrée » — on a vu que c'était simplement un article d'un journal de Paris destiné à appeler l'attention sur la province trop dédaignée — « il ne soit pas question d'eux, une douzaine au moins d'écrivains qui mériteraient bien de faire partie de la pléiade saintongeaise. »

Et il nomme : Paul Gaudin, mort l'an dernier, Ernest Chatonet en 1885, Alfred Garceaud en 1884, Hippolyte Viault en 1871, Gaston Romieux en 1872, Emile La Bretonnière en 1868,

Digitized by Google

tous de La Rochelle, sauf Garceaud. Peut-être sont-ils déjà un peu vieux pour figurer dans « la jeune Saintonge poétique ». Eux du moins ne réclameront pas. M. Poudensan est un grand imprudent. Si sur sa liste il eût mis Vincent, ce n'était pas long! 7 lettres 2 syllabes ; il se fût épargné à lui et à nous bien des récriminations, bien des accusations ; à l'auteur de ces quatre articles plus d'une déclamation et de nombreuses erreurs. Un mécontent qui reproche si aigrement aux autres leurs omissions aurait bien dû être plus exact et plus complet. Je le sais, il avertit, il prie, il ne veut pas qu'on « prenne pour une étude complète sur la poésie en Saintonge et en Aunis » cette série d'articles sur « le mouvement littéraire ; » mais il exige que sur les six petites pages de M. Poudensan, les vingt-deux lignes où il est question de la poésie, dont une douzaine sur les poètes, soient un traité entier sur les versificateurs de la région avec appréciations et citations. Pour lui — à notre tour de demander : est-ce volontairement ou non ? — il laisse résolument de côté une longue liste : Gustave Drouineau, Sophie Bigot, Auguste Délétant, Paul-Emile Raboteau, E. Callot, de La Rochelle : Kemmerer, de l'île de Ré ; Dr Souloumiac, de Saint-Aignan ; Gabriel Reigner, de Surgères ; Honoré Bonhomme et Nelly Lieutier, de La Tremblade ; le docteur Devers, Léon Duret, Camille Chaigneau, de Saint-Jean d'Angély ; Léonie Duplais, Oscar de Poli, Théophile Baril, Elisa Moreau, de Rochefort ; Augustin Rainguet, de Saint-Fort ; Edgard Montbrun, de Rétaud ; Maurice Ordonneau, Maria Gay, Louis Fryson, Edouard de Blossac, Giraudias, Taillade et Cadiot, de Saintes ; Gout-Desmatres, de Pons ; Jonain, l'abbé Mazure, de Royan ; et Paul de Sivray et Henri Sorsène et Paul Marchadier et Antonin Voyé, enfin l'ancêtre et le meilleur de tous, André Lemoyne. J'allais omettre le poète des *Pantoums malais* (1) ; M. Vincent l'omet aussi. C'est dommage. Mais il faut craindre aussi qu'à force de découvrir tant d'illustrations, cette province « privilégiée » ne devienne un vrai phénomène. Le critique-poète fait payer cher à quelques uns de ses confrères la petite satisfaction d'avoir été mentionnés par M. P. et l'oubli impardonnable dont lui-même a été victime. Il les égratigne avec enthousiasme, s'ils sont « palmés » : M. Victor Billaud chez qui « les affaires ont tué le poète, » qui « avait trouvé le moyen d'attirer l'attention du public sur ses premiers vers, par des procédés ingénieux et d'ailleurs faciles, » en écrivant les *Baisers*, « recueil légèrement érotique » à qui « il ne manquait que des illustrations sur cartes transparentes (2), » etc. ; et M. Max Tiple, « poète patriote ou plutôt patriotard, » qui

(1) *Pantoums malais*, par Alexandre Vincent, Niort, Clouzot, 1876, in-8°, 15 pages.

(2) Il ajoute : « son œuvre unique ou du moins la seule connue jusqu'à ce jour. » Eh bien ! et les *Brises santones* (1876) dont la première pièce est dédiée à « Alexandre Vincent » l'ingrat ! et les *Frissons* (1874) et *Eugène Pelletan* (1892). Et il accuse les autres de parti pris !

Digitized by Google

« semble être sincère. C'est le côté le plus remarquable de son talent. » Il est vrai que M. François Coppée « avait un beau talent avant de sombrer dans le nationalisme. »

M. Vincent s'en prend à tout le monde, même à la république qui franchement n'en peut mais en cette circonstance : « Marianne hystérique, qui nous assomme depuis trente ans de son luxe de mauvais aloi, ses réputations surfaites et ses bouts de rubans de toutes les couleurs. » Toujours les palmes !

Ce lui est une occasion de tancer « la république bourgeoise, » « la caste bourgeoise avec son hypocrisie habituelle » « les intellectuels bourgeois coureurs de palmes, avides de compliments. » Mais plus qu'à tous, il en veut au *Bulletin des Archives* (1) « historique et littéraire spécial, consacré exclusivement aux messieurs palmés de l'époque, » qui a « établi plusieurs castes. » C'est peut-être à cause de cet amour pour « les richards » que nous avons cité, que nous citons à l'occasion, les œuvres du relieur Mériot, de l'ouvrier typographe Alfred Garceaud, de l'imprimeur Victor Billaud, du tailleur illettré Taillade, de Mlle Maria Gay, correcteur à l'imprimerie de l'*Indépendant*, à Saintes, et de M. Vincent lui-même qui n'est ni millionnaire ni « palmé », ou de ce pauvre Alfred Migrenne qui, entre deux stances, balayait la boutique d'Eugène Lemarié, à Saint-Jean d'Angély.

Conclusion. Quand M. Poudensan publiera une liste de poètes, il fera bien cette fois de consulter M. Audiat qui lui dira : « Vous qui voulez être agréable à tous et qui louez plutôt trop que pas assez, n'oubliez pas de nous nommer M. Vincent, et, pour le ga-

---

(1) Et puisque nous enregistrons, ne serait-ce que pour en remercier les auteurs, les témoignages d'intérêt qui nous arrivent des côtés les plus divers, citons, afin d'être complet, les critiques, les reproches, et donnons quelques explications. Il paraît que la *Revue* ne songe qu'à ses abonnés, à ses lecteurs. Et à quoi, à qui doit-elle penser et plaire ? A ceux qu'elle n'intéresse pas et qui ne la liront jamais ? Quelle est la publication qui ne cherche pas à se rendre utile et agréable à ceux qui la soutiennent ? Il paraît — vous en doutiez-vous ? — qu'elle n'a d'admiration que pour « les messieurs palmés de l'époque ». Sans doute, parmi les innombrables décorés dont le *Journal officiel* nous offre les colonnes serrées, nous choisissons ceux qui appartiennent à la société et, parmi les livres ou articles, nous mentionnons particulièrement ceux de nos confrères ou ceux qui ont rapport à la contrée. Autrement, ce ne serait plus faire une revue saintongeaise ; la *Revue* perdrait vite son caractère de revue locale. Il faut limiter son champ afin de le mieux cultiver. Bien des faits, bien des noms saintongeais-aunisiens, bien des livres, bien des publications, bien des brochures nous échappent. Malgré notre bonne volonté, nous ne pouvons tout savoir, surtout si les auteurs ne se font pas connaître. Comment parler d'eux s'ils n'envoient pas leurs ouvrages à la *Revue* ? Ah ! les anciens avaient du bon, qui mettaient après leur nom celui de leur province : xaintongeais ou angoumoisin.

Quant à l'esprit d'exclusivisme ou de parti pris, nous mettons au défi l'auteur, poète, écrivain local dont nous n'ayons pas au moins annoncé l'ouvrage parvenu à la direction ? S'il a fallu louer, on l'a fait. Un lecteur un jour s'étonnait de voir dans la *Revue* l'éloge d'un écrivain : « Je croyais que vous étiez brouillés ? — Eh ! qu'importe ; si son livre est bon, voulez-vous que je dise qu'il est mauvais ? » — En tout cas, ce n'est pas M. Vincent qui se plaindrait qu'on l'ait systématiquement tu.

Digitized by Google

gner tout à fait, obtenez-lui les palmes qu'il dénigre trop pour ne pas les désirer avec ardeur.

L. A.

—

Regelsperger (Gustave). *Nécrologie.* Rochefort, impr. Ch. Thèze, 1900, in-8°, 9 pages. (Extrait du *Bulletin de la société de géographie de Rochefort*, année 1900).

C'est la biographie fort émouvante de l'explorateur Henri-Anatole Coudreau, né à Sonnac, le 6 mai 1859, mort en novembre 1899 au cours d'un voyage sur le Trombetas, affluent gauche de l'Amazone. Voir *Revue*, xx, 23 et 247.

—

Rigole (Jean). *In voueyaghe à Paris en 1889.* Récit en patois saintongheais, corrigé et augmenté par l'auteur. Matha, impr. O. Daviaud, 1896, in-18, 30 pages. Prix : 30 centimes. IIe édition.

L'exposition de 1900 donne un regain de nouveauté à cet opuscule. Les aventures d'un paysan de Saint-Jean d'Angély en 1889 ressemblent fort à celles de 1900 ; et la bonne humeur, les plaisanteries au gros sel y ont le même attrait. Le récit est amusant. Il y a même un certain nombre de mots patois.

—

Royan-Guide. Annuaire des baigneurs et des touristes sur les plages de Royan et des environs: Pontaillac, Saint-Georges, Meschers, Saint-Pallais, le Bureau, La Grande-Côte, La Tremblade, Ronce-les-Bains, l'île d'Oleron, etc. Marennes, Royan, Le Château, imprimeries Florentin-Blanchard, juin 1900, in-32, 102 pages ; 30e année ; petite édition à dix centimes.

Peu de considérations générales, mais beaucoup de renseignements techniques, d'indications pratiques. Le voyageur qui arrive dans une ville veut avant tout se loger, se nourrir, se promener: de là des détails sur les hôtels, les maisons garnies, les chalets, les voitures, chemins de fer, tramways, moyens de locomotion, puis les lieux fréquentés, les places ou plages, les monuments, les sites, et les curiosités du pays. *Royan-Guide* satisfait amplement à tous ces besoins. Et quelle contrée offre plus d'agréments avec plus de ressources pour la santé? une mer à souhaits, l'air salubre de l'Océan et des forêts de pins; puis des casinos, des théâtres, des concerts, des excursions de tous les côtés depuis l'immense Cordouan, la pointe de Graves et Soulac jusqu'à Mortagne et Talmont, Saujon et La Tremblade, etc. Le texte au point de vue historique n'est pas toujours irréprochable. On y voit que Didonne a été « autrefois *demeure* féodale des ducs, marquis et *barons* de La Trémoille. » A Talmont « emplacement de l'ancien château de *Montauzier*, dont Talmont était la *principauté!* »

Qu'est-ce que « le Duzet » qui aurait donné son nom à Saint-Seurin, qui « a longtemps roulé des pièces de monnaie que les Romains y jetèrent à profusion, » et les « thermes romains » de

Digitized by Google

Saint-Seurin ? et les bénédictins-olivetains de Soulac, « inventeurs d'un élixir dentifrice, » fumisterie de l'abbé Caudéran (voir *Revue*, XII, 213, et XIX, 250)?

A propos de cette singulière appellation *Le Duzet*, nous recevons d'un aimable correspondant la note suivante (voir aussi sur le même sujet *Revue*, XV, p. 293) : « Il est agaçant de voir se perpétuer une erreur qui, avec le temps, finira par s'accréditer. Il y a environ vingt-cinq à trente ans, un batelier du port de Saint-Seurin, nommé Gourbil, et décédé peu d'années après, se fit construire une gabare, à laquelle il donna le nom de *l'Uzet ;* ce fut la première manifestation de fausse érudition venue à ma connaissance, tendant à attribuer à une rivière le nom d'un bois. Depuis 1895, l'*Almanach Didot-Bottin* à l'article *Saint-Seurin d'Uzet* dit : « Bourg construit sur les deux rives de l'Uzet. » Il aurait dû ajouter : « à l'embouchure. » Cette communication est due à un autre érudit *ejusdem farinæ* du lieu, ex-farinier lui-même, et maire et conseiller d'arrondissement à ses moments perdus. Il fut même co-propriétaire avec son frère décédé et ex-associé du cours d'eau qui activait deux moudries.

Le baron Amédée de Saint-Surin, président de l'ancien syndicat du marais de Juillac, m'a affirmé qu'il possédait des actes où le cours d'eau en question était dénommé rivière de Juillac. Il y a encore un pont, vers le milieu de la course de la petite rivière qui a moins de deux kilomètres de long, appelé pont de Juillac. Quant aux monnaies « roulées par le ruisseau, » notre confrère, M. Jouan, huissier, à Mortagne-sur-Gironde, en a recueilli quelques unes, lorsqu'on a curé le bassin de la source. La *Revue*, XX, 275, signale aussi, au lieu dit Le Roc, des débris romains et des traces de la voie qui allait de Mediolanum à Burdigala.

Notre cours d'eau, les habitants du pays l'appellent l'étier ou la rivière de Font-Garnier, du nom de sa source, et il n'y a qu'un petit nombre d'initiés pour lui donner le nom d'Uzet qui signifie bois d'yeuses ou de chênes verts. J'ajouterai qu'il existe encore sur les falaises qui s'étendent au sud de la commune, le long de la Gironde, les restes d'un bois de chênes verts, dénommé le bois des Euzes, et c'est là évidemment qu'il faut venir chercher l'Uzet de Saint-Seurin, d'autant plus que le bourg actuel, situé au pied du château, du côté nord, s'élevait autrefois sur la falaise du côté sud, ainsi que l'indique le nom de Vieux-Bourg que porte un hameau à cet endroit.

Il y a à Talmont un rocher isolé dans la « mer » qui présente la forme d'un sphynx ou d'un animal fantastique. On l'appelle le bœuf dans le pays. C'est peut-être à quoi fait illusion le *Royan-Guide*. Talmont s'avance d'ailleurs sur la Gironde comme une citadelle isolée, protégée encore du côté de la terre par des vestiges de vieilles murailles.

MARCEL PELLISSON.

Digitized by Google

Le Mois littéraire et pittoresque. Sommaire du mois d'août 1900: L'assomption, composition de M. Ruty. — Cauchemar vrai, par Victor Favet, avec 3 dessins de H. Rousseau, 1er second grand prix de Rome (juillet 1900). — Les émigrés pendant la révolution française : L'émigration politique, par Ernest Daudet, avec 10 portraits, 2 photographies et 3 dessins. — L'émigrant, poésie de Paul Harel. — Le « Passionsspiel » d'Oberammergau, par Charles de Vitis, avec une carte, 1 plan, 4 photographies et 8 portraits. — La rançon de la gloire, roman (suite), par Léon Barracand, avec 7 dessins de Simont. — Prisons et prisonniers, par Marc Croisilles, avec 20 dessins de Riou de Lagesse. — Les nations à l'exposition : Suède, Norvège, Danemark et Finlande, par M. Léra, avec 9 photographies ; Japon, par Fr. Loliée, avec 8 photographies. — Les aliments du XXe siècle, par Alfred Arras, traduction de José Nayor, avec 18 dessins. — Causerie littéraire, par Gabriel Aubray. Le livre de la douce vie. — Pages oubliées : M. Homais, par G. Flaubert, avec 1 portrait ; Le mauvais zouave, par A. Daudet. — L'actualité scientifique, etc.

France : un an, 12 fr.; le numéro, 1 fr. 25. 5, rue Bayard, Paris.

Etudes publiées par des pères de la compagnie de Jésus (rue Bonaparte, 82, Paris). Sommaire du numéro du 5 août 1900 : La « fondation universitaire » de Belleville, par le P. P. Dudon ; — Saint Jean-Baptiste de La Salle, par le P. J. Bainvel ; — L'exposition universelle. Le salon Pasteur, par le P. H. Martin ; — Le vieux Paris de l'exposition, par le P. H. Chérot ; — Les Boxeurs dans le Tché-li sud-est, par le P. I. Mangin ; — Budget de la famille Tcheng, par le P. R. Rodet ; — Saint-Ambroise. Nouvelles publications sur sa vie et ses œuvres, par les PP. J. Brucker et A. Lapotre ; — Livres ; — Evénements de la quinzaine.

La Quinzaine (Paris, 45, rue Vaneau, directeur : M. George Fonsegrive). Sommaire du 1er août : L'esprit philosophique des lettrés chinois, par Fernand Farjenel ; — L'exposition universelle. De la rue de Paris à la rue des Nations, par Gustave Babin ; — Newman, sa vie et ses œuvres. V. La vie nouvelle, par Mlle Lucie Félix-Faure ; — L'offrande. II. Dernières nouvelles, par Jean de Busca ; — Vers la vingt-cinquième année. Paroles aux jeunes, par Gabriel Audiat ; — Chronique littéraire, etc.

Abonnement : France : un an, 24 fr.; six mois, 14 fr.; trois mois, 8 fr.

Catalogue de journaux du *Courrier de la presse*, 21, boulevard Montmartre, Paris. Liste complète des journaux français, Paris, départements et colonies : Chroniqueurs et critiques ; Renseignements techniques, etc.; Journaux étrangers. Environ 13.000 journaux, dont 3.800 à Paris, 4.500 pour les départements et colonies et 4.800 étrangers. 1 vol. in-8° broché, de 450 pages environ. Aux bureaux du *Courrier de la presse*, 21, boulevard Montmartre. Prix : au bureau, 3 francs.

Œuvres complètes de E.-E. Théodule. Levéziel, imprimeur à Compiègne (5 francs). — La quatrième édition des *Œuvres complètes* de E.-E. Théodule est actuellement sous presse. Elle aura, sans nul doute, le succès des éditions précédentes. Parmi les principaux sujets traités par M. Théodule dans son important ouvrage, signalons : Le général Friant, l'Assaut de Malakoff, le Traité de Francfort et l'Alsace-Lorraine, l'Ecole, Excelsior, la Cathédrale d'Amiens, etc.

Revue du monde catholique du 15 août : La modernité de Bossuet, Justin Fèvre ; Lamennais à La Chenaie, A. Roussel ; Les sépultures anciennes, J. Daguerre ; Les finances de la révolution, Bonnal de Ganges ; Autour du monde ; Revue des livres, etc.

Le gérant, Noel Texier.

Digitized by Google

REVUE
DE SAINTONGE & D'AUNIS
BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU 1er NOVEMBRE 1900

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ : Revue de la presse.
AVIS ET NOUVELLES : Publication du XXIXe volume des *Archives;* Récompense à la société; Hommage; Congrès bibliographique; Nouvelles littéraires; La fontaine du pilori à Saint-Jean d'Angély; Un silo à Tonnay-Charente; ERRATUM : Eglise de Saint-Savinien; Le colonel de Villebois-Mareuil; Programme du congrès des sociétés savantes en 1901, page 387.
A TRAVERS LES PÉRIODIQUES : Celles et Saint-Jean d'Angély; Plans de Royan; Esparbès de Lussan; Galliot de Genouillac; L'amiral Jacob; Lally; Le musée Guimet; Balzac et Jules Dufaure; Bernard Palissy et les huîtres, page 397.
ACTES D'ÉTAT CIVIL. — I. *Décès :* Dodart, Green de Saint-Marsault, Harasse de La Vicardière, Hulot, Kemmerer, Lacaze, Richard, Romouil, page 402.
II. *Mariages :* Camus et Jeanne Pouvreau, Duretelle de Saint-Sauveur et Thérèze Mouffiet, Mertz et Gabrielle Calvet, Néple et Alida Bourbaud, p. 413.
VARIÉTÉS : I. Le peintre Auguin et Meissonnier, page 414. — II. Le chevalier de Nanteuil, page 415. — III. Ce que coûtaient un malade à Brouage en 1707, et un cheval de louage en 1618 à Saintes, page 416. — IV. L'abbaye de Saintes, page 418. — V. La salle de spectacle de La Rochelle (1757), page 420. — VI. Les familles rochelaises : les Filleau, page 424.
QUESTIONS ET RÉPONSES : Les Collaud de Montifaud; Passage à Saintes de Joseph Bonaparte et émeute; Doxer et Louis de Pernes; Un panégyrique du comte d'Harcourt; La verve à Dieu; Faïences de Saintes; Une inscription patriotique sur une maison de Saintes; Un almanach de Saintonge en 1772; Lieu de naissance de Mme de Montespan; La femme du maréchal Foucaud de Saint-Germain; L'année de la grande peur; Le libraire Trémeau à Angoulême; Le fief du Cruc; Gingreau, vicaire de Saint-Xandre; La famille Keefe; Le colonel dom Pedro de Lagrange, page 431.
BIBLIOGRAPHIE : *S—Y*, page 443.

REVUE DE LA PRESSE

Ont reproduit la liste des admissions du 1er septembre : Le *Progrès* du 2, l'*Echo rochelais* du 5, le *Courrier de La Rochelle* du 6, l'*Indépendant* et le *Bulletin religieux* du 8, l'*Echo de Jonzac* et l'*Union nationale* du 9.

—

Ont reproduit le sommaire du numéro de septembre : l'*Union nationale de Saint-Jean d'Angély* du 9, l'*Echo rochelais* du 12,

Digitized by Google

le *Progrès* du 14, le *Bulletin religieux* du 15, l'*Echo de Jonzac*, le *Clairon*, *Royan-Dépêche*, l'*Echo charentais* du 16, la *Croix de Saintonge* du 23, la *Charente-Inférieure* du 26.

—

Le *Clairon* du 9 septembre reproduit la note sur Saint-Seurin d'Uzet ; le *Conservateur* de Marennes du 9, l'*Union nationale* du 13, le passage relatif à *Royan-Guide* ; le *Progrès* du 17, le *Moniteur de la Saintonge* et l'*Indépendant* du 20 ont reproduit l'article *Hôtel de France, hôtel Lasoutière*.

Dans ses numéros des 2 septembre et 7 octobre l'*Echo charentais* a reproduit le rapport de M. Bertrand de Cugnac sur *La société des Archives pendant 25 ans*, paru dans notre livraison de juillet dernier, rapport à la suite duquel une médaille d'argent a été décernée à la société.

—

Le *Polybiblion* de septembre mentionne de notre dernière livraison : *Excursion à Saint-Savinien*, *Nou noce d'arghan* et *Sur la Charente*.

—

Le *Bulletin religieux* des 6, 13 et 20 octobre reproduit notre article de janvier *La jeune Saintonge poétique*, par M. Gabriel Audiat.

—

Le *Ventre rouge* du 15 octobre : « A lire dans la livraison du 1er septembre : Excursion de la société des *Archives* à Saint-Savinien ; discours et toasts, par Z. A. ; *Indifférence* et *Noû noce d'arjhan*, poésies, meite Piâre Marcut ; *Une fois par an !* impromptu de M. le Dr Gelineau ; *Sur la Charente*, poésie de M. Pierre Ardouin. »

—

La *Revue bénédictine* d'octobre, p. 430, signale dans notre livraison de mai « quelques notes intéressantes sur l'abbaye des bénédictines de Saintes au XVIIe siècle. »

—

Les *Tablettes* du 6 septembre : « Le dernier numéro de la *Revue de Saintonge et d'Aunis* contient un compte rendu fort intéressant de l'excursion faite cet été à Saint-Savinien par la société des *Archives historiques*. L'archéologie, l'histoire et la poésie y sont de pair au milieu de toasts pleins d'esprit et de jolies chansons ; et l'auteur conte si bien qu'on regrette vivement de ne pas avoir été de cette excursion-là. »

—

La *Gazette de l'ouest* du 13 : « C'est plutôt à l'article *Bibliographie* que devrait figurer cette note ; mais nous la laissons sous cette rubrique, car c'est un véritable événement régio-

Digitized by Google

nal que l'apparition du numéro tous les deux mois. Celui du 1er septembre renferme le récit de l'excursion de la société des *Archives* et quantité de faits et documents. M. Audiat y répond à un travail de M. Vincent, écrit à la suite d'un article de M. Poudensan sur les poètes de la Saintonge. M. Vincent reprochait à ce dernier d'avoir oublié bien des noms. M. Audiat l'excuse, alléguant la brièveté forcée d'un article, et complète la liste. »

—

Le *Mercure poitevin* et la *Gazette anecdotique* de septembre citent dans notre livraison de juillet : *Lekain en Aunis et en Saintonge.* « C'est l'extrait du carnet de voyage du célèbre tragédien à travers ces provinces, publié en vue « d'intéresser les érudits au séjour de Lekain en Saintonge et de provoquer des recherches amenant à en préciser la date. » L'appel sera entendu de cette pléiade de travailleurs dont la prodigieuse activité a mis au jour tant d'œuvres considérables. Pour en avoir une idée, il faut lire, dans ce même numéro, le *Rapport sur les travaux de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis depuis sa fondation, par M. l'abbé Bertrand de Cugnac, envoyé sur la demande de M. le ministre de l'instruction publique à l'occasion de l'exposition de 1900.*

AVIS ET NOUVELLES

Le XXIXe volume des *Archives historiques de la Saintonge* (in-8° de 430 pages), qui va paraître à la fin de novembre, est rempli par l'inventaire des titres de Taillebourg. On connaît l'importance de ce document ; c'est l'indication de toutes les pièces que contenait le chartrier de Taillebourg. Ces documents ne concernent pas seulement les seigneurs qui ont possédé la terre de Taillebourg, mais les 36 paroisses comprises dans la châtellenie qui s'étendait de Matha à Saint-Savinien, et de Mazeray à Ecurat, Saint-Sorlin, Crazannes, Coulonges, Bussac, Agonnay, Bords, Champdolent, Brizambourg, Saint-Hilaire, les familles qui y étaient possessionnées, etc.

—

Le XXIXe volume des *Archives* sera mis en distribution à la fin de novembre. Comme les précédents, il est expédié directement aux souscripteurs qui ont payé le prix d'un colis postal, 85 centimes. Pour les autres membres, leur exemplaire sera déposé chez nos correspondants ordinaires où ils le pourront réclamer : A Paris, chez M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82 ; à Angoulême, chez M. Jules de La Martinière, archiviste, à la préfecture ; à Bordeaux, chez M. Féret, 13, cours de l'Intendance ; à Cognac, chez M. Callandreau, notaire ; à

Digitized by Google

Jonzac, chez M. Gaboriau, imprimeur ; à La Rochelle, chez M. G. Musset, bibliothécaire, à la bibliothèque, 35, rue Gargoulleau ; à Marennes, chez Mme Gautier-Abran, libraire ; à Niort, chez M. Clouzot, libraire, place des Halles ; à Pons, chez M. Charroppin, pharmacien ; à Rochefort, chez M. Allègre, ancien notaire, rue Martrou ; à Saintes, chez M. Audiat, à la bibliothèque ; à Saint-Jean d'Angély, chez M. Saudau ; à Royan, chez M. Lussaud, pharmacien. S'il y avait lieu de changer, nos confrères voudraient bien nous avertir dès maintenant.

Comme d'usage les cotisations pour l'année 1901 seront mises en recouvrement à partir du 15 décembre. Une quittance sera présentée aux sociétaires (13 francs), majorée de 50 centimes pour frais de recouvrement ; elle sera augmentée de 85 centimes, prix d'un colis postal, pour ceux qui veulent recevoir le volume franco. On peut, ce qui est préférable, envoyer dès le 10 décembre, au trésorier de la société, un mandat-poste ou autre.

—

Une médaille d'argent, dans la distribution des récompenses aux exposants de 1900, classe 3, enseignement supérieur, a été décernée à la société des *Archives*, qui a publié, en 25 ans, 48 volumes de textes ou mémoires et dépensé 125.000 francs.

Une médaille d'argent a aussi été décernée à la société des antiquaires de l'ouest à Poitiers et à la société des archives de la Gironde ; une médaille de bronze à la société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure à La Rochelle ; une mention honorable à la société des arts et monuments de la Charente-Inférieure (des arts et *manufactures*, dit par erreur le *Journal officiel*) et à la société historique et archéologique de la Charente à Angoulême ; dans la classe 8 (gravure et lithographie), une médaille d'argent à M. Barbotin, de La Rochelle.

—

Notre confrère M. Louis Delavaud, secrétaire d'ambassade, a été nommé membre de la commission chargée du règlement des frontières entre la Colombie et Costa-Rica, délimitation soumise à l'arbitrage du gouvernement français.

—

Le 20 septembre, le conseil municipal de Thenac, voulant témoigner la reconnaissance de la commune à son maire pour ses cinquante années d'administration, est allé lui offrir un objet d'art, un grand vase de forme antique portant à sa base cette inscription : A MONSIEUR LE BARON ESCHASSERIAUX, MAIRE DE THENAC (1850-1900). Nous signalons cet acte qui fait le plus grand honneur au conseil municipal : la reconnaissance, surtout pour les dévouements gratuits, est si rare. M. le baron Eschasseriaux, né le 23 juillet 1823, a aujourd'hui 77 ans ; et, dans sa verte vieillesse, il continue à donner l'exemple du travail.

—

Digitized by Google

Le 6e de ligne, se rendant de Saintes à Saint-Savinien pour les grandes manœuvres, avec un demi-escadron de dragons et deux batteries d'artillerie, a traversé Taillebourg le 10 septembre. En passant devant la plaque commémorative de la victoire de saint Louis sur les Anglais (1242), placée par la société des *Archives* en 1893, les clairons ont sonné et les troupes ont porté les armes.

—

Congrès provincial. — La société bibliographique qui, sous l'active direction de M. le marquis Gustave de Beaucourt, rend de si grands services aux hommes d'étude par la *Revue des questions historiques*, le *Polybiblion*, par les publications de la *Société d'histoire contemporaine* et ses *Congrès décennaux*, aux hommes soucieux de l'éducation saine du peuple par ses distributions de livres, et surtout par ses bibliothèques populaires circulantes, tiendra son septième congrès régional à Poitiers du 20 au 22 novembre pour les départements de la Vienne, Haute-Vienne, Creuse, Deux-Sèvres, Vendée, Charente et Charente-Inférieure. Les personnes étrangères à la société bibliographique sont admises au congrès moyennant une somme de 10 francs qu'elles devront envoyer à M. Paul Oudin, rue Saint-Pierre Le Puellier, à Poitiers. Elles recevront un programme détaillé.

—

Le 9 septembre, a été représenté au théâtre populaire de La Mothe Saint-Héraye un drame de M. le docteur Corneille : *Au temps de Charles VII*. Voir dans le *Mercure poitevin* de septembre et d'octobre un compte rendu alléchant par M. Mac Ramey et M. Bénassis ; un article de M. Uzanne, *Les représentations en plein air de La Mothe Saint-Héraye*, dans la *Dépêche de Toulouse*, reproduit par l'*Echo rochelais* du 29.

—

Le 27 septembre, en l'église Notre-Dame, à Royan, Mgr Bonnefoy a bénit deux nouvelles cloches qui ont eu pour parrain et marraine: la première, Louise-Odette-Renée-Alexandra, M. René Loyer, de Royan, et sa sœur Odette ; la seconde, Marie-Georgette-Alphonsine-Francille, M. Georges Covillon, de Cognac, représenté par M. Francis Joubert, et Mlle Marie Foussat, de Bordeaux. Ces deux cloches, dont la première a été offerte par M. Alexandre Girard et Mme Hercilie Chaylac, son épouse, au jour de leurs noces d'argent, 23 juillet 1900, ont été fondues par M. Vauthier, à Saint-Emilion (Gironde), dont la société des *Archives* a visité avec intérêt les ateliers, lors de son excursion à Saint-Emilion.

—

Un second *Bulletin paroissial* nous arrive. C'est celui de Saint-Thomas de Cosnac, qui en est à son 6e numéro. Il a commencé avec l'année 1900. Comme tous ses aînés, il contient les nouvelles

Digitized by Google

de la paroisse, généralement assez rares et peu importantes, quelques conseils ou discours pieux. Celui-ci a de particulier qu'il est fondé, dirigé, rédigé, imprimé ou plutôt lithographié par le curé lui-même. M. Paul Bonnin l'orne en outre de dessins divers, quelquefois originaux. Le numéro de mai, le mois des fleurs, contient plusieurs pièces de vers. Notre poète saintongeais, M. Pierre Ardouin, un paroissien de Saint-Thomas, y a inséré dans le numéro de juin une belle pièce, *La Fête-Dieu*. La légende et l'histoire auront leur part dans cette publication. Voir plus loin, page 436.

—

Une lettre-circulaire (octobre 1900) de M. le chanoine Camiade, de La Rochelle, demande aux curés étrangers au diocèse les souvenirs que leur paroisse peut avoir de saint Eutrope, comme patronages, confréries, fêtes, autel, pèlerinage, coutumes, légendes et traditions. Nous faisons la même demande à nos confrères pour continuer la série de ce genre, commencée dans la *Revue*. Voir par exemple *Revue* de 1899, t. XIX, p. 175-193.

—

La *Revue des autographes* de septembre (Paris, Mme Charavay, rue du Faubourg-Poissonnière, 34) annonce la vente à 500 francs de 16 lettres autographes et 4 fragments de Charles X, alors comte d'Artois, à Mme de Lage de Volude, c'est-à-dire Etiennette Renart de Fuchsamberg d'Amblimont, dame de la princesse de Lamballe qui l'avait mariée (1782) à Joseph-Paul-Jean, comte de Lage de Volude, chevalier et enseigne des vaisseaux du roi, fils de François-Paul, marquis de Lage de Volude, seigneur de Tirac, d'Asnières, de La Rigaudière, mariage bénit par l'évêque de Saintes, Pierre-Louis de La Rochefoucaud-Bayers. Mme d'Amblimont, sa mère, avait longtemps habité Saint-Fort sur Gironde, puis après la révolution, à Saintes, l'ancien doyenné, aujourd'hui hôtel de ville. On lira avec un vif plaisir le volume si intéressant qu'a consacré à la mère et à la fille notre confrère M. de La Morinerie, *Souvenirs d'émigration de madame la marquise de Lage de Volude, dame de madame la princesse de Lamballe (1792-1794), Lettres à madame la comtesse de Montijo* (Evreux, Hérissey, 1869, in-8°). Voir aussi pour le séjour à Saintes la biographie *Un petit neveu de Châteaubriand, Edouard de Blossac* (Agen, 1877, in-8°). Les lettres de Charles X « révèlent chez le prince un profond et vif attachement pour Mme de Polastron »...

—

La *Gazette de l'ouest*, « journal régional consacré à l'étude et à la défense des intérêts de la Charente-Inférieure, des Deux-Sèvres et de la Vendée » (La Rochelle, rue des Sainte-Claire, 29), à côté d'articles politiques où l'on défend les institutions républicaines, fait une bonne part à la décentralisation littéraire et artistique. Il y a des poésies, des études sur les ques-

Digitized by Google

tions locales (rachat des chemins de fer, décentralisation politique), des nouvelles, des contes en patois, etc. Citons dans les derniers numéros : *Jean Misère et les trois médecins*, *La Renuchette*, *Goule d'aspic*, *Art et princesses*. M. le docteur Pineau, directeur de cette revue qui paraît le jeudi, y donne l'exemple du travail à ses collaborateurs.

—

Le *Dictionnaire biographique du département de la Charente-Inférieure* est en préparation à la librairie Flammarion, 26, rue Racine, à Paris. Il y a trois éditions, l'une à 30 fr., avec photographie du souscripteur en page entière; édition reliée 15 fr.; brochée 12 fr., avec photographies. Nos confrères ont dû recevoir une demande de collaboration. Ce dictionnaire peut rendre de grands services, s'il est rédigé avec soin. L'éditeur fait appel à leur zèle.

—

Dans sa séance d'octobre, la commission départementale du conseil général de la Charente-Inférieure a accordé 350 francs pour la restauration de la fontaine du pilori à Saint-Jean d'Angély, classée au nombre des monuments historiques. On sait que cette fontaine du XVIe siècle arrosait autrefois le château de Brizambourg, appartenant aux Gontaut-Biron. On y lit en belles lettres gothiques fleuries :

Je fus éditié et assiz lan mvc xlvi

—

Entre le Clou et Montalet, villages de la commune de Tonnay-Charente, sur le bord d'un vieux chemin, dans un champ cultivé, M. l'abbé Brodut, curé-doyen, a fait pratiquer des fouilles qui ont mis au jour un silo, ou un tombeau gallo-romain. L'excavation a découvert une construction en moellons, d'un mètre de hauteur restante, mais qui devait être de 1m50 de hauteur primitive, y compris la voûte actuellement détruite. L'intérieur a 1m85 de longueur sur 1m75 de largeur. Les parois ont un revêtement de ciment à gros grains et de briques romaines. Au centre du fond, il y a une cavité de forme ronde de 0m40 de diamètre et de profondeur, et dont l'orifice se trouve un peu en contre-bas. Dans les terres qui ont été extraites, on a trouvé quelques ossements qui peuvent faire supposer une sépulture.

Il y a d'ailleurs une grande analogie entre ce monument antique et celui qui fut remarqué, en 1886, par M. le docteur Bourru, sur la route de Tonnay-Boutonne à Surgères. La cavité de ce dernier mesure 1m70 de longueur sur 1m40 de largeur et 0m75 de hauteur. Ici la voûte était conservée. Le revêtement intérieur était de même nature. On y recueillit un vase de terre, des ossements et une corne de bœuf.

M. B.

—

Digitized by Google

Erratum. — Page 351, § 1, lignes 4 et suivantes, il convient de mentionner quelques additions et rectifications qui nous ont été signalées par M. le doyen Grateau et par M. l'abbé Ravaud, curé de Tesson.

Le prédécesseur immédiat de M. Grateau à la cure de Saint-Savinien est l'abbé Marie-Auguste Kutt, ancien curé-doyen de La Jarrie, ancien aumônier militaire (avec l'abbé Cortet, alors vicaire général de La Rochelle, mort évêque de Troyes) pendant la guerre 1870-1871, ancien vicaire de Saint-Louis de Rochefort et aumônier de la Providence en la même ville, ancien préfet de discipline au collège de Pons, originaire de Hilsenheim, près Schlettstadt (Basse-Alsace). Kutt succéda à Le Moal à Saint-Savinien en 1877, et resta curé-doyen de cette paroisse jusqu'à sa mort, en juillet 1889. C'est lui qui fit exécuter les gros travaux de réparation à l'église, notamment la restauration des voûtes, la reconstruction du mur sud, les chapelles du Sacré-Cœur et de Saint-Joseph. Le pavé en bitume, la chaire, le chemin de croix sont son œuvre. C'est lui qui se servit directement de l'intervention de Jules Castagnary auprès du ministre des cultes Spuller, pour hâter l'achèvement des travaux et la réouverture au culte de l'église.

Et puisque cette rectification attire l'attention sur les travaux de l'église Saint-Savinien, il est juste de faire remarquer les heureux effets produits par l'accord des fabriques et des municipalités pour la restauration de nos monuments en ruine.

Sous Le Moal, la municipalité de Saint-Savinien (maire : M. Bouchoir ; MM. Adrien et Arnaud, adjoints) a fourni aux ressources personnelles du curé et aux dons des fidèles une subvention de 10.712 fr.; l'ensemble des travaux a dépassé 35.000 fr.

Sous l'abbé Kutt, en 1882 (MM. Bouchoir, maire; de Laage et Arnaud, adjoints), la commune fournit une subvention de 22.771 fr. 95; l'état et le département, 10.214 fr. Dépense totale : 27.985 fr. 84.

Ainsi pour Saint-Savinien, l'accord des deux pouvoirs, en provoquant les subventions de l'état, a procuré près de 63.000 fr. (1).

M. l'abbé Grateau, trouvant l'église restaurée, a pu diriger son activité sur un autre point et construire avec l'aide non plus des municipalités, mais des catholiques, une école libre de garçons ; l'ensemble des dons dépasse 50.000 fr.

—

(1) Voici le détail des travaux : 1858. Prolongement de l'église dans la partie du chœur, 6.412 fr. 61 ; — 1861. Tribune et tambour, 1.100 fr.; — 1868. Refonte d'une cloche, 1.200 fr.; — 1869. Achat de cloche et réparation du clocher, 2.000 fr.; Secours de l'état, 2.000 fr.; — 1882. Restauration de l'église Entreprise du 13 juin 1882. Le projet avait été préparé par MM. Adrien Ponvert et Rapet. Dépense totale, 27.985 fr. 84. Subventions de l'état et du département, 10.214 fr. 50 ; — 1882. Réparation du clocher, 5.000 fr.; Subventions, 1.000 fr.

Digitized by Google

Le colonel de Villebois-Mareuil. — La *Revue de Saintonge et d'Aunis*, dans son numéro du 1er mai, tome xx, page 197, publie sur la famille du colonel de Villebois-Mareuil une note qui contient, avec quelques points d'interrogation, plusieurs erreurs ; je voudrais répondre aux premiers et rectifier les secondes, bien que je ne possède pas ici les documents qui me permettraient de citer les dates et les origines, comme l'exige tout travail généalogique.

1° La famille de Villebois-Mareuil ou de Mareuil de Villebois remonte à la bataille de Bouvines, en ce sens que Philippe-Auguste, pour les récompenser de leur valeur, donna alors aux frères de Mareuil la baronnie de Villebois, en Angoumois. Nul doute que les Mareuil ne fussent déjà gentilshommes : leur aieul était un Guy de Mareuil qui, vers 1180, avait épousé une fille du sire de Bourbon dit l'Archambault.

2° En concédant aux Mareuil cette seigneurie de Villebois, Philippe-Auguste en dépossédа les précédents seigneurs, qui avaient pris parti contre lui ; c'était les Ithier de Villebois, lesquels portaient *de gueules au lion d'azur passant ;* les Mareuil adoptèrent alors sans doute les armes parlantes qu'ils ont conservées depuis.

Il ne pouvait y avoir aucune parenté entre les anciens seigneurs qui conservèrent apparemment le nom de la terre perdue, et les nouveaux qui, eux, ajoutèrent à leur premier nom celui de ce fief qu'ils habitèrent.

3° La seigneurie de Mareuil qui nous intéresse n'était pas du canton de Rouillac (Charente), mais celle du Périgord (sise à quatre lieues de celle de Villebois), comme l'a indiqué du reste M. Durieux.

4° Quoi qu'en dise ce dernier, la généalogie complète de la famille a été dressée vers 1776 par M. de Flavigny, pour faire admettre comme page Pierre-Marie-Maurille de Villebois-Mareuil, qui mourut gouverneur de la *Guyane* (et non de la *Guyenne*).

5° Effectivement, la branche aînée tomba en quenouille au xvie siècle avec Gabrielle qui n'eut qu'une fille et fut l'aieule de la grande mademoiselle ; mais il existait heureusement des branches cadettes, ce qui me permet, monsieur le directeur, en vous assurant de mes sentiments distingués, de signer

Baron de Villebois-Mareuil.

Château du Lys Saint-Georges, par Neuvy-Saint-Sépulchre (Indre), le 29 août 1900.

—

PROGRAMME DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES EN 1901

Le 39e congrès des sociétés savantes, comme nous l'avons annoncé, s'ouvrira à Nancy, le 9 avril 1901. Nous reproduisons les dispositions générales. Toute lecture sera, comme les années précédentes, subordonnée à l'approbation du comité des travaux historiques et scientifiques. Les manuscrits devront être entièrement terminés, lisiblement écrits *sur le recto* et ac-

Digitized by Google

compagnés de dessins, cartes, croquis, etc., nécessaires, de manière à ne pas en retarder l'impression, si elle est décidée. Ces prescriptions ne restreignent pas le droit pour chacun de demander la parole sur les questions du programme. Les mémoires doivent parvenir avant le 15 janvier prochain au président de la société des *Archives*.

Nous reproduisons une partie du programme et nous enverrons un exemplaire du programme complet à ceux de nos confrères qui nous en feront la demande.

Section d'histoire et de philologie. — 1° Indiquer les manuscrits exécutés au moyen âge dans un établissement ou dans un groupe d'établissements d'une région déterminée. Rechercher les particularités d'écriture et d'enluminure qui caractérisent ces manuscrits. — 2° Etudier les authentiques de reliques conservées dans les trésors de diverses églises. — 3° Signaler les cartulaires, les obituaires et les pouillés conservés en dehors des dépôts publics. — 4° Critiquer les actes apocryphes conservés dans les archives publiques et particulières. A quelle date et pour quels motifs les fraudes de ce genre ont-elles été commises? — 5° Rechercher dans les textes diplomatiques antérieurs au milieu du XIII° siècle les surnoms ou sobriquets qui peuvent accompagner les noms de personnes. — 6° Démontrer par les textes à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin pour la rédaction des documents administratifs. — 7° Relever dans les chartes antérieures au XIII° siècle, et pour une région déterminée, les noms des témoins; les classer de manière à fournir des indications précises pour aider à la chronologie des documents qui ne sont pas datés. — 8° Etablir et justifier la chronologie des fonctionnaires ou dignitaires civils ou ecclésiastiques dont il n'existe pas de listes suffisamment exactes. — 9° Signaler dans les archives et dans les bibliothèques les pièces manuscrites ou les imprimés rares qui contiennent des textes inédits ou peu connus de chartes de communes ou de coutumes. — 10° Etudier l'administration communale sous l'ancien régime, à l'aide des registres de délibérations et des comptes communaux. Définir les fonctions des officiers municipaux et déterminer le mode d'élection, la durée des fonctions, le traitement ou les privilèges qui y étaient attachés. — 11° Signaler, pour les XIII° et XIV° siècles, les listes de vassaux ou les états de fiefs mouvant d'une seigneurie ou d'une église quelconque; indiquer le parti qu'on en peut tirer pour l'histoire féodale et pour la géographie historique. — 12° Signaler les plus anciennes lettres d'anoblissement conservées dans les archives publiques ou privées, jusqu'à la fin du XIV° siècle. — 13° Registres paroissiaux antérieurs à l'établissement des registres de l'état civil; mesures prises pour leur conservation; services qu'ils peuvent rendre pour l'histoire des familles ou des pays, pour les statistiques et pour les autres questions économiques. — 14° Chercher dans les registres de délibérations communales et dans les comptes commu-

Digitized by Google

naux les mentions relatives à l'instruction publique: subventions, nominations, matières et objet de l'enseignement, méthodes employées. — 15° Origines et histoire des anciens ateliers typographiques en France. — 16° Rechercher à quelle époque les administrations civiles ou religieuses ont commencé à faire imprimer les pièces dont elles devaient se procurer de nombreux exemplaires (affiches, circulaires, mandements, formules d'actes financiers, etc.). — 17° Comment et sous quelles formes les nouvelles politiques et autres, de la France et de l'étranger, se répandaient-elles dans les différentes parties du royaume avant 1789? — 18° Donner des renseignements sur les livres liturgiques (bréviaires, diurnaux, missels, antiphonaires, manuels, processionaux, etc.) imprimés avant le XVII° siècle, à l'usage d'un diocèse, d'une église ou d'un ordre religieux. — 19° Recueillir les renseignements qui peuvent jeter de la lumière sur l'état du théâtre, sur la production dramatique et sur la vie des comédiens en province depuis la renaissance. — 20° Organisation et fonctionnement d'une des assemblées municipales établies conformément à l'édit de juin 1787. — 21° Etudier les délibérations d'une ou de plusieurs municipalités rurales pendant la révolution, en mettant particulièrement en lumière ce qui intéresse l'histoire générale. — 22° Fonctionnement, dans un département, dans un district ou dans une commune, du gouvernement révolutionnaire institué par la loi du 14 frimaire an II. — 23° Faire connaître, par un exemple particulier, le rôle d'un commissaire du directoire exécutif près d'une administration municipale de canton.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE. I. *Archéologie préromaine.* — 1° Faire, pour chaque département, un relevé des sépultures préromaines en les divisant en deux catégories; sépultures par inhumation, sépultures par incinération. — 2° Signaler dans chaque arrondissement les monnaies gauloises que l'on y recueille habituellement dispersées sur le sol. — 3° Etudier les légendes des monnaies gauloises en déterminant, d'une part, les noms géographiques qui y sont inscrits; d'autre part, les noms de divinités et les noms de personnes qui peuvent s'y rencontrer.

II. *Archéologie romaine.* — 4° Etudier les divinités indigètes d'après les monuments figurés et les monuments épigraphiques. Signaler ceux de ces monuments qui seraient encore inédits ou imparfaitement publiés. — 5° Etudier les monuments figurés votifs ou funéraires relatifs à l'armée romaine. — 6° Faire connaître ce que les monuments antiques de tout genre peuvent apprendre au point de vue du commerce de la Gaule belgique et des bords du Rhin à l'époque romaine. — 7° Etudier le réseau des voies de communication dans le nord-est de la Gaule et signaler les bornes milliaires qui s'y rapportent. — 8° Signaler en France et dans l'Afrique française les mosaïques antiques non relevées jusqu'à présent, et dont on possède les originaux. Relever aussi et étudier les anciens dessins conservés dans les collections publiques ou particulières et qui, souvent,

Digitized by Google

reproduisent des mosaïques aujourd'hui détruites. — 9° Rechercher les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule et dans l'Afrique ancienne ; voir si les anciens établissements de potiers n'ont pas survécu à l'époque antique et persisté à travers le moyen âge. — 10° Signaler les pièces de verrerie antique les plus importantes conservées dans les musées ou les collections particulières et, autant que possible, en indiquer la provenance. — 11° Etudier les pierres gravées qui se trouvent, en France, dans les trésors d'églises. En faire connaître les sujets, les inscriptions, les dimensions et la matière. — 12° Décrire et classer les plombs monétiformes portant des sujets figurés ou des inscriptions, et trouvés en Gaule ou en Afrique. — 13° Signaler les documents d'archives, les manuscrits anciens ou la correspondance des antiquaires des derniers siècles, qui peuvent servir à établir l'âge ou l'histoire d'un monument archéologique déterminé. — 14° Signaler les monuments grecs qui se trouvent dans les musées de province, et en préciser la provenance. — 15° Relever sur les monnaies romaines et expliquer historiquement les types et les légendes se rapportant à la Gaule ou à des événements qui se sont passés en Gaule.

III. *Archéologie du moyen âge.* — 16° Signaler les monuments chrétiens antérieurs à l'an 1000 ; rechercher en particulier les inscriptions, les sculptures, les verres gravés et les pierres gravées. — 17° Donner, avec plans et dessins à l'appui, la description des édifices chrétiens et des monuments sculptés ou épigraphiques, réputés antérieurs à la période romane. — 18° Etudier les monnaies féodales de la France, surtout à l'aide des documents d'archives ; faire connaître ceux de ces documents qui seraient inédits et les commenter. — 19° Relever les noms des chapitres, abbayes et prieurés ayant eu sur la fabrication de la monnaie des droits complets ou restreints ; déterminer la date de ces droits et leur origine. — 20° Etudier les jetons des corporations et des états provinciaux. — 21° Décrire les sceaux conservés dans les archives publiques ou privées ; accompagner cette description de moulages ou au moins de photographies. — 22° Etudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.). — 23° Rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date. Accompagner les communications de dessins et de plans. — 24° Signaler, dans chaque région de la France, les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent d'en distinguer les produits. — 25° Signaler les anciens tissus, quelle que soit leur origine, conservés dans les trésors d'église, les musées ou les collections particulières. — 26° Recueillir les documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume

Digitized by Google

pour les diverses classes de la société dans une région déterminée. — 27° Signaler les carrelages de terre vernissée, les documents relatifs à leur fabrication, et fournir des calques des sujets représentés et de leurs inscriptions.

A TRAVERS LES PÉRIODIQUES

Dans le t. VII des *Lettres de Louis XI* que publie la société de l'histoire de France (in-8°, 1900) se trouve l'ordre du roi (Les Forges, 28 janvier 1479) au chancelier de prendre les mesures nécessaires contre la coutume que le seigneur de Taillebourg veut établir sur la Boutonne au préjudice de l'abbé de Celles en Poitou (Louis Ier de Lézignac) et des habitants de Saint-Jean d'Angély, « qui seroit la destruction de ladite ville et au grant dommaige dudit abbé. »

—

Dans la *Revue de l'Agenais* d'août 1900, M. Tholin, archiviste d'Agen, publie (*Le château de Lasserre, etc.*) plusieurs pièces relatives à Jean-Paul d'Esparbès de Lussan, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Lasserre, Chadenac, Saint-Serin (?) et autres places en Saintonge.

—

Dans la *Revue encyclopédique*, n° 367, 15 septembre, notre confrère M. Edmond Bordage, directeur du muséum d'histoire naturelle de Saint-Denis (île Bourbon ou île de la Réunion) publie *La flore et la faune de la Réunion*, avec six vues photographiques.

—

Dans le *Mois littéraire et pittoresque*, deux fort belles poésies : *Jean Chauvin*, par M. Georges Gourdon, et *Les tâcherons*, par M. Léonce Depont, avec compositions décoratives par M. V. Lhuer, et la *Causerie littéraire* sur *Pierre l'Ermite*, par Gabriel Aubray. Puis viennent un roman de M. Léon Barracand, *La rançon de la gloire ;* deux coins de l'exposition : *Le village suisse* et *Le vieux Paris ;* puis *Les façades de l'exposition* et *Les nations à l'exposition*, avec de nombreuses photographies, et *Les émigrés pendant la révolution française*, par Ernest Daudet, etc.

—

Le *Bulletin religieux* du 22 septembre et l'*Echo rochelais* du 3 octobre ont reproduit l'article de la *Quinzaine* du 1er août, *Vers la 20e année. Paroles aux jeunes*, conférence faite aux étudiants de l'institut catholique de Paris par M. G. Audiat.

—

La *Gazette des bains de mer de Royan* du 16 septembre a

Digitized by Google

publié de M. Henri Clouzot un article, *Le château de Royan*, avec trois gravures représentant le plan et la vue de Royan à la fin du XVIIe siècle, par Merian, et une vue du château de Royan par Chastillon au commencement du XVIIe siècle.

—

Dans la *Gazette charentaise* (n° 28, octobre 1900), *Le banquet des maires raconté par in d'zeux*, 8 couplets en patois saintongeais, signés Jean Z.

—

Le *Journal de Royan* du 12 août contient, avec la signature B. Quinçay, *Le cahier de chansons d'un gendarme du roi*, Fadat du Coulombiers, devenu cabaretier prêteur à la petite semaine et marchand de tabac à Melle, qui sur son livre de commerce a écrit un certain nombre de vieilles chansons qui se chantaient dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Voici les deux premiers couplets d'une « chanson nouvelle (1767) » :

Rien de si charmant
Que la bergère des champs ;
Quand elle voit la pluye,
Désire le beau temps.
Voici la belle bergère
Qui passe bien son temps.

Son berger va la voir
Le matin et le soir.
O, levez-vous, la belle,
La belle, levez-vous ;
Menons nos moutons paître,
Le soleil luit partout.

La bergère entendit
La voix de son berger...

—

Le *Bulletin de la société des études du Lot* (juin 1900) nous apprend que Jeanne de Genouillac, « fille du célèbre Galiot de Genouillac qui bâtit l'église de Lonzac, canton d'Archiac, et épouse de Charles de Crussol, avait été élevée au château d'Amboise avec Marguerite de Valois, dont elle resta l'amie. Elle l'accompagna dans un célèbre voyage politique dans le midi. A Nîmes, au cours des fêtes, un félibre lut une poésie patoise qui vantait le goût, la science, les talents de Jeanne de Genouillac. L'armure de Galiot et celle de son cheval de bataille sont conservées au château de Bonnelles (Seine-et-Oise), qui appartient à Mme la duchesse d'Uzès.

—

Si l'on veut connaître un genre de littérature particulière, c'est « la fraude par lettres » que nous dévoile *Le viticulteur bordelais* d'octobre après bien d'autres numéros. Propriétaires fictifs, crus et châteaux introuvables, recommandations payées ou fausses, c'est un concert de fraudes, de trucs plus ou moins

Digitized by Google

ingénieux ; on emploie tous les moyens pour écouler une marchandise souvent frelatée. Prenez mon ours. On lira ces articles qui sont très amusants. *Le viticulteur bordelais* paraît, à Bordeaux, 18, rue du Champ-de-Mars, tous les mois. Il recommande surtout le château de La Tour-Gueyraud, appartenant à M. G. Préveraud de Sonneville.

—

La *Tradition*, « revue internationale du folklore », n° de septembre, mentionne l'*Excursion à Saint-Savinien* et *Créations et reprises*. Lire dans ce même numéro *Etres surnaturels des environs de Sieradz* (en Pologne) ; *Les Eliptiques*. *La triade* (avec gravure) ; *Le cannibalisme aux Nouvelles-Hébrides* ; *Les métiers au moyen âge*, etc.

—

La *Revue des questions historiques* du 1er octobre publie *Le dernier ermite du Mont-Valérien*. *Claude-Constant Rougane, curé de Saint-Eutrope*, par M. Louis Audiat.

—

L'amiral Jacob. — M. Victor Adrielle, dans l'*Intermédiaire* du 30 août, donne quelques notes sur l'amiral comte Louis-Léon Jacob, né à Tonnay-Charente le 11 novembre 1768, mort le 14 mars 1854 dans sa propriété de l'Abbaye, à Livry (Seine-et-Oise). Il avait épousé en 1823 Mlle Bussière, qui lui apporta une grosse fortune et mourut sans enfants. Il avait eu un fils naturel nommé Robert de Vey (1810-1884), qui a été maire de Livry pendant longtemps. C'est à lui que l'amiral légua ses biens, son mobilier, ses livres et ses papiers, n'en distrayant qu'une somme de cent mille francs et une autre somme de six mille francs, en faveur de la commune de Livry, mais dont il réserva encore les revenus au profit dudit de Vey. C'eût été suffisant pour faire bonne figure dans le monde ; mais de chute en chute ce dissipateur, toujours pommadé et faisant le beau, tomba dans une telle misère qu'après avoir tout vendu, il en était réduit à emprunter une pièce de cent sous. Ce de Vey resta célibataire, vivant on devine comment. De ce qu'il avait hérité, il n'avait respecté que les portraits de l'amiral et de sa femme. A un certain moment, pour les sauver d'une saisie, sa maîtresse les confia à mon ami, M. Léon de Guizelin, qui les plaça dans son salon, où je les vis pendant plusieurs années. C'étaient deux grandes toiles ovales, bien peintes, qu'on aurait dû donner à la mairie de Livry. A la mort de M. de Guizelin, ses héritiers chargèrent quelqu'un de vendre ces tableaux ; mais, soit qu'en en voulut davantage, soit qu'en eut d'autres vues, je n'en entendis plus parler, et je n'ai pu savoir depuis lors, même récemment de la personne chargée de la vente, ce que ces tableaux sont devenus. Sous peu, M. l'abbé Genty, curé de Livry, publiera une biographie très documentée du bienfaiteur de sa paroisse.

Digitized by Google

C'est la municipalité de Livry qui a fait ériger dans cette localité un monument à l'amiral Jacob. Il est représenté en costume d'amiral républicain, déchirant la sommation de rendre Cherbourg, que les Anglais lui avaient envoyée. Hélas! il paraît que cette anecdote n'est qu'une légende !...

Quant à la propriété de l'amiral, elle appartient aujourd'hui aux religieux de l'Assomption. La tombe de l'amiral a été deux fois violée : en 1871, par les Prussiens ou les Français restés dans le pays ; puis, en 1884, par des inconnus. On l'a, ces années-ci, transportée dans le cimetière communal.

—

La province ! C'est un beau titre : « Revue mensuelle de décentralisation » paraissant au Havre, place de l'Hôtel-de-Ville, au prix de 20 francs par an, sous la direction de M. Robert de La Villehervé. Nous avons sous les yeux le quatrième numéro et nous y trouvons comme article d'une revue consacrée à la province : *Le mouvement littéraire, artistique et scientifique à Nantes en 1900*, excellent travail qu'il faudra répéter pour chaque province ; *Lettres méridionales*, compte rendu de la fête de *santo Estello*, sainte Eustelle, de Saintes, patronne des félibres ; *Les mœurs provinciales*, une page ! très notoirement insuffisante ; *Les livres*, cinq pages, où sont appréciés quatre auteurs, dont M. Georges Gourdon. Le reste de cette livraison est rempli par un roman, une étude : *Spiritisme et spiritualisme;* la réforme de l'article 435 du code de commerce ; *Le fleuve de Gaule*, poésie, et *Pensées d'autarchiste*, où entre autres choses est un éreintement de M. Méline par M. le contre-amiral Reveillère, ce qui n'a qu'un rapport très lointain avec la décentralisation. Le n° du 25 octobre publie *Vieille estampe*, poésie de M. Henri Mériot, de Rochefort.

—

Parmi les musées de Paris, il en est un qui, pour être peu connu, n'en mérite pas moins de l'être : c'est le musée Guimet, fondé à Lyon en 1879, par un riche négociant de cette ville, au retour d'une mission scientifique, M. Emile Guimet, qui l'a donné à l'état et l'a transporté à Paris en 1888. Il est destiné à propager la connaissance des civilisations de l'orient et des études religieuses. Le musée se compose de quatre corps de bâtiment à trois étages et d'une tour spécialement affectée à la bibliothèque. Le conservateur, M. L. de Milloué, vient de publier la quatrième édition du catalogue mise à jour au 31 décembre 1899. Ce *Petit guide du musée Guimet*, en 333 pages, est orné de fort nombreuses figurines les plus caractéristiques de la collection : dieux, ornements, bijoux, étoffes, instruments, dessinés par M. Félix Régamey. Un aperçu sommaire des religions représentées au musée précède l'opuscule et donne la clef de beaucoup d'objets. Ce *Guide* est indispensable pour visiter le musée.

—

Les Tablettes du monde religieux (Paris, rue de Richelieu, 92 ;

Digitized by Google

La Rochelle, imprimerie Noël Texier) dans son n° 8 raconte l'histoire de Laly, « le tueur de prêtres », capitaine des *Deux-Associés*, qui fit endurer tant de tortures aux prêtres déportés et finit misérablement à l'île de Ré.

—

Balzac et Jules Dufaure. — M. le vicomte de Spoelberch de Louvenjoul, l'érudit balzacien bien connu, après avoir lu l'article de M. Jules Pellisson : *Jules Dufaure à Bordeaux, Victor Hugo, George Sand et Alexandre Dumas à Cognac* (*Revue*, xx, page 212), lui a écrit : « Vous savez sans doute que Balzac et Dufaure avaient été condisciples au collège de Vendôme. *Louis Lambert* (édition Calmann-Lévy) contient l'indication du fait. C'est même une adjonction posthume de Balzac, dont j'ai l'autographe ; elle fait partie des corrections écrites par lui sur l'exemplaire de la copie corrigée de la *Comédie humaine*, dont on a tiré parti pour l'édition définitive de ses œuvres. Ces précieux volumes sont aujourd'hui en ma possession. »

—

Sous cette rubrique : *Le merveilleux en Poitou*, la revue *Le pays poitevin* de mai-juin contient un article de M. Louis Audiat : *Apparitions, visions et fantômes*. Les fautes typographiques y fourmillent au point de rendre souvent le texte inintelligible. Ici, on cite « Daire, du pasteur Souques-Merlin » qui plus bas devient « Dicaire et Jacques Merlin ont écrit des choses les plus mémorables qui sont passées en cette ville de La Rochelle. » Pierre Mervault est transformé en Pierre *Mervanet*, Pierre Jarige en Pierre *Varège*, Josué de Caumont d'Adou en « M. *Dadan* ». Piteau, Avière, Massiac, c'est Biteau, Arcère et Massiou.

—

A signaler dans « Lecture pour tous, *Revue universelle illustrée*, octobre 1900 », un article sur les engrais chimiques intitulé « Le rajeunissement de la terre » avec cet hommage à Bernard Palissy : « Ce n'est pas d'hier qu'on a découvert l'utilité de la chaux, soit sous forme de marne, soit sous celle de plâtre. Chez nous, un artiste fameux du xvi° siècle, Bernard Palissy, préconisa l'emploi de la marne comme engrais sur les terres de Saintonge, et ainsi, par ses vues divinatoires, mérite d'être cité comme le précurseur de l'agronomie moderne. » (Page 47).

La même *Revue* consacre un autre article, pages 91-95, sous le titre : « *Un élevage au fond des mers* » à l'ostréiculture dans le bassin d'Arcachon. Il y est rappelé (la plupart des articles de cette revue ne sont pas signés) que le « procédé pour guider la naissance et le développement des huîtres, comme la plupart des découvertes, fut l'effet du hasard. Un maçon, établi à Marennes, et qui s'occupait de la pêche des huîtres, recueillait les huîtres jeunes dans un parc qu'il entourait d'un mur enduit de chaux. Quelle ne fut pas sa surprise de voir la surface du mur se recouvrir de petites huîtres qui trouvaient ce support à leur convenance pour

Digitized by Google

s'y poser et y grandir tranquillement. Ce jour-là l'ostréiculture était née. M. Coste perfectionna la découverte du maçon de Marennes en imaginant les collecteurs, sorte de tuiles courbes et allongées que l'on recouvre de lait de chaux et auxquelles les jeunes naissains viennent s'accrocher. La méthode appliquée depuis 1855 a doté la France d'une nouvelle richesse nationale. » Ne semble-t-il pas qu'il y ait une injustice à laisser dans l'ombre le nom du maçon saintongeais, quelque favorisé du hasard qu'il fût, auteur de la méthode actuelle d'ostréiculture, et d'en attribuer tout le mérite à celui qui l'a seulement perfectionnée ? Rappelons aussi à ce propos les essais heureux et les résultats importants obtenus par l'invention du docteur Kemmerer des roches tuilées et des collecteurs ciment.

ACTES D'ÉTAT CIVIL

I. — DÉCÈS

La Société des *Archives* a quatre nouvelles pertes à déplorer.

I. — Le 3 septembre, est décédé à La Rochelle, âgé de 68 ans, *Charles*-Alexandre-Anatole Harasse de La Vicardière, sous-inspecteur des domaines et de l'enregistrement à La Rochelle. « Catholique fervent, dit l'*Echo rochelais* du 5, marguillier de Notre-Dame, vice-président de la société de Saint-Vincent de Paul, M. de La Vicardière participait à toutes les entreprises charitables avec un zèle extrême. A Rochefort, où il était avant sa retraite, il avait été comme ailleurs un fonctionnaire des plus intègres, et un chrétien exemplaire ; il avait attaché son nom à toutes les œuvres chères aux catholiques : patronage de Saint-Joseph, écoles chrétiennes, etc. Célibataire, il était le dernier représentant d'une très ancienne et très honorable famille rochelaise. »

—

II. — Le 5 septembre, est décédé à Pontaillac, près Royan, âgé de 66 ans, Marie-Bertrand-*Athanase* Lacaze, ingénieur civil, qui, dit le *Journal de Royan* du 9, « peut être considéré à juste titre comme l'un des fondateurs de Pontaillac ; c'est grâce à lui que cette jolie station — le plus beau bijou de l'écrin royannais — a pris un développement si rapide. » C'est lui qui a fondé la chapelle de Notre-Dame des Anges à Pontaillac. Il offrit le terrain à la fabrique de l'église Notre-Dame de Royan qui l'accepta, et un comité composé de lui, de M. Ferdinand Beck, officier d'administration, et Gustave Denis, propriétaire, traita avec le président de la fabrique de Royan, Joly de Beynac, pour la construction de la chapelle. La première pierre fut posée, le 2 février 1891, par Mgr Ardin, évêque de La Rochelle, Pierre-Alphonse Dionnet étant curé de Notre-Dame de Royan, Septime Guénon, curé de Saint-Pierre de Royan. « Très érudit en général

Digitized by Google

et très documenté en matière d'administration, le défunt a publié différents ouvrages sur Royan et Pontaillac. Il laisse notamment un manuel d'entretien de voirie. » Nous connaissons de lui un livre où il raconte la naissance de Pontaillac et les travaux de son père et les siens : *Notes intimes sur Pontaillac ancien suivies des conventions avec la ville de Royan.* Pontaillac, librairie du passage de l'océan ou à la direction des terrains de Pontaillac, 1893, in-8° de 203 pages, imprimé à Saintes par A. Gay, avec portrait du père de l'auteur, Jean Lacaze (1). On y trouve une foule de documents importants pour Pontaillac et Royan.

—

III. — Le 7 octobre, est décédé à Fouras, en sa villa Smalat, âgé de 66 ans, Jean-Louis-*Edmond* Dodart, propriétaire, négociant à Cognac, né à Merpins de Jean-Augustin-Alphonse et d'Elisabeth Delafargue. Il avait été conseiller municipal, puis maire, enfin et sur sa demande, motivée par les très nombreuses occupations de son commerce d'eaux-de-vie, adjoint de la commune de Merpins. En 1883, il avait été élu membre du tribunal de commerce de Cognac. Il faisait partie d'un grand nombre de sociétés ou œuvres de bienfaisance.

Edmond Dodart avait pour bisaieul Jean Dodart, docteur en médecine, originaire de Barbezieux, qui vint s'établir à Cognac en y épousant, en l'église Saint-Léger, le 22 mai 1747, Marie Perrin, fille de Benoît Perrin, seigneur de Tournebourg, en la paroisse de Merpins, et de Marie Bertrand (de Puyraimond) ; elle lui apporta ce domaine de Tournebourg, qui, après elle, appartint successivement : à Pierre, en famille Timoléon, Dodart, marié à Catherine Béchet, aieul du défunt ; à Jean-Alphonse Dodart, son père, marié à Léocadie Delafargue ; et au défunt qui s'était plu à embellir cette terre de famille. Marié à sa cousine-germaine, Mlle Marie Goguet, Edmond Dodart laisse deux fils et trois filles : 1° Marie-Alphonse-*Louis* Dodart, marié en janvier 1887 à Mlle Marie-Anne-Louise-*Gertrude* Pinet ; 2° René Dodart, marié à sa cousine-germaine, Mlle Curnillon, dont postérité ; il avait acheté la propriété du Rail, qui avait appartenu à Euphémie de Saint-Légier, commune de Saint-Germain du Seudre, près de Gemozac ; 3° Marie-Thérèse-*Madeleine* Dodart, mariée à Charles-Josias-*Pierre*, comte de Bremond d'Ars ; 4° Marie Dodart, épouse de M. Frouin ; 5° *Amélie* Dodart, femme de Joseph de Fleury, propriétaire à La Rochefoucauld, fils d'Eugène de Fleury et de demoiselle Martin de Bonsonge.

Une tradition rattachait le médecin de Barbezieux au célèbre

---

(1) C'est là que nous avons vu pour la première fois les armes attribuées à Pontaillac : *Coupé de gueules au château d'argent, et d'azur à la nef de sable sur une mer d'argent, au chef d'or chargé de trois pins de sinople terrassés de sable*, l'écu surmonté d'une banderole portant : NOVIORREGI DECUS, et d'une couronne murale à cinq créneaux. En légende : PONTAILLAC. Des murs crénelés à Pontaillac!!!

Digitized by Google

docteur Dodart, originaire du Berry, médecin du roi Louis XV et anobli par lui.

—

IV. — Le 10 octobre, est décédé, en son château du Roullet, à Salles-sur-Mer, dans sa 91e année, après quelques jours de maladie, Louis-André-Marie-*Edmond* Green, comte de Saint-Marsault de Châtelaillon, ancien officier de cavalerie, ancien président de la société d'agriculture de La Rochelle.

Né en 1810, à Salles en Poitou, de Louis-Alexandre-Benjamin Green de Saint-Marsault, marquis et baron de Châtelaillon (1769-1837), maréchal de camp, sous-lieutenant des gardes du corps du roi, aide de camp du prince de Condé pendant l'émigration, chevalier de Saint-Louis, officier de la légion d'honneur, député de la Charente-Inférieure de 1824 à 1827 (élu le 6 mars 1824 par 187 voix sur 256 votants et 344 inscrits), retraité comme maréchal de camp le 2 juin 1832, et d'Antoinette-Catherine-Emmanuele de Crussol d'Uzès de Montausier, de la branche cadette des ducs d'Uzès, il était petit-fils d'Henri-Charles-Benjamin Green de Saint-Marsault, grand sénéchal d'Aunis, qui présida l'assemblée de la noblesse d'Aunis convoquée pour les états généraux de 1789 (1) (il avait succédé en cette charge à son beau-père). On sait que le conseil municipal de La Rochelle a donné à une rue le nom du vaillant officier de marine, second de la *Belle-Poule*, tué glorieusement à son bord en 1782, ajoutant une nouvelle gloire à celles de la famille de Saint-Marsault.

D'une maison qui a fourni nombre d'officiers à nos armées de terre et de mer, il se destina à l'armée. Sorti de Saint-Cyr en même temps que les Canrobert, les Mac-Mahon et tant d'illustres soldats, Edmond de Saint-Marsault devint bientôt un des plus brillants officiers de cavalerie de son temps. Le 14 juin 1836, Mgr de Montblanc, archevêque de Tours, bénissait l'union qu'il contractait avec Charlotte-Léonie Lamirault de Noircourt. L'année suivante (octobre 1837), le comte Louis, son père, mourait à Salles-sur-Mer. Des obligations de famille l'obligèrent vers cette époque à laisser l'armée où il aurait pu parvenir aux grades les plus élevés. Il se consacra dès lors à l'agriculture qu'il aimait passionnément. Il publia même plusieurs traités imprimés à La Rochelle : chez Caillaux, *Traité pratique des baux à ferme* (1847); chez Auguste Siret, *Conférences agricoles* (1862), inspirés par le plus pur patriotisme et où les connaissances les plus variées sont mises à la portée de tous. Nommé par le duc Decaze correspondant du ministère pour ce qui regarde l'agriculture, il réunit le premier comice connu pour l'arrondissement de La Rochelle à Aytré. C'était une innovation et l'on sait si cet exemple a été suivi. Il n'est guère aujourd'hui de canton qui

(1) Voir, pour les Green de Saint-Marsault, *Archives de la Saintonge*, *passim*; les *Archives de la noblesse de France*, par Laisné (*Généalogie*, t. II), et La Morinerie, *La noblesse de Saintonge*, 70, 253.

Digitized by Google

n'ait son comice agricole et l'on sait les services qu'ils rendent.

Le comte Edmond de Saint-Marsault était une physionomie profondément sympathique, vivante et originale. Par sa haute stature, sa figure grave, ses allures simples et grandes tout à la fois, c'était bien le grand seigneur du temps passé dans la meilleure acception du mot. Devant son tombeau toute la presse s'est inclinée avec respect. Il suffit de citer la *Charente-Inférieure*, le *Courrier de La Rochelle*, l'*Echo rochelais*, qui donne une longue notice dans son numéro du 13 octobre, le *Figaro*, la *Gazette de France*, etc.

Pour connaître le défunt, il ne fallait pas s'arrêter à l'écorce parfois rugueuse : on devait aller plus profondément dans ce cœur doué d'une affection et d'une sensibilité peu communes. Quel sourire éclairait son visage quand ses enfants revenaient après quelques semaines d'absence ! Celle qui fut pendant soixante-deux ans la douce compagne de sa vie le quitta à 82 ans, le 25 octobre 1898 (voir *Revue*, 1899, t. XIX, p. 9). Il ne fit plus que végéter, inconsolable de cette perte. Ses amis étaient toujours les bienvenus dans sa maison hospitalière. Le rayonnement qui illuminait son front, la chaude étreinte de sa main loyale valaient mieux que tous les longs discours. Sa bonté pour ceux qui dépendaient de lui était affectueuse. Un affreux gredin l'avait indignement trompé. Il lui montra la preuve indéniable de sa fourberie, et, au lieu de le faire arrêter, pensant qu'il allait mettre une famille dans le dénûment le plus absolu, il pardonna.

C'était un chrétien pratiquant. Sous l'empire de l'esprit voltairien, conséquence du protestantisme et du dix-huitième siècle dans les hautes classes de la société, la révolution avec ses leçons terribles n'avait pas suffi pour éclairer sur les véritables causes de désorganisation sociale dont nous souffrons encore aujourd'hui. Retiré dans cette grave solitude du Roullet, Edmond de Saint-Marsault apprit bien vite près de sa sainte compagne quelle était la voie à suivre pour remonter le courant qui entraîne les individus et la société ; aussi, « doué d'une grande pénétration d'intelligence et d'une volonté énergique », il sut se plier aux pratiques religieuses « simplement et sans ostentation », prouvant par là que « le bon sens et la raison n'excluent pas la religion », comme l'a dit en chaire le curé de Salles.

Le comte de Saint-Marsault a dignement rempli une longue et belle carrière ; il laisse l'exemple d'un bon citoyen, d'un beau caractère, d'un homme de bien, d'un agronome très distingué. Aussi était-il entouré de l'estime universelle.

L'affluence était énorme à ses obsèques, le 13 octobre. M. l'abbé Fabien, représentant l'évêque de La Rochelle, présidait la cérémonie, entouré d'un nombreux clergé. Le deuil était conduit par les deux fils et le petit-fils du défunt. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Henri de Montbron, Achille de Bonaventure, Alexandre de Chièvres et Victor Marillaud, adjoint de Salles et membre de la fabrique.

Digitized by Google

Suivant la volonté formelle de M. de Saint-Marsault, il n'y eut ni fleurs, ni couronne sur le cercueil. Un mot d'adieu seulement fut dit à l'église par le curé de la paroisse à celui qui fut pendant plus de cinquante ans membre et président de la fabrique. Au cimetière notre confrère M. de Larocque-Latour, conseiller d'arrondissement, maire de Salles, remercia en termes émus celui qui fut le bienfaiteur de la commune pendant plus d'un demi-siècle.

Le défunt laisse deux enfants :

1° Georges, né en 1838, époux (1868) de demoiselle Marie de Laubier, dont un fils, Charles, né en 1872, marié le 23 août 1899 à Mlle Paule Chérade de Montbron, dont Marie-Andrée, née en juin 1900 (voir *Revue*, XIX, p. 297) ;

2° Maurice, né en 1848, marié en 1879 à Jeanne Moreno de Mora, décédée sans enfants en 1880. N.

—

Le 6 septembre, est décédé à Bordeaux, âgé de 55 ans, Adrien-*Emmeran*-Louis Richard, juge au tribunal civil de cette ville. Né à Saint-Maixent le 6 janvier 1845, il avait été juge suppléant à Melle le 14 juin 1872, chargé de l'instruction à Saint-Jean d'Angély le 14 mai 1873, juge à Bressuire le 4 novembre 1874, à Parthenay le 22 juin 1875, à La Rochelle le 17 novembre 1887, et le 15 juin 1896 à Bordeaux. Il avait épousé Mlle Chotard, sœur de M. Charles Chotard, banquier, conseiller général du canton de Jonzac ; il était frère de M. Alfred Richard, archiviste du département de la Vienne.

—

Le 18 septembre, est décédé à Saint-Martin de Ré, à l'âge de 85 ans, Théodore-Barthélemy-*Eugène* Kemmerer, qui était bien le doyen du corps médical de la Charente-Inférieure. Il était d'origine allemande, aussi, quand il se présenta aux électeurs rhétais, on le combattit en l'appelant prussien, lui si français de cœur, d'âme et de style. Dans le suffrage universel toutes les armes sont bonnes, surtout les plus déloyales.

Il a raconté lui-même, page 446 de son *Histoire de l'île de Ré*, que sa famille, originaire de Franconie — il en a gravé les armes, — était du Xe siècle au XVIIIe demeurée dans le cercle du Rhin. Georges-Théodore Kemmerer avait été anobli au Xe siècle par Conrad Ier de Franconie. Jean-Théodore-Georges de Kemmerer est maître d'école près Mayence au XVIIIe siècle (1). Il eut pour enfants : Wolfang, supérieur d'une communauté à

(1) Voici la pièce sur laquelle Kemmerer s'appuyait pour dresser sa généalogie ; elle est en allemand. M. Léon Labbé, notaire à Saint-Martin, me l'envoie traduite :

« Pour mes chers enfants : Wolfang Kemmerer, Jehan-Georges-Théodore Kemmerer, Clara et Théréza Kemmerer.

» C'est en Franconie, sur le Mein, que Théodore Kemmerer, chef de notre famille, est né dans le XIe siècle, sous Conrad Ier. Il était homme de guerre et l'un de ses descendants, en 1210, Wolfang de Kemmerer, obtint, par les grands services qu'il rendit, la noblesse de chevalier pour lui et ses descendants. Il

Digitized by Google

Francfort ; Clara-Anna, qui mourut abbesse d'un couvent de cette ville ; et Jean-Théodore-Georges, qui, sorti de l'école de Strasbourg en 1784, fit une campagne de deux ans à Terre-Neuve. Chirurgien major dans un régiment colonial, il revint avec lui à Saint-Martin de Ré et y fut attaché à l'hôpital. Il laissa deux fils : Marcelin et Théodore. Trois de ses petits-enfants vivaient encore en 1888 : le défunt, Adolphe, ancien notaire, et Olympe.

A l'aide de notes que nous ont bien voulu communiquer M. Julien-Elie Moreau, ancien greffier de paix à Saint-Martin de Ré, et notre confrère M. Théodore Phelippot, complétons cet essai de généalogie.

Jean-Georges Kemmerer, le maître d'école, eut d'Ursule Paucrin : Jean-Georges-Elie Kemmerer, maître en chirurgie, né à Weilbach, diocèse de Mayence ; il épousa en l'église de Saint-Martin de Ré, le 5 octobre 1784, Louise Cuq, sans profession, née à Saint-Martin, le 11 janvier 1754, de Pierre Cuq, marchand, et de Marie-Anne-Véronique Laidet, et mourut le 25 juin 1834 ; elle décéda le 19 août 1833, âgée de 78 ans (1). Ils eurent : 1° Jacques-Philippe, né le 2 mai 1786 ; 2° Joseph-Théodore qui, de Marie-Céleste-Marguerite Gérain eut trois enfants : A. Joséphine, née à Saint-Martin le 4 février 1814, y décédée célibataire le 4 mars 1888 ; B. Eugène, qui fait le sujet de cet article ; et C. Céleste-Louise-Olympe, née le 13 octobre 1818 à Saint-Martin, où elle décéda aussi célibataire le 12 octobre 1893 ; 3° François-Marcelin Kemmerer, né à Saint-Martin, le 3 mai 1789, marchand épicier à Saint-Martin, qui y décéda le 3 octobre 1867 ; il s'unit à Saint-Martin le 30 décembre 1812, à Claire-Jeanne Brullon, lingère, née à Nantes (10 février 1791) et morte le 20 novembre 1847 à Saint-Martin. D'eux vinrent six enfants : *a.* le 31 octobre 1813, Elisabeth ; *b.* le 10 octobre 1816, Jules-Marcelin ; *c.* le 17 décembre 1817, Adolphe-Théodore ; *d.* le 13 octobre 1819, Clarice ; *e.* le 4 mars 1821, Mathilde-Clarice, et *f.* le 23 avril 1822, Marie-Caroline. Tous sont décédés ; deux

---

était un des plus nobles parmi les plus nobles de la Franconie, et Conrad III, en outre de la noblesse, lui donna de vastes possessions.

» Depuis le XIIIe siècle jusqu'au XVIIe siècle, la famille Wolfang s'est fixée dans le cercle du Rhin ; mais les grandes guerres et le démembrement de ce malheureux pays la dépouillèrent de ses biens.

» Votre vieux père, Jehan-Georges Kemmerer, est le représentant de cette noble lignée. Dieu a permis qu'un modeste instituteur transmette à une nouvelle postérité le sang des Théodore et des Wolfang.

» Toi, mon cher fils aîné, et toi, ma chère Clara, au milieu de votre cloître, au pied des autels, vous vous êtes dit : Le seigneur abaisse ce qu'il avait élevé. Jehan-Théodore et ma bonne Théréza, vous qui devez vivre au milieu du monde, n'oubliez pas que Dieu, en retirant aux hommes les vains titres et des biens périssables, veut les détacher de ces grandeurs.

» Weilbac, 1er juillet 1770. » JOHANES-GEORGIUS KEMMERER,
Lundi magister.

» Le cachet qui suit mon nom porte les armes de notre famille : *d'azur à six fleurs de lys d'or 3, 2 et 1, au chef denché d'or.* »

(1) Un Kemmerer, écrit aussi *Quemmerer*, commandait à Saint-Martin, en 1792, le 77e régiment d'infanterie, ci-devant La Marck.

Digitized by Google

seulement se sont mariés et ont eu des enfants, dont l'un, M. Gérain, ancien percepteur à Saintes, a un fils aussi percepteur.

Le père d'Eugène, Joseph-Théodore Kemmerer, officier de santé, décédé à Saint-Martin de Ré, le 30 mars 1848, avait épousé, à Ars en Ré, Marie-Marguerite Gérain, d'une vieille famille originaire d'Ars; elle est morte à Saint-Martin le 28 août 1852, âgée de 60 ans. Lui naquit à Saint-Martin le 31 août 1815. C'est l'adjoint qui a rédigé l'acte, Charles-Hilaire Dumont, depuis conseiller de préfecture, juge de paix, ✻, père du général Dumont. Il épousa à Salers (Cantal) en février 1870 — le contrat est du 20 — Henriette-Marie-*Elisabeth* Raffin de La Raffinie, qui mourut à 34 ans, le 2 janvier 1874, fille de Pierre-Gabriel-Jean-Elie, comte de Raffin de La Raffinie, propriétaire à Salers, et d'Anne-Marie-Coralie de Revanger.

Sa famille, originaire du Rouergue, qui tirait son nom d'une terre, La Raffinie, à deux lieues de Cassagnes-Bégonhès, arrondissement de Rodez, s'était établie à Salers, arrondissement de Mauriac, par le mariage de Guyon de La Raffinie avec Hélène du Fayet de La Tour, dame du Fau et de La Jordanie, arrière-petit-fils de Pierre de La Raffinie en 1504. (Armes : *d'argent à 2 raves de sinople en pal*, armes parlantes que Kemmerer a blasonnées ainsi, p. 447, *d'or à 3 fasces de gueules*). Le comte de Raffin de La Raffinie, chevalier de Saint-Louis, était maire de Salers avant la révolution de 1830 ; son fils eut une nombreuse famille dont était, je crois, Mme Kemmerer. (Voir *Nobiliaire d'Auvergne*, par G. Bouillet, v, 224, et *Documents sur les familles du Rouergue*, par Barraud, II, 609.)

Dans le cimetière de Saint-Martin est un monument dont la première face porte :

CI-GIT
ÉLISABETH KEMMERER,
COMTESSE DE RAFFIN DE LA RAFFINIE,
DÉCÉDÉE LE 2 JANVIER 1874,
A L'AGE DE 35 ANS.

Sur la deuxième face, ce quatrain :

PASSANT, DES KEMMERER VOICI LE DERNIER PAS.
L'ÉTERNITÉ SE LÈVE :
CAR LA MORT N'EST QU'UN RÊVE.
COMME CES TRÉPASSÉS, PASSANT, TU PASSERAS.

Il y a une « dédicace à la mémoire d'Elisabeth Kemmerer, comtesse Raffin de La Raffinie. Chère femme, Dieu m'a frappé durement ; mais il m'a laissé ton souvenir qui m'inspire. Saint-Martin, le 1er janvier 1879. Dr Kemmerer. » Cela est imprimé en tête des *Fables de l'Océan*. Elle n'eut pas d'enfants.

Après ses études commencées au collège de Saintes, il aimait à le rappeler, terminées à Paris, il fut reçu docteur le 11 janvier 1839 et se fixa dans l'île natale. Il y exerça la médecine pendant soixante ans avec un dévouement inaltérable. Quatre jours avant sa mort, il donnait encore des soins à ses malades

Digitized by Google

de l'hospice, où pendant près de cent vingt ans les Kemmerer ont exercé. On le voyait toujours trottant sur tous les chemins et sentiers de l'île dans un équipage antédiluvien ; aussi connaissait-il tous les points de l'île, ses villages, ses hameaux, même les maisons ; il était très populaire, non moins pour son accoutrement que par son zèle et sa charité. C'était une figure fort originale, un médecin de la vieille école, qui savait beaucoup et aimait son art. Il aimait aussi son île d'un amour profond et intelligent ; il lui consacra sa vie, soit en soignant les malades, soit en écrivant. Ses brochures, ses plaquettes, et elles sont nombreuses, sont toutes sur l'île de Ré. L'ostréiculture lui doit beaucoup ; il inventa des moyens de recueillir la graine d'huîtres, procédé pour lequel d'autres prirent des brevets d'invention ; lui avait livré son secret gratuitement au public qui en profita de Saint-Martin à Arcachon.

Le médecin se délassait de ses fatigues et de ses courses dans l'étude des questions agricoles, dans la poésie, dans l'histoire. Il rimait fort agréablement, même il donnait à ses vers un but immédiatement utile ; par exemple ses *Fables de l'Océan* étaient destinées à faire connaître aux enfants des écoles et aussi à leurs pédagogues les poissons des mers dans leur infinie variété et leurs propriétés multiples. Pendant longtemps il donna au journal *La Charente-Inférieure* des lettres écrites de Saint-Martin, où il traite successivement et au hasard du moment tous les sujets intéressant son île chérie, l'agriculture, les mœurs, les usages, institutions, croyances, langage, tout et quelque chose encore. Il a réuni ces articles, pleins de verve, d'originalité, de bon sens, et d'erreurs, hélas ! pour, avec quelques additions, en former deux volumes in-8° qu'il appela pompeusement *Histoire de l'île de Ré*.

Elle parut en 1868 en deux volumes in-8°, à l'imprimerie Mareschal, à La Rochelle. C'est l'histoire écrite par un homme d'imagination ou plutôt un recueil d'impressions à propos de l'île de Ré. Il y a de tout dans cette histoire, surtout des dissertations sur ceci et cela ; l'ordre est absolument arbitraire. D'un chapitre sur l'oïdium, les vins, les engrais, les excréments, la flore, les femmes agricoles, il passe à l'ornithologie et au langage ; période religieuse, période révolutionnaire, période commerciale, époque seigneuriale, guerre religieuse, généalogies rhétaises, l'histoire dans les actes notariés sont des divisions de l'ouvrage. On voit le décousu. Kemmerer en commençant n'avait pas eu l'intention de faire de l'histoire ; quand il eut traité l'agriculture, la faune et la géologie, il s'aperçut qu'il y avait encore des lettres à écrire, et il parla du passé et du présent.

A ces deux volumes d'histoire, qui cependant sont attrayants à cause peut-être de leur dévergondage souvent spirituel, ce qui manque le plus, ce sont les faits certains, les événements arrivés, les textes authentiques. Le bon docteur ne savait pas lire les documents, brouillait tout, confondait tout, arrangeait tout, expliquait tout au gré de sa fantaisie. Il faisait du vieux mot

Digitized by Google

fachu, qui veut dire *feu*, un personnage, et de la mention d'un *vidimus* un nom de lieu : « N..., notaire à Vidimé », n'osant pas toutefois après le nom de cette localité *Vidimé* ajouter le canton. Il inventait en l'honneur de sa chère île un régiment de milices rhétaises auquel il attribuait d'innombrables exploits, les *Campani*, dont il célèbre les hauts faits d'armes, et dont il a voulu perpétuer la mémoire. Il y a à Saint-Martin la rue des Campani, la porte des Campani ; le président Grévy, en signant le décret qui glorifiait ces Campani, s'est-il jamais douté que, sous ce nom latin, il s'agissait du régiment de Champagne commandé par Toiras en 1628 ?

Le cardinal de Richelieu, c'est « le duc de Richelieu » ; l'évêque Villecourt, c'est Clément de Villecourt ; Menou de Charnisay, c'est Menon de Charnissan ; Pons, célerier, devient Pons *Célarius ;* Eustachie, comtesse de Châtellerault, *castrum Heraldi*, est dite « comtesse de Castre-Arrane » ou bien « comtesse du château d'Héraude » ; « Lesvégie de Saintes », c'est l'évêché de Saintes ; le *feodum militum* ou fief des Chevaliers, devient fief des militaires ; il invente un évêque de Saintes, « Monseigneur Juliot », et un de La Rochelle, « messire de La Vallée », qui devait être Henri de Laval. Il fait mourir en « l'église des Carmélites » le martyr des Carmes en 1792, Pierre-Louis de La Rochefoucauld. Il écrit cette phrase bizarre : « Napoléon créa l'évêché de la Charente-Inférieure sur le siège épiscopal de La Rochelle. » Il place hardiment dans le Bordelais le célèbre clos Vougeot de la Côte d'Or.

Pour les étymologies il n'est pas embarrassé : *Ars* vient du latin *arx*, citadelle, quoi qu'il n'y ait jamais eu là de forteresse, mais un bourg, un village, un hameau qui a été *ars*, c'est-à-dire brûlé. L'église des Portes en Ré est dédiée à saint Eutrope, « parce que saint Eutrope persécuté se cachait près des *portes* de Saintes ».

La seconde édition *Histoire de l'île de Ré, l'Insula Rhea*, « corrigée, augmentée et illustrée de 156 photogravures », parut in-4° en 1888 à La Rochelle, à l'imprimerie veuve Mareschal et Martin, 540 pages. Il croyait vraiment avoir corrigé. Il s'illusionnait lui-même. Il a raconté avec la plus entière bonne foi que son histoire de l'île de Ré, « présentée en 1870 au concours académique des huit départements qui forment le ressort de Poitiers, a sur une soixantaine d'ouvrages conquis la quatrième place. Le rapporteur déclare qu'avec plus d'ordre et de concision cet ouvrage aurait obtenu le grand prix ». Or, ce grand prix ne fut jamais décerné, parce que le ministre supprima le concours et que les événements portèrent l'attention sur d'autres sujets plus graves. Même, je crois me le rappeler, l'ouvrage fut écarté du concours comme ne rentrant pas dans le programme, ayant été publié pour une grande partie avant la date fixée. J'avais été chargé du rapport sur l'œuvre de Kemmerer.

Kemmerer a écrit en outre : *L'aérophylaxie ou l'art de conserver les animaux sans mutilation* (1845) ; *Des ruches tuilées et de la culture des huîtres* (1861). Saint-Martin, Lorgeroux,

Digitized by Google

in-18, 24 pages ; *De la graine d'huîtres et des collecteurs ciment. Science. Statistique* (1863) : *Réhabilitation sociale du riverain des mers par les industries des rivages* (1863) ; *L'ostréiculture. Présent ; passé ; avenir.* La Rochelle, Mareschal (1874), in-8°, 15 pages ; *Ostréiculture*, appendice. La Rochelle, veuve Mareschal, 1876, in-12, 12 pages ; *Noms historiques des rues de Saint-Martin.* La Rochelle, typ. Mareschal, 1874, in-8°, 15 pages ; *Les monuments celtiques dans l'île de Ré* (1878) ; *Les causes scientifiques de la viridité des huîtres de Marennes* (1878) ; *Guide des visiteurs à l'île de Ré* (1878). Outre ces brochures qui n'ont pas été sans utilité pratique et commerciale, Kemmerer a composé un volume de poésies : *Les fables de l'Océan*, « avec 50 gravures de Louis Bescherer, de Paris ». Paris, Rouquette ; Bordeaux, Feret ; l'auteur, à Saint-Martin de Ré ; 1879, in-8°, 297 pages. A la fin est un petit lexique pour l'explication des termes techniques ; l'auteur pense que l'instituteur, à l'aide d'un manuel d'histoire naturelle des mers, lira à ses élèves l'histoire des poissons, crustacés, etc., cités dans chaque fable, d'où profit pour le maître et l'écolier.

Conseiller municipal de Saint-Martin, Kemmerer fut adjoint au maire, Arthur Rivaille, alors député, puis devint maire. Deux fois il se présenta aux électeurs pour le conseil général. Malgré ses services et sa notoriété, il fut deux fois repoussé, grâce aux intrigues odieuses de quelques gens auxquels il avait prodigué ses soins et son argent. Il fut président du comice agricole de l'île de Ré à sa fondation, président de la société des sauveteurs bretons. Sur son *Histoire de l'île de Ré*, 2e édition, il ajoute à son nom : « Membre des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, de la commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure. » Il a donné quelques pièces aux volumes de ces deux sociétés.

Ce grand travailleur, cet homme de bien, n'était ni décoré ni même palmé, malgré les deux visites dans l'île des présidents Sadi Carnot et Félix Faure. Et l'on décore, et l'on palme des vétérinaires, des gymnastes, des chanteuses (professeurs de chant ou de gymnastique).

Kemmerer était légendaire dans le département ; c'était une figure originale dans l'île, où les originaux ne manquent pas. Très érudit et fort brave homme, tout le monde le connaissait ; comme médecin, il a rendu des services considérables.

« Je connus le docteur Kemmerer il y a pas mal d'années déjà, disait un correspondant du *Conservateur* du 7 octobre. Il habitait une petite maison de Saint-Martin, qui avait l'air aussi calme que si elle eût été vide. Le docteur fut très aimable. Il m'offrit de visiter son musée. On y voyait un peu de tout. Ce qui était intéressant, c'était une série de poupées portant tous les costumes de l'île de Ré.

» Il faisait ses visites traîné par un cheval préhistorique. Sur son passage personne ne riait pourtant. Chacun le saluait ou lui disait bonjour. Il avait rendu tant de services à tout le monde !

Digitized by Google

Son équipage d'ailleurs paraissait si bien lui convenir et était devenu si célèbre là-bas qu'une innovation en ce genre eût été considéré comme un signe de révolution. »

Veuf, sans enfant, n'ayant que des parents éloignés, Kemmerer a fait sa ville natale sa légataire universelle. Par un testament du 14 avril 1874, reçu par Me Chaussegros, notaire, déposé dans l'étude de Me Léon Labbé, il donna, étant maire, sa fortune estimée 350.000 francs à sa ville natale, sauf quelques legs particuliers. La ville devra faire porter son nom à une rue et faire célébrer tous les ans à perpétuité un service à l'anniversaire de sa mort. Il donne à la bibliothèque de La Rochelle tous ses manuscrits et les documents qu'il avait rassemblés pendant toute sa vie.

Fait bizarre : c'est Saint-Martin qui a la fortune ; or, depuis quelques années, il avait eu l'intention de ne lui rien donner. On a trouvé sur une feuille timbrée : « Je révoque mon testament de 1874 » ; mais le papier écrit de sa main n'est ni signé, ni daté, par conséquent sans valeur. Le défunt poussait le désordre jusqu'au génie. Ses papiers, ses documents sont un innommable fouillis. Dans un tiroir on a découvert 100.000 francs en pièces de 20 francs. Je plains ceux qui auront à classer tout.

Ses *Fables de l'Océan* se terminent par ce quatrain :

Où Dieu mit mon berceau j'ai fait creuser ma tombe.
L'océan et l'enfant y viendront murmurer
Ces fables, quand la nuit comme un noir hiver tombe.
Où vivait le vivant le mort doit demeurer.

—

Le 6 octobre, est décédé au château de La Touche, commune de Lavergne, âgé de 74 ans, et a été enterré le 9 à Saint-Jean d'Angély, le lieutenant-colonel en retraite *Etienne*-Gabriel-Oscar Hulot, O. ✻, président de la société de secours aux blessés des armées de terre et de mer (croix-rouge française, section de Saint-Jean d'Angély), etc. Issu d'une ancienne famille des Ardennes qui a donné à la France trois généraux, il était né le 17 octobre 1828, troisième et dernier fils du lieutenant-général baron Hulot, G. O. ✻, décédé à Nancy le 23 septembre 1850, et de Gabrielle Guiot ; il était devenu saintongeais par son mariage (1860) à Saintes avec Laure Levallois, née à Saint-Jean d'Angély, le 6 juin 1839, de Roméo-Joseph Levallois, receveur particulier des finances à Saintes, et de Bénigne-Geneviève-Fanny Millochin de Belzérie. Elle était sœur de Bénigne Levallois, née aussi à Saint-Jean d'Angély, le 5 juillet 1834, qui avait épousé en 1858 Pierre-Gustave Hulot, né le 10 août 1818 à Doncherry (Ardennes).

Sorti sous-lieutenant de l'école de Saint-Cyr en 1848, il prit part à la guerre de Crimée, fut ensuite envoyé en Algérie, fit la campagne d'Italie comme capitaine, obtint la croix et fut nommé officier d'ordonnance de l'empereur ; chef de bataillon aux voltigeurs de la garde le 4 mars 1863, officier de la légion d'honneur en 1867, il était lieutenant-colonel du 100e de ligne

Digitized by Google

en 1870; blessé à Gravelotte, il fut fait prisonnier à l'ambulance et interné à Dantzig et à Coblentz. La guerre terminée, il renonça à sa carrière et se retira en Saintonge où, par son mariage avec Bénigne Levallois, s'était déjà fixé son frère aîné, le baron Hulot, ancien officier supérieur, et dès lors se consacra aux œuvres de charité et de patriotisme. Il fut nommé président de la croix-rouge en 1892; membre de la commission des écoles chrétiennes, directeur de la caisse d'épargne, membre de la société de secours mutuels.

Les obsèques ont eu lieu le 9, en l'église Saint-Jean. M. l'archiprêtre Bardon officiait. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Roy de Loulay, député, Amédée Sebilleau, vice-président de la croix-rouge, Etienne Clais, président de la caisse d'épargne, et Henri Devers, ami de la famille. Le deuil était conduit par MM. Etienne, Henry et Joseph Hulot, neveux du défunt. Au cimetière, MM. Roy de Loulay et Sebilleau ont prononcé des discours qu'a publiés l'*Union nationale* du 11 octobre. Voir aussi sur Pierre-Gustave Hulot, frère du défunt, décédé le 26 avril 1885, *Revue*, v, 257.

—

Le 21 octobre est décédé subitement à Rochefort, le colonel d'infanterie de marine en retraite Oscar-Marcellin Romouil, O. ✻, président du comité de la société de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer, secrétaire général adjoint de la société de géographie, époux d'Eugénie-Anna Bourguignon, âgé de 58 ans. A ses funérailles des discours ont été prononcés par M. l'archiprêtre Bouquin, par M. le commandant Sylvestre et par M. Paul Charron, ancien maire de Rochefort, président de la société de géographie. Voir les *Tablettes des deux Charentes* du 25 octobre.

II. — MARIAGES

Le 21 août, à Saintes, M. Auguste-Marie-Raphaël Nêple, capitaine d'infanterie de marine, major de la 3e brigade de marine, ✻, né le 30 mai 1860 à Lugny (Saône-et-Loire), de Barthélemy-Jean-Marie-Adrien Nêple, décédé à Lyon le 26 septembre 1898, et de Sophie-Céline Briandas, décédée à Lyon le 23 janvier 1896, a épousé Mlle Marie-Alida Bourbaud, née à Saintes le 14 août 1879, de François Bourbaud, décédé à Saintes le 18 novembre 1893, et d'Alida-Anne Geneviève

—

Le 5 septembre, a été bénit, à Rochefort, le mariage de M. Gaston Camus, de Cognac, avec Mlle Jeanne Pouvreau, fille de M. le capitaine de vaisseau en retraite Emile Pouvreau, nièce du docteur Pouvreau, qui fut maire de Thors. Les témoins pour le marié étaient MM. Edmond Camus, négociant à Cognac, son frère, et Bouthillier, maire de Saint-Martin de Ré, ancien conseiller général; pour la mariée, M. Victor Ballot, gouverneur des colonies, commandeur de la légion d'honneur, son

Digitized by Google

oncle, et M. le docteur Emmanuel Pouvreau, médecin à Bois-Colombes, son cousin.

—

Le 26 septembre, a eu lieu à la mairie d'Avy et a été bénit au château des Augers, par M. Robert, pasteur protestant de Pons, le mariage de Mlle Louise-Mathilde-*Gabrielle* Calvet, fille de notre confrère M. le sénateur Calvet, avec M. Alexandre-Henri-Maurice Mertz, sous-lieutenant au 15e régiment de dragons, fils de M. Mertz, banquier à La Rochelle.

—

Le 10 octobre, en la mairie de Saintes, a été dressé l'acte, et le 11, en l'église Saint-Sauvant, a eu lieu la bénédiction du mariage de Julie-Fransine-Anne-Bénigne-Henriette-Thérèse Moufflet, née le 28 janvier 1845, à Saint-Fort sur Gironde, de Jean-François-Hippolyte Moufflet, notaire, décédé à Saintes le 8 avril 1896, et de Françoise-Helza-Herminie Besou, décédée à Saintes le 31 décembre 1891, avec Léonard-François-Ferdinand Duretelle de Saint-Sauveur, âgé de 63 ans, veuf de Louise-Noémi Nadaud, décédée à Angoulême le 30 avril 1895, rédacteur de l'*Eclaireur du commerce* à Angoulême, né à Bussière-Badil (Dordogne), le 12 novembre 1836, de Pierre-Ferdinand Duretelle de Saint-Sauveur, décédé à Périgueux le 3 février 1891, et d'Anne-Idalie Mazouy, décédée à Périgueux le 12 novembre 1879.

Les Duretelle, famille de l'Angoumois, ont possédé Saint-Sauveur en la baronnie de Marthon. Jean Urtelle est dit, en 1789, sieur de Saint-Sauveur, ancienne paroisse annexée à Marthon (Charente). Noël Urtelle de Saint-Sauveur, y demeurant, figure au ban de 1680.

VARIÉTÉS

I

Le peintre Auguin. — La *Gazette des bains de mer* de Royan (7 octobre) dans un article de M. Henri Sorsène, *Notes d'art*, fait un vif éloge de M. Louis Auguin, de Rochefort (1), peintre bordelais depuis une trentaine d'années, resté saintongeais par les sujets de ses tableaux, la mer, les dunes, les plages. Dans notre dernier numéro, à propos de l'excursion à Saint-Savinien, le narrateur ne l'a pas oublié (2) ; il ne le pouvait en parlant

(1) « Auguin (Louis-Augustin), né à Rochefort en 1824 ; élève de Corot et de J. Coignet. — Médaille 1880, 2e classe 1884. Doux coloris, sites bien choisis. — Paysage. — Musée de Bordeaux, *Rayons d'automne*. Musée de La Rochelle, *La Charente au port Berteaux*. Musée de Rochefort, sept paysages. Musée de Pau, *Dans le vallon*. Musée de Rouen, *Les derniers beaux jours; La garenne de Bussac.* » (Th. Guédy, *Dictionnaire universel des peintres anciens, modernes et contemporains*).

(2) Mais il a oublié, p. 341, de citer ce fait au moins singulier qu'au musée de Liège est un tableau peint par Corot pendant qu'il était au Port-Bertaud avec la petite colonie d'artistes et représentant une vue de Saintes. Ce tableau a pris là le titre de « Paysage d'Artois. »

Digitized by Google

du Port-Bertaud, de Bussac, de Fontcouverte dont il a illustré les sites.

L'occasion nous est propice de publier une lettre de l'illustre Meissonier à Anatole Lemercier qui lui avait chaudement recommandé Auguin pour la croix de la légion d'honneur. Cette distinction bien méritée a été, en avril 1894, conférée à notre compatriote :

« Paris, 14 octobre 1889.

» Monsieur le député, revenant seulement aujourd'hui de la campagne, je trouve à l'instant la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire. J'estime infiniment le talent de M. Auguin ; ses grands ciels, pleins de soleil, répandant leur lumière sur ses beaux et larges horizons, m'ont toujours fait à voir un plaisir extrême et j'aurais bien voulu que le jury, en lui donnant une autre médaille, m'eût permis de le faire décorer. Je ne l'ai pu, hélas ! Le nombre de croix est si petit et le nombre de ceux qui les méritent si grand que tous ne peuvent l'avoir. Pourquoi aussi la Chambre n'en a-t-elle pas voté beaucoup plus ? Pourquoi surtout les a-t-elle votées avant l'exposition, quand on ne savait pas encore quel serait son succès ? Si elle l'avait pu prévoir aussi grand, si elle avait pu connaître quels mérites réels attendant depuis si longtemps on aurait à récompenser, certes elle en aurait voté beaucoup plus, comme elle le fera certainement quand le président du conseil le lui demandera. Accordez-lui largement ce supplément et nous pourrons espérer que l'artiste que vous aimez et que j'aime aussi sera parmi les élus.

» Veuillez agréer, monsieur le député, l'expression de mes sentiments de parfaite considération.

» MEISSONIER. »

II

LE CHEVALIER DE NANTEUIL (1768).

Tragique histoire. Ceci se passe à Paris, à la barrière de La Courtille, en haut du faubourg du Temple. Deux jeunes gens se sont battus, à la clarté du reverbère, peut-être bien à celle de la lune ; l'un d'eux est tombé, mortellement frappé d'un coup d'épée. Duel sans témoins ; dispute à la sortie d'un des nombreux cabarets de l'endroit. Le quartier était du reste mal famé et pouvait laisser croire à un assassinat commis par quelques mauvais drôles et détrousseurs de bourse. Le cadavre gît sur la route ; le guet passe par là et le ramasse. On fouille ses vêtements ; lettre, carte ou papier révèle le nom du malheureux jeune homme : le chevalier de Nanteuil. On le transporte rue Saint-Denis, à l'hôpital des religieuses hospitalières. Par les soins de ces dames on l'enterre au cimetière des Saints-Innocents.

Je possède deux certificats originaux de la mère supérieure constatant l'inhumation. Ils offrent une légère variante dans le

Digitized by Google

libellé et dans la date. Je me contente de produire l'un d'eux, le plus explicite. Il est sur petit papier (P. PAP. I. SOL) au timbre de la généralité de Paris (GEN. DE PARIS).

« Nous soussignée Mère Supérieure des Religieuses hospitalières de Sainte-Catherine, rüe Saint-Denis à Paris, certifions à tous qu'il appartiendra que nous avons ensevelis et fait inhumer en la manière accoutumée au cimetière des Saints-Innocens le cadavre (1) du chevalier de Nanteüil trouvé tué d'un coup d'épée, entre les deux barrières de la Courtille (2). Et ce suivant l'ordonnance de Mr le Lieutenant criminel rendue sur les conclusions de Mr le Procureur du Roy en datte du seize novembre mil sept cens soizante et trois, signée : Gaudin. En foy de quoy nous avons donné le présent certificat signé de notre main pour valoir et servir ce que de raison. Fait en notre hôpital, ce quatorze (3) décembre mil sept cens soizante et trois.

» Sr M. M. CHAUVIN SUPRE. »

Ce cadavre était celui d'un gentilhomme d'Angoumois : Gabriel-Isaac de Saulière, chevalier de Nanteuil, fils de Gabriel-Isaac de Saulière et de Jeanne de Morel. Il était marié depuis le 27 août 1760. Sa femme, Marie-Thérèse Thomas de Bardines, était la fille aînée de Louis Thomas de Bardines et de Marie-Françoise Préveraud des Deffands. Elle mourut jeune cinq ou six ans après son mari (4).

Je fais appel aux lumières de quelque aimable érudit de notre voisinage pour m'éclairer sur le mystérieux assassinat du chevalier de Nanteuil.

LA MORINERIE.

—

III

CE QUE COUTAIENT UN MALADE A BROUAGE EN 1707 (5) ET UN CHEVAL DE LOUAGE A SAINTES EN 1618 (6).

Par devant le notaire royal au port de Rochefort soussigné, fut personnellement estably Mre Michel Begon, chevallier, seigneur de Murbelain, La Picardière et autres lieux, conseiller du roy en tous ses conseils, intendant de justice, police, finance, marine et de la généralité de La Rochelle, stipulant pour et au nom de Sa Majesté d'une part, et le sieur Juillien Mazères, me chirurgien, demeurant en la ville de Brouage, de présent en

(1) Variante de l'autre certificat : « Un cadavre masculin nommé le chevalier de Nanteuil. »

(2) De l'ordonnance de Mr le lieutenant criminel signé Gaudin, avec paraphe du *quinze* novembre mil sept cent soixante trois.

(3) Variante : Ce dix décembre, etc.

(4) Une sœur de Mme de Nanteuil, Marie-Jeanne, morte au berceau en 1748, fut inhumée à Saint-Martial d'Angoulême, d'après Nadaud, IVe vol., page 187.

(5) Original en papier appartenant à l'étude de Me Thoyon, notaire à Rochefort. Communication de M. le docteur Ardouin.

(6) Extrait des minutes de Bertauld, notaire royal à Saintes, transcrit par Théophile de Bremond d'Ars.

Digitized by Google

ce port, d'autre part, entre lesquels a esté fait le traitté qui suit: c'est à scavoir que ledit sieur Mazères s'est obligé et s'oblige de faire les fonctions d'hospitallier et directeur de l'hôpital royal de Broüage pendant le temps et espace de trois années consécutives, qui ont commencé le premier avril dernier et finiront à pareil jour icelles expirées, pendant lesquelles icelluy sieur Mazères s'oblige et sera tenu de gouverner, nourir et substanter les soldats malades de la garnison dudit Brouage, les blanchir et tenir propres et nets, de leur fournir tous les médicaments tant internes qu'externes qui seroient convenables à leurs maladies, bien entendu que pour ladite nourriture de chacun des soldats malades le sieur Mazères sera tenu de fournir par jour une livre et demye de pain froment, une livre de viande, les deux tiers de bœuf et l'autre tiers de veau ou mouton, chacune livre composée de seize onces et une chopine de vin trampé par chacun soldat malade, et pour les convalescents, moyennant quoy ledit sieur seigneur Begon promet de faire payer audit sieur Mazères par monsieur le trésorier général de l'extraordinaire des guerres ou par son commis en ce département, sur les lieux, sept sols par jour par chacun desdits soldats malades, scavoir six sols pour la substance et un sol pour les remèdes tant internes qu'externes; sera, en outre, payé audit sieur Mazères par ledit sieur trésorier, pour le bois qu'il sera tenu de fournir audit hôpital, seize livres treize sols quatre deniers par mois, douze livres dix sols aussy par mois pour la chandelle, huille et ballais et douze livres aussy par mois pour le blanchissage et vingt sols pareillement par mois pour les pots de terre; sera en outre passé audit sieur Mazères un cuisinier pour ledit hôpital, pour lequel il luy sera payé huit sols par jour, comme aussi un garçon apoticaire à raison de dix sols aussy par jour, et pour le nombre de vingt malades il luy sera passé un infirmier qui luy sera payé aussy à raison de dix sols par jour, et lorsqu'il y a quarante malades, il luy en sera passé deux, pour soixante, trois et ainsy du reste à proportion, lui seront passez à la même raison sur les recrues effectuées qui seront faites par le sieur commissaire des guerres. (*Formule*). Fait et passé audit Rochefort, en la maison du roy, demeure dudit seigneur Begon, après midy, le vingt-huit juin mil sept cent sept. Présents : Jacques Mellé et François Bersac, praticien, y demeurant, témoins. Begon. Mazères. Mellé. Bersac. Ferrand, *notaire royal.*

Controllé à Rochefort, le douzième juillet 1707; reçu quatre livres huit sols compris le dixièmes. Bréard.

*
* *

1618, *13 décembre.* — Demande en dommages et intérêts faite par Pierre de La Villayne contre Denis Huon, maître de relais à Saintes, pour lui avoir fourni un mauvais cheval.

Pardevant le notaire royal soubzigné et présentz les tesmoings bas nommés, a esté présent en sa personne maistre Pierre Davillayne, lequel, parlant à Denis Huon, maistre du relais du

Digitized by Google

présent lieu, luy a décléré que, voullant aller en la ville de Brouage pour certaynes affaires nécessaires et requiérant dilligence, il auroit envoyé le garson du logis où pend por enseigne le Chesne vert, où ledit Delavillayne estoit logé, pardevers ledit Huon, aux fins d'avoir ung cheval pour faire son voyage ; mais ledit Huon, au lieu de luy envoyer ung bon cheval capable de le porter, lui en auroit envoyé ung très meschant sur lequel ledit Delavillayne auroit néanmoins esté contraint de monter pour estre pressé de son voyage ; mais ledit cheval ne l'auroit porté plus outre qu'à ung quart de lieue de la présente ville, au lieu appellé La Combe d'Érable, où ledit cheval seroit tombé mort soubz ledit Delavillayne, ce qui auroit occasionné ledit Delavillayne de s'en retourner en la présente ville pour avoir ung autre cheval ; c'est pourquoi il somme ledit Huon de luy faire délivrer tout présentement ung autre cheval qui soit bon et cappable de le porter aux fins de faire ledit voyage et, à faulte de ce faire, de luy rendre ung quart d'escu que ledit Delavillayne avoit payé por la journée dudit cheval, et proteste de tous les despens, dommaiges et intérestz, et du retardement de ses affaires, déclérant outre ledit Delavillayne, qu'ayant trouvé une charrette chargée de bois qu'on menoit en la présente ville, il auroit faict mettre sur icelle l'arnois dudit cheval et icelluy faict porter audit logis du Chesne vert, somme ledit Huon de l'envoyer quérir sy bon luy semble. Ledit Huon a dict qu'il est prest de bailler un autre cheval audit Delavillayne sans préjudice à luy de ce que l'autre est mort, dont et de tout ce que dessus, ay octroyé acte audit Delavillayne pour servir ce que de raison.

Faict au logis dudit Huon, en présence de maistre Jacques Yzambert, notaire royal, demeurant à Saint-Aignan, et de Pierre Chevreau, maistre boucher du bourg Saint-Pallais, audit Xaintes, le tréziesme jour de décembre mil six cents dix huict, heure de dix ou environ. Ledit Chevrau a décléré ne savoir signer.

Delavillayne. D. Huon. Yzambert. Bertauld, *notaire royal à Xaintes.*

—

IV

L'ABBAYE DE SAINTES (1).

II

Notes extraites des minutes de Chevalier, notaire à Corme-Royal.

1630, 5 novembre. — Opposition par Me Philippe Aubert, prêtre, prieur de Marsilly, agent des affaires de révérende dame Françoise de Foix, abbesse de l'abbaye Notre-Dame hors les murs de Saintes, à la livraison de grains vendus par François Jehanneau, notaire, et Mathurin Graujean, fermiers de la sei-

(1) Pour l'abbaye de Saintes, outre l'article publié dans notre dernière

Digitized by Google

gneurie de Corme-Royal, à Georges Briault, marchand de Saint-Just, parce « qu'elle-mesme auroit dizette de grains, ensemble ses tenanciers dudit lieu quy luy auroient faict leurs plaintes. » Les fermiers acquiescent à l'opposition à condition d'être garantis à l'égard de leurs acheteurs. Fait au château et logis noble dudit lieu ; présents : Me Pierre Abraham, notaire royal, juge assesseur dudit lieu, et Me Pierre Pineteau, greffier.

1631, 2 mars. — Sommation par ledit Abraham, fabriqueur de l'église Saint-Nazaire de Corme-Royal, à Jean Pinceloup d'exécuter le marché fait devant Philippe Aubert, agent de l'abbesse, de faire la charpente nécessaire pour supporter les cloches de l'église semblable à celle de Pont-l'Abbé, pour 32 livres, et la dépouille des arbres qu'Aubert fera abattre pour cet effet ; Pinceloup réclame 8 livres pour compléter moitié du payement d'avance.

— *15 septembre.* — Marché avec Samson de La Croix, maître horologeur, natif de Saint-Malo, pour faire nettoyer, rendre battant et sonnant l'horloge, moyennant 15 livres et 6 fagots de chêne.

— *12 mai.* — François Fouchier, procureur fiscal de la châtellenie, stipulant pour l'abbesse, fait marché pour 30 livres avec Samuel Nadaud, pour recouvrir le logis et bâtiment noble dudit Corme de tuile creusée à la main, latte, couvrir les pignons joignant la chambre de la porterie et le jardin, accommoder les tuiles gouttières de la halle du bourg.

— *16 août.* — Procuration par Françoise de Foix, abbesse, à Corme-Royal, en la maison noble dudit lieu « où elle est de présent résidente à cauze de la peste, » à Me Minot, procureur au grand conseil, pour déclarer « qu'elle a été avertie que le sieur de Marempnes se seroyt jacté et auroit pozé par faict qu'il estoit seigneur, à cause des châtellenies de Chessoux et de Broue, de tout ce qui estoit comprins despuis l'achenal de Challon jusques au Chapus et que les deux rivières de Seuldre et Brouage sont entièrement des fiefs et châtellenies susdictes, » intervenir au procès intenté au grand conseil contre le seigneur de Marennes par Me Estienne Goutte, qui a traité avec le roi pour la réunion de son domaine, déclarer que « tant s'en fault que ledict sieur de Marempnes fut seigneur de toutte l'estandue et territoyre comprins dans les susdittes limites, quy sont l'isle de Marempnes, qu'il est tout notoyre et vérittable que ladicte dame constituante est dame temporelle seulle et pour le tout des

---

livraison par M. l'abbé Dubarat, aumônier du lycée de Pau, l'actif et savant directeur des *Etudes historiques du diocèse de Bayonne*, on pourra voir aussi *Archives*, t. XI, p. 416-448, *Abbaye de Notre-Dame de Saintes*, *histoire et documents*, par M. Louis Audiat ; t. XXIII, p. 165, quittance par Marie de La Ferté, doyenne de l'abbaye (1485) ; requête (1737) de Marie de Durfort de Civrac ; pétition (1792) de Mme de Parabère, grande prieure ; IV, 472 et 476, aveu et dénombrement par Jeanne de Villars (1473) ; arrentement (1460) de biens à Luzac ; t. X, 160, sceau des abbesses ; p. 159, incendie de l'abbaye (1648) ; t. XI, 436, 438, bulles de Clément III et d'Innocent IV, etc.

Digitized by Google

chastellanies du Gua, de Saint-Sorlin, Luzacq, Mosacq et de Saint-Pierre de Salles audict Marempnes, où elle a de grands droictz qui surpassent de moictyé et plus ceulx dudict sieur de Marempnes pour ce qui est de la terre dousse, » par la donation de Geoffroy et d'Agnès, comte et comtesse de Poitou, de l'an 1047, etc. Témoins : Philippe Aubert, prieur de Marsilly, intendant de l'abbesse ; Charles Ribaudeau, clerc. Signé : S^r DE FOYX.

Une note sans date, adressée au notaire, indique qu'il faut dresser pour l'abbesse quatre procurations à Me Colongnes, prêtre, agent de ses affaires, pour faire taxer à Paris des dépens à elle adjugés contre Sara Imbert, veuve d'Honoré de La Place, par arrêt des 8 juin, 3 août 1630 ; Jean Garreau, curateur aux biens dudit de La Place, demeurant à Tonnay-Charente, arrêt du 5 juillet 1631 ; Samuel de Presne (Présine ?) et David Maurat, marchands de La Rochelle. « Les procurations ont esté faittes à Me Auger de Colongnes, le 26 octobre 1631, ez présances de maistres Mathieu Despruets et M^e de La Fargue, docteur en théologie et curé dudit Corme, dont les originaux ont esté envoyés à Paris, le 17e, par le messager, audict procureur. »

1631, 26 octobre. — Procuration par vénérable et discrète dame Magdelaine Dufaur, grande prieure de l'abbaye Notre-Dame hors les murs de Saintes et prieure du prieuré de Montpoulin en Anjou, pour donner l'aveu et dénombrement de son fief au seigneur de La Bretoche (Bretèche ?), faite à Corme-Royal, au monastère dudit lieu, où ladite dame est réfugiée à cause de la peste ; présents : Me Mathieu Despruets, prêtre, docteur en théologie ; Me Luc de Lafargue, prêtre, curé dudit Corme. Signé : MAGDELAINE DUFAUR. MATHIEU DESPRUET. LAFARGUE, pr.

QUOERENS.

V

LA SALLE DE SPECTACLE DE LA ROCHELLE
(1757-1772)

Au cours de recherches entreprises aux archives nationales pour mon étude sur le *Théâtre en Poitou*, j'ai relevé un certain nombre de lettres du secrétaire d'état de la maison du roi, intéressant la salle de spectacle de La Rochelle. Je les publie, sans commentaires, laissant à mes collègues aunisiens le soin de les compléter par des extraits des registres de délibérations du corps de ville de La Rochelle, faciles à retrouver aux dates indiquées.

Deux affaires principales ont motivé cette correspondance ministérielle : le refus, par le corps de ville, d'acheter la maison « du grand Gallion » où était bâtie la salle de spectacle de La Rochelle, et l'expropriation partielle du sieur Légier, imprimeur, pour donner une issue commode au théâtre. Dans les deux cas, l'intendant Baillon ne semble pas avoir eu le dessus.

Les autres lettres sont adressées à l'intendant Sénac de Meilhant. Elles ont trait à des affaires diverses : réclamation de la Montansier contre un comédien de la troupe de La Rochelle ;

Digitized by Google

interdiction de *L'honnête criminel*, de Fenouillot de Falbaire ; choix de la loge réservée à l'intendant ; interdiction de *La partie de chasse d'Henri IV*, de Collé ; déconfiture du sieur de La Nogarède, directeur de spectacle en Aunis.

J'ai relevé aussi, bien que se rattachant indirectement au théâtre rochelais, la dépêche annonçant la pension de 1.000 livres accordée par le roi au comédien Larive. Le brevet de la pension et les pièces jointes ont été publiés par M. Campardon (*Les comédiens du roi de la troupe française*. Paris, 1879, p. 180).

Les registres qui renferment la copie de ces lettres sont cotés O4, 399, 400, 402, 410, 414, 426. HENRI CLOUZOT.

I. — Du 25 aoust 1757. M. Baillon, intendant à La Rochelle.

Monsieur, je vous suis obligé de m'avoir fait part de ce qui s'est passé au sujet de la salle de spectacle de la ville de La Rochelle. Il paraît convenable à tous égards que le corps de ville en ait la propriété, et je ne doute pas que, par les soins de M. le contrôlleur général, ce projet ne s'accomplisse à la satisfaction de M. le maréchal de Sennecterre et à la vôtre.

Je suis, etc.

II. — Du 27 aoust 1757. M. le maréchal de Senecterre.

Je crois, Monsieur, qu'il ne pouroit être qu'avantageux que le corps de ville de La Rochelle fît l'acquisition de la salle de la comédie, puisqu'on veut la vendre assez bon marché. On serait plus en état de la louer un prix convenable aux troupes qui se présenteroient et par conséquent d'en avoir de plus choisies. Cependant, cette proposition regardant M. le controlleur général, je m'en remets à ce qu'il jugera à propos de décider sur ce projet d'acquisition.

J'ai l'honneur d'être avec le plus parfait attachement, Monsieur, votre, etc.

III. — Du 1er novembre 1757. Monsieur le maréchal de Sennecterre.

J'ai, Monsieur, adressé à M. Baillon une expédition de l'arrest du conseil qui annulle le contrat de vente qui avoit été faite de la maison de La Rochelle où est construite la salle des spectacles. Ainsi je ne vois plus d'obstacle à l'exécution du projet que le corps de ville a formé de s'en rendre propriétaire.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur, votre, etc.

IV. — Du 16 may 1758. M. Baillon, intendant à La Rochelle.

Monsieur, j'ai rendu compte au roy des troubles excités dans les assemblées de l'hôtel de ville de La Rochelle à l'occasion de l'acquisition ordonnée être faite par la ville de la salle de spectacle. Sa majesté a paru fort offensée de l'excès où les choses ont été portées, et elle m'ordonne de vous mander que vous ayez à vous faire représenter le registre de l'hôtel de ville et à y faire rayer en votre présence les protestations indé-

Digitized by Google

centes qui ont été faites contre le maire dont la conduite était d'autant moins susceptible de reproches qu'elle n'a eu pour objet que de se conformer aux intentions de sa majesté. Vous voudrez bien m'informer de l'exécution des ordres qui vous est confiée. Vous pourrez aussi, quand vous le jugerez à propos, m'envoyer le projet d'arrest que vous estimés propre à rétablir le calme dans l'hôtel de ville, et à procurer une sage administration à ses revenus.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre, etc.

V. — Du 30 juin 1760. M. Baillon.

Monsieur, je ne puis qu'applaudir aux vües que vous avez de procurer aussitôt que les circonstances le permettront une issue pour la salle de spectacle de la ville de La Rochelle ; le party que vous proposés de prendre à ce sujet vis-à-vis du sieur Légier, imprimeur, me parait fort sage, et si, comme l'architecte de la ville le lui a démontré, la soustraction de la portion du terrein qui lui est demandée ne peut apporter aucun obstacle à ce qu'il ait, sur ce qui lui restera, les commodités convenables pour son habitation et son commerce, je ne vois point d'inconvénient à ce que vous mettiez votre projet à exécution.

Je suis, etc.

VI. — Du 25 juillet 1760. M. Baillon.

Monsieur, j'ai reçu vos lettres des 17 et 19 de ce mois. Je suis fort aise que vous n'ayez fait mettre en prison ni huissier, ni procureur. Cette démarche aurait pu vous compromettre, et il convient d'éviter autant que possible ces actes d'autorité.

M. le lieutenant général du baillage de La Rochelle se conduit dans cette circonstance d'une manière qui ne peut donner une haute idée de sa façon de penser pour la commodité de la ville et l'agrément d'une partie de ses habitans.

A l'égard du nommé Légier, il seroit assé convenable de vérifier si en effet il a été chassé de Montauban et d'Amboise pour avoir imprimé des libels. Il pouroit lui en arriver autant à La Rochelle, et peut-être quelque chose de plus désagréable si, par sa conduite, il y causoit des troubles.

Quand à ce qui vous regarde dans cette affaire, je pense que vous devés agir selon les règles et ne vous point compromettre. Au surplus, si M. le procureur général me parle de cette affaire, je lui expliquerai ce qui y a donné lieu.

Je suis, etc.

VII. — Du 18 aoust 1760. M. Baillon.

Monsieur, je suis fort aise que l'affaire du nommé Léger se termine à l'amiable. Tâchés, je vous prie, de la finir le plus tôt que vous pourez affin qu'il ne reste aucun lieu à renouveller des procédures, et qui commençoient à faire du bruit au parlement et qui auroient pu donner lieu à une affaire embarassante. Ainsi vous ne devez rien négliger pour qu'elle soit entièrement terminée. Je suis, etc.

Digitized by Google

VIII. — Du 22 aoust 1760. M. Baillon.

Monsieur, il seroit fâcheux que l'affaire du sieur Légier ne pût pas se terminer par la voye de conciliation. Tâchez de la finir même en augmentant de quelque chose son indemnité. Quoique tout ce qui a été fait soit établi sur l'utilité publique, cependant il en pouroit résulter des discussions embarrassantes dans lesquelles vous pouriez vous trouver compromis. Je suis, etc.

IX. — Du 8 septembre 1760. M. Baillon.

Monsieur, j'ai parlé à M. le procureur général du sieur Légier, et je lui ai expliqué ce qui donnoit lieu à l'affaire dont il avait oui parler, Je ne crois pas que le parlement en prenne connoissance, et je pense que, s'il est à Paris comme on vous en a assuré, il poura me venir parler. Auquel cas je lui conseillerai de terminer cette affaire, et je crois bien que, s'il y avoit moyen de le débarasser de sa maison, il n'en seroit pas fâché. Mais, comme cela devient difficile, il faudra tâcher de terminer avec lui, comme je vous l'ai marqué, en lui payant le peu qu'on prend de son terrein, mais plus cher, s'il le faut, que le dire des experts.

Je suis, etc.

X. — Du 14 février 1768. M. l'intendant de La Rochelle.

Il paraît, Monsieur, une pièce intitulée *L'honête criminel ou l'amour filial*, qui est imprimée et qui a été jouée dans des sociétés particulières ; mais l'intention de sa majesté étant que cette pièce ne soit représentée sur aucuns théâtres publics, vous voudrez bien, s'il y a des spectacles établis dans les villes de votre généralité, donner des ordres pour que cette pièce ne puisse y être jouée.

On ne peut être plus parfaitement que je le suis, Monsieur, votre, etc.

XI. — Du 18 mars 1768. M. Senac de Meilhant.

Monsieur, je joins ici un mémoire de la demoiselle Montansier, directrice de la comédie établie à Versailles, qui représente qu'ayant contracté un engagement avec le sieur Bursay, comédien, pour servir pendant trois ans dans sa troupe, elle lui a même donné une somme de 6.487 l. d'avance ; mais qu'elle apprend qu'au préjudice de cet engagement, cet acteur en a pris un dans la troupe de La Rochelle. Elle demande qu'il soit contraint à se rendre ici pour y remplir son traité, ce qui paroit assez juste. Vous voudrés bien l'en faire avertir. Mais au moins faut-il qu'il rende les 6.487 l. qu'il a reçues et c'est par où il auroit dû commencer s'il a des raisons solides pour rompre son engagement. Je suis, etc.

XII. — Du 19 septembre 1772. M. Senac de Meilhant.

Monsieur, j'ai rendu compte au conseil de la décision que vous demandez pour fixer la loge que vous devés occuper aux spectacles dans les villes de votre généralité ainsi que pour les genres de pièces qui doivent y être permises. Sa majesté a décidée que la première loge, dite le côté du roy, devoit être occupée par le commandant en chef de la province et, en son absence,

Digitized by Google

par l'officier général qui y est employé, et que celle dite le côté de la reine devoit être occupée par vous. Au moyen de quoy cet objet ne doit plus souffrir aucune difficulté. Sa majesté a aussi décidée qu'il ne falloit permettre de jouer sur le théâtre des provinces que les pièces qui seroient jouées sur ceux de Paris. Ainsi je vous prie d'y tenir la main avec attention. Je suis très aise d'avoir pu terminer à votre satisfaction l'objet qui vous intéressoit. J'en aurai toujours beaucoup toutes les fois que je pourrai vous donner des preuves des sentimens avec lesquels je suis très parfaitement, Monsieur, votre, etc.

XIII. — Du 4 novembre 1772. M. Senac de Meilhant.

Monsieur, vous avés très bien fait d'empêcher les comédiens de La Rochelle de jouer *La partie de chasse d'Henry quatre*, quoiqu'il n'y ait rien de répréhensible dans cette pièce. Comme elle n'a pas été représentée à Paris, elle ne doit point l'être sur les théâtres de la province. Vous ferés très bien d'en user de même dans toutes les autres occasions. Je suis, etc.

XIV. — Du 9 décembre 1772. M. Sénac de Meilhant.

Monsieur, je joins icy un mémoire du sieur Lanogarède, entrepreneur du spectacle dans la province d'Aunis, par lequel il demande un saufconduit de six mois pour arranger ses affaires. Je vous prie de vous faire rendre compte de son exposé, et de me marquer s'il est dans le cas d'obtenir cette grâce. Je suis, etc.

XV. — Du 11 octobre 1784. M. le duc de Fleury.

J'ay l'honneur, Monsieur, de vous informer que le roi a bien voulu faire passer au sieur de La Rive, acteur de la comédie françoise, la pension de mille livres dont jouissoit le sieur Grandval, acteur du même spectacle, qui vient de mourir. J'ay l'honneur d'être, etc.

—

VI

LES FAMILLES ROCHELAISES

Voir *Revue*, XVII, 349 (Fleuriau) ; 427 (Oualle) ; XVIII, 120 (Vivier) ; XIX, 102, 134, 200 (Admyrauld) ; XX, 55 (Harouard).

VI

LES FILLEAU

Le premier Filleau dont nous pouvons établir la filiation est Charles-Blaise Filleau, avocat au parlement, époux de Catherine Charier La *Muréardière* (comme le porte l'acte de décès de son fils, Pierre-Henri-Benjamin, reçu à la mairie de La Rochelle, le 30 janvier 1808), tandis que le véritable nom paraît être Charier La Macardière. Ils eurent pour enfants : 1° Charles-Blaise-Félix, qui fut conseiller du roi ; 2° une fille non mariée ; 3° Pierre-Henri-Benjamin des Gataudières, né à Niort (Deux-Sèvres) le 6 avril 1739, décédé à La Rochelle le 30 janvier 1808. Il fut contrôleur des tailles et receveur des vingtièmes à Saint-Valery sur Somme (Somme), et était, en 1791, contrôleur des entrepôts à La Rochelle. Il paraît descendre d'un Filleau (branche des

Digitized by Google

Ageois), lequel avait été receveur général des tailles. Il avait épousé Marie-Cécile-Adélaïde Le Roy, originaire de Saint-Martin-Dorsemont (Somme), décédée à La Rochelle le 9 frimaire an II (29 novembre 1793). Ils eurent quatre enfants : 1° Charles-Guillain-Benjamin ; 2° Jacques-Auguste ; 3° Edme-Jean-Hilaire ; 4° Joseph-Benjamin, qui suivront les uns après les autres.

I. — Charles-Guillain-Benjamin, né le 26 mars 1771, épousa à La Rochelle, le 17 septembre 1816, Marie-Adélaïde Guiot du Repaire, née le 3 novembre 1778, paroisse de Saint-Preuil, arrondissement de Cognac (Charente), admise à l'école royale de Saint-Cyr, fille de Jean Guiot, baron du Repaire, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, l'un des commandants de la légion d'honneur, et de dame Benigne-Elisabeth Boiteau des Ponges, domiciliés à La Pitardrie, commune de Saint-Preuil. Le baron Guiot du Repaire est décédé le 24 avril 1819, dans sa maison de campagne, près Saintes. Il était entré au service en 1773 et fut promu général de division en l'an III. Charles-Guillain habitait à La Rochelle, petite rue de l'Arsenal. Après avoir été commis aux vivres, en 1796, il occupa un emploi de commis à la mairie de La Rochelle. Lorsque survint la révolution de 1830, il voulut s'expatrier, et finit par se fixer à Saintes, où il est mort le 16 janvier 1861, âgé de 90 ans, sans enfants, instituant sa femme sa légataire universelle. Comme fils aîné, il devait être dépositaire de tous les papiers de famille qui ont disparu, sans qu'on puisse savoir ce qu'ils sont devenus.

II. — Jacques-Auguste, né le 25 juillet 1772 à Saint-Martin-Dorsemont (Somme), était distingué par ses manières comme par son instruction ; il épousa, le 27 germinal an IV (16 avril 1796), Henriette-Pauline Garreau, née le 15 octobre 1777 à La Rochelle, décédée à Paris le 6 juin 1833, fille de Paul Garreau, négociant, et de défunte Marie Bernon, qui fut créé baron de l'empire par décret du 7 janvier 1814, ayant été maire de La Rochelle du 23 mars 1803 au mois d'octobre 1815 ; appelé à la cérémonie du sacre de l'empereur, il reçut à cette occasion la croix de chevalier de la légion d'honneur. Après avoir été notable en 1792, Jacques-Auguste Filleau fut nommé membre du conseil de commerce de La Rochelle, par arrêté préfectoral du 21 décembre 1802, en qualité de manufacturier, ayant pris, sans doute, la suite des affaires de son beau-père, qui possédait une importante raffinerie de sucre. Il fit partie de la chambre de commerce reconstituée, du 15 mars 1803 au 9 février 1810 ; puis, réélu le 24 janvier 1812, il conserva cette fonction jusqu'en l'année 1821. Pendant les années qu'il fit partie de cette compagnie, il sut se rendre très utile, et travailla ardemment au relèvement du commerce rochelais. Il fut conseiller général de la Charente-Inférieure en 1810 et membre du conseil municipal de La Rochelle de 1811 à 1815. Nommé juge suppléant du tribunal de commerce de 1811 à 1813 inclus, il passa juge de 1814 à 1818, et fut appelé à la présidence pendant les années 1819 et 1820.

Digitized by Google

Il acquit, en 1807, d'Etienne van Hoogwerff, le domaine de La Pinaudière, commune de Dompierre, près La Rochelle, qu'il revendit, en 1821, à Joseph Besson, époux de Marie-Anne Gourmaud. Comme conseiller municipal, il fit partie, en 1813, d'une commission chargée de porter à l'impératrice une adresse respirant un grand attachement pour l'empire, et, en 1814, comme conseiller général, il fit partie d'une députation chargée de déposer au pied du trône, à l'arrivée de Louis XVIII, les transports de l'amour des Rochelais pour le roi, et d'exposer au prince que, durant la longue suite de malheurs qui avaient éprouvé son auguste famille, La Rochelle, privée de son appui tutélaire, avait perdu sa fortune, son commerce et le tiers de sa population. Le roi gratifia tous les membres composant cette députation de la décoration du lys (1). Il fut admis membre de l'académie de La Rochelle en 1806, et lut, dans la séance publique du 20 novembre 1807, un discours sur l'*Alliance du commerce avec les arts, les sciences et les lettres*. Il demeurait en 1798 rue des Trois-Marteaux, aujourd'hui rue Thiers, et, en 1809, rue Amelot. En 1810, Jacques-Auguste Filleau adressa à la chambre de commerce de La Rochelle, qui en prit connaissance dans sa séance du 23 août, un prospectus de l'expédition en guerre et marchandises, pour l'Ile-de-France, de son navire l'*Impératrice-Reine*, capitaine Ledo, ledit navire se trouvant dans la rivière de Marans et devant faire voile le mois suivant; il demandait que le gouvernement s'intéressât à son expédition, ainsi qu'il avait déjà accordé semblable faveur aux termes du décret du 30 avril 1808, réclamant l'appui de la chambre pour déclarer qu'il en était digne, et attester que le navire l'*Impératrice-Reine* avait été construit pour une marche rapide et éprouvée, ainsi que cela était constaté par le voyage que ce bâtiment venait de faire à l'Ile-de-France.

La chambre de commerce, après en avoir délibéré, décida que M. Filleau par sa moralité, sa capacité et sa solvabilité, méritait de participer aux faveurs accordées aux armateurs des expéditions faites pour nos colonies; que le navire l'*Impératrice-Reine* avait pleinement justifié, dans le voyage qu'il venait de faire à l'Ile-de-France, les espérances que sa construction avait données, et que c'était à la marche supérieure de ce bâtiment qu'il avait dû son salut et son arrivée en France, dans toutes les oc-

(1) Cet ordre très ancien remontait à Garcia VI, roi de Navarre (1048). Il était donné aux gentilshommes les plus distingués de son royaume, qui s'obligeaient d'exposer leurs biens et leurs personnes pour la conservation de l'état et l'expulsion des Maures, qui occupaient une grande partie de l'Espagne. La marque de l'ordre était un lys d'argent, que les chevaliers portaient sur la poitrine, attaché à une double chaîne d'or entrelacée des lettres gothiques MM. Cet ordre existait encore en 1403, sous le règne de Ferdinand d'Aragon. Il fut créé en France le 5 août 1814, supprimé le 9 mars 1815, et rétabli par des ordonnances du 5 février, 18 avril, 30 août 1816, 8 mars, 12 août 1817. Comme il s'achetait, il fut vite décrié. Cette décoration consistait en une fleur de lys suspendue à un ruban blanc.

Digitized by Google

casions où il avait été poursuivi par l'ennemi ; qu'il lui était bien connu que M. Filleau avait acheté à Bordeaux ledit navire l'*Impératrice-Reine* pour la somme de 80.000 francs, à le prendre dans la rivière de Marans et dans l'état où il se trouverait après son désarmement ; qu'enfin la chambre estimait que la mise hors de ce navire pourrait s'élever de 112.500 à 115.000 francs, non compris une cargaison d'environ 80.000 francs, ce qui porterait l'expédition totale à 195.000 francs. Cela démontre suffisamment l'importance des expéditions faites par Jacques-Auguste Filleau en son nom seul. Il dut réussir au gré de ses désirs, comme dans celles qu'il entreprit par la suite pour les mers de l'Inde, jusqu'à l'expédition qu'il fit, en 1818, de son navire l'*Apollon*, expédition dont nous aurons à parler. L'exemple donné par Jacques-Auguste Filleau était de nature à lui attirer les faveurs du gouvernement ; aussi, pour récompenser son zèle à faire revivre en France la navigation marchande arrêtée depuis les guerres de la révolution, étant rentré à la chambre de commerce en 1812, fut-il, en cette qualité, nommé par décret du 7 janvier 1814, chevalier de l'ordre de la réunion, ordre créé par Napoléon en 1811 et destiné à remplacer l'ordre royal de l'union de la Hollande. L'ordre de la réunion fut aboli par ordonnance du 28 juillet 1815. Le commerce rochelais, privé, par la perte de Saint-Domingue, des sucres qu'il retirait de cette île, vit toutes ses raffineries se fermer les unes après les autres. Il fallait se créer de nouvelles relations qui furent arrêtées par les guerres et par la piraterie des Anglais. La paix et le retour des Bourbons encouragèrent les Rochelais à reprendre le commerce sur l'Inde, lequel fut très brillant au XVIIIe siècle et qui promettait de l'être plus encore par la disparition de la compagnie des Indes, ainsi que par la suppression de l'obligation d'effectuer tous les retours au port de Lorient (1). Jacques-Auguste Filleau, seul en nom, avait donc entrepris la navigation de l'Inde, et, en 1810, il fut signalé au ministre comme actif, laborieux, éclairé dans son commerce et d'un mérite distingué. Vers la fin de l'année 1817, plein de confiance dans le régime que la France s'était donné, il arma le navire l'*Apollon*, de 500 tonneaux, monté par 32 hommes d'équipage, armé de huit pièces d'artillerie, qui sortit du port de La Rochelle le 6 janvier 1818 à destination de Chandernagor, se rappelant les beaux succès obtenus précédemment par les maisons de La Rochelle : Admyrauld, de Missy, de Baussay et autres. Cependant, il ne prit cette détermination qu'après avoir reçu, soit directement, soit par les Etats-Unis et par l'Angleterre, des assurances dissipant tous ses doutes. On craignait alors que la compagnie des Indes d'Angleterre ne mit des obstacles au commerce étranger dans l'Inde ; mais on apprit que, loin de chercher à le restreindre, les Anglais avaient le

(1) Voir : Emile Garnault, *Le commerce rochelais au XVIIIe siècle*. 5e partie, chapitre x : *Commerce et navigation dans les mers des Indes*, La Rochelle, imprimerie E. Martin, 1900.

Digitized by Google

plus grand intérêt à le laisser prospérer. Dans ces conditions de sécurité, Jacques-Auguste Filleau n'hésita pas et il confia le commandement de son navire au capitaine Webb, marin distingué, ayant une parfaite connaissance des mers et ports des Indes, lequel avait commandé le navire *Henri IV*, pour ces mers lointaines, navire appartenant au rochelais de Missy, sur lequel s'était embarqué, en qualité de pilotin, à 12 francs par mois, Victor-Guy Duperré, qui devint amiral de France. Ce choix présentait toute sécurité, et les mesures prises au Bengale, pour assurer la célérité des opérations de l'*Apollon*, permettaient d'espérer que ce voyage pourrait s'accomplir dans un an au plus. Les encouragements accordés par le gouvernement, en faveur des navires français qui apportaient des matières premières, ajoutaient encore de nouveaux avantages aux bénéfices ordinaires de ces opérations. Tout faisait supposer que le commerce rochelais pourrait ainsi se relever de la situation dans laquelle il était tombé. Il ne manquait plus, à l'exemple de Jacques-Auguste Filleau, que d'autres négociants vinssent à entreprendre semblable entreprise maritime. On peut concevoir tout ce qu'il y avait de périlleux à cette époque à entreprendre une navigation si lointaine, pour laquelle il fallait des capitaux énormes, et il est permis de supposer que cette navigation, au lieu de donner des bénéfices, occasionna une perte sensible à Jacques-Auguste Filleau : car, soit par ce motif, soit par suite d'une crise commerciale quelconque, il tomba dans un malaise que ses frères purent toutefois arrêter en abandonnant partie de leur fortune. Néanmoins, la tentative faite par ce négociant, pour relever le commerce de sa ville d'adoption, montre suffisamment l'ardeur dont il était animé. Cet insuccès n'abattit pas son courage. Il prit le parti, ses affaires réglées à La Rochelle, de se rendre à Paris, où il se créa une belle situation due à son intelligence, stimulée par le besoin d'élever une nombreuse famille. Son nom fit autorité dans les matières de finance et d'industrie; il fonda le *Moniteur industriel* et devint l'un des plus énergiques promoteurs de l'établissement des chemins de fer français. Il se fit si bien remarquer à Paris qu'il fut nommé chevalier de la légion d'honneur.

Il eut sept enfants, les six premiers nés à La Rochelle et le septième à Paris : 1° Pauline-Gabrielle, née le 8 prairial an V (27 mai 1797), laquelle eut longtemps à Paris un salon recherché ; 2° Marie-Adèle, née le 14 thermidor an VI (1er août 1798), qui épousa Delarbre, négociant au Havre. Elle fut veuve de bonne heure, avec trois enfants : deux garçons et une fille qui épousa un Belge ; Jules Delarbre, l'aîné de ses fils, fut receveur de l'enregistrement et des domaines à la Réunion : il rentra en France malade, lorsque son frère cadet, Anatole, employé au ministère de la marine, mourut au Havre. L'amiral baron de Mackau, alors ministre de la marine et des colonies, voulut bien donner à l'aîné la place du frère décédé. C'est ainsi qu'il devint : chef du cabinet des ministres de la marine Ducos et

Digitized by Google

Chasseloup-Laubat, directeur de la comptabilité générale, conseiller d'état, trésorier général des invalides de la marine, grand-officier de la légion d'honneur, membre du conseil de l'ordre. Il fut aussi président du conseil d'administration des chemins de fer de l'ouest, membre du conseil d'administration de la compagnie générale transatlantique, etc. Il est auteur de diverses publications et, notamment, d'un ouvrage intitulé *Tourville et la marine de son temps ;* 3° Aimée-Clara, née le 11 nivôse an VIII (1er janvier 1800), décédée à La Rochelle le 22 fructidor an VIII (9 septembre 1800) ; 4° un enfant mort-né, déclaré le 9 brumaire an XIII (31 octobre 1804) ; 5° Sophie-Clara, née le 17 juin 1808, décédée jeune ; 6° Laure, née le 27 juillet 1809, qui épousa le fils du général baron de Brouard ; 7° Jules-Auguste, né à Paris le 6 juin 1812, qui, étant commis principal de l'administration de la marine à Paris, épousa, à La Rochelle, le 4 janvier 1837, Elisabeth-Pauline Garreau, née le 29 septembre 1810 à Saint-Maurice-le-Girard (Vendée), fille de Jean-Jacques-Marcelin Garreau, propriétaire à La Rochelle, qui devint secrétaire en chef de la mairie de cette ville, et d'Anne-Elisabeth-Bonnaventure Gallot. Jules-Auguste est mort vers 1844, aux Eaux-Bonnes, sans postérité, des suites d'une maladie contractée au Sénégal.

III. — Edme-Jean-Hilaire, né à Saint-Valery sur Somme le 1er juillet 1779, plus connu sous le nom de Filleau Saint-Hilaire, fut conseiller de la préfecture de la Charente-Inférieure en 1811, et nommé, en cette qualité, chevalier de la légion d'honneur, par ordonnance du 23 septembre 1814 ; puis secrétaire général du préfet du même département, par ordonnance du 11 octobre 1815, fonction qu'il occupa jusqu'au 14 février 1816. On lui doit des *Annuaires statistiques du département de la Charente-Inférieure pour les années 1813, 1814 et 1815*, et un rapport à la commission départementale sur *Les réquisitions que le département eut à supporter pour le service militaire pendant les années 1813 et 1814*. Il fut membre de l'académie de La Rochelle, et l'un des signataires, ainsi que son frère Jacques-Auguste, d'un mémoire adressé au ministre de l'intérieur, en 1819, pour le maintien de la préfecture à La Rochelle. Il devint directeur des colonies au ministère de la marine, conseiller d'Etat, commandeur de la légion d'honneur, et fut retraité en 1842. Il publia des *Notes statistiques sur les colonies*, en 1837, 1838 et 1839, et est décédé à Paris vers 1847.

Il avait épousé Louise-Thérèse-Hortense Garin, dont il eut : 1° Alfred-Marcelin, né à La Rochelle, rue de la Gerbe, le 13 nivôse an XIII (3 janvier 1805), qui devint chef de bataillon d'infanterie de marine, et qui épousa, à Lorient, la fille de l'amiral Ducrest de Villeneuve : ils eurent un fils, Alfred, qui habite Pondichéry ; 2° Jules-Auguste, né aussi à La Rochelle le 29 avril 1811, décédé le 2 novembre de la même année ; 3° Henri, qui fut commissaire de marine, marié à Lorient ; 4° Charles-Cyprien, qui fut pareillement commissaire de marine, mort à la

Digitized by Google

mer, et qui eut pour tombeau l'océan Indien ; marié à X..., il eut une fille, Elisa, qui épousa Gustave Poutier, lequel devint capitaine de vaisseau ; étant lieutenant de vaisseau, il commanda la gabare de l'Etat *la Zélée*, qui fit, pendant les années 1828, 1829, 1830 et 1831, une navigation à Nosse-Bey (côte ouest de Madagascar), et dont la relation se trouve insérée dans les *Annales maritimes* de septembre 1831.

IV. — Joseph-Benjamin, baptisé à La Rochelle, paroisse Notre-Dame, le 6 janvier 1791, reçut la même éducation que ses frères. N'ayant aucune ambition, il alla vivre à Montandre (Charente-Inférieure) où il se maria. Il se contenta, tout d'abord, d'une perception de campagne ; puis il prit la détermination de passer aux colonies françaises, pour servir dans le commissariat de la marine. Rentré en France, après une longue absence, il fut nommé commissaire de l'inscription maritime à Royan, où il décéda le 8 juin 1844.

Il eut pour enfants : 1° Jacques-Auguste, né à Montandre le 12 mai 1821, qui, entré dans le commissariat de la marine le 21 mars 1838, est devenu commissaire général, C ✻, I ✪, conseiller d'état et directeur au ministère de la marine. En 1849, il a publié dans la *Revue coloniale* des notes pour servir à la discussion des *Primes à accorder pour la pêche de la morue ;* en 1850, il fit paraître un *Mémoire sur les îles de Saint-Pierre et Miquelon et sur les moyens de consolider cet établissement ;* en 1857 parut son *Traité de l'engagement des équipages des bâtiments de commerce*, ouvrage qui eut en 1862 une seconde édition. Il se signala, sous le ministère de l'amiral Hamelin, par l'élaboration d'un projet de réglementation de la pêche côtière pour l'arrondissement maritime de Toulon ; mais, opposé à l'emploi des filets traînants qui ruinaient les fonds pendant les mois de mars, avril et mai, il s'attira des réclamations nombreuses, et le clergé manifesta son opposition, en alléguant que la rareté du poisson, en temps de carême, priverait les fidèles d'accomplir leurs devoirs religieux. En 1866, il fut appelé à Paris, pour concourir à la revision du code de commerce que le conseil d'état élaborait, et Chasseloup-Laubat, alors ministre de la marine, le chargea de la traduction du *Merchant Shipping-act*, afin de pouvoir comparer les deux législations. En retraite, depuis bien des années, célibataire, il vit dans le midi de la France, et, malgré son âge avancé, il ne manque pas d'une certaine verve sarcastique dont il vient de faire preuve, en publiant, il y a plusieurs mois, une plaquette, *Les Filleau devant la postérité comme jurisconsultes, théologiens, historiens, littérateurs, savants*, etc., Rochefort, imprimerie de Ch. Thèze ; 2° François-Paul, né à Montandre le 27 février 1823, entra, lui aussi, dans l'administration de la marine. Au cours de la campagne de Crimée, il fut successivement secrétaire des amiraux Charner et Bruat et, malgré les fatigues qu'il éprouva pendant cette guerre, il ne recula devant aucun travail. Il est mort à Dieppe, où il était commissaire de l'inscription maritime, le 26

Digitized by Google

mars 1866. Il avait épousé Gabrielle Chaigneau, et il eut un fils, Charles, qui, après avoir fait ses études à La Rochelle, se fixa à Paris ; 3° et 4° Elisa et Adeline, nées à Saint-Pierre et Miquelon, pendant que leur père y servait dans l'administration de la marine, habitent toutes les deux à Montandre (Charente-Inférieure).

*
* *

Nous ne pouvons terminer cette biographie sans parler de L. Filleau, commandant des sapeurs-pompiers à Bordeaux, parent éloigné de ceux qui ont fait l'objet de cette notice, qui est devenu un héros que la ville de Bordeaux doit être fière de compter parmi les siens.

Au n° 10 de la rue Borie, à Bordeaux, se trouve une épitaphe qui rappelle l'incendie du 22-23 août 1845 où furent inhumés victimes de leur dévouement : L. Filleau, commandant des sapeurs-pompiers, le chirurgien aide-major, le capitaine adjudant-major, un sous-lieutenant et trois sapeurs-pompiers.

N'est-il rien de plus beau que de donner à ces victimes de leur devoir, pour tombeau, la rue et la maison où leur courage et leurs efforts ont trouvé le trépas, afin d'honorer le souvenir de ces courageux citoyens ? La triste cérémonie qui eut lieu à cette occasion fut rehaussée par la présence de deux fils de Louis-Philippe venus de Paris pour accompagner ce triste cortège.

*
* *

De ce qui précède, il est permis de conclure que la famille Filleau a occupé une place marquée dans l'histoire, et que, notamment, Jacques-Auguste Filleau, né en 1772, a travaillé au relèvement du commerce et de la navigation de La Rochelle, en cherchant à reprendre, avec les Indes, des relations interrompues par les guerres et les pirateries commises par les Anglais. Ce négociant rochelais ne mérite-t-il pas que son nom soit donné à une rue de La Rochelle, afin de perpétuer son souvenir ?

E. G.

QUESTIONS ET RÉPONSES

I. — QUESTIONS

N° 712. — Un libraire d'Angoulême en même temps imprimeur, François Trémeau (1822), publie au dos de ses labeurs, sur la couverture, cette annonce : « On trouve au magasin de librairie de F. Trémeau et Cie toutes sortes d'ouvrages de religion, d'éducation, de sciences et arts de jurisprudence ; ouvrages classiques, dictionnaires, grammaires françaises et de langues étrangères, mortes et vivantes ; livres de médecine et d'agriculture ; papiers

Digitized by Google

de toute espèce, plumes, encre, cire, et tout ce qui tient à la fourniture des bureaux. — MM. Trémeau et Cie se chargent également d'imprimer toutes sortes d'ouvrages, mémoires, circulaires, tableaux, registres, et tout ce qui est relatif à la comptabilité des percepteurs des communes. — Ils font les abonnements aux journaux de la capitale, et insèrent dans celui de la Charente dont ils sont propriétaires, toutes sortes d'avis, annonces, etc., particulièrement ceux prescrits par le code de procédure civile. » Tout cela n'a rien que d'ordinaire ; mais voici une réclame assez originale : « Les personnes qui tiennent à se procurer d'excellente EAU DE COLOGNE en trouveront au même magasin, où le sieur *Jean-Marie Farina* en a établi un dépôt. Elle ne sera vendue que par caisse. — On pourra également s'y procurer les véritables TABLETTES PECTORALES DU BAUME DE TOLU, et de l'onguent pour les cors dont l'effet est infaillible. » On demande quelques notes sur cette imprimerie-librairie qui semble être un prédécesseur du grand bazar. P.

—

N° 713. — En septembre 1789, était pendant au parlement de Bordeaux un procès touchant la nobilité du fief de Cruc, situé en Saint-Grégoire d'Ardennes, près Jonzac. On serait désireux de connaître les conclusions de ce litige. B. L.

—

N° 714. — Pourrait-on donner des renseignements sur la famille Keefe, d'origine irlandaise, venue en Saintonge vers la fin du XVIIe siècle et établie dans les environs de Jonzac et à Jonzac même, où est décédé, le 2 juillet 1765, Denys Keefe, docteur en médecine, fils d'Eugène Keefe et de Marie Morphy, domiciliés à Ozillac ? C. L.

—

N° 715. — De 1756 à 1760, la paroisse de Saint-Xandre, près La Rochelle, avait pour vicaire l'abbé Gingreau. Qu'est devenu par la suite ce prêtre et où est-il mort ? On désirerait aussi connaître les nom et prénoms de ses père et mère ainsi que les lieu et date de sa naissance. D. L.

—

N° 716. — Le registre paroissial de Jonzac relate l'acte de décès suivant : « En 1768, le 13 novembre, décès de dom Pedro Landreau de La Grange, ancien lieutenant-colonel au service de s. m. roi d'Espagne, âgé de 87 ans. Son corps sera inhumé dans l'église des révérends pères carmes de cette ville, le 14 du susdit mois. Signé : Lasalle, prieur de Jonzac. »

Les services de ce Pierre Landreau de La Grange, qui était, en 1751, « capitaine de grenadiers au régiment espagnol de Brabant-infanterie », sont mentionnés dans les archives du ministère de la guerre à Madrid, mais sans l'indication des noms de ses père et mère. Pourrait-on combler cette lacune et indiquer

Digitized by Google

aussi les lieu et date de la naissance de cet officier, qui était vraisemblablement originaire du pays de Jonzac ?

A. L.

—

N° 717. — Dans les registres *Conseil* du parlement de Paris aux archives nationales X*2457 (14 mars 1659) se trouve une « requeste présentée par messire Charles Fouré de Dampierre, chevalier, seigneur dudit lieu de Dampierre, gouverneur pour le roi de la ville de Saint-Jean d'Angély, tant en son nom que comme tuteur de ses enfants René, Pierre-Gabriel, Françoise et Marie, et Marie Fouré de Dampierre, épouse de Mre Louis Foucaud de Saint-Germain, vivant amiral de France et maréchal (du Dognon) autorisée par justice à son refus, demandeurs contre Jean de Lestrange, escuyer, sieur de Montozier, et damoiselle Louise Fouré de Dampierre, sa femme, défendeurs, » etc. Quelqu'un pourrait-il me renseigner sur ce sujet et les personnes nommées ?

P. L.

—

N° 718. *La grande peur.* — C'est le nom qu'a conservé la panique subite qui s'empara de la France entière dans les derniers jours de juillet et les premiers jours d'août 1789 à la suite de la prise de la Bastille. De tous côtés, le bruit se répandit que les brigands arrivaient et qu'on les avait vus, pillant tout, incendiant maisons et châteaux, massacrant femmes et enfants. Au son du tocsin que font entendre des milliers de clochers on s'arme, on fuit, on se cache. A Saintes, les ennemis mettaient Cognac à feu et à sang ; à Cognac, ils arrivaient de Saintes. Les femmes, les enfants se cachaient dans les blés, dans les meules de foin, enfouissaient les objets précieux, criaient, pleuraient. On s'est demandé la cause de cette frayeur qui se produisit tout à coup et partout en même temps. M. Francisque Mège a publié sur ce sujet un travail complet pour l'Auvergne dans le *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, livraisons de juillet et août 1900. Nous demandons à nos collaborateurs de nous signaler les textes contemporains qui parlent de l'événement, lettres de particuliers, mentions dans les registres paroissiaux, etc.

A.

—

N° 719. — Dans le *Revue bleue* du 6 octobre, *Magie, sorcellerie et satanisme au temps du roi-soleil*, à propos du livre *Le drame des poisons* de M. Funck-Brentano, M. Maurice Ruedel, qui raconte les sortilèges et maléfices dont usa Mme de Montespan : 1° pour se faire aimer du roi ; 2° pour se débarrasser par le poison de sa rivale, Angélique de Fontange, et du roi lui-même, fait naître, comme beaucoup d'autres avant lui, « en 1641, au château de Tonnay-Charente, Françoise-Athénaïs de Rochechouart-Mortemart, fille de Gabriel de Rochechouart, duc de Mortemart, seigneur de Vivonne. » Je n'ai pas trouvé l'acte dans les registres paroissiaux de Tonnay-Charente. La duchesse

Digitized by Google

de Mortemart consultée n'a pu répondre. Quelqu'un, et surtout M. l'abbé Brodut, pourrait-il infirmer ou confirmer la légende ?

— A.

N° 720. — Le 17 novembre 1772, le sieur Fontaine-Malherbe obtint privilège royal pour faire imprimer et donner au public l'*Almanach curieux et historique, contenant les foires de la Saintonge*. Le 27 décembre suivant, il céda son privilège au sieur Farne, imprimeur-libraire à Limoges, et ce fut ce dernier qui se chargea de le répandre dans le public. Il devait au préalable en déposer deux exemplaires à la bibliothèque du roi, deux autres à la bibliothèque du château du Louvre, un exemplaire à la bibliothèque du chancelier garde des sceaux, Maupeou.

Cet *Almanach curieux et historique* contient-il des documents sur la Saintonge ? Les bibliothèques de la région en possèdent-elles un exemplaire ?

Jean Fontaine-Malherbe, littérateur français, dit la *Biographie Didot*, naquit près de Coutances, vers 1740, et mourut en 1780. On lui doit plusieurs pièces de théâtre et une série de *Fables et contes moraux*. Comment fut-il amené, lui qui habitait Paris et fut inspecteur de la librairie et censeur royal, à s'occuper de la Saintonge ? P. L.

—

N° 721. *Faïences de Saintes*. — On trouve aux archives de la Charente-Inférieure le document suivant : « A Versailles, le 25 avril 1741. Monsieur, le sieur Louis Sazerac obtint en 1739 la permission d'établir une manufacture de fayance à Saintes. Informez-moi, je vous prie, du succez qu'a cette manufacture. Je suis, monsieur, votre très humble et très affectionné serviteur. ORRY. »

Cette fabrique a-t-elle fonctionné longtemps et connaît-on des spécimens de sa fabrication ?

— P. L.

N° 722. — A qui appartenait, sous la révolution, la maison sise : rue du Capitole, très voisine de l'hôpital ?

Au-dessus de la porte de cette maison figurait l'inscription suivante en lettres rouges, encore apparente aujourd'hui : « LA LIBERTÉ OU LA MORT. »

POITOU.

II. — RÉPONSES

N° 639, t. XVII, p. 377. *Les Coulaud de Montifaud*.

La *Revue* de septembre 1897 disait : « On demande des renseignements, quels qu'ils soient, sur la famille Coulaud de Montifaud, dont la terre existe près d'Angles-Salles en Charente. Vers 1776 on trouve Marie-Josèphe Coulaud de Montifaud, épouse de messire René Chauvet du Breuil, chevalier de Saint-

Digitized by Google

Louis, préfet maritime de Rochefort. Tous les deux habitaient Forges ; leur fille y fut baptisée en 1783. Peut-on connaître les origines de la famille Coulaud de Montifaud? Elle est alliée aux La Clocheterie, Carré de Sainte-Gemme, Bruslé de Bauber, Chauvet du Breuil, de Saint-Léger, de Sartre, Bretinauld de Saint-Eloy, Daniaud, etc. »

Les Coulaud de Montifaud étaient-ils une branche des Coulaud du Vignaud, près Sauzé-Vaussais, dont il est question dans le *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou* (t. II, p. 667 et 668), et qui portaient pour armes : *d'azur au chevron de gueules accompagné de trois rameaux ou branches de chêne de sinople à trois glands posés 1 et 2?*

Nous hésitons à rattacher aux Coulaud de Montifaud un écrivain du nom de Marc de Montifaud (nom de guerre sans doute), connu il y a une trentaine d'années par un genre de littérature tout à fait spécial et plus que décolleté.

La question restait donc bien obscure lorsque le *Gaulois*, dans son numéro du 13 octobre 1900, a publié l'article suivant : « On nous annonce de Turin les fiançailles du prince Carracciolo-Orsonia, d'une des principales familles italiennes, avec Mlle Isabelle de Montifaud, fille de feu le prince Pierre de Montifaud, ancien consul, et de la princesse, née Puylafonds. Le marquisat de Montifaud, autrefois situé dans la Charente, fut érigé en principauté sous Louis XV par lettre patente en date du 14 mai 1747.

» La fiancée, alliée aux familles de Sartre, Bretinaud de Saint-Eloy d'Harchies, de Chavagnac, de Presle, Chartroule de La Barde, de Froger, etc., est la petite-fille de messire René Chauvet du Breuil, chevalier de Saint-Louis, préfet maritime de Rochefort, et la petite-nièce du chevalier Chadeau de La Clocheterie, qui commanda la *Belle-Poule* et qui se couvrit de gloire au combat d'Ouessant, etc. »

Une inexactitude au moins s'est glissée dans cet article. Ce n'est point dans la Charente qu'a pu être située la principauté de Montifaud, mais dans un pays plus méridional, la Gascogne sans doute. Le Montifaud charentais était beaucoup moins important : ce n'était même pas une seigneurie. Possédé primitivement par la famille Broussard, de Cognac, dont les branches principales ont porté les noms de Fontmarais, de Villairet, du Bouquet, le domaine appartient depuis plusieurs générations à la famille Tachet.

Sur les Chauvet du Breuil, nous trouvons dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, X, 117, et XVII, 137, les renseignements suivants :

Timothée Daniaud, marchand de draps de soie, maire de Rochefort-sur-Mer en 1722-1724 et en 1728, seigneur du Treuil-Bussac en la paroisse de Fouras, eut notamment deux filles de son mariage avec Jeanne Vrignaud, dont le père, Charles Vrignaud, était également marchand de draps de soie à Rochefort, savoir : Catherine, dame du Treuil-Bussac, mariée en 1731 à

Digitized by Google

Isaac Chadeau de La Clocheterie, écuyer, lieutenant de vaisseau (dont vint entre autres le commandant de la *Belle-Poule*), et Marie, mariée en premières noces à François Chauvet du Breuil, conseiller, avocat du roi au bureau des finances de la généralité de La Rochelle (ascendant du feu prince de Montifaud), puis, le 26 juin 1745, à Jean-Jacques-Pascal d'Abadie, seigneur en partie de Taugon-La Ronde, conseiller du roi, commissaire de la marine au département de Rochefort.

C.

—

N° 670 : t. XIX, p. 42. *La verve à Dieu.* — La réponse à la question posée en 1899 sur *La verve à Dieu*, nous la trouvons dans un recueil où on la chercherait certainement en vain, si le directeur n'était pas un amateur fort distingué de toutes choses locales : histoire, archéologie et légendes. Voici ce que notre confrère M. l'abbé Paul Bonnin a inséré dans le n° 3 du *Bulletin paroissial de Saint-Thomas de Cosnac* et que lui a dicté une fort vieille femme de sa paroisse :

La verve à Dieu, qu'est si grande et si belle,
A-t-été mise en trois cartelles.
Y en a-t-ine en beillant....
L'autre en paradis, l'autre en l'champ fieurit,
L'avour j'd'vons tretous finit...
Si all'est pas finit, a finira ;
Not'Seigneur est en Haut, Not'Seigneur est en bas.
Sur sa pierre piate s'est assiat,
Sur son bourdon s'est accotat.
A-t-appelé tous les pécheurs, les plus grands et les meilleurs.
« Venez à moué, tous mes pécheurs, les plus grands et les meilleurs.
Avant qu'vous n'en ayiez tant fait pour moi, coumme j'en ai fait pour vous.
L'âme vous chérat dans l'ventre, coumme la feuille de la branche,
Coumme l'alouette dans son nid, quand a vouait l'feu d'au ciel v'nit. »
Houzanne, houzanne, sainte housanne... (hosanna !)
Fille de David (Filio David), ouvrez les portes d'au paradis.
A s'ront ben ouvartes, pour ceusses-là qui l'auront sarvi...
Labas, labas, parmi les landes, o y at ine p'tite pianche,
Qui n'est ni meindre ni mendre,
Pas pu grousse qu'in ch'veu qui s'y sembie...
Qui la Viadieu saurat, la p'tite pianche passerat,
Qui la Viadieu n'saura pas, la p'tite pianche passera pas,
Au bout d'la pianche d'mourrat ; père et mère maudirat...
Et dirat : Quand jeune j'étis, qu'est-au donc qu'j'fasis ?
La Viadieu j'happrenis, d'mes oreilles l'écoutis,
Dans mon tchieur la pensis, de ma bouche la disis....
— Jésus-Christ avec les larrons
A souffert mort et passion.
Les faux Juifs l'ont pris, sur la croix l'ont mis.
Sa chère mère le regardait. Tant d'pitié qui z'y fasait !
« Vous êtes donc là, mon cher fils ? » — « Oui », ma mère qui disit
La bounne mère s'en va davant, tout en pieurant son cher enfant.
« Regardez tous, mes bounnes gens, que de peine et de tourment
Quinze jours et quinze nuits, quinze vendredis bénits,
Bénissez qui m'a nourri, tout l'temps qu'j'hétis p'tit. »

Digitized by Google

Savez-vous t'chielle oraison, qu'a-t-été faite pour vous ?
Tous ceux-là qui la sauront, et trois l'jour la diront,
Sans boère ni manger, jamais feu d'enfer ne verront,
L'enfer, plus nègre qu'un charbon.
Saint Jean, saint Marc, saint Luc, saint Mathieu,
Quat' zévangélis d'au bon Dieu,
Soit à ma vie, soit à mon trépas,
Mes bons saints, n'm'abandounnez pas.
Prions Dieu, par môsieu saint Pierre,
Prions Dieu, par môsieu saint Jean ;
Qu'saint Joseph et Marie soient en mon trépassement.

« Ce ne sont là que des fragments, et des fragments épars comme tous les vieux débris », ajoute M. Paul Bonnin. Si quelqu'un en connaissait d'autres passages, il serait bien aimable de les recueillir et de nous les envoyer. Il y a certainement des variantes. Il est bon de les comparer, et aussi de chercher les transitions. Peut-être arriverons-nous ainsi à établir un texte correct et complet, et peut-être aussi à comprendre ce que signifient des paroles aussi décousues. Nous faisons appel à nos confrères des diverses parties de la Saintonge.

L.

—

N° 704 : t. xx, p. 371. Passage à Saintes de Joseph Bonaparte ; émeute (1815).

On sait que la commission du gouvernement avait arrêté, le 26 juin 1815, que le ministre de la marine donnerait des ordres pour que deux frégates du port de Rochefort fussent armées afin de transporter Napoléon Bonaparte aux Etats-Unis, et qu'il lui serait fourni, jusqu'au point de l'embarquement, s'il le désirait, une escorte suffisante sous les ordres du lieutenant-général Becker qui serait chargé de pourvoir à sa sûreté. L'empereur et une partie de sa suite prirent la route de Rochefort par Tours. Le comte de Las Cases, son fils et Montholon, Planat, Résigny prirent par Orléans, ainsi que deux ou trois autres voitures de la suite.

Las Cases passa par Limoges, La Rochefoucauld et Jarnac, où il arriva à 7 heures du soir, et où il dut coucher le 2 au soir, la mauvaise volonté du maître de poste l'ayant forcé d'y passer la nuit.

C'est après ce résumé sommaire que commence, à la date du lundi 3, l'extrait suivant du *Mémorial de Sainte-Hélène* par le comte de Las Cases, tome I, page 41 (Paris, 1823-1824).

« Lundi, 3 (juillet 1815). *Aventure à Saintes.*

» Nous ne pouvons nous remettre en route qu'à cinq heures du matin. La méchanceté du maître de poste, qui, non content de nous avoir retenus la nuit, employa des moyens secrets pour nous retenir encore, fait que nous sommes contraints de gagner presque au pas le relais de Cognac, où le maître de poste et les spectateurs nous témoignent des sentimens bien différens. Il nous était aisé de juger que notre passage causait beaucoup

Digitized by Google

d'agitation en sens divers. En atteignant Saintes vers les onze heures du matin, nous avons failli tomber victimes d'une insurrection populaire : un des zélés de l'endroit, nous a-t-on dit, avait dressé cette embûche et organisé notre massacre. Nous sommes arrêtés par la populace, garantis par la garde nationale, mais menés prisonniers dans une auberge. Nous emportions, disait-on, le trésor de l'état ; nous étions des scélérats, dont la mort seule pouvait faire justice.

» Ceux qui se prétendaient la classe distinguée de la ville, les femmes surtout, se montraient les plus ardentes pour notre supplice. Elles venaient défiler successivement à des croisées voisines pour insulter de plus près à notre malheur. Elles portaient la rage, le croira-t-on, jusqu'à grincer des dents à l'aspect de notre calme : et c'était pourtant là la première société, les femmes *comme il faut* de la ville !... Réal (1) aurait-il donc eu raison, quand il disait si plaisamment dans les cent jours à l'empereur qu'en fait de jacobins, il avait bien le droit de s'y connaître, et qu'il protestait que toute la différence qu'il y avait entre les noirs et les blancs était que les uns avaient porté des sabots, et que les autres allaient en bas de soie.

» Le prince Joseph, qui, à notre insu, traversait la ville, vint compliquer encore notre aventure ; il fut arrêté, mené à la préfecture (2), mais fort respecté.

» Notre auberge donnait sur une place qui demeurait couverte d'une multitude fort agitée et très hostile ; elle nous accablait de menaces et d'injures. Je me trouvai connu du sous-préfet, ce qui lui servit à garantir qui nous étions ; on visita notre voiture, et l'on nous tint à une espèce de secret. Vers quatre heures j'obtins de me rendre auprès du prince Joseph.

» Dans ma route à la préfecture, et bien que sous la garde d'un sous-officier, plusieurs individus m'abordèrent, les uns me remettant des billets en secret, d'autres me disant quelques mots à l'oreille ; tous se réunissaient pour m'assurer que nous devions être bien tranquilles, que les vrais Français veillaient pour nous.

» Vers le soir on nous laissa partir ; mais alors tout avait bien changé ; nous quittâmes notre auberge au milieu des plus vives acclamations : des femmes du peuple, en pleurs, prenaient nos mains et les baisaient ; de tous côtés chacun s'offrait à nous suivre pour éviter, nous disaient-ils, un guet-apens, que les ennemis de l'empereur nous avaient dressé à quelque distance de la ville. Ce singulier changement des esprits venait de ce que beaucoup de gens des campagnes et grand nombre de

(1) Pierre-François Réal, dantoniste, puis défenseur officieux, conseiller d'état, adjoint au ministère de la police générale, fait comte, commandeur de la légion d'honneur, préfet de police à Paris, joua un rôle particulier pendant les cent jours.

(2) Las Cases ne se rendait pas compte que la préfecture était transférée à La Rochelle depuis quelques années. Le sous-préfet de Saintes était (du 11 janvier 1810 au 2 août 1815) Angellier qui avait été sous-préfet à La Rochelle.

Digitized by Google

fédérés étaient entrés dans la ville, et gouvernaient désormais l'opinion.

» Mardi 4. *Arrivée à Rochefort.* — A peu de distance de Rochefort, nous rencontrâmes de la gendarmerie, qui, sur le bruit de notre mésaventure, avait été expédiée au-devant de nous. Nous arrivâmes à deux heures du matin à Rochefort; l'empereur y était depuis la veille. Le prince Joseph y arriva le soir même: je le conduisis à l'empereur. »

Daniel Massiou, dans son *Histoire de la Saintonge*, t. VI, p. 461, a reproduit ces faits dans les mêmes termes que Las Cases.

E.

*
* *

— La dernière livraison de la *Revue* (t. XX, p. 321) a parlé de l'hôtel de France ou hôtel Lasoutière qui s'élevait sur la place des Cordeliers, occupant une partie du terrain du couvent de ces religieux. C'est là qu'en 1815 logea Joseph Bonaparte. Le passage à Saintes de l'ancien roi d'Espagne y causa nn certain émoi. La population qui, quoi qu'en dise l'historien Massiou, n'était rien moins que sympathique à la dynastie napoléonnienne, se porta en foule aux abords de l'hôtel de France et se livra à des manifestations hostiles que la police fut obligée de réprimer (1).

Le 4 juillet, Joseph Bonaparte continua sa route sans obstacle et arriva à Rochefort. De là, après avoir pris congé de son frère, il se dirigea à petites journées sur Royan où il s'embarqua le 25 juillet pour l'Amérique. Dans le trajet de Rochefort à Royan, Joseph avec sa suite s'arrêta pour y passer la nuit au domaine du Grand-Logis, commune des Mathes, appartenant à M. La Touche, de Rochefort. Pris au dépourvu à l'arrivée de cette nombreuse société, le régisseur du Grand-Logis envoya aussitôt, et malgré l'heure avancée, une domestique chez le maire de la commune, son voisin, pour emprunter linge, argenterie, etc., destinés à des étrangers dont elle avait la recommandation de taire les noms. On s'empressa de satisfaire à cette demande. Seulement, le lendemain, en apprenant quels avaient été les hôtes du Grand-Logis, le maire, qui ne partageait pas à beaucoup près les opinions impérialistes de son voisin, ne manqua pas de lui faire de sanglants reproches (2).

Pour ce récit de l'émeute à Saintes en 1815, Victor Vallein, *Guide du voyageur à Saintes*, page 68, a copié Massiou, *Histoire de la Saintonge*, lequel avait lui-même copié Las Cases, du *Mémorial de Sainte-Hélène*.

---

(1) On raconte qu'un certain Dubois, ardent bonapartiste, n'ayant pas su contenir l'expression de ses opinions politiques, fut malmené par la foule aux cris de : « Brûlons Dubois, brûlons Dubois. » Le jeu de mots fit rire, et la manifestation, d'ailleurs peu sérieuse, n'eut pas de suite.

(2) Cette anecdote authentique a été plus d'une fois contée par la domestique du Grand-Logis, morte à l'âge de 94 ans, la même qui, chargée de rapporter les objets empruntés, fut témoin du mécontentement du maire.

Digitized by Google

Las Cases, qui faisait partie de l'escorte de l'empereur, s'est plu (il est facile d'en soupçonner le motif) à dramatiser le passage de Joseph Bonaparte à Saintes. S'il est vrai de dire que la population de cette ville, qui n'était rien moins qu'impérialiste, fit au prince et à sa suite un accueil peu sympathique, il est également certain que les « embûches » et les projets de « massacre » n'ont existé que dans l'imagination du narrateur. Au dire de témoins graves et dignes de foi, le départ du 4 juillet s'est effectué sans tumulte, mais aussi sans « pleurs » ni « baisements de mains. » Que dire de cette entrée nocturne de « campagnards » et de « fédérés » s'emparant, dans l'espace de quelques heures, de l'opinion publique et la changeant complètement? C'est pure fantaisie.

Savary, duc de Rovigo, a, dans ses *Mémoires*, raconté ce même fait. Le maire fut, dit-il, plein d'égards pour Joseph. Il lui dit que la ville avait été mise en mouvement par un garde du corps appelé Dufort, mais qu'il allait faire tout ce qui était en son pouvoir pour rétablir l'ordre, et faire atteler les voitures qu'on venait de visiter. Le maire de Saintes était alors René Eschasseriaux, qui siégeait à Paris à la chambre des députés. Il était remplacé par un adjoint. Le garde du corps désigné était Dufaur, propriétaire à Saintes de la « cité Dufaur » en Saint-Vivien. K. O.

*
* *

— Cette arrestation de l'ex-roi d'Espagne faillit causer une émeute à Saintes où le ralliement aux Bourbons était presque unanime. Ce sont les volontaires royaux, dont mon père était le commandant, qui surveillaient les arrivées suspectes : on redoutait les émissaires de l'armée de la Loire et du Midi. C'est alors qu'arriva Joseph Bonaparte, qui se rendait à Rochefort pour voir son frère Napoléon. Comment fut-il reconnu ? je l'ai su ; car mon grand-père, le chevalier de Guitard, alors lieutenant des grenadiers de la garde nationale de Saintes et conseiller municipal de cette ville, fut l'un des principaux témoins de l'incident et l'un des principaux acteurs, comme chef du poste de la garde nationale, ce jour-là *(3 juillet 1815)*. Je l'ai bien souvent entendu faire le récit de cet événement capital pour lui, dont la vie paisible s'écoula tout entière dans sa solitude du Cormier. Comme je regrette maintenant de n'avoir pas eu un phonographe dans ce temps-là ! que de choses curieuses nous eussent été transmises par tous ces témoins des grands événements de cette époque agitée ! Et même si j'avais eu soin de noter tout ce que j'ai entendu conter par mes grands parents, que j'aurais d'intéressants mémoires à écrire ! Mon grand-père aimait à redire les incidents divers de cette journée du 3 juillet, où il se conduisit en galant homme, non sans quelque mérite, tant les esprits étaient excités contre les Bonaparte. Mais les jeunes gens n'aiment guère à écouter les redites des vieillards ; volontiers ils disent en eux-mêmes, comme le parasite de Té-

Digitized by Google

rence : *Jam millies audivi.* Oui, je l'ai bien entendue autant de fois, cette histoire du passage de Joseph à Saintes. Je me souviens fort bien que ce fut M. Léon de Sartre (l'oncle de Théophile de Bremond) qui le premier crut reconnaître le frère de Napoléon et se jeta à la tête des chevaux de poste ; aussitôt la foule s'assemble pour lui prêter main forte, et le malheureux prince est obligé de mettre pied à terre et de se réfugier précipitamment à l'hôtel de la place des Cordeliers. En un instant la place fut entièrement envahie, et les cris les plus violents se firent entendre contre Joseph et Napoléon. On était fatigué de la servitude militaire de la France, décimée par ces levées incessantes qui jetaient le deuil dans toutes les familles.

Léon de Sartre n'était pas payé pour aimer le régime impérial. conscrit enlevé à ses parents dans l'une de ces levées en masse, il était revenu chez son père, à Vénérand, très malade, les pieds gelés, après avoir été longtemps prisonnier de guerre en Russie.

L'ex-roi d'Espagne, épouvanté par les terribles menaces de la population, s'adressa alors à mon grand-père de Guitard qui avait, avec les quelques grenadiers du poste, protégé son entrée dans l'hôtel, et lui dit : « Monsieur l'officier, je regrette vivement de n'avoir pu continuer ma route: ma présence dans votre ville va causer une émeute excitée par ces cris de mort et de vengeance contre ma personne et ma famille. » A quoi le chevalier de Guitard répondit : « Prince, pour nous le malheur est sacré; soyez sans crainte tant que vous serez sous notre garde. »

C'était, je le répète, parler en galant homme, et j'ai toujours trouvé que mon grand-père avait eu plus de courage que ces centaines de gens vociférant contre un vaincu, leur prisonnier. Cependant, je me souviens aussi que l'on souriait au récit de mon grand-père, au lieu de l'applaudir. Cela venait de cette ancienne idée de tourner les gardes nationaux en ridicule, surtout sous le premier empire où ces braves citoyens, malgré leur uniforme, ne pouvaient guère être comparés aux vieux grognards de l'armée. Je crois même que ce qui flattait le plus mon excellent aieul dans toute cette histoire qu'il se plaisait à nous redire, c'est cette appellation de « Monsieur l'officier, » de la part du roi d'Espagne, qui, naturellement, n'avait pu distinguer un officier de la garde nationale des officiers de la grande armée. Aussi, je m'en souviens encore, cela fut cause que mon grand-père passa longtemps pour n'être pas un royaliste bien déclaré : c'était au moins l'opinion de ces anciens volontaires royaux qui se vantaient d'avoir forcé le malheureux roi Pépé à descendre de voiture et à se réfugier à l'hôtel de France, sous la protection de quelques honnêtes gardes nationaux.

Je viens de chercher dans les papiers de mon père, datés de cette époque des cent jours ; je ne trouve aucune allusion à cet événement. Je suis certain que mon père n'approuvait point ces violences inutiles. Quant à la suite des incidents de cette journée du 3 juillet 1815, je n'ai gardé aucun souvenir de ce que m'en a dit mon grand-père, qui assurément devait en connaître tous

Digitized by Google

les détails. Ce n'est donc que le *fameux dialogue* entre le roi d'Espagne et le lieutenant de la garde nationale de Saintes, qui m'est resté stéréotypé dans la mémoire comme il l'était dans le *récit invariable de mon grand-père.*

A. DE BREMOND D'ARS.

P. S. — Je retrouve à l'instant une lettre (4 juillet) de M. Dangibeaud fils, commandant de la garde nationale, à mon père pour lui demander d'ordonner deux patrouilles de six hommes à cheval, afin d'aider les postes de la garde nationale, et lui donner pour le service de ce jour les mots d'ordre et de ralliement : *Castelnaudary* et *Crillon.* Les volontaires royaux de Saintes avaient lieu de prendre beaucoup de précautions. A Angoulême, les fédérés s'agitaient beaucoup. On craignait pour Cognac d'où M. Otard écrivait le 18 juillet 1815 à mon père d'envoyer un détachement et au besoin d'y joindre leur *canon* (les volontaires royaux en possédaient un).

—

N° 705 : t. xx, p. 371. *Jean Doxer et Louis de Pernes.* — Voici, en attendant mieux, une réponse à M. P. L.

Louis de Pernes, chevalier, baron de Rochefort, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, gentilhomme ordinaire de sa chambre, gouverneur des ville et citadelle de Saintes. Il succéda à son père dans sa charge de gouverneur et fut reçu en sa place d'échevin au corps de ville, en 1612. Il eut de graves démêlés avec le maire, Henry Moyne, et avec le sous-maire, Jacques Aymar, au sujet de la garde des clefs de la ville. Il faisait encore partie de l'échevinage en 1625. Il avait épousé Claudine d'Espinac, dont postérité, entre autres : Louis de Pernes, comte d'Espinac, marié à Anne-Jeanne de Rouvray. J'ignore lequel des deux Louis, le père ou le fils, eut maille à partir avec Jean Doxer, fermier judiciaire de la terre de Rochefort, en 1659. Ceci est à rechercher. Je crois que le Rochefort dont il s'agit est du diocèse d'Autun.

LA M.

*
* *

— Le 11 janvier 1612, meurt à Saintes Jacques de Pernes, échevin, gouverneur du château de Saintes ; il fut remplacé par son fils, Louis de Pernes. Marié à Claude d'Espinac, il eut : Louis de Pernes, né le 18 août 1621, baptisé le 1er mars 1622, ayant pour parrain le roi Louis XIII et pour marraine Françoise de Foix, fille du comte de Gurson ; une fille, Gabrielle, mariée en 1641 à Roger de Clermont, marquis de Crizy ; Louise, née le 5 décembre 1623, tenue sur les fonts par Josias de Bremond d'Ars et par Louise de Luxembourg, femme de Bernard de Beon du Massez. Les de Pernes au diocèse d'Autun avaient pour armes *d'argent au pal d'azur chargé d'une croix ancrée d'argent*, que portait Gaspard de Pernes, reçu chevalier de Malte en 1650. Voir *Documents sur la ville de Saintes*, p. 38, 143, 374.

Digitized by Google

Gaspard de Pernes, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, était en 1631 prieur du prieuré des Arènes, diocèse de Saintes.

L. A.

—

N° 710 : t. xx, p. 373. *Un panégyrique du comte d'Harcourt.*

Ce numéro 710 me rend singulièrement perplexe. M. J. P. demande des renseignements sur le *Panégyrique du comte d'Harcourt*, le défenseur de Cognac en 1651. L'auteur, m'apprend-il, est François de Meaulx, gentilhomme de Marseille ; le permis d'imprimer, au nom de Pierre Mesnard, date de 1643, et le format du livre est in-4°. Il s'agit bien de célébrer les victoires du comte d'Harcourt *en Italie*.

Je connais un *Panégyrique d'Henry de Lorraine, comte d'Harcourt ;* mais celui-là est antérieur, à la marque de *David*, à *Aix*, in-fol. et non in-4°. L'auteur ne s'appelait point François, mais Jean ; son héros n'était point le comte d'Harcourt, de la maison d'Harcourt, qui délivra Cognac pendant la fronde ; c'était Henry de Lorraine, comte d'Harcourt, le cadet du duc d'Elbeuf (le fameux *Cadet à la perle* d'Antoine Masson), qui venait, en 1637, de reprendre sur les Espagnols les îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honoré de Lerins.

Jean de Meaulx mourut en 1728. Son livre, très goûté à l'époque, eut un certain succès ; mais il se vendait seulement 15 sols, en 1741, à la vente du célèbre humaniste Claude Lancelot, l'auteur du *Jardin des racines grecques*.

La M.

BIBLIOGRAPHIE

Sainte Eustelle (*opuscule dédié à ses sœurs*). La Rochelle, A. Foucher, 1900, in-32, 14 pages.

Brochure de propagande religieuse.

—

Saint Eutrope et sainte Eustelle. Saintes, Mlle M. Bourricaud, éditeur ; Hus, imprimeur ; 1900, in-32, 12 pages. Prix : 25 centimes.

Eutrope était fils de Xercès, roi de Babylone, et de Guina. En visite à la cour d'Hérode, il entend parler de Jésus, etc. Nous sommes en plein récit fantaisiste.

—

Saint-Saud (Le comte de). *Notes sur l'Espagne. IV. Etat de la cartographie dans le nord de l'Espagne en 1895.* Bordeaux, imp. Gounouilhou, 1896, in-8°, 11 pages. (Extrait du *Congrès national des sociétés françaises de géographie ; 16e session, Bordeaux, août 1895*).

—

Société de Saint-Vincent de Paul. Conférence de Cognac.

Digitized by Google

Assemblée générale du 10 décembre 1899. Cognac, imp. v^e G. Béraud, 1900, in-8°, 18 pages.

—

STEYERT (André). *Etymologies lyonnaises. Seconde réponse à M. l'abbé Devaux.* Lyon, imp. Moulin-Rusaud, 1900, in-8°, 72 pages. (Extrait du *Bulletin de la société de géographie de Lyon* du 1er juillet 1900).

Nous avons signalé, XX, 27, la discussion de deux savants, c'est-à-dire d'un savant avec un autre qui croit l'être, à propos d'étymologies sur les noms de lieux de la région lyonnaise. La nouvelle brochure de M. Steyert est une réponse à une seconde attaque de M. l'abbé Devaux. Comme polémique elle est peut-être un peu longue ; mais les traits ne perdent rien de leur acuité, et la science y abonde. Avec quelle verve l'auteur y fustige ces pseudo-savants qui veulent tout savoir et mettent leur imagination à la place des règles, et des calembours à la place des sciences !

—

THÉDENAT (Henry), prêtre de l'oratoire, membre de l'institut. *Etudes historiques. Renaud de Châtillon et la chute du royaume chrétien de Jérusalem, d'après un livre récent.* Paris, imp. de Soye et fils, 11 novembre 1899, in-18, 23 pages.

—

VALETTE (René). *A travers la Vendée. Sainte-Hermine et son canton.* (Notes d'histoire et d'archéologie.) Fontenay-le-Comte, Henry Cormeau, 1899, in-18, 80 pages.

Sainte-Hermine est le chef-lieu d'un canton important de la Vendée, comprenant treize communes. D'ou vient ce nom ? Sainte-Irmine, dit l'abbé Aillery, était une fille de Dagobert II et abbesse d'un monastère de Trèves. « Ce qui permet d'en douter, ajoute M. Valette, c'est que l'église ne l'a pas pour patronne » ; et plus loin : « Après la destruction de l'église de Saint-Hermand, *sancti Hermetis*, la chapelle du château fut érigée en paroisse sous le vocable de sainte Hermine, *sanctæ Hermenæ*.

Chacune des communes a une notice qui, toute sommaire qu'elle est, parait cependant assez complète. C'est assez pour un guide du voyageur qui n'a pas le temps et n'a pas besoin d'en apprendre beaucoup. Mais ces quelques pages peuvent être le programme d'une étude plus détaillée sur chaque localité. Le plan est tracé d'une main sûre et expérimentée.

—

VERNIÈRE (Antoine). *Poésies latines composées à l'école de Brioude.* Clermont-Ferrand, typ. Montlouis, 1899, in-8°, 10 pages.

On connaissait — de nom seulement — l'université qui florissait à Brioude au XIe siècle sous le patronage des chanoines de Saint-Julien. Voici un certain nombre de poésies qui viennent très probablement de là. M. Vernière a bien voulu les faire connaître en France en les extrayant du *Neues Archiv* ; ce sont

Digitized by Google

des chants en l'honneur de saint Jean-Baptiste, de saint Michel, la Vierge, les saints Innocents, saint Julien, etc. Il serait possible que dans neuf ou dix siècles quelque érudit retrouvât des bribes de l'*Apis romana* qui se faisait au petit séminaire de Montlieu au milieu du XIXe siècle. Quelle joie, monsieur Vernière, et quelle gloire pour vos successeurs !

— *Les voyageurs et les naturalistes dans l'Auvergne et dans le Velay*. Clermont-Ferrand, typ. de Montlouis, 1900, in-8°, 122 pages. (Extrait de la *Revue d'Auvergne*, 1899-1900).

Ils sont innombrables les voyageurs qui traversent l'Auvergne: savants, touristes, botanistes, médecins et malades. Tous n'ont pas laissé le récit de leurs excursions ; beaucoup ont écrit des particularités sans intérêt. Pourtant leurs remarques sont bonnes à recueillir suivant les époques et les préoccupations du moment. C'est donc une idée heureuse qu'a eue M. Vernière ; ces notes diverses constituent une petite histoire très originale de la région: villes, montagnes, châteaux; eaux minérales, flore, géologie ; mœurs, superstition, pèlerinages, hommes importants, tout est là. Des annotations nombreuses complètent ou corrigent parfois les opinions des voyageurs. Ceux qui voudront faire un pareil travail sur notre province consulteront cet opuscule : car beaucoup de voyageurs qui y sont cités ont aussi passé par La Rochelle et Saintes : Goelnitz, Spon, Jacques Boyer, etc.

—

Ville de Saintes. Annales municipales. Année 1899. Saintes, imp. A. Gay, 1900, in-8°, 317-14-42-16-38-46-22 pages. Ce volume contient les délibérations du conseil municipal, pendant l'année 1899, les budgets, rapports, tables, et une dissertation de M. Xambeu, *De l'air, de l'eau et des terres de l'arrondissement de Saintes*.

—

Yan Saint-Acère. *Le plianti de Cadet. Histouère d'in paur foutut pésant qui teurche à pisée sa goulée de vinasse*. Mis en émolé à Sainte, cheu moncieu Robart, 1900, in-12, 23 pages.

C'est l'histoire d'une vigne racontée par Cadet qui doit être un fils ou un cousin de Cadet Réjouit de plaisante mémoire ; cela ne peut se dire que par un « pésant » de Roufflac, surtout si c'est M. le docteur Jean qui lui sert d'interprète. Savez-vous pourquoi la vigne périt par le phylloxera? M. Veillon, maire de Dompierre, le sait, et c'est dans sa brochure que Cadet s'est instruit :

La lisut dan in livre, i zou dît tel qu'olé ;
Et la chouse é çartaine, ol é-t-en émolé,
Que le phylocerâ a t'enchouti nous terre,
Pass'qu'ol a-t-en Chérent' trot de paratounerre :
Faudrait dont foutre à bas tout thieu qu'é trot pointu,
Les kioché des éghlise et les corn' des cothiu !
Ol é thieu, moun amit, qui conjhur' les oraghe ;

Digitized by Google

Sitout qu'à passant d'sus, sitout o lès carthage ;
Dau temp de nout'jhénesse o mouillait pu souvent;
O v'nait de boun'z-enfonde à la chète d'au vent,
Mais jh'voeyon pu, aneut, thiellé-z-oragh Pontoèse.
Fasant que feut et fiamb', que grou pet et qu'éloèze.
Peur le brut qu'o menait o détaurnait le temps ;
La groussaill' poussait beun, jh'étion teurtout contents.
Prève que le tounerre é bein la caus'qu'o mouille,
O fait rentré l'abeuille et caurit la cagouille.
O f'rait le meime effet s'on tirait le canon,
O b' son cougnait bein fort su le thieu d'in chaudron ;
Mais peur le jhor d'aneut, o faut poin qu'o t'étoune,
L'a trot d'paratounerr', pas de danghé qu'o toune !
Dépeu beintout six moê, l'a pas s'ment brumassé ;
Les ghisse et les pezâ sont tout accabassé !
Thielle grand' sécheresse enghendre la veurmine ;
Ol a tel qu'ine avars' peur zi lavé l'échine.
Peur qu'in eù sèghe bon, n'on deut poin le secoué ;
S'al a le thiu dans l'ève, ine poul' peut pas coué !

—

Zidler (Gustave). *Le livre de la douce vie.* Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1900, in-12, 178 pages.

C'est une œuvre bien personnelle et charmante, « un petit chef-d'œuvre. » M. L. Audiat l'appelle ainsi dans le dernier numéro de la *Revue* (1). — La qualité morale de ce récit descriptif d'une simple vie d'homme laborieux, croyant et bon, où tout s'affermit par l'idée du devoir, où tout s'éclaire au flambeau d'une foi robuste, frappe tout d'abord le lecteur en même temps que la composition harmonieuse le séduit : car c'est une agréable surprise de n'apercevoir dans cette production d'un fils de l'Alma Mater *aucun* souvenir littéraire, aucune trace d'érudition livresque : « on est tout étonné et ravi : car on s'attendait de voir un auteur et l'on trouve un homme (Pascal). » Mais la science du lettré a gardé ses droits dans l'habile disposition des parties, dans l'agencement méthodique des diverses scènes pour en composer un ensemble équilibré et homogène. Aux yeux de l'esprit, *Le livre de la douce vie* se présente comme un élégant triptyque, délicatement peint de couleurs fines et claires ; et sur ses trois panneaux qui s'intitulent *Le chemin des sagesses*, *La closerie du bonheur*, *La louange de l'automne*, on reconnait aisément cette trinité qui fait l'objet de tout lyrisme : l'amour, la nature, la mort. — L'*amour*, dans ses acceptions les plus élevées, celui qu'inspirent l'aïeul vénéré, la mère, tendre et prudente conseillère, l'épouse dévouée et bonne qui est entrée sous le toit du poète simplement et sans bruit, « un matin de soleil clément », pour l'éclairer de son sourire et l'orner de sa grâce, — les enfants enfin qui animent sans la troubler l'intimité du home bien clos où toutes ces affections unies enserrent

(1) Voir aussi l'article élogieux de M. Gabriel Aubray dans le *Mois*, numéro d'août 1900.

Digitized by Google

leurs tendresses « dans l'étroit cercle d'or de la lampe du soir. » — Dans la *nature*, comme il est assez peu sensible aux impressions plastiques, peu curieux des reliefs et des formes, il est surtout habile à décrire « tout ce qui monte au jour, ou flotte, ou vole, ou plane (Lamartine) ; » à saisir les imperceptibles murmures, les parfums légers, les teintes fugitives qui errent incessamment à la surface des choses, depuis l'éveil craintif de l'aurore jusqu'à la pensive harmonie du crépuscule. Il a d'ailleurs acquis une connaissance vraie de la vie rurale ; il semble qu'on respire, en le lisant, ces saines odeurs de la terre qui le grisent lui-même ; et sous sa plume on voit naître la bigarrure de toute une flore agreste, flore des eaux, des vieux murs, des routes poudreuses et des sentiers ombreux. Quand l'arrière-saison vient étendre son exquise mélancolie sur ces paysages paisibles — qui rappellent ceux de notre Saintonge,— la pensée de la *mort* n'effraye pas le poète. La vieillesse n'est pas morose, qui est tranquillisée par l'espoir du prochain au-delà bienheureux. Il peut donc dire avec sérénité quand approche l'heure d'appareiller pour le grand voyage : « D'un souffle emportez-moi, quand vous voudrez, Seigneur. » Et si tout n'est pas également bien venu en ces jolies pages, à peine s'en aperçoit-on: car toujours du milieu de celles qu'on pourrait juger les plus monotones et ternes jaillit l'élan de quelques beaux vers fleuris de rimes inattendues et rares. Ils font songer à ces belles fusées d'or dont la tige lumineuse déchire doucement la soie bleu sombre des nuits d'été pour aller s'épanouir, haut dans le ciel, en riantes clartés multicolores... Nous laissons aux familiers des neuf sœurs le profitable plaisir d'étudier l'heureuse variété des rythmes, la souplesse du vers, la curiosité des rimes. Il ne leur échappera pas que ces jeux de style sont moins la fantaisie d'une virtuosité indifférente que l'exacte appropriation de la forme au fond, le vêtement *distingué* d'une pensée qui sait être élégante sans s'abandonner jamais. M. G. Zidler s'occupe avant tout de l'âme : ses descriptions servent toujours à la mise en valeur d'une idée morale. Dans le parallélisme qu'il établit entre la vie des hommes et la vie des plantes, l'humanité l'intéresse plus que la nature. Dans ses métaphores c'est l'idée qui commande l'image, et dans l'ensemble de ses compositions on ne sait s'il ne faut pas attacher plus de prix à la noble inspiration du philosophe chrétien qu'aux gracieuses créations de l'artiste. Chaque page du *Livre de la douce vie* pourrait servir d'argument contre ceux — ils sont légion — qui voient dans tout poète un songe-creux, dans toute poésie un délassement puéril et vain. Ces arguments-là se comptent, au profit du jeune auteur — et n'en déplaise à sa modestie — non plus avec des grains de lupin, mais avec des pétales de roses... et quelques feuilles de laurier !

Z. A.

Digitized by Google

La Quinzaine (Paris, 45, rue Vaneau, directeur : M. George Fonsegrive) a publié dans son numéro du 16 octobre : Les amis de Marie Leczinska, par Pierre de Nolhac ; — La liberté de la presse depuis la révolution. VI, par Gustave Le Poittevin ; — Le château de Lérac. IV, par Jean Reibrach ; — Stendhal (fin), par Hippolyte Parigot ; — L'exposition universelle. Vers l'art nouveau, par Gustave Babin ; — Après le congrès sacerdotal de Bourges (fin), par l'abbé Naudet ; — Chronique littéraire. Poésie moderne, par Jean Lionnet ; — Chronique politique. Nouvelles scientifiques et littéraires. Revue des revues. Bibliographie.

Abonnement : France : un an, 24 fr.; six mois, 14 fr.; trois mois, 8 fr.; — Abonnement spécial pour le clergé, l'université et les instituts catholiques : 20 fr.; — Prix de la livraison : 1 fr. 50.

Les **Études publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus** (numéro du 5 octobre 1900) ouvrent leur *Revue des livres* ainsi :

« Les *Etudes* ont été sollicitées de donner leur avis sur une question récemment soulevée : Les *Lettres inédites* (1) de Pierre Olivaint, S. J., publiées dans le courant de cette année, sont-elles ou ne sont-elles pas authentiques ?

» Un ensemble de raisons fondées en critique poussent plusieurs personnes graves et bien informées à soutenir la négative. Les circonstances singulières qui ont précédé et accompagné la publication en défendent mal l'authenticité.

» Actuellement, on s'efforce de provoquer une confrontation des manuscrits qui ont servi à éditer les *Lettres inédites*, avec la collection authentique des lettres du P. Olivaint. Elle intéresse trop l'honneur des éditeurs pour qu'on puisse douter qu'ils ne s'empressent de la réaliser.

» Dès qu'on en connaîtra les résultats, nous les signalerons à nos lecteurs. Si on la repoussait, nous les en aviserions également, en exposant, au besoin, par le menu, les *raisons* et les *circonstances*.

» La Rédaction. »

Sommaire du numéro du 7 octobre 1900 de la **Photo-Revue**, journal des amateurs de photographie : 1° Entre amateurs et professionnels ; 2° Les bases scientifiques de l'impression aux trois couleurs ; 3° Les viseurs de chambres à main ; 4° Couchers de soleils et nuages ; 5° Construction et vitrage des ateliers photographiques ; 6° Epreuves sur galets et sur diverses surfaces ; 7° Variétés.

—

Pouvoir recueillir dans les journaux du monde entier tout ce qui paraît sur un sujet quelconque, sur une question dont on aime à s'occuper ; — surtout savoir ce que l'on dit de vous et de vos œuvres dans la presse, qui ne le souhaite parmi les politiques, les écrivains, les artistes ?

Le **Courrier de la presse**, bureau de coupures de journaux fondé en 1880, par M. Gallois, 21, boulevard Montmartre, à Paris, répond à ce besoin de la vie moderne avec autant de célérité que d'exactitude.

Le *Courrier de la presse* lit 8.000 journaux par jour.

Vient de paraître : *Catalogue de journaux et revues du Courrier de la presse*, 1 vol. in-8° de 400 pages, cartonné, dos toile, 13.000 journaux.

---

(1) Pierre Olivaint, S. J., *Lettres inédites*, 2e édition, Puteaux-sur-Seine, Prieur et Dubois, 1900. Pp. XLVII-313.

Le gérant, Noel Texier.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Par M. Henri Joyer

Actes concernant la société des Archives : Admission de membres, 81, 313 ; Budget de 1900, 153 ; Compte rendu des séances, 1, 153, 155, 233, 313 ; Etat des impressions du XXIXe volume des Archives, 236, 317, 387 ; Excursion de la Société, 237, 339 ; Rachat de cotisations, 5 ; Recouvrement des cotisations, 4.

Archéologie. — *Epoque gallo-romaine :* Excavations à Saintes, 27 ; Sarcophages gallo-romains à Bois-Rambaud, 28 ; Silo ou tombeau gallo-romain à Tonnay-Charente, 391 ; Villa gallo-romaine à Vix et monnaies de Trajan, 238 ; Fouilles au terrier de La Fade, 319 ; Le Castrum Fractabotum, 50.

Epoque moderne : Puits au Treuil de Chérac, 164 ; Sépultures à Marans, 163.

Epigraphie : Epigraphie de Saint-Hilaire de Villefranche, 108.

Sigillographie : Un sceau de Châteauneuf, 26.

Beaux-arts : Exposants au salon de 1900, 242 ; France-album, 249 ; Musée Guinet, 400 ; Peintures murales à Landes, 164 ; Plaques de cheminées aux armes des Boufflers, 238 ; Tapisseries relatives au siège de La Rochelle, 238 ; La ville de Saintes à la fin du XIXe siècle, 237.

Avis et nouvelles. — *Distinctions honorifiques ou nominations :* Gabriel Audiat, 318 ; Louis Audiat, 160, 318 ; Biraud, 319 ; Bonnet, 318 ; Bures, 319 ; Castaigne, 5 ; Comte de Chasseloup-Laubat, 318 ; Chavanon, 5 ; Etienne Clouzot, 5 ; Henri Clouzot, 87 ; De Cugnac, 86 ; Delamain, 318 ; Delavaud, 388 ; Depont, 5 ; Dufaure, 31 ; Baron Eschasseriaux, 388 ; Esperandieu, 319 ; Garnault, 5 ; Gelineau, 86 ; Habasque, 236 ; Jeandeau, 160 ; De La Bouralière, 319 ; De Lacroix, 87 ; De La Trémoille, 5 ; Pandin de Lussaudière, 5 ; Polony, 318 ; Ravail, 5 ; Reveillé, 318 ; Richeteau, 87 ; Rigabert, 86 ; Roppert, 318 ; Rouvier, 318 ; Sabourdin, 319 ; Société des Archives, 388 ; Sorbier-Bey, 160 ; Suire, 319.

Dons : Don de deux cachets à la Société des Archives par M. le baron Eugène Eschasseriaux, 87.

Errata : 10, 164, 243, 322, 392.

Nouvelles diverses : Béatification du vénérable P. Denys de la Nativité, 163 ; Bénédiction de cloches à Royan, 389 ; Changement de noms de rues à Cognac, 163 ; — à Rochefort, 241 ; Consécration de l'église de Saint-Jean d'Angély, 87 ; Découverte d'un journal du chansonnier Ange Pitou, 5 ; Les Dupuy d'Angeac, 243 ; Discours de distribution de prix,

Digitized by Google

319 ; Changements dans les journaux : *Réveil angérien ; — la Résistance ; — Journal de Jonzac*, 8 ; Maximin Deloche, par M. de Barthélemy, 160 ; Excursion des membres du club alpin, 164 ; Opinion sur la société des *Archives*, 317 ; Changements et additions de noms : Dupuy d'Angeac, de Laage, 162 ; Legs à la ville de La Rochelle par Paul Gaudin, 241 ; Pèlerinages, confréries, etc., de Saint-Eutrope, 237, 390 ; Messe en musique à Saint-Eutrope de Saintes, 92 ; Noces d'argent de la société historique du Périgord, 6 ; Noms des officiers en garnison à Saintes en 1788, 237 ; Polémique à propos de l'évangélisation de la Gaule, 13 ; Population de la France en 1898, 6 ; Procès à propos de la publication d'un manuscrit, 11 ; Monument de Pillet, 8 ; Représentation d'un drame à La Rochelle, 160 ; — à La Mothe Saint-Héraye, 389 ; Restauration de la fontaine du Pilori à Saint-Jean d'Angély, 391 ; — de la maison dite Henri II à La Rochelle, 8 ; La maison de la place des Cordeliers à Saintes, 321 ; Vente d'autographes, 9, 89, 239, 240, 320, 390.

Bibliographie. — I. Atgier, 69, 70 ; Audiat (Gabriel) (Gabriel Aubray), 7, 70 ; — (Louis), 71.
Balincourt (Comte E.), 71 ; Bisseuil ; Bonhomme ; Bordage ; Boule ; Boutiron, 72 ; Bouyer ; Bremond d'Ars (A. de) ; Bussière (De), 74.
Caillon, 74 ; Camiade, 310 ; Campagne, 16 ; Chauvet, 72, 75 ; Chérot, 75 ; Claudin ; Corneille, 76.
Dangibaud (Ch.), 76 ; Dast Le Vacher de Boisville ; D'Avone ; Debect ; Deponf, 77 ; Devaux, 28 ; Dienne (De), 77 ; Dionne ; Doublet, 78 ; Dureteste ; Duval ; Du Vauroux, 79.
Eschasseriaux (Baron), 145 ; Estrée (D'), 77.
Fabre ; Fauconnier, 146 ; Foucault du Daugnon, 147.
Garnault, 147, 148 ; Germain-Tricot, 148 ; Gilbert ; Girard ; Giraudias, 149 ; Granges de Surgères, 91 ; Grasilier ; Guillaud, 150.
Huet, 150.
Jandin (De), 70.
Krom, 228.
La Bouralière (A. de), 228 ; La Morinerie (De) ; Le Gendre, 231.
Massicotte, 310 ; Merlet ; Mesnard, 311.
Natier, 311.
Pellisson (Jules) ; Phelippot ; Poudensan, 378.
Regelsperger ; Rigole (Jean), 382 ; Rivière, 75.
Saint-Saud (De), 150, 443 ; Steyert, 444.
Thédenat, 444.
Valette, 444 ; Vernière, 444.
Yan Saint-Acère, 445.
Zidler, 446.

II. Ouvrages anonymes : *Almanach-annuaire de l'île de Ré* (année 1899), 69 ; *Cinquantenaire de la société de secours des travailleurs réunis de Saintes*, 76 ; *Inauguration du médaillon d'Amédée Lefèvre*, 226 ; — *du monument élevé à la mémoire du docteur Piotay et du baron Arlot de Saint-Saud*, 227 ; *La Rochelle fin de siècle*, 231 ; *Manuel du pèlerinage au tombeau de saint Eutrope*, 310 ; *Sainte Eustelle ; Saint Eutrope et sainte Eustelle*, 443.

Histoire. — L'abbaye de Saintes, 418 ; Quelques notes sur l'abbaye de Saintes, 292 ; A travers l'histoire de la contrée, 118 ; Encore les d'Aubigné, 206 ; Le poète Bertrand Bernard de Javerzac, 35, 64 ; Les Bernard de Javerzac, 35 ; Joseph Bonaparte à Saintes, 371, 437 ; Les Bretinauld de Méré et de Saint-Seurin, 269 ; Les cartes de visite saintongeaises, 135 ; Une chanson contre Henri IV, 222 ; Cognac en 1789, 29 ; Comment on s'amusait à Saintes en 1785, 192 ; Le sculpteur Constantin

Digitized by Google

de Jarnac, 140 ; Les Coulaud de Montifaud, 434 ; Dast Le Vacher de Boisville, 195 ; Les déplacements d'un fonctionnaire en 1679-1682, 202 ; Jean Doxer et Louis de Pernes, 371, 442 ; Exécution de Louis XVI d'après Victor-Hugo, 38 ; Les familles Rochelaises : les Filleau, 424 ; — Famille Harouard, 55 ; Fénelon prieur de Carennac, 245 ; Les Féry d'Esclands, 242 ; Les Fourestier d'Orignac et de Vauvert, 66 ; — de Baudouère, de La Romade, 374 ; Les gavaches de Monségur, du Blayais, du Bas-Médoc, 64 ; Une curieuse généalogie, Eléonore Desmiers d'Olbreuse, 245 ; La grande peur, 433 ; Guilleri, 141, 224, 310 ; L'instruction à La Mothe Saint-Héraye, 96 ; L'amiral Jacob, 399 ; Joubert, général des Boërs, 88 ; Les Jussac d'Ambleville, 145, 281 ; Lekain en Aunis et en Saintonge, 277 ; Les maîtres à écrire du temps passé, 169 ; Nos vieilles maîtrises, 67 ; Ce que coûtait un malade à Brouage en 1707, 416 ; Mandements d'Alphonse de Poitiers, relatifs à la Saintonge, 336 ; Marans pendant la révolution, 246 ; Le chevalier de Nanteuil, 415 ; L'occupation de Saintes par les protestants en 1562, 199 ; Les d'Ocoy en Saintonge, 132 ; — à Saint-Brice, 201 ; Nicolas Poussin en Saintonge, 28 ; Un procès, conséquence de l'édit de Nantes, 128 ; Jacques Pronis à Madagascar, 338 ; Les Sacquiers de Saintonge, 223 ; Un Saintongeais vendéen, 126 ; La Saintonge au Transvaal, 34 ; La salle de spectacle à La Rochelle (1757-1772), 420 ; Une société secrète catholique au XVIIe siècle, 123 ; Les Sossiondo, 11, 89 ; La théophilanthropie à Saintes, 93 ; Trizay, prieuré conventuel, 247 ; Les truffes du Périgord en Saintonge, 321 ; Ossian Verdeau, 321 ; Le colonel de Villebois-Mareuil, 197, 393 ; Le voyage d'outre-mer de frère Jean Thenaud, d'Angoulême, 337.

Livres et périodiques. — I. Livres : *L'Aunis et la Saintonge maritimes*, 320 ; *Histoire de la maison de Madaillan*, 16 ; *Lettres à ma cousine*, 7 ; *Lettres de la baronne Sophie de Crouzeilhes*, 13 ; *Lettres de Louis XI*, 397 ; *Le pays du cognac*, 91 ; *Fêtes de consécration de l'église de Saint-Jean d'Angély*, 162 ; *Répertoire historique et biographique de la Gazette de France*, 91 ; *Réunion des sociétés des beaux arts en 1899*, 99 ; *Le secret des deux*, 94 ; *Conférence de Cognac*, 443.

II. Périodiques : *Analecta Bollandiana*, 84 ; *L'Anjou historique*, 249 ; *Annales de la patrie française*, 333 ; — *du midi*, 2, 336 ; *Annuaire de la noblesse*, 171 ; — *du conseil héraldique de France*, 316, 331 ; *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* ; — *du Poitou*, 69 ; *Bibliophile limousin*, 234 ; *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques*, 167 ; — *de la société académique de Brest*, 168 ; — *de la société de géographie de Rochefort*, 170 ; — *de la société des lettres de la Corrèze*, 331 ; — *de la société archéologique de la Charente*, 85, 157, 246, 250, 315 ; — *de la société archéologique, etc., le vieux papier*, 335 ; — *historique du Périgord*, 84, 235, 316 ; — *des archives de la Saintonge et de l'Aunis*, 74 ; — *des études du Lot*, 398 ; — *religieux de La Rochelle*, 87, 397 ; *Charente-Inférieure*, 89, 161 ; *Chronique militaire*, 167 ; *Clairon de Saintonge*, 165 ; *Concours médical*, 13 ; *Conservateur de Marennes*, 83 ; *Courrier de La Rochelle*, 82, 235 ; *Echo charentais*, 118, 158, 166, 247, 332 ; *Echo rochelais*, 83, 85, 161, 245, 332, 397 ; *Etudes coloniales et maritimes*, 332 ; *France de Bordeaux*, 158 ; *Gazette anecdotique*, 387 ; — *de l'ouest*, 386, 390 ; — *des bains de mer de Royan*, 397 ; — *des beaux arts*, 96 ; *Indépendant de la Charente-Inférieure*, 159 ; *Intermédiaire des chercheurs*, 3, 12, 85, 90, 158 ; *Journal de Royan*, 83, 398 ; *Lecture pour tous*, 401 ; *Lemouzi*, 3 ; *Mémoires de l'académie des sciences et belles-lettres de Clermont-Ferrand*, 247 ; — *de la société archéologique de la Touraine*, 168 ; — *de Montpellier*, 332 ; *Mercure poitevin*, 13, 387 ; *Mois littéraire et pittoresque*, 14, 98, 163, 249, 334, 397 ; *Monde illustré de Montréal*, 315 ; *Moniteur de la Saintonge*, 158 ; *Ordo divini recitandi... pro anno 1900*,

Digitized by Google

311 ; *Parti national*, 235 ; *Pays poitevin*, 4, 10, 83, 88, 317, 330, 401 ; *Polybiblion*, 157, 248, 317, 386 ; *Province*, 400 ; *Quinzaine*, 334 ; *Réforme sociale*, 330 ; *Revue bleue*, 336 ; — *de l'Agenais*, 397 ; — *des autographes*, 164 ; — *des deux mondes*, 166 ; — *des questions héraldiques*, 317 ; — *des questions historiques*, 157, 314 ; — *du Bas-Poitou*, 12, 83 ; — *encyclopédique*, 167, 331 ; — *épigraphique*, 97, 248 ; — *historique*, 84, 234, 235, 317 ; — *de l'ouest*, 3, 12, 16, 83 ; *Royan Guide*, 382 ; *Science sociale*, 167 ; *Semaine religieuse de Limoges*, 249 ; *Sémaphore de l'ouest*, 246 ; *Seudre*, 83 ; *Souveraineté nationale*, 235 ; *Tablettes du monde religieux*, 400 ; — *des Charentes*, 157, 161, 234, 386 ; *Union nationale*, 157, 161 ; *Ventre rouge*, 157, 234, 317, 386 ; *Ville de Saintes. Annales municipales, année 1899*, 445.

Actes de l'état civil. — *Mariages :* Ardouin et Camille Oger, 190 ; Bourcy et Alice Caillat, 263 ; Camus et Jeanne Pouvreau, 413 ; Chasseloup-Laubat (Marquis de) et Louise Stern, 329 ; Chavanon et Emilie Chevallier, 328 ; Clock (De) et Marthe Marguier d'Aubonne, 107 ; Cormelier et Suzanne Peychez, 108 ; Dampierre (De) et Françoise de Fraguier, 23 ; Des Courières et Isabelle de Cugnac, 258 ; Duretelle de Saint-Sauveur et Julie Moufflet, 414 ; Duval de Cursay et Mlle de Rochetaillée, 328 ; Féry d'Esclands et Angèle de Dampierre, 24 ; Fleuriau et Vve Brutz, 257 ; Fougerat et Thérèse Daviaud, 108 ; Gémon et Léonie Beineix, 192 ; Hériard et Marguerite Callandreau, 107 ; Joly d'Aussy et Jeanne Cremière, 24 ; Laage de Meux (De) et Geneviève de Brix, 24 ; Lussaud et Elisabeth Lamore, 263 ; Marchal de Corny et Jeanne du Temple de Rougemont, 259 ; Meigné et Suzanne Genet, 259 ; Mertz et Gabrielle Calvet, 414 ; Michel et Noémi Drilhon, 258 ; Nèple et Marie Bourbaud, 413 ; Pelletreau et Georgette Garnier, 330 ; Périgaud et Edith Mesnard, 191 ; Sabourdin et Marie Rabotteau, 329 ; Seguin et Anne-Marie Brillouin, 107 ; Tornézy et Gabrielle Bès de Berc, 23 ; Vétillart et Madeleine Alefsen de Boisredon, 191 ; Villelume et Marie-Madeleine Boscal de Réals de Mornac, 258.

II. *Décès :* Aignan, Ard, 323 ; Auger, 256 ; Bastard, 106 ; Belnoue (Adélaïde), 20 ; Bénard, 181 ; Besnard, 100 ; Billotte, 324 ; Blignières (De), 325 ; Boffinton, 19 ; Boilève de La Combaudière, 103 ; Bonnin, 327 ; Boscal de Réals de Mornac, 185 ; Bouyer, 17 ; Bretinauld, 255 ; Cavellet de Beaumont (Marie), 327 ; Caudéran (Grenier), 99 ; Chamerlat (Octavie de), 190 ; Chandeau, 22 ; Chopy, 21 ; Collin, 21 ; Corbinaud, 183 ; Coudreau, 23 ; Cruchon-Duchesne, 102 ; Dampierre (Jean, comte de), 251 ; Darolle, 19 ; Dast Le Vacher de Boisville ; 17 Despessailles (Marie-Louise), 189 ; Dodart, 403 ; Duperré, 185 ; Duplais-Destouches, 176 ; Duret, 184 ; Dusault, 186 ; Escolle, 253 ; Eveillé, 326 ; Garreau, 188 ; Gaudin, 101 ; Girault, 102 ; Godet, 183 ; Green, comte de Saint-Marsault de Châtelaillon, 404 ; Grimaux, 253 ; Guinois, 23 ; Harasse de La Vicardière, 402 ; Harpain, 104 ; Hennessy, 106 ; Horric de La Rochetolay, 98 ; Huas, 190 ; Hulot, 412 ; Imbert, 23 ; Jambon, 101 ; Jozansi, 324 ; Julien-Laferrière, 328 ; Kemmerer, 406 ; Lacaze, 402 ; Langevin, 23 ; Larquier, 105 ; Lestrange (Baron de), 324 ; L'Evêque, 21 ; Lieutier (Nelly), 325 ; Mando, 327 ; Marcotte de Quivière, 22 ; Marsy (Comte de), 255 ; Méneau, 21 ; Meschinet de Richemond, 101 ; Michel, 185 ; Moquet, 253 ; Niox, 177 ; Planchat, 255 : Praud de La Nicollière-Teijeiro, 256 ; Rambaud de Larrocque, 171 ; Richard, 406 ; Richou, 252 ; Rochebrune (De), 326 ; Romouil, 413 ; Roussot, 190 ; Roux, 182 ; Siret, 20 ; Stainer, 106 ; Tremblay, 325 ; Vialle, 185 ; Vincent, 22 ; Yvert, 189.

Publications nouvelles : *L'argus royannais*, 171 ; *Bulletin paroissial de Saint-Germain de Lusignan*, 163 ; — *de Saint-Thomas de Cosnac*,

Digitized by Google

389 ; *Le chercheur des provinces de l'ouest*, 161 ; *Le démocrate*, 8 ; *Dictionnaire biographique de la Charente-Inférieure*, 391 ; *Gazette de l'ouest*, 90 ; *Le moniteur des eaux-de-vie de Cognac*, 8 ; *Répertoire bibliographique des principales revues*, 170 ; *Réveil des Charentes*, 163.

Questions et Réponses : Auteur de la brochure : *Réflexions aristocratiques*, 68 ; Une bannière à Saintes et le peintre Mondotz, 373 ; Le patriote Bouquet et le trait de civisme figurant sur un plat, 373 ; Les brandons, 223, 310 ; Castelli, directeur de théâtre, 373 ; Chanson rochelaise à propos de l'acteur Le Kain, 372 ; Chansons populaires où il est fait mention d'Henri d'Escoubleau de Sourdis, 225 ; Philippe de Dreux, mari de Catherine-Françoise Saintot, 63 ; Faïences de Saintes, 434 ; Jean-Louis Fé-Fondenis et sa famille, 63 ; Fontaine-Malherbe, littérateur français, 434 ; Charles Fouré de Dampierre, 433 ; Gingreau, vicaire de Saint-Xandre, et sa famille, 432 ; L'improvisateur Eugène de Pradel, 143 ; Famille de Jussac d'Ambleville, 64 ; — Keefe, 432 ; Dom P. Landreau de La Grange, lieutenant-colonel au service du roi d'Espagne, 432 ; François Le Duc, maître maçon : ses travaux, 64 ; Lieu de naissance de Françoise-Athénaïs de Rochechouart-Mortemart, 433 ; Mme de Maintenon, les cardinaux Newmann et Manning et le P. Faber, 372 ; Nom du propriétaire, sous la Révolution, d'une maison sise rue du Capitole, à Saintes, 434 ; Marque du potier d'étain Fabreguette, de Bordeaux, 309 ; Premier numérotage des maisons de Bordeaux, 309 ; Un panégyrique du comte d'Harcourt par François de Meaulx, 373, 443 ; Ouvrages de Saint-Mégrin, traducteur de Cicéron, 63 ; Procès touchant la nobilité du fief de Cruc, 432 ; Les Rancon, seigneurs de Taillebourg, 62 ; Romans dont la scène se passe en Saintonge, 143 ; François Trémeau, libraire-imprimeur à Angoulême, 432 ; La verve à Dieu, 436.

Sociétés savantes et Conférences. — I. *Sociétés savantes* : Congrès des sociétés savantes à La Rochelle, 243 ; — à la Sorbonne, 10 ; — provincial, 389 ; Programme du congrès des sociétés savantes pour 1901, 393 ; Société archéologique de Béziers, discours d'ouverture, 6 ; Société archéologique de Bordeaux, 27 ; Société de géographie de Rochefort, 7, 88.

II. *Conférences :* A Clermont, 89 ; Cognac, 165 ; La Rochelle, 92, 165, 243 ; Rochefort, 165 ; Saintes, 165 ; Saint-Jean d'Angély, 92, 165.

Variétés : Le peintre Auguin, 414 ; Jules Dufaure à Bordeaux ; Victor Hugo, George Sand et Alexandre Dumas à Cognac, 212 ; Excursion de la société des archives à Saint-Savinien : discours, poésies, etc., 339 ; Le géant Gargantua en Saintonge, 121 ; Les huîtres armoricaines, 307 ; Lessieux et le général Bourelly, 97 ; Océan et Gironde, 95 ; Pêle-mêle Saintonge, 32 ; Petite patrie, 117 ; Reinsèque ine ourèye, 210 ; La Saintonge et l'Angoumois aux expositions du temps passé, 289 ; La jeune Saintonge poétique, 40 ; La société des archives historiques de la Saintonge pendant ses vingt-cinq premières années, 264 ; Sonnet, chanson et ballade, 208.

GRAVURE

Une affiche de bal à Saintes en 1788 193

Digitized by Google

TABLE ONOMASTIQUE

Par M. Henri Joyer

A

Abancourt (D'), 186.
Abatucci, 20.
Abraham (P.), notaire, 419.
Acarie; — (Géry), 352; — (Zacharie), 366; — (René), seigneur du Bourdet, 352; — du Bourdet, 352, 366; — (Louise), 352, 353; — (Louis), 352.
Achard-Joumard de Balanzac (P.-A); — (Anne-Constance), 272.
Achelin (Guillaume); — (Euphémie), 53.
Achem, capitale de l'île Sumatra, 163, 331.
Adam, curé de Saint-Maur de Saintes, 205.
Admyrault, 424, 427.
Adrien, adjoint au maire de Saint-Savinien, 392.
Advielle (Victor), 399.
Agard (Antoine), 18.
Agonnay, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 134, 387.
Agoult (Jean-Antoine d'), prêtre, 99.
Aguesseau (Marguerite d'), 270.
Aignan, inspecteur d'académie, **323**.
Aigrefeuille, chef-lieu de cant., arr. de Rochefort-sur-Mer, 57, 86, 282.
Aigues-Mortes, chef-lieu de cant., arr. de Nîmes, 71, 206.
Aimery, abbé de Saint-Jean d'Angély, 52-54.
Ainay-le-Vieil, cant. de Saulzais-le-Potier, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond (Cher), 71.
Aix, île, com. du cant. de Rochefort-sur-Mer, 95, 244, 250, 336.
Albertas (Marquis d'), 263.
Albessart, avocat, 129, 130.
Albignat (Gilberte d'), 190.
Albret (Henri d'), roi de Navarre, 65; — (César-Phébus d'), 77; — (Henri d'), sieur de Pons, 300; — Miossens (Henri d'), 289.
Alefsen de Boisredon (Madeleine); — (Charles), 191; — (Edmond), 192.
Alexandre, lithographe, 154, 171.
Alfonse de Saintonge, 339. Voir Fonteneau.
Allain, prêtre, 100; — (Pierre), imprimeur, 230.
Allard, 58; — (Michel), seigneur du Maine-Bonneau; — (Léonore), 375; — (Louise), 375, 377.
Allas-Bocage, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 269.
Allemans, *Allamans*, com. du cant. de Ribérac, 235, 316.
Allmer (Auguste), épigraphiste, 97, 248.
Almain de Villeroy, 189.
Alphonse de Poitiers, 336.
Alquié, avocat, 25.
Amable, dame de l'île de Ré, 336.
Amblat (Gabrielle d'), 22.
Ambleville, cant de Segonzac, arr. de Cognac, 145, 281-289.
Amblimont Renart de Fuschsamberg (D'), 390.
Amboise, chef-lieu de cant., arr. de Tours, 398, 422.
Amboix de Larbont, 171.

Digitized by Google

Amelotte, prieur de Champdolent, 124.
Amouroux, maître de pension, 326.
Anchoisne, lieu dit à La Tremblade, 95.
Andoins (Corisandre d'), 292.
Andrault de Langeron, 77, 132.
André, laboureur, 120.
Ange (I.), 126.
Angeac-Champagne, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 105, 106.
Angeduc, com. du cant. de Barbezieux, 121.
Angellier, sous-préfet de Saintes, 438.
Angibaud (Guillaume), 120.
Angliers (Claude d'), 271.
Ango (Jean), armateur, 338.
Angoulins, com. du cant. de La Rochelle, 200, 250.
Anjou (Nicolas d'), 199.
Anqueville, com. de Saint-Même, 335.
Ansculphe, abbé de Saint-Jean d'Angély, 53.
Antoine, quartier-maître trésorier, 237.
Anville, cant. de Rouillac, arr. d'Angoulême, 134.
Anzin, près de Valenciennes (Nord), 87.
Apchier, 171.
Aquilli (Philippe d') ; — (Agathe d'), 336.
Arbellot (L'abbé), écrivain, 12, 235, 249.
Arcachon, cant. de La Teste de Buch, arr. de Bordeaux, 19, 101, 102, 241, 401, 409.
Arcère, historien, 401.
Arces, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 273.
Archambauld, curé de Saint-Georges des Coteaux, 126.
Archiac (D'), 273 ; — (Adhémar d'), 275 ; — (Aymar d'), 276 ; — (Charles d'), capitaine, 238.
Archiac, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 64, 105, 106, 124, 186, 206, 242, 283, 289, 398.
Ard (Gaston), négociant, 313, **323**.
Ardant, prêtre, 249.
Ardennes, com. de Fléac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 57.
Ardillière, fief des Froger de l'Eguille, 273.
Ardillon (Perrotin) ; — (Catherine) ; — (Héliette) ; — (Amice), 374.
Ardin, évêque de La Rochelle, 402.
Ardouin, docteur-médecin, 5, 28, 40, 313, 416 ; — notaire, 40, 191 ; — curé de Montguyon, 191 ; — ancien maire, 191 ; — homme de lettres, 40, 42, 43, 48, 82, 83, 155-160, 191, 210, 234, 236, 307, 340, 356, 358-361, 363, 368, 379, 386, 390 ; — Bey, docteur-médecin, 41, 191.
Argence (Marquis d'), 335.
Argenson (D'), lieutenant général de police, 128.
Argenteuil, fief des Bretinauld, 272.
Arlot de Saint-Saud (Comte), 227.
Armand (Ed.), 167.
Arnaud, abbé de Cîteaux, 6 ; — abbé de Saint-Jean d'Angély, 53 ; — adjoint au maire de Saint-Savinien, 392 ; — officier public, 99 ; — capitaine de navire ; — (Amédée) ; — (Nathalie), 262.
Arnauld (Antoine), 303.
Arnous, député, 321.
Arnoux, 322 ; — (Lucien), capitaine de frégate, 23.
Arret (Catherine-Sophie), 14.
Arride (Jean d'), évêque, 140.
Arrondeau (Marguerite), 277.
Ars (D'), 202.
Ars, com. du cant. de Cognac, 30, 133, 198.
Ars en Ré, chef-lieu de cant., arr. de La Rochelle, 182, 242, 336, 408.
Artaud, moine de La Chaise-Dieu, 89.
Arthenac, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 105, 106, 191, 206.
Arvède Barine (Mme Vincent), écrivain, 330.
Arvert, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 18, 41, 95, 200, 300, 336.
Ascain, près Saint-Jean de Luz, 89.
Asnières (Marquis d'), 175 ; — (Jeanne Fr., C. d'), 171, 175 ; — (Henri-François d') ; — (Henri-Paul) ; — (Léon d') ; — (Marie-Anne d'), 272 ; — (Paul d'), 271.
Asnières, com. de Belluire, cant. de Pons, 251.
Asnières, fief des Lage de Volude, 390.
Atgier, docteur-médecin, 69, 70, 74.
Aubert, 296 ; — prêtre, 418-420 ; — docteur-médecin, 326.

Digitized by Google

Aubigné, Aubigny (Agrippa d'), 349; — (Charles d'), 206, 207; — (Constant d'), 30, 206, 207.
Aubigny, fief des Aubigny, 207.
Aubineau, laboureur, 120.
Aubonne, cant. de Monbenoit, arr. de Pontarlier, 107.
Auboyneau de La Sablière, procureur syndic, 58.
Aubray (Gabriel). Voir Audiat (Gabriel).
Auburtin, maître des requêtes au conseil d'état, 329.
Audenge, chef-lieu de cant., arr. de Bordeaux, 65.
Audiat (Gabriel) (Gabriel Aubray), professeur, 4, 7, 15, 34, 50, 70, 82, 83, 98, 158, 160, 167, 212, 249, 329, 332-334, 386, 397, 446; — (Louis), 2-4, 12, 66-68, 71, 83-85, 88, 116, 132, 134, 154, 155, 157, 158, 160, 162, 180, 181, 192, 195, 207, 230, 234, 236, 243, 247, 264, 265, 292, 300, 310, 315-318, 340-342, 345, 346, 351-355, 358, 359, 361, 363, 366-368, 379, 387, 399, 401, 419, 446.
Audiffredy (D'), lieutenant de vaisseau, 17.
Audiffret (Marquis d'), capitaine, 238.
Audouin-Dubreuil, agent de change, 107.
Augé, cant. de Saint-Maixent, 98.
Augeard (Mathieu), 128.
Auger, marchand, 138; — propriétaire, négociant et publiciste; — (Charles), négociant, **256**.
Augereaud, 333.
Auguin, artiste-peintre, 160, 242, 364, 379, **414**.
Aulan, fief des Suarès, 61, 62.
Aulard, 200.
Aumagne, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean d'Angély, 184, 257.
Aumale (Duc d'), 221.
Aumont (Marquis d'), 133.
Aunay, com. de Châtenay, arr. de Sceaux, 155.
Aunay, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Jean d'Angély, 3, 44, 48, 52, 275.
Aups, chef-lieu de cant., arr. de Draguignan, 253.
Auquoy. Voir Ocoy.
Auray, chef-lieu de cant., arr. de Lorient, 252.
Auriac (D'), commandant en Poitou, 285.
Aussy (Denys d'), 267, 352.
Authon, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean d'Angély, 184.
Avallon, com. d'Arvert, cant. de La Tremblade, 18.
Avenel (Vicomte G. d'), 249.
Aversenq, curé de Mirambeau, 185.
Avy, com. du cant. de Pons, 414.
Aymar (Jacques), 442.
Aytré, com. du cant. de La Rochelle, 200-202, 338, 404.

B

Babaud de La Chaussade (Marie), 39.
Babin (Jacques), 31.
Babinot, notaire, 155, 182, 326, 340.
Bachelot, 205.
Bacher, lieutenant, 238.
Bachoué (Jean de), 103.
Baderon de Maussac, 6.
Baillon, intendant à La Rochelle, 420-423.
Baillon-Turner (Mme), pastelliste, 242.
Balanzac, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 131, 198, 316.
Balincourt (Comte E. de), 71.
Baliste, sieur de Pitonneau; — (Martial); — (Guillaume), 116; — (Savarit), légiste, 110, 111 113, 114.
Ballanger, maire de Saint-Hilaire de Villefranche, 110.
Ballin, Ballain (Marie-Louise), 252.
Ballot, gouverneur des colonies, 413.
Ballu, architecte, 8
Baluze, 301.
Balzac (H. de), écrivain, 333, 401.
Balzac, fief des Le Fourestier, 375.
Banchereau, juge de Brie, 121.
Baraudin (H. de), chef d'escadre, 333.
Barbarin de La Mothe (François), 119, 120; — (Marie), 120; — de Reignac (Marie.-L.-A. de), 119.
Barbentane, cant. de Châteaurenard, arr. d'Arles sur Rhône, 258.
Barbeyrac de Saint-Maurice (Marc); — (Zoé), 185.
Barbezières (Jeanne de), 99.
Barbezieux (Agnès de), abbesse de Saintes, 349.
Barbezieux (Charente), 166.
Barbot; — pharmacien, 182.

Digitized by Google

Barbot (Amos), historien, 265.
Barbotin, 388 ; — graveur, 242.
Bardon, archiprêtre de Saint-Jean d'Angély, 87, 162, 329, 413.
Bargignac, ancien sous-préfet de Saintes, 22.
Bargny (Jeanne de) (Nelly Lieutier), 325.
Baril (Théophile), 380.
Barlus-Bessières (Jean); — (Lucile), 181.
Baroche, ministre de l'intérieur, 20.
Barracand (Léon), 397.
Barraud, 340.
Barré, aquafortiste, 242.
Barret, com. du cant. de Barbezieux, 120, 121, 174, 282, 289.
Barthe, médecin major de 1re classe, 260; — adjoint au maire de Royan, 330.
Barthélemy (N.), conseiller, 36.
Barthélemy (A. de), membre de l'institut, 155, 160, 246.
Barzan, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 276.
Bassac, cant. de Jarnac, arr. de Cognac, 5, 171, 172, 174, 250, 268.
Bassompierre (Louis de), évêque de Saintes, 9, 270.
Bastard, maire de La Jarne, **106**.
Bastard (Jeanne-Gabrielle de), 252.
Baston, 379.
Batcave (L.), 307.
Batz de Trenquelléon (De), 189.
Baudet de Marvaud (Marguerite), 174.
Baudouaire ou *Baudouère*, paroisse de Saint-Ciers du Taillon, 67, 374, 377.
Baudouin, conseiller au présidial de La Rochelle, 269.
Baudrit (Pierre), serrurier, 85, 333
Baudry (Marie), 375.
Baulès (Anne-Marie de), 25, 252.
Bauré, prêtre, 155.
Baussay (De), 427.
Bayard, 141.
Bazin (René), 248.
Beaubuisson, fief des Guenon, 131.
Beauchamps (De), 342 ; — (Alexandre de), 246 ; — (Marie-Madeleine de), 67.
Beauchâteau, 37.
Beauchet-Filleau (Henri), 119 ; — (Paul), 12, 81.
Beaucorps (De), sous-lieutenant, 238 ; — (Louise-Henriette de), 241 ; — (Dorothée de); — (Pierre de), 35.
Beaucourt (Gustave de), 389.
Beaufon (Vendée), 185.
Beaujon (De), 337.
Beaulieu (De), sous-lieutenant, 238.
Beaumanoir, 349.
Beaumesnil, acteur, archéologue, 251. Voir La Ruelle.
Beaumont (De), 238, 349 ; — (Elie de), 343 ; — d'Echillais (De), 57.
Beaumont, terrier, com. de Saint-Fort sur Gironde, 122.
Beaupoil de Saint-Aulaire (A.-C.-A.), prêtre, 87.
Beaurecueil (De), lieutenant-colonel, 237.
Beauregard, près La Rochelle, 240.
Beauregard-Chaillevette, com. de Chaillevette, 269, 271, 272.
Beaussant, 83 ; — (Auguste) ; — (Juliette) ; — (Nancy) ; — (Ernest), 11.
Beauvais (Emma), 106.
Béchet (Catherine), 403.
Béchillon (De) ; — (Charles de) ; — (Jean de) ; — (Marie de), 10.
Beck, officier d'administration, 402.
Becoyran (J. de), 375.
Bédard (Pierre-Stanislas), 78.
Bedeau, professeur, 165.
Bédée (Flore de) ; — de La Bouétardais (De), 354.
Bédeille, fief des Albret, 300.
Bédoire (Jeanne-Françoise), 175.
Begon (Michel), intendant, 375, 416, 417.
Beillant, com de Saint-Sever, cant. de Pons, arr. de Saintes, 347.
Beineix (Gabrielle) ; — ancien chef d'institution, 192.
Belébat, 35.
Belin, prévôt des ajusteurs, 58.
Bellanger, inspecteur d'académie, 323.
Bellefonds (De), 133.
Bellejamme, intendant, 287, 288.
Bellet, évêque, 13.
Belleville (Françoise de), 375 ; — (Jeanne de), 276.
Belleville, en Poitou 127.
Bellisle de Murat (Raoul de), 275.
Bellivet, com. de Saintes, 360.
Bellot du Pontet (Marie A.), 151.
Belmont (Marguerite), 192.
Belnoue (Adélaïde), **20**.
Beltrémieux (Edouard) ; — (Marie-Louise), 188.
Belzunce (De), évêque de Marseille, 292.

Digitized by Google

Bénac, en Béarn, 302.
Bénard, magistrat, **181**.
Bénassis, 389 ; — (F.), 13.
Benoît, seigneur de Mortagne, 336.
Benon, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 240.
Beon du Massez (Bernard de), 442.
Béraudin, lieutenant général de la sénéchaussée de La Rochelle, 59.
Bérauld du Pérou (Thérèse), 272.
Berchon, 187.
Berlie, notaire, 263.
Bernard (Anne), 62 ; — (Nicolas); — (Yves), 54.
Bernard de Javerzac (Bertrand), 31 ; 35-38, 83, 84, 157 ; — (Pierre), 37, 157; — (Gédéon), 35-37.
Bernard de Marigny (Gaspard), 58, 59, 84.
Bernardeau de La Briandière (Les), 226.
Bernon, 55; — (André), maître monnayeur, 56, 58 ; — (Anne), 57 ; — (Esther), 62 ; — (Jean), 56, 57; — (Marie), 57, 425; — (Samuel), marchand, 56; — (Sara), 56 ; — (Suzanne), 56-59, 62.
Bernou (Vital), baron de Rochetaillée, 328.
Berranger (Anatole de), 274.
Berry (Duc de), 30.
Berryer, avocat, 331.
Bersac, praticien, 417.
Bersot, 50.
Bertaud (Marie), 59; — notaire, 416, 418.
Berthelot dit Dupeyral (Pierre), carme déchaussé; — (Etienne), **163**, 331.
Berthet, maire de Cercoux, 191.
Berthomé, notaire, 64.
Berthomier (Georges), 147.
Berthonneau, maître chirurgien, 121.
Bertrand de Goth, 267.
Bertrand de Puyraimond (Marie), 403.
Bérulle (De), cardinal, 293-298, 301.
Bès de Berc, directeur des constructions navales ; — (Gabrielle) ; — (Jean) ; — trésorier-payeur général, 23.
Besnard, prêtre, **100**.
Besne, comm de Chenac, 24.
Besou (Françoise), 414.
Bessac (Esther de), 186.
Besse ; — (Jacques de), poète, 235.
Bessi, 104.
Besson, 263 ; — docteur-médecin, 325; — lieutenant de vaisseau, 170; — (Joseph), 426 ; — (Marie) ; — (Léon), 19.
Bethmont (Daniel), 5, 81.
Beton, instructeur de la jeunesse, 67.
Beurlay, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 182, 239.
Biais (Emile), 93, 222, 243-245, 333.
Biarritz, com. du cant. de Bayonne, 20.
Bièvre, cant. de Palaiseau, arr. de Versailles, 63.
Bigot (Sophie), 380.
Billaud (Victor), imprimeur, 160, 213, 379-381 ; — (Marie), 213.
Billaud (Simon), sieur d'Ardennes, 57.
Billaud-Varenne, conventionnel, 9.
Billon, notaire, 57.
Billot, ministre de la guerre, 254.
Billotte, 188; — secrétaire général de la banque de France, **324** ; — (René), artiste peintre, 325.
Birac, cant. de Châteauneuf, arr. de Cognac, 174.
Biraud, instituteur, 319.
Biron (Maréchal de), 77.
Biron, cant. de Pons, arr. de Saintes, 268.
Bironneau, notaire, 321.
Bisseuil, notaire ; — propriétaire, 262 ; — (Marie-Andrée), 181.
Biteau, 401 ; — maître principal de la marine, 155, 340.
Bitoz (Louis), barnabite, 298, 299, 300.
Bizet (Emma) ; — (Madeleine), 183.
Blanc (Charles), 29.
Blanchard, 333 ; — (René), 69 ; — liquoriste, 241.
Blanchemin, 227.
Blanchet-Laporte, avocat, 321.
Blanchet, prêtre, 308.
Blanquefort, chef-lieu de cant., arr. de Bordeaux, 99.
Blanzac, chef-lieu de cant., arr. d'Angoulême, 333.
Blavout (Françoise); — (Geneviève); — (Marie-Esther) ; — (Jean) ; — (Pierre), juge; — garde à la monnaie, 60.
Blazimont, cant. de Sauveterre, arr. de La Réole, 66.
Blignières (De), ancien préfet, **325**.
Blois de Roussillon (Marie de), 134.
Blossac (Edouard de). Voir Loquet.

Digitized by Google

Bochart de Saron, 75.
Bodin (Emile), 81, 154, 157, 222, 317.
Bodkin (P.), bourgeois; — (Robert), 60.
Boffinton, ancien préfet, **19**, 83.
Boilève, officier de marine, 262; — (La famille); — de La Combaudière (C.-E.), général, **103**.
Boilevin, négociant, 155.
Boisbernard, fief des Guitard de La Borie, 273.
Boislinards (Charles de); — (Alexandre de); — (Caroline de), 185.
Bois-Rambaud, 28.
Boisrond, com. de Saint-Ciers-Champagne, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 374, 377.
Boissières (J. de), 375.
Boissieu (Marie-Thérèse de), 322.
Boiteau des Ponges (Elisabeth), 425.
Bonaparte (Le prince Joseph), 321, 371, 437-442.
Bonaventure (Achille de), 405.
Bonaventure de La Mothe (Jean); — (Jean-Baptiste), 11.
Bonhomme (Frédéric), 72; — (Honoré), 380.
Bonneau (Alcide), 12; — (Isabelle), 377; — (Louise); — (Marie), 60.
Bonneau de Mongaugé, 186.
Bonnefon, bibliothécaire de l'arsenal, 11, 12.
Bonnefoy, évêque de La Rochelle, 389.
Bonnegens (De), 189.
Bonnelles, cant. de Dourdan, arr. de Rambouillet, 398.
Bonnet, 104, 321; — (Baptiste), poète, 40; — ingénieur, 318.
Bonneu (Jean), 66.
Bonneville, trésorier-payeur général, 255, 342.
Bonnevin (Bernard de), 151.
Bonnin, facteur des postes, 139, 158; — (Antoine); — (François); — (Lucie), 273; — (P.), religieux de la société des prêtres du très saint sacrement, **327**; — curé de Saint-Thomas de Cosnac, 327, 390, 436, 437.
Bonniot, seigneur de Fleurac; — (Anne), 175.
Bon-Repos, fief des Riquet, 341.
Bonvau (Gilles de), 336.
Bony, prieur de Dieu le Doul, 250.
Borchereau, 338.
Bordage (Edmond), 72, 397.
Bordenave, prêtre, écrivain, 300.
Bords, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 387.
Borie, 84, 158, 235; — Cambort, 3, 158, conventionnels.
Bort (Valentine), 185.
Boscal de Réals (René), sous-directeur des haras, 258; — (Comte Louis); — (Marie-Madeleine); — (Raoul), général; — de Mornac (Henriette), 226; — (Marie-B.-Fr.-C.); — François, **185**.
Bosco (Dom), 137.
Boson, évêque de Saintes, 53.
Bossebœuf (L'abbé), archéologue, 168, 225.
Bost, pasteur, 101.
Bouché-Leclercq, 337.
Boucher (Gustave), 88.
Boucher de Morlaincourt, 171.
Boucherie (Marie), 108.
Bouchet, notaire, 61; — (Jacques), — imprimeur, 229; — (Suzanne), 263; — (Véronique), 253.
Bouchoir, maire de Saint-Savinien, 392.
Boudélec d'Archiac (Isabelle de), 64.
Boudereau (Jeanne), 275.
Boudet, bénédictin, 292.
Bouet du Portal (Francois-Raymond), 272.
Bouffar, avoué, 189.
Boufflers (De), 238; — (L.-Fr.), maréchal de France, 239.
Bouguereau (W.), artiste-peintre, 48, 89, 160, 242.
Bouillon (Duc de), 171.
Bouillon (Marie-Mauricette), 174.
Bouineau, maire du Château d'Oleron, 104.
Bouland, docteur-médecin, 135.
Boulanger, marchand, 138.
Boule (Marcelin), 72.
Boulineau, maire de Javrezac, 319.
Boultoyre (Angélique); — (Nicolas); — (Jeanne-Geneviève); — (Jeanne-Augathe); — (Anne), 263.
Bouny, 106.
Bouquet, 373.
Bouquin, archiprêtre de Rochefort, 23, 107, 413.
Bourbaud (Marie-Alida); — (François), 413.
Bourbon dit L'Archambault (Le sire de), 393.
Bourbon-Monpensier, 199.
Bourcy, docteur-médecin, 184; —

Digitized by Google

ingénieur-agronome ; — magistrat ; — percepteur, 263 ; — notaire, 328.
Bourdaloue ; — (Macé) ; — (Antoine) ; — (Louis), 170.
Bourdaloue, com. de Narçay, 170.
Bourdayer (Etienne), 340.
Bourdé, curé de Saint-Eutrope de Saintes, 259.
Bourdeille (De), 145 ; — (André de), 283 ; — (Henri de), 286 ; — (Isabelle de), 145, 283, 286 ; — (Jeanne de), 283.
Bourdoise, 295.
Bourelly, général, 97.
Bourg-Charente, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 289.
Bourg des Maisons, cant. de Verteilhac, arr. de Ribérac, 335.
Bourgine, juge-garde de la monnaie, 59.
Bourgneuf, 69.
Bourgneuf, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 104, 105.
Bourgon (Jean), seigneur de Cravans, 133.
Bourg sous La Roche, com. du cant. de La Roche-sur-Yon, 127.
Bourguignon (Eugénie), 413.
Bourloton, 126.
Bourricaud (M.), 443.
Bourriq, 320.
Bourru, 204, 205 ; — directeur du service de santé de la marine, 188, 227, 391.
Boursaud (Le P.), bénédictin, 99.
Bouteilles, cant. de Verteilhac, arr. de Ribérac, 282, 283.
Boutelet, lieutenant, 238.
Boutenac, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 85, 333.
Boutet (Mme), 253.
Bouteville, cant. de Châteauneuf, arr. de Cognac, 51, 173, 247, 268, 332.
Bouthiers-Saint-Trojan ou *Saint-Trojan*, com. du cant. de Cognac, 133.
Bouthillier, maire de Saint-Martin de Ré, 413.
Boutin, 191 ; — pharmacien, 19.
Boutiron, docteur-médecin, 72.
Bouvy (Jean), procureur, 121.
Bouyer, 83 ; — (Angélique) ; — de Champvolant (Jean-Joseph), 261 ; — (Léon), 47, 48, 82, 160, 314, 379 ; — (Marcel) ; — (Charles) ; — (Joseph) ; — docteur-médecin ; — de Champvolant (La famille) ; — sieur de La Garenne, 17.
Boyer (François), marchand, 59 ; — (Jacques), 445.
Braisne, chef-lieu de cant., arr. de Soissons, 132.
Brandeley (Homfroy), 270.
Brantôme, chef-lieu de cant., arr. de Périgueux, 283.
Brard, docteur-médecin, 188.
Brassac (Charente), 151.
Brassaud, com. de Restaud, 205, 272.
Braud (A.), avoué, 81 ; — maire de Rochefort, 241 ; — notaire, 118, 120 ; — prêtre, 76.
Bréard, 417 ; — (Charles), 163, 431.
Bremond (Ch. de), 316 ; — (Fr.-Salomon de), 89 ; — (Guillaume de), 198 ; — (Jean de), 85 ; — (Jeanne de), 198 ; — (Pierre, comte de), 403 ; — (Suzanne de), 375, 377 ; — d'Ars (de), 134 ; — (Josias de), 442 ; — (Théophile de), 416 ; — Migré (Anatole, comte de), 256, 344, 442.
Brennes, cant. de Longeau, arr. de Langres, 107.
Bresdon, cant de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 250.
Bressac (De), 61.
Bretinauld (Abel de), 379 ; — (Amédée de), baron de Saint-Seurin ; — (Henri de) ; — (Henriette de), 255 ; — de Méré et de Saint-Seurin (Les), 269, 277 ; — de Saint-Eloi ; — d'Harchies, 435.
Briamant (Marie), 260.
Briandas (Sophie), 413.
Briault (G.), marchand, 419.
Bridault (Marie-Anne), 262.
Brie, com. du cant. de Barbezieux, 121.
Brière de l'Isle, 189.
Brie-sous-Mortagne, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 327.
Brilhac de La Garnerie, 16.
Brillouin (Anne-Marie) ; — commerçant ; — (Jean) ; — rentier, 107.
Brinvilliers (Marquise de), 63.
Brisegarde (Arnaud de), 374.
Brisseau-Montfort (Henriette de), 77.
Brisson, juge, 11.
Brives-sur-Charente, cant. de Pons, arr. de Saintes, 39, 53, 54, 101, 347.
Brix, com. du cant. de Valognes, 162.
Brix ou Bruce (Adam de) ; — Ca-

Digitized by Google

mille de), 162 ; — (Geneviève de), 24, 162 ; — de Montfarville ; — (Charles de) ; — (Charles-Camille de) ; — (Thomas de), 162.
Brizambourg, cant. de Saint-Hilaire de Villefranche, 387, 391.
Broc (De), 16.
Brodut (Méderic), curé de Tonnay-Charente, 2, 22, 35, 88, 161, 163, 247, 352, 391, 434 ; — (Augustin) ; — (Adolphe) ; — (Clara) ; — médecin de la marine ; — (Marie), 262.
Bron, conseiller général, 351.
Brossac, chef-lieu de cant., arr. de Barbezieux, 191.
Brossin de Méré, 16.
Brouage, com. d'Hiers-Brouage, cant. de Marennes, 416-418.
Brouard (Baron de), général, 429.
Broue, com. de Saint-Sornin de Marennes, cant. de Marennes, 419.
Broussard de Fontmarais ; — de Villairet ; — de Bouquet, 435.
Broussillon (Bertrand de), 161.
Brugière (J.-T.), 290.
Bruhat (L.), professeur, 82, 155, 158, 159, 236.
Brulaud (Jean), 121.
Brullon (Claire-Jeanne), 407.
Brun (Léontine), 106.
Bruneau, prêtre, 160 ; — (Charles), 263 ; — (Isabelle), 375.
Brunet, notaire, 269.
Brunet de Neuilly, 16.
Brunswick (Prince de), 335.
Brunswick-Zell (Georges-Guillaume de), 241, 245.
Bruslé de Bauber, 435.
Buat (J.), sculpteur, 242.
Bueil (Jean, sire de), 164.
Buhet (Françoise), 270.
Buisson (Benjamin), 6 ; — entrepreneur, 8.
Buissy (De), lieutenant, 238.
Bujeaud (Jérôme), 219.
Bullion (De), surintendant des finances, 238 ; — marquis de Galardon, 58 ; — de Montlouet (Charlotte-Suzanne), 226.
Bunel (François) ; — (Jean), artistes peintres, 89.
Bures (Maurice), docteur en droit, 167, 317, 319.
Burgaud des Marets, 317.
Burie, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 185.
Bussac, com. de Dolus, 262.
Bussac, com. du cant. de Montlieu, 164.
Bussac, com. du cant. de Saintes, 128, 245, 246, 341-343, 361, 387, 415.
Bussière, 399 ; — (Le P.), 74.
Bussière-Badil, chef-lieu de cant., arr. de Nontron, 414.
Butler (Elisabeth), 60.
Buzay, com. de La Jarne, 62.
Buzelin, 338.

C

Cabanis (Comte), sénateur, 343.
Cabart de Villermont (Esprit), 206.
Cadignan (De), 255.
Cadiot, 380.
Cador, de La Rochelle, 344.
Cadou (Jean), procureur, 277.
Caillat, 203, 204 ; — avoué ; — (Alice), 263.
Caillé (René), explorateur, 239.
Caillon (Henri), poète, 74.
Callandreau, notaire, 107, 328 ; — (Marguerite) ; — professeur, 107.
Callières (Charles de), 151.
Callot (E.), 380 ; — maire de La Rochelle ; — (Jacques), 102.
Calvet, sénateur ; — (Gabrielle), 414.
Camiade, prêtre, 310, 390.
Campagne (Maurice), 15.
Campion, capitaine de vaisseau, 227.
Camus (Gaston) ; — (Edmond), négociant, 413.
Candiac, com. de Vestrie et Candiac, cant. de Vauvert, arr. de Nîmes, 71.
Cany, chef-lieu de cant., arr. d'Yvetot, 22.
Cappon, 170.
Caracciolo-Orsonia (Prince), 435.
Caravaz, fief des Gouffier, en Poitou 352.
Cardaillac, 171.
Cardilhac (Jeanne de), 206, 207.
Carennac, cant. de Vayrac, arr. de Gourdon (Lot), 245, 246, 342.
Carnoy (Henry), 223.
Carré de Sainte-Gemme, 435 ; — sous-préfet, 226 ; — (Louise-Elisabeth), 342.
Carrière, 376.
Carsalade, 171.
Carteau, archiprêtre de Saintes, 320.
Casabianca (Comte de) ; — (Marianne de), 25.

Digitized by Google

Cassagnes-Bégonhès, chef-lieu de canton, arr. de Rodez, 408.
Cassaux (N. de), 61.
Cassereau, libraire, 82.
Cassoulet, notaire, 300.
Castagnary, homme de lettres, 351, 392.
Castaigne (Albert), maire de Bassac, 5, 172; — (Joseph), 5, 291.
Castaing, archiprêtre de Notre-Dame de Bordeaux, 190, 263.
Castelli, directeur de théâtre, 374.
Castillon du Peyron (A.), négociant, 106, 108, 174.
Caudéran (Grenier), curé de Saint-Aubin de Blanquefort, **99**, 383.
Caudéran, com. du cant. de Bordeaux, 99.
Caulet, évêque de Pamiers, 294.
Caumont (A. de), archéologue, 255; — (François de), comte de Lauzun; — (Charlotte de); — (Gabriel de), 292; — d'Adou (Josué de), 401.
Cavalier, chef des camisards, 133.
Cavelier de La Salle, 168.
Cavellet de Beaumont (Augusta), **327**.
Cazaillet, maître d'hôtel, 346, 362, 365.
Cazalès de Fontdouce, 332.
Caze (Ernestine), 273.
Celeyron, conservateur des hypothèques; — (Louise); — (Adrienne), 190.
Cellefrouin, cant. de Mansle, arr. de Ruffec, 198.
Celles, *Celles sur Belle*, chef-lieu de cant., arr. de Melle, 64, 330, 397.
Cercoux, cant. de Montguvon, arr. de Jonzac, 191.
Ceris (Marie de), 85.
Cerles, 65.
Cernuschi, 97.
Chabans, Chaban (De), 61, 282, 287.
Chabannes (Adhémar de), chroniqueur, 50, 51, 52, 54, 234.
Chabot, curé de Marans, 184.
Chabot (J.-B. de), prieur de Sainte-Marie de Barbezieux, 166; — (Vicomte Paul de), 12, 16.
Chadeau de La Clocheterie (Isaac), lieutenant de vaisseau, 435, 436.
Chadenac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 250, 397.
Chadignac, com. de Saintes, 24.
Chaffrais (Marquise), dame de Puyvidal, 198.
Chagnolet, com. de Dompierre sur Mer, 127.
Chagnon, com. d'Aumagne, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean d'Angély, 3.
Chaigneau (Camille), 580; — (Gabrielle), 431.
Chaillevette, com. de La Tremblade, arr. de Marennes, 273.
Challe (M.), étudiant, 82.
Challon, com. du Gua, cant. de Marennes, 419.
Chambaud, architecte, 192.
Chambellant, chirurgien de la marine; — (Anne), 261.
Chambes (Colette de), 72, 348; — (Henri de), 71; — (Marguerite de), 66, 67, 374.
Chamerlat (Octavie de); — (Nicolas de), **190**.
Champagne, cant. de Blanzac, 333.
Champagne, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 23.
Champagnolles, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 273.
Champdolent, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 124, 387.
Champlain (Samuel), 90, 268.
Champmillon, cant. d'Hiersac, arr. d'Angoulême, 174.
Champnac, fief des La Mothe-Fouquet, 276.
Champront (De), conseiller au parlement de Paris, 36.
Champvolant, en l'île d'Oleron, 17.
Chancel (Louis de), dit le chevalier de Lagrange-Chancel, 30, 31, 157; — général, 214.
Chandeau, négociant, **22**.
Chaniers, com. du cant de Saintes, 275.
Chanterre (Madeleine), 182.
Chantoiseau, moulin, com. de Saint-Michel (Charente), 291.
Chantreau (Mme de), 60.
Chapron, publiciste, 103; — (Alfred), 21.
Chardeuil, com. de Coulaures, cant. de Savignac-les-Eglises, arr. de Périgueux, 151.
Chardin, peintre, 244.
Charente, pour *Tonnay-Charente*, 163.
Charette, général, 23.
Charier La Muréardière ou La Macardière (Catherine), 424.

Digitized by Google

Charmeneuil, com. du Thou, cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort, 60.
Charpin de Feugerolles (Félicie), 328.
Charras, cant. de Montbron, arr. d'Angoulême 150.
Charron, 18; — ancien maire de Rochefort, 413.
Chartier (Michel), 110.
Chartroule de La Barde, 435.
Chassagne en Arvert, 300.
Chassaigne de Néronde, 331.
Chasseloup-Laubat (De), ancien ministre, 9, 186, 329, 429, 430; — ingénieur, 318, 328; — (Gaston de); — (Armand de), 329; — (Marquis Prosper), 20, 329.
Chassiron (Baron de), 89.
Chassiron, com. de Saint-Denis d'Oleron, cant. de Saint-Pierre, arr. de Marennes, 240.
Chastang (Catherine), 182.
Chasteauneuf (J.-G. de), archiprêtre de Barbezieux, 166.
Chastillon, 398.
Château, receveur général des fermes, 56.
Châteaubriand, 354.
Châteauneuf-sur-Charente, chef-lieu de cant., arr. de Cognac, 26, 173, 174, 199.
Châtellaillon, com. du cant. de La Rochelle, 95, 134, 202, 206, 242, 250, 404.
Châtellerault (Eustachie, comtesse de), 410.
Chatenay, com. du cant. de Sceaux, 155.
Châtenet, com. de Restaud, 273.
Châtillon (Catherine de), 17.
Châtillon sur Loing, chef-lieu de cant. arr. de Montargis, 335.
Chatonet (Ernest), 379.
Châtres, com. de Saint-Brice, cant. de Cognac, 162.
Châtressac, com. de Chaillevette, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 323.
Chaudruc, 366; — (Jacques), 352.
Chaumette, prêtre, 106.
Chaumont (Emmery de), 29.
Chaussegros, notaire, 412.
Chauvet, fief des Turpin de Jouhé, 272.
Chauvet, 332; — docteur-médecin, 192; — (Gustave), 72, 75, 250.
Chauvet du Breuil, 435; — (Fr.), avocat, 436; — (René), 434, 435.
Chauvignac, fief des Asnières, 272
Chauvin, religieuse hospitalière, 416.
Chaux, com. de Chevanceaux, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 284, 287, 289.
Chavagnac (De), 435.
Chavaille de Fougères (Marguerite de), 273.
Chavanon, docteur-médecin, 5, 328; — (Jules), archiviste, 5, 234; — (René), 328.
Chaylac (Hercille), 389.
Chef-Boutonne, chef-lieu de cant., arr. de Melle, 81, 163.
Cheminade, 19.
Chenac, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 256, 269, 271-273.
Chérac, cant de Burie, arr. de Saintes, 24, 54, 55, 164, 234.
Chérade (E.-P.), comte de Montbron, 62; — de Montbron (Paul), 406.
Chéray, com. de Saint-Georges d'Oleron, cant. de Saint-Pierre, arr. de Marennes, 18, 262.
Cherbonnières, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 101, 261.
Chermignac, com. du cant. de Saintes, 319, 326.
Chéron (Marguerite), 126.
Chérot (Le P. H.), de la compagnie de Jésus, 75, 76, 124, 126, 170.
Chesneau, 263.
Chesnel (Charles), seigneur de Meux, 86; — seigneur de Réaux, 86.
Chessoux, près Marennes, 419.
Chetou (Jeanne-Angélique), 260.
Chety, notaire, 121.
Chevalier, précepteur de la jeunesse, 96; — notaire, 328, 418; — (Emilie), 328.
Chevalier, seigneur de La Mothe d'Ayran, 134, 202; — seigneur de Nantillé, 226.
Chevanceaux, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 287.
Chevigné, 171.
Chevreau, maître boucher, 418.
Chevreux, fief des Saint-Gelais, 89.
Chevrou, banquier, 19.
Chièvres (Alexandre de), 405.
Chimay (Prince de), 341.
Chiron, imprimeur, 8.
Choisy le Roi, cant. de Villejuif, arr. de Sceaux, 39.

Digitized by Google

Chopy, président du tribunal de commerce de Rochefort, **21**.
Chort, près Jonzac, 326.
Chotard, sieur de Loiré, 56.
Chotard; — (Charles), banquier, 406; — propriétaire, 321.
Choupeau, com. de Saint-Jean de Liversay, 238.
Christiani, 171.
Cigogne, com. du Thou, cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort-sur-Mer, 241.
Ciré, com. du cant. d'Aigrefeuille, 282.
Citeaux, com. de Saint-Nicolas les Citeaux, cant. de Nuits, arr. de Beaune, 6.
Clair (Le P. Charles), 124.
Clais (Etienne), 184, 413.
Clam, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 342.
Claretie (Jules), écrivain, 214.
Claudin (A.), 76, 229.
Clavaud (Marie-Anne), 246.
Clavette, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 104.
Claviez, négociant, 177.
Clément (N.), 183.
Clémot, chirurgien; — (Anne), 18.
Clérac, cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 151.
Clermont (Roger de), 442.
Clinchamp (De), sous-lieutenant, 238.
Clisson, chef-lieu de cant., arr. de Nantes, 344.
Clock (De), prêtre; — (Georges de); — (Clément de), 107; — (Arthur de); — (Ulrich de), 108.
Cloquart, colonel, 24.
Clouzeau, 366.
Clouzot, 96; — (Etienne), 5; — (Henri), 2, 87, 278, 317, 398, 421.
Cockborne de Villeneuve, capitaine, 238.
Coetivy (De), 344; — (Olivier de), 77, 344; — (Prégent de), 69, 344.
Cœur (Jacques), 332.
Coffinhal du Noyer de Noirmont, 171.
Coffinières de Nordeck (De), général; — (Jeanne de), 275.
Coffre, maître épinglier, 121.
Cognac (Charente), **29**, 266, 268, 373.
Coignard, professeur, 92.
Coignet, artiste peintre, 414.
Colin (H.), 215; — professeur, **21**, improvisateur, 308; — porte-étendard, 238.
Collé, auteur comique, 421.
Collet, fonctionnaire de l'administra- des douanes; — capitaine de frégate, 262; — (Le P.), des frères prêcheurs, 138.
Colom (Le P), supérieur des barnabites, 298, 299, 302, 303.
Colonna de Giovellina, colonel, 104, 107.
Commenge, propriétaire, 193, 194; — (Paul), traiteur; — (Jean-Paul); — (Catherine), 194.
Commentry, chef-lieu de cant., arr. de Montluçon, 146.
Comminges (De); — (Charles de), 12.
Comte, 9.
Condat, 27.
Condé (Princesse de), 344.
Condren (Le P. de), 294.
Conqueteau, curé de La Jarne, 59.
Cons, recteur de l'académie de Poitiers, 323.
Constantin de Jarnac, sculpteur, 140.
Conteneuil, com. d'Arces, 273.
Conti (Prince de), 124.
Contré, fief des Horry, 99.
Contré, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 127.
Coppée (François), poète, 23, 44, 85, 333.
Coquemard, 91.
Corbinaud (N.), 259; — notaire; — sous-officier; — substitut du procureur de la République; — — préposé en chef des octrois, **183**.
Cordier, 5.
Cordouan, phare (Gironde), 10, 277, **281**, 382.
Cormelié, négociants, 108.
Corme-Royal, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 270, 418-420.
Corneille, docteur-médecin, 389; — (Pierre), auteur dramatique, 12, 76, 96, 149.
Cornulier-Lucinière (Marie de), 199.
Corny, cant. de Gorze, arr. de Metz, 259.
Corot, artiste-peintre, 414.
Cortet, vicaire général de La Rochelle, 392.
Cosnac, com. de Saint-Thomas de Cosnac, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 374.
Coste, 402.
Cot (Jean), 235.
Couarase, fief des Albret, 300.

Digitized by Google

Coucis (Charles de), 77.
Coucy (Jean-Charles de), évêque de La Rochelle, 90, 246.
Couderc (Camille), 12.
Coudreau (Henri), explorateur, 23, 167, 247, 382
Coudret, conseiller général, 41 ; — (Marie), 191.
Couet du Vivier de Lorry, évêque de La Rochelle, 249.
Couilleau (Marie-Anne), 263.
Coulaud de Montifaud, 434, 435 ; — (Marie-Josèphe), 434 ; — du Vignaud, 435.
Coulonges, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 351, 366, 387.
Couraud (Gustave), 215, 219 ; — (L.-P.), 135.
Couraut, seigneur de Châtelaillon, 206.
Courbe, propriétaire, 23.
Courbet, artiste-peintre, 341.
Courbiac, com. de Saintes, 341, 361.
Courcelles (De), 281.
Courçon, chef-lieu de cant., arr. de La Rochelle, 352.
Courcoury, com. du cant. de Saintes, 104, 319.
Courpron, propriétaire, 8.
Courson ou *Gurson*, fief des Caumont, 292.
Courtaux (Théodore), 90.
Courtel (Léon), 27.
Courtois (F.), pâtissier, 334.
Coussard, sergent royal, 205.
Coustolle, fief des Callières, 151.
Coutanseaux, président du tribunal de commerce de Saintes, 155, 181, 340, 341.
Coutray de Pradel (Eugène de), improvisateur, 143.
Coutureau, prêtre, 242, 379.
Couville (Catherine de), 175.
Couvrelles, cant. de Braisne, 132, 133, 201, 202.
Covillon (Georges), 389.
Cozes, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 8, 79, 184, 323, 333.
Cramahé, com. de Salles, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 56, 58, 61.
Crassous de Médeuil, notaire, 55.
Cravans, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 133.
Crazannes, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 319, 343, 345, 351-354, 358, 359, 361, 362, 366, 387.
Cremière (Jeanne) ; — (Ludovic), ancien notaire, 24.
Crémieux, avocat, 94.
Crespin ; — (H.), 36.
Crespin de La Chabosselaye (Charles), 376.
Criteuil, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 247, 282.
Croix-Chapeau, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 104, 105.
Crouseilhes, cant. de Lambeye, arr. de Pau, 14.
Crouzet, prêtre, 60.
Croze (Pierre de), 238.
Croze-Mercier (Comte Pierre de), 154.
Cruc, com. de Saint-Grégoire d'Ardennes, 432.
Cruchon-Duchesne, prêtre, 102.
Crussol (Charles de), 398 ; — d'Uzès, 194 ; — de Montausier (Antoinette), 404.
Cruzy, fief des Clermont, 442.
Cugnac (Baron de), 61 ; — (Alexandrine de), 60 ; — (Guy de), capitaine, 86 ; — (Bertrand de), curé de Saint-Germain de Lusignan, 2, 163, 258, 259, 269, 317, 348, 386 ; — (Isabelle de) ; — (Paul-Henri, comte de) ; — (Raymond de) ; — (Guy de), capitaine, 258.
Cuhier (L'abbé), prêtre, 136.
Culant (Louis de) ; — (Marguerite de), 71.
Cumont (De), 354 ; — (Joseph-M.-A.-T. de) ; — (Hélène de), 274.
Cuq (Louise) ; — (Pierre), marchand, 407.
Curaudeau, 249 ; — maire de Saint-Seurin d'Uzet, 255.
Curnillon, conseiller municipal, 328 ; — (Mme), 403.
Cursay, fief des Duval, en Poitou, 328.
Cusset, chef-lieu de cant., arr. de La Pallisse (Allier), 207.
Cybard (Saint), 250.

D

Daguesseau, garde des sceaux, 186.
Dahl, courtier maritime, 325.
Daire, 401.
Damery (Mlle), 340.
Damigny, 263.
Dampierre (De), 24, 354 ; — Famille de Dampierre, 25, 251 ; — Mil-

Digitized by Google

liancourt, 25, 251 ; — de Sainte-Agathe, 25 ; — (Elie de), 23, **251**, 328 ; — (Aymar de), zouave pontifical ; — (Jacques de), 23 ; — (Jean, comte de), 233 ; — (Armand de) ; — (Louise de) ; — Marie de), 328.
Dampierre, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 25.
Dangibeaud, commandant de la garde nationale, 442 ; — (Charles), 76, 86, 98, 119, 155, 235, 237, 315, 316, 326, 352 ; — (Edouard), 234, 238.
Daniaud ; — (Catherine), 435 ; — (Marie) ; — (Th.), maire de Rochefort, 35, 435.
Darolle, pharmacien, **19**.
Dast Le Vacher de Boisville, **17**, 77, **195**.
Daudet (Alphonse), 40 ; — (Ernest), écrivain, 397.
Daudin-Clavaud, docteur en droit, 319, 326.
Dauvergne, notaire, 90.
Daviaud, notaire ; — (Marie-Louise), 108.
Davillayne. Voir La Villayne.
D'Avone (Charles) [Chardavoine], 77.
Debest (A.), avocat, 77.
Decaze (Duc), 404.
Decouteau dit Réas (Charles) ; — (Pierre), 58.
Defieux de Marcillac ; — (Jean), 335.
Defolie, 263.
Degert, prêtre, 84.
Dejean, général d'artillerie ; — (Louise), 98.
Delaage. Voir de Laage.
Delafargue (Elisabeth) ; — (Léocadie), 403.
Delage de Luget (Louise ; — (Yvan), conseiller général, 182.
Delaille (Em.), artiste peintre, 242.
Delajoy, 201.
Delamain (Ph.), négociant, 318.
Delany (Geneviève), 187 ; — (Madeleine, 126.
Delaporte (Le P.), 249.
Delarbre, négociant ; — receveur de l'enregistrement, 428.
Delavaud, Delavault, 13, 254 ; — (Louis), 388.
Delavergne, notaire, 61.
Delayant, historien, 56.
Delétant (Auguste), 380.
Delisle, substitut du procureur du roi, 137 ; — (Léopold), 166, 267.
Deloche (M.), archéologue, 160.
Delusannes (Pierre), 96.
Denain, cant. de Bouchain, arr. de Valenciennes, 87.
Denis, colonel, 167 ; — propriétaire, 402.
Denys de Bonaventure, 169.
Depont ou De Pont (Esther), 56 ; — (Jean), banquier, 57 ; — (Marie), 57 ; — (Paul), marchand, 56, 57.
Depont (Léonce), poète, 5, 44, 45, 47, 48, 77, 82, 116-118, 157, 160, 166, 167, 379, 397.
Depont (L.), professeur, 82.
Deribera, notaire, 90.
Déroulède (Paul), poète, 85, 333 ; — curé de Saint-Georges d'Oleron ; — notaire, 333.
Deruelle, 340, 348 ; — chef d'escadron, 314.
Des Ages (Jean), notaire, 67.
Desbouiges (Catherine), 17.
Des Courières (Edouard) ; — (Paul-Edouard) ; — (Y.), 258 ; — (Martial), 259.
Desgraves, lieutenant de vaisseau, 261.
Deshelis (G.), conseiller, 36.
Deshommes, 289.
Desjobert, paysagiste, 241.
Des Mesnards, docteur-médecin, 19, 130 ; — pasteur, 101. Voir Guenon.
Desmier. Voir Dexmier.
Desmortiers, curé de la Tremblade, 184.
Des Nanots (Jean-Baptiste), 134.
Desnouy (Marie), 103, 104.
Des Palus, 3.
Despessailles (Marie-Louise) ; — (Joseph), propriétaire ; — (Charles), chef de bataillon ; — (Alexis) ; — (Marius), propriétaire, **189**.
Desprez de Montpezat (Alix), 24.
Despruets, d'Epruets ou d'Espruets (Bernard), évêque de Saint-Papoul, 297, 298, 299, **300-307** ; — général des chartreux ; — (Hélie) ; — (Mathieu), curé de l'Isle d'Arvert, 300 ; — (Mathieu), 420.
Des Vergers (François), seigneur d'Auray ; — (Marie-Anne) ; — (Rose-Claire), 252.
Des Vergers de Sannois (Marie-Anne), 25.
Desvignes (Bernard) ; — (Jacques), 301 ; — (François), 121.
Devaux, prêtre, 28, 444.

Digitized by Google

Devers, docteur-médecin, 380 ; — (Henri), 413.
Dexmier, notaire, 277.
Dexmier (Joseph), sieur de La Couture, 174.
Dexmier ou Desmier d'Olbreuse (Eléonore), 240, 245, 268 ; — de Saint-Simon d'Archiac (Rose-Julie), 99.
Diconche, com. de Saintes, 256.
Didier, lieutenant de vaisseau, 262.
Didonne, com. de Saint-Georges de Didonne, 382.
Dienne (Comte de), 77.
Dières-Monplaisir, supérieur du séminaire de Montlieu, 327 ; — maréchal des logis, 161 ; — (Famille), 189.
Dieu le Doul, en l'île de Ré, 250.
Dionne (N.-E.), 78.
Dionnet, curé de Notre-Dame de Royan, 402.
Dioré (Elie), 57.
Dodart (Edmond), propriétaire ; — (Jean) ; — docteur-médecin ; — (Pierre) ; — (Louis) ; — (Madeleine) ; — (René) ; — (Marie) ; — (Amélie), **403**.
Dognon (P.), professeur, 336.
Dol, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Malo, 126.
Dolique, principal du collège de Saint-Jean, 320.
Dolus, com. du cant. du Château d'Oleron, 103, 121, 260.
Dombidau, baron de Crouseilhes, 14.
Dominique (Paul), 147.
Dompierre, près Belleville, 127.
Dompierre d'Hornoy, ancien ministre, 186.
Dompierre sur Charente, cant. de Burie, arr. de Saintes, 53, 242, 445.
Dompierre sur Mer, com. du cant. de La Rochelle, 127, 426.
Doncherry, com. du cant. de Sedan, 412.
Donnadieu (Frédéric), 6.
Donnezac, cant. de Saint-Savin, arr. de Blaye, 67, 376.
Dor, maire de La Rochelle, 102.
Doriot, marchand, 138.
Douais, évêque de Beauvais, 87.
Doublet (A.), prêtre-poète, 78.
Doussin, curé de Gemozac, 101 ; — maître chirurgien ; — (Jacques-Louis), prêtre ; — (Marie), **126**.
Douyn, receveur de La Chèze, 90.
Douzac, cant. d'Hiersac, arr. d'Angoulême, 173.
Douzac, com. de Neuvicq, 151.
Doxer (Jean), fermier judiciaire à Rochefort, 371, 442.
Draud (Baruch), seigneur de Villeneuve ; — (Jeanne-Esther) ; — (Jeanne-Madeleine), 226.
Dreux, com. de Port-d'Envaux, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 343.
Dreux (Philippe de) ; — (Thomas), conseiller au parlement ; — seigneur de La Pommeraye, 63 ; — Brézé, 63, 343 ; — prieur de Saint-Eutrope de Saintes, 343.
Dreyfus, 254.
Drieux (Estelle), 22.
Drilhon, 177 ; — (Charles), maire de Barbezieux, 19 ; — (Henri), avocat, 155 ; — (Daniel) ; — (Louis) ; — (Maurice) ; — (Noémi), 258 ; — (Marie-Thérèse), 328 ; — (Paul), avoué honoraire, 256 ; — (Paul), notaire, 322 ; — (Paul), procureur fiscal, 121.
Drouillard (Jean), notaire, 374.
Drouineau (Gustave), 380.
Drouyn (Léo), 65, 66.
Dubarat, prêtre, 303, 317, 419.
Du Barry de La Renaudie (Madeleine), 133.
Dubois, 439 ; — avoué honoraire, **182** ; — échevin de La Rochelle, 374 ; — évêque de Dijon, 90 ; — prêtre, 160.
Du Bois des Arpentis (Françoise), 162.
Du Breuil de Chives (Jean), 133.
Ducellier (Pierre), 120.
Duchesne (Angélique) ; — (Jean-Baptiste), 104 ; — prêtre, 13.
Ducos, chef de cabinet du ministre, 428.
Ducourtieux, imprimeur, 235.
Ducrest de Villeneuve, amiral, 429.
Ducret, 96.
Dudon, avocat général, 130.
Dufaur, Du Faur ; — (Le P. Charles) ; — (Jacques), conseiller au parlement, 295 ; — (Madeleine), prieure de Saintes, 293, **295**, 299, 300, 420 ; — procureur fiscal, 300 ; — propriétaire, 440.
Dufaure, (Gabriel), ancien député, 167, 319 ; — (Jules), ancien mi-

Digitized by Google

nistre, **32**, 41, 50, 83, 160, 191, 212, 265, 331, 401.
Dufay (Armand), seigneur de Vandré, 241.
Du Fayet de La Tour (Hélène), 408.
Du Ferrier, 294, 295.
Du Gua (Antoine), 375.
Du Guesclin, 268.
Duhamel (Anne), 186.
Dujarric-Descombes, 6, 29.
Du Laux (Marthe), 375-377.
Du Marrez, 293.
Dumas (Adolphe), 372 ; — (Alexandre), écrivain, 221, 222.
Dumay (Nathalie), 21.
Du Mesnil, 189.
Dumont, général ; — (Charles-Hilaire), 408.
Dumontet, 177.
Dumorisson (Marie-Esther), 98.
Dumoulin, commandant, 106.
Dumouriez, maréchal de France, 246.
Dupac, avocat, 312.
Du Parc, 133.
Du Paty (Ch.-M.-J.-B.), président à mortier, 343 ; — de Clam, 342.
Duperré (Charles), 186 ; — (Victor-Amédée), **185** ; — (Victor-Guy), 428, amiraux.
Dupin de La Guerivière, curé de Saint-Hilaire de Villefranche, 108,
Duplais (Léonie), 380 ; — (Jacques-Eutrope) ; — (Marie) ; — Destouches (Antoine), 153, **176**, 234.
Du Poërier de Portbail (Raymond) ; — (Yvonne) ; — (Robert) ; — (Louis) ; — (Fernand) ; — (Marie), 275.
Du Pouget de Nadaillac, 251.
Dupuch, négociant ; — (Céleste) ; — évêque d'Alger, 255, 273 ; — (Guillaume), 273.
Dupuis (Camille), 255.
Dupuy, imprimeur ; — commandant ; — (Francis) ; — (Gabriel), 220 ; — laboureur, 121 ; — négociant ; — (Robert) ; — (Léon), lieutenant de chasseurs ; — d'Angeac, 243 ; — (Jules), 39.
Duquesne (Abraham), 35.
Durand, prêtre, 89.
Du Ranquet, 89.
Duret, 333 ; — (F.), curé de Semussac ; — lieutenant d'infanterie, **184** ; — (Léon), 380.
Duret (Théodore), 96, 97.
Duretal (Comte de), 283.
Duretelle de Saint-Sauveur (Léonard) ; — (Pierre) ; — (Noël), **414**.
Dureteste (André), 79.
Durfort de Civrac (Marie de), religieuse, 419.
Durfort de Duras, 77.
Durieux, 393 ; — (A.), notaire ; — (Joseph), 199.
Du Roure (Adélaïde), 119.
Dusault, Du Sault, évêque de Dax, 299 ; — (Emile), 187, 234 ; — (Eléonore) ; — (Paul) ; — (Thérèse), 187 ; — médecin ; — conseiller du roi ; — (Etienne) ; — (François) ; — (Emery) ; — (Jean) ; — (Marie) ; — (Jean-Eutrope), **186**.
Du Seigneur (Albert), 258.
Dussidour (Claire), 260.
Du Temple de Rougemont (Albéric, comte) ; — (Jeanne), 259.
Du Trochet (Comte), 192 ; — (Claire), 191.
Duval (Angélique), 116 ; — (Louis), 79.
Duval de Cursay (Joseph) ; — (Marie-Joseph), 328.
Du Vauroux (Paul), prêtre, 79, 319.
Dyke-Gauthier, 340, 361, 367.

E

Echillais, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 162, 198.
Ecquevilly (Vicomte d'), colonel, 237.
Ecurat, com. du cant. de Saintes, 387.
Edgeworth, prêtre, 38, 39.
Eginhard, 230.
Elbeuf (Duc d'), 443.
Emenon, comte d'Angoulême, 51.
Enault (Victor), 22.
Engerand (Fernand), 135.
Epargnes, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 256, 276.
Epernon (Duc d'), 77, 283-285, 293.
Epernon, fief des Nogaret, 164, 199.
Epruets. Voir Despruets.
Escambouille, vallée, com. de Fontcouverte, 342.
Escars (Jean d'), 12.
Eschasseriaux (Baron Eugène), 26, 27, 87, 105, 145, 155, 388 ; — (René), maire de Saintes, 440.
Esclands, 242.
Escodeca de Boise (Henri d'), 271.

Digitized by Google

Escolle (A.), percepteur ; — (Julien), avocat, **253**.
Escordal, (Ardennes), 90.
Escoubleau (H. d'), évêque de Maillezais, 225.
Esnandes, com. du cant. de La Rochelle, 250.
Esnouf (Louise-E.), 175.
Esparbès de Lussan (Jean-Paul d'), 397.
Espérandieu, capitaine d'infanterie, 97, 248, 319.
Epernon (Duc d'), 64.
Espiamont (Bernard d'), abbé de Blazimont, 66.
Espinac (Claudine d'), 442.
Espinac, fief des de Pernes, 442.
Espinay (Julie-Marie-Louise), 58.
Espruets. Voir Despruets.
Essouvert, forêt, com. de Saint-Denis du Pin, 267, 348.
Estournelle (D'), député, 165.
Estrangin (Paule), 199.
Estrée (Paul d'), écrivain, 3, 77, 84, 316.
Estuer de Caussade (Paul d'), 77.
Etcheverry (Baron d'), 24.
Eterno (D'), sous-lieutenant, 238.
Eustelle (Sainte), 400, 443.
Eutrope (Saint), 4, 83, 84, 87, 237, 310, 390, 443.
Eveillé, directeur des contributions directes ; — huissier ; — docteur en droit ; — (Suzanne), **326**.
Evian, chef-lieu de cant., arr. de Thonon, 255.
Eyssautier, supérieur du séminaire de Pons, 325.

F

Faber, religieux, 372.
Fabié (François), 14, 43.
Fabien, vicaire général de La Rochelle, 319, 405.
Fabre (Paul), docteur-médecin, 146.
Fabre (Hector), délégué du Canada, 268.
Fabreguettes, potier d'étain, 307.
Fadat du Colombiers, 398.
Faguet (Emile), 167.
Fallières, évêque de Saint-Brieuc, 327.
Fanaud (L'abbé), publiciste, 8.
Faneuil, marchand, 57.
Fanty-Lescure (Mlle), artiste-peintre, 242.
Farincourt (Baron de), ancien préfet, 20.
Farnoulx, pair et échevin de Saintes ; — (Nicole), 270 ; — (Pierre), 374.
Fauconnier (Henri), 146.
Faugeron (François), 121.
Faure, capitaine d'infanterie, 82 ; — Dourif, colonel d'artillerie, 263.
Favereau, 289 ; — (Pierre), marchand, 57.
Favraud, 250,
Favre (Jules), 94, 212.
Faye, fief des Bretinauld, 269.
Fé (Jean), seigneur de Ségeville, 247 ; — Fondenis, écrivain, 63.
Féchan (Maria), 20.
Fénelon, 245, 246, 268, 342.
Fenouillot de Falbaire, 421.
Ferney, chef-lieu de cant., arr. de Gex, 335.
Ferrand, conseiller, 36 ; — notaire, 417 ; — d'Orignac (Béatrix), 66, 374.
Ferré (Suzanne), 375.
Ferrier (Joachim), 205.
Ferry, 280.
Ferville (De), 195.
Fery d'Esclands ; — (Louis), **25** ; — (Camille-Joseph-Charles), ; — (Eugénie), ; — (Elie), lieutenant d'infanterie ; — (Joseph) ; — (Xavier), 243, **253**.
Feuillet, littérateur, **213**, 214, 215, 216, 217, 219, 220 ; — négociant, 213 ; — (Maurice), 249.
Feusse, com. de Saint-Sornin de Marennes, 103.
Fiefmelin, com. du Château d'Oleron, arr. de Marennes, 230.
Filleau (La famille), de La Rochelle, **424-431**.
Filleul (Sarah), 375, 377.
Fillon (Benjamin), 230.
Firino, 106.
Flacour (Etienne de), 339.
Flagot, com. de Chérac, 234.
Flandrin (Hippolyte) ; — (Louis), 15.
Flaubert (Gustave), écrivain, 214, 316.
Flavigny (De), 393.
Fleurac, cant. de Jarnac, arr. de Cognac, 175.
Fleuriau, 424 ; — (Aimé) ; — (Louis-Aimé), secrétaire d'ambassade, 257.
Fleurus sous Broue, nom de Saint-Sorlin de Marennes, 27.
Fleury (Jeanne), 173, 174.

Digitized by Google

Fleury (Eugène de); — (Joseph de), propriétaire, 403.
Floirac, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 23, 85, 271, 333.
Foix (Françoise de), abbesse de Saintes, **292-293**, 418-420, 442; — (Frédéric-Gaston de), comte de Gurson, 292; — Grailly (De), 353.
Folin (Alexandre, marquis de); — (Françoise de), 274.
Foncin, 4.
Fonfais (De), 24.
Fontaine, château (Sarthe), 191.
Fontaine-Chalendray, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 183.
Fontaine-Jean, com. de Saint-Maurice sur Aveyron, cant. de Châtillon sur Loing, 335.
Fontaine-Malherbe, littérateur, inspecteur de la librairie, 434.
Fontange (Angélique de), 433.
Fontcouverte, com. du cant. de Saintes, 131, 149, 245, 258, 322, 342, 415.
Fontdouce, com. de Saint-Bris, cant. de Burie, arr. de Saintes, 99.
Fontedurant, 353.
Fonteneau, pharmacien, 192; — (Jean), dit Alfonse de Saintonge, 339.
Fontpère, com. de Tonnay-Charente, 189.
Forest, fief des Bretinauld, 272.
Forestier (Françoise), 104; — (Jean), 54.
Forges, cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort, 57.
Fors, fief des Poussard, 132.
Fosse, préfet de la Charente-Inférieure, 323.
Foubert, maire de Saint-Savinien, 346.
Foucaud (De), 263.
Foucaud de Saint-Germain (Louis), vice-amiral, 433.
Foucault, 182; — (Jean), 147.
Foucault du Daugnon (Comte), 147.
Fouchard (Benjamin), 57.
Fouchier, procureur fiscal, 419.
Foucques (Jean), marchand, 35.
Fouessant (Finistère), 320.
Fougerat, notaire; — propriétaire, (Marie-Octavie), 108.
Fouilhoux, prêtre, 247.
Foulque (Pierre-L.), 175.
Fouras, com. du cant. de Rochefort sur Mer, 22, 95, 176, 250, 403, 435.
Fouré de Dampierre (Charles); — (Françoise); — (Marie); — (Pierre); — (René), 433.
Fournier (P.), laboureur, 121.
Fournioux, 181.
Foussat (Marie), 389.
Fractabotum, château, com. de Chérac, **50-55**.
Fraguier (De), lieutenant-colonel; — (Françoise de), 23, 24.
Fraicherode, com. de Saint-Martin l'Astier, cant. de Mussidan, 52.
Franche Bourg, com. de Chérac, 54.
François de Sales (Saint), 294.
François Ier, roi de France, 30, 337.
Fraser (Caroline), princesse Murat, 89.
Frère (Catherine-Th.), 105.
Fréteau de Peny et de Saint-Just (Marie-Louise), 343.
Fréteval, cant. de Morée, arr. de Vendôme, 52.
Froger (De), 435; — (André), sieur de La Rigaudière, 300; — de l'Eguille (Marie-Thérèse); — (Michel-Joseph), 273.
Froidevaux (Henri), 338.
Fromentin (Eugène), artiste-peintre, 48, 50, 82, 327.
Fronsac, fief des Bourbon, 202; — fief des Bretinauld. 269; — chef-lieu de cant., arr. de Libourne, 122.
Frottier de La Messelière (Fr.); — — (Antoinette), 162.
Frouin, 403; — (André), 314.
Frugier (Catherine), 174; — (Marie), 175.
Fruit (Alexis), 148.
Fryson (Louis), 380.
Fumeron, curé de Saint-Jacques de Cognac, 106.
Funay (Alcide), 340.
Funck-Brentano (Frantz), 63, 433.
Furcy de Lavault, artiste-peintre, 379.
Furet, assassin, 257.
Fustec, directrice des postes, 139.

G

Gabaret (Gabriel P.-J. de), seigneur de Saint-Sornin, 57-59.
Gabin (Anne); — (Philippe), 261.
Gaborit (F.), marchand, 274.
Gachinard (Delphine), 328.
Gailhardet de Montcalm, 71.

Digitized by Google

Gaillard de Saint-Marc (Elisabeth), 134.
Gaillot, avoué, 183, 190.
Galard (Marquis de), 238.
Galard-Béarn, 198.
Galardon, fief des Bullion, 58.
Galleteau (François), 121.
Gallidy (Mme), 340.
Galliot (Marie-Anne), 118, 119; — de Genouillac; — (Jeanne de), 398.
Gallot (Anne), 429.
Galy, 6.
Gandaubert, pharmacien en chef de la marine, 92, 155, 179, 181, 340, 347, 358, 367.
Garaison, com. de Monléon-Magnoac, cant. de Castelnau-Magnoac, arr. de Bagnères de Bigorre, 295.
Garat (F.), prêtre, 121.
Garceaud (Alfred), ouvrier typographe, 379, 381.
Gardrat, greffier, 120; — notaire, 121; — (Jean), bourgeois, 166.
Garesché (Pierre-Louis-Isaac), député aux états généraux, 27.
Garin (Louise-Th.-H.), 429.
Garire-Lamarque, juge-garde de la monnaie, 59.
Garnault (Antony), 102; — (Emile), écrivain, 5, 147, 243, 244, 332.
Garnier, conventionnel, 9; — député, 330, 373; — (Charles), lieutenant de vaisseau; — (Georgette); — (Gustave), ingénieur, 330; — (Jeanne), 131; — imprimeur, 229.
Garos, cant. d'Arzacq, arr. d'Orthez, 300.
Garreau (Gustave), ancien négociant, **188**; — (Henriette); — (Paul), négociant, 425; — (Jean), 420; — — (Elisabeth); — (J.-J.), propriétaire, 429.
Gaschet (Jean), syndic, 121.
Gasq (Charlotte de), 98.
Gastineau (Louise), 17.
Gâtineau, 323.
Gaucherel, rédacteur au ministère de la justice; — (Gaston); — (Marthe), 20.
Gaud (Auguste), 88.
Gaudin, 333; — lieutenant criminel, 416; — papetiers, 291; — (Paul), 241, 379; — curé de Saint-Georges des Coteaux, 126; — (Pierre-Paul), prêtre, **101**.
Gaujan (Gironde), 107.
Gaultier de Rigny (Marie-Noémi), 252.
Gaurier, prêtre, 320.
Gauron (Lucile), 106.
Gaussens (Et.), prêtre, 196.
Gauthier de Charnacé, 199.
Gauthier, Gautier, Gaultier, 341, 366; — de Cognac, 359; — (Dyke), 347, 360; — (Françoise), 120; — (Guy), 340, 347; — (Marie), 186; — maître épinglier, 121.
Gautronneau, 246.
Gay (Maria), 380, 381.
Gay de La Chartrie, docteur-médecin, **328**.
Geay (Henri), 340; — (Suzanne), 272.
Gelin, Geslin, 200, 206, 207, 245.
Gelineau, docteur-médecin, 86, 340, 346, 358, 361, 362, 365, 386.
Gémon, négociant, 192; — pharmacien, 192, 314.
Gemozac, chef-lieu de cant, arr. de Saintes, 101, 373, 403.
Genet, curé de Saint-Georges des Agouts, 185; — (Camille), propriétaire, **260**; — (Eusèbe), maire de Saintes; — (Suzanne); — (Mathurin), 259.
Genouillé, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 22, 35.
Gensac, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 65.
Gentil (Seguin), seigneur de Brassaud, 205, 272, 273; — (Anne-Françoise), 273.
Genty, curé de Livry, 399.
Geoffroy, 48; — artiste-peintre, **242**; — (Guy), 52.
George, 332.
Georgeon, papetier, 291.
Gérain, ancien percepteur; — (Marie), 407, 408.
Gérault (Thomas), seigneur de La Mothe-Charente, 282, 283.
Gergères, avocat, 212.
Germain-Tricot (A.), 148.
Gersende, femme de Guillaume Achelin, 53.
Ghaisne de Bourmont, 171.
Gibault, notaire, 283.
Gilbert, 21; — (André), 314; — (Eugène), 167; — (Jean), 121; — contrôleur de la monnaie, 59; — ancien évêque du Mans, 149; — filacier, 121; — notaire, 183.
Gilles, 104.
Gillet, prêtre, 184.

Digitized by Google

Gillois, greffier, 58.
Gillot Saint-Evre, professeur, 11.
Gimet, ancien préfet, 20.
Gingreau, prêtre, 432.
Girard (Alexandre), 389 ; — (Marie), 270 ; — commissaire de la marine en retraite, 140, 320.
Girard de Bazoges (Marguerite), 132.
Giraud, Girault, magistrat ; — (Alexandrine) ; — (Charles), 263 ; — imprimeur, 103 ; — ancien professeur, **102**, 320.
Giraudeau (P.), marchand, 247.
Giraudeu (Jacques), 66.
Giraudias, 380 ; — conseiller municipal, 177 ; — (Eugène), 31 ; — (Louis), 149.
Girerd, 106.
Giroux, dit de Brosse, huissier, 267.
Godet, avocat ; — (François), **183** ; — (Gabriel), 184.
Godin (Emile), 123.
Goelnitz, 445.
Goguet (Marie), 403.
Gombaud (Anne), 134, 201 ; — (Isaac), sieur de Cherbonnières, 201.
Gombauld (Sarra), 57.
Goncourt (Edmond de), écrivain, 290.
Gondi (De), archevêque de Paris, 123.
Gontaud, com. du cant. de Marmande, 5.
Gontaud-Biron (De), 22, 391.
Gontier (J.), 36.
Goron (Catherine), 338.
Gouault (Anne), 270.
Gouffier (Jules), comte de Caravaz ; — marquis de Caravaz, 352.
Goulard (Alphée), seigneur d'Anville, 133 ; — (E., seigneur de Piberneau, 375 ; — (Placide,) 375, 377 ; — (Jacques), seigneur de Vervant, 134.
Goumard (Fr.), seigneur d'Echillais ; — (Jean), 162.
Gouraud (Caroline) ; — artiste-peintre, 189.
Gourbil, batelier, 383.
Gourdon, 300.
Gourdon (Georges), poète, 48, 249, 379, 397, 400.
Gourdon de Genouillac, 224
Gourgues (Vicomte de), 52.
Gourjault, seigneur de La Millière, 134, 202.
Gourmaud (Marie-Anne), 426.
Gourville (Iléraud de), 327.
Gourvillette, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 250.
Gout-Desmartres, 380.
Gout-Savary, 177.
Goutte (Etienne), 419.
Goy (Jean), huissier ; — (Jean), bourgeois, 121.
Goyau (Georges), écrivain, 15.
Grailly (Théodore de) ; — (Archambaud de) ; — (Jean de) ; — (Henri), marquis de), **353** ; — (Marquis Gaston de) ; 353, 358, 360, 363, 367.
Gramont-Toulongeon (Philibert de) ; — Catherine de), 292.
Grandval, acteur, 424.
Granges de Surgères (Marquis), 91.
Granier de Cassagnac (Paul), 180.
Granjean (M.), fermier, 418.
Grasilier, prêtre, 168 ; — (Léonce), 150.
Grasse, professeur, 19, 191.
Grasset, pharmacien, 19.
Grassineau, 57.
Grateau, curé de Saint-Savinien, 346, 350, 351, 392.
Gravelotte, cant. de Gorze, arr. de Metz, 412.
Green, comte de Marsault de Châtelaillon (Edmond), **404** ; — de Saint-Marsault (André), 202 ; — (Angélique), 201, 202 ; — (Auguste), 134 ; — (Benjamin), 134, 202 ; — (Bonne), 201, 202 ; — (Charles), 406 ; — (Daniel), 134 ; — (Esther), 202 ; — (Georges), 406 ; — (Henri-C.-B.), 404 ; — (Louis-A.-B.), 404 ; — (L.-H.-Fr.), lieutenant-colonel, 228 ; — (Marie), 201, 202 ; — (Marie-Andrée) ; — (Maurice), 406.
Grégoireau (Anne) ; — (Charles), 272.
Grellet-Dumazeau, 195.
Grenier. Voir Caudéran.
Grenot, notaire, 120.
Griffon (J.-B), avocat ; — (Etienne), 61 ; — (Sébastien), conseiller du roi, 105.
Griffon de La Richardière (Marie-Françoise), 226.
Grimard (P.), sergent, 121.
Grimaux (Edouard), professeur de chimie, 241, 242, **253** ; — (Emile), imprimeur, 91.
Groualle (Julie) ; — (Victor), 175.
Guément, docteur médecin, 188.
Gueneguaud (De), 307.
Guenon (Anne) ; — (Françoise) ; —

Digitized by Google

(Jeanne) ; — (Marie) ; — (Samuel), 131 ; — (Etienne) ; — (Jacques) ; — (Pierre), 128-131 ; — de Beaubuisson (Pierre) ; — (Marie-Jeanne), 131 ; — des Mesnards, 19, 131 ; — (Pierre), 200 ; — seigneur de La Tour ; — (Henriette), 274. V. Des Mesnards.
Guénon, curé de Saint-Pierre de Royan, 402.
Guérin, 333 ; — négociant ; — (Marie), 108 ; — (Paul), secrétaire des archives nationales, 69.
Guérin de Sossiondo, 11, 89.
Guéry, professeur, 320.
Guibal (Emmanuel de) ; — (Rose de), 98.
Guibaud (Jean), avocat, 270.
Guibert (Louis), 251.
Guidi, nonce du pape, 4.
Guienne (Charles de), 348.
Guilbaud, archiprêtre de Barbezieux, 82, 108.
Guillaud (Dr), professeur 2, 55, 155, 234.
Guillaud-Dubroca, avocat, 329.
Guillem de Piton (Louis), 62.
Guillemot, notaire, 120.
Guilleraut, 207.
Guilleri, chef de brigands, 141, 142.
Guillet (Jules), négociant, 155 ; — (Th.), négociant, 326 ; — (Anne), 172, 174.
Guillet, sieur de Planteroche ; — (Marguerite) ; — (Philippe), sieur de Saint-Martin, 174.
Guillien, porte étendard, 238.
Guillochon (Jean), syndic, 121.
Guillotin, médecin, 268 ; — (La famille) ; — des Gonthières, 260-263.
Guillotin de Fougeré, sous-préfet de Marennes, 262.
Guimbelot, inspecteur de la marine, 261.
Guimet (Emile), 400.
Guingaud de Saint-Mathieu (Delphine), 258.
Guinois, 333 ; — prêtre, **23**.
Guiot, curé de Cozes, 184 ; — (Gabrielle), 412.
Guiot, baron du Repaire ; — (Marie-Adelaïde), 425.
Guip (Alexandre de), 116.
Guippeville (Charles de), 192.
Guiraud (L.), 332.
Guitard de La Borie (Henri-Louis-Frédéric de) ; — (Jean-Louis), 273.
Guitaud, com. de Montesquieu de l'Isle, cant. de l'Isle en Dodon, arr. de Saint-Gaudens, 12.
Guiton, maire de La Rochelle, 35, 268 ; — (Suzanne), 35.
Guiton de Maulévrier (Anne-Rosalie) ; (Auguste-Alphée) ; — (Bénigne) ; — (Gabrielle) ; — (Henri), 134.
Guizelin (Léon de), 399.
Gurson (Comte de), 292, 293.
Gurson, fief des Foix, 292, 293, 442.
Gury, bijoutier, 154.
Guy, seigneur de La Guinalière, 103.
Guyeau (Esther), 131.
Guyot (Jeanne-Clémence), 175.
Guytard (Louis), prêtre, 230.
Gyvès (Marie-Madeleine de), 24.

H

Habasque (Francisque), conseiller à la cour de Bordeaux, 17, 197, 236.
Hachem, 136. Voir Métivier.
Hamelin, amiral, 430.
Hamilton, 136.
Hamon (Suzanne), 258.
Harasse de La Vicardière, sous-inspecteur de l'enregistrement, **402**.
Harcourt (Marquis d'), ancien député, 22 ; — (Comte d'), 443.
Harel (Paul), 14.
Harouard, 83, 84, 234, 424 ; — (Pierre), 84 ; — (Famille), de La Rochelle, **55-62**.
Harpain, curé de Croix-Chapeau ; — (René), couvreur ; — (Marie-Eustelle), **104**.
Hatte de Chevilly, 171.
Haüy (Valentin), 93.
Haulemoure, com. de Saint-Simon, cant. de Châteauneuf, arr. de Cognac, 173.
Hautfort (Félix), publiciste, 160, 243.
Hautmesnil (Mme d'), 89.
Hellaine (Guillaume), 90.
Hemery (D'), conseiller général, 172.
Hennessy (Armand) ; — (Frédéric) ; — (James) ; — (Maurice) ; — (Robert), **106** ; — (Jacques), député, 106, 212.
Henry (Albert), 170.
Henri III d'Angleterre, 343.
Hérault (J.), sergent et tambour de ville, 158.
Hérédia (De), 44, 47.
Hériard, docteur en droit ; — avocat ; — (Marie), 175 ; — notaire,

Digitized by Google

107, 328 ; — (Pierre), 107, 175 ; — (René), propriétaire, 107.
Hérisson, artiste peintre, 94, 379.
Héron (Marie-Elisabeth), 169.
Herpin (René), seigneur de Mercières ; — (Françoise) ; — (Marie) ; — (Jacques) ; — (Nicolas) ; — (Louise), — (Marthe), 375 ; — (Angélique), 376.
Herrodeau (Laurency), 255.
Hiers, com. de Hiers-Brouage, 261.
Hierschel (Baron), 329.
Hilairet, publiciste, 257.
Hillaire de Saugeron (Fiacre), 205.
Hilsenheim, cant. de Marckolsheim, arr. de Schlettstadt, 392.
Hinde, 88.
Hippeau (Célestin), 265.
Hirschfeld (Otto), de l'académie de Berlin, 97.
Hoogwerff (Etienne Van), 426.
Horric, Horry (Itier), seigneur de Contré ; — (Pierre), abbé de Fontdouce, 99 ; — de Beaucaire (Comte), 245 ; — (Antoine), seigneur de La Barre ; — (Jouyn), seigneur de La Courade ; — (Regnaud), seigneur de La Courade, 99 ; — (Emmanuel) ; (Louis-Marc) ; — (Louis-Marc-Stanislas), **98** ; — (Pierre) ; — de La Mothe Saint-Genis, 99.
Hourdeau (P.-Emmanuel), 189.
Hourtin, cant. de Saint-Laurent du Médoc, arr. de Lesparre, 260.
Hozier (François d'), 260.
Huas, artiste-peintre, **190**.
Huet (Jacques), médecin ; — (Henri-Théodore) ; — (Madeleine), 182 ; — (Paul), 150, 151.
Hugo (Charles), 217 ; — (Léopoldine), 32, 33 ; — (Victor), poète, **32**, 38, 212-219, 222, 316.
Hugues (Clovis), poète, 98.
Hugon, curé de Merquer, 166.
Hulot, lieutenant-colonel ; — lieutenant général (baron) ; — (Pierre-Gustave), **412** ; — (Etienne) ; — (Henri) ; — Joseph), 413.
Humières (Fernand d'), 256.
Huon, maître de relais, 417 ; — (Marie-Charlotte), 185.
Huré, hôtel à La Rochelle, 269.
Hus (Alexandre), imprimeur, 156, 158, 159, 236.

I

Imbert, ancien négociant, **23** ; — (Esther), 89 ; — (Ian), lieutenant criminel, 230 ; — (Sara), 420.
Inconnu, 28.
Inquimbert (Louis), négociant, **314**, 340.
Irlaud, com. de Vanneau, cant. de Frontenay, arr. de Niort (Deux-Sèvres), 10.
Isambart, libraire, 314.
Isle, 351 ; — (H.-L. d'), curé de Champagnolles, 273.
Issignac, pour *Issigeac*, chef-lieu de cant., arr. de Bergerac, 250.
Izenic, inspecteur d'académie, 107.

J

Jacob, amiral, 399.
Jacobé de Farémont (Augustine), 162.
Jagonnas (Mathieu de), 331.
Jamblet, com. de l'île d'Aix, 244.
Jambon, curé de Saint-André de Lidon, 101.
James, 262.
James (De), propriétaire, 107.
Jandin (Bernard de), docteur en droit, 70.
Janet de Lafond, avocat, 175.
Janville, com. de Paluel, cant. de Cany, 22.
Janzé (Marie-Jeanne de), 22 ; — (De), député ; — (Yvonne de), 251.
Jarige (Pierre), 401.
Jarnac (De), 285 ; — (Pierre de) ; — (Constantin de), sculpteur, **140** ; — de Gardépée (Maurice de), 37.
Jarnac-Champagne, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 326.
Jarnac-Charente, chef-lieu de cant., arr. de Cognac, 33, 38, 106, 172, 173, 221, 285, 318, 437.
Jaubert (Comte), 64.
Jaulin (Gabriel), négociant, 340, 347, 357, 359, 360, 361, 362, 366, 367.
Jaurgain (De), 89.
Javrezac, *Javerzac*, com. du cant. de Cognac, 35-38, 84, 319.
Jayet (Jeanne-Ursule), 174.
Jazennes, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 191.
Jean, charpentier, 120.
Jean, comte d'Angoulême, 30.
Jeandeau, prêtre, 160, 234.

Digitized by Google

Jeanroy (A.), 336.
Jégu, prêtre, 101.
Jehanneau (Fr.), notaire, 418.
Jentet, conseiller municipal, 241.
Joanneau, fermier, 287.
Jobit (Albert), 255.
Jolly, Joly, évêque d'Agen, 295; — notaire, 276; — prêtre, 36.
Joly d'Aussy, 359; — (Armand), 24; — lieutenant d'infanterie, 24, 82; — (Denys), 24. Voir Aussy; — De Sainte-Eugène, 206.
Joly de Beynac, 402.
Jonain, 380.
Joncières (De), artiste-peintre, 242.
Jordel, 170.
Joret, 5.
Joseph (Le P.), capucin, 295.
Jost, inspecteur général de l'instruction publique, 169.
Jouan, huissier, 383.
Joubert, général des Boërs, **34**, 83, 88, 161; — (Francis), 389; — (Lévy); — (Henri); — (Jeanne), 35; — (Pierre), 35, 88; — (Sylvie), 253.
Jouin, 244.
Joullain, laboureur à bras, 246.
Joumard de Chabans, 288; — (Claude de), 289; — (Gaspard), 284.
Jourdain, marchand tailleur, 138.
Jourdain, seigneur d'Ambleville, 282.
Jourdan, 56; — vicaire général de La Rochelle, 319.
Jourdan, maréchal de France, 16.
Jousseaulme (Anne); — (Emmanuel), 106; — (Constance), 253.
Jousselin (Jeanne; — (Marie), 201.
Jouvenot, aquafortiste, 242.
Joyeuse (Marguerite de), 67, 71, 72, 374.
Jovis (Marie), 194.
Jozansi, docteur-médecin, **324**.
Juchault de La Moricière (Isabelle), 23.
Juicq, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean d'Angély, 109.
Juillac, marais, com. de Saint-Seurin d'Uzet, 383.
Juillac le Petit, com. de Saint-Martial de Coculet, 53.
Juillart du Jarry, poète, 343.
Julien-Laferrière, 177; — notaire, 321, **328**; — négociant, 328; — (Marthe), 19.
Jullian (C.), professeur, 17, 197.
Jullien (Eulalie), 105.
Jussac (Claude de), **284**, **286**, **287**; — (Henriette de), 284, 288, 289; — (Hippolyte de), 284, 287-289; — (Jean de), 282; — (Julienne de), 284, 289; — (François de), seigneur de Ciré, 282; — d'Ambleville, 154, 317; — seigneur d'Ambleville, 64, 145, 282, 283; — (François de), sieur de Saint-Preuil, 284-289; — (Louise de), 284, 286, 289; — (Marguerite de), 284; — (Mathieu de), 282; — (Nicolas de), 284, 287-289; — (Pierre de), 282; — (Raymond de), 282, 283.
Jussac, cant. d'Aurillac; — com. de Retournac, arr. d'Issingeaux, 282.
Jussas, cant. de Montandre, arr. de Jonzac, 151.

K

Keefe; — (Denis), docteur-médecin; — (Eugène), 432.
Kemmerer, docteur-médecin, 380, 402, **406**; — (Elisabeth), 408; — (Famille), 406-408.
Kérinou, par Fouesnant, 320.
Kernéis (A.), 168.
Klobukowski, consul général de France à Calcutta, 92.
Knell, curé de Saint-Vivien de Saintes, 328.
Krause (E.), docteur-médecin, 72.
Krom, chirurgien; — officier, 228.
Kutt, curé de Saint-Savinien, 392.

L

Laage (De), adjoint au maire de Saint-Savinien, 188, 346, 358, 392; — (Alexis de); — (Armand de), supérieur du séminaire de Montlieu, 24; — (Arthur de), 322; — (Jeanne de), 191; — (Théodore de), 362, 366; — de Meux (Alexis de), 82; — (Louis de), 24, 162; — (Paul de); — (Albin de), 24.
La Barre, fief des Horric, 99.
La Basse-Besne, com. de Chaniers, 205.
Labat (Antoine de), 37.
L'Abbaye, à Livry (Seine-et-Oise), 399.
Labbé (Léon), notaire, 406, 412.
Labé (Pierre-Al.), 120.
La Bernerie, 334, 335.
Laborde (De), 185.

Digitized by Google

Laborde-Lassale (De), capitaine de frégate ; — (Eugène), 226.
Laborde-Seigneuret (De), 295, 296.
La Boucaudrie, com. de Chaniers, 274, 275.
La Boulinière, com. de Saint-Georges d'Oleron, 262.
La Bouralière (A. de), 228-231, 319.
La Bourelle, terre des Duquesne, 35.
La Brangelie (Louis-François) ; — (Joumard-Achard, vicomte de) ; — (Henri), 131.
La Brangelie, fief des Achard-Joumard, 272.
La Bretèche ou *La Bertèche*, com. de Nieulle-Saint-Sornin, **26**, 27, 83, 87.
La Bretonnière (Emile), 379.
La Briandière, com. de Faymoreau-Puy de Serre, 226.
La Broue de Vareilles, 16.
Labrousse, pasteur ; — (Gabrielle), 101.
La Brousse, fief des Turpin de Jouhé, 272.
La Brousse, fief des Lamothe-Fouqué, 276.
La Brousse, com. de Saint-Martial de Mirambeau, cant. de Mirambeau, 314.
La Bruchardière, fief des Bretinauld, 269.
La Brunetière (Guillaume de), évêque de Saintes, 272.
La Caille (Jeanne), 25.
La Cantrie (Loys de), 213, 215, 220.
La Cassagne (Élisabeth de), 277.
La Cave, com. de Saint-Savinien, 351.
Lacaze (Athanase), ingénieur, **402** ; — (Jean), 403.
La Celle, 171.
La Chaise-Dieu, chef-lieu de cant., arr. de Brioude, 89, 161, 247, 331.
Lachalarde, dessinateur-lithographe ; — (Adèle), 136.
La Chapelle, fief des Asnières, 271, 272.
La Chapelle, fief des Joumard de Chabans, 288.
La Chapelle des Pots, com. du cant. de Saintes, 102, 181, 260, 314.
La Charlonnie (Marie-Eulalie de), 171, 175 ; — (Jean-François de), 175.
La Chaume, com. de Pont-Labbé, 9, 69, 553.
La Chenaye des Bois (De), 162.
La Chèze, 90.
La Clairesière, com. de Saint-Denis d'Oleron, 260.
La Clocheterie (De), 435.
La Combaudière, com. du Château d'Oleron, 103, 104.
Lacombe, docteur-médecin, 172 ; — (Pierre) ; — (Prudence), 262.
La Combe d'Erable, 418.
Lacordaire (Le P.), 190.
Lacoste (Claire de), 335 ; — de Laval (Comte), capitaine, 107.
La Coubre, com. de La Tremblade, arr. de Marennes, 95.
Lacour, directeur du crédit lyonnais à Saintes, 82 ; — (Edgar), 340.
Lacour (De), 55, 235.
Lacourade, papetier, 291.
La Courade, fief des Horric, 99, 291.
La Cour de Saint-Sornin. Voir *Saint-Sornin* (Vendée).
La Court, fief des Bretinauld, 269.
La Coussière, 66.
La Couture, fief des Dexmier, 174.
Lacroix, papetier, 291.
Lacroix (Paul de), bibliothécaire, 3, 63, 84, 154, 215, 221, 222, 289, 316, 317, 335.
La Croix (Le P. de), 268.
La Croix (Anne de) ; — (Jean de), 175 ; — (Jules de), 87 ; — (Samson de), maître horloger, 419.
La Croix, comm. de Chermignac, 326.
La Croix de Repaire (Frédéric de), 272.
Lacurie (L'abbé), archéologue, 249.
La Ducherais en Bretagne, 99.
La Davinière, près Chinon, 168.
La Fade, com. de Courcouy, 319.
La Faire (Marie-Joséphine), 185.
La Fargue (De), curé de Corme-Royal, 420.
La Fayolle, com. de Saint-Denis du Pin, 348.
La Faye (Les) ; — d'Hautefort ; — de Thenon ; — de Menet ; — de Saint-Privat ; — de Génis ; — de Chardeuil et d'Ambérac ; — de La Martinie de Lyde ; — du Mayne et de La Renaudie, 150, 151.
La Faye, fief des La Faye, 151.
La Fayette (De), 120.
La Ferrière, fief des Jussac, 282, 283.
La Ferté (Marie de), religieuse, 419.

Digitized by Google

Laffemas (De), 288.
Lafforie, prêtre, 94.
La Fitte, en Médoc, fief des Bécoyran, 375.
Lafon (Marguerite de), 103.
La Fond, com. de La Rochelle, 188, 190, 378.
La Fond, fief des Gentil, 205, 272.
La Font, fief des Fé, 247.
La Force (De), 90.
La Forêt, fief des La Mothe-Fouqué, 276.
La Forgue (Bernard de), 119.
Lagarde, préfet; — gouverneur d'Obock, 166.
La Garde (Jean de), 269.
La Garde-Croix-Chapeau, 60; — *La Garde aux Valets*, com. de Croix-Chapeau, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 60, 61.
Lagarene (Pierre). Voir Marchadier (Marc), 31, 317.
La Garenne, fief des Bouyer, 18.
La Garenne, près Saint-Sornin en Vendée, 58.
Lagaric, pasteur, 243.
Lage de Volude (De); — (François-Paul, marquis de); — (Joseph-Jean, comte de), 390.
Lagord, com. du cant. de La Rochelle, 92, 190.
La Grande-Côte, près Royan, 382.
La Grange, com. de Fontcouverte, 322.
La Grange, com. de Saint-Crespin, 35.
La Gravelle, fief des Perrette-Marchand, 276.
La Guarrigue (Antoinette de), 354.
La Guerche, en Berry, 69.
La Guérivière, en Poitou, 109.
Laguerre, banquier, 258; — capitaine au long cours; — (Alix); — (P.), 181.
La Guinalière, com. de Dolus, 103.
La Guinarois, com. de Saint-Méloir des Ondes, 354.
La Huguerye (Michel), 132.
Laidet (Marie-Anne), 407.
La Jaille (Vicomte de), 24.
Lajallet (Mlle de), artiste peintre, 242.
La Jarne, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 4, 57, 59, 62, 106, 256, 338.
La Jarrie, chef-lieu de cant., arr. de La Rochelle, 392.
La Javrelière, fief des Prévôt, 134.
La Jordanie, fief des Du Fayet de La Tour, 408.
Lajoumar de Bellabre (Joséphine), 258.
La Judaière, fief des Dreux, 63.
Lajus (De), 189.
La Lande, fief des Michel, 202, 206.
La Lande-Michel (De), 202-206.
Lalinière (De), sous-lieutenant; — de Saint-André, capitaine, 238.
La Madeleine (De), 235, 315; — (Jacques de), 85; — (Jean de), 235.
La Madeleine, fief à Cognac, 85.
La Marche (Comte de), 344, 366; — (Garcias de), 336.
Lamartine, littérateur, 219, 316.
La Martinie, 151.
La Martinière (De), 86, 250.
La Massonne, com. de Saint-Symphorien, 270, 271.
Lamballe (Princesse de), 390.
Lambert, 322; — (Anatole), 190; — notaire, 257; — (Clara); — commissaire de la marine; — négociant; — pharmacien; — lieutenant de la ligne, 262; — sénéchal de Vandré; — (Honoré); — (Jacques), 35.
La Meilleraye (De), maréchal de France, 286.
La Milière, fief des Gourjault, 134, 202.
Lamirault de Noircourt (Charlotte), 404.
Lamore (Elisabeth), 263, 322.
La Moricière (De), général, 23.
La Morinerie (De), 3, 24, 56, 150, 155, 162, 202, 206, 231, 353, 376, 390.
La Mothe (Madeleine de), 276; — Fouqué (Catherine de), 276; — (Charles), 276, 277; — (Eléonore de); — (Elisabeth de), 277; — (Guillaume de); — (Guy de), 276; — (Henri de), 270, 276, 277; — (Jean de), 276, 277; — (Judith de); — (Louis de), 270; — (Marguerite de), 277; — (René de), 276.
La Mothe-Marigny, fief des Bernard de Marigny, 58, 84.
La Mothe Saint-Héray, chef-lieu de cant., arr. de Melle, 74-76, 96, 149, 389.
La Motte-Charente, com. de Trois-Palis, cant. d'Hiersac, arr. d'Angoulême, 282, 283.

Digitized by Google

La Motte d'Aigues, en Provence, 88.
La Mothe-Deiran, en Blayais, fief des Chevalier, 134, 202.
Lancelot (Cl.), humaniste, 443.
Landes, com. du cant. de Saint-Jean d'Angély, 28, 164, 185.
Landevoisin, fief des Soucanye, 25.
Landouzy (Élisabeth de), 261.
Landreau de La Grange (Pedro), lieutenant-colonel, 432.
Landriot, évêque de La Rochelle, 190.
Landrodie, sous-préfet de Saintes, 320.
Landry, comte de Saintes, 51.
Landry, docteur-médecin, 19.
Langallerie (De), sous-lieutenant, 238.
Langast, cant. de Plouguenast, arr. de Loudéac, 327.
Langely, com. de Gurat, cant. de Lavalette (Charente), 333.
Langevin, prêtre; — commissaire de la marine, **23**.
La Nicollière Teijeiro (S.de). V. Praud.
Lanogarède, entrepreneur de spectacles, 424.
La Nouvelle, près Gourdon (Lot), 300.
Lansac, fief des Saint-Gelais, 230.
Lantenay (Ant. de), 76.
Lantivy (René-François de), 58.
La Palice (De), capitaine de François Ier, 141.
La Pallice, port à La Rochelle, 250.
La Pégerie, fief des Texier, 332.
La Peyrère, 206.
La Picardière, fief des Begon, 416.
La Pierre-Folle, dolmen, près Montguyon, 164.
La Pinaudière, com. de Dompierre-sur-Mer, 426.
La Pitardrie, com. de Saint-Preuil, 425.
La Place (Honoré de), 420.
La Pointe de Graves, com. de Graves (Médoc), 382.
La Pomerade, capitaine, 271.
La Pommeraye, com. du Port d'Envaux, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 63, 343.
La Poustière, château des Robert, 39.
La Pouyade à Saint-Cyers, 377.
La Prade, fief des Joly d'Aussy, 24.
Laprée, île de Ré, 279.
La Raffinie (Guyon de); — (Pierre de), 408.
La Raffinie, près de Cassagnes-Bégonhès, 408.
Lardeau, près Bergerac, 101.
Larette (François), 121.
La Réunion sur Seudre, nom de Saint-Sorlin de Marennes pendant la révolution, 27.
Larevellière-Lépeaux, 93.
Largeault (L'abbé A.), écrivain, **64**.
La Richarderie, fief des Massacré, 118, 119.
La Rigaudière, fief des Froger, 300, 390.
La Rive (De), acteur, 424.
Laroche, ancien préfet, 108; — papetier, 291.
La Roche (Guillaume de), 336.
La Rochebeaucourt, com. de Combiers, cant. de La Vallette, arr. d'Angoulême, 198.
La Rochefoucault (De), 198; — (Angélique de), 352; — (Charles de), 12; — (Dominique de), cardinal, 166; — (Jean de), 69; — (Pierre-Louis de), évêque de Saintes, 68, 351, 352, 354, 362, 366, 390, 410; — du Parc d'Archiac (Jeanne de); — (Pierre de), 133, 134.
La Rochefoucauld, chef-lieu de cant., arr. d'Angoulême, 108, 192, 268, 327, 437.
La Rochejaquelein (Mme de), 126.
Laroche-Joubert, papetier, 249.
La Rochelle (Charente-Inférieure), 89, 264-268, **278**.
La Rochetolay, com. de Saint-Projet et d'Augé, 98, 164.
La Rocque, fief des Rambaud, 172, 173.
Larocque-Latour (De), maire de Salles-sur-Mer, 406; — colonel; — (Alicia de), 259; — (Henri de), 258; — (J.-M., comte de), 61; — (R. de), 58.
La Romade, com. de Saint-Ciers, 374-377.
La Ronde, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 105.
Larquier, docteur médecin; — (La famille), **105**.
Larrey (Baron), 239, 240.
La Ruelle de Beaumesnil (Pierre de), 251.
La Sainte-Baume, près Marseille, 240.
La Salle d'Aytré, com. d'Aytré, cant. de La Rochelle, 134.

Digitized by Google

La Sauve, abbaye (Gironde), 65.
Las Cases (Comte de), 437-440.
La Sigogne, fief des Michel, 205.
La Siraye, com. de Puy du Lac, 35.
Lasne, ingénieur, 326.
Lassalle, prieur de Jonzac, 432.
Lassay (Marquis de), 16.
Lasserre, fief des Esparbès de Lussan, 397.
Lassoutière, maître perruquier ; — (Marguerite), 321, 322.
La Sudrie (Jean-Marie de), avocat ; — (Marie-Joseph de) ; — (Renée de), 182.
La Taste (Isaure de), 274.
La Touche, 439.
La Touche, com. de Lavergne, 412.
La Touche-Tréville (De), amiral ; — commissaire de la marine, 228.
La Tour, fief des Guenon, 131, 274.
La Tour de Geay (Jean de), 374.
La Tour du Pin-Gouvernet (J.-F. de), ministre de la guerre, 240.
La Tousche, 282.
La Tranchade, fief des Nesmond, 283.
La Tremblade, chef-lieu de cant., arr. de Marennes, 95, 142, 184, 300, 325, 380, 382.
La Trémoille (De), 2, 69, 70, 270, 285, 343, 344, 382 ; — (Claude de), 240 ; — (Louis de), 343 ; — (Louis III de), 344.
La Tricherie, com. de Genouillé, 35.
La Tuilerie, fief des Turpin de Jouhé, 272 ; — fief des La Mothe Fouqué, 276.
Laubier (Marie de), 406.
Laudis (Pierre), évêque de Saintes, 336.
Laugier (Marguerite) ; — avoué, 191.
Laugier de Beaurecueil, sous-lieutenant, 238.
Launay (Jean de), 109.
Launey (De) inspecteur général des haras, 107.
Laurenceau (Marguerite), 25.
Laurençin (François de), 134.
Laussens (Henri de), 374.
Lauth, 254.
Lauzun, chef-lieu de cant., arr. de Marmande, 292.
Lavagnac, fief des Grailly, 353.
Laval (Henri de), évêque de La Rochelle, 410 ; — (Gabriel de), 119.
La Valade, com. de Restaud, 206.
La Valette (Duc de), 333.
La Valette, fief des Nogaret, 164.
La Vallée, com. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 189, 352.
La Vauguyon (Duc de), 64.
La Vauguyon, Maisonnais, com. de Saint-Mathieu, arr. de Rochechouart, 12.
Lavault (Furcy de), artiste-peintre, 160.
Lavergne, professeur, 320.
La Vergne (Marie-Anne de), 252.
Lavergne, com. du cant. de Saint-Jean d'Angély, 412.
Lavergne, fief des Le Fourestier, 375.
Laverny (Anatole), propriétaire, 2, 154 ; — (Gaston), 257, 322.
La Vigerie, com. de Saint-Ciers du Taillon, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 374.
La Villayne (Pierre de), 417, 418.
La Ville de Mirmont (De), adjoint au maire de Bordeaux, 17, 197.
La Villehervé (Robert de), 400.
La Voulte, com. d'Ambleville, 282.
Le Banchereau, fief des Bretinauld, sur la Gironde, 269, 270, 272, 276.
Lebert, sieur du Carlot, ingénieur, 90.
Leblanc, 128, 258.
Le Bois, cant. de Saint-Martin de Ré, arr. de La Rochelle, 378.
Le Bois des Héros, com. d'Ecurat, 361.
Lebon (André), ancien ministre, 166.
Le Bourdet, fief des Acarie, 352.
Lebourg, proviseur du lycée de La Rochelle, 323.
Le Bourg (Roger), capitaine, 339.
Le Bouscat, com. du cant. de Bordeaux, 24.
Le Breil, près Nantes, 213.
Le Brethon ; — de Faye (Anne-Marie), 353.
Le Breuil, com. de Floirac, 271.
Le Breuil, fief des Froger de l'Eguille, 273.
Le Bureau, com. de Saint-Pallais sur Mer, 382.
Le Carlot, fief des Lebert, com. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 90.
Lechailler, com. de Saint-Seurin d'Uzet, 49, 222.
Le Chantreau, com. de Pessines, 226.
Le Chapus, com. de Bourcefranc, cant. de Marennes, 95, 419.

Digitized by Google

Le Chasteigner, com. d'Orignac, 376.
Le Château d'Oleron, chef-lieu de cant., arr. de Marennes, 18, 62, 95, 103, 104, 241, 382.
Le Château-Trompette, com. de Bordeaux, 206.
Leclerc (J.), conseiller, 36 ; — prêtre, 33.
Le Clos Vougeot (Côte-d'Or), com. de Vougeot, cant. de Nuits, arr. de Beaune, 410.
Le Clou, com. de Tonnay-Charente, 391.
Lecoq de Boisbaudran, 37.
Le Coudret, com. de Saintes, 154.
Le Courdouzil de Beauchêne, terre de La Mothe-Fouqué, 276.
Ledain (Bélisaire), 69.
Ledo, capitaine de navire, 426.
Le Douhet, com. du cant. de Saintes, 130, 131, 375.
Le Doux, avocat, 129.
Le Drop, vallée (Gironde), 65.
Ledru, Le Dru, prêtre, 160 ; — (Marie), 260, 261 ; — (Pierre), 260.
Le Duc (Fr.), maître-maçon, 64.
Le Fau, fief des Du Fayet de La Tour, 408.
Lefebvre, Lefèvre (Léon), imprimeur, 238, 239 ; — (Amédée), directeur du service de santé de la marine, 226, 227.
Le Ferrachat, fief des Robert, 376.
Le Fort, tailleur, 138.
Le Fouilloux, cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 314.
Le Fourestier, Le Forestier, seigneur de Vauvert, 3 ; — (Chardon) seigneur d'Orignac, 66, 67 ; — (Jean), 66, 75 ; — (Dominique) ; — (Jeanne) ; — (Marie) ; — (Yves), 67 ; — (Yvon), 66, 67 ; — (Les) ; — d'Orignac ; — de Baudouère ; — de La Romade, 374-377.
Lefraire (Félix), 311.
Lefranc (Rose-Flavie), 326.
Le Gendre (L'abbé), écrivain, 231.
Le Gendreau, com. de Saint-Thomas de Cosnac, 42, 48, 191.
Léger, 252, 321 ; — (Marguerite), 25.
Le Gibaud, com. du Fouilloux, 314.
Légier, imprimeur, 420, 422, 423 ; — (André), marchand ; — (Marie), 131.
Léglise, curé de Gensac, 65.
Le Grand-Lauron, 226.
Le Grand-Logis, com. des Mathes, 439.
Le Gré, com. de Châteauneuf sur Charente, 173, 174.
Le Gros, sous-lieutenant, 238.
Le Gua, com. du cant. de Marennes, 300, 328, 420.
Le Gué-Charrault, com. de Muron, 24, 241.
Le Gué d'Alleré, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 238.
L'Eguille, cant. de Royan, arr. de Marennes, 273.
Le Jarry, com. de Bussac, cant. de Saintes, 343.
Lekain, comédien, **277**, 317, 372, 387.
Le Labour (Bayonne), 189.
Le Lys Saint-Georges, cant. de Neuvy-Saint-Sépulcre (Indre), 393.
Le Maine, com. de Saintes, 143.
Le Maine-Bonneau, com. de Plassac, cant. de Blanzac, arr. d'Angoulême, 375.
Le Maine-Giraud, com. de Champagne (Charente), 333.
Lemarié (Eugène), 381.
Le Martray (île de Ré), 279.
Le Méauté, docteur-médecin, 227.
Lemercier (Anatole), maire de Saintes, 257, 415 ; — (Baptiste), 212.
Le Meung, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 272.
Le Meusnier de Lartige (Louis), 173.
Le Moal, curé de Saint-Savinien, 351, 392.
Le Mont Saint-Michel, cant. de Pontorson, arr. d'Avranches, 149.
Lemouzin (Sidonie), 134.
Lemoyne (André), poète, 4, 43, 48, 50, 167, 176, 380 ; — (Jeanne), 270 ; — (H.), sieur de La Massonne, 270 ; — (Pierre), seigneur de La Massonne, 271 ; — (Charles), sieur de Longueil ; — (Jacques) ; — d'Iberville ; — de Sérigny ; — (Catherine-Elisabeth), 168.
Le Musnier (C.), conseiller au parlement de Paris, 36.
Lenoir, artiste peintre, 242.
Lenthéric (Charles), 95.
Lindray (Lord), 9.
Léon, médecin en chef de la marine, 227.
Le Parc d'Archiac, com. de Tonnay-Charente, 162.

Digitized by Google

Le Pelley du Manoir et Pléville, 171.
Le Petit-Niort de Mirambeau, com. de Mirambeau, 185.
Le Pérat, com. de Saint-Cybard de Pérat, 283.
Le Peu de la Rade, com. de Saint-Savinien, 351.
Le Peuple (Renée), 375.
Le Peu Richard, com. de Thénac, cant. de Saintes, 268.
Le Peyrat, abbaye, 289.
L'Epineuil, com. de Saint-Simon, 174.
Le Pinier, com. de La Vallée, 189.
Le Port Berteau, com. de Bussac, cant. de Saintes, 361, 364, 414, 415.
Le Port d'Arclou, com. du Port-d'Envaux, 63.
Le Port d'Envaux, cant de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 107, 345, 360, 363, 365.
Le Pouzat, com. de Contré, 127.
Le Pradet, fief des Bachoué, 103.
Lequien, professeur, 343.
Leroy, Le Roy (Claude), 339 ; — (Marie), 425 ; — maître tailleur, 138.
Le Rail, com. de Saint-Germain-du-Seudre, 403.
Le Ramet, com. de Saintes, 154.
Le Repaire, fief des Guiot, 425.
Le Roc, com. de Saint-Thomas de Cosnac, 98.
Le Roc, com. de Saint-Seurin d'Uzet, 275.
Le Roullet, com. de Salles, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 134, 404.
Leroux (Alfred), 125.
Les Arcs, cant. de Lorgues, arr. de Draguignan, 242.
Les Augers, château, 414.
Les Babinots, moulin, com. de Brives, cant. de Pons, arr. de Saintes, 54.
Les Bauries, com. de Birac, 174.
Les Bouchauds, com. de Saint-Cybardeau, cant. de Rouillac, arr. d'Angoulême, 268.
Lescat (François), 269.
Les Coindriers, chatellenie à Marennes, 300.
Les Eaux-Bonnes, cant. de Laruns, arr. d'Oloron, 429.
Les Essards, en Poitou, 141.
Les Gaudins, com. de La Couronne, cant. d'Angoulême, 291.
Les Granges, fief des Verteuil, 271.
Les Granges de Virson, com. de Virson, 57.
Les Jambes, 140.
Les Jarriges, com. du Puy du Lac, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 35.
Les Landards, 54.
Les Mathes, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 439.
Les Mercières, com. du Douhet, 375.
Les Mesnards, com. du Douhet, 274.
Lesné (J.), conseiller au Parlement de Paris, 36.
Les Ormeaux, com. de Saint-Hilaire-de Villefranche, 110.
Lespinois (Marie de), 375.
Les Portes en Ré, 410.
Les Ramades, fief des Gentil, 206.
Les Réaux, 86.
Les Roberts, 151.
Les Sables ou *Les Sables Vigners*, com. de Saint-Denis d'Oleron, 262.
Les Saintes-Maries, chef-lieu de cant., arr. d'Arles sur Rhône, 9, 10.
Lessarre (Charles de), 270.
Lesseau (Charles), 276.
Lessieux, dessinateur, 97, 242.
Lestage, fief des Le Fourestier, 375.
Les Touches de Périgny, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 250.
Les Tourettes, fief des Bretinaud, 270.
Lestrade (De), 103.
Lestrange (Comtesse de), 376 ; — (Roger de) ; — (Frédéric de) ; — (Guillaume de), capitaine de cavalerie) ; — (Jean de), lieutenant de cavalerie ; — (Henri de), conseiller général, **324** ; — (Jean de), 433.
Lesvégie, de Saintes, 410.
Les Vinsons, paroisse de Saint-Ciers de Cosnac, 374, 375.
Lételié (André), 176, 300.
Le Treuil, com. de Chérac, 164.
Le Treuil-Bussac, com. de Fouras, 435.
Levacher, régisseur de Barbezieux, 166.
Le Vacher de Boisville, 314. V. Dast.
Levallois (Bénigne) ; — (Laure) ; — receveur des finances, 412.
Le Vanneau, fief des Béchillon, 10.
Lévêque (Joseph) ; — (Jacob) ; — (Euphémie) ; — (Angélina), 104.

Digitized by Google

L'Evêque (Paul), élève de l'école des Beaux-Arts ; — (Eugène), 21.
Levêquot (Marie); — (Gabrielle); — (Jean); — de Monville (Pierre), 261.
Le Vignaud, près Sauzé-Vaussais, 435.
Le Vignaud, cant. de Grenade sur l'Adour, arr. de Mont-de-Marsan, 328.
Lévis (Jean de), 71.
Lévis de Ventadour (Duc H. de), 123.
Levrault, notaire, 282.
Lézardière (Mme de), **39**.
Lézardière, fief des Robert, 39.
Lhoumée, com. de La Vallée, cant. de Saint-Porchaire, 352.
Lhuer (V.), 397.
Lièvre, bibliothécaire, 3, 250.
Lieutier (Nelly), écrivain, **325**, 380.
Lignères, fief des Poussard, 132.
Lignières, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 247.
Ligonnès (De), lieutenant, 238.
Ligoure (De), 28, 29 ; — (Isaac de), 29.
L'Ileferme (Nicolas de), 344.
Lindebœuf, cant. d'Yerville. arr. d'Yvetot, 201, 277.
Liotard, gouverneur du Haut-Oubanghi, 166.
Lisle (Henriette de), 271.
L'Isle, fief des Rambaud, 174.
L'Isle, fief des Guenon, 131.
L'Islot, com. de Saint-Sulpice d'Arnoult, 165.
Livry (Seine et Oise), 399.
Locard de Noël, ingénieur, 24 ; — (Alexandrine), 162.
Logarie, pasteur, pour Lagaric, 201, 202.
Loiré, fief des Chotard, 56.
Loiseau (Jean), 120.
Loliot (N.), 175.
Longeville, com. de Châteauneuf, arr. de Cognac, 174.
Longraire (De), ingénieur, 24.
Longueil, cant. d'Offranville, arr. de Dieppe, 168.
Lonzac, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 53, 398.
Loquet de Blossac (Edouard) ; — (Charles), 354.
Lorenzelli, nonce du pape, 25, 257.
Lorigeard, 120.
Lorignac, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 374.
Lorraine (Henry de), comte d'Harcourt, 443.
Lossandière, fief des Michel, 205.
Loti (Pierre) ; (Lucien Viaud), académicien, 245.
Louis (Saint), 242, 268, 336, 343-345, 353, 362, 364 ; — XI, 348. 349; — XIII, 442 ; — XVI, 34, 38, 39.
Loussac, 332.
Louveau de la Règle (Jacques-François), commandant, 88.
Loyer (Odette) ; — (René), 389.
Loyre, en Saintonge, 66.
Luçon, chef-lieu de cant., arr. de Fontenay-le-Comte, 59, 122, 230, 322.
Lugny, chef-lieu de cant., arr. de Macon, 413.
Luguet (Marcel), écrivain, 142.
Lusignan, 171.
Lusignan, chef-lieu de cant., arr. de Poitiers, 133, 251.
Lussac, com. du cant. de Jonzac, 374.
Lussaud, pharmacien; — (Gabriel), 263 ; — (Louis), 322.
Luxembourg (Louise de), 442.
Luynes (De), connétable, 285.
Luzac, com. de Saint-Just, arr. de Marennes, 300, 419, 420.
Lyde, 151.
Lys, ancien notaire, 376.

M

Mabaret du Basty, conservateur des hypothèques, 253, 340.
Mabille, docteur-médecin, 189.
Macauld, sénéchal de Marans, 164.
Mac-Carthy, 61.
Macé (Mathurin), avocat, 270.
Machecoul, chef-lieu de cant., arr. de Nantes, 69.
Mackau (Baron de), amiral, ministre de la marine, 428.
Mac Ramey, 389.
Madaillan ; — d'Estissac ; — gouverneur de La Rochelle, 16.
Madame, île, com. de Saint-Nazaire, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 95.
Madey d'Escoublant (Elisa), 189.
Mage (André), sieur de Fiefmelin, 230.
Magésie, paroisse de Corme-Royal, 270.
Magnan, directeur de l'enregistrement ; — (Marie), 258.

Digitized by Google

Magné (Jean de), 241.
Magné, com. de Sainte-Gemme, 250.
Magnier (Pierre), 121.
Magny, peintre de l'académie de Saint-Luc; — (Marie), 175.
Maguier (Edmond), 48, 160, 379.
Maillet de Montlouis (Anne), 186.
Maillezais, chef-lieu de cant., arr. de Fontenay-le-Comte, 225, 230.
Maincent, curé de Saint-Pierre d'Oleron, 314.
Maintenon (Mme de), 200, 206, 207, 372.
Maistre (De), 171; — (Comte de), 24.
Maître (L.), archiviste, 256.
Majances (Jean de), 11.
Mammius, curé de Vaux sur mer, 330.
Manceau, 331; — (Daniel), 285.
Manda, fief des Le Forestier, 67.
Mando, évêque d'Angoulême; — député, **327**.
Manderoux, fief du Pont, 57.
Manescau (De), 296.
Manescau de Garos, 306.
Manguis, docteur-médecin, 82, 346.
Manning, cardinal, 372.
Manny (De), docteur-médecin, 191.
Marafin, fief des Jussac, 282.
Marans, chef-lieu de cant., arr. de La Rochelle, 22, 23, 95, 163, 164, 184, 240, **246**, 373. 426.
Maras (Anne), 200.
Marbeau, curé de Saint-Honoré d'Eylau, 251.
Marbotin (F.-L.-A. de), baron de Conteneuil; — (Marie), 273.
Marchadier (François-Marc), 213, 215; — (Marc), 31, 317; — (Paul), 380.
Marchais de La Berge (Pierre), 174.
Marchal (Jean-Pierrre), substitut du procureur général; — de Corny (Pierre); — (René), lieutenant de hussards, 259; — de Grignan, (R.-F.), commissaire des guerres; — (Anne-Françoise); — (Germain-F.), 259.
Marchal de Noroy, capitaine, 238.
Marchand (Anne), 206; — (Esther), 60; — (Perrette), dame de Marcilli; — (Pierre), 276.
Marchegay (Paul), 344.
Marcheguais, 288.
Marcilli, fief de Perrette Marchand, 276.
Marcolay (Catherine), 103.
Marconnay (De), 57.
Marcotte de Quivières, ex-sous-préfet de Saintes; — (Paul); — (Pierre), **22**.
Marcut (Piâre). Voir Marcel Pellisson.
Marennes (Charente-Inférieure), 83, 95.
Marestay, 250.
Maret (De), 24.
Marett (Pierre-Philippe); — (Sophie), 174.
Marenil (De), 23, 24, 393; — (François de), 315; — (Guy de), 393; — (Jean de); — (Renée de), 161; — (Raymond de), 198; — de Villebois, 393; — (Gabrielle de), 199.
Mareuil, fief des Rambaud, paroisses de Douzat et de Moulidars, 173, 174, 315.
Mareuil, chef-lieu de cant., arr. de Nontron, 198, 393.
Mareuil, cant. de Rouillac, arr. d'Angoulême, 174, 198, 393.
Margerie (Amédée de), 15.
Marguerite, chef-lieu de cant., arr. de Nimes, 71, 72.
Marguier d'Aubonne, colonel; — (Marthe), 107.
Marie, avocat, 331.
Marignac (De), lieutenant, 271.
Marigny, fief des Bernard, 59.
Marillaud (Victor), 405.
Marin (Claude), seigneur de La Vigerie, 374.
Marly-le-Roy, chef-lieu de cant., arr. de Versailles, 86.
Marnef (Jean de); — (Enguilbert de), imprimeurs, 229, 230.
Marolles (De), prêtre, 170; — (Michel de), 289.
Marquigny (De), major, 237.
Marrier de La Gatinerie, 171.
Marsilly, com. du cant. de La Rochelle, 418, 420.
Marsy (Comte de), archéologue, **255**.
Martel de Lindebeuf; — (Catherine), 200; — (Gédéon); — (Isaac), 277; — (Judith); (Henri), 201.
Martel de Janville, 171.
Martell (A.), député, 213; — sénateur, 172.
Marthon, cant. de Montbron, arr. d'Angoulême, 150, 414.
Martial (H.), 13, 165.
Martin (Henry), 88; — dit Dubois (Marie-Jeanne), 105.
Martin (Comte P.), vice-amiral, 260, 262.

Digitized by Google

Martin de Bonsonge, 403; — (Henri), 185; — (Henri-Auguste); — (Anatole); — (Henri); — (Laure); — (Berthe), 275.
Martin de Chassiron (M), lieutenant général, garde côte, 261.
Martin de Monjourdain, 38.
Martin des Pallières, général, 166.
Martineau (Jeanne), 374.
Marval, 151.
Massacré (P.-A. de), 118.
Massicotte (E.-J), avocat au Canada, 311.
Massieu, négociant; — prêtre, 60.
Massiot, prieur de Magné, 250.
Massiou, 333, 401; — historien, 51, 349, 371, 439; — notaire, 324.
Massiou-Pothu, commerçant, 177.
Masson, 326; — (Antoine), 443; — imprimeur, 103.
Massonneau (Samuel), 271.
Massosbres, 6.
Matha, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Jean d'Angély, 3, 184, 242, 249, 283, 286, 387.
Mathieu de Jagonnas, 331.
Mathon (Marie), 269.
Maubert, com. de Saint-Fort sur Gironde, 24.
Maubourget, 323.
Mauchen (Marie-Marthe), 272, 274.
Maufras (Emile), 85, 315.
Maugars (Marie), 106.
Mauguy (De), 354.
Mauléon, entre Thouars et Montaigu, 70.
Maumusson, pertuis (Charente-Inférieure), 95.
Mauny, docteur médecin, 19.
Maupas (Marquis de), capitaine, 238.
Maupeou, garde des sceaux, 434.
Maurat (David), marchand, 420; — (Marie), 104.
Maureau (A.-F.), percepteur, 261, 322; — (H.-A.), contre-amiral, 322.
Maurel (De), capitaine, 238.
Mauriac, magistrat, 183.
Maurisset, lieutenant d'infanterie; — propriétaire; — (Augustine); — (Clémence), 262.
Mauroy (Vicomte de), capitaine, 238.
Maury, cardinal, 90.
Maussac (Ph. de), helléniste, 6.
Mauzé (Guillaume de), 349.
Mauzé, chef-lieu de cant., arr. de Niort, 239, 240.
Maynard (Georges), 269.
Maynard le Riche, 51.
Mazarin (De), cardinal, 124.
Mazeray, com. du cant. de Saint-Jean d'Angély, 387.
Mazères, maître chirurgien, 416, 417.
Mazières du Passage (Julie-Marie de), 62.
Mazouy (Anne-Idalie), 414.
Mazure, prêtre, 380.
Meaulx (François de), 373, 443; — (Jean de), 443.
Meaume, conservateur des hypothèques, 326.
Médicis (Catherine de), 132, 315.
Médis, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 210.
Mège (Francisque), 248, 433.
Mehée (De), directrice des postes, 139; — (Cyprien), avocat; — d'Anqueville (Cyprien), 335.
Meigné, président du tribunal de commerce, 178, 259; — avocat.
Meissonnier, artiste peintre, 415.
Méline, député, 406.
Mellé (François), 417.
Ménard (Pierre), 258.
Méneau, avocat; — (Gustave), 22; — (Léon), 102.
Menet, 151.
Menou de Charnisay, 410.
Mensignac (Camille de), 27.
Menton, chef-lieu de cant., arr. de Nice, 97.
Mercier (E.), échevin de La Rochelle, 342; — (Louis), maréchal des camps et armées du roi, 342.
Mercier du Paty, 342; — de Clam, 171, 243; — (Ch.-J.-B.), 342.
Mercier du Rocher, 11.
Mercy (De), évêque de Luçon, 127.
Méré, paroisses de Mortagne, Boutenac et autres, 269, 272, 274-277.
Mérian, 398.
Mérichon, maire de La Rochelle, 269.
Mérignac, cant. de Jarnac, arr. de Cognac, 175.
Mériot, poète relieur, 381, 400.
Merlet, curé de Saint-Hilaire de Villefranche, 116; — (Lucien), 311.
Merpins, com. du cant. de Cognac, 30, 31, 403.
Merquer, au diocèse de Viviers, 166.
Mersier (Françoise), 375; — (Jacques-Antoine), 25; — (Marguerite-Angèle), 25, 251, 252.

Digitized by Google

Mertz, sous-lieutenant de dragons ; — banquier, 414.
Mervault (Pierre), 401.
Merveilleux du Vignaux, 58.
Meschers, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 382.
Meschinet de Richemond (Charles), docteur-médecin ; — (Louis), archiviste, 101 ; — (Samuel-Joseph), 200. Voir Richemond.
Meslier, docteur-médecin, 19.
Mesmes (De), 36.
Mesnard, ancien notaire ; — (Edith), 191 ; — (Amédée), 311 ; — libraire, 373.
Mesnard (Gabrielle de), 39. Voir Meynard.
Mesnier (Louise) ; — (René), apothicaire, 338.
Mestreau (Abel), négociant, 155, 319, 361, 364.
Mesuret, 99.
Métivier (Adolphe), 88 ; — (Henri), 136.
Meunier (Georges), 184.
Meyer (G.), pasteur, 101.
Meynard, instituteur, 92 ; — (Louise), 375.
Meynard (Angélique de), 62 ; — (Ch., comte de), 60 ; — (Françoise de), 60 ; — (Jean-Joseph de), 62.
Meynier, docteur-médecin, 89.
Micé, professeur, 19.
Michaud (G.), 88 ; — notaire, 200.
Michel, curé de Saint-Georges des Agouts, 185.
Michel (Aristide) ; — (François), 258 ; — (Emile), 166.
Michel (Henri), seigneur de La Lande, 202, 206 ; — (Marie-Anne), 205, 273, 353 ; — (Henriette), 205, 273 ; — (Anne), 206 ; — (J.-B.), baron de Saint-Dizant, 353, 354 ; — (Jehan), seigneur de Chassagne, 300.
Michelet, traiteur, 334.
Michotte, conférencier, 165.
Migrenne (Alfred), 381.
Millochin de Belzérie (Fanny), 412.
Millange (Simon), 230.
Millesimo (Comtesse de), née Hamilton, 136.
Millet, professeur, 262.
Millancourt, fief des Dampierre, 25.
Milloué (L. de), conservateur du musée Guimet, 400.
Milne-Edward, naturaliste, 73.
Minot, procureur, 419.
Minvielle (Marie-Jacquette de), 274.
Miossens, fief des Albret, 300, 302.
Mirabeau (Marquis de), 341.
Mirambeau, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 185, 271, 314.
Mirandol (comtesse de), 151.
Missy (De), 427, 428.
Mistral, poète provençal, 40.
Moéze, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 268.
Moinet, docteur-médecin, 8 ; — (Léon), 28 ; — (Louis), 250 ; — (Geneviève-Alida), 413.
Moiret (Charles), 93
Moisson de Vaux, 171.
Molière, auteur comique, 196.
Molinier (Auguste), 336.
Molland (Louis), écrivain, 122.
Monchaude, com. du cant. de Barbezieux, 321.
Monclin (De), capitaine, 238.
Mondon, prêtre, 150.
Mondotz, peintre, 373.
Mongaugé, com. de Chérac, 24.
Monjot d'Elbenne (Vicomte), 161.
Monléon (Janot de), 89, 90.
Monluc (De), 77.
Monméja, pasteur, 101.
Monnier (L.), avocat, 184.
Monod, directeur de la *Revue historique*, 125.
Monségur, chef-lieu de cant., arr. de La Réole, 65.
Montagrier, chef-lieu de cant., arr. de Ribérac, 186, 235.
Montaigne ; — (Nicolas de) ; — (Marie-Louise de), 341.
Montaigu, chef-lieu de cant., arr. de La Roche-sur-Yon, 70, 127.
Montalembert (De), 173, 202, 273.
Montalembert, cant. de Sauzé-Vaussais, arr. de Melle, 286.
Montalet, com. de Tonnay-Charente, 391.
Montandre, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 67, 168, 267, 268, 349, 430, 431.
Montansier, directrice de la comédie à Versailles, 420, 423.
Montardy (De), 189.
Montaugé (De), 255.
Montausier, fief des Saint-Maure, 276.
Montblanc (De), archevêque de Tours, 404.
Montboyer, cant. de Chalais, arr. de

Digitized by Google

Barbezieux, 84, 340, 348.
Montbron ou Montberon (De), 269 ; — (Antoine de), 269; — (Henri de), 283, 405; — (Jacquette de), 283; — (Marguerite de), 269; — (Pierre de), 283.
Montbron, chef-lieu de cant., arr. d'Angoulême, 62.
Montbrun (Edgard), 380.
Montchapt, 374.
Montebello (Maurice de), 251.
Monte-Carlo, principauté de Monaco, 97, 106.
Monteil de Grignan (De), archevêque d'Arles ; — évêque d'Uzès, 125.
Monteilh, graveur, 245.
Montespan (Mme de), 433.
Montfarville, cant. de Quettehou, arr. de Valognes, 162.
Montfort (Simon de), 198.
Montgrison, com. de Neuvicq, 151.
Montguyon, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 41, 151, 164, 191.
Montholon, 437 ; — (Marquis et marquise de), 22.
Montifaud (Isabelle de); — (Marc de), écrivain ; — (Pierre de), 435 ; — (prince de), 436.
Montifaud (Charente), 435.
Montignac (Charente), 132.
Montigné, fief des Horric, 99.
Montigny (De), 186.
Montlieu, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 79, 99-101, 164, 185, 316, 327.
Montlouis, près de Saintes, 361.
Montmajour-lès-Arles, com. d'Arles sur Rhône, 99.
Montmoreau, chef-lieu de cant., arr. de Barbezieux, 161, 198, 340.
Montmorency (De), 344 ; — Laval (De), 183 ; — (Comtesse de), 118, 119 ; — (J.-A. comte de), 119.
Montmorency, fief des Bourbon, 202.
Montmorillon (Louise de), 274.
Montozier, fief des Lestrange, 433.
Montpellier de Médillan, cant. de Gémozac, arr. de Saintes, 102.
Montpoulin, en Anjou, 420.
Montsoreau (Guillaume de); — (Gautier de), 168 ; — (Madame de), 72, 348.
Moquet, curé de Saint-Xandre, 253.
Mordant (De), lieutenant, 238.
Moreau, 353 ; — (Elisa), 380 ; — (J.), greffier, 407 ; — (P.), marchand, 121.
Moreau-Potin, écuyer, 320.
Morel, receveur des finances, 326.
Morel (Jeanne de), 416.
Moreno de Mora (Jeanne), 406.
Morin, docteur-médecin, 101.
Morisset, 333.
Moritz, capitaine de frégate, 165.
Morlaincourt (De), général, 104.
Mornac, cant. de Royan, arr. de Marennes, 185, 273.
Mornay, com. de Saint-Pierre de l'Isle, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 28, 29.
Morphy (Marie), 432.
Mortagne ou Mortaigne (Françoise de), 374 ; — (Pons de), 275.
Mortagne sur Gironde, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 48, 256, 269-272, 274, 276, 333, 336, 382.
Mortemart, fief des Rochechouart, 13, 433, 434.
Mortillet (De), 268.
Mosacq, com. de Saint-Just, cant. de Marennes, 420.
Mosnac, com. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 276.
Mothe, professeur, 320.
Mouchard, faïencier, 291 ; — receveur général des finances, 59 ; — (Anne), 61 ; — (Isaac), 57.
Mouchard de Chaban (François), 60.
Moufflet. principal du collège de Saintes, 177, 180 ; — (Julie) ; — (Jean), notaire, 414.
Mougins-Roquefort (E. de), 263.
Moulidars, cant. d'Hiersac, arr. d'Angoulême, 173.
Moulinier (Guillaume) ; — (Marie), 269, 270.
Mounier, 190 ; — (René), 330.
Mouret, sous-chef de bureau ; — (Jean-Baptiste), 181.
Mourière, fief des Goumard, 162.
Mourrin (Catherine), 258.
Mousset, avocat, 165.
Moyne (Arnaud), avocat, 270 ; — (Henri), 442.
Muller (Baron), lieutenant général ; — (Louise) ; — (Zélie), 226.
Murailhes, fief des Majance, 11.
Murat (Caroline), baronne de Chassiron, **240** ; — (Joachim), 89, 240.
Murbelain, fief des Begon, 416.
Mureau, conseiller municipal, 185.
Musset (Georges), archiviste-paléo-

Digitized by Google

graphe, 70, 88, 89, 93, 155, 161, 167, 250, 330.
Mussidan, chef-lieu de cant., arr. de Ribérac, 6, 52.

N

Nadaud (Louise), 414 ; — (Pierre), 121.
Nanglard, prêtre, 172, 250.
Nanteuil, fief des Saulière, 415, 416.
Nantillé, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean d'Angély, 24, 226.
Napoléon Ier, empereur, 437, 442.
Naquet, 253.
Narçay, com. de Cravans, cant. de l'Isle Bouchard, arr. de Chinon, 170.
Nattier (Marie), 311.
Naud, docteur médecin, 19.
Naval (Rose), 17, 18.
Navarre, chirurgien de la marine; — (Honorine), 261.
Neau (Anne), 261 ; — (Jeanne-Angélique), 263.
Necker, économiste, 243.
Négrier, 171.
Néple, capitaine d'infanterie de marine ; — (Barthelémy), 413.
Nersac, com. du cant. d'Angoulême, 282.
Nesmond (François de) ; — (Jean), 283.
Neuvicq, com. du cant. de Montguyon, 151.
Neuville (Audouin de), évêque de Périgueux, 316.
Neuville, diocèse de Saintes, 66.
Neuvy sur Loire. com. du cant. de Cosne, 260.
Neuvy Saint-Sépulchre, chef-lieu de cant., arr. de La Châtre, 393.
Newmann, cardinal, 372.
Nicolaï, 3.
Nicolas de Lisleferme, 344.
Nicolet, artiste-peintre, 242.
Niessen, 92.
Nieul les Saintes, com. du cant. de Saintes, 88.
Nieulle Saint-Sornin ou *La Bretèche*, com. du cant. de Marennes, 27, 87.
Niox (Amédée), négociant, 177, 234; — (Eutrope), 177 ; — (Gustave), général ; — (Victor) ; — (Léon) ; — (Marie-Thérèse) ; — (Pierre) ; — (Marie); — (Joseph), 181 ; — (Rose); — (Léa), 181.
Noailles (Duc de), pair de France, 207.
Nogaret (Jean-Louis de), duc d'Epernon, 90, 164 ; — (Bernard de), duc de La Valette, 164, 199.
Noguès (J.-L.-M.), prêtre, 223.
Noirmoutier, île, arr. des Sables d'Olonne, 95.
Nolas (Loire), 328.
Noscereau, imprimeur et libraire, 229.
Noveant en Reischland, cant. de Gorze, arr. de Metz, 259.
Noyers (De), secrétaire d'Etat, 286.
Nuaillé, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 101.

O

Ocoy, Oquoy ou Auquoy (Les d'), 132, 201, 202.
Odilon (Saint), 87.
Odon ou Eudes, abbé, 53.
Oger (Auguste) ; — (Camille) ; — rentier, 191.
Oisemont, arr. d'Abbeville (Somme), 425.
Olbreuse, com. d'Usseau, cant. de Mauzé, arr. de Niort, 12, 240.
Oleron, île, arr. de Marennes, 17, 95, 121, 200, 260, 268, 276, 315, 382.
Ollier, 295 ; — (Antoine), 288.
Ollivier, 379 ; — (Mlle), artiste peintre, 242.
Oloron (Basses-Pyrénées), 14.
Ordonneau (Maurice), 380.
Orignac, com. de Saint-Ciers du Taillon, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 66, 67, 71, 277, 374-377.
Ostens de Bédenac, 53.
Otard, 442 ; — de La Grange (Baron), 134.
Oualle, 424 ; — (Suzanne), 200.
Oudet (Baron A.), 24, 92, 154, 155, 179, 181, 340, 344, 345, 352, 357-360, 362, 363, 365, 366 ; — (Louise-Elisabeth), 24.
Oudin (Paul), 389.
Ouesnel (Marie d'), 259.
Oulède, 141.
Ozanne, commandant, 252.
Ozillac, com. du cant. de Jonzac, 79, 258, 432.

P

Pagès, Pagez (Marie), 57 ; — (Marie-Anne), 56, 57 ; — professeur, 320.
Pailhès, archiprêtre de Saint-Sernin à Bordeaux, 17.

Digitized by Google

Paillet, avocat, 331.
Paillot de Beauregard (Rose), 274.
Palaminy (Marie de), 324.
Paléologue, 171.
Palissy (Bernard), 48, 82, 95, 268, 401.
Pallu du Parc, directeur du séminaire de La Rochelle, 184.
Pandin de Lussaudière, 5, 106.
Panloy, com. du Port d'Envaux, 344, 345, 353, 354, 358, 360, 361, 363, 367.
Pannetier, 379 ; — (Louis) ; — (Marie), 272.
Papillaud, 340, 348.
Papin (Jean), 121.
Parabère (De), gouverneur de Niort, 142 ; — de Cognac, 286 ; — (Mme de), abbesse de Saintes, 419.
Parcou, *Parcoul*, cant. de Saint-Aulaye, arr. de Ribérac, 67, 134, 202.
Pardaillan (De), 272 ; — (Catherine de), 286.
Pardaillan, cant. de Duras, arr. de Marmande, 271.
Parmentier, aquarelliste, 358, 379 ; — agronome, 223 ; — (Jean) ; — (Raoul), navigateurs, 338.
Parr (Catherine), (Nelly-Lieutier), 325.
Parseval, 171.
Parthenay (Catherine de), 93 ; — (Hugues de), 336.
Pascal d'Abadie (Jean-Jacques), 436.
Pascault, conseiller à la cour de Poitiers, 11.
Passirac, cant. de Brossac, arr. de Barbezieux, 119.
Pasteur, 72.
Pastru (Isaac) ; — (Madeleine) ; — (Marie), 271.
Patay, chef-lieu de cant., arr. d'Orléans, 324.
Patry (H.), élève de l'école des chartes, 199 ; — notaire, 103.
Paty (Le), com. de Clam, arr. de Jonzac, 342.
Paucrin (Ursule), 407.
Pawlowski (Auguste), 244.
Payen (P.), conseiller, 36.
Pecier, prévôt de Châteauneuf, 26, 157.
Peiresc, 167.
Pélissier (Ernest), 192 ; — (Georges), 337.
Pelletan (Eugène), 33, 50, 94.
Pelletier, chef de bataillon, 104 ; — notaire, 103.
Pelletreau (Albert) ; — (Georges), ingénieurs, 330.
Pellisson (Jules), juge, 3, 26, 35, 50, 84, 140, 155, 157, 158, 201, 222, 234, 292, 316, 317, 333, 334, 335, 378, 379, 401 ; — (Marcel) (Piâre Marcut), 35, 49, 66, 83, 142, 156-159, 211, 223, 224, 234, 236, 239, 317, 340, 350, 356, 358-363, 366-368, 383, 386 ; — (Maurice), inspecteur d'académie, 169.
Pellouaille, cant. de Saint-Jean d'Angély, 24.
Pelluchon (Augustine), 256.
Penard (Pierre-Philippe), 99.
Périer (Jean), 147.
Perigau (Pierre). 110.
Périgaud, docteur-médecin ; — professeur, 191.
Pérignac, cant. de Blanzac, arr. d'Angoulême, 192 ; — cant. de Pons, 52-54, 250, 314.
Pérignon, 171 ; — maréchal de France, 334, 335.
Périgort de Villechenon, 24.
Pernes (Gabrielle de), 442 ; — (Gaspard de), 442, 443 ; — (Jacques de), échevin de Saintes, 442 ; — (Louis de), 293, 371, 442 ; — (Louise de), 442.
Perrain, 340.
Perrault (Charles), 240 ; — (Claude), 215, 315.
Perrin, seigneur de Tournebourg ; — (Marie), 403 ; — de Boussac, 106.
Pessines, com. du cant. de Saintes, 226.
Petit (Jean), prêtre, 341.
Petit du Petit-Val (Jean-François) ; — (Marie), 62.
Peuple (Renée), 377. Voir Le Peuple.
Peychez, sous-préfet de Barbezieux, 19, 108, 320 ; — (Suzanne), 108.
Peyreau (Lise), 66.
Peyrecave de Lamarque (Alix de) ; — (Gaston de) ; — (Georges de), 255, 274 ; — (Louis de) ; — (Louis-Marie de), 255, 274 ; — (René de) ; — (Henri de), 255.
Phelippot (René-Théodore), 378.
Philebert, général, 92.
Philipon (Jeanne), 106.
Philippe d'Angoumois (Le P.), capucin, 123.
Philippe le Bel, 267.
Philippot, 55.

Digitized by Google

Piberneau, fief des Goulard, 375.
Pic (Ossian), publiciste, 8,20,105,187
Picard, 262.
Pichon (Françoise), 272.
Pichon de Lagord, 228.
Picotain (Marie), 104.
Picot de Maras (Jean-Louis), 9.
Picot de Buissaizon (Marie), 107.
Pierlot, 171.
Pierre, abbé de Saint-Maixent ; — évêque de Saintes, 320 ; — (Esther), 192 ; — prêtre salésien, 137.
Pierre Buffière, chef-lieu de cant., arr. de Limoges, 258.
Pierrefitte, com. de Nestalas, cant. d'Argelès, 376.
Pifon (Élisa), 182.
Piganeau (Emilien), 27, 142.
Pigneau de Béhaine, évêque d'Adran, 7.
Piis (Marie de), 274.
Pillet, enseigne de vaisseau, 8.
Pilon, 118.
Pimbert, com. d'Arthenac, 105.
Pinceloup (Jean), 419.
Pineau, docteur-médecin, 21, 391 ; — (S.), clerc de notaire, 198.
Pinet (Gertrude), 403.
Pineteau (P.), greffier, 419.
Piotay, docteur-médecin, 227.
Pirson (Hélène de), 271.
Pisany, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 326.
Pister, soldat de l'infanterie de marine, 253.
Pitard (Anne), 116.
Pitaud (Joséphine), 23.
Pitié, ingénieur des chemins de fer, 262.
Pitonneau, com. de Saint-Hilaire de Villefranche, 111-116.
Pitou (Ange), chansonnier, 5.
Planat, 437.
Planchat, professeur de musique, 255.
Planté (Adrien), maire d'Orthez, 14.
Planteroche, com. de Saint-Sulpice de Cognac, cant. de Cognac, 174.
Planty, capitaine des francs-tireurs, 157 ; — (Louis), 340 ; — (Marino), avocat, 165.
Plassac (De), 287.
Plassac, cant. de Saint-Genis, 23, 25.
Plassay, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 79, 269, 270.
Plœuc (De), sous-gouverneur de la banque de France, 324.
Plumeau, prêtre, 155.
Poché, docteur-médecin, 319.
Poirier, prêtre, 192.
Poirier (Jean-Louis), sieur de Longeville, 174.
Poiroux, fief de Robert, 39.
Poitiers, 321.
Poitiers (Guy-Geoffroy, comte de), 53.
Poitou, chef de bataillon, 92, 142, 154-156, 158-160, 236, 372, 434 ; — curé de La Rochefoucauld, 327.
Poitou (Agnès, comtesse de) ; — (Geoffroy, comte de), 420.
Polard, voiturier, 121.
Polastron (Mme de), 390.
Poli (Oscar de), écrivain, 331, 380.
Polignac (Madeleine de), 202.
Polignac, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 151.
Polony, ingénieur en chef, 318.
Pommereau, publiciste, 163, 185.
Pommiers, cant. de Montandre, arr. de Jonzac, 151.
Pompadour (De), gouverneur du Limousin, 164.
Pongaudin, fief des Thilhard, 121.
Pons, célerier, 410.
Pons (Anne de), 201 ; — (Antoine de), 12 ; — (Geoffroy de), 316 ; — (Renaud de), 336.
Pons, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 12, 20, 25, 52, 99, 100, 181, 184, 187, 191, 192, 208, 242, 251, 289, 300, 319, 325-327, 380, 392, 414.
Ponsoreau, paroisse d'Epargne, 269, 274.
Pont (Charles-F. de), 57 ; — (Esther de), 57, 58 ; — (Henri de) ; — (Jean Samuel de) ; — (Paul-Charles de) ; — (Paul-François de), 57.
Pontac (De), 293.
Pontaillac, com. de Royan, 382, 402, 403.
Pontchartrain (De), 284.
Pontchevron (De), 292.
Pontézières, en l'île d'Oleron, 261.
Ponthieu (Charles de), 134.
Pont-l'Abbé, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 2, 9, 166, 419.
Port-Berteaux, com. de Bussac, cant. de Saintes, 341.
Port-la-Pierre, com. de Saint-Vaize, 343, 360.
Poterat de Billy, 171.

Digitized by Google

Potron, évêque de Jéricho, 327.
Poudensan, 158, 160, 235, 245, 340, 357, 379, 387.
Pouget, commissaire général de la marine ; — (Marguerite), 260 ; — inspecteur en chef de la marine ; — (Marguerite) ; — (Charlotte) ; — des Mareilles, 322 ;
Poulignac ou *Polignac*, com. du cant. de Montguyon, 151.
Poumayrac (Le P. de), dominicain, 92.
Poupard, maire de Rochefort, 22.
Poussard (Charles) ; — (Suzanne), 132 ; — (René), seigneur de Vandré, 241.
Poussin (Nicolas), artiste peintre, **28**, 83, 84.
Poutier, capitaine de vaisseau, 430.
Pouvert (Adrien), 392.
Pouvreau, capitaine de vaisseau ; — docteur médecin; — (Jeanne), 413.
Pouyaud, imprimeur, 163.
Poyanne (De), lieutenant en Béarn, 90.
Pradel. Voir Coutray.
Pranzac sous Braconne, cant. de La Rochefoucauld, arr. d'Angoulême 70.
Prat, 376.
Praud de La Nicolière-Teijeiro, archiviste, 2, **256**.
Préguillac, com. du cant. de Saintes, 98, 99.
Presle (De), 435.
Pressac (Jeanne de), 374; — de Lioncel (Fr. H. de), vicaire général de Saintes, 166.
Prévéraud (André-Pierre), garde des eaux et forêts, 175.
Préveraud des Deffands (Marie-Françoise), 416.
Préveraud de Sonneville (G.), 399.
Prévôt ou Prévost (Anne), 18; — (Marie), 26; — (Mlle), 340; — capitaine de navire, 18, 147.
Prévôt de La Javrelière, (Antoine); — (Gabrielle), 134.
Prignols (Mme de), 301.
Procope ; — Procope-Couteau (Michel), 77.
Pronis (Daniel), marchand ; — (Daniel), fermier, 338 ; — (Jacques), 338, 339.
Proriol, directeur de l'école normale de Lagord, 92.
Proteau, chirurgien de la marine ; — (Marie) ; — lieutenant de vaisseau ; — capitaine d'infanterie, 261.
Prouhet, docteur-médecin, 96.
Proust (Emile), 237; — (Marcel), 167.
Prouteau, chirurgien de la marine, 261.
Puidrouard, com. de Forges, 57.
Puilboreau, com. du cant. de La Rochelle, 190.
Puy-de-Serre, com. de Faymoreau-Puy-de-Serre, cant. de Saint-Hilaire-des-Loges, arr. de Fontenay-le-Comte, 226.
Puy-du-Lac, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 35.
Puygibaud, com. de Fontcouverte, 131.
Puyguyon (Louise-Antonine de), 274.
Puylafonds, 435.
Puy-Pampin, fief des Bretinauld, 269, 270.
Puyrousset (Claude de) ; — (Suzanne de), 270.
Puyvidal, com. de Projet-Saint-Coutant, cant. de La Rochefoucauld, arr. d'Angoulême, 198.

Q

Quentin (Louise), 187.
Queux de Saint-Hilaire (Marquis de), 240.
Quiberon, chef-lieu de cant., arr. de Lorient, 333, 354.
Quinçay (B.), 398.
Quinqueneau, laboureur, 120.

R

Rabaine (De), 119 ; — (Catherine de), 282, 283 ; — (Chardon de); — (Yvon de) ; — (Jean de), 374 ; — (Marie) ; — (Marguerite), 67.
Rable (Fr.), écrivain, 123-126.
Raboteau (Marie-Anne), dame de La Basse-Besne, 205 ; — de Puygibaud (Esther), 131, 274.
Rabotteau (Alcippe); — (Emile), ancien magistrat; — (Marie), 329; — (P.-E.), 380.
Racine (Françoise de), 60.
Raffin de La Raffinie (Elisabeth ; — (Pierre-G.-J.-L., comte de), 408.
Rainguet (Augustin), prêtre, 100, 376, 380; — (Damien), 102; — (Eulalie), 19.

Digitized by Google

Raiz (Gilles de), 69.
Rambaud (Marie), 107.
Rambaud de Larroque 150, 234, — (Auguste); — (Lucien), 171; — (Les); — de Mareuil; — du Gré, 172-174, 315.
Ramey, écrivain, 96.
Ramnulfe, archidiacre de Saintes, 52.
Ranc (Jean), artiste peintre, 244.
Rancher (A.), conseiller au parlement de Paris, 36.
Rancon (De), 62, 63; — (Aymeri de), 50, 51; — (Geoffroy de), 336, 344.
Rang des Adrets, sous-préfet, 314.
Rantin, fief des Sèches, 286.
Raoul (Michel), évêque de Saintes, 164; — (Jacques), évêque, 164, 270.
Rapet, 392.
Rapper, capitaine d'infanterie, 318.
Raspail (François-Vincent), 241.
Rateau (L.), avocat, 212.
Rastibonne, prêtre, 101.
Ravail, notaire; — (Fernand), 5.
Ravaud, curé de Tesson, 392.
Ravaz, 91.
Raymond, propriétaire, 263.
Rayroux, pasteur, 101.
Rays, 69.
Razan, notaire, 11.
Ré, île, arr. de La Rochelle, 13, 48, 70, 74, 95, 267, 279, 315, 336, 338, 378, 380, 401.
Réal (Pierre-François), 438.
Reboul (De), 189.
Recoulle, notaire; — (Julienne), 104.
Regamey (Félix), 400.
Régelsperger (Gustave), 167, 247, 382.
Regnault, préfet de la Charente, 108, 172.
Regnault de Saint-Jean d'Angély (Comte), 184, 337.
Regnier, Reigner, maître des ports et hâvres; — (Angélique); — (Pierre), 62; — (Gabriel), 380.
Regnier (Louis), seigneur de Vaujompe, 270.
Régnon de Chaligny (De), 58, 84.
Reif (Mlle), 340.
Reignac, cant. de Baignes, arr. de Barbezieux, 118, 119.
Reinach (Théodore), 5.
Remacle (Comte), sous-préfet de Saintes, 325.
Renart de Fuchsambert d'Amblimont (Etiennette), 390.
Renaud, prévôt des monnayeurs, 58.
Renault (Berthe), 182.
Rencogne, 268.
Renouvel (Victorine); — (Paul), 104.
Renoux, imprimeur, 162.
Réolle, com. de Reignac, 118.
Résigny, 437.
Restif de La Bretonne, 336.
Rétaud, Restaud, cant. de Gémozac, arr. de Saintes, 205, 269, 273, 380.
Retournac, com. du cant. d'Issingeaux, 282.
Revanger (Anne de), 408.
Reveillé, maire de Thézac, 318.
Reveillère, contre-amiral, 400.
Réverand, 189.
Reyau, curé de Cognac, 202.
Rhodes (Alexandre de), 125.
Ribaudeau, clerc, 420.
Ribéreau, 119.
Richard (Emmeran), juge, **406**; — (Alfred), archiviste, 69, 406; — avocat, 212; — cardinal, 87; — (l'abbé), hydrogéologue, 100.
Richelieu (De), cardinal, 124, 238, 278, 286, 287, 302, 339, 410; — (duc de), 30, 77; — maréchal de France, 353.
Richemond (Louis de), archiviste, 88, 200.
Richemont (De), connétable, 147.
Richemont, com. du cant. de Cognac, 87, 106, 136, 282.
Richeteau, ingénieur, 82, 87.
Richou, curé de Saint-Maurice; — lieutenant d'infanterie, **252**.
Rigabert, docteur-médecin, 86.
Rigaud, docteur-médecin, 20.
Rigaud de Vaudreuil; — (Philippe de), 169.
Rigault, 339.
Rigault de Genouilly, amiral, ancien ministre, 186, 189, 240.
Rigole (Jean), 382.
Rigondeau, notaire, 183.
Rions (De), gouverneur de Cognac, 30.
Rioux, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 273.
Ripoche, curé de Saint-Maur de Saintes, 205.
Riquet (J.-M.), seigneur de Bon-Repos; — de Caraman, 341.
Rivaille, maire de Saint-Martin de Ré, 411.

Digitized by Google

Rivaud, docteur-médecin, 322.
Rivière (Emile), 75 ; — (Alba) ; — (Louis-Charles), docteur-médecin, 260.
Robain (Claire), 19.
Robert, 177 ; — publiciste, 257 ; — pasteur, 414 ; — maire de La Chaise-Dieu, 89 ; — (Jules), 137.
Robert (P.), seigneur du Ferrachat, 376 ; — de Lézardière ; — (Félicie) ; — (Raymond) ; — et de Poiroux (Louis-Charles-Gilbert) ; — de La Salle, 39.
Robien, 171.
Robin, conseiller municipal, 328 ; — (Alexandre), 335 ; — (Jeanne-Marie, 107.
Robinet, évêque constitutionnel, 68, 351.
Rochabrun, docteur-médecin ; — (Marie-Louise), 262.
Rochebrune (De), aquafortiste, **326**.
Rochechouart (Gabriel de), duc de Mortemart ; — (Françoise-Athénaïs de), 433 ; — (René de), 13.
Rochefollet, com. de Bussac, cant. de Saintes, 343.
Rochefort (Henri), 94.
Rochefort, fief des Pernes, 371.
Rochefort, diocèse d'Autun, 442.
Rochefort, paroisse de Brassac, 151.
Rochefort-sur-Mer (Charente-Inférieure), 143, 241, 268, **280**.
Rochetaillée (De), 328.
Rochetaillée, fief des Bernon, 328.
Rochon (A.-M. de), clerc tonsuré, 166.
Rodier (Eugène), 323.
Rodocanachi (Emmanuel), 4.
Roger (Françoise de), 271.
Rohan (De), 285.
Rolland, maire de Marans, 246.
Romaneau, com. de Saint-Dizant du Gua, 189.
Romanet, marchand, 283.
Romazières, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 185.
Romegoux, 141.
Romegoux, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 78, 250.
Romejoux (De), 6.
Romieux (Gaston), 379.
Romouil, colonel d'infanterie de marine, **413**.
Ronce-les-Bains, com. de La Tremblade, 176, 382.
Ronsard, poète, 44.
Ropper, capitaine d'infanterie, 107, 314.
Roquebert, capitaine, 253.
Roqueservière (De), lieutenant, 238.
Rossel (T.-U.), pasteur, 201, 202.
Rossy de Rorteau, 127.
Rouboin-Girdo, 311.
Rouffiac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 101, 326, 445.
Rouffignac, cant. de Montandre, arr. de Jonzac, 105.
Rouflac, com. de La Jarne, 338.
Rouillac, chef-lieu de cant., arr. d'Angoulême, 198.
Rouland, ministre des finances, 324.
Roulhac, près Pierre-Buffières, 258.
Roumefort (De), 111.
Rousselin, 2e maître fourrier, 82.
Roussillon, fief des Green de Saint-Marsault, 202.
Roussot, prêtre, **190**.
Rouvier, conseiller général, 318.
Rouvray (Anne-Jeanne de), 442.
Roux (Jacques), officier municipal, 34, 38 ; — notaire, **182** ; — (Eugène), publiciste, 6 ; — receveur des postes, 262.
Roux de Fazillac, conventionnel, 84.
Rouyer (Evelina), 260.
Rovigo (Savary, duc de), 440.
Roy, 109 ; — notaire, 126.
Royan, chef-lieu de canton, arr. de Marennes, 48, 87, 95, 168, 171, 250, 255, 258, 263, 276, 319, 330, 333, 373, 380, 382, 389, 398, 402, 403, 414, 430, 439.
Roy de Loulay, député, 20, 413 ; — (Louis), 28.
Ruery (Marie), 269.
Rullier, architecte, 87.
Rumaud, prêtre, 127.
Rumeau, évêque d'Angers, 327.

S

Sablonceaux, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 126.
Sabourdin (A.), avocat, 82, 319, 329.
Saint-Aignan, chef-lieu de cant., arr. de Marennes, 198, 380, 418.
Saint-Aigulin, cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 164.
Saint-André de Lidon, cant. de Gémozac, arr. de Saintes, 101.
Saint-Antoine, com. du Bois, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 98, 99, 137, 138.

Digitized by Google

Saint-Aubin en Bretagne, fief de Brétinauld, 269.
Saint-Aulaire (De), 324.
Saint-Basile de Meyssac, cant. de Meyssac, arr. de Brive, 3.
Saint-Bertrand de Comminges, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Gaudens, 99.
Saint-Bonnet ou *Bonnet-Rouge*, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 184.
Saint-Brice, com. du cant. de Cognac, 132-134, 139, 158, 201, 202, 315.
Saint-Chèze, 263.
Saint-Christophe, com. de Rétaud, 205, 272.
Saint-Christophe, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 22.
Saint-Ciers de Cognac, 374-376.
Saint-Ciers du Taillon, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 375, 377.
Saint-Clément des Baleines (île de Ré), 137.
Saint-Clivier (De), curé de Saint-Maur de Saintes, 204.
Saint-Cybard de Cercles, cant. de Verteilhac, arr. de Ribérac, 335.
Saint-Crespin, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 35.
Saint-Denis, fief des Asnières, 272.
Saint-Denis, fief de La Mothe-Fouqué, 276.
Saint-Denis d'Oleron, cant. de Saint-Pierre d'Oleron, arr. de Marennes, 121, 260, 262, 263.
Saint-Denis de Pin, com. du cant. de Saint-Jean d'Angély, 348.
Saint-Didier, prieuré au diocèse de Clermont-Ferrand, 161.
Saint-Dizant du Gua, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 189, 353, 354, 374.
Sainte-Agathe, fief des Dampierre, 25.
Sainte-Gemme, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 89, 250, 331.
Sainte-Hermine (De), 366.
Sainte-Hermine, chef-lieu de cant., arr. de Fontenay-le-Comte, 253.
Sainte-Marie, com. de Saintes, 341, 361.
Sainte-Marie de Ré, cant. de Saint-Martin de Ré, arr. de La Rochelle, 5, 126.
Sainte-Maure (De), 31, 275; — (Arnauld de), 275; — (Marguerite de), 276; — (Renaud de), 276; — d'Ars, 202; — de Fougeray, 289; — (Guy de), 286, 287, 288.
Saint-Emilion, com. du cant. de Libourne, 268, 389.
Saintes, 27, 155, 158, 192-195, 204, 264-268, **280, 292,** 321, 379, 418-420.
Sainte-Soulle, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 100.
Saint-Estève (Bruno de); — (Esther de), 60.
Saint-Exupéry (De), 189.
Saint-Félix (Marquis de), 228.
Saint-Ferme, cant. de Pellegrue, arr. de La Réole, 65.
Saint-Fiacre, cant. de Verlou, arr. de Nantes, 71.
Saint-Fort sous Brouage, com. de Saint-Jean d'Angle, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 12.
Saint-Fort sur Gironde, cant. de Saint Genis, arr. de Jonzac, 57, 100, 122, 380, 390, 414.
Saint-Gelais (De), seigneur de Chevreux, 89; — (Jean), évêque d'Uzès, 230; — (Louis de), 230; — (Urbain de), 89; — de Lusignan (Louis de), 12.
Saint-Geniez (Marquis de), 6.
Saint-Genis, domaine des Gasq, 98.
Saint-Genis de Saintonge, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 138, 324.
Saint-Georges de Didonne, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 362, 382.
Saint-Georges des Coteaux, com. du cant. de Saintes, 126, 127, 247.
Saint-Georges d'Oleron, cant. de Saint-Pierre d'Oleron, arr. de Marennes, 17, 18, 104, 262, 263, 333.
Saint-Germain de Lusignan, com. du cant. de Jonzac, 163, 258.
Saint-Germain d'Esteuil, com. du cant. de Lesparre, 324.
Saint-Germain de Vibrac, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 86.
Saint-Germain du Seudre, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 403.
Saint-Germain en Laye, chef-lieu de cant., arr. de Versailles, 271.
Saint-Grégoire d'Ardennes, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 432.
Saint-Hermand, com. de Sainte-Hermine, 444.
Sainte-Hermine, chef-lieu de cant., arr. de Fontenay-le-Comte, 444.
Saint-Hilaire de Loulay, cant. de

Digitized by Google

Montaigu, arr. de La Roche-sur-Yon, 199.
Saint-Hilaire de Villefranche, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Jean d'Angély, 108-111, 116, 157, 387.
Saint-James, com. de Port d'Envaux, cant. de Saint-Porchaire, 345.
Saint-Jean d'Angély (Charente-Inférieure), 162, 163, 266.
Saint-Jean d'Angle, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 89.
Saint-Jean de Liversay, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 238.
Saint-Jean de Luz, chef-lieu de cant., arr. de Bayonne, 89.
Saint-Jean des Arènes, com. de Thenac, 99.
Saint-Julien, terre, 376.
Saint-Just, com. du cant. de Marennes, 56, 419.
Saint-Laurent de La Prée, com. du cant. de Rochefort-sur-Mer, 261.
Saint-Laurent sur Sèvre, cant. de Mortagne sur Sèvre, arr. de La Roche-sur-Yon, 181.
Saint-Léger (De), 435.
Saint-Légier (De), 366 ; — (Claude de), 271 ; — (Euphémie de), 403 ; — (Jacob de), 271 ; — (René de), 374, 377 ; — de Boisrond, 349 ; — de La Sauzaie (Marie), 258 ; — d'Orignac (Comtesse de), 67, 145, 375, 376 ; — (Blanche de), 57.
Saint-Léonard de Chaumes en Aunis près La Rochelle, 125.
Saint-Léonard le Noblat, cant. de Limoges, 250.
Saint-Maigrin, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 185.
Saint-Maixent, chef-lieu de cant., arr. de Niort, 98, 174, 230, 320, 406.
Saint-Mard d'Outillé, cant. d'Ecommoy, arr. du Mans, 191, 192.
Saint-Marsault (De), 354 ; — (Casimir de), 134. Voir Green de Saint-Marsault.
Saint-Marsault de Viveroux en Périgord, 282, 283.
Saint-Martial de Coculet, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 53.
Saint-Martial de Viveyrol, com. du cant. de Verteillac, 283.
Saint-Martin (Jeanne de), 374.
Saint-Martin, fief des Guillet, 174.
Saint-Martin d'Ary, cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 164.
Saint-Martin de Ré, chef-lieu de cant., arr. de La Rochelle, 60, 69, 242, 279, 327, 349, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413.
Saint-Martin de Sarsay, com. de Saint Hilaire de Villefranche, 250.
Saint-Martin d'Oisemont (Somme), 425.
Saint-Mathieu des Touches, 331.
Saint-Maurice, com. de La Rochelle, 252.
Saint-Maurice sur Aveyron, cant. de Châtillon sur Loing, 335.
Saint-Maurice le Girard, cant. de La Châtaigneraie, arr. de Fontenay-le-Comte, 429.
Saint-Megrin (De), 63, 64, 77.
Saint-Méloir des Ondes, cant. de Cancale, arr. de Saint-Malo, 354.
Saint-Même, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 335, 377.
Saint-Michel, d'Entraigues (Charente), 291.
Saint-Michel en L'Herm, cant. de Luçon, arr. de Fontenay-le-Comte, 336.
Saint-Nicolas de La Balerme, cant. d'Astaffort, arr. d'Agen, 25.
Saintonge, crieur, 213.
Saintot (Catherine-Françoise), 63,
Saint-Palais de Négrignac, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 99.
Saint-Palais sur mer, cant. de Royan, arr. de Marennes, 374, 382.
Saint-Pallais (Marin de), 331.
Saint-Papoul, com. du cant. de Castelnaudary, 300, 302, 303, 306, 307.
Saint-Paul de Léon, chef-lieu de cant., arr. de Morlaix, 166.
Saint-Paul en Gastine, cant. de Moncoutant, arr. de Parthenay, 166.
Saint-Paul-Trois-Châteaux, chef-lieu de cant., arr. de Montélimar, 125.
Saint-Pern (De), lieutenant, 238.
Saint-Pierre (De), 9.
Saint-Pierre de Salles, com. de Marennes, 420.
Saint-Pierre d'Oleron, chef-lieu de cant., arr. de Marennes, 102, 121, 260, 262, 314.
Saint-Pierre-le-Moutiers, chef-lieu de cant., arr. de Nevers, 10.
Saint-Porchaire, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 78, 250.
Saint-Pré (De), 120.
Saint-Preuil, cant. de Châteauneuf, arr. de Cognac, 282, 284-289, 425,

Digitized by Google

Saint-Projet, cant. de St-Maixent, 98.
Saint-Rémi (Jacques de), 276.
Saint-Romain de Benet, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 324.
Saint-Saturnin de Séchaux ou *Saint-Sorlin de Séchaux*, com. du Port-d'Envaux, 143, 345, 365, 387.
Saint-Saud (A. de), 66, 150, 151, 443.
Saint-Sauvan, cant. de Burie, arr. de Saintes, 102, 414.
Saint-Sauveur, com. de Marthon, 414.
Saint-Savinien, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Jean d'Angély, 11, 13, 82, 154, 234, 261, **339**, 344-346, 357, 359-363, 365, 366, 386, 387, 389, 392, 414.
Saint-Serin, fief des Esparbès de Lussan, 397.
Saint-Seurin d'Uzet, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 49, 53, 222, 255, 256, 269-274, **275**, 276, 277, 382, 383, 387.
Saint-Sever, cant. de Pons, arr. de Saintes, 52, 348.
Saint-Séverin de Barbezieux, cant. d'Aubeterre, arr. de Barbezieux, 261.
Saint-Simon, cant. de Châteauneuf, arr. de Cognac, 173, 174.
Saint-Sorlin de Cosnac, cant. de Mirambeau, 376.
Saint-Sorlin. Voir *Saint-Saturnin de Séchaux*.
Saint-Sorlin ou *Saint-Sornin de Marennes*, com. du canton de Marennes, 103, 300, 329, 420.
Saint-Sornin, cant. des Moutiers-les-Maufaits, arr. des Sables d'Olonne 57, 59-62.
Saint-Sulpice d'Arnoult, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 165.
Saint-Sulpice de Royan, cant. de Royan, arr. de Marennes, 258.
Saint-Surin (Baron Amédée de), 383.
Saint-Symphorien, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 239.
Saint-Thomas, com. de Saintes, 343, 364.
Saint-Thomas de Cosnac, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 19, 42, 43, 98, 191, 327, 389, 390.
Saint-Trojan, 52.
Saint-Trojan ou *Boutiers-Saint-Trojan*, 132-134, 139, 158, 201, 202.
Saint-Vaize, com. du cant. de Saintes, 343.
Saint-Valéry sur Somme, chef-lieu de cant., arr. d'Abbeville, 424, 429.
Saint-Xandre, com. du cant. de La Rochelle, 190, 253, 432.
Saisy, instituteur, 92.
Salers, chef-lieu de cant., arr. de Mauriac, 408.
Salettes (Jean de); — (Jean-Henri de), évêques de Lescar, 298.
Salignac, fief de Green de Saint-Marsault, 201.
Salignac, fief des Bonniot, 175.
Salignac de Pons, com. du cant. de Pons, 53.
Salles, com. de Saint-Fort sur Gironde, 24, 57.
Salles-sur-Mer, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 404-406.
Salsogne, cant. de Braisne, 132.
Saluces (Aristide, marquis de); — (Arthur de); — (Gabriel de); — (Marie de); — (Oscar de), 24.
Sand (George), écrivain, 220.
Sandeau (Jules), écrivain, 220.
Sanson, notaire, 277.
Sanxay, cant. de Lusignan, arr. de Poitiers, 268.
Sartre (De), 435, 441.
Sary (Pierre-Henri), baron de la Chaume; — (Marie), 353.
Sasselanges (Marquis de), capitaine, 238.
Sauges, fief de Marie Le Fourestier, 374.
Saujon, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 60, 95, 119, 187, 324, 382.
Saulière (De), chevalier de Nanteuil; — (Gabriel-Isaac), **415, 416**.
Sauzé-Vaussais, chef-lieu de cant., arr. de Melle, 435.
Savary, notaire, 276; — juge d'instruction; — magistrat; — (Armand); — capitaine, 322.
Savigny (A.), poète, 165.
Savineau (M.), prêtre, 101, 184.
Savoie (Charles-Emmanuel duc de), 373; — (Louise de), 337.
Savoneres (Charles de), vicaire général, 164.
Say, économiste, 243.
Sazerac (Louis), manufacturier, 434.
Scarron, 206.
Schefer (Charles), 337.
Schilt (Maurice), 245.
Schomberg (Marquise de), 84.
Schopfer (Jean), 167.
Sebilleau (Amédée), 413.

Digitized by Google

Sèches (Jean de), 286.
Ségeville, com. de Saint-Preuil, cant. de Châteauneuf, arr. de Cognac, 247.
Segnette, 58.
Segonzac, chef-lieu de cant., arr. de Cognac, 282.
Seguier, chancelier, 230.
Seguin, avoué ; — lieutenant d'infanterie, 107.
Seguinaud-Galibert, 314.
Seguineau (Marthe), 262.
Semblençay (île de Ré), 279.
Semussac, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 184.
Senac de Meilhan, 247, 420, 423, 424.
Seneçay (Mme de), 294.
Sennecterre (De), maréchal de France, 421.
Sérillac, 258.
Serin de La Cordinière (P.), 62.
Sertiaux, ingénieur, 330.
Serval (comtesse de), 263.
Servant (François), 247.
Sesmaisons, 171.
Seuilly, com. du cant. de Chinon, 168.
Sévigné (Mme de), 63.
Siecq, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 250.
Simard de Pitray, 171.
Siret, publiciste, 20; — imprimeur, 21.
Sireuil, cant. d'Hiersac, arr. d'Angoulême, 282.
Sivray (Paul de), 380.
Soderini (J. de), évêque de Saintes, 229.
Sombreuil (Marquis de), 240 ; — (Mlle de), 258.
Sonnac, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 23, 167, 382.
Sonneville, cant. de Rouillac, arr. d'Angoulême, 282.
Sorbier-Bey, 160, 234.
Sorel (Agnès), 344.
Sorsène (Henri), 380, 414.
Sossiondo ou Socciondo (Angélique de) ; — (Louis de) ; — (Mathieu) ; — (Nicolas de), 11. Voir Guérin.
Soubise (De), 285.
Soubise, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 132, 250, 268.
Soucanye (Armand), baron de Landevoisin, 25 ; — (Joseph), 243.
Souillac, fief des La Faye, 151 ; — chef-lieu de cant., arr. de Gourdon, 161.
Soulac, cant. de Saint-Vivien, arr. de Lesparre, 65, 99, 382, 383.
Soulard, prêtre, 184.
Souloumiac, docteur-médecin, 380.
Souques-Merlin, pasteur, 401.
Sourdis (De), 77.
Sousmoulins, cant. de Montandre, arr. de Jonzac, 151.
Souvigné, cant. de Villefagnan, arr. de Ruffec, 246.
Spoelberch de Louvenjoul (Vicomte de), 401.
Spon, 445.
Spuller, ministre des cultes, 392.
Stainer (Louis), marin, 106 ; — (Léon), négociant, 107.
Stein (H.), bibliographe, 170.
Stenger (Gilbert), 336.
Stern (Jacques) ; — (Jean), lieutenant de chasseurs ; — (Marie-Louise) ; — (Louis), ancien banquier, 329.
Steyert (André), 28, 248, 444.
Suarez (D.-Fr.-M. — Jean-de-la-Croix de) ; — jésuite (de), — gouverneur de Saint-Martin de Ré ; — évêque de Dax, 61 ; — (N. de), 62.
Suberville (De), 302.
Sue (Eugène), écrivain, 125.
Sugny, 328.
Suilly, 168. V. Seuilly.
Suire (Emmanuel), 319 ; — directeur d'école, 103.
Surant, com. de Saint-Hilaire de Villefranche, 116.
Surgères (Hélène de), 44.
Surgères, chef-lieu de cant., arr. de Rochefort-sur-Mer, 4, 5, 22, 44, 46, 48, 101, 241. 250, 318, 380.
Surgnier de Vertillat (Jérôme), 119
Surimeau ou *Suiremeau*, com. de Sainte-Pezenne (Deux-Sèvres), 207.
Sylvestre, chef de bataillon, 7, 170, 413.
Symon, cardinal, 229.
Syveton (Gabriel), 165.

T

Tabouillot (Claire), 259.
Tabourin, prêtre, 67, 199.
Tachet, 435.
Taillade, tailleur, 380, 381.
Taillebourg, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 3, 62, 69, 77, 149, 192, 234, 240,

Digitized by Google

242, 268, 317, 336, 343, 344, 352, 353, 357, 359, 360-362, 364, 365, 387, 389, 397.
Taillefer (Geoffroy), 51 ; — (Guillaume), comte d'Angoulême, 50, 51, 198, 250 ; — (Ithier), 198 ; — de Mauriac (Angélique), 131.
Taillefert (Jean), 121.
Talmont-sur-Gironde, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 66, 240, 276, 336, 382, 383.
Tamizey de Larroque (Henri), 5, 243 ; — (Philippe), 12, 166.
Tandebaratz (Philippe de); — (Jacques de), pasteur ; — (Elise-Alida de) ; — (Marguerite de) ; — (Daniel de), 200.
Tardieu, porte-étendard, 238.
Tarente, en Italie, 5.
Tartière, inspecteur primaire, 94, 143.
Tascher, 25 ; — de La Pagerie, 189; — (Joseph); — (Joséphine), 252.
Taugon ou *Taugon-La-Ronde*, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 104, 127, 436.
Tauriac (Baron de), sous-lieutenant, 238.
Tausserat (Emile), 170.
Tenaud (E.), curé de Landes, 28, 29, 83, 164.
Tenet (E. de), née Le Vacher de Boisville, 314 ; — Dast Le Vacher de Boisville (De), 196.
Tenteilhac, com. de Bourg-des-Maisons, 335.
Tercinier, docteur-médecin; — (Marie), 328 ; — commandant, 326.
Termonia, docteur-médecin, 19, 154.
Ternant, com. du cant. de Saint-Jean d'Angély, 24.
Terrefort. com. de Saintes, 343.
Tessereau (Elisabeth), 241.
Tesson, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 40, 41, 191, 392.
Testard, fermier, 287.
Teulon (Mme), 340.
Texier, notaire, 64; — receveur particulier des finances, 253.
Texier (Paul), sieur de La Pégerie, 332.
Thédenat, prêtre de l'Oratoire, 444.
Thenac, com. du cant. de Saintes, 48, 101, 178, 250, 388.
Thenaud (J.), capucin, 337, 338.
Thenon, prêtre, professeur, 165.
Théodard, moine de La Chaise-Dieu, 89.
Théon (Jeanne de), 286.
Thévenin (Pierre), 271.
Thévenin de Tanlay, sous-préfet de Saintes, 22.
Thevet (Etienne), chirurgien, 230.
Thézac, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 318.
Thiac (De), 173.
Thiébault, général, 337.
Thiers, 333.
Thiviers, chef-lieu de cant., arr. de Nontron, 258.
Tholin, archiviste, 397.
Thomas (Antoine), 336 ; — (Henri), avocat, 191 ; — commissaire-priseur, 213.
Thomas de Bardines (Louis); — (Marie-Thérèse), 416.
Thomeille, fief des Gentil, 205.
Thorigny, com. du cant. de La Roche-sur-Yon, 127.
Thouarcé (Marquis de), 10.
Thoyon, notaire, 416.
Thureau-Dangin, historien, 15.
Tilhard (P.), avocat, 121.
Tillet (Marie-Augustine) ; — commandant, 326.
Tilly, 379.
Tilly de Repentigny, 169.
Tiple (Max), directeur d'école, 87, 379, 380.
Thiphon, adjoint au maire de Jarnac, 172.
Tirac, fief des de Lage de Volude, 390.
Tisson (Gabrielle de), 262.
Toiras, commandant des troupes en Ré, 349.
Tonnay-Boutonne, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Jean d'Angély, 35, 187, 270, 277, 352, 391.
Tonnay-Charente, chef-lieu de cant., arr. de Rochefort, 2, 13, 22, 35, 95, 97, 161, 162, 181, 189, 247, 250, 260, 261, 322, 391, 399, 420, 433.
Tornézy, commissaire de la marine ; — avocat, 23.
Tors (Jean de), sénéchal de Saintonge, 336.
Tostée (Jean) ; — (Marie-Anne), 261.
Touchard, sous-inspecteur de l'enregistrement, 253, 340.
Toucheronde, com. de Saint-Sornin de Marennes, 329.

Digitized by Google

Tourgnol (Gaucher), député 14.
Tournebourg, com. de Merpins, 403.
Tourneur, pilote, 3.
Tournier, professeur, 241, 242.
Toutant, receveur des domaines, 175.
Trarbach (Mlle), artiste peintre, 242.
Travail, commandant, 253.
Traversay (Marquis de), 228.
Tremblay, prêtre, **325**.
Trémeau, libraire-imprimeur, 431, 432.
Tréveneuc (De), 327.
Trimond (Alix de), 259.
Trizay, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 247.
Troche (Paul), écrivain, 141.
Trolliet (Emile), 167.
Tromp, 340.
Troussain (Jean), 121.
Trousson, notaire, 90.
Troye (De), lieutenant, 238.
Tuffé (Anne), 131.
Tugéras, cant. de Montandre, arr. de Jonzac, 79.
Turpin de Jouhé (Claude-Jean-Baptiste) ; — (Charles) ; — (Elisabeth) ; — (Gabriel) ; — (Henriette) ; — (Pierre) ; — (Françoise) ; — (Joseph) ; — (Thérèse), 272.

U

Urtelle (Jean). Voir Duretelle.
Usson, com. d'Echebrune, cant. de Pons, arr. de Saintes, 282.
Uzanne, 389.
Uzès (Duc d'), 193, 194, **404** ; — (duchesse d'), 398.

V

Vacherie (Agathe), 104.
Vachot, capitaine d'infanterie ; — (Thérèse), 104.
Vacquerie (Auguste), 216, 218, 219 ; — (Charles), 32.
Vagraux, chevalier, 271.
Valette (René), 56, 84, 238, **444**.
Vallans, cant de Frontenay (Deux-Sèvres), 10.
Valleau, évêque de Quimper, 101.
Vallein (Anatole), négociant, 177, 178 ; — (Eugénie) ; — (G.), maire de Chermignac ; — (Louis), 326 ; — (Victor), publiciste, 177, 326, 371, 439.
Vallet, cant. de Montandre, arr. de Jonzac, 376.
Vallières, falaises, com. de Saint-Georges de Didonne, 41.
Valois (Marguerite de), 398.
Vanderquand (Jean), 99.
Vandré, cant. de Surgères, arr. de Rochefort-sur-Mer, 35, 241.
Varzay, com. du cant. de Saintes, 89, 90, 205, 272.
Vassal (Marie de), 25, 252.
Vast-Vimeux, 20.
Vaudoré, fief des Bremond, 89.
Vaugrigneuse (Gui de), 336.
Vaujompe, fief des Régnier, 270.
Vaumartin (De), 120.
Vaumorin, tonnelier, 139.
Vauthier, fondeur, 389.
Vautorte, intendant, 132.
Vauvert, chef-lieu de cant., arr. de Nîmes, 3, 66, 67, 71, 72, 374.
Vaux ou *Vaux-sur-Mer*, cant. de Royan, arr. de Marennes, 168, 330.
Vayssé (Pierre de), 57.
Veillon, maire de Dompierre, **445**.
Vénat, com. de Saint-Yrieix, cant. d'Angoulême, 332.
Vénérand, com. du cant. de Saintes, **441**.
Verdeau (Ossian), financier, 321.
Verger (Marie-Thérèse), 258.
Verneilh (Baron Jules de) ; — (Félix de), 9.
Vernet, inspecteur des douanes, 330.
Vernière (Antoine), **444**, **445**.
Verrières, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 282.
Verseilles (Marie de), 107.
Verteillac, chef-lieu de cant., arr. de Ribérac, 282, 283, 335.
Verteuil (Angélique de), 271, 274 ; — (Pierre de), 271 ; — (Jeanne de), 272.
Verthamon (Amélie de) ; — (Henri de), 324 ; — (Marie-Alix de), 255, 274 ; — (marquis de), 255, 274.
Vervant, cant. de Saint-Jean d'Angély, 134.
Vésigny (Gaspard de), 62.
Vétillart, propriétaire, 191.
Vey (Robert de), 399.
Vialle, commandant de gendarmerie, **185**.
Viault, lieutenant des prévôts, 58 ; (Hippolyte), 379.
Vichy, cant. de Cusset (Allier), 207.

Digitized by Google

Vic-le-Comte, chef-lieu de cant., arr. de Clermont-Ferrand, 247.
Vidallot (Huguette), 269.
Vidaud, Vidault (Catherine), 374, 377.
Vidotte, fief des Vayssé, 57.
Viel, inspecteur primaire, 323.
Viette de La Rivagerie, magistrat, 59.
Vigen (Charles), 284.
Vignier (Marthe), 259 ; — (la famille); — des Sables, 260-263.
Vignolles, com. du cant. de Barbezieux, 121.
Vigny (Alfred de), poète, 333.
Villain, 267 ; — notaire, 103.
Villars (Marquis de), 77 ; — (Jeanne de), 419.
Villars, fief des Lévis, 71.
Villars, cant. de Burie, 185.
Villars-Marange, fief des La Charlonnie, 175.
Villebois (Pierre-Gabriel de), directeur des fermes d'Anjou, etc. ; — (Pierre-François de), maréchal des camps, 199 ; — (Félix de), comte de Villebois-Mareuil, 198 ; — (Ithier de), 198, 393 ; — Mareuil (De), gouverneur de la Guyane, 393 ; — (Roger de) ; (Christian de) ; — (Victor de), 199 ; — colonel des Boërs, 161, **197**, 234, 315, 316.
Villebois, *Villebois-Lavalette*, chef-lieu de cant. arr. d'Angoulême, 161, 173, 197-199, 283, 393.
Villecourt, évêque, 184, 410.
Villée (A. de), 73.
Villelume (Eugène, vicomte de) ; — (Maurice de) ; — (André, comte de) ; — (Louis-Charles de), 258.
Villemontée (François de), intendant, 132.
Villeneuve, fief des Draud, 226.
Villeneuve-la-Comtesse, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 22.
Vincent (Alexandre), 379-381, 387 ; — (Madeleine), 200 ; — docteur-médecin, 313, 314, 340 ; — pasteur, 124 ; — curé de Genouillé, **22** ; — prêtre, 186. Voir Arvède Barine.
Vincent de Paul (Saint), 84, 125.
Vinet (Elie), 230.
Vinsons (Nolette), 374, 377.
Vismes (De), pasteur, 101.
Vivarez, ingénieur des mines, 289.
Vivien (Nicolas-Michel), propriétaire ; — (René-Marie), docteur-médecin, 260 ; — (Marie-Emilie), 259.
Vivier, 424 ; — (L.-Th.), commandant, 378 ; — (Paul), armateur, 147.
Vivonne, fief des Rochechouart, 433.
Vix, cant. de Maillezais, arr. de Fontenay-le-Comte, 238.
Vogué (Vicomte de), 167.
Voisin, 63 ; — ministre d'état, 128.
Voix (Rose-Porcie), 177.
Voltaire, 336.
Volvire (Philippe de), 13 ; — Ruffec (de), 198.
Vouhé (Jean de), 10.
Voyé (Antonin), prêtre, 380.
Voyer d'Argenson (René), 122.
Voyron, général, 104.
Vrignaud (Charles) ; — (Jeanne), 435.
Vuignerias (Marie de), 150.
Vuignerias, com. de Charras (Charente), 150.

W

Watcher, 376.
Webb, capitaine de navire, 428.
Weiss, 200.
Wideville, com. de Crespierre, cant. de Poissy, arr. de Versailles, 238.
Wurtz, chimiste, 253, 254.

X-Y-Z

Xambeu, ancien professeur, 445.
Xandeville, com. de Barbezieux, 321.
Yan Saint-Acère, 445.
Yrieix (Saint), 249.
Yvert (Alphonse), avoué, **189**.
Yvon, 202.
Yzambert, notaire, 418.
Zidler (Gustave), écrivain, 334, 446, 447.
Zæptfel, lieutenant, 238.

Digitized by Google

LA ROCHELLE, IMPRIMERIE NOUVELLE NOEL TEXIER ET FILS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google